This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,601,403

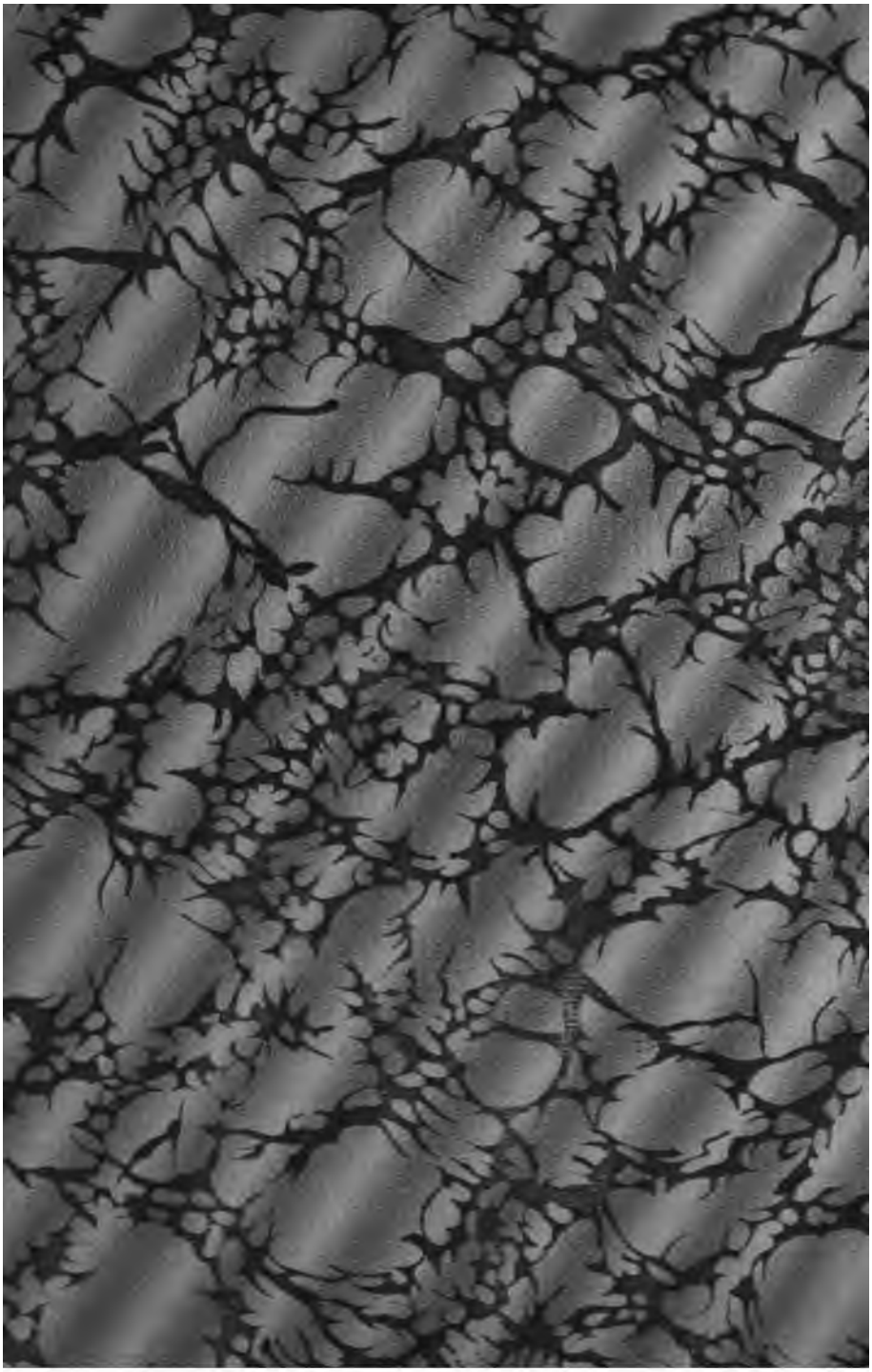

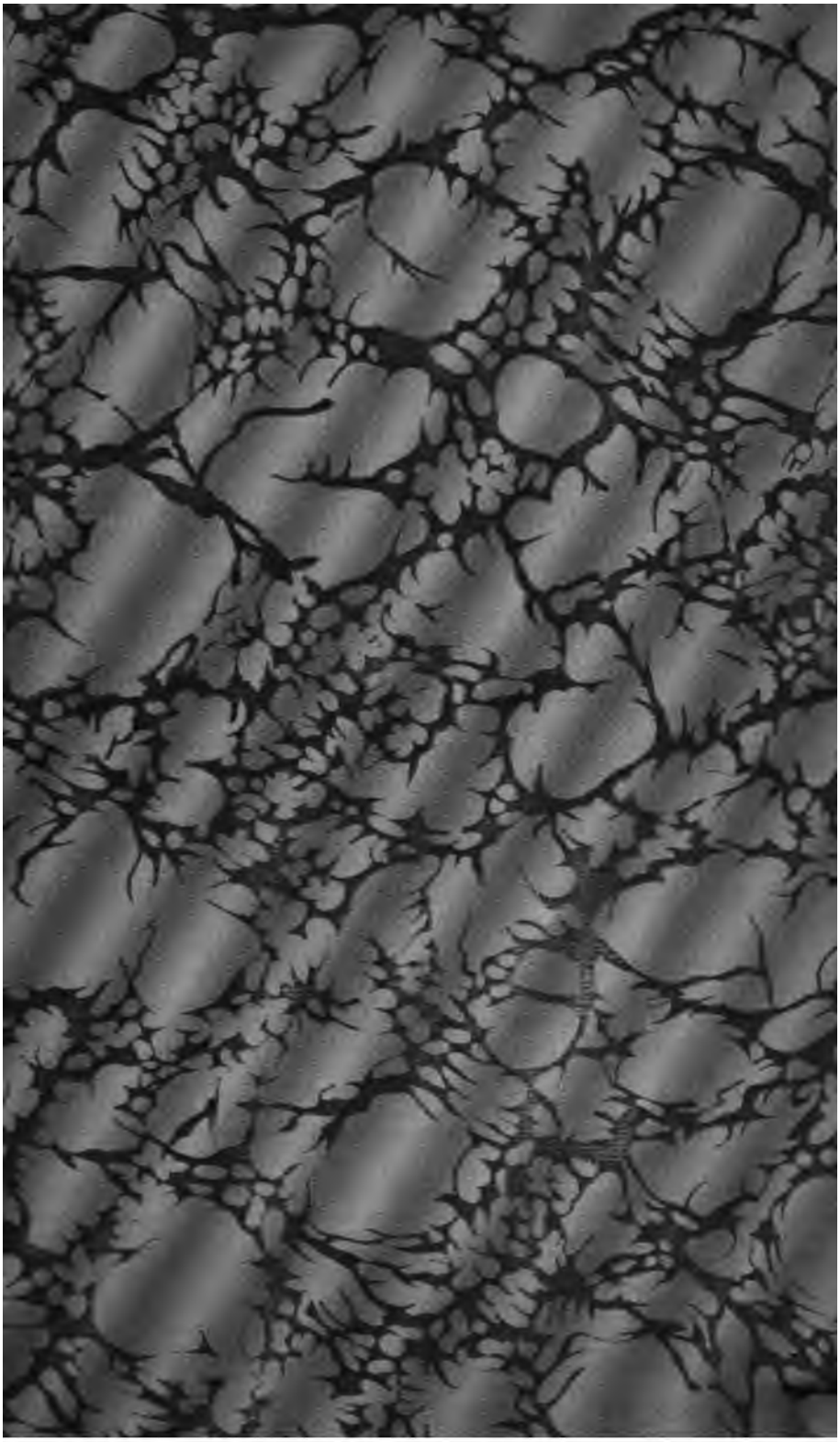

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

NOBILIAIRE

UNIVERSEL

DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE COURCELLES

Ancien Magistrat, Chevalier de plusieurs Ordres, et successeur de M. DE SAINT-ALLAIS

TOME DIX-SEPTIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIV

Nous avons interverti l'ordre de publication des volumes : 1° Pour satisfaire autant que possible les désirs des souscripteurs dont les généalogies se trouvent à la fin de l'ouvrage ; 2° pour montrer la part qu'ont apportée à la rédaction de cette œuvre immense les différents collaborateurs et continuateurs de Saint-Allais.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

AVEC LES ARMOIRIES DE CHAQUE FAMILLE,

Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE, *qui paraissait avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la révolution;*

PAR M. DE COURCELLES,

Ancien Magistrat, Chev. de plusieurs Ordres, et successeur de M. DE SAINT-ALLAIS.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIX-SEPTIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, rue de la Vrillière, n°. 10.

Réimprimé en 1873-1874,

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,

3, Quai Malaquais.

CS
587
.S15
1872
v.17

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC

A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

588874-1

AVERTISSEMENT.

M. de Saint-Allais, directeur-propriétaire *du bureau général de la Noblesse de France*, et éditeur des seize premiers volumes du *Nobiliaire universel*, ayant été forcé d'interrompre le cours de ses travaux, que la faiblesse de sa vue ne lui permettait plus de continuer, m'a cédé son établissement, ainsi que la propriété de l'édition du *Nobiliaire*.

Encouragé par le succès qu'ont obtenu les divers ouvrages qu'il a donnés au public, j'offre à la noblesse un premier hommage, le *Dictionnaire universel de la Noblesse de France*, qui présente dans une analyse raisonnée ce qu'il importe de connaître sur l'état des familles nobles du royaume et sur leurs armoiries. La publication de ce Dictionnaire avait d'abord éloigné de moi l'idée de continuer le Nobi-

liaire. Chaque famille noble devant avoir un article qui la concerne dans le Dictionnaire universel, je craignais que la continuation du Nobiliaire ne parût aux familles, dont il ferait mention, une répétition de ce que le Dictionnaire universel annonce à leur égard. Mais comme le cadre destiné à chaque article du Dictionnaire est généralement très-circonscrit; qu'il est impossible de l'étendre, et de remplir le vœu des familles qui désirent l'impression d'un corps complet de généalogie; que déjà plusieurs d'entr'elles se sont réunies pour demander la continuation du Nobiliaire et l'insertion dans cet Ouvrage des généalogies entières qui n'ont pas encore pu y trouver place, je me détermine à compléter effectivement le Nobiliaire. En le fermant, j'y joindrai une table générale des familles nommées dans tout le cours de l'Ouvrage. L'ordre alphabétique n'ayant pas pu y être suivi, cette table me paraît indispensable pour faciliter au lecteur la recherche des familles auxquelles il porte intérêt.

Pour donner à cet Ouvrage tout l'intérêt dont il est susceptible, je crois devoir accompagner les généalogies de notices sur les faits historiques qui s'attachent aux familles, même sur le langage, les mœurs, les usages des provinces que leurs ancêtres ont habitées. Ces notices, en mettant dans un plus grand jour l'ancienneté et l'illustration des familles, rappellent des souvenirs

honorables pour elles, des matériaux précieux pour l'Histoire des Provinces, et des détails curieux pour le Lecteur. Des collaborateurs distingués par leurs connaissances en Histoire et en Généalogies, ont bien voulu seconder mon zèle et m'aider de leurs travaux et de leurs lumières. Leur modestie m'impose le devoir de taire leurs noms ; mais je les prie d'accepter ici un faible hommage de ma reconnaissance.

Le Public peut être assuré de l'exactitude des citations que je ferai. Aucuns titres, preuves ou documents ne seront énoncés, qu'après avoir été soumis à un examen rigoureux.

Le prix de chaque volume du Nobiliaire, est pour les Souscripteurs de 7 fr. 50 c., et de 9 fr. pour les non-Souscripteurs. Si l'ouvrage doit être envoyé franc de port dans les départements, on ajoutera au prix 1 fr. 50 c. par volume.

Le Chevalier DE COURCELLES.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL de la NOBLESSE.

SAINT-ASTIER (DE) : la maison de Saint-Astier (1), établie en Périgord depuis un temps immémorial, réunit tous les avantages qui caractérisent la noblesse du premier ordre, qui sont l'ancienneté, la distinction des services, l'illustration des alliances, de grandes possessions et un nombreux vasselage. Elle est du petit nombre de ces familles dont l'origine se perd dans les ténèbres des siècles qui ont précédé l'hérédité des surnoms et des

---

(1) L'orthographe du nom de Saint-Astier varie très-peu dans les anciens titres : on lit dans la vie de saint Didier, évêque de Cahors, écrite dans le septième siècle, *Sanctus Austerius* ; et dans les chartes des onzième et douzième siècles, *de Sancto Astherio*, et quelquefois *de Sancto Esterio*. En patois on écrivait, et le peuple prononce encore, *Sent-Châtier*, et *Sent-Chastier*.

armoiries, et qu'on peut appeler *indigènes*, parce qu'elles ne se sont jamais éloignées des lieux où elles ont formé leurs premiers établissements. Elle jouit encore du rare avantage, que plus on remonte vers sa source, plus on découvre en elle d'éclat et de marques de grandeur. Son existence en Périgord est connue depuis plus de sept cents ans; et sa filiation suivie, en se renfermant dans les limites des onzième et douzième siecles, est prouvée par plus de quarante chartes, tirées des archives des abbayes de Chancelade, de Ligueux, de Cadoin, de la Sauve, de Faise, de Notre-Dame de Saintes, de Saint-Jean-d'Angely, de Fontevrauld et autres: la seule abbaye de Chancelade en a fourni trente-deux.

Les seigneurs de Saint-Astier ont joui dès les tems les plus reculés, de la considération attachée aux plus anciennes races du royaume; l'auteur des vies des anciens poëtes provençaux, qui écrivait il y a environ six cents ans, les met au nombre des grands barons du Périgord (1); et Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, l'un de nos plus célèbres troubadours du douzième siècle, assure dans un de ses sirventes, qu'un seigneur de Saint-Astier entra, en 1183, dans la ligue formée par les comtes de Foix, de Périgord, d'Angoulême et d'Armagnac, et par les vicomtes de Ventadour, de Comborn, de Ségur, de Gourdon, de Gévaudan, de Tartas, de Turenne et autres, contre Richard, comte de Poitou, qui voulait les dépouiller de leurs terres, parce qu'ils avaient pris le parti du jeune roi, son frère, avec qui il était en guerre (2). Ils possédaient dès le

---

(1) .... « E com il (Richard) avia fait levar un Castel el » miei loc de la terra qu'el paire li avia dada. E Lauzan lo » seingnor de Puoiguillem, e de Clarens, e de Gragnol, e » de Saint Astier. quéren gran quatre baron dé Peiregors, e » Lauzan si mezeis, e Torena, e Engolmesa, etc. » (*Bibl. du Roi, vol.* 7225, *fol.* 180; *et* 7226. *fol.* 142).

(2) » Puois Ventedorn, e Comborns, ab Ségur, e Torena, » e Monfortz, ab Guordon an fag acort ab Peregorc, e jur, » e li Borzes fan adobar li mur; més bon é belh huey, mais » quien m'entremeta d'un sirventes, per elhs aconortar... a » Pueyguillem, e Clarens e Granolh (Granhol), e Sant-» Astier molt avetz grand honor; et eu mezeis qui conoisser » lom vol e a sobrier Engolesme major, etc. » (*Bibl. du Roi,*

douzième siècle, ainsi que les vicomtes de Limoges et les seigneurs de Gourdon, des fiefs relevants de l'évêché de Périgueux; comme en font foi deux bulles, l'une du pape Alexandre III, de l'an 1169, et l'autre d'Urbain III, de l'an 1187 (1). Le pape Clément V assurait, il y a plus de cinq cents ans, qu'ils étaient d'une illustre noblesse (2): témoignage d'autant plus admissible, que ce pontife, nommé Bertrand de Goth, était né dans le Bazadois, province voisine de leurs premiers établissements, et ils justifient ce sentiment avantageux par une foule de monuments authentiques.

Des titres du douzième siècle font preuve de leurs services, puisqu'à cette époque, plusieurs d'entr'eux étaient qualifiés chevaliers, titre qui ne s'acquérait que par le tems et la distinction des services, et qui constate en même tems la noblesse. On compte jusqu'à vingt-deux seigneurs de cette maison, qui ont été décorés de la chevalerie, depuis le milieu du douzième siècle, jusqu'à l'an 1400. On conservait autrefois au cabinet des ordres du roi, plusieurs quittances pour gages militaires, données dès les années 1294 (3) et 1302 (4) et dans les siècles suivants, par des seigneurs de Saint-Astier, qualifiés d'écuyers, capitaines d'hommes d'armes, chevaliers bannerets, chevaliers bacheliers, capitaines lieutenants, enseignes de cent hommes d'armes et autres grades militaires les plus relevés; d'autres ont été gouverneurs de Périgueux et de Verdun chevaliers de l'ordre du roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, etc.

Cette maison ne s'est pas seulement distinguée dans la carrière des armes, elle a fourni à l'église plusieurs

---

ibid.; et Bibl. de l'Arsenal; manuscrits de Sainte-Palaye, vol. D, fol. 783.).

(1) *Arch. du Vatican,* et Etat de l'égl. du Périgord, par le P. Dupuy, in-4°, pag. 65.

(2) Baluze, *Hist. Tutel. probat., col.* 625 *et* 626.

(3) *Extrait d'un rouleau intitulé :* C'est le compte du voyage de Gascoigne, qui fut l'an 1294 et l'an 1295. (*Bibl. du Roi, manuscrits de du Cange, vol. coté :* Catalogue historique D. C. *fol.* 37.)

(4) *Titr. scellés vol. VII, fol.* 331, *à la Bibl. du Roi.*

prélats également recommandables par leur savoir et leur piété, dont l'un a été nonce apostolique: on remarque parmi ces prélats, Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, dès l'an 1233; Arnaud de Saint- Astier, dernier abbé de Tulle, et premier évêque de cette ville, en 1317, et Archambaud de Saint-Astier, abbé d'Aurillac, nommé à l'évêché de Saint-Flour, avant l'an 1320.

Elle a formé de grandes alliances, entre lesquelles on remarque celle qu'elle a contractée, directement sous le règne de saint Louis, avec la maison souveraine des comtes du Périgord. On compte parmi les autres, toutes très-distinguées, et la plupart issues d'ancienne chevalerie, celles d'Abzac-de-la-Douze, d'Aix ou d'Aytz-de-la-Côte, d'Aloigny, d'Angoulême, de la Barde, de la Baume, de Bayly, de Beauveau, de Blagnac, de la Brande, de Brie, de Carbonnières, de Cauna, de Chabans, de Chamberlhac, de Chasseneuil, de Choiseul, de Cothet-du-Peuch, de Creyssac, de la Cropte, d'Escairac, d'Estissac, de Fayolle, de Flamenc-de-Bruzac, de Foucauld-de-Lardimalie et de la Vergne, de Géres-de-Camarsac, de Gimel, de Gourdon, de Grézignac, de Grignols, de Hautefort, de Jaubert, de Jaufre, de Jourdain, de Joussineau, de Lambertie, de Lasteyrie-du-Saillant, de Lastours, de Lestrade, de Losse, de Loyrac, de Lur, de Magnac, de Marquessac, de Martel, de Mellet, de Montancès, de Montesquiou, de Montrocher, de Mosnier, de Nétancourt, de Panet-de-Montpeyran, de Pellegrue, de Peyronenc-Saint-Chamarant, de Perry de Plastulphe-des-Arènes, de la Porte-de-l'Isle, du Puy ou de Pots de Prouhet, de Rocard ou Rogard, de la Roque-de-Senezergues, de Roux-de-Campagnac, de Sapinaud-des-Roches, de Saunier, de Taillefer, de la Tourblanche, de Turpin-de-Crissé, de Vassal, de Vernode, de Vigier, de Villebois, etc. (1).

Il n'y a qu'une opinion sur l'origine de cette ancienne maison; on s'accorde unanimement à la faire descendre de

(1) On pourrait grossir cette liste de plusieurs alliances, qui quoiqu'indirectes, ne sont pas moins honorables, telles que celles de Pons en Saintonge, d'Aussonville, Jaubert, ou Joubert-Châteaumorand, Sully, Viard-de-Vollay, etc.

la famille d'un saint solitaire, nommé *Asterius*, mort dans le septième siècle, et dont la fête est marquée au 21 d'octobre : cette opinion qui n'a jamais été démentie, ni contestée, est fondée non-seulement sur une tradition générale et immémoriale, confirmée par le témoignage de plusieurs écrivains (1) et par d'anciens mémoires domestiques (2) ; elle a encore, pour appui, un monument authentique de plus de sept cents ans d'ancienneté, que D. Martène a publié dans l'une de ses vastes collections. Nous apprenons par ce monument précieux, que dès la fin du onzième siècle, l'abbaye de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux, était dans l'usage de faire mémoire, tous les ans, à l'office du lundi de la semaine de la Passion, *des parents et frères de saint Astier, confesseur* (3), en

---

(1) *Voy.* le P. Dupuy, Etat de l'église du Périgord, in-4°, pag. 124, et les mémoires manuscrits sur l'hist. du Périgord, par. MM. d'Ataux, de Cablanc et autres. M. de la Grange-Chancel fait allusion aux seigneurs de Saint-Astier, quand il dit :

. . . . . .
Tels brillèrent surtout dans ces sanglantes guerres
Les noms des Hauteforts et ceux des Aubeterres ;
Ceux qui d'un saint hermite ont retenu le nom ;
Les Bourdeilles armés des pattes d'un griffon, etc.

(*Œuvr. divers. de la Grange-Chancel, in-12, tom. V. p.* 192.)

(2) Voici ce que Forton de Saint-Astier, seigneur du Lieudieu, écrivait, vers l'an 1540, touchant l'origine de sa famille, dans un terrier des rentes de sa terre du Lieudieu : « La source » de messieurs du Lieudieu est de la maison de Puydepont, » sur la rivière de l'Isle, en Périgort, où il y a encores grande » apparence de chasteau ancien, tant de murailles que de fos- » sez ; et ont esté, leurs prédécesseurs, comtes de Périgueux, » seigneurs de Saint-Astier, Montensais, de Montreal, de » l'Isle, en Périgort, et de Mauriac.

» . . . . Ledit lieu de Puydepont a esté une ville, et y a » encore apparence de quatre portes ; fut bastie par Saint- » Astier, qui fit là sa première demeure ; et ainsy c'est le chef » des successeurs dudit Saint-Astier d'où sont sorties toutes les » maisons susnommées, ensemble les Bories, le Lieudieu et » plusieurs autres. » (*Terrier des rentes du Lieudieu. pag* 330.)

(3) « Secundo idûs aprilis (incipientis passionis), commemoratio parentum et fratrum sancti Asterii, confessoris. » Auditâ quoque eorum exaltatione, semper plenariam, Deo » juvante, celebrabimus commemorationem. » (Martène,

vertu d'une confraternité, ou association de prières et de suffrages, que cette célèbre abbaye avait formée avec plus de quatre-vingts abbayes ou chapitres de France, au nombre desquels était compris le chapitre de Saint-Astier.

Le patrimoine de la maison de Saint-Astier se composait, dans l'origine, de la plupart des terres et propriétés qui environnaient son berceau, et formaient, pour ainsi dire, une ceinture au château de Puydepont: ces terres sont Crognac, Montancés, l'Isle, Saint-Germain, Mauriac, Montréal, etc. Elle possédait, en outre, des censives dans tout le canton, connu sous le nom de la Double, et dans toute la plaine de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à Monpont, et le long de la Drône, depuis Bourdeille jusqu'à Aubeterre.

Elle était partagée dès le onzième siècle, en plusieurs branches, dont les plus connues sont celles de l'Isle, au nombre de trois : Crognac, qui a formé celle de Montréal ; et Montancés, dont on fait sortir celle de Montagrier. La seconde branche de l'Isle a donné naissance à celle d'Allemans ; et de la troisième est issue en ligne directe la branche des Bories, qui est la seule qui subsiste aujourd'hui.

Quoiqu'il ne soit pas facile de déterminer avec certitude l'époque de la séparation de la plupart de ces branches, et de fixer l'origine de leur établissement dans les terres qu'elles ont possédées depuis, il paraît hors de doute qu'elles dérivent toutes d'une souche commune : la preuve de cette identité d'origine se tire de diverses donations qu'un grand nombre de sujets

---

Thes. nov anecd., tom. I, col. 258 ; *circa annum* 1090. — D. Claude Etiennot, *vol.* 545, *cot. Antiq. Bened. Vasc.; part. prima, fol.* 514.)

N. B. Il est à remarquer que la formule : *Commemoratio parentum et fratrum* n'est employée qu'une seule fois dans cette longue liste de chapitres et d'abbayes, et c'est en faveur du chapitre de Saint-Astier. On doit conclure de cela, que le mot *parentes*, qui ne se trouve pas répété ailleurs, ne doit s'entendre ici que de parens selon la chair. Quant au mot *fratres*, il est évident qu'il ne peut pas servir ici à désigner des moines, puisque les chanoines de Saint-Astier ont toujours été séculiers.

de cette maison firent dans le douzième siècle, à l'abbaye de Chancelade, de biens fonds et de rentes qu'il possédaient par indivis. Quatre branches concoururent simultanément, au commencement du treizième siècle, à un acte relatif aux intérêts de la ville de l'Isle; et dans le même siècle, trois branches possédaient, par indivis, le péage du pont de Perdus (1). Cette identité de possessions, dont les siècles suivants fourniront encore des exemples, suppose nécessairement une identité d'origine, qui remonte au-delà de l'époque de la fixation des surnoms et des armoiries.

Le cartulaire de Chancelade nous a conservé les noms d'un grand nombre d'individus de cette famille qu'il n'est pas aisé de classer exactement, et encore moins de les lier entr'eux par des degrés de filiations. Nous avons tâché, cependant, malgré les difficultés qu'elle présente, de faire cette classification, en réunissant, sous chaque branche, tous les sujets qui nous ont paru devoir s'y rapporter et en faire partie, par l'emploi fréquent des mêmes noms de baptême: cette règle, quoiqu'elle ne soit pas infaillible, semble la plus simple et la plus naturelle. Au reste, nous rapporterons successivement ces diverses branches, sans prétendre rien préjuger sur leurs droits respectifs de primogéniture, après avoir donné une notice succincte sur la vie et le culte du saint personnage, dont la famille se glorifie de porter le nom, et sur l'abbaye qui le reconnaît pour son fondateur (2).

Saint-Astier, en latin *Asterius* (3), né peu après le milieu du sixième siècle, était le plus jeune des en-

---

(1) Charte de Chancelade, de l'an 1211 ; et titres de 1271 et 1330.

(2) Ceux qui voudraient avoir de plus amples renseignements sur Saint-Astier, peuvent consulter sa Vie, publiée à Nancy, par le P. Antonin Aubertin, prieur d'Estival, de l'ordre de Prémontré, et l'Etat de l'église du Périgord, par le P. Dupuy, page 122 et 144.

(3) Le nom d'*Asterius* était autrefois commun dans les Gaules et en Italie, surtout dans les six premiers siècles de l'église. On pourrait citer un nombre considérable de personnages d'un rang distingué, qui l'ont porté à des époques peu

fants du seigneur de Puydepont (1), issu d'une race illustre, qui, selon les apparences, tirait son origine d'une de ces familles romaines, qui vinrent s'établir dans les Gaules après la conquête, et restèrent toujours attachées à la religion de leurs ancêtres (2). Quoique *Asterius* fut né dans le paganisme l'auteur de sa vie remarque qu'il fut imbu de bonne heure des maximes de la religion chrétienne, par les soins d'un pieux ec-

---

éloignées du tems où vivait Saint-Astier : de ce nombre sont un consul romain en 449, un préfet d'Orient en 588, un patriarche d'Alexandrie en 521, et un grand nombre d'évêques. Ce nom se lit aussi dans plusieurs inscriptions romaines ; nous ne rapporterons que la suivante, qui a été découverte dans la ville de Ravenne :

CLAVDIVS
ASTERIVS SIBI
ET NVNNITAE
CONIV. KARISS.
VIVI POSVER.

Depuis le sixième siècle, jusqu'à l'époque où les surnoms commencèrent à devenir héréditaires, le nom d'*Asterius* se rencontre quelquefois dans les monuments de l'Aquitaine : on lit dans la légende de *Saint-Urbicius*, hermite et confesseur, né à Bordeaux, qu'il était issu de race noble du côté de sa mère, nommée *Asteria, piissima femina* (*Andr. du Saussay, Martyr. Gallic. Suppl.*, *fol.* 1202, 18 *calend. januarii*). Une charte du tems de Charlemagne, dont le bénédictin Etiennot rapporte un fragment, nous apprend que la mère de *Milo Leo*, un des seigneurs qui accompagnèrent ce prince à l'abbaye de Sordes, dans le diocèse d'Acqs, était sortie du Périgord, et de la race de Saint-Astier et de Saint-Léonce (*Milo Leo fuit patre stempensis, inter Italiam et Apuliam, ubi est sanctus Angelus matre vero petragoricensis, de Sancto Asterio et de Sancto Leone* (*Leoncio*) (*D. Etiennot, Antiq. Bened. Vasc.*, *tom.* 545, *fol.* 659). *Asterius* était archidiacre de l'église de Cahors en 783. Un autre *Asterius* ou *Astarius*, était trésorier de l'église de Saint- Etienne, de Limoges en 921, etc.

(1) Puydepont, en latin *Podium de Ponte*, *Pontispodium*, ou *Fortalitium Podii de Ponte*, était un ancien château, dont on aperçoit encore quelques vestiges sur la pente d'un coteau escarpé et couvert de bois, dans la paroisse de Neuvic, sur la rive droite de l'Isle, à quatre lieues de Périgueux.

(2) On voit, par un des réglements qui furent faits au concile d'Orléans, en 533, que le Paganisme subsistait encore alors dans les Gaules, en divers endroits.

clésiastique, attaché à une église voisine, connue alors sous le nom de *Saint-Pierre du Fort*, ou *de la Citadelle* (1). Les principes du Christianisme avaient jeté de si profondes racines dans l'âme du jeune *Asterius*, que, quoiqu'âgé seulement de douze à quinze ans, il ne put être séduit ni par l'autorité de son père, ni par l'exemple de ses frères. Tout ce qu'il avait entendu raconter des mérites de saint Cybar d'Angoulême (2), lui donna une si sainte émulation, qu'il ne put résister au désir de se rendre auprès de ce saint personnage. Il profita si bien des instructions qu'il en reçut, que peu d'années après, il se vit lui-même en état d'instruire les autres. Dans cet objet, il reprit le chemin de sa maison paternelle, où il eut la douleur d'apprendre que ceux qu'il venait convertir à la foi chrétienne, étaient morts dans le sein de l'idolâtrie ; mais la conversion de ses frères modéra une partie de son affliction ; il leur abandonna la plus grande partie des droits qu'il avait à la succession de son père; et après avoir fait des libéralités du peu qu'il s'était réservé, il passa le reste de sa vie dans le lieu où l'on voit aujourd'hui l'église et la ville de Saint-Astier, qui était auparavant un lieu solitaire et couvert de bois. Il mourut dans cette retraite, de la mort des justes, vers le milieu du septième siècle, âgé d'environ quatre-vingts ans. Dans la suite, les descendants de ses frères quittèrent le nom de Puydepont, pour prendre celui de Saint-Astier, en mémoire de ce saint anachorète, dont ils estimaient que la pauvreté était le grand lustre de leur maison (3).

---

(1) On présume que c'est l'ancien nom du bourg de Neuvic.

(2) Saint-Cybar (*Eparchius*) né à Trémolac, en Périgord, mourut à Angoulême, le premier juillet 581.

(3) Le plus ancien monument authentique qui nous reste pour établir avec certitude l'existence de Saint-Astier, et fixer l'époque où il a vécu, est la Vie de Saint-Didier, évêque de Cahors, écrite par un contemporain, dix ou douze ans après la mort de ce prélat, arrivée l'an 654 (*D. Rivet, Hist. Litter. de la France, tom.* 3, *pag.* 609). Cet auteur met Saint-Astier au nombre des saints personnages qui vivaient de son tems, et qui, à l'exception de Saint-Cybar, moururent presque tous vers le milieu du septième siècle. Le nom de Saint-Astier se

L'austérité de la vie de Saint-Astier, et l'éclat de ses miracles, attirèrent, durant sa vie et après sa mort, un grand concours de peuple autour de son hermitage, qui devint dans la suite une abbaye célèbre, que les rois de France, les évêques de Périgueux et les seigneurs de la province, comblèrent à l'envi de leurs bienfaits. On raconte qu'une princesse, dont le nom est demeuré inconnu, fit bâtir la première église de ce lieu (1), sous l'invocation de saint Pierre, et qu'elle la dota spécialement *des aires*, ou terrains vacans qu'elle possédait dans les marais de la Saintonge, en reconnaissance de la guérison miraculeuse qu'elle avait reçue par les prières et l'intercession de ce saint. Il y en a au contraire qui croient que ce fut Saint-Astier qui, lui-même, jeta les premiers fondements de l'ancien monastère de ce nom, en bâtissant un oratoire et des cellules pour les pieux solitaires que la haute réputation de ses vertus et de sa sainteté attirait auprès de lui. L'évêque Sébalde assure, dans la Vie de Saint Front, que ce monastère était double, c'est-à-dire composé d'hommes et de femmes, qui, à l'exemple de la plupart des autre moines de ce tems-là, vivaient sous la règle de saint Benoît. Le monastère de Saint-Astier ne subsista qu'environ deux cents ans, au bout desquels il fut pillé et détruit par les Normands, vers le milieu du neuvième siècle (2). Il demeura dans cet état de désolation près d'un siècle et demi, et ne commença à se relever de ses ruines que sur la fin du

---

trouve aussi inscrit dans d'anciennes litanies, placées en tête d'un manuscrit du onzième siècle, qui appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et qui est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 1154, M. Châtelain fait aussi mention de notre saint dans ses notes sur le Martyrologe romain.

(1) Il est plus probable que cette princesse ne fit que contribuer aux frais de construction de cette église, et que ce fut Saint-Astier lui-même qui en fut le premier fondateur.

(2) Per hæc tempora (hoc est anno circiter DCCCL), dani irruerunt in territorio petragoricense, et plurima Cœnobia destruxere, videlicet monasterium Bociaci, monasterium monialium Sancti Asterii, etc (*Ex. Miss. Annal. petrag.*, *apud Etiennot, tom.* 556, pag. 251.)

dixième siècle. L'église fut rétablie, vers l'an 980, par un évêque de Toulouse, nommé Islon, ou Hislon(1). Radulfe de Scoraille, évêque de Périgueux, inféoda la justice du château et de la ville de Saint-Astier, dont il était seigneur (2) à deux de ses parents, nommés *Adaicius* et *Aldagerius* (3) : et peu de tems après Grimoard, vicomte de Fronsac, et Raimond, son frère, enfants d'*Adaicius*, se joignirent à l'évêque et aux chefs des branches alors existantes de la famille *du saint*, pour fonder en ce lieu un chapitre, ou collége de chanoines, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Astier. Le même prélat approuva, par une charte datée de l'an 1013, la fondation de ce chapitre, et lui confirma la possession de tous les biens, cens, rentes qui lui avaient été donnés, et des églises unies à sa manse. Il lui donna pour chef, sous le titre d'*abbé*, un membre de la famille des fondateurs mêmes, nommé *Aaccius*, et fit faire, dans le même tems, une enquête

---

(1) Il est fait mention de cet évêque, sous le nom d'*Isolus*, *Issolus* ou *Islus*, dans le second tome de l'*Histoire du Languedoc* ; D. Vaissete, auteur de ce savant ouvrage, et les derniers éditeurs du *Gallia Christiana*, disent seulement, sans entrer dans d'autres détails, que ce prélat gouvernait l'église de Toulouse en 974 et 986. Nous présumons qu'il était originaire du Périgord, et qu'il était oncle d'Islon, évêque de Saintes, et de Grimoard, évêque d'Angoulême.

(2) Villa et Castrum Sancti Asterii et tota Castellania sunt de feudo episcopi, et cantores faciunt ei homagium pro prædictis (*Extr. d'un ancien livre de l'évêché de Périgueux, appelé* Lestagnium).

(3) « Alcherius, vir strenuissimus .... edificato castello suo » *Ribbairac* videlicet, uxorem duxit, ex qua duos genuit filios, » primo nomen imponens Adaicium, secundo Aldagerium. » Iste quidem Adalgerius, dono et adjutorio Guilhermi Ta- » leranni, Petragoricorum consulis, primus condidit Moysida. » Acaptaverunt autem hii duo fratres à domino petragoricensi » episcopo Castellum et honorem de Sancto Asterio ... Gri- » moardus quoque vicecomes duxit uxorem de Montinac, cui » erat nomen Dea ... Raymundus vero illius Germanus duxit » uxorem de Anglâ, etc. Edificaverunt autem uno eodemque » tempore Grimoardus vicecomes atque Raymundus congre » gationem Sancti Asterii honorifice, etc. ») *Bibl. du Roi, manuscr. de Gaignières, vol.* 558.)

en présence de plusieurs évêques du voisinage, pour constater ce que la tradition offrait de plus certain sur la vie et les actions de Saint-Astier, confesseur. Il fit dresser à ce sujet une charte, qu'il signa lui-même, et la fit souscrire par le roi Robert, la vingt-cinquième année de son règne, et par Séguin archevêque de Bordeaux ; Grimoard, évêque d'Angoulême ; Hislon, évêque de Saintes ; Grimoard, vicomte de Fronsac, et Raimond, son frère. Les derniers signataires sont quatre seigneurs, nommés Aimeric, Arnaud, Gérald et Hélie, qui sont, sans contredit, les auteurs des premières et plus anciennes branches de la maison de Saint-Astier. Ces quatre seigneurs n'avaient pas encor pris de surnom ; mais il est à croire qu'ils adoptèrent unanimement celui de Saint-Astier, bientôt après le décret rendu, en 1013, par l'assemblée des évêques.

Les extraits des titres qne nous allons rapporter par dates d'années, feront voir la grandeur et l'ancienneté de la maison de Saint-Astier ; mais ils ne suffisent pas pour assurer la filiation des premiers degrés. Nous nous contenterons donc de rapporter d'abord les trois principales branches des seigneurs de l'Isle, avec les rameaux qui en sont sortis. Nous donnerons ensuite les autres branches, dont on ne connaît pas la jonction avec les précédentes, sans que l'ordre qui sera observé dans leur classification puisse donner aucun préjugé sur le droit respectif d'aînesse, que pourraient réclamer ceux qui les représentent.

Première branche de l'Isle, éteinte (1).

Gérald ou Geraud de Sant-Astier, par qui nous allons commencer la généalogie de la première branche de l'Isle, vivait après le milieu du onzième siècle ; il peut avoir été le petit-fils d'un autre Gérald, qui signa dans la charte de 1013, citée plus haut, et il semble qu'on pourrait le regarder comme le chef commun de

(1) On juge que cette branche était l'aînée des trois branches établies à l'Isle, parce que les sujets qui en sont sortis sont nommés les premiers dans les actes qui donnent la liste des co-seigneurs de l'Isle.

toutes les branches de Saint-Astier, établies à l'Isle. Il donna à l'abbaye de Saint-Jehan-d'Angely, entre les mains de l'abbé Odon (entre 1060 et 1091) *des paysans* ou serfs qu'il avait au lieu de Massasie, dans la Double, et quelques héritages et droits féodaux, en présence d'Aimeri de Lagut, de Gérald de la Brande, et de Bernard Itier (1); et fut présent à la donation qu'une dame, nommée *Hussendis*, et ses fils firent, vers le même tems, à cette abbaye, de l'église de Puycorbier, du *fisc presbitéral*, avec la dîme du bourg, etc., en présence d'Itier de Chantérac, de Bertrand de Loziac et autres (2). Gérald de Saint-Astier peut avoir eu pour fils:

Bernard de Saint-Astier vivait au commencement du douzième siècle; il fut un des fondateurs et des premiers bienfaiteurs du prieuré de Fontaines, ordre de Fontevrauld, situé en Périgord, et son nom est placé à côté de ceux d'Hélie de Mareuil et d'Hélie de Castillon, dans une bulle du pape Innocent II, datée d'Etampes, l'an 1130; et rapportée par le père de la Mainferme (3). Il fit à ce nouveau monastère, vers l'an 1115, une donation, qui fut confirmée par Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux. On croit, avec quelque fondement, qu'il fut le premier mari d'Almois de Saint-Astier, sa cousine, sœur de Bernard, Geoffroi et Hélie de Saint-Astier, mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Chancelade (entre les années 1129 et 1143), laquelle étant veuve, se remaria à Hélie de Villebois. On ignore si elle eut des enfants de son second mari, mais il est certain qu'elle laissa du premier:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Gérald de Saint-Astier donna à Chancelade, conjointement avec Almois de Saint-Astier, sa mère, tout le droit qu'il avait sur le moulin de Rocheirel, entre les mains de l'abbé Gérald Ier,

---

(1) *Cartul. de Saint-Jean-d'Angely, fol.* 133, *verso, dont la copie est conservée à la Bibl. du Roi.*

(2) *Ibid., fol.* 130.

(3) *Clypeus ord. Fontebral, tom.* 3, *fol.* 253.

(entre 1129 et 1143), en présence d'Arnaud de Guillem, ou de Guillaume, archidiacre de Périgueux, et de Pierre de la Tour, chevalier (1).

La filiation est suivie depuis :

1. Pierre DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, fit donation à l'abbaye de Chancelade, entre les mains de l'abbé Gérald Ier (entre 1129 et 1143), de toutes les terres que les religieux de cette maison pourraient acquérir dans sa fondalité, et de la part de ses feudataires. Il fit cette donation conjointement avec Almois de Saint-Astier, sa mère, Bernard, Geoffroi et Hélie de Saint-Astier, ses oncles, et Emme de Gimel, sa tante (2): il donna aussi avec sa mère, au même monastère, le droit qu'il avait sur le moulin de Rocheirel (3), et deux sextiers de froment de rente sur la borie de Bourdeille (4). On juge, d'après le rapprochement de quelques chartes de Chancelade, qu'il avait épousé une sœur d'Itier de Villebois, dont il eut:

1.° Pierre II, dont l'article suit;

2.° Olivier de Saint-Astier fit don, lorsqu'il fut fait chevalier, à l'abbaye de Chancelade, entre les mains de l'abbé Gérald II (entre 1168 et 1189), de tout le droit qu'il avait sur les moulins du pont de Perdus, sous la réserve d'un sextier et d'une demi-émine de froment de cens annuel, pour lui et pour Pierre de Saint-Astier, son frère; il lui donna en outre deux sextiers de froment sur la borie de Bouardeille, et confirma les donations faites par Pierre de Saint-Astier, son père, en présence de Bernard de l'Isle et d'Hélie Vigier, chevaliers de l'Isle. Il donna encore à cette abbaye,

---

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 76.

(2) *Ibid.*

(3) . . . Dedit quidquid (in hoc molendinare de Rocheirel) habebat, sine omni retinentia , juxtà turrem Castelli de Layllà (*Ibid.*, *fol.* 76 *et* 77.)

(4) *Ibid.* , *fol.* 83 . Dans cette charte, Pierre de Saint-Astier se dit cousin de Geoffroi et d'Hélie de Saint-Astier.

du tems que Pierre du Cluzel en était abbé (entre 1217 et 1222), un sextier de froment, mesure de l'Isle, de cens sur la borderie *Del Rat*, près de Boyras, en présence d'Itier de Saint-Astier, et d'Armand de Saint-Astier et Gérald, son frère. Dans cette dernière donation, est nommée Pétronille, sa femme, dont il eut :

Bernard de Saint-Astier est nommé avec Olivier, son père, dans une donation faite à Chancelade (entre les années 1217 et 1222). On ignore s'il a laissé de la postérité.

II. Pierre DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, chevalier, est connu par plusieurs chartes de Chancelade, depuis l'an 1180, ou environ, jusqu'en 1222. Il donna pour cautions d'un don fait à cette abbaye, Izarn de Montancès, et Itier de Villebois, son oncle; et promit que, quand il serait fait chevalier, il confirmerait la donation qu'il lui avait faite étant jeune, et la ferait approuver par Olivier, son frère (1); donna à la même abbaye, sous l'abbé Gérald II (entre 1168 et 1189), un sextier et une demi-émine de froment de cens, dû sur les moulins du pont de Perdus, et fit peu de tems après, avec Hélie de Villebois, son cousin, fils d'Itier de Villebois, un accord qui fut suivi d'un échange, par lequel il lui céda une terre située à Mareuil (2); fit donation avec Umberge, sa femme, à la même abbaye, par acte passé dans l'église de Saint-Martin de l'Isle, entre les mains de l'abbé Pierre (entre 1189 et 1205), d'une terre située près du moulin de Sales, pour la dotation d'Itier, son fils, lorsqu'il embrassa l'état religieux à Chancelade (3); donna, vers le même tems, tout le droit qu'il avait sur la borderie de la Malrechie, entre Rocheirel et le moulin, sous la réserve d'une émine de seigle de cens (4); est nommé le premier des che-

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 123.
(2) *Ibid.*, *fol.* 135, *verso.*
(3) *Ibid.*, *fol.* 96.
(4) *Ibid.*, *fol.* 87.

valiers et co-seigneurs de l'Isle, qui firent donation à Chancelade, en 1211, de *quelques pleydures* situées dans cette ville, pour y bâtir des maisons (1); assista avec Armand, son fils, Bernard, Etienne et Guillaume de l'Isle et Pierre de Chabans, chevaliers, à une donation faite à Chancelade par Itier de Bornel (entre 1205 et 1217), et à une autre donation faite, vers le même tems, dans l'église de l'Isle, devant l'autel de la Sainte-Vierge. Les témoins de cette donation furent : Hélie de Saint-Astier, Bernard, son fils, Pierre de Chabans et autres (2); s'unit, vers le même tems, à deux de ses fils, Gérald et Armand, pour donner à la même abbaye la borderie de Gironde, le droit qu'il avait sur le moulin de Perdus, et une émine de seigle due sur le moulin de Rocheirel (3); fut présent, avec Guillaume de Saint-Silain, Hélie de Bourdeille, Ebles, seigneur de Bourdeille, Aimeric de Chamberlhac, Aimerie de Pons, Pierre de Creyssac, Raimond de la Barde, Pierre de la Cropte, et plusieurs autres, à une donation faite à la même abbaye (entre 1205 et 1217), par Hélie Ramnolf, chevalier de Bourdeille (4). Enfin il fut témoin, avec Itier de Saint-Astier, prieur de la Fayote et Pierre de Chabans, chevalier, d'un acte de l'an 1222, par lequel Guillaume de l'Isle se désista des sujets de plaintes qu'il avait formées contre l'abbaye de Chancelade (5). Il avait épousé une dame, nommée Umberge ou Umbergue, dont il eut :

1.° Gérald de Saint-Astier est connu par plusieurs donations faites à Chancelade, dans lesquelles il intervient tantôt seul, tantôt avec son père et son frère : on ignore s'il a été marié;

2.° Armand, dont l'article suit;

3.° Itier de Saint-Astier, prêtre, chanoine régulier de Chancelade, et prieur de la Fayote, au diocèse de Bordeaux, est connu par plusieurs actes, entr'autres par la donation que ses père et

---

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 17.
(2) *Ibid., fol.* 114.
(3) *Ibid., fol.* 118.
(4) *Ibid., fol.* 121.
(5) *Ibid., fol.* 115, *verso.*

mère firent, pour *sa dotation canoniale*, à l'abbaye de Chancelade, d'une terre située près du moulin de Sales, du tems de l'abbé Pierre (entre 1189 et 1205); fut présent, avec Guillaume de Saint-Silain, Daniel et Hélie de la Faye, chapelains de l'Isle, et Pierre de Chabans, chevalier, à la donation que les chevaliers et co-seigneurs de l'Isle firent à Chancelade, en 1211; assista à plusieurs autres donations, entre autres à une faite l'an 1217, qui eut pour témoins Pierre de Hautefort, Gérald de Portafé, Gautier de la Roche, Pierre Ducluzel, Pierre de Fosselandric, etc., et à une autre faite par Aimeric de Chabans, chevalier de l'Isle. Il vivait encore en 1222;

4.° Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, un des plus savants et des plus illustres prélats qui ayent gouverné l'église du Périgord, naquit à l'Isle-sur-Drône, vers l'an 1200 (1). Ses parents, aussi recommandables par leurs vertus et leur amour pour la religion, que par l'éclat de leur naissance, eurent soin de le former, de bonne heure, à la piété et aux sciences. Consacré d'abord au service des autels, dans l'état ecclésiastique, il en remplissait saintement les devoirs, lorsqu'il fut choisi, vers la fin du mois d'août 1233, pour succéder à Ranulfe de Lastours, évêque de Périgueux (2). L'histoire de son épiscopat, quoique fort abrégée, nous le représente toujours occupé des devoirs de son ministère. Il fut choisi par le pape Grégoire IX, le 16 avril 1235, pour être un des commissaires chargés de régler l'affaire de l'élection de l'évêque de Poitiers; le 4 août suivant, il soumit à l'arbitrage d'Itier de Périgueux, doyen de sa cathédrale, la contestation que son chapitre et lui avaient avec Adémar, prieur de Saint-Martin

(1) Aucun des actes qui nous restent sur Pierre de Saint-Astier ne fait mention du lieu de sa naissance; ce n'est que par son épitaphe qu'on apprend qu'il était fils du seigneur de l'Isle.

(2) *Arch. du Vatican. Reg. de Greg. IX, tom. 4, fol. 72, verso, ep.* 250.

de Bergerac; fit un accord, le jour des nones de septembre 1239, avec Guillaume de Salanhac, archidiacre de son église ; et le 20 novembre suivant, il unit l'église paroissiale de l'Isle, à l'abbaye de Chancelade.

Toute l'autorité que donnaient à ce saint évêque, son caractère et sa réputation, il la mit souvent à profit pour réconcilier les ennemis, et faire cesser des discusions déjà fatales, non-seulement aux familles, mais encore aux villes et aux peuples; ce fut sans doute dans cette intention qu'il se rendit, en 1240, à Compiègne, auprès du roi saint Louis; il profita de cette occasion, pour engager Aymeric de Castelnau à faire sa soumission à ce prince, qui lui rendit son château, le 20 juillet de cette année (1). Il était de retour à Périgueux, au mois de septembre suivant, puisque le dimanche avant la fête de saint Mathieu, apôtre, il scella de son sceau, le traité de réunion de la cité et de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux. Les animosités qui régnaient depuis long-tems entre les citoyens ou habitants de la cité, et les bourgeois du Puy-Saint-Front, avaient dégénéré en une espèce de guerre, d'autant plus dangereuse, qu'elle se faisait entre des voisins et des parents. Pierre de Saint-Astier entreprit de pacifier ces troubles, et il en vint heureusement à bout, à la satisfaction des uns des autres. Il est vrai, que le feu de ces disputes populaires n'était jamais si bien éteint, qu'il n'en parût de tems en tems quelques nouvelles étincelles, qui semblaient menacer d'un incendie prochain ; mais la charité du pasteur ne se lassait pas, et sa médiation eut toujours un favorable succès.

L'année 1241, il admit, dans sa ville épiscopale, les frères prêcheurs ou dominicains, auxquels il donna l'ancienne abbaye de Saint-Martin, qui appartenait aux chanoines réguliers de Saint-Jean de Cole ; il fut nommé, le 12 octobre de la

(1) *Trésor des chartes. Reg. XXXI, fol.* 112.

même année, avec Raimond de Sauzet, chevalier, arbitre d'un différend élevé entre Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, et le chapitre de Saint-Astier. Le pape Innocent IV lui écrivit, le 19 juillet 1243, pour lui notifier la nomination qu'il venait de faire d'un légat contre les hérétiques; et par une autre lettre qu'il lui adressa, le 30 du même mois, il l'engagea, ainsi que ses co-suffragants, à venir au secours de l'archevêque de Bordeaux, qui avait contracté des dettes énormes pour le service de l'église romaine ; fit réponse, le 18 janvier 1243 (v. st.), de concert avec le doyen et les dignitaires de son chapitre, à la lettre que le roi saint Louis leur avait écrit, pour leur demander si le droit *du commun de la paix* était dû dans le diocèse de Périgueux; termina, par une sentence arbitrale, qui fut prononcée dans le cloître de Saint-Jean l'évangéliste, entre le Puy-Saint-Front et la cité, le lundi après la fête de saint Hilaire, 1243 (v. st.) le différend qui s'était élevé entre le doyen et le chapitre de Saint-Etienne, et Hélie VII, comte de Périgord. Le pape Innocent IV lui écrivit, le 4 septembre 1245, au sujet du monastère d'Eixe, en Agenois, et lui accorda divers priviléges, par des bulles, datées du même jour et du 11 octobre suivant; il scella de son sceau, le 7 décembre de la même année, une sentence arbitrale rendue par les commissaires de saint Louis, envoyés à Périgueux pour juger le différend qui était entre Hélie VII, comte de Périgord, et l'abbé et le chapitre de Saint-Front. Il était à Paris, au mois de février de l'année suivante 1246 ; suivant le partage qu'il fit en son nom, et celui du chapitre de Saint-Front, dont il était abbé, avec le roi saint Louis, par lequel il céda à ce prince, la moitié de la justice temporelle de la ville du Puy-Saint-Front. Il se trouva malheureusement engagé, par la force des circonstances, dans la nouvelle guerre qui éclata vers le même tems à Périgueux, et prit le parti du comte et de la cité, contre le même Puy-Saint-Front dont il vient

d'être parlé; à leur exemple, il ne voulut pas reconnaître le sénéchal que le roi avait envoyé à Périgueux, au mois de juillet 1246, et refusa de lui rendre ses tours. Il se rendit médiateur de l'accord fait, le 7 octobre suivant, entre Robert, abbé de Saint Cybar, et Pierre de Chavanac, donzel. Fatigué des troubles sans cesse renaissants, qui désolaient son diocèse, et sentant ses forces s'épuiser, il demanda au pape Innocent IV, la permission d'abdiquer. Mais le souverain pontife, instruit des vertus du prélat, et des grands fruits qu'il faisait dans son diocèse, ne voulut pas y consentir. On conserve la lettre que le pape écrivit à ce sujet à l'archevêque de Bordeaux, le 15 octobre 1246 (1). Il fit un accord, le 5 des calendes de février 1249 (v. st.), avec Itier, abbé d'Aubeterre; approuva, en 1260, la fondation du couvent des frères prêcheurs de Bergerac, faite par Marguerite de Turenne (Rudel), femme de Renaud de Pons, seigneur de Bergerac. L'année suivante 1261, ayant fait la découverte et la translation du corps de saint Front, premier évêque de Périgueux, il voulut en instruire la postérité par un rescrit qu'il adressa à ses diocésains (2). Quelques années après, le désir de la retraite le pressant toujours plus vivement, il crut devoir renouveler ses instances auprès du saint siége, pour faire agréer sa démission ; il obtint enfin de Clément IV, ce que trois de ses prédécesseurs n'avaient point voulu accorder à ses prières, souvent réitérées. Il se retira dans le couvent des frères prêcheurs, à Limoges, le 1er mars 1266 ; et après y avoir passé une année entière, sans quitter les marques de sa dignité, il y prit l'habit de saint Domi-

---

(1) Venerabilis frater noster petragoricensis episcopus nobis humiliter supplicavit, ut cum idem, propter plebis suæ malitiam, et debilitatem proprii corporis impediatur ne exequi valeat officium pastorale, cessionem ipsius recipere curaremus, etc. (*Arch. du Vatican.*)

(2) *Etat de l'Eglise du Périgord, par le P. Dupuy, in-4°*, *page* 90.

nique, des mains du célèbre Etienne de Salanhac, alors prieur de cette communauté. Ce religieux prélat vécut huit ans quatre mois et quinze jours dans les exercices du cloître, et mourut en odeur de sainteté, le 14 juillet 1275 ; son corps fut enterré au milieu du chœur, où l'on voyait encore, avant la révolution, son tombeau avec une épitaphe, qui contenait l'abrégé de sa vie (1).

5.° N.... de Saint-Astier, 6.° N.... de Saint-Astier,	religieuses à l'abbaye de Boubon, en Limosin, en 1255.
7.° N.... de Saint-Astier, 8°. N.... de Saint-Astier,	religieuses au prieuré de Fontaine, en Périgord, en 1255.

III. Armand DE SAINT-ASTIER, chevalier, seigneur de l'Isle en partie, etc., est connu par plusieurs actes depuis l'an 1211 jusqu'en 1222, et chacun de ces actes est une preuve de sa munificence envers l'abbaye de Chancelade. Il lui fit don, en 1211, conjointement avec Pierre, son père, Geraud, son frère, et les chevaliers et co-seigneurs de l'Isle, au nombre de dix chefs de famille, de certaines *pleydures* ou enclos, pour y bâtir des maisons : la charte de cette donation fut souscrite par Ranulfe, évêque de Périgueux, et par Archambaud Ier, comte de Périgord et vicomte de Ribérac (2) ; il donna

---

(1) *Etat de l'église du Périgord, page* 89, *éd. in*-4°.

(2) Cette charte, de 1211, est un monument précieux pour cette époque ; elle nous apprend entr'autres faits curieux. 1.° qu'il fut stipulé par les donateurs, que le local cédé à Chancelade devait jouir à l'avenir du droit d'asile, comme le monastère de Chancelade lui-même ; 2.° que la ville de l'Isle avait déjà des coutumes ; 3.° que l'abbé de Chancelade donna la somme de 1700 sols, pour la faire entourer de murs, etc. Elle nous apprend aussi que les co-seigneurs de l'Isle étaient au nombre de dix chefs de famille, savoir 1.° Pierre de Saint-Astier, Geraud et Armand, ses fils ; 2.° Hélie de Saint-Astier et B., son fils ; 3.° Foucher d'Agonac et ses frères ; 4.° Bertrand de Saint-Astier ; 5.° B. et Etienne de l'Isle, frères ; 6.° W. de l'Isle et P. B., frères ; 7.° Audois de l'Isle ; 8.° Guy de Chamberlhac ; 9.° Geoffroi de Saint-Astier et Itier, son fils ; 10.° Foucauld Vigier.

aussi, avec son père et son frère, à la même abbaye, par acte passé au lieu appelé *la Terra meycha* (entre 1205 et 1217), la borderie de Gironde, et une émine de seigle sur le moulin de Rochéirel (1) assista, avec le titre de chevalier, à une donation faite vers le même tems, par Itier Bornel et autres, de ce qu'ils avaient au mas de la Coste, paroisse de Perdus, vis-à-vis la forge de Nansac (2); enfin, il fit don à cette abbaye, l'an 1222, ou l'année suivante, de tout le droit qu'il avait sur ce dernier mas, sur la borderie de Gironde, le moulin du pont de Perdus, et d'une émine de seigle à Rocheirel (3). On ignore la date de sa mort. Il laissa de sa femme, qu'on croit sœur de Guillaume Jourdain, chevalier (4), les enfants qui suivent :

1.° Pierre III, dont l'article suit;

2.° Guillaume de Saint-Astier, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, fut prieur du couvent des jacobins de Périgueux, d'où il passa, en 1262, à celui qui venait d'être fondé à Bergerac, dont il fut le premier prieur. Ce fut en cette qualité qu'il assista au premier testament d'Archambaud III, comte de Périgord, du 3 des ides d'avril 1266. Il avait assisté, en 1255, à celui de Pierre, son frère aîné; et vivait encore en 1276, suivant un acte, dont il fut témoin, passé le 2 des ides de juin de cette année, entre Archambaud III, comte de Périgord, et l'abbé et chapitre de Saint Astier;

3.° Hymberge de Saint-Astier, mariée avant l'an 1255, à G. de Vernode, fut mère de Grimoard de Vernode. Pierre, son frère, lui légua, par son testament, en 1255, quinze livres de rente, outre sa dot, deux sextiers de froment de rente, et un jardin situé près de celui d'Hélie de Saint-Astier;

4°. Almois de Saint-Astier, qu'on croit avoir

---

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 118.

(2) *Ibid.*, *fol.* 114.

(3) *Ibid.*, *fol.* 118.

(4) Pierre de Saint-Astier, faisant son testament en 1255, appelle Guillaume Jourdain, son oncle (*avunculum meum*).

été mariée, avant l'an 1155, avec Robert de Sauzet, chevalier de Montagrier.

IV. Pierre DE SAINT-ASTIER, IIIe du nom, chevalier, fit son testament en 1255, par lequel il choisit sa sépulture dans le couvent des frères précheurs de Périgueux, auquel il légua cent sols pour la réparation de l'église, et quatre livres pour des tuniques; fit un grand nombre de legs aux églises, entr'autres à celles de Périgueux, de l'Isle, de Saint-Pardoux, Saint-Aquilin, etc., fonda un anniversaire dans l'église de Saint-Astier, pour lequel il lui donna un sextier de froment de rente sur la terre appelée *la Paesia*, près du mas des Arènes; en fonda un autre dans la maison de la Faye, ordre de la couronne, pour lequel il donna un sextier de froment, outre celui que son père avait déjà légué à la même maison, et assigna ces deux sextiers de la manière suivante, savoir, six modurières sur le lieu appelé *Muolhagraula*, et les neuf autres sur la terre que Jean de *Auvenhac* tenait dans la paroisse de l'Isle; légua cinquante livres à Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, son oncle, et cinquante sols de rente à Pierre de Saint-Astier, qu'il appelle son compagnon (*socio meo*); fait mention de ses quatre tantes religieuses, de ses deux sœurs, de Guillaume, son frère, religieux dominicain, etc., et nomme ses exécuteurs testamentaires Guillaume Jourdain, son oncle, et Pierre de Saint-Astier, chevaliers. Il était marié avec Agnès Flamenc-de-Bruzac, sœur d'Hélie Flamenc, chevalier, et de Baudoin Flamenc, chantre de l'église de Périgueux, et fille (à ce qu'on présume) de Guy Flamenc, qui s'était croisé pour la Terre-Sainte, où il était mort en 1248. Il ne provint de leur mariage que deux filles, nommées :

1.° Esclarmonde de Saint-Astier, instituée héritière principale par le testament de son père, en 1255, fut mariée à Raimond de Saint-Astier, seigneur de Montancès, fils d'Eblon de Saint-Astier, et fit son testament en 1293 (Voyez *la branche de Montancès*).

2.° Armande de Saint-Astier, légataire, et substituée à sa sœur aînée en 1255, épousa bientôt après, Bernard de Saint-Astier, fils d'Hélie de

Saint-Astier, damoiseau de l'Isle (Voyez *la seconde branche de l'Isle*).

Seconde branche de l'Isle, éteinte.

I. Geoffroi DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, vivait avant la fin du onzième siècle ; il assista, comme témoin, avec Hugues de Saint-Astier, Hélie de Jaufre et autres, à une charte sans date, mais que l'on croit de l'année 1079, ou environ (1), par laquelle Hélie III, comte de Périgord, soumit le monastère de Saint-Silvain de la Monzie-sur-Dordogne, à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. On juge, par le rapprochement des lieux et des dates, qu'il eut pour fils :

Hélie de Saint-Astier, qui suit.

Il peut avoir eu pour second fils :

Guillaume de Saint-Astier, dont le nom se trouve mentionné deux fois dans le cartulaire de Ligueux : 1.° dans une donation faite à cette abbaye en 1115, par Hélie de Bornel et Etienne Agarnerics, à laquelle assistèrent aussi Hélie de *Poz*, et Aiz de *Las Bordas* : 2.° dans une autre donation faite, la même année, par Hélie Ramnulfe, en présence d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels on remarque Guillaume de Saint-Germain, chapelain de Ligueux, Arnaud de Coutures, chapelain d'Agonac, Hélie de la Brande, et G. de Chalamnhac, son frère, Foucher d'Agonac, Aizon de *Boscmauri*, Raimond Vigier de Périgueux, Hélie de *Poz*, et G. de *Bordeila* (2).

II. Hélie DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, vivait vers le commencement du douzième siècle ; il est connu par une charte datée du jour des calendes d'octobre

---

(1) Cette charte est imprimée dans *Gall. Christ.*, *tom.* 2, *instr.*, *col.* 489, *n°.* 7, d'après le Cartulaire de Notre-Dame de Saintes ; elle est sans date de lieu, ni mois, ni année, mais les savans bénédictins (*ibid.*, *col.* 1127), ont adopté le sentiment de D. Mabillon, qui pense qu'on ne peut guères la reculer après l'an 1079 (*Annal. ord. S. Ben.*, *tom.* 5, *p.* 148). M. de Bréquigny la place en 1081.

(2) *Cartul. de Ligueux*, dans D. CL. Etiennot ; *Antiq. Bened. Petrag.*, *fol.* 173 *et* 174.

1113 (1), par laquelle Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, fit don à l'abbaye de Saint-Astier, des églises de Ségonzac, de Douchapt et de la chapelle de Vernode : les témoins de cette charte, dont l'expédition fut faite dans l'église de Saint-Pierre de Chantérac, furent : Raimond de Saint-Astier, Hélie de Saint-Astier, Etienne de Vernode, Drogon Massole et Etienne de Sauzet. On ignore la date de la mort d'Hélie de Saint-Astier. Il est probable qu'il fut père des enfants suivants :

1.° Bernard de Saint-Astier est nommé avec ses frères, dans un grand nombre de chartes de l'abbaye de Chancelade. Comme il est ordinairement placé le premier, on présume qu'il était l'aîné. On ignore s'il a laissé de la postérité;

2.° Hélie II, dont l'article suit;

3.° Geoffroi de Saint-Astier, II° du nom, a formé la troisième branche de l'Isle, qui sera rapportée;

4.° Almois de Saint-Astier fut mariée deux fois; 1.° (à ce que l'on présume), avec Bernard de Saint-Astier (2), chef de la première branche de l'Isle; 2°. avec Hélie de Villebois;

5°. Pétronille de Saint-Astier épousa N. d'Angoulême, frère de Gérald et de Guillaume; et fut mère de Raimond d'Angoulême, qui, dans une donation faite à Chancelade (entre 1129 et 1143), appelle Hélie de Saint-Astier de l'Isle, *son oncle* (3).

III. Hélie DE SAINT-ASTIER, II° du nom, damoiseau de l'Isle, donna, en présence de Bernard, son frère, à l'abbaye de Chancelade, entre les mains de l'abbé Gérald I (entre 1129 et 1143), sa portion du marché de Perdus; fit don, vers le même tems, avec

---

(1) *Orig. aux arch. du chapitre de Saint-Astier. — Bibl. du Roi, manuscr. de M Leydet.*

(2) Le cartulaire de Chancelade ne fait pas mention de cette première alliance, sans doute parce qu'elle est d'une époque antérieure à la fondation de l'abbaye.

(3) *Cartul. de Chancelade, fol.* 20.

Geoffroi, son frère, à cette abbaye, de trois portions, du moulin Delport, et de ce qu'il possédait en propre à Dorseth; il donna aussi les lods et ventes des terres que les religieux pourraient acquérir dans sa directité et fut témoin de la donation qu'Arnaud de Saint-Astier fit de quatre deniers de cens sur une maison située à la cité de Périgueux. On ignore les noms de sa femme et de ses enfants, et on est obligé d'admettre un degré intermédiaire entre lui et Hélie III, pour lier le grand-père avec le petit-fils.

IV. N..... DE SAINT-ASTIER, dont le prénom ne se trouve pas mentionné dans le cartulaire de Chancelade; mais son existence est constatée par une charte de l'an 1180, qui lui donne pour femme une dame, qui eut pour second mari, Plastulfe des Arènes. Il laissa entr'autres enfants :

1.° Hélie, dont l'article suit;
2.° Longue-Brune de Saint-Astier, dont le sort est ignoré.

V. Hélie DE SAINT-ASTIER, IIIe du nom, chevalier dont le nom se trouve répété un grand nombre de fois dans le cartulaire de Chancelade, est dit frère (c'est-à-dire frère utérin) de Plastulfe des Arènes, et de Pétronille, dans une donation que ces derniers firent à cette abbaye (1), du droit de pâturage pour ses troupeaux (les cochons exceptés), dans toute l'étendue de la forêt de la Fouillouse, ainsi que d'une terre située entre Chasseloup, et *le fil de la Combe*, ou vallon, du côté de Puyferrat : on remarque parmi les témoins de cette charte, qui fut expédiée en 1180, à Chancelade, sur l'autel de la Vierge, Hélie de Saint-Astier, Ramnulfe d'Angoulême, beau-frère de Plastulfe, Aymeric de Jaufre, et Pierre de Goyas, chevaliers, Pierre de Chasseneuil, etc. Il assista à la donation que firent à

(1) . . . In sequenti ebdomadâ, idem Plastulfus, et Plastulfus, filius ejus, et Petronilla filia illius dederunt eosdem *pasturals* omnibus bestiis, exceptis porcis, in totâ forestâ de Foillosâ. Dederunt etiam terram illam quæ est inter Chazalop, *et lo fil de la Comba deves* Poiferrat (*Cartulaire de Chancelade, fol.* 58, *verso*).

la même abbaye, entre 1168 et 1189, Gérald d'Angoulême, Guillaume, son frère, Raimond, son neveu, et Pétronille, mère de ce dernier de deux sextiers de froment de rente, sur le moulin de *Maorell* : cette donation fut faite dans la maison desdits d'Angoulême, située à la cité, lorsque Guillaume d'Angoulême fut reçu religieux de Chancelade. Il assista avec la qualité de *chevalier*, avec Aimeric de Chamberlhac, Hélie de Rampnulfe, et Pierre Arnault, chevaliers, à une donation faite à cette abbaye, par Hélie de Bourdeille et Eblon, son frère, entre les mains de l'abbé Pierre (entre 1189 et 1205), dans la salle du château de Bourdeille et dans le tems qu'Hélie de Bourdeille épousa une fille de la maison de Montmoreau ; fit don lui-même à cette abbaye, conjointement avec Esclarmonde, sa femme, sœur d'Arnaud de Montancès, et avec Bernard, son fils, Longue-Brune, sa sœur, et Hugues de Montancès, de tout ce qu'ils avaient et pouvaient prétendre sur le moulin de Salles : cette donation fut faite à l'Isle, dans la maison d'Hélie de Saint-Astier, entre les mains de l'abbé Pierre (entre 1189 et 1205) ; en présence d'Hélie de Verzines, chapelain de l'Isle (1). Il prend la qualité de *chevalier et seigneur de l'Isle*, dans une charte de l'an 1202, par laquelle Hélie de Bourdeille, et Eblon, son frère, chevaliers, prirent sous leur protection et sauve-garde les biens et les personnes des religieux de Chancelade, qui, en reconnaissance, associèrent à leurs prières et suffrages, ces deux seigneurs et toute leur postérité (2) ; il assista, vers le même tems, à une donation faite à cette abbaye par Aymeric de Bernard de l'Isle, et Raimond, son frère (3), et à celle que firent, à Rocheirel (entre 1205 et 1217), Guillaume de l'Isle et ses fils, Pierre de Bernard et *N.* Vidals, sa fille, de tout le droit qu'ils avaient sur la dîme de la paroisse de l'Isle : cette donation fut confirmée le lendemain, devant la porte de l'église de l'Isle, par Peironelle, fille

---

(1) . . . dederunt. . . totum quod habebant. . . in monasterio *de las Salas, et los Ribatges* (*Cartul. de Chancelade, fol.* 96).

(2) *Cartul. ibid., fol.* 161, *verso* ; — *et orig. en parch. aux arch. de Chancel., sac coté* Bourdeille.

(3) *Ibid., fol.* 120, *verso.*

de Guillaume de l'Isle ; en présence de Daniel et Hélie de la Faye, chapelains de l'Isle Hélie de Saint-Astier et Bernard son fils, Pierre de Saint-Astier et G., son fils, Pierre de Bernard, Pierre de Chabans et autres (1): Hélie de Saint-Astier est appelé dans cette charte, *de sen chaster;* ainsi que dans une autre du même tems, par laquelle les seigneurs de la Barde se désistèrent de la demande qu'ils avaient faite à la maison de Chancelade, au sujet du mas *d'Ambo;* enfin, il se trouve compris avec Bernard, son fils, dans le nombre des chevaliers et co-seigneurs de l'Isle, qui donnèrent, en 1211, à l'abbaye de Chancelade, *des pleydures,* situées à l'Isle, pour y bâtir des maisons. On présume qu'il mourut bientôt après, laissant, d'Esclarmonde de Montancès, sa femme, sœur d'Arnaud de Montancès :

1.° Bernard de Saint-Astier, nommé dans plusieurs actes, avec son père, ne paraît pas lui avoir survécu, ni avoir laissé de postérité ;

2.° Hélie IV, dont l'article suit.

VI. Hélie DE SAINT-ASTIER, IVe du nom, chevalier, seigneur de l'Isle en partie, fut un des seize chevaliers qui se rendirent caution d'un traité ou accord fait, en 1226, entre Archambaud II, comte de Périgord, et Eménon, Itier et Hélie de Périgueux (2). Ce fut par son conseil et à son invitation, que le même comte donna à l'abbaye de Chancelade, par acte passé dans son château de la Rolfie et dans la chapelle de Saint-Léger, le moulin de Saint-Martial, situé dans la paroisse de Saint-Martial d'Artensec, près de Monpont, que Pierre Vigier tenait de lui (6). Il vivait encore en 1243, suivant une charte dans laquelle il est nommé avec Hélie, son fils.

On ignore le nom de sa femme, et on ne lui connaît d'autre enfant que :

VII. Hélie DE SAINT-ASTIER, V^e du nom, damoiseau, seigneur en partie de l'Isle, fit un accord, en

---

(1) *Cartul. de Chancel., fol.* 115, *verso.*

(2) *Arch. du château de Pau. — Bibl. du Roi, manuscr. du président Doat, etc.*

(3) *Cartul. de Chancel., fol.* 43.

1243, avec la maison, ou prieuré de la Faye, ordre de la couronne, paroisse de l'Aiguillac-de-l'Auche, au sujet d'une portion de la dîme de cette paroisse, qu'il prétendait lui appartenir, et qu'il céda au prieur, par cet acte, dans lequel il nomme Hélie de Saint-Astier, son père (1). Il est fait mention de lui, dans le testament de Pierre de Saint-Astier, chevalier, de l'an 1255, par lequel le testateur lègue, entr'autres choses, à Ymberge, sa sœur, *son jardin, situé près celui d'Hélie de Saint-Astier*. Il céda, au mois de décembre 1258, à l'abbaye de Chancelade, le droit qu'il avait sur un local appelé vulgairement *le Casal* de Mauriac (2), situé dans son fief, entre Montancès et le bourg d'Anesse; lequel il avait acquis d'Arnaud de Frâteaux (*de Frautels*), chevalier, sous la réserve expresse qu'il conserverait son droit, quand même Arnaud de Frâteaux, ou ses héritiers viendraient à le racheter (3). Il acquit, pour le prix de cinquante-cinq livres, le 14 des calendes de décembre (18 novembre) 1260, d'Aymeri de l'Isle, damoiseau; d'autre Aymeri, son fils; de Marie, sa fille; et de Bernard Gombaud, mari de cette dernière, des maisons et *pleydures*, situées à l'Isle dans sa mouvance, lesquelles avaient appartenu à défunt Itier de Chabans, donzel; confirma, avec Bernard de Saint-Astier, son fils, par acte du 16 des calendes d'août 1271, Hélie et Pierre Guerrel, frères, dans la jouissance de la troisième partie du péage de Perdus, que ces deux frères et feu Etienne Guerrel, leur père, avaient tenu de lui héréditairement; ainsi que *tout le droit et devoir* qu'ils avaient coutume de lever sur le marché de Perdus; moyennant un cens annuel de six sols, monnaie de Périgord, payable à la Sainte-Etienne d'août. Il reçut, le 12 des calendes de mai 1275, la donation qui lui fit Alais de Chourniac, sa femme, du tiers de tous les héritages qu'elle tenait de la succession de ses père et mère, et

---

(1) *Arch. du château de Pompadour; extr. de* D. Pradillon, parmi les manuscrits de Gaignières, *à la Bibl. du Roi, vol.* 668, *fol.* 190.

(2) *Casal* signifie, suivant le *Glossaire* de du Cange, une place vague, où l'on peut bâtir une maison, ou faire un jardin.

(3) *Arch. de Chancel., sac coté* Montancès.

qu'elle lui assigna sur tous les droits qu'elle avait dans les paroisses de Saint-Amand, Juniac, Bort, Montignac, Saint-Severin, Paluau et Salles, au diocèse de Périgueux ; cet acte, dans lequel Hélie de Saint-Astier est qualifié *valet* (1), fut scellé du sceau de Hugues, comte de la Marche et d'Angoulême, duquel (est-il-dit), on se servait dans les châtellenies d'Aubeterre et de Montmoreau, et de ceux d'Alon de Montmoreau, Valet, de Foulques de Montendre et d'Hélie Cramail. On lui donne aussi la qualification de *valet*, dans un arrêt du parlement, rendu à Paris, le samedi après la fête de l'Assomption de la Vierge 1285 ; par lequel il fut maintenu, avec Raimond de Saint-Astier, seigneur de Montancès, dans la possession de la justice de la ville de l'Isle, qui leur était disputée par les officiers du roi d'Angleterre (2) ; fit un échange, le 2 des calendes de septembre (31 août) 1289, avec Armande de Saint-Astier,

---

(1) *Valet* ou *Varlet*, est le nom qu'on donnait aux jeunes gens de la première qualité, avant qu'ils eussent été faits chevaliers (*Gloss. de du Cange, suppl. tom.* 4, *p.* 646).

(2) Hélie et Raimond de Saint-Astier, ayant été troublés dans leur possession de la justice de l'Isle, par les officiers du roi d'Angleterre, il s'ensuivit un long procès dans lequel intervint Raimond d'Auberoche, évêque de Périgueux en qualité de seigneur suzerain de la terre de l'Isle. La cause fut portée devant la cour ou parlement du Roi, à Paris, où les parties exposèrent leurs raisons et moyens de défense. L'évêque, et Hélie et Raimond de Saint-Astier soutenaient que, depuis le tems que Renaud de *Rouerio* (ou de *Roverio*), chevalier, était sénéchal de Périgord pour le Roi, et même auparavant ils étaient en possession et saisine de la ville et justice de l'Isle et de ses dépendances ; mais Hugues de Paris, sergent du Roi, les ayant mises sous la main de sa majesté, à la demande de l'évêque, qui les lui avait rendus, ce sergent fut remplacé par un autre, par ordre du sénéchal ; ce nouveau sergent retint la ville de l'Isle jusqu'à l'arrivée d'Odon, ou Eudes de Fayel, chevalier, sénéchal de Périgord, lequel, à la réquisition de l'évêque et desdits de Saint-Astier, changea encore ce sergent et en mit un autre à sa place ; ce qui prouvait, suivant eux, qu'ils n'avaient pas cessé d'être en possession de cette justice. Le procureur du roi d'Angleterre soutenait le contraire ; mais par l'arrêt déjà cité, rendu à Paris en 1285, il fut débouté de sa demande ; et Hélie et Raimond de Saint-Astier furent maintenus dans la possession de la ville et justice de l'Isle.

femme de Bernard, son fils, de quatre sextiers de froment de rente, mesure de l'Isle, à lui due sur la borderie *Deusperos*, paroisse de l'Isle, et de toutes les rentes et autres droits qu'il avait coutume de percevoir sur le mas de Leymarie; pour neuf livres trois sols et quatre deniers de rente, assignée en dot à la même Armande et à son mari; donna, le 16 des calendes de mai 1290, à frère Guillaume de *la Despessaria*, prieur de Merlande, l'investiture des biens par lui acquis, le même jour, de Robert de Vilat et de ses frère et sœur; sous la réserve du domaine direct et de cinq sols d'acapte; reçut, le 6 des nones de mars 1291, une reconnaissance de douze deniers de rente; acquit, le 4 des nones de mai 1292, de Bernard Ferrand, de la paroisse de Saint-Pardoux, douze deniers de rente et six deniers d'acapte; fit une autre acquisition de Bernard Séguin, recteur de l'église de Saint-Pardoux, le dimanche après la Translation de Saint-Nicolas 1302, d'une émine de froment, deux modurières d'avoine, et dix-huit deniers de rente, due sur la moitié de la borderie de la Ferrandie, dans la même paroisse de Saint-Pardoux; est mentionné dans l'assence que fit le 8 des calendes d'août 1304, Pierre de Saint-Astier, damoiseau (seigneur de Montancès), de la portion qu'il avait sur le péage du bourg et paroisse de Notre-Dame de Perdus; donna, le dimanche après l'Epiphanie 1304 (v. st.), à Guillaume Martin, l'investiture d'un pré situé près la rivière de Drône, dans la paroisse de l'Isle; reçut le jeudi, jour de l'Ascension 1305, l'assignation que lui firent Hélie Audoin et sa femme, d'une rente sur une pièce de terre située dans la paroisse de Brassac; fit un accord et un échange, le dimanche jour de l'octave de la Pentecôte 1306, avec Raimond Hélie, donzel de Bourdeille, par lequel il lui céda tout le droit qu'il avait sur *le bois* et *la Combe-Rigaudenc*, situés à Bussac, pour le droit qui appartenait à ce dernier, sur des jardins situés à l'Isle; enfin, il fut témoin et un des exécuteurs du testament de Guy de Boschaud, donzel de l'Isle. Il mourut sans doute bientôt après, car il est certain qu'il ne vivait plus en 1309. Il avait été marié deux fois: 1.° avec N.....: 2.° avant l'an 1275, avec Alais de Churniac, ou Chourgnac, veuve de Raymond Aytz, chevalier, dont il n'eut pas d'enfants. Il laissa de la première :

1.° Bernard, dont l'article suit;

2.° Taleyrand de Saint-Astier, chanoine des églises de Saint-Front de Périgueux et de Meaux, est nommé comme témoin, avec Pierre de Valbéon, Hélie de Bourdeille, donzel, Gérald Jaubert, Ayrard Lambert, Clerc et autres, dans le préambule des coutumes données aux habitants de Grignols, par Hélie VIII, comte de Périgord, le vendredi avant la fête de sainte Madeleine 1302: il ne prenait encore alors que le titre de chanoine de Saint-Front; mais il était déjà chanoine de Meaux en 1305, suivant une lettre du pape Clément V, datée du 13 août de cette année. Il est mentionné dans les lettres que le roi Philippe le Bel donna au mois de juillet 1309, concernant la justice de l'Isle; assista, le vendredi après la fête de saint Jacques et saint Christophe 1313, au testament de Grimoard de Chassens, seigneur de Jaure, et ne vivait plus le 13 septembre 1316, suivant un acte daté de ce jour, dans lequel il est rappelé;

3.° Izarn de Saint-Astier, prieur de Melle (*de Metulo*), en Poitou, est connu par des actes de 1310 et 1317: il prend la qualité de *clerc du roi de France et de chanoine d'Angoulême* dans un acte de 1332 (1).

VIII. Bernard DE SAINT-ASTIER, damoiseau, est nommé dans un acte du 16 des calendes d'août 1271, par lequel Hélie, son père, confirma à Hélie et Pierre Guerrel, frères, la possession du tiers du péage de Perdus, moyennant une redevance annuelle de six sols, monnaie de Périgord, et trois sols d'acapte; fut un des seigneurs qui cautionnèrent la dot contituée, le dimanche après la fête de saint Mathias, apôtre, 1282 (v. st.), par Pierre de Montardit, donzel, à Almois, sa fille, mariée à Aymeric de la Mote, fils de Gérald de la Mote, chevalier; il prend dans cet acte la qualité de donzel de Montagrier, et s'engage, au nom d'Hélie de Saint-Astier, son père, pour une somme

(1) *Arch. du couvent de Sainte-Claire de Périgueux.*

de cent sols tournois. Il donna, le 2 des calendes de septembre 1289, à Armande de Saint-Astier, son consentement, pour faire un échange de rentes avec Hélie de Saint-Astier, beau-père de cette dame; ratifia, le 16 des calendes de mai 1290, une investiture, donnée par ce dernier à Guillaume de la Despessarie, prieur de Merlande, pour une acquisition qu'il avait faite dans la paroisse de Bussac. Enfin, il promit, le 4 des nones de mai 1292, de garantir l'acquisition que son père avait faite d'une rente dans la paroisse de Saint-Pardoux. On ignore la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1309. Il avait épousé Armande de Saint-Astier, fille puînée de Pierre de Saint-Astier, chevalier, seigneur de l'Isle, et d'Agnès Flamenc-de-Bruzac, et petite-nièce de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux. Son père lui avait légué, par son testament de l'an 1255, quinze livres de rente, et une somme de cent livres une fois payée, et l'avait substituée à Esclarmonde, sa sœur ainée.

Bernard de Saint-Astier mourut *ab intestat;* et suivant la coutume du pays de droit écrit, sa succession fut partagée entre ses cinq fils, qui sont:

1.° Hélie, dont l'article suit;

2.° Fortanier de Saint-Astier, chanoine des églises de Saint-Etienne et de Saint-Front de Périgueux; et d'Elne en Roussillon, prieur de Peyrat, ou du Lieudieu, au diocèse de Bourges, puis chantre de l'église de Périgueux, et abbé de Saint-Astier, est nommé dans un acte d'affranchissement fait en 1310, par Hélie de Saint-Astier, son frère aîné; rendit hommage conjointement avec ce dernier, le vendredi après la Nativité de la Vierge, 1316, à Raimond, évêque de Périgueux; et le 13 septembre de la même année, à Archambaud IV, comte de Périgord. Il prend dans ces deux actes la qualité *de chantre de l'église de Périgueux;* est nommé dans la donation qu'Hélie de Saint-Astier, chevalier de l'Isle, son frère fit le samedi après Pâques 1317, à Itier, son fils; fut témoin d'un accord fait à Avignon, le 19 février 1319 (v. st.); entre Fortanier Nassole, chanoine de Périgueux;

Bertrand de Grimoard, chanoine de Saint-Martin de Liége, Pierre de Grimoard et autres; fit un échange, le mercredi après la purification de la Vierge, 1329 (v. st.), avec Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols; fut nommé, le 21 mai 1331, par le pape Jean XXII, à l'abbaye séculière et collégiale de Saint-Astier, vacante par le décès d'Archambaud de Talleyrand-Périgord; donna une procuration, en qualité d'abbé de Saint-Astier, le mardi, lendemain de la fête de Saint-Astier (22 octobre) de la même année; reçut la donation qu'Izarn de Saint-Astier, son frère, lui fit par acte passé à Villeneuve-Saint-André près d'Avignon, de tout le droit qu'il avait sur la succession de Bernard de Saint-Astier, leur père.

Il eut un long procès à soutenir contre le procureur du roi, en la cour du parlement de Paris, au sujet de la justice du lieu et paroisse de l'Isle. Ce procès qui durait depuis quinze ans, et qui n'était pas encore terminé en 1339, était la suite ou le renouvellement d'un autre procès qu'Hélie de Saint-Astier, grand-père de Fortanier, avait eu, dès l'an 1285, avec le roi d'Angleterre. Les diverses circonstances de ces deux procès, sont rapportées dans des lettres du roi Philippe de Valois, datées de Conflans, le pénultième de juin 1339, et dans d'autres lettres du même prince (1) données à Paris, au mois

---

(1) Ces lettres contiennent des faits assez curieux pour mériter qu'on en donne ici un extrait détaillé. Elles portent que : « Jadis plaid avait été meu en la cour du Roi, contre l'évêque » de Périgueux, et Hélie et Raimond de Saint-Astier, d'une » part; et le roi d'Angleterre, duc de Guyenne (Edouard I), » d'autre part. Hélie et Raimond de Saint-Astier, qui étaient » les hommes de l'évêque (c'est-à-dire ses hommagers), di- » saient qu'ils étaient en possession et saisine de la juridiction » de la ville de l'Isle, en la sénéchaussée de Périgord, et de » ses dépendances, avec toute justice, et qu'ils la possédaient » en commun et par indivis, etc. » Ils furent maintenus, comme il a été dit, dans la possession de cette justice, contre le roi d'Angleterre qui la leur disputait, par arrêt de la Cour,

d'août de la même année. Fortanier de Saint-Astier mourut au mois de janvier 1343 (v. st.),

---

rendu à Paris, le samedi après la fête de l'Assomption de la Vierge 1285. Cet arrêt ne fut pas mis à exécution; et sur ces entrefaites, Hélie de Saint-Astier vint à mourir, laissant Bernard, son fils aîné et son principal héritier, qui lui succéda dans ses biens et dans la moitié de la justice de l'Isle. Mais celui-ci n'ayant survécu que peu d'années à son père, et étant mort sans faire de testament, sa succession, dont cette moitié de justice faisait partie, fut partagée, suivant l'usage des pays de droit écrit, en cinq portions entre ses cinq enfants, Hélie, Fortanier, Geoffroi, Izarn et Roland. Dans la suite, Fortanier ayant réuni sur sa tête les portions de ses trois plus jeunes frères, par la cession qu'ils lui firent de leurs droits, reprit ce procès vers l'an 1324, et plaidait encore en 1339. Le roi de France prétendait être aux droits d'Hélie de Saint-Astier, leur frère aîné, qui les avait cédés, en 1309, à Philippe le Bel, moyennant une certaine compensation. Enfin, après que Fortanier et le procureur du Roi eurent déduit leurs raisons et fourni leurs moyens de défense, la procédure fut annulée, à raison de l'omission de quelques formalités. Les choses restèrent en cet état jusqu'à ce que Fortanier, craignant les hasards et les incertitudes d'un procès long et ruineux, supplia sa majesté d'ordonner une révision. Il exposa, dans sa supplique, qu'il avait fait des dépenses immenses dans la poursuite de ce procès, qui durait depuis quinze ans, et qu'il avait éprouvé, et souffrait encore de grandes pertes et dommages *dans la présente guerre de Gascogne*, tant pour ses propres revenus, que les ennemis retenaient et percevaient à leur profit, que dans ce qu'il lui en avait coûté pour fortifier et defendre le château de la ville de Saint-Astier, qui lui appartient, et l'église de ce lieu, dont il est abbé séculier, et finit par demander que *s'il apparoit de son droit,* il lui soit rendu justice; et s'il y a du doute, il prie sa majesté de *le recevoir à composition convenable.*

Le Roi, ayant égard à la supplication de Fortanier, *et considérant,* dit-il, *les missions et dommages qu'il a faitz et soustenus pour nosdistes guerres, et les services que ses prédécesseurs ont faitz aux nostres et à nous, et que ses neveux nous font encore en nos guerres, etc.,* nomma, pour examiner cette affaire, trois commissaires, savoir : Hugues d'Arsiac, doyen de Beauvais, Pierre André, chanoine de Paris, et Guy Chevrier (*Caprarii*), maître des comptes, et leur adressa ses lettres, datées de Conflans, le pénultième de juin 1339. Ces commissaires, après avoir examiné attentivement l'enquête qui fut faite, et toutes les pièces de la procédure, et en avoir conféré avec les gens de la chambre des comptes de Paris, décidèrent que Fortanier de

et eut pour successeur, dans l'abbaye de Saint-Astier, le cardinal de Talleyrand-Périgord.

3.° Geoffroi de Saint-Astier, chanoine et chantre de l'église de Saint-Astier, et chanoine d'Avallon, fit donation de tous ses biens et droits à Itier de Saint-Astier, son neveu, par acte passé dans l'église de Chantérac, le samedi après la fête de Pâques 1317; et est mentionné dans les lettres de Philippe de Valois, de l'an 1339, concernant la justice de l'Isle. Il mourut vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1346, et eut Raimond Pecol pour successeur dans la dignité de chantre de Saint-Astier.

4.° Izarn ou Isard de Saint-Astier, chanoine de l'église d'Angoulême, clerc du roi de France, et conseiller au parlement de Paris (1), connu dès l'an 1310, fut nommé un des arbitres du différend, élevé entre les religieuses de Sainte-Claire de Périgueux, et Marie de Jaufre, veuve de Guy, seigneur de Bourdeille, par compromis daté du Mont-Saint-Hilaire, à Paris, le mardi après la fête de Pentecôte 1331; et investit, par acte passé à Villeneuve-Saint-André, près d'Avignon, Fortanier de Saint-Astier, son frère, des biens dont il avait hérité de Bernard, leur père

---

Saint-Astier jouirait de la moitié de la justice de l'Isle, ainsi que de la moitié des émoluments et profits, en provenant dont Fortanier demandait quatre portions, et que l'autre moitié appartiendrait au Roi, dont sa majesté et lui jouiraient en commun et par indivis ; que les bans et proclamations se feraient au nom de l'un et de l'autre ; que la justice serait exercée dans un lieu commun, par les mêmes officiers, tels que juges, bailli et sergent, et à frais communs, que ces officiers seraient nommés par le sénéchal de Périgord ou son lieutenant, et par le seigneur de Saint-Astier, et prêteraient serment chaque année entre leurs mains, etc. Ces lettres sont du mois d'août 1339. Par d'autres lettres du 16 mai 1340, le Roi ordonna que Fortanier de Saint-Astier et ses héritiers percevraient la moitié de la moitié (ou le quart), des émoluments de la justice de l'Isle, levés par le bailli ou les fermiers.

(1) *Compte de la recette et dépense du trésor, depuis* 1326 *jusqu'en* 1331.

commun, et desquels, il avait fait donation, dans le tems qu'il faisait ses études à Toulouse, au même Fortanier.

5.° Roland de Saint-Astier, damoiseau de l'Isle, nommé dans des actes de 1310 et 1317, reçut le 14 des calendes d'avril 1333, une reconnaissance de Guillaume de Longuecôte; acquit, le jour des calendes d'octobre 1336, une rente dans la paroisse de Saint-Pardoux; et vivait encore en 1339. On ignore s'il fut marié.

IX. Hélie DE SAINT-ASTIER, VI° du nom, chevalier et coseigneur de la ville et seigneurie de l'Isle, qualifié dans plusieurs de ses actes, *noble et puissant homme*, servait déjà en 1302 en qualité d'*écuyer*, dans la guerre de Flandre, sous le règne de Philippe le Bel, comme il paraît par plusieurs quittances de ses gages, qu'il donna à Guillaume, chantre de Milli, et à Geoffroi, Cocatrix (1). Il avait déjà succédé, en 1309, à Bernard son père, suivant des lettres de Pierre le Feron, garde de la prévôté de Paris, datées du mois de juillet de cette année, portant que Foucaud Vigier, Aymeri Dupont et Bernard Féalt, fondés de pouvoir de la ville de l'Isle, Hélie de Saint-Astier (*de Saint-Chastier*), fils et héritier de feu Bernard de Saint-Astier, et Taleyrand de Saint-Astier, chanoine de Meaux, son oncle avaient

---

(1) Trois de ces quitances, scellées du sceau de ses armes, sont conservées à la Bibliothèque du Roi : la première, qui est de 37 livres 10 sols, fut donnée à Arras, le vendredi 14 septembre 1302 ; l'empreinte du sceau, qui est en cire rouge, est presqu'entièrement effacée. La seconde, qui est datée du jeudi avant la saint Michel de la même année, est scellée d'un sceau en cire verte, *qui représente un écu droit, chargé d'une aigle, dont la tête est accompagnée en chef, à dextre, d'une molette, ou étoile à six rais, et à sénestre d'une autre étoile aussi à six rais*; légende : + S. HEL. DE S. ASTIER. Enfin, le sceau de la troisième quittance, qui est datée du 17 décembre suivant, est le plus remarquable de tous. Il est en cire verte, bien conservé, et représente *un cavalier armé de toutes pièces, tenant de la main dextre l'épée haute, et de la sénestre un écu chargé de trois aigles, le cheval caparaçonné, rehaussé d'aigles*; légende : + SIG. HEL. DE STO ASTERIO (*Bibl. du Roi, titr. scellés, vol.* 36, *fol.* 2235 *bis, et vol.* 7, *fol.* 331.)

cédé au roi Philippe le Bel, moyennant certaines réserves (qui ne sont pas spécifiées dans ces lettres), toute la justice haute, moyenne et basse de la ville et paroisse de l'Isle, avec tout droit de seigneurie et de propriété, qu'ils disaient leur appartenir; comme il est (ajoutent-ils) plus amplement contenu dans d'autres lettres du même prince, qu'ils avaient par devers eux. Il y est dit (1) qu'Hélie de Saint-Astier, damoiseau de l'Isle, et ses prédécesseurs, et Raimond de Montancès, chevalier, frère et héritier de feu Arnaud de Montancès, damoiseau de l'Isle avaient eu pendant long-tems un procès avec les habitants de l'Isle, au sujet de la haute et basse justice de la ville et paroisse de l'Isle, en deçà le ruisseau appelé la Dozèle, qu'ils disaient leur appartenir, et avoir appartenu anciennement à leurs prédécesseurs: les habitants de l'Isle soutenaient au contraire que ces deux seigneurs, ni leurs ancêtres n'y avaient jamais eu, ni exercé aucun droit de justice (2); et que Raymond de Montancès s'était démis, en leur faveur, de celui qu'il croyait y avoir, moyennant une compensation suffisante qu'ils lui avaient offerte (3).

Enfin, Hélie de Saint-Astier se réunit aux habitants de l'Isle, de qui il avait reçu aussi précédemment une compensation, et de concert avec eux, il donna au roi Philippe le Bel, tout le droit qu'il avait sur la haute et basse juridiction de l'Isle, sous la réserve pour lui et les habitants, de certains cas, tels que la connaissance des causes réelles, clameurs, ou criées accoutumées pour les fiefs et arrière-fiefs relevants d'eux, etc. Le roi, en ratifiant cette donation, se réserva le droit de faire construire, à l'Isle, un château à ses frais, et d'en faire une place forte, si telle était sa volonté; il lui donna en

---

(1) Ces lettres sont rapportées au long dans le registre 74 du trésor des Chartes, n°. 365 ; elles y servent de préambule, ou d'introduction, aux coutumes de l'Isle.

(2) Il est aisé de s'apercevoir qu'il existe du louche dans l'exposé que font les habitants de l'Isle ; car, si Hélie de Saint-Astier n'avait, comme ils le prétendent, aucun droit de justice à l'Isle, comment pouvait-il céder sa portion ?

(3) . . . *ipse miles . . . dictis hominibus et habitatoribus . . . . dederit, etc., quidquid juris se dicebat et credebat habere in altâ et bassâ jurisdictione prædictâ.*

même tems des coutumes et immunités, dont le premier article porte qu'il y sera établi une mairie et un consulat. Les articles suivants sont relatifs au régime et à l'administration de cette nouvelle commune (1).

Hélie de Saint-Astier est connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1302, jusqu'en 1336; le premier, qui lui donne la qualité de chevalier, est de l'an 1316; il affranchit, par acte du mercredi après la fête de saint Barthélemi, apôtre, 1310, toute une famille de la paroisse de l'Isle, appelée *Méol*; reçut, le dimanche après la fête de saint Nicolas de la même année, une reconnaissance féodale d'un habitant de la paroisse de Bussac; rendit hommage, le vendredi après la fête de la nativité de la Vierge 1316, conjointement avec Fortanier de Saint-Astier, chantre de Périgueux, son frère, à Raimond, évêque de Périgueux, pour les biens qu'ils possédaient dans la mouvance de l'évêché, et dont ils avaient hérité de feu Bernard de Saint-Astier, damoiseau, leur père; et le 13 septembre de la même année, il fit pareillement hommage, avec Fortanier, son frère, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour les biens qu'ils avaient, relevants de son comté, et qui leur étaient échus en vertu des successions de Bernard, leur père, et de Taleyrand, leur oncle; s'engagea, sous peine de deux mille marcs d'argent, le samedi après Pâques 1317, à la requête d'Hélie de Blanhac, damoiseau, seigneur de Saint-Front, près Mussidan, à émanciper Itier de Saint-Astier, son fils, avec toute la solennité de droit, à lui donner par préciput et avantage, sur ses autres enfants, tous les biens qu'il avait dans le diocèse de Périgueux, en deçà la rivière de Lisonne, et sous la réserve de payer à Roland, son frère, vingt livres de rente, sa vie durant seulement, et à la charge aussi de faire ratifier cette donation par Fortanier, Geoffroy

(1) Ce fut ainsi que le roi Philippe le Bel devint seigneur d'une partie de la justice de l'Isle ; et sans la fermeté et la vive résistance que Fortanier de Saint-Astier opposa à ses prétentions, il aurait fini par s'en rendre entièrement le maître. Ce prince sut habilement profiter des divisions qui s'étaient élevées entre les seigneurs et les habitants de l'Isle, et on ne serait pas étonné qu'il les eût lui-même fomentées, pour les faire tourner à son profit.

Izarn et Roland, ses frères, et par Bernard, son fils; fut présent à une quittance donnée, le vendredi après la Quasimodo 1317 par le même Itier, son fils, et Marie de Blanhac, sa femme; donna, le 5 des calendes de juin 1318, l'investiture d'une piéce de terre, située dans la paroisse de Saint-Pardoux, à Hélie de la Faye, prêtre qui l'avait acquise de Pierre Martel de Saint-Sulpice; vendit, le jeudi, fête de l'Ascension 1319, une rente sur une maison, située à l'Isle; est mentionné dans un acte passé le samedi après la fête de la chaire de saint Pierre 1319 (v. st.), par Arnaud de l'Isle, donzel; obtint le 4 du mois de . . . . 1320, de Bernard Alard, abbé de Chancelade, et de Guillaume de Pau, recteur de l'église de l'Isle, la permission de faire bâtir une chapelle, dans son hôtel de l'Isle, sauf les offrandes, dont le prêtre, qui célébrera, sera tenu de répondre, et qui appartiendront au recteur de l'Isle; passa un compromis, le samedi après la fête de saint Michel, 2 octobre 1321, sous peine de mille livres de dédit, sur Guillaume de Puyrudel, et Hélie de la Chapelle, chanoines de l'église de Saint-Front, arbitres choisis par les parties, pour juger le procès qu'il avait avec le chapitre de la même église de Saint-Front, au sujet de la juridiction et viguerie du bourg de Saint-Pardoux, qui, à raison de ce débat, avait été mise sous la main du roi d'Angleterre, duc de Guienne : il est qualifié dans cet acte, *noble et puissant homme et chevalier de l'Isle;* fut nommé, le 14 novembre suivant, un des pleiges des conventions matrimoniales de Jean de Sicile, duc de Duras, fils de Charles II, roi de Sicile, avec Agnès, fille d'Hélie VIII, comte de Périgord; on remarque parmi les autres seigneurs qui assistèrent au traité de ce mariage, et s'en rendirent aussi cautions, les évêques de Carpentras, et de Saint-Flour, Bertrand Jourdain, seigneur de l'Isle, Amanieu, fils aîné du comte d'Astarac, le vicomte d'Aleth, Guy, seigneur de Bourdeille, Hélie de Saint-Astier, fils du seigneur de Montancès, Foulques de Montravel, damoiseau, Guillaume de Barrière chevalier, Guillaume de Monpont, etc. Il jouissait d'un droit de six deniers sur le péage de Perdus, près Montagrier, suivant l'acte de vente que Bernard de Guerrel, clerc, en fit le 2 des ides de juin 1330, à Pierre Laporte, aussi clerc de Péri-

gueux ; reçut, le 16 des calendes de juillet suivant, une reconnaissance de Guillaume du Cheyron (*del Chayro*), habitant de la paroisse de Saint-Pardoux, pour quelques terres, situées dans la même paroisse. Il assigna *sur bons et compétents lieux*, par acte du dimanche après l'octave de la Saint-Michel de la même année 1330, la somme de cent sols de rente, monnaie de Périgord, qui restait à payer sur celle de sept livres, en laquelle il était tenu envers les héritiers de feu Bernard de Roiard, ou Rogard, évêque d'Arras, originaire de l'Isle ; à raison de l'hospice ou maison anciennement appelée de Vigoureux (*de Vigoros*), provenant d'Arnaud de Montancès, laquelle Hélie de Saint-Astier avait acquis à titre d'échange ; il fit l'assiette de la somme ci-dessus, en faveur d'Itier de Roiard, chanoine de Saintes, frère et héritier universel de l'évêque d'Arras ; reçut, le dimanche après la fête de la nativité de la Vierge 1332, la donation que lui fit Arnaud de l'Isle, damoiseau, de plusieurs rentes, assises dans la paroisse de l'Isle et lieux circonvoisins ; acquit, le 5 des calendes d'octobre 1332, de Guillemette de Corneguerre et d'Hélie, son fils, une rente due sur certains héritages situés dans la paroisse de Brassac, et en reçut la reconnaissance deux jours après ; donna, le mardi après la fête de sainte Catherine 1333, à Arnaud-Aymeric de Rouziers, de la paroisse de Brassac, l'investiture de cinq modurières de froment de rente à prendre sur les héritiers d'Arnaud de Chalmes, à cause de deux pièces de terre et un pré, situés dans la même paroisse de Brassac ; fut témoin, le mercredi, jour de Saint-Mathias, apôtre, 1334 (v. st.), avec Gérald Begon, chevalier, de l'hommage rendu à Roger-Bernard, comte de Périgord, par Lambert de Périgueux, damoiseau ; et assista, la même année, au testament de Jeanne de Pons, dame de Bergerac et de Montignac, femme d'Archambaud IV, comte de Périgord, et en fut nommé exécuteur, avec le même Gérald Begon, chevalier ; il donna à cens, le jour des calendes de septembre 1336, un bois appelé vulgairement *lo Boc de Borial* ; et le lundi avant la fête de la Toussaint de la même année, il donna quittance à Archambaud de la Chapelle, de l'Isle, de la somme de vingt livres, monnaie de Périgord.

On ignore la date de sa mort ; mais il paraît, par les

lettres du roi Philippe de Valois, citées plus haut, qu'il ne vivait plus le 29 juin 1339. Il avait épousé, suivant la conjecture de M. le marquis de Lambertie, Alix de Roiard, ou Rogard de l'Isle, de la même famille que Bernard de Roiard, évêque d'Arras; il en eut entre autres enfants :

1.° Itier, dont l'article suit;

2.° Bernard de Saint-Astier, qu'on croit auteur de la branche d'Allemans, qui sera rapportée;

3.° Eynors de Saint-Astier, femme de N.... de Laporte, damoiseau de l'Isle, et mère de Raimond de Laporte.

X. Itier DE SAINT-ASTIER, chevalier, co-seigneur de l'Isle, fut émancipé en 1317, conformément à la promesse que son père lui avait faite, par acte passé le samedi après la fête de Pâques de cette année, en présence d'Hélie de Saint-Astier, seigneur de Montréal, d'Izarn de Saint-Astier, prieur de Melle, et de Raimond Prévôt, donzel; reçut, le même jour, la donation que Geoffroi de Saint-Astier, chanoine de l'église de Saint-Astier, son oncle, lui fit de tous ses biens et droits, par acte passé dans l'église de Chantérac, en présence du même Izarn de Saint-Astier, prieur de Melle, d'Aytz Bordas, chevalier, de Raimond et Itier Vigier, de Guillaume de Montancès, et de Raymond Prévôt, donzels; il servit en qualité d'écuyer, jusqu'au 25 juillet 1340, qu'il fut fait chevalier devant Saint-Omer (1), avec plusieurs seigneurs, ses voisins, tels que Pons de Beynac, seigneur de Comarque, Lort de Caumont, Rigaut de Tournemire, Bertrand de Campnhac, Guillaume de Mirabel, etc. On apprend par le comte de Barthelemi du Drach (2), pour l'année 1340, qu'Itier

---

(1) *Bibl. du Roi, manuscr. de l'abbé de Camps portef.* 83, *fol.* 187.

(2) *Ibid., II°. suppl., vol. col. n°.* 114, *fol.* 192, *verso; et portef.* 83 *du recueil de l'abbé de Camps. On y lit ce qui suit :* « Monseigneur Ythier de Saint-Astier, chevalier, pour lui, » quatre escuiers, montez au pris, et dix sergens, du 25°. jour » d'octobre l'an 1340, jusqu'au 18°. jour de may l'an 1341, » pour 205 jours, 46 sols par jour.

» Somme des gages . . . 441 livr. 10 sols. »

servait alors sous le commandement de messire Payen de Maillé, sénéchal de Périgord, capitaine et gouverneur de la même province; et qu'il fut du nombre des seigneurs qui se trouvèrent, la même année, au siége du château de Montréal (*Voyez la branche de ce nom ci-après*); reçut de Jean *Musce*, clerc du roi, lieutenant du trésorier des guerres, et clerc des arbalétriers du roi, une cédule pour ses gages militaires, datée de Moissac, le 4 novembre 1341; donna quittance, le 20 juillet 1345, à Marc de Probolène, trésorier du roi de France en la sénéchaussée de Périgord et de Querci, de la somme de trois cent quarante-neuf livres quinze sols et dix-neuf deniers *faibles*, valants soixante-neuf livres dix neuf sols deux deniers tournois *forts*, pour ses gages et ceux de ses gens d'armes à pied et à cheval, qui avaient servi dans la guerre de Gascogne (1). Cette quittance est scellée de son sceau, représentant *trois aigles*.

On lit dans un mémoire généalogique, communiqué, au mois d'octobre 1697, à M. d'Hozier, par M. du Norigier, de Sainte-Aulaye-sur-Drone (2); que Itier de Saint-Astier était capitaine de Bergerac et de Montravel, et que le dauphin Jean, fils du roi Philippe de Valois, lui donna trois cents livres à prendre sur la recette de Saintonge.

Il eut un différend avec Itier de Vilat, prieur de Montagrier, et Aymeric de Vilat, son neveu, suivant des lettres de protection et de sauve-garde que ceux-ci obtinrent de Roger-Bernard, comte de Périgord: par ces lettres, qui sont datées de Montignac, le samedi après la fête de saint Thomas, apôtre, 1352, et adressées aux baillis de Bourdeille de Celle et de l'Isle, le comte enjoint à ces derniers, sous peine de dix marcs d'argent, « de prendre sous leur protection ledit prieur » et son neveu, et de les défendre contre les violences et les vexations des laïques puissants; fait défense par- » ticulièrement et sous de grandes peines, à messire » Itier de Saint-Astier, chevalier, et à ses adhérents, » commensaux et sujets, de les molester, ni s'emparer » de leurs biens; et en signe de sauve-garde, il fit

(1) *Original en parch. à la Bibl. du roi.*
(2) *Bibl. du Roi, cabin. des titres.*

» mettre ses pannonceaux sur leurs maisons et pro-
» priétés. »

Lorsque ces lettres furent signifiées à Itier de Saint-Astier, celui-ci s'en plaignit, disant : « que le comte » n'avait aucune autorité sur lui ; qu'ils avaient tous » les deux un droit égal sur la juridiction de l'Isle, » puisqu'ils en étaient co-seigneurs l'un et l'autre, le » comte n'y ayant d'autre droit que celui que le roi lui » avait cédé. » Itier de Saint-Astier en appela au sénéchal de Périgord et de Querci ; mais cet appel n'eut pas de suite, parce que le comte lui donna satisfaction, par acte daté de Montignac, le 5 février 1352 (v. st.) (1).

Il donna, à perpétuel emphitéose, le 2 des calendes de juin (31 mai) 1353, à Hélie *Amorosi* prêtre, un jardin mouvant de son domaine direct, situé au lieu appelé Lavergne, près de l'Isle ; est mentionné dans des lettres datées du camp devant Breteuil, fait au mois d'août 1356, par lesquelles le roi Jean fait don au comte de Périgord, du ressort et de l'hommage de plusieurs lieux qui y sont nommés (2); donna, le 8 des ides de février 1358 (v. st.), l'investiture d'une terre située dans la paroisse de Brassac, vendue par Gérald Comte et sa femme, à Pierre du Fraisse, de Saint-Just ; enfin il reçut une reconnaissance, le dimanche où l'on chante l'office *Judica me*, avant la fête de l'Annonciation de la Vierge 1359 (v. st.), de Jean et Pierre Gautier, et d'Etienne *del* Monestier, habitants de la paroisse de Saint-Apre-de-Perdus, pour une rente que sur le ténement appelé de *Montaniatz*, situé dans la même paroisse. Itier de Saint-Astier leur fit grâce des arrérages de cette rente, parce qu'ils avaient été réduits à une si grande misère par la guerre qui régnait alors, qu'ils étaient hors d'état de les payer. On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1368. Il avait épousé, par contrat du vendredi après le dimanche de Quasimodo 1317, Marie de Blanhac, ou

---

(1) *Arch. de l'évêché de Périgueux, sac de l'Isle. Voyez les manuscr. de MM. Leydet et Prunis, à la Bibl. du Roi.*

(2) . . . . « Item homagium nobis debitum per Iterium de » Sancto Asterio, militem, et ressortum loci et honoris de » Insulâ. » (*Recueil du Louvre, tom. 4, p.* 351.)

Blagnac, fille aînée d'Hélie de Blanhac, donzel, seigneur de Saint-Front, près Mussidan, qui constitua en dot à sa fille, la somme de six cent quarante petits tournois et des habits nuptiaux : cet acte fut passé en présence d'Hélie de Saint-Astier, seigneur de Montréal, d'Aytz Bordas et d'Arnaud de Creyssac, chevaliers, d'Aymerie et Foucaud Vigier, d'Adémar Bordas, et d'Aymeric de Lavagnac, donzels (1). De ce mariage sont issus :

1.° Izarn, dont l'article suit ;

2.° Aland, ou Alandon de Saint-Astier, écuyer, reçut, le lundi avant la Toussaint 1382, conjointement avec Izarn et Taleyrand, ses frères, une reconnaissance d'Itier de Saint-Astier (chef de l'autre branche de l'Isle), qui déclara leur devoir cinq sextiers et une émine de froment de rente sur le moulin appelé le Raffelier, situé à l'Isle; et le dernier jour de février 1398 (v. st.), il fit don, avec le même Izarn, son frère, à Archambaud de Saint-Astier, d'un sextier et d'une émine de froment sur le même moulin de Raffelier. Il ne vivait plus en 1408, suivant une transaction du 30 décembre de cette année ;

3.° Taleyrand de Saint Astier, chanoine de l'église collégiale de Saint-Astier, est connu par les actes de 1382 et 1398, déjà cités, et est rappelé dans la transaction de 1408 (2);

4.° Yves de Saint-Astier ne vivait plus en 1408.

XI. Izarn DE SAINT-ASTIER, chanoine de Saintes, prieur de Melle, en Poitou, et co-seigneur de l'Isle, fut institué héritier universel par le testament de son

---

(1) Le mémoire de M. du Norigier, cité plus haut, lui donne, mais sans preuves, pour seconde femme, Blanche de la Tour (ou la Tourblanche), dame du Chapdeuil et de la Tourblanche.

(3) Suivant une note de M. de Lambertie, ce fut Taleyrand de Saint-Astier qui fit vente, le lundi avant la Toussaint 1382, à Itier de Saint-Astier, d'une rente sur le moulin de Raffelier, avec promesse de la faire ratifier par ses frères. C'est la même rente qu'Itier de Saint-Astier reconnut, par le même acte, *devoir à Taleyrand*, Izarn et Alandon de Saint-Astier.

père, à qui il avait déjà succédé, lorsqu'il rendit hommage, par acte passé à Château- l'Evêque, le mercredi, veille de Saint-Laurent (9 août) 1368, à Pierre Tizon, évêque de Périgueux, pour le lieu de l'Isle, la justice haute et basse, le fort et tous les droits qui lui appartenaient au même lieu de l'Isle, lesquels il reconnaît avoir relevé d'*ancienneté* des évêques de Périgueux, sous le devoir d'une obole d'or d'acapte (1). Itier de Saint-Astier, chef de l'autre branche de l'Isle, reconnut, par acte du lundi avant la Toussaint 1382, lui devoir, ainsi qu'à Taleyrand et à Alendon de Saint-Astier, ses frères, cinq sextiers et une émine de froment de rente sur le moulin de Raffelier (ou Reffelier), situé sur la rivière de Drône, dans la paroisse de l'Isle (2). Pierre Rousseau, son procureur fondé, assensa en son nom, le 17 juillet 1397, à Pierre Petit, un pré situé sur le ruisseau du Salembre, dans la paroisse de Chantérac (3); enfin il donna, le dernier jour de février 1398 (v. st.), conjointement avec Alandon, son frère, à Archambaud de Saint-Astier, un sextier et une émine de froment de rente sur le moulin de Raffelier (4). Il eut, avant l'an 1408, au sujet de la succession d'Itier de Saint-Astier, son père, et celle d'Alendon, Taleyrand et Yves de Saint-Astier, ses frères et sœur, décédés sans enfants, un procès avec Raimond de Laporte, damoiseau de l'Isle, qui prétendait avoir droit à cette succession, comme fils d'Eynors de Saint-Astier (sœur d'Itier). Mais Izarn étant venu aussi à mourir peu de temps après l'instance fut reprise par Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, héritier d'Izarn; et cette affaire fut terminée par une transaction du pénultième décembre 1408. Izarn ayant survécu à ses frères et sœur, et n'ayant pas d'enfants, appela à sa succession, par un testament, qu'on ne trouve plus, mais qui est cité dans la transaction ci-dessus, Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, auteur d'un rameau qu'on va rapporter.

---

(1) *Arch. de l'évêché de Périgueux, Livre des hommages.*

(2) *Anc. répertoire des titr. de l'Isle.*

(3) *Arch. du château de la Barde-de- Creyssac.*

(4) *Anc. répertoir des titr. de l'Isle.*

Branche d'Allemans, éteinte.

X. Bernard DE SAINT-ASTIER, damoiseau, fils puîné d'Hélie de Saint-Astier, VIe du nom, est regardé comme l'auteur de la branche d'Allemans, Il fit hommage *plein*, le jeudi après la fête de saint Marc, évangéliste, 1312, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour ce qu'il avait dans le fief de Valbéon, juridiction de Mussidan; ratifia un acte passé par son père, le samedi après Pâques 1317. Il servait encore en 1327, suivant un rôle de la chambre des comptes, cité par du Cange.On ignore l'année de sa mort; et on croit qu'il eut pour femme Gaillarde Gilbert ou Gisbert, vivante encore en 1368, qui lui apporta le fief de la Gilbertie d'Allemans. Il laissa de cette alliance, entr'autres enfants:

XI. Gilbert ou Gisbert DE SAINT-ASTIER, damoiseau, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, reçut de sa mère une procuration, en vertu de laquelle, et agissant au nom de cette dame, il protesta, par acte daté du dimanche avant la fête de sainte Madeleine 1368, et déclara vouloir être maintenu en la possession des dîmes qui appartenaient à sadite mère, dans le diocèse de Périgueux (1). Le nom de sa femme n'est pas connu, ni le nombre de ses enfants; mais il est probable que l'aîné d'entre eux fut:

XII. Hélie DE SAINT-ASTIER, damoiseau d'Allemans, seigneur de la Gilbertie, etc., fit un accord, le pénultième de décembre 1408, avec Raimond de la Porte, damoiseau de l'Isle; et un autre, le 27 avril 1411, avec Hélie de Siorac, damoiseau de Ribérac, dont furent médiateurs, Guillaume Vigier, abbé de Chancelade, et Golfier de Saint-Astier, seigneur de Montréal, leurs parents et amis; fit donation, le même jour, à Archambaud de Saint-Astier, qu'il appelle *son bien-aimé et très-cher cousin*, en considération des bons et agréables services qu'il en avait reçus, de tous les droits que lui et

(1) *Titre orig. dans la collection de D. Villevieille, à la Bibl. du Roi.*

Raimond de la Porte, damoiseau, avaient sur le moulin de Raffelier; en présence de Guillaume de Montferrand, de Jean de Lahut, d'Hélie de Chabans, et de Henri Médre, damoiseaux. Enfin, accablé d'années et d'infirmités, il fit abdication, le 13 août 1416, du gouvernement et administration de ses biens, et en fit le partage et la distribution entre les quatre filles qui lui restaient de son mariage avec Borguete de la Barde, fille de Boson de la Barde, chevalier, et dont les articles seront rapportés après celui de l'aînée, morte avant son père :

1.° Sibille de Saint-Astier, mariée avant l'an 1411, à Jean de la Porte, damoiseau, fils aîné de Raimond de la Porte. Son père lui avait constitué pour sa dot tous les biens qu'il possédait en-deçà la rivière de Lisonne (du côté d'Allemans), sur lesquels il s'était réservé certains droits qu'il avait en commun avec Raimond de la Porte sur le moulin appelé de Raffelier, appartenant à Archambaud de Saint-Astier. Elle ne vivait plus en 1416 ;

2.° Sibille, dont l'article suit ;

3.° Marie de Saint-Astier eut en partage les biens que son père possédait à Allemans et ailleurs, dans la juridiction de Ribérac ; elle épousa noble Bernard de Jaubert, qui se qualifie dans ses actes, seigneur de Montagrier en partie, de Montardit, de la Gilbertie d'Allemans, de Feydit, de Saint-Sévérin, de la Tour et de Nantiac, en Périgord, et viguier de Blanzac, en Saintonge. Il était fils d'Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de la Rochejaubert, près d'Exideuil (1). Marie de Saint-Astier testa le

---

(1) La maison de Jaubert, nommée aussi Joubert (en latin *Jauberti*, *Jouberti*, ou *Gauberti*) est d'ancienne chevalerie, et tire son origine du Limousin. Elle est connue dès le douzième siècle, et avait déjà formé des établissements en Périgord, au commencement du siècle suivant. Gérald de Jaubert, chevalier, et Pierre, son frère, aussi chevalier, fils de Pierre de Jaubert et d'Imberge *de Nanteac*, vivaient en 1207 et 1221. Du premier descendait, en ligne directe, Adémar de Jaubert,

26 mars 1460 (v. st.), et mourut la même année;

4.° Jeanne de Saint-Astier, } dont le sort est
5.° Marie de Saint-Astier, } ignoré.

XIII. Sibille de Saint- Astier, dame de la cour et de Saint-Pardoux, et co-seigneuresse de la ville et juridiction de l'Isle. Son père lui donna, en 1416, tous les biens et droits qu'il avait dans les lieux de l'Isle et de la Tourblanche, et dans les paroisses de Sainte-Marie-de-Perdus (Tocane), Saint-Médard et Saint-Pardoux-de-Drône, Saint-Apre-de-Perdus et Bussac; sous la réserve de l'usufruit, sa vie durant. Elle rendit hommage, en qualité d'héritière d'Izarn de Saint-Astier, le 12 janvier 1445 (v. st.), à Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, en présence de puissants hommes Archambaud de Bourdeille, seigneur de Chamberlhac, et d'Arnaud de Bourdeille, seigneur de Montancès. Elle avait épousé, avant l'an 1433, Bernard Favier, bachelier ès-lois, originaire de la ville de Thiviers, dont les enfants prirent le nom de Saint-Astier (1).

---

donzel, qui fut père d'Olivier, marié, l'an 1299, à Agnès de Neuville. Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de la Roche-Jaubert, issu de la même famille, vivait encore en 1403, âgé de quatre-vingts ans, et en 1409. Il fut père de Golfier de Jaubert, auteur de la branche encore existante en Angoumois, et de Bernard, qui épousa Marie de Saint-Astier, et duquel sont issues les branches de Nantiac, de Montardit, de Saint-Gelais, etc.

(1) Bernard Favier eut deux fils : 1.° autre Bernard ; 2.° Jean Favier, dit de Saint-Astier, moine de Mortemer, prieur de Saint-Jean de Côle, doyen de Sarlat, et chanoine du chapitre collégial de Saint-Front de Périgueux, en 1478.

Bernard Favier, *dit* de Saint-Astier, IIe du nom, seigneur de l'Isle, etc., maître-d'hôtel d'Isabelle de la Tour, comtesse de Penthièvre, vivait en 1466 et 1484. Il épousa Marie de Vaucocour, avec laquelle il vivait en 1474, et en eut : 1.° Jacques, qui suit ; 2.° Hélie de Saint-Astier, prieur de Saint-Jean de Côle, et chanoine de Périgueux ; 3.° Jean de Saint-Astier, prieur de Bonafaire ; 4.°, 5.°, 6.°, etc., Bernarde et six autres filles.

Jacques de Saint-Astier, seigneur de l'Isle, quitta, ainsi

Troisième branche de l'Isle, dont descendent les seigneurs des Bories, du Lieudieu, etc.

III. Geoffroi de Saint-Astier, IIe du nom, fut un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Chancelade : il lui fit don des lods et ventes de toutes les terres que les religieux pourraient acquérir de ses feudataires et dans sa mouvance (1). Il fit cette donation en commun avec Bernard et Hélie ses frères, Emme de Gimel (qui était probablement sa belle sœur), Almois de Saint-Astier, sa sœur et Pierre de Saint-Astier, son neveu, fils de cette dernière, sous le gouvernement de Gérald Ier, abbé de Chancelade (entre 1129 et 1143). Il lui donna, vers le même tems, conjointement avec Hélie de Saint-Astier, son frère, trois portions du moulin *del port*, avec le droit de mouture, de dîme, pêche, etc. (2); il ajouta à cette donation, celle du moulin de Rocheirel, qu'il fit avec Bernard, son autre frère, dans le bourg de Saint-Aquilin, et au-dessous des vitraux de l'église, pour le salut de son âme, dit-il, et de celle de sa mère (qui n'est pas nommée, mais qui paraît être originaire de la même paroisse de Saint-Aquilin), en présence de Pierre de Seyssac, de Lambert et Gérald Vigier, d'Hélie de Charroux et autres (3); fit encore une donation commune avec Bernard et Hélie, ses frères, entre les mains de l'abbé Hélie (entre 1143 et 1168), de ce qu'il possédait en propre

---

que ses frères et sœurs, le nom de Favier, pour prendre uniquement celui de Saint-Astier. Il vivait en 1488 et 1505, et avait épousé, avant la première de ces dates, Jacquette de Salagnac, ou Salignac, dont il ne provint que deux filles : 1.° Sibille, qui suit; 2.° Blanche de Saint-Astier, mariée, en 1505, à noble Pierre des Halles.

Sibille de Saint-Astier, qualifiée dame de l'Isle, de Brantôme, de Noisel, de Chambon et de Mavalais, ou Mauvalais, épousa Jean de Lioncel, seigneur de Lioncel, Romalet en Provence, etc.; elle testa, en 1536, en faveur de Jean Ier, Jean IIe, Jean IIIe, Martin, Bertrand, Jeanne, Françoise et Charlotte, ses enfants.

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 76

(2) *Ibid., fol.* 20.

(3) *Ibid., fol.* 76 *et* 77.

à Dorseth (1); uni à Etienne, Guillaume et Gérard, ses fils, il fit don à la même abbaye, entre les mains du même abbé, de tout le droit qu'il avait sur le mas de Palers (2), et d'un sextier de froment sur la borie de Bourdeille, et confirma la donation qu'Hélie, son frère, fit vers le même tems, à cette abbaye, de trois sextiers de froment sur la même borie de Bourdeille. On ne connaît pas la date de sa mort; il laissa de sa femme, nommée Pétronille, entr'autres enfants:

1.° Itier, dont l'article suit;

2.° Etienne de Saint-Astier
3.° Guillaume de Saint-Astier } firent une donation, avec leur père, à l'abbaye de Chancelade, entre 1143 et 1168;

4.° Gérald de Saint-Astier fit une donation, avec son père, à la même abbaye, entre 1143 et 1168; uni à Hélie et Bernard, ses frères, il fit don, vers le même tems, à cette abbaye, de trois émines de froment qu'il possédait, par indivis, avec ses mêmes frères, dans la borie de Bourdeille.

5.° Hélie de Saint-Astier fit un don à Chancelade, entre 1143 et 1168, conjointement avec Gérald et Bernard, ses frères, et lui donna trois sextiers de froment, sur la borie de Bourdeille.

6.° Bernard de Saint-Astier est compris dans la donation précédente, faite à Chancelade par Gérald et Hélie, ses frères.

IV. Itier DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, vivait vers le milieu du douzième siècle. A l'exemple de son père et de ses oncles, il enrichit de ses dons l'abbaye de Chancelade; il donna (entre 1143 et 1168) tout le droit qu'il avait sur le moulin du pont de Perdus, par acte passé dans le monastère de Chancelade, sur l'autel de Notre-Dame (3); lui donna encore, vers le même tems, et le jour de la fête de Ste. Marie-Magdelaine,

---

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 78.

(2) *Ibid., fol.* 83.

(3) *Ibid., fol.* 124.

trois sextiers de froment de cens annuel, sur la borie de Bourdeille; en présence de Séguin de Vernode et de Bernard de l'Isle, chevaliers, de Géraud, de Fayolle de Guy de Chanlazac, et d'Itier de Sauzet : cette donation fut confirmée, au même lieu, et sous le même abbé (Hélie), par Geoffroi de Saint-Astier, son fils (1); fit don à la même abbaye, en 1172, conjointement avec Geoffroi et Guillaume de Saint-Astier, ses fils, de la moitié de la forêt de Poichaus, le sol compris. A son exemple, les baillis et forestiers du même lieu, nommés Hélie et Aiz de Vilhac, donnèrent tout le droit qu'ils avaient dans la même forêt, sans s'y rien réserver, ni pour eux, ni pour leur postérité. Au même instant, Itier de Saint-Astier confirma, avec ses deux fils, le don qu'il avait fait long-tems auparavant, de trois sextiers combles de froment, sur la borie de Bourdeille; et afin d'imprimer plus de force et de stabilité à cette donation, qui fut faite en 1172, à Périgueux, dans le palais épiscopal, les donateurs prièrent l'évêque, qui était alors Pierre Mimet, de s'en rendre le protecteur et le défenseur : ce prélat apposa son sceau à l'acte qui fut dressé en conséquence, et qui fut mis sous la garantie de six chevaliers, savoir: de Séguin et Pierre de Vernode, de Bernard de l'Isle, de Pierre de Bernard, de l'Isle, de Jaumar de Ribérac et d'Hélie de Goyas: on remarque parmi les témoins qui assistèrent à cet acte, Archambaud de Salagnac, et Pierre Mimet, archidiacres de l'église de Périgueux (2); fut présent avec Geoffroi, son fils, à plusieurs donations faites à Chancelade (entre 1168 et 1189), entr'autres à une faite par Pierre de Fayolle et ses fils; et à une autre par Etienne et Séguin de Creyssac (3). On ne connaît pas l'année de sa mort. Il eut de sa femme nommée Pétronille, les deux enfants qui vont suivre :

1.° Geoffroi, dont l'article suit;
2.° Guillaume de Saint-Astier, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

V. Geoffroi de SAINT-ASTIER, IIIe du nom, fit,

---

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 84.
(2) *Cartul. de Chancelade, fol.* 39 *et* 40.
(3) *Ibid., fol.* 127 *et* 163, *verso.*

avec Itier, son père, et Guillaume, son frère, en faveur de l'abbaye de Chancelade, une donation qui fut confirmée en 1172, par Pierre, évêque de Périgueux (1), fut témoin, avec Hélie de Bernard et Séguin de Chasseneuil, chevaliers, de celles que firent (entre 1168 et 1189), Pierre de Fayolle et Hélie, Pierre et Bernard de Fayolle, ses fils (2); confirma le don que son père avait fait d'une rente sur la borie de Bourdeille (3); et donna lui même, vers le même tems, le droit qu'il avait sur la borderie de Lavalade et la terre de *Chantapinso* (4); approuva, en qualité de leur seigneur, la donation que Pierre Poichaut, Albigue, sa femme, et autres, firent du droit qu'ils avaient sur les moulins de Sales (5); et celle que fit Adémar Poichaut, et qu'il promit de garantir (6); fit don, entre les mains de l'abbé Géraud II, de la portion de droit qu'il avait sur les moulins de Sales, consistant dans les trois quarts; sous la réserve de neuf sextiers de froment de rente annuelle, payables à la Saint-Michel: cet acte, qu'il fit approuver par Raembergue, sa femme, fut passé dans *la Monarie* de Perdus, l'an 1187, en présence de Bernard et Raimond de l'Isle (7). Il renouvela cette donation avec Itier, son fils, entre les mains de l'abbé Pierre (entre 1189 et 1205), dans le monastère de Saint-Front, sur l'autel de Notre-Dame, et la fit confirmer par Pétronille, sa mère, et Raembergue, sa femme (8); enfin, il est compris au nombre des chevaliers et co-seigneurs de l'Isle, qui donnèrent à l'abbaye de Chancelade, en 1211, des *pleydures*, ou lieux clos, pour y bâtir des maisons (9). Il eut de Raembergue, sa femme, entr'autres enfants:

1.° Itier, dont l'article suit;

---

(1) *Cartul. de Chancel.*, *fol.* 39 *et* 40.
(2) *Ibid.*, *fol.* 127.
(3) *Idid.*, *fol.* 84.
(4) *Ibid.*, *fol.* 87.
(5) *Ibid.*, *fol.* 95.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, *fol.* 94.
(8) *Ibid.*, *fol.* 97.
(9) *Ibid.*, *fol.* 17.

2.° N..... de Saint-Astier, femme de Gérald de Chasseneuil, chevalier de Vernode.

VI. Itier DE SAINT-ASTIER, II° du nom, donna, conjointement avec son père, à l'abbaye de Chancelade, le droit qu'il avait sur les moulins de Sales, et en 1211, il fit don à la même abbaye, de certaines *pleydures*, pour y bâtir des maisons. Il fut témoin, avec Armand et Geraud de Saint-Astier, frères, de la donation qu'Olivier de Saint-Astier, Pétronille, sa femme, et Bernard, leur, fils firent au même monastère (entre 1217 et 1222), d'un sextier de froment, mesure de l'Isle, de rente, assignée sur la borderie *del* Rat, près de Boyras (1). On ignore s'il laissa des enfants.

V. Guillaume DE SAINT-ASTIER, intervint dans la donation qu'Itier Ier, son père et Geoffroy III, son frère aîné, firent à Chancelade en 1172, et donna, conjointement avec eux, à cette abbaye, la moitié de la forêt de *Poichaus* (2). Il fit avant de mourir, un testament, dont on n'a pas conservé la date, par lequel il fit, en faveur du chapitre de Saint-Astier, un legs qu'il affecta et assigna sur le *mas de Paës*. Ce legs est rappelé dans une reconnaissance faite, en 1255, par Itier de Saint-Astier, son petit-fils, au profit du même chapitre (3). On ne connaît ni la date de sa mort, ni le nom de sa femme; mais on a de fortes raisons pour croire qu'il mourut à la Terre-Sainte, et qu'il laissa entr'autres enfants :

1.° Pierre de Saint-Astier, dont l'article suit ;

2.° Olivier de Saint-Astier, ecclésiastique, en faveur de qui le pape Innocent IV écrivit le 9 septembre 1253, au prévôt de l'église de Poitiers, pour l'engager à le faire nommer au premier canonicat qui vaquerait dans son église, en remplacement de l'archiprêtre de Velines en Périgord, qui lui était destiné, et dont il avait été frustré. (*Arch. du Vatican*).

---

(1) *Cartul. de Chancelade, fol.* 120.

(2) *Ibid.*, *fol.* 39 *et* 40.

(3) *Fragm. d'un anc. Cartul. conservé dans les arch. du chapitre de Saint-Astier.*

N. B. Il semble qu'on pourrait mettre aussi au nombre de ses enfants, quelques-uns des sujets isolés, qui seront rapportés à la fin de ce mémoire.

VI. Pierre DE SAINT-ASTIER, chevalier, se rendit caution de la somme de cinq cents sous, pour Eblon de Saint-Astier, seigneur de Montancès, dans un procès que celui-ci eut à soutenir contre l'abbé et le chapitre de Saint-Astier. Ce procès fut terminé par une sentence arbitrale rendue, le 12 des calendes de mai 1249, par Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, et Géraud de Malemort, sénéchal du Périgord (1). La femme de Pierre de Saint-Astier, est rappelée (mais son nom a été omis), dans une convention faite en 1274, entre ses petits-fils; il en eut entr'autres enfants:

1.° Itier III, dont l'article suit;
2.° Aymeric de Saint-Astier, père de
N.... de Saint-Astier, qui fit un legs au chapitre de St.-Astier, suivant un acte de l'année 1255:
3.° Olivier de Saint-Astier, qu'on présume auteur d'une branche qui sera rapportée à la suite de celle de Sauveterre.

VII. Itier DE SAINT-ASTIER, chevalier, IIIe du nom, reconnut, en 1255, tenir de l'abbé et chapitre de Saint-Astier, le mas de *la Teula*, et la borderie de *la Genesta*, situés dans la paroisse de Saint-Astier, sous l'hommage d'une paire de gants. Il reconnut aussl par cet acte, avoir assigné à la même église, sept sols de rente, sur le mas de *Chapel*, dont deux sols seraient payables le jour de Pâques, et cinq sols le jour de sa mort. L'abbé et le chapitre lui demandaient deux sols, provenant d'un legs que Guillaume de Saint-Astier, son aïeul, avait fait à leur église, et qu'il avait affecté sur *le mas de Paës* (2), et douze deniers, à raison d'un autre legs fait par le fils de feu messire Aymeric de Saint-Astier. Itier de Saint-Astier, ne prend, dans cet acte, d'autre qualité que celle de *donzel*, ainsi que dans

---

(1) *Arch. du chap. de Saint-Astier* (*Voyez ci-après, branche de Montancès, IVe. degré.*

(1) *Copie du fragm. d'un Cartul. du chapitre de Saint-Astier.*

un acte d'émancipation et de donation, consenti, au mois de février 1255 (v. st), par Bertrand de Massole et *Haelias*, sa femme, en faveur de leurs enfants. Il fit un accord, au nom d'Aymeric, son fils, le 15 mai 1272, avec l'abbé et chapitre de Saint-Astier, et mourut la même année; il est rappelé comme défunt, et avec la qualité de chevalier, dans les conventions faites, le 14 des calendes d'août 1274, entre Hélie et Pierre de Saint-Astier, chevalier, ses fils. On ignore le nom de sa femme; il en eut entr'autres enfants :

1.° Hélie, dont l'article suit;

2.° Pierre de Saint-Astier, chevalier, eut un différend avec Hélie, son frère aîné, au sujet de vingt livres de rente, qu'il lui demandait sur le partage des biens paternels. Il fut convenu qu'Hélie lui paierait, pendant sa vie, dix livres, monnaie courante, de rente, en paiement desquelles, il devait lui donner quatre sextiers de froment, et autant de méteil, tous les ans, à la mesure de l'Isle, et pour le prix et suivant les conditions d'usage dans le château et la châtellenie de l'Isle; outre la faculté, pour le même Pierre, de disposer par testament, sur les biens de son père, ou sur cette rente de dix livres, pour le repos de son âme, ou en faveur de qui bon lui semblerait, jusqu'à la concurrence de sept sols de rente, et de vingt livres, monnaie courante, une fois payées. Il avait épousé une dame, nommée Alays, dont il eut entr'autres enfants :

Pierre de Saint-Astier était jeune lors des conventions faites en 1274, entre son père et Hélie, son oncle : ce dernier s'obligea, à commencer trois ans après ces conventions, de nourrir son neveu, de le faire élever à ses dépens dans la cléricature, pendant dix ans; et passé ce tems, ses parents le feront entrer dans tel monastère qui leur conviendra; et lorsqu'il y entrera, Hélie, son oncle sera tenu de faire tous les frais de cette entrée, ou installation, et en outre devra le vêtir d'une manière convenable et suivant l'usage.

3.° Aymeric de Saint-Astier, donzel, est connu

par deux actes d'accord, passés, le premier, le 15 mai 1272, entre Itier, son père, et l'abbé et le chapitre de Saint-Astier ; et le second, peu de tems après, entre Olivier de Saint-Astier, son oncle, et le même chapitre. On apprend par ces actes, qu'Aymeric de Saint-Astier s'était rendu coupable de plusieurs violences et voies de fait envers un diacre, nommé Bernard Lambert, pour lesquelles il fut condamné par le chapitre de Périgueux, à payer diverses sommes d'argent, entr'autres trois cents sols au diacre maltraité, de plus, à donner à l'église de Périgueux, un encensoir d'argent du poids d'un marc et demi, et une chasuble ou dalmatique rouge, à l'église de Saint-Astier, sous le cautionnement d'Olivier, son oncle, qui traita pour lui. Aymeric, au lieu de remplir les engagements contractés en son nom, ne chercha qu'à aggraver ses torts, et se porta à de nouveaux excès, si graves et si violents envers un prébendier de Saint-Astier, nommé Aymeric Vigier, que cet infortuné en mourut. Le chapitre de Saint-Astier cita Aymeric devant la cour de l'official de Périgueux. Olivier, de son côté, en appela au métropolitain, ensuite au pape ou à son légat; mais redoutant les suites de ce malheureux procès et voulant y mettre un terme, il promit et jura sur les saints évangiles, sous peine de cent marcs d'argent, de s'en rapporter à la décision du chapitre de Saint-Astier lui-même, qui nomma pour arbitre un de ses membres, nommé Hélie Gautier lequel était en même tems chanoine de Périgueux. Par l'autre arbitrage qui, comme il a été dit, fut prononcé à Périgueux, le 15 mai 1272, et scellé des sceaux du comte de Périgord, de l'official de Périgueux, de Fergand (seigneur d'Estissac), chevalier, et de ceux de G. de Belet et de G. de Vernode, damoiseaux, Itier de Saint-Astier s'engagea à payer plusieurs sommes d'argent aux personnes qui avaient éprouvé des dommages, et promit, en outre, de décider son fils à passer cinq ans à la Terre-Sainte ; et, dans le cas qu'il en reviendrait, à l'expiration de ce terme, il lui

serait interdit de s'approcher de la ville de Saint-Astier, de plus près que de trois lieues. Il y a sujet de croire qu'il mourut dans son exil; car il n'est fait mention de lui dans aucun acte postérieur à l'année 1272.

VIII. Hélie DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, chevalier, reçut le jour des ides de février 1271 (v. st.), l'hommage et dix sols d'acapte, qui lui étaient dus par Bernard de Creyssac, donzel, fils et héritier d'Héliot de Creyssac; et fit un accord, le 14 des calendes d'août (19 juillet) 1274, avec Pierre, son frère puîné, par la médiation de Gérard de Mazeyroles et de Guillaume de Boisset (*de Boischet*), choisis pour arbitres: il fut convenu qu'Hélie paierait à son frère, pendant sa vie seulement, dix livres, monnaie courante, de rente dans les termes suivants; savoir: cent sols, le jour de la fête de tous les Saints, et autres cent sols, le premier dimanche de la Quadragésime; il s'obligea, en outre de nourrir et de faire instruire dans la cléricature, pendant dix ans, Pierre de Saint-Astier, son neveu. En revanche, Pierre, son frère, et Alays, femme de ce dernier, promirent de lui céder la moitié des prés qu'ils avaient acquis au lieu nommé *à Galaubier*, à la charge de leur rembourser la moitié du prix qu'ils leur avaient coûté; et pour garantie de cette somme, Hélie obligea les rentes, revenus et domaines qu'il avait dans la paroisse de Celle, et *au mas de Sarmaze*, dans la paroisse de Saint-Apre-de-Perdus. Au moyen de ces conventions, Pierre de Saint-Astier et Alays, sa femme, abandonnèrent audit Hélie, leur frère et beau-frère, tous les biens, revenus, terres, etc., qu'ils tenaient du chef de leur mère (qui n'est pas nommée), et de feu Itier de Saint-Astier, chevalier, leur père. Geoffroi de Saint-Astier, fils d'Hélie, présent à ces conventions les accepta et les ratifia (1). Les titres qu'on a recouvrés sur Hélie II de Saint-Astier, gardent le silence sur le nom sa femme ; mais on

---

(1) *Orig. en parch. scellé du sceau de l'official. On lit au dos ce qui suit :*

» Aquesta letra parla que Ytier de Sent Chastier, chavalier, » ès payré de Helias et de peyré de Sent-Astier, chavaliers. »

présume qu'il épousa une fille du baron de Beynac (1), dont il eut :

IX. Geoffroi DE SAINT-ASTIER, IVe du nom, nommé aussi Geauffre, donzel de l'Isle accepta et ratifia l'accord fait, le 14 des calendes d'août 1274, entre Hélie, son père, et Pierre, son oncle (2); est nommé dans des actes de 1279 et 1280; suivant vente faite le 7 des calendes de mars 1281 (v. st.), il avait des propriétés dans la paroisse de Saint-Victor (3). Reçut, en 1282, une reconnaissance féodale d'Hélie de la Fayete, et ascensa, le 4 des nones de février 1282 (v. st.), une terre située dans la paroisse de l'Isle; fut un des seigneurs qui se rendirent caution de la dot que Pierre de Montardit, donzel, constitua à Almois, sa fille, en la mariant à Aymeric de la Mote, fils de Gerald de la Mote, chevalier, par contrat du dimanche après la fête de saint Mathias, apôtre, 1282 (v. st.); il s'engagea pour la somme de cinquante sols tournois : on remarque parmi les autres seigneurs garants de cette dot, Guillaume de Boisset, Guillaume Faydit, Itier de la Brande, Pierre Deschamps et Guillaume de Montardit, chevaliers, Hélie de la Brande, Robert de Sauzet, Bernard de Saint-Astier, donzel de Montagrier, fils d'Hélie de Saint-Astier, et Guillaume Filhol; passa un acte en 1287, et ne vivait plus en 1301, au mois de septembre, puisque son fils était alors sous la tutelle de Guy de Boschaud. On ne connaît pas le nom de sa femme. Ses enfants sont :

---

(1) Ce qui donne lieu de croire qu'il fit cette alliance, c'est que, dans un bref de dispense, accordé en 1311 par le pape Clément V, à Hélie de Saint-Astier, son arrière-petit-fils, pour éprouver Fine de Gourdon, il est dit que ce dernier était cousin, au quatrième degré, de Pons Beynac, premier mari de cette dame (*Voyez ci-après, au Xe degré*).

(2) Geoffroi de Saint-Astier devait être alors majeur, et âgé au moins de vingt-cinq ans; ce qui fait remonter le mariage de son père avant l'an 1250.

(3) Vente faite par Guillaume *Valsanderii*, à Guillaume de la Vaure, d'une pièce de terre située dans la paroisse de Saint-Victor, joignant le chemin de Saint-Victor à Montagrier, mouvante du domaine, ou fief de Geoffroi de Saint-Astier.

1.° Itier, dont l'article suit ;

2.° Raimond de Saint-Astier, donzel de l'Isle, est connu par plusieurs actes depuis l'an 1306 jusqu'en 1334 ; il fut nommé légataire d'une somme de cinquante sols, monnaie courante, sa vie durant, par le testament de Guy de Boschaud, daté du vendredi après la fête de saint Michel 1306 ; reçut, avec Itier, son frère, le dimanche jour de saint Michel 1317, la reconnaissance que leur fit Guillaume de la Gastonie, du mainement de Lespinasse, situé dans la paroisse de Perdus ; est nommé dans un acte de déguerpissement que fit Pierre Guerrel le 12 des calendes d'août 1327, d'un pré qui était dans sa fondalité ; il jouissait, conjointement avec Itier, son frère, d'un droit de dix sols de rente sur le péage de Perdus, suivant l'acte de vente qui en fut fait le 2 des ides de juin 1330 ; est mentionné dans une donation faite le dimanche après la fête de la Nativité de la Vierge 1332, par Arnaud de l'Isle, damoiseau, en faveur d'Hélie de Saint-Astier, chevalier de l'Isle. Enfin, le dernier acte qu'on trouve sur lui est un contrat d'acquisition d'une maison, située à l'Isle, qu'il fit d'un nommé Archambaud de la Chapelle, le lundi après la fête de saint Michel 1334. On ignore s'il fut marié.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Geoffroi IV :

Geoffroi de Saint-Astier, religieux de l'ordre des frères mineurs.

X. Itier DE SAINT-ASTIER, IV° du nom, donzel de l'Isle, est connu par divers actes depuis l'an 1301 jusqu'en 1333. Il était encore mineur et sous la curatelle de Guy de Boschaud, donzel de l'Isle, en 1301, suivant le bail à cens d'un jardin situé à l'Isle, qu'ils firent ensemble le mardi après la fête de saint Mathieu de cette année. Etant parvenu bientôt après à l'âge de majorité, il passa des actes en 1303, 1308, 1312 et 1316 ; reçut en 1317, avec Raimond, son frère, la reconnaissance que leur fit Guillaume de la Gastonie, habitant de la paroisse de Saint-Apre, pour le *mainement* de Lespi-

nasse; eut un différend avec Pierre du Bosc (ou du Bois), procureur du gardien et couvent des frères mineurs de Périgueux, au sujet d'un *repas général et annuel* que Guy de Boschaud avait légué à ce couvent, par son testament daté du vendredi après la fête de saint Michef 1306. Comme ce legs n'avait pas été acquitté, le couvent demanda l'exécution de cette clause du testament à Itier du Saint-Astier, dont la femme était héritière du testateur. Les parties passèrent un compromis, le 7 juillet 1323, et promirent, sous peine de vingt livres de dédit, de s'en rapporter à la décision de Guillaume de la Tour, chanoine de Saint-Front de Périgueux, et d'Arnaud *de Verzinis*, homme de loi, choisis pour arbitres, lesquels condamnèrent Itier de Saint-Astier à donner, tous les ans, le repas demandé, le jour de sainte Lucie (13 décembre), à acquitter les autres legs faits au même couvent, et en outre à lui payer dix livres pour les arrérages.

Il passa plusieurs actes dans les années 1324, 1326, 1327 et 1328; fit un bail à cens, le dimanche après Noël 1329, avec Guinot de Saint-Astier, donzel, son fils; fit en 1330, avec ce dernier, l'acensement d'une vigne, dans lequel il rappelle feu Geoffroi, son père. Son nom se lit dans l'acte de la vente du péage de Perdus, près Montagrier, consentie le 2 des ides de juin de la même année 1330, par Bernard de Guerrel, clerc, en faveur de Pierre Laporte, aussi clerc et homme de loi, habitant de Périgueux. Le vendeur déclare que nul autre que lui n'avait de droit ni réel ni personnel sur ce péage, à l'exception d'Hélie de Saint-Astier, chevalier de l'Isle, Raimond et Itier de Saint-Astier, frères, damoiseaux, et Gaillard de Saint-Astier, seigneur du château de Montancès, qui en avaient le domaine direct, et auxquels il était dû chaque année, savoir : six deniers au premier, dix sols au second, et six sols au dernier (1). Donna deux quittances, pour la gestion de ses

(1) . . . « Exceptis nobilibus viris domino Heliâ de Sancto » Asterio, milite de Insulâ, Raymundo et Iterio de Sancto » Asterio, domicellis, fratribus, et Galhardo de Monte inciso, » domino Castri Montis incisi, à quibus ipsum pedagium te- » netur et teneri debet, ut à dominis directis ejusdem pedagii ;

affaires, à Raimond Forestier de l'Isle, la première le vendredi après la fête de saint André, apôtre, 1332, et la seconde le 8 des ides de septembre 1333; et mourut probablement la même année, ou au commencement de l'année suivante 1334. Il avait épousé Indie de Loirac, nièce de Guy de Boschaud (de Basco cavo) damoiseau de l'Isle, dont il eut :

1.° Hélie de Saint-Astier, damoiseau, fut institué, avec Guy, son frère puîné, héritier universel par le testament de Guy de Boschaud, leur grand-oncle, du vendredi après la fête de saint Michel 1306 (1), et vivait encore en 1330, suivant un bail à cens qu'il fit avec Itier, son père, le jeudi avant la fête de la Toussaint de cette année, du ténement de Malassère, situé dans la paroisse de l'Isle. Il avait épousé, en 1311, Fine de Gourdon, de l'ancienne et illustre maison de Gourdon, en Querci, alors veuve de messire Pons de Beynac, chevalier. Le pape Clément V leur accorda, le 26 août 1311, un bref de dispense du quatrième degré d'affinité, provenant de ce que Pons de Beynac, premier mari de Fine, était

---

» et sibi exinde debentur, scilicet dicto militi sex denarii cur-
» rentis monetæ, in festo inventionis beati Stephani; et dictis
» fratribus 10 solidi, in vigiliâ festi Paschæ; et dicto dominio
» Montis incisi, sex solidi ejusdem monetæ, in vigiliâ festi Na-
» tivitatis Domini, rendualiter annuatim, et unum par Cirothe-
» carum albarum, in et de acaptamento, debitum dicto militi;
» et aliud par, dictis fratribus, in dominorum et heredum mu-
» tationibus, ut est moris, etc. » Cette identité de possession de la part de ces trois branches, suppose qu'elles avoient une origine commune.

(1) Guy de Boschaud, après avoir fait un grand nombre de legs aux églises et monastères. par son testament de l'an 1306, en fit un de 50 sols, monnaie courante, à Raimond de Saint-Astier, donzel, fils de feu Geofroi de Saint-Astier; et un autre a Geofroi de Saint- Astier, religeux de l'ordre de Saint-François; fait mention du mariage contracté entre Indie de Loirac, sa nièce, et Itier de Saint-Astier donzel; et fait héritiers leurs enfants Hélie et Guy, les substituant l'un à l'autre. On remarque parmi les témoins, Hélie de Saint-Astier, donzel de l'Isle, qui fut aussi un des exécuteurs de ce testament, et Hélie et Raimond de Saint-Astier, frères.

cousin au quatrième degré d'Hélie de Saint-Astier. On ignore s'il eut des enfans ;

2.° Guy, dont l'article suit :

XI. Gui, dit Guinot de Saint-Astier, damoiseau de l'Isle, fut institué héritier avec Hélie, son frère, par le testament de Guy de Boschaud, en 1306 ; est nommé avec Itier, son père, dans un grand nombre d'actes, depuis l'an 1320, jusqu'en 1334, et stipule seul, ou avec Itier, son fils, depuis cette dernière année jusqu'en 1368. Il vendit, conjointement avec son père, le dimanche avant les Rameaux 1320 (v. st.), à Pierre Moschard, de l'Isle, quatre sextiers et sept modurières de froment de rente ; et le jeudi avant la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, 1321, il lui fit une nouvelle vente de trois sextiers et cinq modurières de rente ; et une troisième, le mardi après la fête de la Circoncision 1329, de cinq sextiers de froment et de cinquante sols également de rente ; il donna, la veille des calendes de mai 1337, l'investiture de deux prés, situés dans la paroisse de Montagrier, relevant de sa directité et de celle d'Hélie Rogard ; donna quittance, le jour des ides de décembre 1352, à Hélie Pichaud, de tout ce qu'il pouvait lui devoir, et lui fit en outre une donation ; passa une transaction conjointement avec Itier, son fils, le jour des ides d'août 1357, avec Arnaud de Raymond, abbé de Chancelade, sur un différend élevé entre eux, au sujet d'une certaine quantité de rentes que cet abbé prétendait lui être dues et à son abbaye, en vertu de la succession de Pierre Moschard de l'Isle ; il fut convenu, par cet acte, que les rentes dont il s'agit, resteraient à perpétuité, ainsi que leurs arrérages, aux seigneurs de Saint-Astier, père et fils, à la charge par eux de payer tous les ans à perpétuité à l'abbé et couvent de Chancelade, sept sextiers de froment et vingt-cinq sols de rente. L'année suivante, et le 8 des ides d'août les mêmes Gui et Itier de Saint-Astier firent, avec le susdit abbé, un échange, par lequel celui-ci leur céda la troisième partie des biens et héritages qui avaient appartenu à Bernard Moshard, et qui étaient situés au lieu de Dorle, paroisse de l'Isle, ainsi que plusieurs rentes, pour six émines de blé de rente, sur le moulin d'An-

glars, dépendant de Chancelade, etc. Il reçut, en 1358, une quittance de Guillaume de Foucaud de la Vergne, son gendre; fut nommé tuteur des enfants de ce dernier, le jeudi après la quinzaine de Pâques 1366; acensa à Bernard Raine, le 11 des calendes de juin 1367, un bois situé dans la paroisse de Sainte-Marie de Perdus; enfin il donna, le vendredi avant le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem*, 1367 (v. st.), en qualité de tuteur de Guillaume, Marie et Linone de Foucaud, ses petits-enfants, acte de reconnaissance de la dot qu'il avait constituée à Marie de Saint-Astier, sa fille, (alors remariée), lors de son premier mariage avec Guillaume de Foucaud, père de ces mineurs, et prit des termes pour en payer le restant. On croit qu'il mourut la même année 1368. Il avait épousé, avant l'an 1339, Agnès de Creyssac (1) sœur de Pierre de Creyssac, damoiseau, dont il eut :

1.° Itier, dont l'article suit;

2.° Marie de Saint-Astier, épousa 1.° Guillaume Foucaud de la Vergne, de la paroisse de Saint-Sulpice, près Mareuil; 2.° Pierre Flamenc, clerc du roi d'Angleterre, suivant un acte de l'an 1367 (v. st.), par lequel Guy de Saint-Astier, son père, reconnut la dot qu'il lui avait constituée lors de son premier mariage, et lui assura le paiement de ce qui restait à payer, ainsi que de 10 livres de rente, qui lui avaient été léguées par Guillaume de Foucaud, son premier mari.

XII. Itier DE SAINT-ASTIER, V° du nom, damoiseau de l'Isle, qualifié aussi écuyer, naquit en 1339, suivant un acte daté du jour des ides d'août 1357, dans lequel il est dit âgé de dix-huit ans; reconnut, par acte du lundi avant la Toussaint 1382 devoir à Taleyrand,

---

(1) La famille de Creyssac, maintenant éteinte, était d'ancienne chevalerie; il en est souvent fait mention dans le Cartulaire de Chancelade dès le douzième siècle. Agnès de Creyssac ne nomme pas son père, mais il est probable qu'elle était fille d'Arnaud de Creyssac, chevalier, qui fut témoin du contrat de mariage d'Itier de Saint-Astier, donzel, avec Marie de Blaignac, de l'an 1317.

Izarn et Alandon de Saint-Astier, cinq sextiers et une émine de froment de rente sur le moulin de Raffelier, situé près de l'Isle; de laquelle Taleyrand lui fit vente par le même acte, avec promesse de la faire ratifier par ses frères. On doit supposer que ce dernier refusa ou négligea de remplir sa promesse, puisque ce ne fut que seize ans après, c'est-à-dire en 1398, qu'Archambaud de Saint-Astier, fils d'Itier, fit faire cette ratification par Izarn et Alandon, frères de Taleyrand. Itier de Saint-Astier, qualifié écuyer, fut chargé, en 1387, avec un autre écuyer du diocèse de Sarlat de la garde du Château-l'Evêque, pour Hélie Servient, évêque de Périgueux; comme on l'apprend du livre ou journal de recette et de dépense de Pierre des Mortiers, collecteur des deniers du pape Clément VII, en Périgord (1). On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1398. Il avait épousé, assisté de Guy, son père, par contrat passé sous le sceau de la cour de Périgueux, le 5 juillet 1358, Agnès du Puy, demoiselle (2) fille de Mathieu du Puy, damoiseau d'Agonac, et sœur d'Aymeric du Puy, damoiseau; il lui fut constitué en dot une somme de 700 florins d'or, dont se rendirent cautions Raimond de Chamberlhac, chevalier d'Agonac, Itier de Rosgard (ou Rogard), damoiseau de l'Isle, et Aymeric du Puy, damoiseau. De ce mariage est issu :

Archambaud de Saint-Astier, dont l'article suit.

Il est probable qu'Itier de Saint-Astier avait

---

(1) *Arch. du Vatican.*

(2) La famille de Dupuy-d'Agonac, dont le nom s'écrivait *de Puteo*, ou *Putheo*, et en patois, *de Potz*, *Poz*, ou *del Pots*, était différente des Dupuy de Trigonan, de la Jarte et de la Forêt, dont le nom a toujours été écrit *de Podio*. Cette famille était d'ancienne chevalerie, et tirait son origine du bourg d'Agonac, à deux lieues de Périgueux. Hélie Dupuy (*de Poz*), fut témoin de deux donations faites à l'abbaye de Ligueux en 1115, et le Cartulaire de Chancelade a conservé le nom de plusieurs de ses descendants qui vivaient dans le douzième siècle. Mathieu Dupuy, père d'Agnès, était probablement fils de Hugues, et petit-fils d'Hélie Dupuy (*de Potz*), donzel, mari de Béatrix d'Agonac, fille de Foucher d'Agonac, donzel, laquelle fit son testament le 6 des calendes de mars 1309.

eu un autre fils, qui devait être l'aîné, et auquel Archambaud succéda; il s'appelait :

Bertrand ou Bertrandon de Saint-Astier, écuyer et échanson du duc de Bourgogne. Ce prince le gratifia d'une somme de 56 livres 5 sols, pour l'aider à se monter pour son service, par lettres datées de Dijon, le 21 avril 1395 (1). Il fut un des seigneurs qui accompagnèrent Jean, vicomte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, dans son expédition en Hongrie contre les Turcs; et fut tué, selon les apparences, le 28 septembre 1396, à la bataille de Nicopolis, dans laquelle le comte de Nevers fut fait prisonnier, et Jean de Vienne, amiral de France, Philippe de Bar, Guillaume de la Trémoille et son fils, périrent avec un grand nombre d'autres seigneurs français. On raconte que le sultan Bajazet mit en liberté le comte de Nevers et vingt-cinq seigneurs, moyennant 200, 000 ducats d'or, et qu'en les congédiant, il les exhorta à prendre leur revanche. Trois ans après, le duc de Bourgogne donna une somme de 100 livres à messire Jean de Chamberlhac, chevalier, chambellan du roi, ponr l'aider à payer les dettes de *Bertrandon de Saint-Chastier, mort au voyage de Hongrie, où il avait accompagné le comte de Nevers,* et que Jean de Chamberlhac s'était chargé de payer : c'est ce qu'on apprend par des lettres de ce duc, données à Arras, le 8 mai 1399 (2).

XIII. Archambaud DE SAINT-ASTIER, damoiseau, bachelier ès-lois, juge général de toute la vicomté de Limoges, et successivement consul et maire de la ville de Périgueux, fils d'Itier de Saint-Astier, V^e du nom (3) et d'Agnès du Puy. Il étudia en droit, et se

---

(1) *Arch. de la ch. des compt. de Bourgogne,* compte pour ladite année.

(2) *Chambre des comptes de Dijon.*

(3) On ne peut douter qu'Archambaud fût fils d'Itier de Saint-Astier, puisqu'il l'assure lui-même dans la souscription

destina d'abord à l'état ecclésiastique, comme il paraît par une bulle du pape Grégoire XI, adressée à l'official de Bordeaux, le 17 des calendes d'octobre, la quatrième année de son pontificat (15 septembre 1374), par laquelle ce pontife le nomma à un canonicat du chapitre de Saint-Astier, vacant par la mort d'Hélie Radulfe (1). Il succéda, en 1396, à Bertrand de Saint-Astier, mort sans postérité au voyage de Hongrie, qu'on présume avoir été son frère aîné. Il dut pour lors quitter l'habit ecclésiastique, puisque ce fut vers le même tems qu'il se maria; il fit ratifier, en 1398, par les frères de Taleyrand de Saint-Astier, la vente de cinq sextiers et une émine de froment de rente sur le moulin de Raffelier, que ce dernier avait faite, le lundi avant la Toussaint 1382, à Itier de Saint-Astier, père d'Archambaud, sous les conditions de la ratification d'Izarn et d'Alandon de Saint-Astier, frères de Taleyrand. Ces derniers lui firent une donation pure et simple de cette rente (2), par acte du dernier février 1398 (v. st.) Il reçut, le 19 août 1403, une procuration de Marie de Chabans, demoiselle d'Agonac (3); et le 1er juin de l'année suivante 1404, il en reçut une autre d'Arnaud de Biras, et d'Hélie de la Jarte; est nommé dans le procès-verbal des assises tenues à Périgueux, par le lieutenant du sénéchal de Périgord, le samedi après la fête de l'Assomption de

---

du contrat de mariage de son père, qu'il a écrite de sa propre main ; on y lit ce qui suit : *Instrumentum dotale patris et matris mei Archambaldi de Sancto Asterio* ; et d'une autre écriture de la même époque, ou environ : *La letra del maridatge que fo fach entre Itier de S. Chastier, fils de Gui de S. Chastier, donzel de Leyla, ou Agnes del Potz, filha de Mathiou del Potz, donzel d'Agonac.*

(1) *Arch. du Vatican, reg. coté Grég. XI, tom.* 22, *an. IV, fol.* 371, *verso.*

(2) *Ancien répertoire des titres de l'Isle. fol* . . . . Cette rente sur le moulin de Raffelier appartenait encore, deux siècles après, à la maison de Saint-Astier, puisque ce fut sur elle que François de Saint-Astier, seigneur de la Barde, assigna une pension annuelle de cent livres, qu'il donna au collége de Bergerac, le 30 août 1576 (*Arch. de la mais. de ville de Bergerac*).

(3) *Arch. du château de la Cousse.*

la Vierge, et le mardi avant la saint Mathieu 1405 (1); était consul de la ville de Périgueux, dès l'an 1407, et prêta, en cette qualité, conjointement avec Arnaud de Bernabé, maire de la même ville, un canon de métal, muni de poudre, et autres objets nécessaires à Bertrand de Grignols, siegneur de Frâteaux (2). Il prend les qualités de *bachelier ès-lois, damoiseau et originaire du lieu de l'Isle*, dans une transaction passée le pénultième décembre 1408, entre Hélie de Saint-Astier, damoiseau du lieu d'Allemans, et Raimond de la Porte, damoiseau de l'Isle. L'année suivante 1409, il était juge général de toute la vicomté de Limoges (3), et tint, en cette qualité, plusieurs fois les assises à Exideuil, entr'autres les 13 février, 20 mai et 4 juillet. Le procès-verbal de la seconde de ces assises, fait mention d'une *dame des Bories* (sans autre désignation), comprise dans un rôle des nobles de la châtellenie d'Exideuil, qui devaient hommage au vicomte de Limoges. Il reçut, le 27 avril 1411, de Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, qui l'appelle *son bien aimé et très-cher cousin*, et de Raimond de la Porte, damoiseau de l'Isle, la donation de tous les droits qu'ils avaient sur le moulin de Raffelier, situé sur la rivière de Drône, dans la paroisse de l'Isle; et le 10 août 1416, Mondète de Saint-Astier, demoiselle, qui le qualifie *son bien aimé et très-cher ami et cousin*, lui fit donation de tous ses biens meubles et immeubles, sous la réserve de l'usufruit, sa vie durant. Il fut élu, en 1419, premier consul de la ville de Périgueux; reçut, en 1425, une procuration d'Adèmar Bouchier; fut nommé maire de Périgueux, en 1428, suivant un registre de l'hôtel de ville, qui fait encore mention de lui en 1429 (4). Il est probable qu'il mourut cette année, ou la suivante, car tous les actes subséquens sont passés au nom de Fortanier, son fils.

Aucun titre ne fait connaître le nom de la femme d'Archambaud; mais tout porte à croire qu'elle était

(1) *Arch. de l'hôtel de ville de Périgueux.*
(2) *Ibid.*
(3) *Arch. de Pau.*
(4) *Arch. de la maison de ville de Périgueux.*

issue de la maison de Grézignac, et fille unique de noble homme Bertrand de Grézignac, damoiseau, et de Jeanne Vigier (1), et petite-fille de messire Bernard de Grézignac, chevalier, maître-d'hôtel du roi, et viguier de Toulouse. De ce mariage provinrent :

1.° Fortanier, ou Forton, dont l'article suit ;

2.° N.... de Saint-Astier, qui fut mariée deux fois, 1.° avec N.... de Chabans, damoiseau de Mensignac ; 2.° avec N.... de la Brande, damoiseau ; c'est ce qu'on apprend par le testament de Jean de la Brande, prêtre, chanoine de l'église de Saint-Étienne de Périgueux, et chapelain de l'église d'Allemans, daté du 26 août 1463, par lequel il fait ses héritiers universels, noble homme Fortanier de Saint-Astier, qu'il appelle son oncle (*avunculum suum*), et Marie de Chabans de Mensignac, sa sœur.

Branche des Bories.

XIV. Fortanier, ou Forton DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, damoiseau de la ville de Périgueux, seigneur des Bories (2), de Bernabé, de Lieudieu, de Verzinas, de Valmensengas, de la maison noble de l'Isle, située dans la ville de ce nom, et de la seigneurie du Chause-Nicoulon, près la ville de Saint-Astier, né vers l'an 1400,

---

(1) Bertrand de Grézignac épousa, en 1379, Jeanne Vigier, dame de Caussade, etc., fille unique et héritière de Corborand II de Vigier, viguier du Puy-Saint-Front de Périgueux. et d'Isabeau de Domme ; et comme il existait entre eux une affinité spirituelle, provenant de ce que Bertrand de Grézignac avait été tenu sur les fonts du baptême par la mère de Jeanne, Vigier, ils obtinrent le 24 juillet 1379, du pape Clément VII, un bref de dispense de cet empêchement. Bertand de Grézignac fut tué, peu années après son mariage, à la bataille de . . . . , en Espagne ; et sa veuve se remaria, avant l'an 1395, avec Henri de Cugnac, chevalier, anteur de la branche de Cugnac de Caussade

(2) Forton de Saint-Astier est le premier de sa famille qui se soit qualifié seigneur des Bories (*de las Borias*) ; il prend cette qualité, pour la première fois, dans un acte d'échange du 12 août 1444. Il la prend aussi dans son contrat de mariage avec Catherine Chabrol, de l'an 1446.

avait déjà succédé à Archambaud, son père, en 1430, suivant un acte du 20 octobre de cette année (1), par lequel Arnaud de Laporte, damoiseau, fils aîné de Raimond de Laporte de l'Isle, déclare avoir vendu divers cens et acaptes à Hélie Moschard (2). Les habitants de Périgueux lui donnèrent une marque éclatante de l'estime qu'ils faisaient de sa personne, et de la confiance qu'ils avaient dans ses talents militaires, lors qu'à peine âgé de trente ans, ils le choisirent, le 3 mai 1431, pour leur capitaine, et lui confièrent la garde et la défense de leur cité, qui était alors menacée par les Anglais (3). Quatre ans après, ils lui en donnèrent une nouvelle preuve en le nommant maire de leur ville, charge très-importante dans ce tems-là, et qu'il a occupée quatre fois dans le cours de sa vie; savoir, en 1437, 1440, 1454 et 1461. Il est mentionné dans un acte de l'an 1433, avec Sibille de Saint-Astier, dame de la Cour et de l'Isle (4); et deux ans après (en 1435), il fut député par l'évêque et la ville de Périgueux, à l'assemblée convoquée, pour le 1er mars, à l'Isle-Jour-

---

(1) On apprend, par cet acte, que la maison que Forton possédait à l'Isle, était située près des fossés de la ville.

(2) *Extr. d'un registre de Folheronis, notaire, aux arch. du château de Lieudieu.*

(3) « Coumo nous Mayé et cossours de la villo et citat de » Pereguers fuyessem informa que lous Angleis ayessen eu- » treprey de preney ladito citat; et que nous, per las grandas » *couchas* que nous aviem de gardar ladito villo, ne podem » vaquar, ni entendré à la gardo de ladito citat; aujourd'hey, » per lou vouley et conser de la communauta d'aquesto villo, » avem éligi honorablé écuyer Forto de Sent-Astier, per esse » nostre lieutenen-capitani, per nous eyspécialement et expres- » soment donem à la gardo, et gouvernar icello citat. Lou- » quau, après lou seroment qu'eu o preytat, nous a jurat et » proumey sur lou sen eyvangeli nostré Seignour, de bien et » loyalomen, à son loyal poudey, nous gardar, menteney la- » dito citat en nostro vrayo seignourio et obéyssenso, etc. Lou » IIIe jour d'au mey de may millo quatre cents trento un: » présents Arnaud de Bernabé, et Olivier *de las Ribieyras* ». (*Arch. de la maison de ville de Périgueux, petit livre noir, fol.* 113. — *Mém. impr. de la ville, tom.* 3, *preuv. p.* 481, *no.* 78).

(4) *Reg. de Folheronis, cité plus haut.*

dain, par le comte d'Armagnac (1). L'année suivante 1436, il se chargea, malgré les difficultés et le danger qu'il y avait à voyager dans un pays couvert de troupes ennemies, de porter une somme de cent écus à Berenger d'Arpajon, évêque de Périgueux, que les troubles et les guerres, dont son diocèse était le théâtre, avaient forcé de se réfugier dans sa prévôté de Beaumont, en Rouergue (2). Il assista, comme témoin, le 13 février 1438 (v. st.), à une donation faite par Amalric, seigneur d'Estissac, à Bertrand d'Abzac, seigneur de Montastruc; et à un échange que Jean de Bretagne, comte de Penthièvre fit, le 12 août 1444, avec noble Bernard de Lestrade, seigneur de la Cousse: il prend, dans ce dernier acte, la qualité de *seigneur des Bories*; reçut avec Malrigon de Bideran, le 23 mars 1444 (v. st.), une procuration d'Amalric d'Estissac, chevalier; donna quittance, le 30 mars 1445, à Charles de Talleyrand, seigneur de Grignols, lieutenant au comté de Périgord, pour Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, d'une rente de dix livres, que lui (Forton) et les siens avaient perçue de toute ancienneté sur le péage de Monpont (3): cette quittance fut passée devant notaire, dans la *Barbecane* de la ville de Grignols, en présence d'Hélie de Taillefer, damoiseau de Grignols d'Arnaud de Laporte,

---

(1) *Livre de compt. de Pierre Magnan, conservé autrefois dans les arch. de l'évêché de Périgueux, fol.* 139, *verso.*

(1) . . . Item 8 maii (1436), tradidit Fortoni de Sancto Asterio, C scuta, quæ portavit dicto domino episcopo, apud Bellum montem (*Livre de comptes de P. Magnan, fol.* 203). L'évêque Bérenger d'Arpajon, sur lequel le *Gall. Christ* donne fort peu de détails, était issu de l'ancienne maison d'Arpajon, en Rouergue; il fut nommé à l'évêché de Périgueux, par le pape Jean XXIII, le 14 mars 1414 (v. st.), et mourut le 2 septembre 1437.

(3) On ne connaît pas l'origine de cette rente : on trouve seulement que le 3 des nones de mai 1281, il fut passé, entre Archambaud III, comte de Périgord, et Itier Vigier, fils d'Audoin et Marie sa femme, une transaction par laquelle ces derniers cédèrent au comte tout le droit qu'ils avaient sur le péage, le four et autres objets dépendants de la châtellenie de Monpont, moyennant la somme de 10 livres qu'ils se réservèrent sur ce péage.

damoiseau de l'Isle. Il acquit, le 10 décembre 1446, de Pierre Costans, et de Pétronille Boucher, sa femme, une rente sur une maison située à Périgueux, dans la rue appelée *de Port de Graule ;* reçut, le 19 du même mois, une donation pour services rendus, d'Olivier de Béron, damoiseau ; assista, le 23 août 1447, à l'entrée solennelle d'Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux (1); passa un acte, le 29 octobre 1447, avec nobles Pierre et Bertrand de la Bertrandie, et messire Bernard de Fanlac, en présence de nobles Jean de la Cropte et Jean de Laurière (2); assista, le 21 mars 1448 (v. st.), au contrat de mariage d'Hélie Dupuy, damoiseau de Périgueux, avec Hélis de Gasques: et au traité fait à Grignols, le 18 janvier 1449 (v. st.), entre Jean de Brétagne, comte de Ponthièvre, Jeanne de Beynac, dame de Montastruc, et Jean d'Abzac, son fils, au sujet de la reddition du château de la Force; en présence de nobles hommes Gautier de Perusse, seigneur d'Escars, et de Bertrand de Lur, seigneur de Freyssinet (3); ascensa, le 3 février 1450 (v. st.), deux ténements, situés dans la paroisse de Bassillac, à Jean Peyrouny, ou la Guyonnie, originaire de la paroisse de Donzenac et de Sainte-Ferreole, en Limousin (4); fut présent, le 25 décembre 1451, à la donation de la terre de Razac, faite par Jean de Brétagne à Hugues de Beyly, chevalier ; fit faire le 14 avril 1452, devant ce dernier, par Jean Dupuy, bachelier ès-droits, une enquête au sujet de l'acquisition qu'il avait faite d'un moulin appelé *Moli nuo,* situé sur le ruisseau de la Gardonete, près de Montcuq, en Périgord, qui lui avait été vendu par Pierre de Tanac, ou Tenac. Forton jouit environ un an de ce moulin, et en perçut

---

(1) Hélie de Bourdeille fut nommé à l'évêché de Périgueux, le 17 novembre 1437, et ne fit son entrée solennelle que dix ans après.

(2) *Extr. des manuscrits de M. le marquis de Lambertie.*

(3) *Arch. du château de la Force, manuscr. de M. Prunis, à la Bibl. du Roi.*

(4) La population était tellement diminuée en Périgord, dans le quinzième siècle, que les seigneurs furent obligés de faire venir des familles du Limousin et de l'Auvergne pour cultiver leurs terres.

les revenus jusqu'à ce que le comte de Huntington, anglais, étant venu en Périgord, à la tête d'une nombreuse armée, Gaillard de *Noialhes*, capitaine du château de Montcuq, pour les Anglais, prit de force ce moulin, en haine de ce que Forton était du parti français, et le retint jusqu'à ce que le seigneur d'Orval, (de la maison d'Albret), eut remis le château de Montcuq sous l'obéissance du roi. Il obtint le 9 novembre de la même année, des lettres d'Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, qui confirmèrent la fondation qu'Arnaud de Bernabé et Catherine *Beyneych*, sa femme avaient faite dans l'église de Saint-Front, d'une vicairie, sous l'invocation de saint Barnabé : ces lettres furent données en présence de Fortanier de Roux, grand archidiacre de l'église de Périgueux, et d'Aymeric de Merle, homme de loi. Il fit, le 12 novembre 1455, un acensement, dans lequel il prend la qualité *de damoiseau, seigneur des Bories et de Valmensengas*, habitant de la ville de Périgueux ; obtint, le 28 avril 1457, un jugement des requêtes du palais, sur un différend qu'il avait avec Denis du Croiset, écuyer, receveur des aides pour le roi, au pays d'Auvergne, comme mari de Marguerite Chabrol ; présenta, le 4 novembre 1458, Jean Dupuy, prêtre, au chapitre de Saint-Front de Périgueux, qui lui conféra la vicairie de Saint-Barnabé ; acensa, le 2 novembre 1461, à Pierre *Myto*, habitant de Périgueux, la borie, vulgairement appelée de *Margot*, située dans la paroisse de Trélissac, sous le devoir de douze boisseaux de froment de rente, etc. ; il prend, dans cet acte, la qualité *de damoiseau, seigneur des Bories et de Bernabé, et fils de feu Archambaud de Saint-Astier* (1) ; fit, vers le même tems, plusieurs autres acensements, entr'autres celui du ténement de Mirabel, situé dans la paroisse de Sanillac, le 9 juin 1462. Enfin il fit son testament (2),

---

(1) *Orig. en parch., ci-devant aux arch. du château de Lieudieu.*

(2) Dans le préambule de ce testament, rédigé en latin, il prend le nom de *Fortanerius*, et dans les clauses, écrites en patois, il est appelé *Forto de S.-Astier, senhor de las Borias*. Les conseils sages et paternels qu'il donne à ses enfants méritent d'être rappelés ici. « Item volé et ordonné que mosd. héritiers » universalz Johan et Anthoni se ayen à guovernar et conduyré » au fait de lours partaiges et divisions de mosd. beys, et de

le 26 mars 1462 (v. st.), par lequel il choisit sa sépulture dans la chapelle de Bernabé, à Périgueux, auprès de Catherine Chabrol, sa femme; ordonna l'exécution du testament de cette dame; demanda mille messes, dont il ordonna que moitié fût acquittée dans l'église de Saint-Front; et nomma, pour ses exécuteurs testamentaires, messires Bertrand de Lur, chevalier seigneur de Freyssinet, Guinot d'Abzac, seigneur de la Douze, Jean de la Brande, Jean Dupuy, seigneur de Trigonan, Guillaume de Lur, et Jacquette Cotet, (femme du testateur). Deux ans après, il ratifia ce testament, par acte passé le 12 février 1464 (v. st.), en présence d'Arnaud de Fayard, de Martial Chasteau et autres, et mourut la même année. Il avait été marié trois fois, 1.° par traité passé au lieu de Freyssinet, diocèse de Limoges, le 11 novenbre 1432, à demoiselle Hélis (*Ahélix*) de Lur, sœur de Bertrand de Lur, damoiseau et fille de Jean de Lur, aussi damoiseau, seigneur, en partie, de Freyssinet, et de défunte dame Marguerite du Breuil: il lui fut constitué, pour sa dot, une somme de trois cents deniers d'or, appelés *écus à la couronne, bons et loyaux, du poids de trois deniers chacun, et des habits bons et compétents*: son père et son frère lui cédèrent en paiement de partie de cette somme, la terre qu'ils avaient à Flavinhac, le village de la Beroudie, et de *l'Estanc-Robert*, en la paroisse de Freyssinet. Cet acte fut passé en présence de Bardin Cotet, de Guy de Joussineau, de Jehan d'Aymeric, seigneur de Royère, et de Renaud de Corbiers, seigneur de Corbiers, damoiseaux.

Il épousa en secondes noces, par contrat passé en la ville de Périgueux, le 4 juillet 1446, Catherine Chabrol, dame de Bernabé (1) issue d'une ancienne et hono-

---

» toutas autras chousas et debatz, qu'ilz poirren aver ensemblé, » amprés mon trespas, à l'ordonnansa de mosd. exequtours » desoubz nonnatz, et amigablament couma bos frayrés, sans » aver débat, n'y descencion entré eulx; mas los prégé tous » et toutas que se volhen amar ensemblé couma bos frayrés, » et bonas sors deven far; en prégan lo beneyst filh de Dieu, « que lor vuelha donnar la soa gracia et la soa benediction, en » aquest mondé, et en sa gloria de Paradis, etc. »

(1) Catherine Chabrols n'étant pas née de parents nobles, ne prenait pas, dans ses actes, le titre de *damoiselle*; elle ne pre-

rable famille bourgeoise de Périgueux (1), qui jouissait de grands biens, dont elle hérita, et les apporta dans la maison de son mari. Elle fit donation, le 2 août 1451, à Jean de Saint-Astier, son beau-fils, né du premier mariage de Forton, son mari, des biens qui lui étaient échus en vertu des successions de défunts *honorables hommes* Hélie Chabrol, licencié ès-lois, son père; Gérald Chabrol, son ayeul paternel, Bertrande de *Medico*, son ayeule paternelle; Catherine de Bernabé, sa mère; et Raimond de Raffin, premier mari de ladite Bertrande, sous la réserve de l'usufruit, sa vie durant; à la charge par le donataire de faire célébrer pour elle, chaque année, dans l'église collégiale de Saint-Front, cinq anniversaires solennels. Elle fit son testament, le 21 août de la même année 1451; par lequel elle demanda à être inhumée dans l'église de Saint-Front, et dans le tombeau où avait été enterré Arnaud de Bernabé, son ayeul maternel; fit plusieurs legs pieux et autres; et institua Forton, son mari, son héritier universel. Elle mourut, le même mois, sans laisser d'en-

---

nait que celui d'*honnête femme*; elle avait épousé en premières noces, avant l'an 1439, Mathurin des Nohes (ou des Noyers), bourgeois de Périgueux qui testa le 8 juin 1434, et vécut encore douze ans. Par une des clauses du contrat de mariage de Catherine Chabrol avec Forton de Saint-Astier, celui-ci s'engagea *à faire sa demeure avec elle, à y faire venir ses cens et rentes, pour leur avantage commun, et à la traiter comme un homme noble et de bonne condition doit faire, sans qu'elle soit tenue, à raison de ce mariage, de changer son état, ou costume d'honnête femme.*

(1) Hélie Chabrol, ou Chevrol (*Capreoli*), licencié ès-lois, père de Catherine, était, suivant un acte de l'an 1457, *en son vivant, notable homme, riche et puissant.* Il était fils de Gerald Chabrol, procureur du roi en la sénéchaussée de Périgord, et de Bertrande *de Medico*, et petit-fils d'Hélie Chabrol, mort avant l'an 1338, et de Pétronne Jotglar. Il avait été marié trois fois: 1.° le 8 juin 1411, avec Catherine de Bernabé, fille d'Arnaud de Bernabé, bourgeois de la ville de Périgueux, et de Catherine Beynech (*Benedicti*), dont il eut Catherine Chabrol: 2.° avec Jeanne de Felets, qui le rendit père de Philippe de Chabrol; et 3.° avec Gaillarde Martin, dont provint Marguerite Chabrol, mariée à Denis de Croset (ou Croiset), écuyer, receveur des aides pour le Roi, au pays d'Auvergne.

fants. Forton de Saint-Astier épousa, en troisièmes noces, demoiselle Jacquette Cotet, issue d'une ancienne noblesse du Périgord, à laquelle on donne une origine commune avec la maison de Chapt-de-Rastignac. Elle survécut plusieurs années à son mari, et passa un grand nombre d'actes, en qualité de sa veuve, et tutrice de ses enfants, entr'autres le 15 juin 1469, le 16 février 1469 (v. st.), le 6 août 1470, et le 17 juin 1473. Elle fit son testament le 5 août 1476, par lequel elle demanda à être enterrée dans la chapelle de Saint-Barnabé, au tombeau de son mari ; et nomma pour ses exécuteurs testamentaires Pierre Cotet, chevalier, seigneur du Peuch, son frère, Jean de Saint-Astier, son beau-fils, Guillaume de Margot, et Jean de la Brande, chanoines des deux églises de Périgueux. Forton laissa de deux de ses femmes les enfants suivants :

Du premier lit :

1.° Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;

2.° Jeanne de Saint-Astier, fut mariée, par contrat du 10 août 1455, à Jean d'Abzac, Ier du nom, seigneur de la Douze, fils de Guy II d'Abzac, seigneur de la Douze, et d'Agnès de Montlouis.

Du troisième lit :

3.° Antoine de Saint-Astier, à qui Forton, son père, légua, par son testament de l'an 1462 (v. st.), son hôtel de l'Isle, et son hôtel et repaire du Lieudieu (*de Luoc Dieu*) dans la paroisse de Boulazac. Il fut institué héritier universel par le testament de sa mère, en 1476, et vivait encore le 9 janvier 1480 (v. st.), suivant un acensement dans lequel il prend la qualité *de seigneur de Ligne*. Il mourut sans alliance ;

4.° Jean de Saint-Astier, auteur de la branche du Lieudieu ;

5.° Françoise de Saint-Astier, mariée à Aymeric la Borie, conseiller au parlement de Bordeaux ;

6.° Agnès de Saint-Astier, épousa, après la mort de son père, noble homme, Jean de Chassarel, seigneur de Soleille, et testa le 23 novembre 1516.

XV. Jehan DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, damoiseau, seigneur des Bories, de l'Hospice de Bernabé, et seigneur viguier de la paroisse de Savignac-les-deux-Eglises, qualifié *noble et puissant homme* (1) est connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1451, jusqu'en 1494. Il reçut, le 2 août 1451, la donation que lui fit Catherine Chabrol, sa belle-mère; est nommé dans un jugement des requêtes du palais de Paris, du 28 avril 1457. Son père l'institua par son testament du 26 mars 1462 (v. st.), héritier de son hôtel des Bories avec ses dépendances, et de tout ce qu'il possédait dans les châtellenies d'Auberoche et de Thiviers. Il partagea, le 28 mai 1470, avec Jacquette Cotet, sa belle-mère, tutrice de Jehan et Antoine, ses enfants, les biens qu'ils avaient acquis en commun de noble homme Denis de Croizet, lesquels avaient appartenu à Hélie Chabrol : Jean de Saint-Astier eut pour sa part les tènements de la Sudrie et de la Masardie, situés dans la paroisse de Cubjac, la Rigaudie dans celle d'Eyliac, des rentes à Marsaneix, une maison dans la paroisse de Saint-Silain, etc. (2); obtint, le 14 juillet de la même année, des lettres de Charles, duc de Guienne, adressées à ses sénéchaux de Guienne, Querci, Périgord et Agénois, et au bailli de Martel, pour contraindre Jacquette Cotet, à faire faire un inventaire des biens de son mari, dont elle s'était mise en possession, sans avoir rempli cette formalité; acensa, le 2 juillet 1473, un moulin, situé sur l'Isle, dans la paroisse d'Antonne, au lieu appelé *Lo gua de Benche*, entre le bourg d'Antonne, et le lieu, ou repaire de *Las Borias*; obtint, le 7 mai 1476, de Jean de Talleyrand, seigneur de Grignols et prince de Chalais, la remise de certains objets, dont Charles de Talleyrand, père de ce dernier, avait

---

(1) On voit, par son testament, que la maison qu'il habitait à Périgueux était située dans la rue de la Limogeanne, et était contiguë à la maison de Lanmary.

(2) Il est fait mention dans cet acte de plusieurs autres tenements dont les noms subsistent encore, tels que ceux *del* Chause et de la Broussencie, dans la paroisse d'Antonne, la Brunetie, Dechourac, de Trarieu, du Cheyron (*del Cheyro*), la Filholie, etc., dans la paroisse de Sarliac, etc.

confié la garde à Forton de Saint-Astier, son père, le 24 juin 1454; fut nommé, le 5 août même année (1476), un des exécuteurs du testament de Jacquette Cotet, sa belle-mère; acensa, le 11 septembre 1480, à Léonard Mignot et à Etienne Rieupeyroux, le mas ou territoire de la Pomarède, dans la paroisse d'Antonne; fit un accord, conjointement avec sa femme, le 24 janvier 1480 (v. st.), avec Arnaud, seigneur de Hautefort, et d'Escoire, son beau-frère; par lequel ce dernier lui céda la jouissance de la terre d'Escoire, jusqu'à l'entier paiement de la somme de trois cents écus d'or, restant de la dot qu'il avaient constituée à Jeanne, sa sœur, épouse de Jean de Saint-Astier; fit divers acensements dans les paroisses de Saint-Laurent-du-Manoire, de Savignac, Mayac, etc., dans les années 1481, 1482 et 1483; transigea, le 7 mars 1483 (v. st.), avec Jean de Saint-Astier, *le jeune*, seigneur de Ligne, son frère, sur une contestation élevée entr'eux au sujet de la succession d'Antoine de Saint-Astier, leur frère : ils nommèrent pour arbitres nobles hommes Jean de la Brande, chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, Jehan d'Abzac, seigneur de la Douze, Jean Dupuy, seigneur de Trigonan, et Jean Chassarel, seigneur de Solelie (ou Souleille), qui firent deux parts des biens provenant de cette succession (1). Il acquit, le 4 décembre 1487, d'Alain, sire d'Albret, comte de Périgord, la justice des bourgs et paroisses d'Antonne et de Sarliac, jusqu'à la rivière de l'Isle, avec le droit de créer des officiers pour l'exercice de cette justice, élever des fourches patibu-

(1) La part qui échut à Jean de Saint-Astier était composée de tous les biens, cens et rentes que sa maison avait dans les paroisses de l'Isle, Bussac, Douzillac et Sorges, les moulins à blé et à tan, appelés de Bernabé, situés sur la rivière de l'Isle, près de Périgueux, et les prés en dépendants, la borie de Bernabé et le tènement appelé *lo mas Pinet*, situés dans la banlieue de Périgueux, le mas de Luminade, dans la paroisse de Cornille, le moulin, les terres et autres héritages que le nommé Faye tint dans les paroisses de Beauronne et de Sourzac, près Donzillac, et ailleurs, les biens et rentes tenus par un nommé *Molaus*, *dit* la Mosnarie, dans les paroisses de l'Isle et Brassac, et les rentes dues par Jean Chandos, dans la paroisse de Saint-Barthelemi de Double, etc.

laires, le droit de guet, péage, etc. Enfin, il fit son testament, au château des Bories, le 25 août 1493; par lequel il choisit sa sépulture dans l'église d'Antonne, devant l'autel de saint Martin; fit plusieurs legs pieux, entr'autres aux cinq hôpitaux de Périgueux, connus alors sous les noms de Brunet, Saint-Silain, Larsaut, Charroux, et du grand cimetière de Saint-Pierre, nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Guillaume d'Abzac, chanoine des deux églises de Périgueux, protonotaire du Saint-Siége, et conseiller au parlement de Bordeaux, et Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, ses neveux, et Jean de Saint-Astier, seigneur de Ligne, son frère. Il vivait encore, le 24 décembre 1494, suivant une acense dans laquelle il se qualifie seigneur de *las Borias*, et viguier de Savignac-les-deux-Eglises (1), qu'il fit, le même jour, à Jean Laval, d'une *pleydure*, située à Savignac, au-dessous du grand hospice de *las Vigerias*. Il avait épousé, par articles passés le 9 novembre 1471, Jeanne de Hautefort, sœur germaine de noble homme Arnaud de Hautefort, écuyer, seigneur de ce lieu, de Thénon, Naillac, et Escoire, qui lui constitua en dot la somme de huit cents écus d'or: elle était fille d'Antoine de Hautefort, seigneur des mêmes terres, et de Raimonde d'Abzac-de-Montastruc (2). Elle survécut plusieurs années à son mari, et passa des actes en 1514 et années suivantes; et vivait encore le 15 avril 1523; suivant une reconnaissance féodale qui lui fut faite, à raison du quart des villages de la Peyre et de Laval, situés dans la paroisse d'Azerac; elle est qualifiée dans cet acte, *noble et puissante damoiselle* (3). De cette alliance naquirent :

---

(1) Forton, son père, avait pris la même qualité dans un acte de juillet 1454.

(2) Cet acte fut passé en présence de plusieurs parents des contractants, entr'autres de Frénon Hélie, abbé de Dalon et de Tourtoirac, de Jean d'Abzac, seigneur de la Douze et de Reilhac, d'Antoine de Sermet, seigneur de Sermet et de Sauveterre, et de Jean de Royère, chevaliers, de Jean du Puy, seigneur de Trigonan, etc.

(3) Ce fut Jeanne de Hautefort qui jeta, en 1497, les fondements du château actuel de Bories, un des plus beaux monuments d'architecture des premiers tems de la renaissance des arts. Henri de Saint-Astier le fit continuer en 1604.

1.° Geoffroi de Saint-Astier fut d'abord chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, par résignation de Jean de la Brande, et prit possession, le 4 juillet 1489 : mais il quitta bientôt après l'habit ecclésiastique, pour embrasser la profession des armes; car on le trouve en 1496 et 1503, servant en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur d'Albret. Il fut institué héritier universel, par le testament de son père, le 25 août 1493; acquit, en 1498, la justice du bourg et paroisse de Savignac-les-Eglises du seigneur d'Albret, qui avait déjà vendu à Jean de Saint-Astier, son père, celle des paroisses d'Antonne et de Sarliac. Il mourut sans laisser de postérité;

2.° Jean II, dont l'article suit;

3.° Philippe de Saint-Astier fut mariée en 1485, à Guillaume de Lasteyrie, seigneur du Saillant, en Limousin;

4.° Jeanne de Saint-Astier épousa, le 6 août 1494, Pierre de Lasteyrie-du-Saillant, seigneur de Floumont.

XVI. Jean DE SAINT-ASTIER, II° du nom, écuyer, seigneur des Bories, Sarliac, Antonne, Savignac-les-deux-Eglises, de la maison noble de Saint-Astier, en la ville de l'Isle, et par moitié, *del* chause, situé dans la paroisse de Saint-Astier. Son père lui légua, par son testament du 25 août 1493, la borie appelée de Bernabé, une maison qu'il avait à Périgueux, dans la rue de la Limogeanne, joignant la maison de Lanmari, une vigne au *Puy de Tondo*, une autre appelée *Veneoca*, et un pré dans la paroisse de Trélissac, etc. Geoffroi, son frère aîné, étant venu à mourir quelques années après, il recueillit sa succession et devint le chef de sa maison. Il passa deux cédules, l'une, le 12 janvier 1510 (v. st.); et l'autre, le 8 mai 1511; consentit une obligation, datée de Bayonne, le 9 novembre 1512, en faveur de Jean L'Empereur, marchand de la ville de Tours, de la somme de cinquante-cinq livres et seize sols tournois, pour du drap de soie qu'il avait acheté de ce marchand; vendit, conjointement avec sa mère, le 13 juin 1514, à Geoffroi, baron de Beynac et de Comarque,

la paroisse de Savignac, avec tout droit de justice haute moyenne et basse; en présence de Gilles de Royère, et d'Antoine de Lescun, écuyers; fit vente au chapitre de l'église cathédrale de Périgueux, le 6 mars 1516 (v. st.), d'une rente de cent sols tournois, qu'il assigna sur les moulins de Bernabé, dans les paroisses de Trélissac et de Saint-Martin; eut un procès à la cour du sénéchal de Périgord, au mois de juin 1517, contre Gerald Chalup. Pierre Dupuy, prêtre, chapelain de Saint-Germain, lui revendit, le 27 août 1518, une rente de dix charges de froment, qu'il avait acquise de lui, le 27 septembre 1516, pour le prix de deux cents livres. Il donna quittance, le 21 janvier 1524 (v. st.), à noble François de Fanlac, seigneur de Saint-Orse, par les mains de noble Louis de Chaumont, seigneur de Labatut, beau-père de ce dernier, de certaine quantité de rente qu'il lui devait. Enfin, il fit son testament, étant malade, au château des Bories, le 11 août 1526, par lequel il demanda que son corps fût inhumé dans l'église d'Antonne, aux tombeaux de ses parents, et qu'on appelât à son enterrement, *mille prêtres, messe chantans;* fit plusieurs legs pieux entr'autres un de trente sols, *aux pauvres Ladres de Périgueux;* ordonna que les testaments de ses père et mère, frère, aïeul et autres, ses prédécesseurs, fussent exécutés; donna l'administration et le gouvernement de ses enfants, encore en minorité, à Catherine de Martel, sa femme; et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Pierre de Lasteyrie-du-Saillant, seigneur de Floumont, et Jean de Lagut seigneur de Montardit; fit un codicille, le 26 du même mois (1), et ne vivait plus le 7 janvier de l'année suivante 1527 (v. st.).

Il avait épousé, par traité passé à Saint Germain-en-Laye, le 3 août 1520, demoiselle Catherine de Martel, fille de feu noble Louis de Martel, seigneur de la Roche-du-Maine, et de dame Catherine de Sully : ce traité fut passé du commandement de la reine Claude

(1) Il légua, par cet acte, une robe de damas à Françoise du Saillant, sa nièce, quand elle se mariera, et une autre robe de damas à Marguerite du Saillant, aussi sa nièce.

de France, femme du roi François Ier (1); en présence de Henri Bohier, chevalier, seigneur de la Chapelle, conseiller du roi et général de ses finances, Robert de la Marthonie, chevalier, seigneur de Bonnes, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, Geoffroi de Pompadour, licencié ès-droits, archidiacre de Périgueux, et noble Foucaud du Saillant. Elle vécut plusieurs années après la mort de son mari, et passa un grand nombre d'actes, dont on ne rapportera ici que les principaux. Elle reçut, étant veuve, le 7 janvier 1526 (v. st.), la quittance d'une rente, de la part du receveur du chapitre de Périgueux; obtint, le 2 janvier 1529 (v. st.), en qualité de tutrice de Foucault, son fils, et conjointement avec Guillaume de Belet, curateur *datif* de ce dernier, une sentence en la sénéchaussée de Périgord; par laquelle, sur le rapport de nobles Forton et Jean de Saint-Astier, frères et autres, elle fut autorisée avec ledit curateur, à vendre partie des rentes qu'elle avait dans les paroisses de Brassac, l'Isle et autres circonvoisines, jusqu'à la concurrence de la somme de 930 livres. Son intention était de racheter le repaire noble, appelé *la petite Borie*, situé près de Périgueux, que feu Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, avait vendu, avec pacte de rachat pour le prix de douze cents livres; *lequel repaire*, est-il dit, *était une pièce noble, de grand revenu, fort utile et nécessaire audit mineur :* cette sentence fut rendue par Raimond de Fayard, licencié ès-droits, juge-mage royal, et lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée de Périgord; reçut quittance, le 10 août 1532, de Jeanne de Saint-Astier, dame de Floumont, veuve de Pierre de Lasteyrie-du-Saillant, de la somme de cinq cents livres, qu'elle était tenue de lui payer, à raison de la vente que cette dernière lui avait faite de la petite Borie (2). Elle reprit le procès, pendant au parlement

---

(1) ... *Et comme il n'y avait alors à Saint-Germain-en Laye aucun personnage parent de ladite demoiselle, pour répondre de sa doï, qui était, comme l'on disait, de* 4000 *livres tournois; par le commandement et congé de la Reine, ledit futur s'engagea de la prendre avec ses droits.*

(2) Au bas de cette quittance est insérée une vente que Catherine Martel fit, le 13 juillet 1532, de deux bracelets de cornaline, *entournés* de fil d'or, un anneau d'or, enrichi de quatre

de Bordeaux, entre feu Jean de Saint-Astier, son mari, et Jeanne Arnaud, femme de Jean Perrot, *dit* Merlant, seigneur de Crognac, sœur et héritière, pour la moitié, de feu Francois Arnaud, *dit* de Golce; et obtint un arrêt de cette cour, le 6 février 1533 (v. st.), par lequel les biens contentieux lui furent adjugés, et défense fut faite à Jeanne Arnaud de l'y troubler, sous peine de cent marcs d'or, applicables au roi; obtint, du pape Paul III, un monitoire, daté de Rome, le 5 des ides d'octobre 1535, contre ceux qui avaient envahi une partie de ses biens et de ceux de ses enfants, et les retenaient injustement; fut déchargée, le 12 avril 1549, par Jacques de Saint-Astier, son fils, de l'administration de ses biens, depuis le décès de son mari; vendit, le 21 septembre 1556, quarante-huit charges de blé, à Jacques Thomasson, bourgeois de Périgueux; on apprend par cet acte, qu'elle faisait alors sa demeure au lieu appelé les Chouchières, dans la paroisse d'Antonne; fit un bail pour vingt ans, le 23 avril 1567, d'une métairie et tenance, appelée de Pinot, dans la paroisse de Trélissac, et vivait encore, le 11 mars 1573, suivant une donation qu'elle fit à Jean de Saint-Astier, son petit-fils, des cinq sixièmes qu'elle avait sur la maison et biens de feu Jean, son mari.

De son mariage provinrent les enfants suivants :

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Foucault de Saint-Astier, écuyer, seigneur de Saint-Laurent-de-Double et du Chause : son père lui légua, par son testament du 11 août 1526, la petite Borie, le moulin de Lesparrat, situé dans la banlieue de Périgueux, et tous les cens, rentes, et autres droits qu'il avait dans les paroisses de Beauronne, près Chancelade, Merlande, la Chapelle-Gonnaguet, Saint-Léonard-de-Dorle, Saint-Apre, Brassac, Celle, Saint-Martial-de-Viveyrols, Champagne, Cercles, Mensignac, l'Aiguillac-de-Lauche, Saint-Astier, Razac, Saint-Germain, Douzillac, Beauronne,

---

diamans, et un autre anneau d'or, garni d'une émeraude, pour le prix de huit vingts livres tournois, en 60 écus sol, à 44 sols la pièce, 60 sols, 66 testons, etc.

Saint-Michel, Saint-Barthelemy et Saint-Laurent-de-Double. Il était encore sous la tutelle de sa mère, le 10 août 1532; fut présent aux articles de mariage de Jacques, son frère, du 24 juillet 1544, et lui fit donation de ses biens. Enfin, il fit son testament, au château des Bories, le 9 novembre 1547; et mourut, peu de tems après, sans laisser d'enfants;

3.° Françoise de Saint-Astier contracta deux alliances; la première, par articles du 28 avril 1538, avec noble et puissant seigneur François de Montrocher, baron de ce lieu et de Cieulx, en Limousin, dont elle était veuve, le 10 mars 1551 (v. st.); et la seconde, avec François de Turpin-Crissé, seigneur de Buxerolles, en Poitou; elle testa le 4 mars 1562.

XVII. Jacques DE SAINT-ASTIER, seigneur des Bories, Antonne, Sarliac, Savignac, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhommme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes et de cinquante lances de ses ordonnances, lieutenant gouverneur pour sa majesté, au pays de Périgord, etc., né en 1524; fut institué héritier universel par les testamens de son père, en 1526, et de son frère, en 1547. Françoise, sa sœur, renonça en sa faveur, le 27 mai 1538, à tous les droits qu'elle pouvait prétendre ès-successions de ses père et mère: il donna à cette dernière, le 12 axril 1549, une décharge de l'administration qu'elle avait eue de ses biens, en qualité de sa tutrice (il était pour lors âgé de vingt-cinq ans); racheta le 15 novembre 1555, moyennant la somme de deux cents livres, une rente de dix livres, que Jean, son père, avait vendue le 6 mars 1516 (v. st.), au chapitre de Saint-Etienne de Périgueux; reçut, le 26 décembre suivant, une reconnaissance de Poncet Penot, prêtre, et de ses frères, à raison d'une maison et de plusieurs héritages, situés dans la paroisse de l'Isle; vendit, le 1er août 1558, plusieurs rentes qui lui étaient dues dans les paroisses d'Antonne et de Cornille, à Hélie de Laurière, chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, en présence de Jean Godofre, hebdomadier de la même église.

Il était entré fort jeune dans la carrière des armes, et

il la parcourut jusques dans les hauts grades, avec la plus grande distinction ; il servit d'abord en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du prince de Navarre, puis devint enseigne de la même compagnie, suivant une quittance de ses gages, qu'il donna, le 8 janvier 1558 (v. st.), à François de Raconis, conseiller du roi, et trésorier ordinaire de ses guerres (1). Il en donna une autre pour le quartier de juillet, le 31 de janvier 1559 (v. st.); et une autre, le 18 novembre 1562 ; fut retenu en l'état de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, vacant par le décès du seigneur de Fumel par lettres de sa majesté, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 3 février 1561 (v. st.), *en considération des bons, agréables et recommandables services qu'il avait rendus au feu roi, père de sa majesté, en ses camps et armées, où il s'était toujours trouvé avec charges honorables*. L'année suivante, il fut fait lieutenant de cent hommes d'armes de la compagnie du prince de Navarre (2), suivant une quittance qu'il donna, le 24 mars 1562 (v. st.), à Arnaud Queyroy, commis à la recette du domaine du roi en Périgord, de la somme de trois mille livres tournois, dont le roi lui avait fait don, et qui provenait de la vente extraordinaire du bois de la forêt, appelée Beronenche, en Périgord ; donna, par acte passé en la ville de Villeréal, en Agénois, le 8 décembre 1564, à Raimond de Bendat, di *Jehan de Pau*,

---

(1) *Bibl. du Roi, orig. scellé, et signé* Sainct-Astyer.

(2) Jeanne d'Albret, reine de Navarre, lui écrivit à ce sujet la lettre suivante : « M. des Bories, puisqu'il a plu au Roy et à » la Reine vous honorer de la lieutenance de la compagnie de » mon fils, je ne doit et ne veux voulloir que ce qui leur plaist, » mais sûrement que sa esté au respect et opinion qu'ils ont » que vous m'estes affectionné serviteur, ainsy que leurs ma- » jestés m'ont escrit, où je feray ces jours-cy réponce ; pour » ce que je seray toujours bien aise de satisfaire à ce qui viendra » de leur part, vous regarderés de la vostre à suivre leurs in- » tentions, et montrer par effet ce que l'opinion consoit et » fait facilement juger, afin qu'avec l'expérience que j'en auray » moy-mesme, en porter le tesmoignage qui sera celluy le plus » assuré et pour vous et pour moy. Priant le créateur, etc. » A Pau, le 4e jour du mois de janvier 1562. Vostre bonne » métresse, Jeanne de Navarre. »

décharge *des casaques* de cinquante hommes d'armes et soixante-quinze archers, qu'il était tenu lui fournir pour ladite compagnie, suivant le traité passé entr'eux, le 11 avril 1563; racheta, le 28 octobre 1565, une rente assise sur le village de la Jaumarie, paroisse de Cubjac, qu'il avait vendue, le 21 décembre 1560, à dame Gabrielle de Beaupuy, veuve de François de Foucauld, écuyer. Henri, prince de Navarre, lui donna commission, le 12 août 1565, d'empêcher les roturiers et autres, n'en ayant pas le droit, de chasser dans les terres et châtellenies d'Auberoche et d'Exideuil ; fut gratifié par la reine de Navarre, de la somme de cinq mille livres, à prendre sur les deniers provenants des amendes des appellations, ressortissant de son juge d'Appeaux de Ségur, en considération de ses services; comme il se voit par le mandement que cette princesse adressa, le 28 juin 1566, au trésorier général des finances de son royaume, pour lui enjoindre de payer cette somme. la même princesse le chargea, le 23 mars 1567, de la pacification du comté de Foix..... *Etant assurée, dit-elle, de la loyauté et expérience du sieur des Bories, en affaires importantes et de conséquence,* elle lui donna de pleins pouvoirs pour destituer et priver de leurs places et charges, les auteurs des troubles et séditions qui avaient éclaté dans ce pays, et les remplacer par *des personnes capables et suffisantes* (1).

La même princesse et le roi de Navarre, son fils, lui écrivirent plusieurs lettres remplies des expressions les plus flatteuses et les plus honorables. Ces lettres sont en si grand nombre (2), que dans l'embarras du choix,

---

(1) La reine de Navarre termine ainsi sa lettre: « mesme, où » vous trouverez aucun des auteurs et coupables des séditions, » murtres, massacres, aucun en nos villes de Foix et pays, » et contre lesquels vous aurez advertissement certain des de- » crets et charges desdit cas, que vous les prenez et saisissez, » ou ferez prendre, saisir au corps, et mettre en lieu sûr, pour » y estre tenus et gardez, attendant la volonté des commis- » saires ordonnez par le roy monseigneur, pour l'instruction » et jugement des procès concernant lesdites séditions et mur » tres, sur l'advertissement que vous leur en donnerez, etc. »

(2) On en compte 76 de la reine de Navarre, toutes adressées à Jacques de Saint-Astier, depuis 1562 jusqu'en 1569;

et pour ne pas trop grossir cet article, on a cru devoir se borner à rapporter les deux suivantes (1). Le roi Charles IX lui donna, le 10 janvier 1569, la charge et conduite d'une compagnie de cinquante hommes d'ar-

---

39 d'Henri IV, 15 de Charles IX, 7 de Catherine de Médicis, sans compter celles qui furent écrites par Honorat de Savoie, grand amiral de France, et par des ministres, généraux et autres personnages élevés en dignité.

(1) *Lettre de la reine de Navarre, le* 8 *septembre* 1567.

Monsieur des Bories, le sieur du Saillant, qui m'a présenté, et à mon fils, vos enfans, vous pourra témoigner comme j'ay eu bien agréable de les voir, les ayant receuz d'aussy bon cœur que vous le sçauriez désirer; et croyez que je les tiendray toujours en toute telle recommandation, que je sçay bien que vos mérites en sont dignes. Vray que si je les connais incliner à quelque une de *vos complexions,* je n'oublieray aucune chose des remèdes propres à les en détourner. Au reste, M. des Bories, je n'ay aucunement besoin de vous donner peine des calomnies dont vous m'avez escrit; car vous pouvez assez avoir connu jusques icy, en quelle réputation et bonne estime je vous tiens; de laquelle telles gens qui pourraient avoir parlé de cela, et qui ne sont pas pour vous en répondre de la façon que vous le demandez, ne me sçauront jamais détourner, ni en diminuer aucune chose. Ainsy donc que vous pouvez en demeurer satisfait, et vous assurer que je ne perdray oncques la bonne opinion que j'ay de vous, etc. De Pau, le 8 septembre 1567. Signé Jeanne de Navarre.

Lettre d'Henri, roi de Navarre, le 8 *septembre* 1567.

Monsieur des Bories, celle-cy est pour vous faire entendre que la reine ma mère et moy, avons accepté vos enfans de fort bonne volonté, et vous assurons que nous les aurons en telle recommandation que les services que le père a faits à nostre maison, et que nous espérons récévoir des enfans, le méritent; lesquels je mettray peyne à ces fins de leur faire bailler, la meilleure nourriture qui sera possible. Au reste vous m'escrivez que vous avez de bons oyseaux; si j'avais des chevaux d'Espagne, je vous en voudrais bailler un, pour vous récompenser de la perte que vous avez faite de vostre coursier. Si cependant vous m'envoyez par avancement quelqu'un de vosditz oyseaux, je les accepteray aussy volontairement, comme je prieray Dieu, M. des Bories, vous donner sa très sainte grace. Vostre bon maistre et meilleur amy. De Pau, le 8e jour de septembre 1567. Signé Henry. La suscription est *à M. des Bories, mon lieutenant en ma compagnie.*

mes, faisant le nombre de cinquante lances, fournies de ses ordonnances, *du nombre de ses vieilles et anciennes*; par lettres données à Monceaux, dans lesquelles sa majesté s'exprime en ces termes: « Charles, etc., » comme le sieur de *la Boryz*, nous ayt par cy devant » faict plusieurs bons et grands secours au faict de noz » guerres, esquelles il s'est employé dès sa jeunesse, » avec le contentement de nous et de noz prédécesseurs » roys, tellement que pour sa vaillance et valleur, il » est digne de grande recommandation, louange et » recompense; ayant mesmes, durant les présentes » guerres, amené avec luy une bonne trouppe et com- » pagnie de gentilzhommes, très enclins et affectionnez » à nostredit service, qui sont maintenant en nostre » armée, commandée par nostre très aymé frère le duc » d'Anjou, nostre lieutenant général; et parce que » nous desirons singulièrement recognoistre noz bons » et loyaulx subjectz de nostre noblesse et les honorer, » ainsy que mérite leur sincère affection et bonne vo- » lonté à nostre dit service, pour lequel ilz ne craignent » d'exposer liberallement leurs personnes et biens, » comme faict ledit sieur de la Borys, etc. »

La même année, et le 18 mai, le roi de Navarre (depuis Henri IV), lui donna le gouvernement et lui confia la garde de la ville de Périgueux; il le chargea en même tems de prendre le commandement de quatre enseignes, qui étaient sous les ordres du seigneur d'Escars, pour les mener avec lui dans cette ville, et y tenir garnison (1). Le duc d'Anjou lui écrivit la même année,

---

(1) La lettre que le roi de Navarre lui écrivit à ce sujet, est conçue en ces termes: « Monsieur des Bories, pour ce qu'il » est nécessaire pour le service du Roy, mon seigneur et frère, » de commettre quelque bon et vaillant cappitaine au gouver- » nement et à la garde de la ville de Périgueux, pour empes- » cher avec forces suffizantes que noz ennemys ne la puissent » forcer et surprandre, je vous ay choisy et esleu, tant pour » vostre expérience, que pour le zèle et affection que je sçay » que vous portés au service de mondit seigneur, pour estre » en ladite charge, et commander en ladite ville. A ceste cause, » je vous prie y acheminer, incontinent, et prendre quatre » enseignes, que j'ay laissées au sieur d'Escars, pour estre dis- » tribuées et depparties par les villes de son gouvernement,

» de rester dans les environs de cette ville, pour sa » sûreté, attendu le besoin qu'il y avait de mettre » quelque bon et fidèle serviteur, tant pour la garde » de la ville, que pour empêcher le passage libre que » les ennemis pourroient avoir en Guienne, en étant » les maîtres (1) ». Il fut nommé, la même année, chevalier de l'ordre du roi; fit cession, le 16 mars 1570, à Géraud Chancel, conseiller au siége de Périgueux, et aux héritiers de François de Leymarie, seigneur du Rat,

---

» que vous menerés avec vous dans ladite ville, pour la garde » et conservation d'icelle; ausquelles vous commanderés, en- » semble aux manants et habitants de ladite ville, et leur or- » donnerés ce qu'ilz auront à faire pour le service du Roy; et » suivant ce que je leur escriptz présentement, ilz ne fauldront » de vous obéyr et satisfére à voz commandementz. Priant » Dieu, monsieur des Bories, qu'il vous ait en sa sainte » garde. Escript au camp de la Rochefoucault, le 18e jour » de may 1569. Signé vostre bon amy Henry. *Et au-dessus :* » à monsieur des Bories, chevalier de l'ordre du Roy, et ca- » pitaine de cinquante lances de ses ordonnances. »

(1) Un registre de la maison de ville de Périgueux, après avoir rapporté cette lettre, ajoute ce qui suit : » Et quant a ce » que le sieur des Bories se plaignoit des habitants de Péri- » gueux, et de ce qu'ils sont lents, monseigneur répond qu'il » a vu par lui-même et entendu dire tout le contraire. »

Il paraît qu'il était survenu quelque différend entre Jacques de Saint-Astier et les habitants de Périgueux, comme on en peut juger par l'extrait suivant du registre déjà cité. « La com- » gnie du sieur des Bories, gouverneur de Périgueux, étoit » toujours logée en cette ville, ou aux environs; et y avoit » aussi deux ou trois compagnies entretenues par étape. Le » jour de l'élection du maire Bernard Jay de Beaufort, et des » consuls, le comte d'Escars, lieutenant pour le roi en Péri- » gord et en Limousin, arriva en cette ville, y séjourna de- » puis le 14 novembre 1569, jusqu'au 19. On tâcha, par son » autorité, de se décharger dudit gouverneur et des gens de » guerre; c'est pourquoi on envoya vers le roi le sieur de » Meredieu; et il fut ordonné de faire déloger les compagnies. » Le 24, fut ordonné de recevoir toute la compagnie du » prince de Navarre, jusqu'à ce qu'il auroit moyen de les » payer. Mais cependant on tâcha de fléchir ledit sieur des » Bories, et il se retira en sa maison, et ordonna à sa com- » pagnie de se retirer, à condition qu'on lui payeroit les arré- » rages des 400 livres qui lui étoient données tous les mois » pour son entretien. »

qui avaient succédé à Martial Brun, du droit qu'il avait de racheter le pré des Pontets, et les rentes du moulin de l'Esparrat, qu'il avait vendu au même Martial Brun ; reçut, le 23 mars de la même année, la donation que lui fit Marie des Alus, habitant du lieu du Châlard, près les moulins des Bories, de tous les biens qu'elle pouvait avoir dans les paroisses d'Antonne et de Trélissac, et dans la cité de Périgueux ; fut le premier des quatre commissaires nommés par l'assemblée des trois états du Périgord, tenue à Sarlat, le 9 août 1571 (les trois autres étaient les seigneurs d'Abzac-de-la-Douze, de Gontaut-de-Saint-Geniès, et de Losse) : l'objet de cette assemblée était d'examiner les rôles des états du Périgord, tenus depuis Louis XII inclusivement, pour régler l'ordre de séance, le lieu et le rang dans lequel ils devaient être tenus. Suivant un mémoire de famille, il présida plusieurs fois les états de la province. Il fut gratifié par le roi Charles IX, *pour plusieurs bonnes et raisonnables considérations*, d'une pension de deux mille livres, à prendre sur son épargne ; par brevet de sa majesté, daté de Blois le 22 septembre 1571 ; et par un brevet daté d'Amboise, le 16 décembre suivant, cette pension lui fut assurée pour sa vie (1). Comme elle ne put pas être bien acquittée, à cause des circonstances, le roi, par un nouveau brevet, daté de Duretal, le 20 décembre, lui donna à la place,

---

(1) Ce brevet porte que « le Roy mectant en considération » les bons et recommandables services que le sieur des Boryes, » chevalier de son ordre, et cy-devant lieutenant de la com- » pagnie de ses ordonnances, estant soubtz la charge de mon- » seigneur le prince, a jusques icy faictz au deffunctz Roys, » ses prédécesseurs, et a luy, consécutivement depuis son ad- » venement à la couronne, durant les derniers troubles passés, » où il s'est employé de façon que sa majesté n'en peut avoir » que tout contantement. Sadite majesté qui desire recognois- » tre envers ledit sieur des Boryes sesditz services, en luy ay- » dant et donnant moyen d'iceulx continuer avecques autant » de volonté et d'affection qu'il s'y est jusques icy employé ; » luy a, pour ceste cause, et pour le récompenser de la lieu- » tenance de la compagnie susdite, laquelle par commande- » ment de sa majesté il a quictée, accordé et accorde, sa vye » durant, une pension de deux mille livres tournois, etc. »

la paroisse de Savignac, avec tout droit de justice haute moyenne et basse; en présence de Gilles de Royère, et d'Antoine de Lescun, écuyers; fit vente au chapitre de l'église cathédrale de Périgueux, le 6 mars 1516 (v. st.), d'une rente de cent sols tournois, qu'il assigna sur les moulins de Bernabé, dans les paroisses de Trélissac et de Saint-Martin; eut un procès à la cour du sénéchal de Périgord, au mois de juin 1517, contre Gerald Chalup. Pierre Dupuy, prêtre, chapelain de Saint-Germain, lui revendit, le 27 août 1518, une rente de dix charges de froment, qu'il avait acquise de lui, le 27 septembre 1516, pour le prix de deux cents livres. Il donna quittance, le 21 janvier 1524 (v. st.), à noble François de Fanlac, seigneur de Saint-Orse, par les mains de noble Louis de Chaumont, seigneur de Labatut, beau-père de ce dernier, de certaine quantité de rente qu'il lui devait. Enfin, il fit son testament, étant malade, au château des Bories, le 11 août 1526, par lequel il demanda que son corps fût inhumé dans l'église d'Antonne, aux tombeaux de ses parents, et qu'on appelât à son enterrement, *mille prêtres, messe chantans;* fit plusieurs legs pieux entr'autres un de trente sols, *aux pauvres Ladres de Périgueux;* ordonna que les testaments de ses père et mère, frère, aïeul et autres, ses prédécesseurs, fussent exécutés; donna l'administration et le gouvernement de ses enfants, encore en minorité, à Catherine de Martel, sa femme; et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Pierre de Lasteyrie-du-Saillant, seigneur de Floumont, et Jean de Lagut seigneur de Montardit; fit un codicille, le 26 du même mois (1), et ne vivait plus le 7 janvier de l'année suivante 1527 (v. st.).

Il avait épousé, par traité passé à Saint Germain-en-Laye, le 3 août 1520, demoiselle Catherine de Martel, fille de feu noble Louis de Martel, seigneur de la Roche-du-Maine, et de dame Catherine de Sully : ce traité fut passé du commandement de la reine Claude

(1) Il légua, par cet acte, une robe de damas à Françoise du Saillant, sa nièce, quand elle se mariera, et une autre robe de damas à Marguerite du Saillant, aussi sa nièce.

Il avait épousé, par articles passés en la ville de Périgueux, le 24 juillet 1544, après avoir obtenu, le 3 juin précédent, du pape Paul III, dispense du degré de parenté qu'il y avait entr'eux (1), demoiselle Marguerite de Cauna, fille d'Etienne de Cauna, chevalier, seigneur baron de Cauna-aux-Lannes, dans le diocèse d'Acq, siége de Saint-Sever en Gascogne, et de dame Jeanne d'Abzac de la Douze. Catherine Martel y stipula, au nom de son fils, qui était absent; et les seigneurs et dame de Cauna y furent représentés par Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic, et par Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de la Douze, de Reilhac, et de Vern. La conclusion de ce mariage ayant éprouvé des difficultés, il en fut dressé, après la mort d'Etienne de Cauna, un second contrat, le 23 septembre 1548, dans lequel celui de 1544, est rappelé, et dont furent témoins Jean de Cugnac, écuyer, seigneur de Caussade, François de Montrocher, écuyer, protonotaire du saint siége et autres. Marguerite de Cauna étant veuve et agissant comme usufrutière générale des biens de son mari, et comme fondée de pouvoir de Jean, son fils, elle donna décharge, le 9 mai 1574, à Pierre Cheyron, de la recette qu'il avait faite pen-

---

en gardant le silence sur le genre de sa mort, donnent les détails suivants sur son enterrement. « Le 12 février mourut » M. des Bories, notre gouverneur, en cette ville, et le lendemain son corp sfut porté à Saint-Front, avec toutes sortes » de solennités. Tous les corps y assistèrent ; les quatre coins » du drap étaient portés, les deux premiers par M. le sénéchal » et M. le maire et les deux derniers par les seigneurs de la » Douze et de la Roche-Allemans ; l'oraison funèbre fut prononcée par F. Renard, notre prêcheur ; et le corps fut porté » en sa terre des Bories, inhumé à Antonne ; et là accompagné » par le maire, consuls, etc.

« Après sa mort, on sollicita pour n'avoir plus de gouverneur ; ce qui fut accordé, et le sénéchal seul fit les fonctions ; les lettres en furent publiées en la cour de la présente » sénéchausée, le 11 mars, et pour obtenir ladite exemption, » il en couta beaucoup d'argent à la ville, etc. »

(1) Ils étaient parents par la maison d'Abzac de la Douze, l'un au IIIe., et l'autre au IVe. degré. Par ce marige, la maicon de Saint-Astier fut alliée aux maisons de Limeuil (la Tour-d'Auvergne), de Thiviers, de Grammont de Roquefeuil, etc.

dant l'année 1573, des rentes à eux dues dans les paroisses d'Antonne, Sarliac, Savignac, Sorges, Négrondes, Trélissac, Eyliac, le Change, Cubjac, Sarrazac et autres. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° François de Saint-Astier, écuyer, seigneur de la Barde ; son père lui légua, par son testament du 19 janvier 1573, la somme de 12,000 livres avec la nourriture et entretien, *ainsi que son train, équipage d'armes, chevaux et valets, selon son état, et comme fils de la maison.* Il fit un testament mutuel avec Jean, son frère aîné, le 11 mai 1573, par lequel ils se firent réciproquement héritiers ; mais par acte du 27 mars 1576, il céda tous ses droits à son frère pour la somme de 6,000 livres, payable en rentes foncières, à raison de 200 livres la charge de froment, et de 100 livres celle d'avoine. Il fit avec son même frère, le 3 novembre 1577, un second traité par lequel il lui céda de nouveau tous ses droits ; et celui-ci lui donna en retour trente charges de froment, moyennant quoi, François se désista de l'action qu'il avait intentée en retrait lignager, de certaines rentes vendues par Jacques, leur père, à Géraud Chancel ; il remit, par acte du 8 décembre 1578, à son frère, les rentes qui lui avaient été cédées ; mais ce dernier s'étant plaint, dans la suite, d'avoir été lésé, son frère aîné lui promit, par acte du 12 octobre 1585, de lui donner une plus forte somme. Il vivait encore le 25 octobre 1594 (1), et avait épousé Jeanne de Saunier, dame de la Barde et de Creyssac, dont il eût six filles :

a. Marquise de Saint-Astier, mariée par contrat du 21 avril 1603, à Alain Arnaud-de-

---

(1) Selon un mémoire de famille, François de Saint-Astier commandait un régiment à l'armée du duc de Mayenne, lors du siége de Castillon, et mourut empoisonné. Il était toujours resté attaché à la religion catholique.

la-Borie, écuyer, seigneur de la Borie-Fricard, Bernabé, etc., ne vivait plus l'an 1629;

b. Françoise de Saint-Astier;

c. Elisabeth de Saint-Astier;

d. *e*. *f*. Trois autres filles dont le sort est ignoré;

3.° Marguerite de Saint-Astier, née en 1552, fut mariée par contrat du 6 mars 1568, à Jean de Foucauld, écuyer, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, etc., conseiller et chambellan du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, gouverneur des comtés de Périgord et vicomté de Limoges, fils de Bernard et de Gabrielle de la Faye.

4.° Jeanne de Saint-Astier épousa, le 25 octobre 1571, Antoine, baron de Grignols, de Marcellus, Milhan, Beaulieu en Bazadois, et de Bonnes, la Borie et Monmallan, en Angoumois;

5.° Henrie, ou Henriette de Saint-Astier, s'allia, par contrat du 31 mars 1572, à noble Hélie de Panel, seigneur de Monpeyran, Las Eymarias, etc.;

6.° Jeanne de Saint-Astier épousa, par contrat du 2 novembre 1606, Jean Sapinaud, seigneur de Faiolle ou Fayolle, et des Roches, habitant de la paroisse de Saint-Samel, sénéchaussée de Civray, en Poitou, fils de feu Jean Sapinaud, écuyer, seigneur de Faiolle, et de dame Françoise des Ages.

XVIII. Jean DE SAINT-ASTIER, IIIe du nom, chevalier, seigneur des Bories, Antonne, Sarliac, Savignac-les Eglises, etc., chevalier de l'ordre du roi, qualifié *haut et puissant seigneur*, servit dans les armées du roi Charles IX, à la tête d'une compagnie de trois cents arquebusiers; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 19 janvier 1573, Catherine Martel, son aïeule, lui fit donation, le 11 mars 1573, des droits qu'elle avait sur les biens de feu Jean II de Saint-Astier, son mari. Il fit, le même jour, un testament mutuel avec François, son frère; donna, le 14 no-

vembre 1574, une procuration à Jeanne de Mellet, sa femme, pour transiger en son nom, avec sa mère, et Marguerite, Jeanne et autre Jeanne, ses sœurs, sur les droits qu'elles pouvaient prétendre sur les biens de feu son père; il acquit le 22 février 1577, la quatrième partie, par indivis, du moulin de la Peytelhie, appelé autrement le moulin des Chaussons, sur l'Isle, paroisse de Saint-Privat; obtint un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu le 4 décembre 1578, sur un procès qu'il avait avec Jean Chappel, sieur de la Richardie; transigea, le 24 janvier 1579, avec Jean de Foucauld, seigneur de Lardimalie, et Marguerite de Saint-Astier, ses beaux-frère et sœur; testa le 15 juillet 1580; donna procuration, le 18 mars 1585, au même Jean de Foucauld, pour transiger en son nom, avec Michel de Lur, seigneur de Longa; obtint en la chancellerie du parlement de Bordeaux, le 8 février 1586, des lettres de relief de l'appel par lui interjeté d'une sentence arbitrale rendue entre lui et Jean Chancel *et ses consorts*, sur un procès pendant entr'eux devant le sénéchal de Périgord. La même année, il se jeta dans le parti protestant, qu'il servit avec zèle (1); et suivant un mémoire de famille, il eut le commandement d'une compagnie de gens de pied, commanda dans la ville de Caussade, en Quercy; eut depuis un beau régiment, avec lequel il se trouva à la bataille de Coutras, en 1587, où il se distingua; se rendit ensuite dans la Marche; de là prit et força les villes de la Trimouille, de Buzançois, la Gastenie et l'Isle-Jourdain; enfin, étant à Angers, où il commandait son régiment, composé de deux mille hommes de pied

(1) Voici comment s'exprime à ce sujet le registre de l'hôtel de ville de Périgueux, déjà cité: « Le 12 novembre 1586, les » états s'assemblèrent chés M. de Périgueux; le premier con- » sul y assista, comme étant le premier du tiers-état. L'assem- » blée résolut entr'autres, que le syndic s'opposerait à l'érec- » tion du siége des élus, poursuivi par ceux de Sarlat; et ce » fait, comme on avoit été averti que le sieur des Bories s'é- » toit rendu avec les Huguenots, il fut avisé par le sénéchal. » et autres, que sa maison seroit donnée en garde au sieur de » Tayac, qui s'étoit présenté pour s'en charger, de peur que » les Huguenots ne s'en emparassent pour faire la guerre à » cette ville. »

il fut, suivant les expressions du même mémoire domestique, *tué traitreusement par les siens*, en 1588, *pour avoir ses moyens*.

Il avait contracté deux alliances; la première, par traité passé au château des Bories, le 26 juin 1572, avec demoiselle Jeanne de Mellet, fille de feu Jean de Mellet, *dit* de Fayolle, écuyer, seigneur de Neuvic, et de dame Hélène du Patouil, vivante encore le 22 février 1577; et la 2e par contrat du 4 décembre 1584, avec dame Catherine de Brié, veuve de François de Meilhars, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Meilhars, Cursac, Floumont, Brie, en Poitou, Saint-Rabier, en Périgord, et du Mas, en la Marche, et fille de Jean, seigneur de Brie, du Châtenier, de Bosfranc, etc., et de dame Jeanne de Lambertie; elle fit son testament au château des Bories, le 22 avril 1586, dans lequel elle se qualifie dame des Bories, de Nozierce, Clarneilh et Villetenoux; veut être inhumée dans l'église d'Antonne, ès-tombeau de son mari; déclare qu'une des principales causes de son mariage avec M. des Bories, *avait été pour assembler et joindre par mariage, en même maison et famille*, savoir, Jacques et Anne de Meilhars, ses enfants du premier lit, avec Henri et Lucrèce de Saint-Astier, enfants aussi du premier lit de son mari et de Jeanne de Mellet. Les accords de ces deux mariages furent faits le 4 décembre 1584, mais les mariages n'eurent pas lieu. Elle fit héritier Jacques de Meilhars, son fils puîné, et fit des legs à Marguerite (1) et Anne, ses deux filles. Elle mourut bientôt après, sans laisser d'enfants de Jean de Saint-Astier, son second mari; mais celui-ci en avait eu trois de Jeanne de Mellet, sa première femme, qui sont:

1.° Henri, dont l'article suit;

2.° Lucrèce de Saint-Astier, fut mariée par contrat du 19 septembre 1608, à Henri de Foucauld, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lardimalie,

---

(1) Elle légua, entr'autres choses, à Marguerite de Meilhars, sa fille, *tous ses acoustrements et joyaux*; et réserva *un lien en têtes de perles et d'agathes, une chaine d'améthiste, avec des gerbes d'or et une robe de tafetas à rays*, qu'elle donna à Anne, son autre fille.

baron d'Auberoche, fils de Jean, et de Marguerite de Saint-Astier. Ils obtinrent, pour se marier, dispense du second degré de consanguinité, par lettres du roi, données à Paris, le 24 décembre 1610, signées Louis (1).

3.° Marguerite de Saint-Astier, épousa par contrat du 16 décembre 1614, Jean de Gères-de-Camarsac, écuyer, seigneur de la Mothe, fils de Gaston de Gères, écuyer, seigneur de Camarsac, Gassies, la Mothe-Verte, Ferrand et l'Isle-Saint-Georges, et de dame Jeanne de Gassies.

XIX. Henri DE SAINT-ASTIER, chevalier, seigneur des Bories, d'Antonne, Sarliac, Savignac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, *qualifié haut et puissant seigneur et baron;* naquit en 1575; fut tenu sur les fonts de baptême par ce prince et par sa sœur, depuis duchesse de Bar; il entra d'abord page de la chambre du roi, et devait accompagner le duc de Bouillon, son parent, en Angleterre et en Allemagne; mais une maladie fâcheuse l'obligea de revenir dans sa province, où, bientôt après et en 1592, il fut témoin du siége et de la prise de son château des Bories, par les catholiques (2); parce qu'à l'exemple de son père, il faisait profession de la religion protestante. Il était âgé tout au plus de treize ans, lorsqu'il perdit l'auteur de ses jours; on lui donna pour curateur, Hélie Chassarel, écuyer, seigneur de Grézignac: ce fut en cette qualité, que ce dernier l'autorisa à vendre, avec faculté de rachat, le 21 octobre 1592, à Pierre-Albert, sieur de la Brousse, conseiller et magistrat en Périgord, sti-

(1) Ils obtinrent cette dispense du Roi, parce qu'ils étaient de la religion prétendue réformée.

(2) Voici comment ce fait est rapporté dans les registres de l'hôtel de ville :.... Cependant furent pris par notre parti le » château des Bories, le Puy-Saint-Astier, Puyferrat, Cron- » hac, etc., et quelques autres maisons qui avaient été prises » par le seigneur d'Aubeterre, et par capitulation, ceux de » dedans eurent vie sauve. Depuis, et en l'absence de M. d'Au- » beterre, le château des Bories a été pris à coups de canon, » et pour l'avenir a été faite une belle capitulation, ensemble » tout ce que M. d'Aubeterre avait pris. »

pulant pour Isabeau de la Bermondie, sa femme, le repaire et métairie noble, appelé la petite Borie, et le repaire, appelé de Pinot, situés dans les paroisses de Trélissac et de Saint-Martin, près la ville de Périgueux; passa un accord, le 11 février 1593, avec noble Jean de Meilhars, seigneur de Meilhars, Cursac, Floumont, Brie, en Poitou, Saint-Rabier, etc., au sujet de la succession de Catherine de Brie, mère de ce dernier, seconde femme de Jean III de Saint-Astier : cet accord fut fait au château de Peyzac, par la médiation de quatre gentilshommes parents et amis des parties, qui furent Charles de Comborn, vicomte de Châteauneuf, et baron de Peyrat, François de Hautefort, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Hautefort, la Mothe, Thénon, etc., Jean de Foucauld, seigneur de Lardimalie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur, pour S. M., des comté de Périgord et vicomté de Limoges, et de Jacques de Meilhars, seigneur de la Vallete et du Louzat. Il obtint en 1595, en la chancellerie du parlement de Bordeaux, des lettres royaux, en forme de requête civile, contre un arrêt de la même cour, obtenu, le 3 septembre 1592, par Jean Chancel, sieur de Génébrières, sur la demande en désistement, formée contre lui, en 1581, au siége de Périgueux, par feu Jean de Saint-Astier, pour raison d'une pièce de pré, et de certaine rente due sur le moulin de l'Esparrat et ses dépendances. Cette instance avait été suivie jusqu'en 1582, que la ville de Périgueux ayant été reprise sur ceux de la religion prétendue réformée, dont feu Jean de Saint-Astier faisait profession, et portait les armes pour ce parti, il en avait discontinué la poursuite, qui d'ailleurs avait été interrompue par les troubles survenus en l'an 1585, et les édits faits contre ceux de ladite religion ; et que son père étant décédé en 1588, l'avait laissé en bas âge, ignorant ses droits, et même ce procès, etc. Il afferma, le 6 février 1599, tous les arrérages des rentes qui pouvaient lui être dues dans la tenance d'Antonne et Chauchier, depuis 1569, jusqu'en 1598 ; fit un échange de rente, le 26 juin 1599, avec Isaac d'Aix, écuyer, seigneur de Meymy et de la Feuillade ; et fit son testament olographe, au château des Bories, le 30 juillet 1605, par lequel il demanda à être enterré dans l'église d'Antonne ; révoqua deux

testaments qu'il avait faits, l'un en faveur de Henri de Foucauld, seigneur d'Auberoche, fils de Jean, seigneur de Lardimalie, son oncle, et l'autre, en faveur de Lucrèce, sa sœur aînée (le dernier est du 24 mai 1596); légua une somme de quatre mille livres, à Henrie de Foucauld de Lardimalie, sa cousine, à *cause de l'amitié et des services qu'elle lui avait rendus, et pour raison de la promesse qu'il lui avait fait de l'épouser, l'aimant comme sa sœur;* et institua son héritière universelle, Lucrèce de Saint-Astier, sa sœur, à condition qu'elle ne pourra se marier que de l'avis de madame de Neuvic, sa grand-mère, de MM. de Hautefort, de la Douze, de Lardimalie et de Saint-Chamans, et que son premier fils mâle portera les nom et armes de sa maison, et aura, par préciput et avantage, la maison et seigneurie des Bories et la terre d'Antonne : ce testament resta sans effet, à raison du mariage qu'il contracta bientôt après. Il fut tué en 1608, d'un coup de pistolet, sur le chemin des Bories à Savignac, en se battant, dit-on, en duel avec un de ses voisins : il était alors dans la trente-troisième année de son âge, et la troisième de son mariage.

Il avait épousé, par traité passé en la ville de Périgueux, le 6 décembre 1605, Jeanne de Marquessac, demoiselle de Saint-Pantaly, fille de défunts Raimond de Marquessac, seigneur de Saint-Pantaly, etc., et de Gabrielle d'Abzac-de-la-Douze; ils y furent assistés, savoir : le futur époux, de Jean de Foucauld, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, conseiller, chambellan ordinaire du roi, gouverneur, pour S. M., en ses comté de Périgord et vicomté de Limoges, et autres seigneurs ses proches parents et amis; et la future fut autorisée par Antoine de Montagrier, seigneur de Marouates, Grézignac, Montagrier, etc., son curateur, et par Jean de Marquessac, seigneur de Marquessac et de Bruzac, conseiller du roi, juge-mage, lieutenant-général et président-présidial, son oncle, etc.; elle se constitua en dot la somme de cinquante-cinq mille huit cents livres. Après la mort de son mari, elle se maria 2.° à Louis-François de Lostanges, baron de Béduer, en Querci; et en troisièmes noces, le 12 juillet 1618, avec René de Hautefort, chevalier, seigneur de la Motte, etc.; enfin, elle fit son testament, le 16 août 1636, au lieu de Marquessac, par lequel elle exhéréda

Jean-Jacques de Saint-Astier, et Jean-Louis de Lostanges-de-Béduer, ses enfants du premier et second mariage : le premier, sous prétexte de son changement d'état; et le second, parce qu'il s'était marié contre son gré; et institua son héritier universel, Charles de Hautefort, son fils du troisième lit, à condition de porter les nom et armes de Marquessac, avec ceux de Hautefort. Elle vivait encore, au mois de décembre 1643, suivant deux actes qu'elle passa l'un, le 2 de ce mois, par lequel elle confirma son dernier testament, et révoqua tous ceux qu'elle avait faits précédemment, et par le second, daté du 7 du même mois, elle ajouta quelques nouvelles dispositions. De son premier mariage sont issus :

1.° Jean de Saint-Astier, qualifié *haut et puissant seigneur, et chevalier, seigneur, marquis des Bories*, mourut sans laisser d'enfants, de Françoise de la Roque-de-Senezergues, dame de la Mothe-Cheronnat, sa femme, qu'il avait épousée par contrat passé en la ville de Poitiers, le 7 avril 1629; cette dame était alors veuve de messire François Rosiers, chevalier, conseiller du roi, mestre de camp en ses armées, seigneur de la Mothe-Cheronnat; elle promit de porter en dot, à son mari, soixante mille livres, et six mille livres en meubles, lesquelles sommes celui-ci s'engagea d'assigner sur tous ses biens, et promit à sa future épouse douze mille livres d'uscle et gain nuptial, les vêtements, bagues, joyaux, carosse, chevaux, etc.

2.° Jean-Jacques I, dont l'article suit;

3.° Marie-Lucrèce de Saint-Astier.

XX. Jean-Jacques DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, chevalier, seigneur marquis des Bories, seigneur d'Antonne, Sarliac, Savignac, etc., avait à peine un an, lorsqu'il perdit son père, en 1608. Parvenu à l'âge de majorité, il abjura le calvinisme, et revint à la foi de ses pères. Il avait manifesté de bonne heure l'intention d'embrasser l'état religieux, et fit profession dans le tiers ordre de Saint-François, autrement dit des Re-

collets (1) : mais son frère aîné étant venu à mourir sans enfants, il quitta l'habit religieux, pour se marier. Cette détermination déplut tellement à sa mère, alors remariée, qu'elle le déshérita par son testament du 19 août 1616.

La longue minorité de Jean-Jacques I, et les divers mariages que sa mère avait contractés, en faisant naître de nouveaux intérêts, jetèrent un grand désordre dans les affaires de sa maison, et il fut obligé de soutenir plusieurs procès longs et coûteux, pour se maintenir dans le patrimoine de ses pères La terre des Bories ayant été saisie, en vertu d'un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu le 27 août 1639, en faveur du seigneur de Camarsac, comme fils et héritier de défunte Marguerite de Saint-Astier, il obtint, en la chancellerie de la même cour, le 4 janvier 1640, des lettres royaux, en forme de requête-civile contre cet arrêt. Enfin, il fit son testament, au château des Bories, le 20 février 1646; par lequel il choisit sa sépulture dans l'église d'Antonne, ou dans celle des Jacobins de Périgueux, au choix de son héritier; institua Jean-Jacques, son fils aîné, son héritier universel, et lui substitua successivement ses autres enfants. Il obtint au parlement de Toulouse, le 11 juillet 1649, une commission pour contraindre René de Hautefort, seigneur de la Mothe, à lui payer la somme de trois mille livres, qui lui avait été adjugée pour provision, par arrêt de la même cour, du 16 décembre 1647.

Les troubles de la Fronde ayant éclaté peu de tems après, il résista à toutes les suggestions des ennemis, et resta constamment attaché au parti du roi; comme, en font foi plusieurs commissions et ordres qui lui furent

---

(1) S'il en faut croire la tradition, il n'avait pris ce parti que parce qu'il aimait éperdument Catherime de Montesquiou; mais les obstacles qui s'opposèrent alors à leur union n'existant plus dans suite, il obtint du pape une dispense, qui le releva seulement de ses vœux religieux, car il n'avait pas été promu aux ordres sacrés. Il prenait déjà en 1636, par conséquent avant son mariage, la qualité de *seigneur des Bories*, *Antonne, etc.*; comme il paraît par un acte daté de cette année, contenant un bail à ferme qu'il fit à Léonard Faucherie, d'une métairie appelée *de chés Mademoiselle*.

adressés par les commandants des armées de sa majesté, en Guienne. Henri de Lorraine, comte de Harcourt, grand-écuyer de France, lui écrivit de Bourdeille, le 19 février 1652, que : « désirant lui témoigner la con-
» fiance qu'il avait en la fidélité qu'il avait fait paraître
» au service du roi, depuis les mouvements de Guienne,
» et lui fournir les moyens d'en donner des marques
» plus avantageuses, il lui permet de mettre dans sa
» maison des Bories, tel nombre de gens armés qu'il
» voudra choisir, pour courir sus, et tailler en pièces
» ceux qui sont du parti de M. le prince et des rebelles
» de Guienne et de Périgord, faire la guerre à ceux de
» Périgueux, les prendre prisonniers, saisir leurs biens,
» et lui donner souvent avis de ce qu'il apprendra des
» desseins et de la marche des ennemis, etc. » On apprend par un certificat que M. du Bousquet de Chavagnac, maréchal de camp des armées du roi, et commandant l'armée de sa majesté en Périgord, lui fit expédier, à Exideuil, le 15 mars 1653; et un autre de M. le marquis de Sauvebœuf, lieutenant général des armées du roi, et commandant en Périgord et dans les provinces voisines, que le château des Bories, n'ayant pas pu être secouru à tems, fut pris et pillé, après avoir soutenu un long siége; le marquis des Bories y fut fait prisonnier avec sa femme et ses enfants; et fut détenu jusqu'à ce que M. de Sauvebœuf eut le tems de revenir en Périgord, prendre les troupes que conduisait M. Duplessis-Bellière. Dans cet intervalle, Jean-Jacques de Saint-Astier ayant trouvé le moyen de s'échapper, il reprit son château et s'y défendit avec tant de courage et de fermeté, qu'il donna le tems à M. de Chavagnac de venir de la journée de Saint-Robert, où la Marcouse et ses troupes avaient été défaits, et de faire lever le siége du château des Bories, après avoir battu à ses portes le vicomte d'Aubeterre, avec tant de succès, que ses troupes furent en partie taillées en pièces, et le reste dissipé, sans avoir pu les rallier depuis. Il est à remarquer que le château des Bories était alors, le seul à quatre lieues de rayon de la ville de Périgueux, qui ne fût pas du parti de M. le prince de Condé; ce qui fut la cause qu'il eut à essuyer diverses attaques et siéges à coups de canon, et que son seigneur fut sommé plusieurs fois de se rendre : cette résistance lui occasionna de grandes dépenses, étant obligé d'y

tenir une forte garnison, et malgré les lettres de sauve-garde que M. le marquis de Sauvebœuf lui fit expédier de Nontron, le 5 juin de la même année, il eut la douleur de voir piller tous ses biens, ravager ses terres et enlever ses bestiaux.

Il racheta, le 2 juillet 1653, de François Mallat, écuyer, sieur de Fontoupy, habitant du bourg de Salagnac, en Limousin, la maison appelée Dupot, autrement la Peyrière, en la paroisse d'Antonne, qu'il lui avait vendue, le 28 mai 1642, pour le prix de neuf cents livres tournois; fit terminer par arbitrage, les différends qu'il avait avec Charles de Hautefort-Marquessac, chevalier, seigneur de Marquessac, Abzac et Saint-Orse, au sujet des biens et successions de leur mère et celles de défunts Pierre, Raimond, et Jean de Marquessac, leur bisaïeul, aïeul et grand-oncle, en conséquence d'un compromis passé entr'eux, le 18 septembre 1655; et obtint, en 1658, en la chancellerie du parlement de Bordeaux, un exécutoire pour contraindre Pierre Galibert, procureur du baron de Moneins, à lui payer une somme d'argent, qu'il lui devait. Il décéda au château des Bories, le 3 janvier 1659, dans la cinquante-deuxième année de son âge, et fut enterré dans l'église d'Antonne. Il avait épousé, par contrat passé au château de Fages, paroisse de Saint-Cyprien, le 25 juillet 1637, demoiselle Catherine de Montesquiou-Montluc-de-Ste.-Colombe, fille de messire Bernard de Montesquiou, chevalier, seigneur de Fages, St.-Cyprien, Tursac, le Bousquet, etc., et de dame Catherine de Viard-de-Volay: il lui fut constitué en dot la somme de vingt-sept mille livres. Elle fit son testament, le 19 novembre 1672, et mourut à Périgueux, dans un âge très-avancé, le 22 février 1678. Son corps fut transporté aux Bories, pour être inhumé dans l'église d'Antonne. De cette alliance provinrent:

1.° Jean-Jacques II, dont l'article suit;

2.° Emmanuel-Galiot de Saint-Astier, légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, en 1646; vivait encore en 1686;

3.° Jean-Jacques de Saint-Astier, seigneur de Laurière, dit *le cadet des Bories*, étant, dit-il, sur le point de faire voyage hors de la province, fit son testament clos, à Périgueux, dans la

maison qu'habitait sa mère, et qui appartenait à M. l'Assesseur, maire de cette ville, le 15 avril 1666; il y déclare qu'il avait fait, le 12 janvier dernier, un autre testament en faveur de Catherine de Montesquiou, dame douairière des Bories, sa mère, et l'avait faite son héritière, dit-il, *par la crainte qu'il avait d'elle*. Il révoque cette disposition, et institue son héritier universel Jean-Jacques, son frère aîné (1);

4.° Jacques de Saint-Astier, écuyer, seigneur de Savignac, né le 25 février 1649, fut tenu au baptême, le 16 septembre suivant, par Jacques de Montesquiou, prieur de Saint-Cyprien. Il épousa, par contrat du 3 janvier 1688, demoiselle Anne Coiffet, veuve en 1705. Il eut de ce mariage :

Jacques-Raimond de Saint-Astier, né le 9 juin 1693; vivait encore en 1705.

5.° Blaise de Saint-Astier, chevalier, seigneur de la Varenne, colonel de cavalerie, exempt des gardes-du-corps du roi, dans la première compagnie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 23 janvier 1656, et eut pour parrain Blaise de Montesquiou-de-Montluc. Il fut d'abord garde de la manche du roi, et était sous-brigadier des gardes-du-corps dans la compagnie de Noailles, lorsque, le 5 mai 1695, il céda, moyennant une somme d'argent, à Charles de Saint-Astier, son neveu, tous les droits qu'il pouvait avoir et prétendre dans les terres et seigneuries des Bories et de Fages, et tout ce qui lui était échu par la mort de ses père et mère; et donna quittance d'une somme d'argent, le 7 octobre 1720, à Geneviève Caffin, demeurant à Pontoise. Il avait épousé, par contrat passé dans la même ville, où il était alors en garnison, le

---

(1) Ce testament renferme une clause singulière; le testateur déclare qu'il révoque et annulle tous autres testaments, codicilles ou donations, qu'il pourrait avoir faits par le passé, ou faire à l'avenir, si les mots *cy-après couchés* ne s'y trouvent pas : *Mon Dieu, faytes moy miséricorde.*

18 juillet 1699, demoiselle Anne Lointier, fille majeure de feu M. André Lointier, et de dame Marie du Tillet, alors femme de Louis le Sueur, écuyer, sieur de la Fontaine, major de la ville et du château de Brest. De ce mariage naquirent :

a. Jean de Saint-Astier, lieutenant-colonel du régiment de Bourbon, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, nommé brigadier des armées du roy, en 1761, naquit le 12 novembre 1706, et est mort sans postérité, à Pontoise, le 7 février 1778, âgé de soixante-douze ans ;

b. André-François-Henri de Saint-Astier, né le 4 octobre 1710;

c. Marie-Anne de Saint-Astier, née le 25 mai 1701;

d. Marie-Anne-Magdelaine de Saint-Astier, née le 8 novembre 1702, reçue à Saint-Cyr, en 17....

e. Anne-Magdelaine de Saint-Astier, née le 21 avril 1705.

6.° Jean-Louis de Saint-Astier;

7.° Catherine de Saint-Astier, demoiselle d'Antonne, fut légataire par le testament de son père, en 1646;

8.° Lucrèce, nommée aussi Marie-Lucrèce de Saint-Astier, fut mariée en 1666, à Germain-Jacques d'Aytz, écuyer, seigneur de la Coste-de-Meymy;

9.° Magdelaine de Saint-Astier, religieuse au couvent de Notre-Dame de Périgueux, où elle fit profession, le 11 juin 1658 :

10.° Catherine de Saint-Astier;

11.° Marie de Saint-Astier;

12.° Marie-Galiote de Saint-Astier.

XXI. Jean-Jacques DE SAINT-ASTIER, II° du nom, chevalier, seigneur, marquis des Bories, seigneur d'Antonne, Sarliac, Savignac, etc., né en 1645, fut institué héritier universel de son père, par son testament du 10 février 1646; fit publier, le 20 janvier 1666, en exécution

d'une ordonnance des présidents-trésoriers de France, en Guienne, son dénombrement de la terre des Bories, mouvante en foi et hommage du roi; fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, rendu le 8 avril 1668, sur titres remontés à l'année 1451. Il obtint, le 9 septembre 1672, un arrêt du parlement de Toulouse, par lequel cette cour lui adjugea les biens que Jacques de Saint-Astier, son trisaïeul, avait substitués, l'an 1572, aux descendants mâles de Jean de Saint-Astier, son fils; et elle ordonna que les autres biens dudit Jean de Saint-Astier, d'Henri, son fils et de Jean-Jacques, son petit-fils, seront mis en décret pour acquitter les dettes que Jean de Saint-Astier avait contractées. Accorda, le 31 août 1673, à Philibert Bastissas, bourgeois de la ville de Périgueux, l'état et office de lieutenant de sa juridiction des Bories; fut nommé capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée, sous le commandement de M. le vicomte de Turenne, par commission du roi, datée de Versailles, le 1er mars 1674, dans laquelle sa majesté lui donne le titre de *marquis des Bories*; il n'en jouit pas long-tems, car il mourut assassiné, en 1679, dans une maison de la province, où il avait été attiré par un faux rendez-vous, n'étant alors que dans la trente-quatrième année de son âge. Il avait épousé, de l'avis et autorité de Philibert d'Aytz, seigneur de Meymy et de la Feuillade, son curateur, par articles accordés en la ville de Périgueux, le 19 avril 1664, Renée Duchesne, demoiselle de Fléat, fille de François Duchesne, chevalier, seigneur de Montréal, Breuil, etc., conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général et juge-mage en la sénéchaussée de Périgord, et de défunte dame Anne de Thinon. Etant veuve, elle se remaria, le 14 août 1703, à Pierre de Jaubert, chevalier, seigneur, comte de Nantiac, dont elle n'eut pas d'enfants, et fit son testament au château de Beauregard, le 9 mai 1718; par lequel elle choisit sa sépulture auprès de son mari, dans l'église de Nantiac, dans la chapelle qu'elle y avait fait bâtir sous l'invocation de Saint-Yrier; et institua son héritier universel, le fils aîné de Charles de Saint-Astier, son fils. Elle eut de son premier mariage :

1.° Charles I, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Saint-Astier, mariée, par contrat du 23 août 1697, à Gaston Amelin, chevalier, seigneur de Rochemorin, fils de feu Gaston, et de dame Marie de Guilar;

3.° N..... de Saint-Astier, morte jeune, et avant l'an 1718, au couvent de Ligueux.

XXII. Charles DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, chevalier, seigneur, marquis des Bories, seigneur d'Antonne, Sarliac, Savignac, etc., né le 12 avril 1669, fut nommé capitaine au régiment Dauphin, infanterie, par commission du roi, datée de Versailles, le 30 avril 1692; assista, le 23 août 1697, au contrat de mariage de Marguerite, sa sœur, et régla sa constitution dotale; donna quittance, le 16 juillet 1704, à dame Antoinette du Chesne, dame de Corgnac, sa belle-mère, des intérêts échus, jusqu'à ce jour, de la constitution de dot que cette dame avait faite à Léonarde de Lestrade, sa fille, épouse du seigneur des Bories; fut maintenu dans sa noblesse par M. de la Bourdonnaye, intendant de Guienne, le 14 septembre 1705; se trouva en 1709, à la bataille de Malplaquet, où il reçut une blessure qui l'estropia, et le mit hors de service. Il obtint, le 1er décembre de la même année, un arrêt du parlement de Toulouse, qui mit fin aux contestations qu'il avait avec sa mère, et régla les sommes qui devaient être adjugées aux créanciers, au nombre desquels était Anne de la Rocheaymon, comtesse de Lanmari, aïeule des enfants mineurs de Louis de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, seigneur de Lanmari. Il obtint des lettres-parentes du roi Louis XV, datées de Chantilly, au mois de juillet 1724, portant établissement de quatre foires par an, et d'un marché chaque semaine dans le bourg de Savignac-lès-Eglises, dépendant de son marquisat des Bories. Enfin, il mourut au château des Bories le 4 septembre 1744, âgé d'environ soixante-quinze ans, et fut enterré le même jour, dans les tombeaux de ses ancêtres à Antonne. Il avait épousé par contrat passé au château de Veyrières, paroisse de Saint-Martin-d'Albarède, en Périgord, le 26 septembre 1699, Léonarde de Lestrade, demoiselle de Veyrières, fille de feu Charles de Lestrade, chevalier, seigneur de la Cousse, Coulaures et Veyrières, et de dame Antoi-

nette du Chesne, alors dame de Corgnac et de Laxion, à cause de son second mari, Jacques Chapt-de-Rastignac, marquis de Laxion: de ce mariage sont issus;

1.° Charles II, dont l'article suit;

2.° Pierre-Astier de Saint-Astier, appelé *M. de Savignac*, capitaine au régiment de Guienne, infanterie. Il se retira au commencement de la guerre de sept ans, ayant alors trente ans de service; passa un acte, le 3 avril 1750, avec Marguerite de Bayly, veuve d'Adrien-Blaise de Cugnac, marquis de Trigonan, et mourut en 17...

3.° N.... de Saint-Astier, appelé *M. de Sarliac*, tué dans la guerre de 1740.

XXIII. Charles DE SAINT-ASTIER, II° du nom, comte de Saint-Astier, marquis des Bories, seigneur d'Antonne, Sarliac, Savignac-les-Eglises, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, fut institué héritier universel, par le testament de Renée du Chesne, son aïeule, du 9 mai 1718; reçut, le 20 juillet 1748, l'aveu de Marie-Diane de la Coste, femme de Pierre du Cluzel, écuyer, seigneur de la Bénéchie, pour une maison relevant de sa fondalité, conformément à la reconnaissance qui en avait été faite, le 4 mars 1561 (v. st.), en faveur de Jacques de Saint-Astier, seigneur des Bories, son cinquième aïeul. Il en avait reçu un autre, le 10 du même mois, de la part de Jean Audinet, pour une maison, jardin et terre, situés dans la paroisse de Trelissac; et mourut le 21 janvier 1777. Il avait épousé, par contrat passé le 17 février 1748 (le mariage célébré le 24 suivant), Anne d'Abzac, demoiselle de la Douze, fille de haut et puissant seigneur messire Jean d'Abzac, comte de la Douze, baron de Montancès, seigneur de Reillac, la Cropte, etc., et de haute et puissante dame, Marguerite de Combabessouse. Elle est morte à Périgueux, le 13 janvier 1817. Les enfants issus de ce mariage sont:

1.° Pierre-Astier de Saint-Astier, qui suit;

2.° Anne de Saint-Astier, demoiselle des Bories, mariée à M. de Boulhac;

3.° Marguerite de Saint-Astier, demoiselle de Sarliac, non mariée;

4.° et 5°. Deux autres filles, mortes jeunes, et avant leur père.

XXIV. Pierre-Astier, comte DE SAINT-ASTIER, marquis des Bories, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, né le 7 janvier 1750, fut successivement page du roi à la grande écurie, sous-lieutenant dans le régiment du Roi, dragons, par brevet de sa majesté, daté de Versailles, le 18 septembre 1768; fut nommé lieutenant du même régiment, par brevet du 1er juillet 1773; et capitaine en 1778; sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi en 1786; colonel en 1788; maréchal de camp en 1797; lieutenant des gardes-du-corps du roi en 1814; et lieutenant-général de ses armées, au mois de janvier 1816. Il avait déjà joui des honneurs de la cour, et eu l'honneur de monter dans les carosses de sa majesté, suivant le certificat de M. Chérin, du 13 avril 1785.

Il a épousé, par contrat passé le 13 décembre 1777, haute et puissante demoiselle Ursule de la Baume-de-Forsac, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jean-Annet de la Baume, vicomte de Forsac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de défunte dame Catherine de Belcier-de-Crain. De ce mariage sont nés :

1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2.° François de Saint-Astier, mort jeune, en août 1791.

XXV. Jean-Baptiste, comte DE SAINT-ASTIER, né en 1778, a épousé, le 22 janvier 1811, demoiselle Antoinette-Eugénie-Ernestine d'Escairac, fille de feu haut et puissant seigneur messire Etienne-Henri, chevalier, seigneur, comte d'Escairac, baron de Lauture, seigneur de l'Isle, en Querci, de Cazillac, la Vernède, la Plaine, la Bastide, etc., colonel du régiment des grenadiers royaux de Guienne; et haute et puissante dame Louise-Stanislas de Chaumont-de-la-Galaisière : de ce mariage sont nés :

1.° Antoine-Astier-Albéric Saint-Astier;
2.° Louise-Stanislas-Irène de Saint-Astier.

Branche du Lieudieu (1), *éteinte.*

XIII. Jean DE SAINT-ASTIER, damoiseau, seigneur du Lieudieu et de Verzinas, en Périgord, et de Ligne, en Auvergne (2), maître d'hôtel de Jeanne de Bretagne, était le troisième fils de Forton de Saint-Astier, seigneur des Bories, et de Jacquette Cotet, sa troisième femme. Son père le fit héritier en 1462, par son testament, du repaire de Verzinas, situé dans la paroisse de Preyssac; et sa mère lui légua en 1476, la maison de Grézignac, située dans la ville de Périgueux, alors occupée par Jean de la Brande, son cousin, chanoine de la cathédrale, la vigne de *las Costas*, près la ville de Périgueux, et un pré au pont de la cité. Il eut un procès,

---

(1) Le château du Lieudieu, situé dans la paroisse de Boulazac, banlieue de Périgueux, s'appelait anciennement la Baconie, du nom de son plus ancien propriétaire Les seigneurs du Lieudieu ont possédé des charges honorables dans le royaume, comme on voit par plusieurs commissions qui leur ont été données; telles qu'un certificat du seigneur de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre du Roi, grand écuyer de France, et lieutenant-général pour sa majesté au gouvernement de Bourgogne et Bresse, portant attestation que le Roi lors régnant (qui était Henri IV), avait retenu Guillaume-Forton de Saint-Astier, sieur du Lieudieu, pour être gentilhomme ordinaire de sa chambre et *en cette charge et qualité, couché et employé* au premier état qui en serait expédié; *et ce,* est-il dit, en considération des bons et fidèles services qu'il a ait rendus : ce certificat est en date du 17 décembre 1605, etc.

On trouve encore en leur faveur cinq diverses commissions, expédiées par les rois Charles IX et Henri III, soit pour faire des levées de gens de guerre à pied et à cheval, soit pour augmenter les compagnies qu'ils commandaient. On trouve encore douze lettres missives des rois Charles IX, Henri III, et de la reine Catherine de Médicis, qui marquent les services militaires de ces seigneurs, avec la fidélité inviolable dans laquelle ils se sont toujours maintenus; entr'autres il est à remarquer les termes dont se sert Henri le Grand, dans une lettre de l'an 1598, où on lit ces mots; *ne pouvant vous celer que je porte grand regret en moi-mesme, de ce que servant bien, comme vous faites, vous n'en ayez esté mieux payé, etc.*

(2) Le château de Ligne est situé dans la paroisse d'Agiac, au diocèse de Clermont.

qui fut terminé par la voïe de l'arbitrage, le 7 mars 1483 (v. st.), avec Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, son frère aîné, au sujet de la succession d'Antoine de Saint-Astier, premier né du troisième lit ; reçut, le 6 septembre 1488, une reconnaissance de Marguerite de Belcier, veuve de Pascal de Ranconnet, pour une partie du ténement de la Betussie, dans la paroisse de Sanillac; transigea, le 16 juin 1491, avec Gabriel Dumas, évêque de Périgueux, et les maire et consuls de la même ville, au sujet des limites de la juridiction temporelle de l'évêché sur les paroisses de Bassillac, Saint-Laurent-du-Manoire, Coursac, Marsac, Agonac, et aux environs du palais épiscopal, situé dans la cité de Périgueux. Il fit son testament, le 2 août 1506; et il est fait mention de lui, le 8 février suivant 1507, dans celui de Jeanne de Bretagne, dame d'Exideuil et de Baslon, fille de Guillaume de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, qui lui donne le titre de *son maître d'hôtel*, et reconnaît lui devoir la somme de quatre cents livres tournois, pour restant de ses gages. Enfin, il mourut au château du Lieudieu, le 22 avril 1518, et fut enterré à Boulazac. Il avait épousé, par contrat passé au château de Hautefort, le dernier jour d'août 1488, demoiselle Gabrielle de Hautefort (Gontaut), fille de feu noble homme Antoine de Hautefort, seigneur des châteaux et châtellenies de Hautefort et de Thenon, et de dame Marguerite d'Abzac; elle était alors sous la tutelle de sa mère, et de Jean de Royère, chevalier, seigneur de Lons, et fut assistée de nobles Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, Jean d'Abzac, seigneur de Bellegarde, etc., ses proches parents : sa dot fut réglée à quinze cents livres tournois. De ce mariage naquirent :

1.° Forton, dont l'article suit;

2.° Jean de Saint-Astier, seigneur de Saint-Martin, en 1534, 1546, etc. ;

3.° Antoine de Saint-Astier, auteur de la branche de Sauveterre :

4.° Geofroy de Saint-Astier fut tué à son retour d'Italie, près Pampelune, le 23 juillet 1521, après avoir fait son testament, le 24 novembre 1519;

5.° Guillaume de Saint-Astier, prieur de Septfonts, et chanoine de Saint-Front de Périgueux, en 1525;

6.° Anne de Saint-Astier, mariée le 15 janvier 1506, à Pierre de Losse, seigneur de Pierretaillade, fils de Frenon de Losse et d'Antoinette de Carbonnières;

7.° Catherine de Saint-Astier, femme de noble Jean de Thibault, seigneur de la Gauderie, près Périgueux, fit une donation à Jean, son frère, le 18 mars 1530;

8.° Marguerite de Saint-Astier, contracta mariage, le 7 août 1513, avec François de Carbonnières, seigneur de Pelevezy et de Faux;

9.° Marie de Saint-Astier, épousa Raimond de Prouhet, seigneur de Feyrac, et vivait encore le 12 juin 1554.

XIV. Forton DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, écuyer, seigneur du Lieudieu, de Ligne, etc., fut institué héritier par le testament de son père, du 2 août 1506; donna quittance, le 25 mai 1519, de partie de la dot de Philippe Dupuy, sa femme, à Jean Dupuy, seigneur de la Jarte, son beau-père; et renonça, le 20 juin suivant, en faveur de ce dernier, et de Marguerite de Salignac, sa femme, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir à leur succession; fit un accord, le dernier de juin 1530, avec le chapitre de Périgueux; et, le 4 février de l'année suivante, il en fit un autre, portant échange de rentes, avec nobles Guillaume Dupuy, seigneur de la Jarte, et Guillaume de Bonneguise, seigneur du Breuil et du Solier; fit cession, le 25 novembre 1534, à Jean de Saint-Astier, *dit* de Saint-Martin, son frère, d'une rente en blé et en argent, due sur le moulin de Saint-Laurent, pour lui tenir lieu du droit qu'il prétendait avoir à la succession de feu Geofroi, son frère; et fit un accord le 5 août 1546, avec le même Jean, son frère, au sujet de la seigneurie de Ligne, en Auvergne; fit son testament, le 8 novembre 1554, et mourut au Lieudieu, en 1557. Il avait épousé, par contrat du 9 avril 1519, demoiselle Philippe Dupuy de la Jarte, fille de Jean Dupuy, écuyer, seigneur de

la Jarte, et de dame Marguerite de Salignac, dont il eut :

1.° Jean de Saint-Astier, né le 25 mars 1524, testa le 21 octobre 1567, en faveur de Barbe, sa sœur, dame de Leymarie ;

2.° Guillaume de Saint-Astier, né le 15 février 1527 ;

3.° Antoine de Saint-Astier, né le 29 octobre 1529;

4.° Jean de Saint-Astier, *dit* le Jeune, naquit le 6 juillet 1531 ; succéda à son père ; et mourut sans alliance, le 1er de novembre 1567 ;

5.° Guillaume de Saint-Astier, né le 4 janvier 1532, fut chanoine de Saint-Front de Périgueux, et mourut en 1585 ;

6.° Geofroi, dont l'article suit ;

7.° Michel de Saint-Astier, né en 1539, ne vivait plus en 1561 ;

8.° Charles de Saint-Astier, né le 2 novembre 1542 ;

9.° Marie de Saint-Astier, née le 28 novembre 1534, épousa, en 1562 ou 1563, le seigneur de Mynut et de Pradères, près Toulouse ;

10.° Barbe de Saint-Astier, née vers la fin de novembre 1538, fut mariée le 28 février 1570, à Guillaume de Leymarie, seigneur du Rat, qui fut tué au siége de Périgueux, le 4 juin 1578, fils de François de Leymarie et de Marguerite de Landric. Elle ne vivait plus le 9 juin 1599.

Vers le même tems vivait :

Julien de Saint-Astier, sans doute frère des précédents, qualifié écuyer, seigneur de Saint-Laurent-du-Manoire, et en partie de Sallebœuf, demeurant ordinairement au bourg de Saint-Privat-sur-Drône. Il donna quittance, le 21 février 1567 (v. st.), à Hélie Dupuy, écuyer, seigneur de la Jarte et de la Reymondie, son beau-frère, de la somme de six cents livres et des habits nuptiaux, en déduction de la dot promise à Marguerite Dupuy, sa femme, sœur d'Hélie Dupuy ; et fit son testament, au bourg de Saint-

Laurent-du-Manoire, le 13 août 1569 ; par lequel il déclare que si sa femme est enceinte, il institue son héritier universel, l'enfant qui en proviendra ; et dans le cas où elle ne le serait pas, il lui lègue une somme de dix mille livres, et fait héritière Gabrielle de Ferrières, dame de la Jarte, sa belle-mère. Il ne vivait plus le 27 mai 1570, suivant une quittance, donnée par sa veuve. Il avait épousé, par contrat du 23 avril 1562, demoiselle Marguerite Dupuy, fille de Guillaume Dupuy, écuyer, seigneur de la Jarte, et de dame Gabrielle de Ferrières-Sauvebœuf, dont il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants.

XV. Geofroi DE SAINT-ASTIER, chevalier, seigneur du Lieudieu, de Ligne, etc., chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour sa majesté au gouvernement de Verdun et pays Verdunois, fut le premier qui s'établit en Lorraine; il était né à la fin de septembre 1536; succéda, en 1567, à Jean, son frère, mort sans avoir été marié ; acquit, conjointement avec Anne de Choiseul, sa femme, le 14 février 1569, de Claude de Vigneulles, écuyer, seigneur du Mesnil et en partie de la Tour, certains biens et héritages, situés au lieu, *ban et finage* de Diéwe, près Verdun en Lorraine, pour le prix de quatre mille quatre-vingts francs, monnaie de Barrois; fit un accord, le 10 juin 1579, avec Guillaume de Saint-Astier, chanoine de l'église collégiale de Saint-Front de Périgueux, son frère, au sujet de quelques rentes dues sur des maisons situées à Périgueux, et sur les ténements de Gamarde et de *Las Chiezas*, dans la paroisse d'Aturs, donna quittance le 6 septembre 1588, à Guillaume de Leymarie, écuyer, seigneur du Rat, héritier de Barbe de Saint-Astier, sa mère ; et transigea avec lui, le 9 juin 1599. On ignore la date de sa mort ; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1612. Il avait contracté deux alliances : la première, avant l'an 1569, avec demoiselle Anne de Choiseul (1), fille d'Antoine de Choiseul

(1) Anne de Choiseul était sœur d'Aimée, femme de Claude,

baron de Lanques, seigneur de Précigny et d'Autreville, chevalier de l'ordre du roi et d'Anne de Ray, baronne de la Ferté-sur-Amance (1); morte avant 1573: et la seconde, le 1er mai 1575, avec demoiselle Anne de Nettancourt, fille de Georges de Nettancourt, chevalier, seigneur de Vaubecourt, et d'Anne d'Aussonville; laquelle, étant veuve, fit deux testamens, l'un le 4 décembre 1639, et l'autre, le 28 juin 1641, tous les deux en faveur de son fils aîné, auquel elle donna tous ses biens. Il eut de ces deux mariages, entr'autres enfants:

Du premier lit:

1.° Ursule de Saint-Astier, abbesse de Saint-Maur, au diocèse de Verdun, succéda dans cette abbaye, en 1611, à Catherine de Choiseul, sa tante, après avoir été sa co-adjutrice, et mourut d'une attaque d'apoplexie, le 15 août 1619, à l'âge de cinquante ans (2).

Du second lit:

2.° Forton, ou Guillaume-Forton, qui suit;

3.° Geofroi de Saint-Astier ne vivait plus en 1630. Il avait épousé demoiselle Marie de Beauvau, fille de René de Beauvau, IIe du nom, baron de Rotlay et de dame Guillemette de Salles; étant veuve, elle se remaria à François Reignier, seigneur de Brouillers, capitaine des gendarmes du maréchal de Turenne. Elle eut de son premier mari:

a. N..... de Saint-Astier, mort dix ans avant son père, et à l'âge de douze ans;

b. N..... de Saint-Astier, morte jeune;

4.° Jeanne-Eve de Saint-Astier, chanoinesse et aumonière à Remiremont, en 1627 et 1631, ne vivait plus en 1648.

---

seigneur de Grandmont, au comté de Bourgogne, et de Claudine, femme de Bernardin de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt; et avait pour aïeule paternelle Louise de Sully, fille de Marguerite de Beaujeu.

(1) *Hist. des gr. offic. de la Couronne, tom.* 4, *p.* 827.

(2) *Gall. Christ.*, *tom.* 13. *col.* 1316.

XVI. Guillaume-Forton DE SAINT-ASTIER, appelé aussi Forton, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Lieudieu, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres du 20 décembre 1605, fut reçu en cette charge et prêta serment le 26 du même mois. Il fit son testament, le 6 août 1630, par lequel il institua Forton, son fils aîné, son héritier universel. Il avait épousé par contrat du 29 novembre 1612, demoiselle Louise de Jaubert de Coignac, fille d'Annet de Jaubert, seigneur de Coignac, baron de Châteaumorand, et de dame Hélène de Joussineau-Freyssinet (1) : elle vivait encore le 5 mars 1648, qu'elle donna procuration à Forton, son fils, et eut de son mariage :

1.° N..... de Saint-Astier, né le samedi 3 décembre 1616 ;
2.° Antoine de Saint-Astier, naquit le 28 mars 1619, et mourut le 27 février 1620 ;
3.° Forton, dont l'article suit ;
4.° François de Saint-Astier, né au mois de mars 1627, ne vécut qu'un mois ;
5.° Sicaire-François, nommé aussi François-Sicaire de Saint-Astier, chevalier, seigneur d'Oudonvillet, en Lorraine, légataire d'une somme d'argent par le testament de son père, en 1630, fit un accord, le 18 août 1655, avec Forton, son frère, au sujet de ses droits légitimaires ; et par un nouvel accord fait le 9 octobre 1657, Forton lui céda le fief du Chause-Nicoulon (2) ;
6.° Anne de Saint-Astier, née le mercredi 25 sep-

---

(1) Ce contrat fut passé en présence de Roland de Joussineau-Freyssinet, seigneur de Fayat, d'Antoine Amelin, seigneur de Rochemorin, de Gaston de la Marthonie, seigneur des Farges et des Combes, de Pierre Tricard, seigneur de Bosredon, d'Antoine de la Romagière, seigneur de Leymarie et de la Brugière, de Grimond de Landric, seigneur de Lauterie, de Jean de Lavergne, seigneur de Champagnac, etc.

(2) Le repaire noble du Chause-Nicoulon, situé dans la paroisse de Saint-Astier, qui appartenait depuis si long-tems à la maison de Saint-Astier, fut vendu 6,500 livres, le 2 mai 1659, par Sicaire-François de Saint-Astier, à Marie de Thinon, veuve de Jean de Solmignac, écuyer, seigneur de Bellet, et à Hélie de Solmignac, son fils, seigneur de la Vigerie.

tembre 1613, fut mariée à Léon de Lestrade, seigneur de Bouillens;

7.° Hélène-Catherine de Saint-Astier, naquit le 21 août 1615, et fut reçue dame de Remiremont, l'an 1627;

8.° N.... de Saint-Astier, née le jeudi saint, 12 avril 1618, ne vécut qu'un mois;

9.° Jeanne-Eve de Saint-Astier, née le 10 février 1621, fut mariée en 1638, à N.... de Cliquot, colonel de cavalerie dans les guerres d'Allemagne, bailli de Bassigny, gouverneur de la Mothe, enfin, général de bataille des armées de S. A. le duc de Lorraine, dont elle était veuve en 1648;

10.° Anne de Saint-Astier, née le 8 janvier 1622, décédée avant l'an 1655;

11.° Françoise de Saint-Astier, née le 20 mai 1624;

12.° Diane de Saint-Astier, naquit le 10 mars 1626, et mourut, sans alliance, avant l'an 1655.

XVII. Forton DE SAINT-ASTIER, IVe du nom, chevalier, seigneur du Lieudieu, du Chause-Nicoulon, etc., naquit le mercredi 8 avril 1620, fut institué héritier universel par le testament de son père, du 6 août 1630; transigea, par acte passé au lieu d'Herbeviller-les-L'aulnois, le 9 avril 1648, avec Jeanne-Eve, sa sœur, veuve du baron de Cliquot, laquelle renonça par cet acte, en faveur de son frère aîné, à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir tant sur la succession de ses père et mère, que celle de ses frères et sœurs, décédés depuis la mort du seigneur de Lieudieu; fit un accord, le 18 août 1655, avec François-Sicaire, son frère, au sujet de la succession de leur père, et celles de Diane, Anne et Hélène leurs sœurs, décédées *ab intestat;* fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, le 28 avril 1668, sur le vu de ses titres, remontés à l'an 1488; reçut, le 12 septembre 1676, une quittance de Louise de Lestrade-de-la-Cousse, veuve de Raphaël de Banes, écuyer, seigneur de Cheyssac; et assista au contrat de mariage de Léon, son fils, du 16 février 1678. Il avait épousé, par contrat du 23 mai 1644, demoiselle Françoise d'Aloigny, fille de feu François d'Aloigny, chevalier seigneur du Puy-

anche établie successsivement dans la paroisse de Saint-Astier, et dans la châtellenie de Mussidan.

VII. Olivier de Saint-Astier I, damoiseau de la paisse de Saint-Astier, frère puîné d'Itier III de Saint-tier, chevalier (troisième branche de l'Isle), inter-it dans un accord passé le jour des ides de mai 1272, re Itier son frère, et l'abbé et chapitre de Saint-tier; et traita lui-même, peu de tems après, au nom Aymeric, son neveu, avec le même chapitre. Il vivait ore en 1295, et le vendredi après la fête de saint c, qu'il rendit hommage à Hélie de Talleyrand, nte de Périgord, pour les biens qu'il tenait dans le Bernardenc, et dans les terres et juridictions de nt-Astier et de Montagrier; il prend, dans cet acte, qualité de *donzel Crognac*. Un titre du château de Beylie-d'Estissac, fait mention de lui en l'année 1290, apprend qu'il était cousin de Guillemette, femme Hélie Gérald, seigneur de la Beylie. On lui donne ur fils:

1.° Olivier II, qui suit;

2.° Guillaume de Saint-Astier, est énoncé frère d'Olivier, dans les pièces d'un procès qu'il soutint contre ce dernier, vers l'an 1310, procès qui fut jugé dans une des assises, tenues à Saint-Astier; et assista comme témoin, à un hommage, rendu, le dimanche après la fête de l'Ascension 1312, par Hélie de Périgueux, à Archambaud IV, comte de Périgord;

3.° Pierre de Saint-Astier, religieux, prieur d'Aleyrac, agissant au nom de Guillaume Vigier, damoiseau de Chantérac, son neveu, fit une cession, le jour des ides de juillet 1362, à Hélie Dupuy, et à Bernard *Peycho*, pour leur aider à rebâtir un moulin, appelé de *la Cropte*, situé dans la paroisse de Saint-Médard-de-Limeuil, près Mussidan.

VIII. Olivier de Saint-Astier, II° du nom, moiseau, fit hommage, le dimanche après l'Asnsion 1312, à Archambaud IV, comte de Périgord,

de Sauveterre et de la Cheyrie, passa des actes en 1572 et 1575, et ne vivait plus en 1594. Il avait épousé demoiselle Françoise de Ferrand, dont provinrent:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Saint-Astier, épousa, par contrat passé le 25 février 1592, noble Pierre de Vassal, écuyer, seigneur de Rignac, fils de noble Gilbert de Vassal, écuyer, seigneur de Rignac, etc., et de dame Louise de Peyronenc-Saint Chamarand; et ne vivait plus le 24 novembre 1615.

XVI. Jean de Saint-Astier, écuyer, seigneur de Sauveterre, la Cheyrie, etc., épousa, par contrat du 22 janvier 1594, Gabrielle d'Abzac-de-la-Douze, veuve de Raimond de Marquessac, écuyer, seigneur de Saint-Pantaly, et fille de Gabriel d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze, Reilhac, Vern, Barrière, chevalier de l'ordre du roi, et de dame Antoinette de Bernard-de-Vieilleville, dont il eut une fille unique, qui suit:

Antoinette de Saint-Astier, fut mariée, par contrat du 15 janvier 1624, à Emmanuel de Losse (1), chevalier, seigneur de Banes, fils de Jean, seigneur de Losse, et d'Elisabeth de Roquefeuil.

---

(1) La maison de Losse, originaire de la paroisse de Thonnac-sur-Vezère, en Périgord, remonte en filiation suivie à Guillaume I de Losse, écuyer, qui passa un acte en 1248, et testa en 1274, en faveur de Guillaume II, qu'il avait eu de Richarde de la Roche. Celui-ci fut marié deux fois, 1.° à Emélie, ou Emilie de la Roche, héritière de sa famille; 2.° à Raimonde de Gibra. Il fut le quatrième aïeul de Frenon I de Losse, capitaine d'une compagnie de gendarmes, qui épousa Marguerite de Ferrières en 1425, et fut tué à la bataille de Montlhéry, donnée contre le comte de Charolois. Frenon II, son fils, épousa Antoinette de Carbonnières, et fit son testament en 1480, en faveur de Pierre, son fils, qui épousa, en 1506, Anne de Saint-Astier du Lieudieu, et mourut dans les guerres d'Italie. Jean, fils de ce dernier, fut chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des gardes du roi Henri III, et lieutenant-général en Guienne, etc. Il mourut en 1579, après avoir rendu de grands services aux rois François I, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Sa postérité s'est éteinte depuis peu dans la maison de Timbrune-Valence.

Branche établie successsivement dans la paroisse de Saint-Astier, et dans la châtellenie de Mussidan.

VII. Olivier de Saint-Astier I, damoiseau de la paroisse de Saint-Astier, frère puîné d'Itier III de Saint-Astier, chevalier (troisième branche de l'Isle), intervint dans un accord passé le jour des ides de mai 1272, entre Itier son frère, et l'abbé et chapitre de Saint-Astier; et traita lui-même, peu de tems après, au nom d'Aymeric, son neveu, avec le même chapitre. Il vivait encore en 1295, et le vendredi après la fête de saint Luc, qu'il rendit hommage à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, pour les biens qu'il tenait dans le fief Bernardenc, et dans les terres et juridictions de Saint-Astier et de Montagrier; il prend, dans cet acte, la qualité de *donzel Crognac*. Un titre du château de la Beylie-d'Estissac, fait mention de lui en l'année 1290, et apprend qu'il était cousin de Guillemette, femme d'Hélie Gérald, seigneur de la Beylie. On lui donne pour fils:

1.° Olivier II, qui suit;

2.° Guillaume de Saint-Astier, est énoncé frère d'Olivier, dans les pièces d'un procès qu'il soutint contre ce dernier, vers l'an 1310, procès qui fut jugé dans une des assises, tenues à Saint-Astier; et assista comme témoin, à un hommage, rendu, le dimanche après la fête de l'Ascension 1312, par Hélie de Périgueux, à Archambaud IV, comte de Périgord;

3.° Pierre de Saint-Astier, religieux, prieur d'Aleyrac, agissant au nom de Guillaume Vigier, damoiseau de Chantérac, son neveu, fit une cession, le jour des ides de juillet 1362, à Hélie Dupuy, et à Bernard *Peycho*, pour leur aider à rebâtir un moulin, appelé de *la Cropte*, situé dans la paroisse de Saint-Médard-de-Limeuil, près Mussidan.

VIII. Olivier de Saint-Astier, II° du nom, damoiseau, fit hommage, le dimanche après l'Ascension 1312, à Archambaud IV, comte de Périgord,

pour ce qu'il possédait dans la juridiction de Mussidan; reçut le 10 des calendes d'octobre 1336, quittance de la somme de cent livres, qu'il avait promise en dot à Agnès, sa fille; et ne vivait plus en 1362. On ne lui connaît d'autre enfant, qu'une fille qui suit:

Agnès de Saint-Astier, fut mariée à Andron Vigier, chevalier coseigneur de Chantérac.

Branche de Montancès (1), *éteinte.*

I. Raimond DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, est le plus ancien seigneur de Montancès, dont la mémoire se soit conservée jusqu'à nous; il vivait au commencement du douzième siècle, et fut témoin, avec Hélie de Saint-Astier et plusieurs autres seigneurs, d'une charte, datée du 1er octobre 1113, par laquelle Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, unit au chapitre de Saint-

---

(1) L'origine du château du Montancès, dont le nom dérive du latin, *de monte inciso,* remonte à une époque très-reculée, et probablement au tems où le latin était la langue vulgaire en Aquitaine: l'étendue de sa seigneurie était considérable, et une charte de Chancelade, de l'an 1220, lui donne le titre de châtellenie; cependant en 1365, elle faisait partie de la châtellenie de Saint-Astier.

Les seigneurs de Montancès étaient autrefois très-puissants; ils avaient des rentes dans les paroisses de St-Astier, St.-Germain, Chantérac, Segonzac, St.-Vincent, St.-Aquilin, Douchapt, Ataux, etc.; ils possédaient une partie des péages de Saint-Astier, Saint-Aquilin et d'Auriac; percevaient, dans le marché de Saint-Astier, des droits sur le sel, et sur différentes espèces de légumes et produits du jardinage, comme les oignons, l'ail, etc. Ils jouissaient d'une redevance de douze deniers sur le jardin de Crognac; et plusieurs maisons nobles, telles que Sarnac, Chasseneuil, de Raymond, etc., leur devaient une rente. Cinq fiefs relevaient de ce château et lui rendaient hommage; savoir: Mauriac, Lancinade, dans la paroisse de la Chapelle-Gonaguet, Monsec, dans celle de Saint-Aquilin, Eyxidoire et le Chastanet, ou Bouix, dans celle de Montrent.

Le Cartulaire de Chancelade fait souvent mention d'une famille de ontMancès, qui avait des propriétés à l'Isle et à Montancès; mais il n'est pas facile de décider si elle était une branche de la maison de Saint-Astier, ou une famille particulière

Astier, les églises paroissiales de Ségonzac et de Douchapt, et la chapelle de Vernole (1). Il avait épousé une dame, nommée Pétronille, dont on croit qu'il eut les enfants suivants :

1.° Eblon Ier, dont l'article suit;

2.° Raimond de Saint-Astier est nommé dans plusieurs chartes de Chancelade; par la première, passée en présence et du consentement de Pétronille, sa mère, il donna à cette abbaye, les lods et ventes de toutes les terres que les religieux pourraient acquérir dans sa fondalité (2), et fit don, par une autre, du droit qu'il avait sur le moulin du pont de Perdus; il fit cette dernière donation, en présence d'Eblon de Saint-Astier, son frère, de Géraud de Saint-Astier, etc., du temps de l'abbé Hélie (entre 1143 et 1168).

II. Eblon DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, chevalier, fit don à Chancelade (entre 1143 et 1168), de tout le droit qu'il avait sur le moulin du pont de Perdus; se rendit caution, avec Bernard de Saint-Astier, frère de Foucher d'Agonac, Drogon Massole et Hélie Daureire, chevaliers, de la donation que Radulfe de Sarnac, de Saint-Aquilin et Armand, son frère, firent à la même abbaye, de ce qu'ils possédaient au mas d'*Adoardenc*, et d'une certaine quantité de peaux d'agneaux noirs: l'acte en fut passé vis-à-vis le village d'Anesse, en présence d'Hélie de la Faye, chanoine de Saint-Astier. Il renouvela entre les mains de Géraud II, abbé de Chancelade (entre 1168 et 1189), la donation de la portion de son droit sur le moulin de Perdus, qu'il avait déjà faite à l'abbé précédent, et s'engagea à la faire approuver et garantir par Raimond de Saint-Astier, son frère (3). Enfin il assista, avec Hugues de Gavaudun, Audoin de Sanilhac, et Hélie de Cozens, à une donation faite à l'abbaye de Cadoin, en 1168, par Péregrin

(1) *Orig. en parch. conservé autrefois dans les arch. du chapitre de Saint-Astier.*

(2) *Cartul. de Chancelade, fol.* 76.

(3) *Ibid., fol.* 133, *et fol.* 65, *verso, et* 124.

de Castillon. chevalier (1). On a lieu de croire qu'il fut père des enfants suivants :

1.° Raimond II, dont l'article suit ;

2.° Eblon de Saint-Astier, sacristain de l'église collégiale de Saint-Front de Périgueux, fut témoin avec Emenon et Itier de Périgueux, Raimond de Jaufre et autres, d'une charte d'Hélie V, comte de Périgord, de l'année 1186 (2).

III. Raimond DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, chevalier, fut présent avec Guy de Sanilhac et Bernard d'Aytz de Bergerac, chevaliers, Bernard de Jaufre, donzel, Pierre du Cluzel et Guillaume de Saint-Silain, à une charte de l'an 1203, par laquelle *Talairand* confirma la donation qu'Hélie V, comte de Périgord, son aïeul, avait faite en 1199, à l'abbaye de Chancelade, d'une forêt, appelée *Silva Herbosa*(3); fut aussi présent avec Raimond de Castelnau, évêque de Périgueux, Fortanier Célébrun, Bertrand de Biron, et N.... de Montravel, archidiacres, à une donation que Lambert de Périgueux, archidiacre fit à la même abbaye, par acte passé dans le monastère de Saint-Etienne (entre 1205 et 1217) (4). Il autorisa de sa présence, ainsi que Pierre de Graulet et Hélie de Périgueux, chevaliers, un acte par lequel Emes, ou Emenon de Périgueux confirma la donation que Lambert de Périgueux, archidiacre, son frère, avait faite dans sa dernière maladie, à Chancelade; enfin il fut témoin avec Gérald de Sales, chanoine de Saint-Etienne, Plastulphe et Raimond des Arènes, Emes de Périgueux, etc., du don qu'Audoin de Sanilhac fit à la même abbaye, du droit qu'il avait sur l'hôpital de Toulon (5). On ignore la date de la mort de Raimond II, et le nombre de ses enfants; mais on est fondé à croire qu'il fut père de :

IV. Eblon DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, che-

---

(1) *Cartul. de l'abb. de Cadoin, fol.* 44, *verso.*

(2) *Titr. orig. aux arch. du chapitre de Périgueux.*

(3) *Cartul. de Chancel., fol.* 14 *et* 15.

(4) *Ibid., fol.* 75.

(5) . . . . De ce que avia à far a lHospital del Tolon (*Ibid.*, *fol.* 116).

valier, seigneur de Montancès, transigea, le dernier mars 1238, avec l'abbé et le couvent de Chancelade, sur une contestation élevée entre eux, au sujet du moulin de la Roche, situé *sous le roc de Montancès :* par cette transaction, passée en présence de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, d'Archambaud II, comte de Périgord et de Boson, seigneur de Grignols, l'abbé et les religieux de Chancelade lui cédèrent à perpétuité les droits qu'ils avaient sur ce moulin (1). Il se trouva en 1244, avec plusieurs autres seigneurs, à une assemblée tenue pour aviser aux moyens de rendre la rivière de l'Isle navigable (2). Il eut, en 1249, avec l'abbé et le chapitre de Saint-Astier, une grande contestation, qui fut soumise à l'arbitrage de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, et de Gérald de Malemort, sénéchal de Périgord, qui prononcèrent leur sentence arbitrale, dans le couvent des Jacobins de Périgueux, le 12 des calendes de mai (20 avril) 1249, à la suite d'un compromis fait par les parties, sous peine de soixante livres de dédit. Eblon de Saint-Astier donna pour cautions Itier de Périgueux, Adémar de Grézignac, Bernard de Castelnau et Pierre de Saint-Astier, chevaliers, chacun pour cinq cents sols; Guy et Guillaume de Lagut, Lambert de Périgueux et Pierre de Mauriac, donzels, pour de moindres sommes. Il vivait encore en 1254, suivant un acte du 11 des calendes de juin (22 mai) de cette année, concernant le moulin de la Roche, ou de Montancès. On croit que sa femme était de l'ancienne maison de Périgueux, et qu'il en eut entr'autres enfants :

1.° Eblon III, dont l'article suit ;

2.° Ayremburge, ou *Ayremborc* de Saint-Astier, fut mariée à Pierre de Veyrines, donzel de Grignols, dont naquit Pétronille de Veyrines, femme de Guillaume de Barrière, chevalier.

On peut lui donner pour seconde fille :

3.° Guillelmine de Saint-Astier, femme, avant

---

(1) L'original de cet acte a été produit, en 1604, dans un procès entre le seigneur de Montancès et l'abbé de Chancelade

(2) *Arch. de la maison de ville de Périgueux. — Manuscrits de MM. d'Alaux et de Cablanc.*

l'an 1250, d'Hélie Vigier, fils d'Etienne Vigier, chevalier et viguier de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux.

V. Eblon DE SAINT-ASTIER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Montancès, etc., ne prenait encore que la qualité de donzel, lorsqu'il scella de son sceau, le 7 juin 1262, une donation faite par Gaumars de Frâteaux, chevalier, en faveur de Guy de Lagut et d'Alaïs de Frâteaux, sa femme; consentit, le 4 des nones de décembre de la même année, conjointement avec Hélie Maurel, recteur de l'église de Montancès, à ce que le droit de procuration, appelé vulgairement *Message*, qu'il avait coutume de lever sur Pierre Massole et Pierre de Ferrières, et Bertrande, sa femme, à raison d'une forêt et ses dépendances, appelée *Prunchieiras*, fût converti en une prestation annuelle de vingt sols; approuva, au mois de décembre 1268, la vente de plusieurs cens en blé et argent, que Raimond de la Menade, donzel, avait faite au profit de Jean Girbert, bourgeois du Puy-Saint-Front de Périgueux, et céda à ce dernier tout le droit qui pouvait lui appartenir sur les objets vendus. Marguerite, sa femme et lui, firent un accord, au mois d'avril 1269, avec Archambaud III, comte de Périgord, et renoncèrent, en sa faveur, à un droit, de péage qu'ils levaient sur le bourg de Saint-Aquilin, lequel avait été donné, par préciput et avantage, à ladite Marguerite, par Archambaud II, comte de Périgord, son père. Il scella de son sceau, le 6 des calendes de septembre (27 août) 1270, un acte de l'abbaye de Chancelade, et fut témoin avec Archambaud III, comte de Périgord, Auger de Montaut, seigneur de Mussidan, Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac, etc., du testament de Guy de Lagut, chevalier de Mussidan et seigneur de Mauriac, daté du 6 janvier 1270, (v. st.). Il eut, vers l'an 1280, avec l'abbé et chapitre de Saint-Astier, un procès qui fut terminé par une sentence arbitrale, rendue par Bernard de Felars, archidiacre de Périgueux, Hélie Gautier, official de la même église, et Pierre Salomon, chevalier. Le dernier acte qu'on trouve de lui, est l'émancipation d'Hélie, son fils, datée du 3 des calendes de mars (17 février) 1286 (v. st.), où il prend, pour la pre-

mière fois, la qualité de chevalier. Il avait contracté une alliance illustre en épousant demoiselle Marguerite de Talleyrand-Périgord, fille d'Archambaud II, comte de Périgord; il en eut entr'autres enfants:

1.° Raimond III, dont l'article suit;

2.° Eblon de Saint-Astier, qu'on croit auteur de la branche de Montagrier;

3.° Hélie de Saint-Astier, émancipé par son père, en 1286 (v. st.), assista, avec Raimond, son frère, au testament de Guy de Boschaud, donzel de l'Isle, daté du vendredi après la fête de saint Michel 1306. Il est peut-être le même qu'Hélie de Saint-Astier, qualifié *damoiseau de Saint-Germain*, dans un acte d'hommage qu'il rendit, le jeudi après la fête de saint Marc, évangéliste, 1312, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour ce qu'il possédait dans la juridiction de Mussidan (*Voyez la branche de Saint-Germain*);

4.° Gaillard de Saint-Astier, chanoine de Périgueux, en 1293 et 1312;

5.° Marguerite de Saint-Astier, mariée à Hélie, seigneur de Fayolle, chevalier, vivait encore en 1337.

VI. Raimond DE SAINT-ASTIER, III° du nom, donzel, seigneur de Montancès, etc., fit don, avec Esclarmonde, sa femme, à l'abbaye de Chancelade, par acte du 7 des calendes de mars 1287 (v. st.), dans lequel il se dit *fils de messire Eblon de Saint-Astier, chevalier*, d'un pré, situé dans la paroisse de Montancès, autrement de Montrent, entre le pré d'Hélie de Foucauld, et celui de Pierre Radulphe; assista en 1294, au testament de Marquese de Talleyrand; rendit hommage, au château de la Rolfie, le vendredi après la fête de saint Luc, évangéliste, 1295, à Hélie VIII, comte de Périgord, pour les biens que ses enfants possédaient (sans doute du chef de leur mère, alors défunte), dans le fief, appelé Bernardenc, et dans les châtellenies de Saint-Astier et de Montagrier; déclara, conjointement avec Pierre de Saint-Astier, par acte du 15 des calendes de décembre (17 novembre) 1300, qu'Esclarmonde, sa femme, fille de feu messire Pierre de Saint-Astier, chevalier, avait légué, par son testament, à Gaillard

de Saint-Astier, clerc, leur fils, quinze livres de rente annuelle, dans la paroisse de Sainte-Marie de Perdus et ailleurs. Enfin il fit son testament, le dimanche, jour de la fête de saint Etienne d'août 1315, par lequel il institua son héritier universel, Gaillard de Saint-Astier, son fils, qu'il émancipa, le 3 des calendes de novembre de la même année. Il avait épousé, après l'an 1255, demoiselle Esclarmonde de Saint Astier, fille aînée de messire Pierre de Saint-Astier, chevalier, et d'Agnès Flamenc-de-Bruzac : elle était sœur d'Armande de Saint-Astier, femme de Bernard de Saint-Astier, donzel de l'Isle; et fit, en 1293, son testament, dont elle nomma exécuteurs, Pierre de Vernode, abbé de Chancelade, son cousin, Baudoin Flamenc, chantre de l'église de Périgueux, son oncle, et Gaillard de *Montancès*, chanoine de Périgueux, son beau-frère; et déclara avoir eu de son mariage, huit enfants, qui sont:

1.° Pierre de Saint-Astier, donzel, fut institué héritier universel par le testament de sa mère, en 1293. Il paraît qu'il mourut avant son père, sans laisser d'enfants de Mative d'Estissac, fille de Fergand, seigneur d'Estissac, donzel, qu'il avait épousée vers l'an 1308;

2.° Gaillard, dont l'article suit;

3.° Lambert de Saint-Astier, } dont le sort est
4.° Eblon de Saint-Astier, } ignoré;

5.° Guillaume de Saint-Astier rendit hommage au comte de Périgord, le jeudi après la fête de saint George (ou Grégoire) 1312, pour les biens qu'il possédait dans la châtellenie de Mussidan, et vivait encore en 1323, suivant les registres du parlement de Paris;

6.° Agnès de Saint-Astier;

7.° Philippe de Saint-Astier;

8.° Marguerite de Saint-Astier.

VII. Gaillard DE SAINT-ASTIER, chevalier, seigneur de Montancès, etc., paraît avoir été d'abord destiné à l'état ecclésiastique, puisque dans les premiers actes qui le concernent, il ne prend que la qualité *de clerc*. Il fut légataire d'une somme d'argent, et substitué à Pierre, son frère aîné, par le testament d'Esclarmonde, sa mère, en 1293, et institué héritier par celui de son

père, de l'an 1315, qui l'émancipa la même année. Il n'était encore que *damoiseau*, lorsqu'il fit vente, le samedi après la fête de la Purification de la Vierge, 1326 (v. st.), d'une terre qu'il avait dans la paroisse de Sainte-Marie de Perdus. Il percevait héréditairement six sols de rente annuelle, sur le péage de Perdus, près Montagrier, comme on l'apprend par l'acte de vente de ce droit, qui fut fait le 2 des ides de juin 1330, par Bernard de Guerrel, au profit de Pierre Laporte, clerc et homme de loi, habitant de Périgueux; est nommé comme témoin, dans un accord fait en 1337, entre Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, et les damoiseaux de sa terre, au sujet des fortifications et réparations du château de Grignols. Enfin, il assista, le 15 novembre 1340, au mariage de Jeanne, sa fille, avec noble Guillot de Charment.

Ce fut la même année, ou la suivante, que les Anglais prirent de nuit et par escalade, le château de Montancès, parce que Gaillard de Saint-Astier avait eu l'imprudence de le laisser sans défense, en envoyant, d'après les ordres du sénéchal de la province, ses gendarmes de cheval et de pied et une grande partie des gens de sa terre, au siége du château de Montréal; les ennemis se saisirent de sa personne, et le retinrent, pendant quelque tems, prisonnier dans son propre château; mais s'étant aperçus des tentatives et des menées qu'il faisait pour en sortir, et se mettre ensuite en état de le reprendre de vive force, ils le mirent dehors, et ne lui laissèrent que deux chiens, dans l'intention, sans doute, de ne pas le priver du plaisir de la chasse. Toutes ces particularités sont rapportées au long dans des lettres du roi Philippe de Valois, datées du 8 août 1343, dont nous donnerons ici un extrait (1).

---

(1) « Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France, à » nostré amé et féal conseiller l'évesque de Beauvès, salut et » dilection. Nous avons receu la supplication de Gaillart de St. » Hastier, chevalier, seigneur de Montancès, faisant mention » que, comme au commandement du seneschal de Pierregort » et de nostre lieutenant, qui estoit pour le temps, il eust en » voyé au siége de Montroyal ses gens d'armes de cheval et de » pied, et une grant partie des gens de sa terre; et cependant

Le château de Montancès ne resta pas long-tems au pouvoir des Anglais ; l'évêque de Beauvais, lieutenant-général du roi en Guienne, secondé par le comte de Périgord, Jean de Galard, seigneurs de Limeuil, et plusieurs barons et autres grands seigneurs du Périgord, le reprit en 1342 (1); et après en avoir chassé les brigands qui s'y étaient établis sous la conduite du capitaine Moras, il en fit démolir les fortifications ; et en fit don à Roger Bernard, comte de Périgord, par

---

» li vindrent nouvelles que nos ennemis devoient son chastel » embler et colir. Laquelle chose il signifia tantost audit senes- » chal et capitaine et les requist, ou fist requerre que li vou- » sissent bailler gens d'armes de pied et de cheval, avec lesquels » il pût garder et défendre ledit lieu, ou au moins qu'ils li vou- » sissent rendre ses dictes gens. Lesquelles choses ils li reffusè- » rent ; et sur ce lesdits ennemis vindrent par nuit à eschiéles » et prindrent ledit lieu, et ledit chevalier et ses gens, et le » tindrent grant piece en prison, combien que depuis ils le » lessassent aler environ ledit chastel, et il ne s'en ala pas, pour » ce qui cuidoit toujours trouver voie parquoy il pût recou- » vrer sondit chastel ; et les ennemis s'apperçurent qu'il faisoit » tel pourchas, pourquoy ils le boutérent hors, et le despouil- » lèrent en sa côte, et li baillèrent deux chiens, avec lesquels » il s'ala esbatre. Et depuis ledit chastel a esté prins et abatu » par nos gens, et la terre est encore détenue en nostre com- » mandement. Si nous a requis et supplié pour Dieu, et en » aumosne que nous, ladite terre li vuillons rendre ; et donner » congié que ledit chastel il puisse reffaire ; et pardonner et » quitter ce qu'il puet avoir meffait pour ladicte démorance, » ou pour négligence . . . en récompensation des bons services » que il est ses prédécesseurs ont faitz en nos guerres, etc. Donné » à Mariau-au-Boys, le 8 aoust l'an de grace 1343 (*Tres. des Chartes, registre* . . . . .)

(1) Anno Domini 1342, episcopus Belvacensis obsedit castrum de Monte inciso, una cum comite petragoricensi, et Domino Joanne de *Galart*, et cum aliis baronibus et pluribus nobilibus viris, cum magno exercitu. Ibidem erant inclusi plures vispiliones ; capitaneus eorum erat quidam qui vocabatur Moras, unde plura mala faciebant, et omnes mercatores, transeuntes circumquaque in circuitu duarum leucarum depredabant. Itaque dictus episcopus cum exercitu suo dictum castrum dissipavit, et omnes illos malefactores de Castro ejecit, omnes turres et muros et crenellos subjecit ; et quæ vocabatur Castrum, modo vocantur plateæ de Monte inciso (*Bibl. du Roi, manuscr. latin, cot.* 5552. *fol.* 14, *verso.*)

lettres datées de Montpellier, au mois de juillet 1344; confirmées au mois de janvier suivant, par le roi Philippe de Valois (1).

Gaillard de Saint-Astier ne survécut pas long-tems à tous ces désastres. Il fit son testament en 1345, en faveur d'Eblon, son fils aîné; et laissa, d'une femme dont le nom n'est pas connu :

1°. Eblon IV, dont l'article suit;

2°. Archambaud de Saint-Astier fut institué héritier par le testament d'Eblon, son frère aîné, de l'an 1360; et fit le sien au monastère de Saint-Tiberi, en bas Languedoc (à deux lieues d'Agde), le 22 juin 1361. Il ordonna que son corps fût enterré dans le cimetière de Saint-Tiberi, à l'endroit qui sera désigné par l'abbé de ce monastère; légua vingt florins d'or à chacune des églises de Montancès, Montrent et Saint-Germain, au diocèse de Périgueux; institua son héritière universelle Jeanne de Saint-Astier, sa sœur, femme de noble Guy de la Brande, co-seigneur de Montagrier, et lui substitua son fils aîné, à condition

---

(1) « Philippus, etc., notum facimus... Nos... vidisse litteras, formam quæ sequitur continentes : Johannes, primogenitus, et locum tenens regis francorum, dux Normanniæ, comes pictaviæ, Burdegalen. et cenoman. notum facimus... Quod cum Gualhardo de Monte inciso, milite, olim domino dicti loci de Monte inciso, in senescallia petragoricensi existente, locus ipse de Monte inciso per inimicos et rebelles dicti domini et genitoris nostri, ob negligentiam quam circà ipsius loci custodiam, flagrante guerra, dictus miles habuisse dicebatur, occupatus. Et inde dilecto et fideli comite petragoricensi, laudabilem enim dicti domini et genitoris nostri ipsiusque comitis gentibus diligentiam prestante inimicis prædictis, ab eodem loco armorum potencia expulsis, ad ejusdem domini et genitoris nostri obedientiam reductus, et sub manu dicti domini.... Detentus extunc fuerit et teneatur adhuc... Dictusque locus de Monte inciso, cum suis universis pertinentiis et juribus de feudo dicti comitis moveatur et teneretur perdictum militem ab eodem comite, ante occupationem prædictam, et ad ipsum jura vassallitica ejusdem loci pertineant; nos... eidem comiti, dictum locum cum omnimoda jurisdictione, etc. Damus et concedimus, etc. Datum Montepessulano, anno 1344, mense julii. »

qu'il portera les nom et armes de Montancès ; et à défaut de l'aîné, il substitua le second aux même conditions. Et dans le cas où ils viendraient tous à mourir sans enfants mâles, il veut que la même Jeanne, sa sœur, choisisse une de ses filles pour la marier à une personne noble, qui sera également tenue de porter les nom et armes de Montancès. Et si tous les enfants de sa sœur venaient à mourir sans postérité, il leur substitua Jeanne, son autre sœur, femme de Guillaume Arvieu, damoiseau, et lui imposa la même charge ; nomma pour ses exécuteurs testamentaires, Séguin, abbé de Saint-Tiberi, Bernard de Saint-Astier, archidiacre de l'église de Périgueux, et Bernard de Montsec, chevalier ; et mourut, bientôt après, sans laisser de postérité ;

3.° Jeanne de Saint-Astier épousa, par contrat passé à Saint-Flour, le 15 novembre 1340, noble Guilhot de Charment, fils de Guillaume, chevalier, seigneur de Charment : elle fut dotée de trois cent cinquante livres tournois, et de vingt-cinq livres de rente ;

4.° Jeanne de Saint-Astier fut mariée, avant l'an 1378, à Fortanier de Fayolle, damoiseau de la paroisse de Saint-Marie de Perdus ; et mourut sans enfants avant l'an 1394 ;

5.° Jeanne de Saint-Astier s'allia à Guy de la Brande, damoiseau de Montagrier, lequel testa, le 3 des calendes de mars 1370 (v.st.), en faveur de Gaillarde et Mabile, ses filles :

6.° Jeanne de Saint-Astier, femme, avant l'an 1361, de Guillaume Arvieu, damoiseau.

VIII. Eblon DE SAINT-ASTIER, IV° du nom, n'ayant pas pu recouvrer l'héritage de ses pères, quoiqu'il eût été institué héritier, par Gaillard, son père, en 1345, il se retira auprès du cardinal de Périgord, à Avignon, et y fit son testament, en 1360 ; institua Archambaud, son frère, son héritier ; et en cas qu'il mourût sans enfants, il lui substitua Jeanne, sa sœur, femme de Fortanier de Fayolle, damoiseau ; et en cas de mort de celle-ci sans enfant mâle, il veut que son

hérédité vienne à Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac, son neveu. Ce fut en vertu de cette substitution qu'Arnaud se porta pour héritier de Montancès, et que, par autorité de lettres émanées du sénéchal de Périgord, du 6 février 1371 (v. st.), il fut maintenu en la possession de cette châtellenie (1) (*V. la branche de Crognac*).

Branche de Montagrier, éteinte.

VI. Eblon DE SAINT-ASTIER, IVe du nom, chevalier, co-seigneur de Montançès, second fils d'Eblon III, et de Marguerite de Talleyrand, est probablement auteur de la branche de Montagrier, qui a subsisté à peine un siècle. Il reçut, le 6 des nones de mai 1296, une reconnaissance de Pierre Charmant, de la paroisse de Ségonzac. Il prend la qualité de *noble et puissant homme*, chevalier, et seigneur (co-seigneur) de Montancès, dans une autre reconnaissance faite en sa faveur, le 16 des calendes de mai (16 avril) 1303, à raison de la borderie du Puy, située dans la paroisse de

---

(1) On lit, dans une enquête commencée le 21 juillet 1491, la déposition d'un témoin, qui contient des faits assez curieux sur le château de Montancès. Ce témoin dépose que : « 60 ans » peut avoir (c'est-à-dire vers l'an 1431), il a vû au pays de » Périgord si grans guerres et hostilités d'Anglois, que nul ne » osoit habiter sur les champs, sinon ès villes et places fortes; » et a oui dire qu'en ce temps là, les Anglois occupèrent et » prirent par emblée le lieu de *Montanceis*, et peu de temps » après, ledit lieu fut repris par les François, et abatu et dé- » moli, et a demeuré longtemps en désert; et jusqu'à ce que » feu messire Arnaud de Bourdeille, frère d'Archambaud, le » fit reparer et retablir par un nommé *Perrihenque* et autres. » Mais tost aprés, et 40 ans sont passés (1451), un nommé » Fumat de Périgueux prit sur ledit Perrihenque ledit lieu de » Montanceis, et y mit certains Anglois. Laquelle chose venue » à la notice de feu messire Charles Tallerand seigneur de Gri- » gnaulx, assembla grant nombre de gens, et s'en vint devant » ledit lieu de Montanceis; mais les Anglois qui étoient dedans, » n'attendirent point la venue dudit seigneur de Grignaulx, et » s'enfuirent. Et ledit seigneur de Grignaulx fondit, démolit » et abbatit ledit lieu de Montanceis, et ses gens prirent et » ravirent tout ce qu'ils trouvérent dédans, et laissérent ledit » lieu inhabité. »

Ségonzac; assista, en 1317, au contrat de mariage d'Hélie Jaubert, clerc de Saint-Astier, avec Aylinde d'Estissac; et était mort, le 24 octobre 1327, laissant, entr'autres enfants :

1.° Hélie, dont l'article suit;

2.° Archambaud de Saint-Astier, chambrier du monastère de la Sauve, et administrateur de celui d'Aurillac, fut nommé à l'évêché de Saint-Flour, en Auvergne, par le pape Jean XXII, le 8 des ides de février 1320. Il devait être déjà avancé en âge, puisque dans un acte de l'an 1337, il se plaint d'être accablé de vieillesse et d'infirmités. Il se démit, quelques années après, de son évêché, mourut au mois de juin, ou de juillet 1347, et eut pour successeur Déodat, prieur de Cesseron, au diocèse de Saint-Pons de Tomières.

VII. Hélie DE SAINT-ASTIER Ier, damoiseau, co-seigneur de Montancès, passa un acte, le 6 des calendes de mai (26 avril) 1316, avec Raimonde de Monsac, veuve de Jean de Monsac, chevalier, au nom de Gérard et Arnaud, ses fils; et céda des biens fonds situés dans la paroisse de Ségonzac,; il fut un des seigneurs qui, le 14 novembre 1321, se rendirent pleiges des conventions matrimoniales de Jean de Sicile, duc de Duras, fils de Charles II, roi de Sicile, avec Agnès, fille d'Hélie VIII, comte de Périgord; et fit son testament le 9 des calendes de novembre (24 octobre) 1327, par lequel il légua à sa femme cent livres tournois, et obligea, pour la sûreté de cette somme, tous ses biens, et en particulier, ce qui lui était dû, par Gaillard de Saint-Astier, nomma héritier le posthume dont sa femme était enceinte; et lui substitua Archambaud de Saint-Astier, évêque de Saint-Flour, son frère. Il eut pour femme Marie de Jaufre, nommée aussi la Jaufrenie, dont il eut un enfant, né posthume, qui, selon toutes les apparences, fut le même qu'Hélie, qui suit :

VIII. Hélie DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, damoiseau de Montagrier, est nommé avec Gaillarde de la Brande, sa femme, dans un acte du 12 juillet 1374; transigea, ainsi que Pierre de Prémilhac, damoiseau,

le 10 juillet 1378, avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac, au sujet de la succession de la maison de Montancès, que ce dernier prétendait lui appartenir en seul; mais en vertu de la décision de Guillaume de Montardit, et de Guillaume de Faydit, damoiseaux choisis pour arbitres de ce différend, Arnaud de Saint-Astier lui céda toute la terre, cens, rentes et autres droits que feu Eblon de Saint-Astier, seigneur de Montancès, avait eus autrefois dans la juridiction et châtellenie de Montagrier, et en outre *un eygual*, situé sur la rivière de Drône, et s'engagea à lui payer deux cents deniers d'or. Il passa divers actes en 1390, 1402, etc.; et vivait encore le 5 septembre 1412, suivant un acte d'acensement qu'il fit à Hélie Borac, d'une terre située dans la paroisse de Brassac. Il avait épousé, avant l'an 1370, Gaillarde de la Brande, fille aînée de Guy de la Brande, damoiseau de Montagrier, et de Jeanne de Saint-Astier-Montancès, dont il eut trois filles :

1.° Andrée de Saint-Astier était sous la tutelle de son père, le 16 juin 1402; et ne vivait plus, ou était mariée le 5 septembre 1412;
2.° Agnès de Saint-Astier, } non mariées
3.° Raymonde de Saint-Astier, } en 1412.

Branche de Saint-Germain, éteinte.

VI. Hélie DE SAINT-ASTIER, damoiseau de Saint-Germain, troisième fils d'Eblon III, seigneur de Montancès, fut émancipé par son père, le 3 des calendes de mars 1286 (v. st.); assista, comme témoin, avec Raimond, son frère, au testament de Guy de Boschaud, donzel de l'Isle, daté du vendredi après la fête de saint Michel 1306; fit hommage, le jeudi après la fête de saint Marc, évangéliste 1312, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour les biens qu'il avait dans la terre de Mussidan, et pour deux sextiers d'avoine et quarante sols de rente qui lui étaient dûs sur le ténement de *Totzuens*, dans la juridiction de Saint-Astier; il ne prend dans cet acte, que la qualité de *damoiseau de Saint-Germain*. On présume qu'il fut père, ou aïeul des deux enfants suivants :

1.° Pierre, qui suit;

2.° Raimond de Saint-Astier, damoiseau, fit donation de tous ses biens paternels et maternels à Guillaume Vigier, seigneur de Chantérac; et paraît être mort sans postérité, avant l'an 1375.

VII. Pierre DE SAINT-ASTIER, chevalier, approuva, par acte du 5 des calendes de juillet 1368, la donation faite par Raimond, son frère, et ne vivait plus en 1375, suivant trois actes qui le rappellent, dont deux sont datés du 4 des ides de décembre, et le troisième, du jour des calendes de février de l'année suivante : on voit par ces actes qu'il avait une maison, ou hospice, et plusieurs autres propriétés dans la paroisse de Saint-Astier. On ignore s'il a laissé des enfants.

Branche de Crognac (1) *éteinte.*

I. Arnaud DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, est le plus ancien seigneur de Crognac, dont on ait connaissance (2); il vivait au commencement du douzième siècle. Le cartulaire de Chancelade a conservé la mémoire des nombreux bienfaits, dont il enrichit cette abbaye; il lui fit don, vers l'an 1115, des lods et ventes de toutes les terres que les religieux de cette maison pourraient acquérir de ses feudataires; il lui donna aussi, en signe de pénitence, et pour le salut de l'âme de ses père et mère (qu'il ne nomme pas), une place située devant la salle du palais épiscopal de Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, par acte passé en présence de Pierre de Périgueux, de Pierre

---

(1) Crognac, Craunhac, ou Craugnac, en latin *Craunhaeum*, ou *Craoniacum*, était un des cinq châteaux forts que Frotier de Gourdon, évêque de Périgueux, fit bâtir vers l'an 980, pour lui servir de barrières contre les incursions des Normands. « Hic episcopus (Froterius) magnum monasterium S. Frontonis edificare cepit, atque castrum Agoniacum Craoniacum, » Albam Rocham, Rupem S. Christophori et Rupem de Basiliaco, ut essent munimen et refugium contra Normannos. etc. » (Labbe, *Bibl. manuscr.*, *tom.* 2, *fol.* 737.)

(2) Arnaud I peut avoir eu pour aïeul un autre Arnaud (sans surnom), qui souscrivit une charte de l'église de Saint-Astier, du 2 des nones d'août 1013.

de Salomon et d'Hélie de Landric. Il lui donna encore, quelque temps après (entre 1129 et 1143), la portion du droit qu'il avait sur le marché de Perdus; et ajouta à ce don, celui de quatre deniers de cens sur une maison située à La Cité, possédée alors par Guillaume de Jaufre, archidiacre : cette donation fut faite en présence d'Hélie et de Bernard de Saint-Astier, de Bertrand et Bernard Vigier de l'Isle, et d'Itier de Périgueux (1). On lui donne pour enfants :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;

2.° Arnaud de Saint-Astier, chanoine de l'église de Saint-Astier, fut témoin avec Pierre de Veyrines, chanoine de la même église, Gérald de Landric, Audoin de la Cropte, Pierre de la Faye, Pierre de Fayolle et autres, d'une donation faite à Chancelade, par Pétronille *de Papia*, et Arnaud de Puyferrat.

II. Arnaud DE SAINT-ASTIER, IIe du nom, chevalier, assista avec Ais, ou Aison de Montpont, Gerald Bégon, chevaliers et autres, à la donation qu'Hélie V, comte de Périgord, et Raimonde (de Turenne), sa femme, firent à Chancelade, du droit de péage et des lods et ventes des biens qu'ils avaient dans la châtellenie de Montpont, et spécialement au lieu appelé la Lande; ainsi que le chauffage, le pâturage pour leurs troupeaux, etc. Cette donation fut faite au château de Montpont, que le comte possédait du chef de sa femme (Raimonde de Turenne) (2), entre les mains d'Arnaud, prieur de Chancelade (3). Il assista avec Raimond de Durfort, Gérald, prévôt, etc., à une charte de l'an 1178, par laquelle Pons, vicomte de Castillon, confirma la fondation de l'abbaye de Faise, au diocèse de Bordeaux (4); et est rappelé dans une charte concer-

---

(1) *Cartul. de Chancel., fol.* 76, 77, 37, *etc.*

(2)... Hæc dona fecit supranominatus comes, in Castello de Monpao, quod uxor sua Raimonda possidebat, *en la sala Comtal*; in manu Domini Armaldi, prioris de Cancellata et de Landià, etc. Arnaud prend dans cet acte la qualité de chevalier.

(3) *Cartul. de Chancel., fol.* 62.

(4) *Cartul. de l'abb. de Faise.* — *Gall. Chr., tom.* 3, *instr. eccl. Burdeg., col.* 322, *n°.* 60.

nant son fils. Il laissa d'une femme, dont le nom est ignoré, entr'autres enfants;

1.° Bertrand, dont l'article suit :

2.° Arnaud de Saint-Astier, dont le sort n'est pas connu, mais qui peut avoir été le même qu'un Arnaud de *Sancto Hasterio*, chanoine de Saint-Astier, à qui le pape Honorius III écrivit, le 5 des calendes de juillet 1217, au sujet d'un différend élevé entre les chapitres de Saint-André et Saint-Sévérin de Bordeaux (*Arch. du Vatican*), et le délégua, le 25 mai de l'année suivante, avec Bernard, chanoine d'Aubeterre, pour juger ce différend (*Reg. d'Honor, III, tom. I, an. 2, fol.* 259, *ep.* 1128).

III. Bertrand DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, fit donation à Chancelade entre les mains de l'abbé Etienne (entre 1205 et 1217), de tout le droit qui pouvait lui appartenir, ou qu'il avait usurpé sur le mas de Vilars dans la paroisse de Ségonzac; il fit cette donation en réparation de tous les maux et dommages qu'Arnaud, son père et lui, avaient faits à cette abbaye; il en fit dresser un acte, qu'il scella de son sceau, et promit, sur l'autel de Saint-Thomas, d'être le défenseur du don qu'il venait de faire, en présence d'Arnaud de Saint-Astier, son frère, d'Arnaud de Boisset, chapelain de Saint-Astier, de Gerald de Neuvic et autres (1); et se trouve compris au nombre des chevaliers et co-seigneurs de l'Isle, qui firent une donation à la même abbaye, en 1211 (2); il épousa une sœur de Bertrand de Montancès, dont il eut :

IV. Arnaud DE SAINT-ASTIER, IIIe du nom, chevalier, autorisa et confirma par acte passé en 1217, dans la salle verte du château de Montancès, la donation du moulin de la Roche, situé sous la roche de Montancès, que Bertrand de Montancès, son oncle, avait faite à Chancelade (3); se rendit caution de la vente qu'Archambaud II, fils d'Hélie de Talleyrand le

(1) *Cartul. de Chancelade*, *fol.* 5 *et* 6.
(2) *Ibid.*, *fol.* 17.
(3) *Ibid.*, *fol.* 117.

jeune, comte de Périgord, fit au mois de juin 1219, au chapitre de Saint-Astier, de tout le droit qu'il avait dans la ville de Saint-Astier (1); et fut témoin, dans le même mois, de l'acte de cession que le même comte fit à ce chapitre, d'un lieu clos, ou *pleydure*, et de deux sols de rente (2). On ignore la date de sa mort; mais il paraît qu'il avait cessé de vivre en 1235. Il fut enterré dans le cimetière de la maison de Boisset, ordre de Grandmont, suivant le testament de son fils, de l'an 1294. Le nom de sa femme n'est pas connu; on sait seulement par un acte de l'an 1257, qu'elle avait fait un legs de cent sols, au prieuré de la Faye. On lui donne pour enfants :

1.° Arnaud, dont l'article suit;

2.° Bertrand de Saint-Astier, chevalier, est désigné sous le nom de Bertrand *de Saint-Châtier de la sénéchaussée de Pierregort*, dans le compte du voyage de Gascogne, pour les années 1294 et 1295; et fut un des *onze soudoiers, retenus par monseigneur Simon de Melun, maréchal de France, aux gages accoutumés, et aucuns à année* (3). Arnaud, son frère, le nomma un de ses exécuteurs testamentaires, en 1294. On ne trouve plus rien sur lui, après cette époque; si ce n'est, qu'il est dit dans un acte de ce tems-là, qu'il possédait le mas de Lavergne, près Saint-Astier;

3.° -N.... de Saint-Astier, femme de N... de Montancès, et mère d'Arnaud de Montancès, en 1294.

On peut mettre au nombre des enfants d'Arnaud III :

(Bernard, ou Bertrand) de Saint-Astier était, dès l'an 1273, religieux et cellerier de Tulle (4). Trois ans après (en 1276) et le lendemain de la fête de la Chaire de Saint-Pierre, s'élèva entre

---

(1) *Orig. aux arch. du chap. de Saint-Astier.*

(2) *Orig., ibid.*

(3) *Bibl. du roi, manuscr. de du Cange, vol. cot. catal. histor., fol.* 3.

(4) *Baluze, hist. Tutel., fol.* 577.

lui et Hugues de la Porcherie, une dispute qui devint si grave et si sérieuse, que les moines, divisés en deux partis, en vinrent aux mains ; plusieurs d'entr'eux furent grièvement blessés, et un damoiseau, neveu de B. de Saint-Astier, y fut tué (1).

V. Arnaud DE SAINT-ASTIER, IVe du nom, chevalier, seigneur de Crognac, est connu par un grand nombre d'actes depuis l'an 1235, jusqu'en 1294 ; fut témoin d'une transaction passée le 4 des calendes de mai 1235, entre Guy et Hugues de Périgueux, damoiseaux, et les maire et communauté du Puy-Saint-Front de Périgueux (2) ; et d'un acte de l'an 1244, relatif au projet de rendre la rivière de l'Isle navigable (3) ; assista à un acte passé dans le réfectoire de Saint-Astier, le 15 des calendes de septembre 1248, en faveur de l'abbé et chapitre de Saint-Astier (4) ; est nommé comme témoin, avec Archambaud III, comte de Périgord, Hélie de Talleyrand, donzel, seigneur de Grignols, Hélie *Vigoros*, seigneur de Montagrier, et Radulfe de Castelnau, seigneur de Razac dans un acte d'émancipation et de donation, consenti au mois de février en 1255 (v. st.), par Bertrand Massole, chevalier, et *Haelias*, sa femme, en faveur de Pierre et Gérald, leurs enfants (5) ; fit un accord, au mois d'août 1257, avec les prieur et religieux de la maison de la Faye, ordre de Notre-Dame de la Couronne, par la médiation d'Hélie, official de l'église de Périgueux, choisi pour arbitre, qui termina par une sentence arbitrale, le différend élevé entre les parties, au sujet de la dîme des novales de la paroisse de l'Aiguillac (6) ; assista, avec Archambaud III, comte de

---

(1) Extrait d'un manuscrit qui appartenait à M. de l'Epine, subdél. à Limoges, pag. 149.

(2) *Cabin. de M. Ardillers* (*suiv. une note de M. de Lambertie*).

(3) *Arch. de la maison de ville de Périgueux. — Manuscr. de M. de Cablanc, tom. I, pag.* 193.

(4) *Arch. du chap. de Saint-Astier.*

(5) *Arch. du chât. de Beauséjour.*

(6) *Arch, du prieuré de la Faye, dans la paroisse de l'Aiguillac de Lauche.*

Périgord, Auger de Montaut, seigneur de Mussidan, Eblon de Saint-Astier et autres, au testament de Guy de Lagut, chevalier, seigneur de Mauriac, daté du jour de l'Epiphanie 1270 (v. st.) (1); scella de son sceau, conjointement avec le comte de Périgord, le seigneur de Grignols, etc., un accord passé le 9 des calendes de juillet 1284, entre Pierre et Gérald Massole, chevaliers; et Bertrand de Massole, donzel (2). Ayant eu le malheur de perdre la vue sur la fin de ses jours, le pape Nicolas IV, lui adressa, le 19 août 1290, un bref, par lequel il le dispensa, à raison de cette infirmité, de l'obligation de comparaître, s'il venait à être cité en justice dans des endroits éloignés, ou devant plusieurs juges (*Archives du Vatican*). Enfin, il fit son testament le 17 des calendes d'octobre 1294; par lequel il ordonna que son corps fût enterré dans le cimetière de la maison de Boisset, avec son père; légua à l'église de ce lieu, vingt sols de rente; et pareille somme à l'église de Saint-Astier, pour son anniversaire; légua vingt sols une fois payés, pour la construction du pont de Saint-Astier; et dix sols, pour la fondation d'un hôpital au même lieu; nomme ses enfants au nombre de quatre, sans faire mention de sa femme, qui devait être morte pour lors; et charge de l'exécution de son testament, Bertrand, son frère, chevalier, Arnaud, son fils, moine, et Arnaud de Montancès, son neveu. Il paraît qu'il vivait encore en 1302, suivant un acte du samedi avant la fête de sainte Catherine de cette année; mais il est certain qu'il était mort au mois de juin de l'année suivante. Ses enfants sont:

1.° Bertrand, dont l'article suit;

2.° Hélie de Saint-Astier, auteur de la branche de Montréal, qui sera rapportée;

3.° Arnaud de Saint-Astier, dernier abbé et premier évêque de Tulle, en Limousin, chapelain du pape, nonce apostolique, etc., avait déjà fait profession, en 1294, lorsqu'Arnaud, son père, le nomma un de ses exécuteurs testamen-

---

(1) *Titre orig. aux arch. du château de Mauriac.*

(2) *Arch. du château de Beauséjour.*

taires; et était camerier, ou chambrier du monastère de Tulle, lorsque le pape Clément V le choisit pour en être l'abbé, par sa bulle du 7 des ides de mars 1307 (1); reçut, à Rocamadour, le jeudi avant la Toussaint de la même année, l'hommage et le serment de fidélité que prêta entre ses mains Bernard de Comminges, vicomte de Turenne, pour la vicomté de Brassac (2). L'année suivante et le 17 juin, il termina un différend élevé entre Hugues de Maisse, prieur de Sainte-Ferréole, et une dame nommée Philippe, veuve de noble Bernard de Saint-Michel (3). Le pape Clément V l'envoya, la même année, en Italie, en qualité de nonce apostolique, pour recevoir les Ferrarois sous la domination de l'Eglise romaine, et engager les Vénitiens à rendre la ville de Ferrare dont ils s'étaient emparés (4). Enfin le pape Jean XXII ayant érigé le monastère de Tulle, en évêché, il éleva Arnaud de Saint-Astier à la dignité épiscopale, et le choisit pour occuper ce siége, par sa bulle du 15 des calendes de septembre (18 août) 1317 (5). Ce digne prélat, après avoir gouverné ce diocèse, environ seize ans, mourut dans l'octave de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul 1333, et fut enterré dans l'église de Rocamadour.

4.° Raimonde de Saint-Astier ne vivait plus en 1294.

VI. Bertrand de Saint-Astier, II° du nom, damoiseau, seigneur, de Crognac, fut institué, en 1294, héritier universel de tous les biens que son père

---

(1) Le pape donne pour motif du choix qu'il a fait d'Arnaud de Saint-Astier, l'excellence de ses vertus, et la noblesse de son extraction. *Cum sis probus et honestus, generis nobilitate præclarus.*

(2) *Baluz., hist. Tutel., col.* 183.

(3) *Manuscr. de Gaignières, à la Bibl. du Roi, portef.* 186. *fol.* 430.

(4) *Baluz., Loco cit., fol.* 184.

(5) *Baluz., ib. probat., col.* 625, 626. — *Gal. Chr., t.* 2. *etc.*

possédait sur la rive droite de l'Isle, avec la clause que s'il consentait à céder à Hélie, son frère puîné, la terre qui lui avait été donnée pour sa légitime, lorsqu'il épousa défunte dame Almois, et qui avait été déclarée reversible à ses enfants, son père approuverait cette cession, et ferait en sorte qu'elle sortît son plein et entier effet. Un acte du 7 des ides de mai 1299, le déclare seigneur suzerain d'une pièce de terre située dans la paroisse de Ségonzac, vendue par Arnaud de Branlart, clerc, habitant de l'Hôpital de Cobes (1). Il fut témoin de l'acense du moulin de *Meya*, situé dans la paroisse d'Eglise-Neuve d'Eyraud, faite le samedi avant la Sainte-Catherine 1302, par Hélie de Saint-Astier, donzel, son frère (2); acensa lui-même le 16 février 1304 (v. st.), à Pierre et Hélie de Lavignac, un héritage dans la paroisse de Saint-Aquilin (3), et mourut en 1305, laissant d'Almois, sa femme :

VII. Arnaud DE SAINT-ASTIER, V^e du nom, seigneur de Crognac, chevalier banneret, ne prenait encore que le titre de *damoiseau*, lorsqu'il assista, le mercredi avant la fête de saint Luc, évangéliste, 1305, au contrat de mariage de Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, avec Marguerite de Beynac; et le 17 juin 1308, à un accord passé entre Hugues de Maisse, prieur de Sainte-Ferréole, en Limousin, et dame Philippe, veuve de Bernard de Saint-Michel (4). Il eut un différend avec l'abbé et chapitre de Saint-Astier, au sujet de la seigneurie et justice du lieu de Crognac, qui lui fut adjugée par sentence arbitrale du mardi avant la fête de saint Michel 1319; assista, le lundi après la fête de saint Michel 1322, à l'acte d'inféodation du lieu et paroisse de Tayac-sur-Vézère, faite par Renaud de Pons, dit Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, de Pons et de Montignac, à Adémar de Beynac, chevalier (5); il s'obligea, au mois de sep-

(1) Note communiquée par M. le marquis de Lambertie.
(2) *Arch. du château de Montréal.*
(3) Note de M. de Lambertie.
(4) *Cabin. de M. de Gaignières, portef.* 186, *fol.* 430.
(5) *Arch. de la prévôté de Paunac.*

tembre 1325, à payer la somme de 500 livres, à la décharge de Raimond de Saint-Astier, clerc, Geraud de Saint-Geniès et autres leurs complices, qui avaient été condamnés, sous le règne précédent, à la somme de 1,200 livres d'amende, au profit du roi. Adémar de d'Archiac, pour lors sénéchal du Périgord, leur avait infligé cette peine, en punition des violences et des excès dont ils s'étaient rendus coupables envers la personne d'Hélie Jaubert de Saint-Astier, nonobstant la sauve-garde spéciale du roi, sous laquelle lui, sa famille et ses biens avaient été placés (1); est nommé avec Hélie de Saint-Astier, Guillaume de Barrière et Auger de Montaut, chevaliers, dans *un intendit* de Mathe d'Albret, dame de Bergerac, donné en 1334, contre le comte de Périgord (2). Il est fait mention de lui sous le nom *de M. Arnaut de S. Chastier, sire et capitaine de Croignac,* dans le compte de Barthelemi du Drach, trésorier des guerres, et il servait avec quatorze écuyers sous ses ordres, dès l'an 1340; se trouva cette année, au siége du château de Montréal, avec deux chevaliers et neuf écuyers, sous le gouvernement de M. Payen ou Péan de Maillé, sénéchal de Périgord, capitaine et gouverneur de cette sénéchaussée (3). Il servait, l'année suivante 1341, en qualité de chevalier banneret, avec huit écuyers, sous le gouvernement de Mr. l'évêque de Beauvais, lieutenant général du roi. Il perdit bientôt après son château de Crognac, qui tomba au pouvoir des Anglais. Edouard III, roi d'Angleterre, en fit don, le 4 août 1348 (4), à Hélie de Pommiers, qui ne le conserva pas longtems, car bientôt après il fut démoli par les gens du pays, et resta dans cet état jusqu'en 1385. On ignore la date de la mort d'Arnaud V, ainsi que le

---

(1) *Trés. des chart., regist.* 62, *fol.* 264, *n°* 495.

(2) *Orig. aux arch. du château de Pau. — Manuscr. de MM. Leydet et Prunis, à la bibl. du Roi.*

(3) *Extr. de la copie du compte de Barth. du Drach. parmi les manuscr. de du Cange, et de l'abbé de Camps, à la Bibl. du Roi.*

(4) *Arch. de la Tour de Londres. — Manuscr. de M. de Bréquigny, etc.*

nom de sa femme (1); mais on a la certitude qu'il eut de son mariage, entr'autres enfants :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;

2.° Marie de Saint Astier, mariée, par contrat passé à Tulle, le mardi après la fête de la Chaire de Saint-Pierre 1321 (v. st.), avec Robert de Magnac, fils de noble homme Itier, chevalier, seigneur de Magnac. Arnaud de Saint-Astier, son père, lui constitua en dot la somme de 1,000 livres tournois (2).

VIII. Arnaud DE SAINT-ASTIER, VIe du nom, damoiseau, qualifié aussi écuyer, seigneur de Crognac, fut appelé, en 1360, à la substitution de la terre de Montancès, par le testament d'Eblon de Saint-Astier, seigneur de Montancès, son oncle, dans le cas où Jeanne de Saint-Astier, sœur du testateur, mourrait sans enfants (3); acensa, le 6 des ides de décembre 1365, à Arnaud Fayard, une terre située dans la paroisse de Ségonzac; donna quittance, le 11 juin 1371, par les mains de Messire Bernard de Saint-Astier, chanoine de Nicosie dans l'île de Chypre, son procureur fondé, à Hélie, évêque de Paphos, de la somme de 200 florins d'or, en déduction de celle de 2,000 florins, qu'Aymeric de Chamberlhac, avait promis en dot à Eremburge de Chamberlhac, femme d'Arnaud de Saint-Astier; transigea, le 8 du mois de.... 1378, avec Fortanier de Fayolle, damoiseau de la paroisse de Sainte-Marie de Perdus, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, au sujet du droit que chacun d'eux prétendait avoir sur le château et châtellenie de Montancès; transigea aussi le 10 juillet 1378, avec Gaillarde de la Brande, fille de feu Guy de la Brande, damoiseau de Montagrier, et femme d'Hélie

(1) On a lieu de croire qu'elle était de la maison de Bourdeille, sœur d'Archambaud et fille d'Hélie, seigneur de Bourdeille, et de Faës de Biron. Ce qui donne du poids à cette conjecture, c'est qu'Arnaud de Saint-Astier fut appelé à la substitution de la terre de Bourdeille, par le testament d'Archambaud, en 1384.

(2) *Bibl. du Roi, manuscr. de Doat, mariages, tom.* 2, *p.* 13.

(3) *Voy. ci-devant, branche de Montancès.*

de Saint-Astier, damoiseau, qui lui avaient intenté un procès pour le même sujet; fut appelé à la substitution de la terre de Bourdeille par le testament d'Archambaud, seigneur de Bourdeille et de la Tourblanche, du.... après l'octave de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul 1384 (1); obtint, le 11 juillet 1385, des lettres de Louis, duc de Bourbon, comte de Clermont, lieutenant du roi, en Périgord, etc., portant permission de rebâtir et fortifier son château de Crognac, qui avait été démoli (2). Il lui fut fait défense de la part du sénéchal de Périgord, sous peine de cinq cents marcs d'argent, d'exercer aucune espèce de violences et de vexations contre l'abbé et le chapitre de Saint-Astier, qui avaient obtenu une sauve-garde du roi, le 4 mars 1386 (v. st.); vendit, le 6 août 1390, une rente, à Bernard de la Fite, damoiseau de Sainte-Ferréole, en Limousin; transigea, le dernier de février 1394 (v. st.), avec Jean, seigneur de Fayolle, damoiseau; fut présent, le lundi après Noël 1395, à l'hommage que Jean de Foucauld, seigneur de Lardimalie, fit à Archambaud, comte de Périgord; vendit en 1397, à noble Aimeric de la Garde, seigneur de Tranchelion, certains droits qu'il avait au lieu de la Garde, paroisse d'Aubussac. Le dernier acte qu'on trouve de lui, sont des lettres

---

(1). *Arch. du château de Bourdeille.*

(2) Ces lettres sont conçues en ces termes : « Louis, duc de » Bourbon, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier » de France, etc., au seneschal de Pierregueurs, ou à son » lieutenant, salut : nostre amé Arnault de Saint Chastier, » escuier, seigneur de Croignac, nous a exposé que comme « ja pieça ledit lieu de Croignac fut abatu et démoli par les » gens du pays, lequel lieu est chastel ancien et y ait toute » justice haute, moyenne et basse, et en iceluy lieu se peu- » vent et y auroyent refuge et retraite plus prompt les hommes » de la tenuse dudit chastel, et autres d'illec environ, en cas » de nécessité, que autre part, s'il estait fortifié et emparé Et » parcequ'il ne l'est pas, moult de domages et inconveniens » s'en sont ensuivis et s'ensuivent de jour en jour, aux hommes » de la tenuse d'iceluy chastel..... pour ce est-il que, nous « vous mandons.... vous laissiez emparer et fortifier audit » exposant, ledit chastel, auquel cas nous luy en avons donné » congié et licence, etc. Donné à la Rochelle, le XIe jour » de juillet, l'an de grace M. CCC. LXXXV. »

de déguerpissement qu'il donna à Raimond Delpérier, le 8 des calendes d'avril 1407 (v. st.), pour raison de l'hospice *Delpérier*, situé dans la paroisse de Ségonzac.

On apprend, par une enquête de l'an 1491, qu'Arnaud de Saint-Astier étant tombé dans la pauvreté, à cause des guerres qui désolaient alors le Périgord, se retira auprès d'Arnaud, seigneur de Bourdeille, sénéchal de Périgord, son parent, le fit héritier des terres de Crognac et de Montancès, alors occupées par les Anglais; et décéda au lieu d'Agonac, en la maison appelée de Chamberlhac, qui appartenait alors au seigneur de Bourdeille. Celui-ci ayant conquis ces terres par la force des armes, en disposa par son testament, en 1423, en faveur d'Archambaud de Bourdeille, son troisième fils.

Arnaud de Saint-Astier avait épousé, avant l'an 1371, demoiselle Eremburge de Chamberlhac, fille de noble Aymeric de Chamberlhac, chevalier, dont il n'eut pas d'enfants (1).

---

(1) Chamberlhac, ou Chambarlhac, maison de la plus ancienne chevalerie, sortie du bourg d'Agonac, en Périgord, où elle avait un fief et un château de son nom, dès les temps les plus reculés. L'abbaye de Chancelade, situés dans le voisinage d'Agonac, comptait les seigneurs de Chamberlhac au nombre de ses bienfaiteurs, dès les douzième et treizième siècles, et son Cartulaire fait mention d'eux en plusieurs endroits. Bozon de Chamberlhac, donzel, vivait avant l'an 1250, et paraît avoir été père d'Aymeric. Pierre de Chamberlhac, fils d'un autre Aymeric, chevalier, était seigneur de Sauzet à Montagrier, et se qualifiait *chevalier, conseiller et chambellan du Roi*. Il est le premier qu'on trouve pourvu de la charge éminente de général des galères de France. Charles VI le nomma sénéchal de Périgord en 1400; et lui fit don, en 1404, de la Forteresse et châtellenie de Montagrier. Il avait pour oncle Philippe de Chamberlhac, recteur du patrimoine de Saint-Pierre, en Toscane, et archevêque de Nicosie, dans l'île de Chypre; et pour grand-oncle Guy de Chamberlhac, marié à Comtesse de Biron. Les biens de cette maison passèrent, dès le quatorzième siècle, dans celle de Bourdeille, par le mariage de Jeanne de Chamberlhac avec Arnaud, seigneur de Bourdeille. Chamberlhac porte: *écartelé, aux* 1 *et* 4, *un lion; aux* 2 *et* 3 *quatres fasces. Sur le tout une bande.*

Branche de Montréal (1), *éteinte.*

VI. Hélie DE SAINT-ASTIER, Ier du nom, chevalier seigneur de Montréal, capitaine pour le roi du château de Montravel, dit *le Poyne*, c'est-à-dire le puîné ou le jeune, qualifié *noble et puissant seigneur*, était le second fils d'Arnaud de Saint-Astier, IVe du nom, seigneur de Crognac; lequel, par son testament du 17 des calendes d'octobre 1294, l'institua héritier de tous les biens qu'il possédait au-delà de la rivière de l'Isle (relativement au château de Crognac). Il fit, en 1300, l'acensement d'un bois, sous le devoir d'un sextier de froment de rente; et, en 1302, il donna à cens le moulin appelé de *Meya*, situé dans la paroisse d'Eglise-Neuve d'Eyraud, en présence de Bertrand de Saint-Astier et d'Arnaud de Montancès (2); fit, le samedi avant la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste 1303, un échange avec Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, par lequel ce dernier lui céda la justice des bourgs et paroisses d'Issac, Eglise-Neuve et Saint-Jean-d'Eyraud, pour le tiers de la forêt de Tresserou (ou *des trois sœurs*). On apprend par cet acte, auquel assistèrent Hélie de Bourdeille et Pierre de Périgueux, donzels, qu'Hélie de Saint-Astier faisait alors sa demeure au repaire de *Meya*, paroisse d'Eglise-Neuve. Il se rendit caution, le mercredi avant la fête de saint Luc 1305, avec Hélie de Périgueux et Bernard Massole, chevaliers, Raimond de Solminhac, Guillaume de Marcillac, Bernard de Ferrières, dit *le Poyne*, et Hugues de Campnhac, da-

(1) Le château de Montréal, situé dans la paroisse d'Issac, doit son origine à la maison de Saint-Astier. Il fut détruit par le seigneur de Grignols, dans le quinzième siècle; mais Michel de Peyronenc en étant devenu seigneur peu de temps après, le fit rebâtir, et obtint, en 1467, du roi Louis XI, la permission de le fortifier. On conservait, dans la chapelle de ce château *une sainte épine*, très-révérée dans le pays, qui fut trouvée, dit-on, dans un reliquaire que le fameux général Talbot portait à son cou, lorsqu'il fut tué à la bataille de Castillon, en 1453.

(2) Dans cet acte, qui est daté du samedi avant la fête de Sainte-Catherine 1302, Hélie de Saint-Astier rappelle Arnaud, son père.

moiseaux, des conventions matrimoniales de Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, avec Marguerite de Beynac; fit un accord, le mardi après la fête de saint Mathias 1306 (v. st.), avec les habitants de la châtellenie de Montréal; donna quittance avec la qualité d'écuyer, le 18 décembre 1308, pour services rendus au roi, en Flandre (1); fut un des seigneurs qui assistèrent au combat, en champ clos, qui eut lieu en 1310, à Molières, entre Aimeric de Biron et Hugues de Saint-Germain, et fut choisi pour être un des otages; rendit hommage, le 15 août 1314, au roi d'Angleterre, pour le château et seigneurie de Montréal, sous le devoir du serment et d'une lance d'acapte; fit un accord, le 8 des calendes de juillet 1315, avec Pierre et Guillaume Dupuy, frères; acquit en 1316, d'Hélie de Colereys, une émine de froment de rente; se rendit caution, le samedi après la fête de Pâques 1317, avec Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan, et Aimery Vigier, seigneur de Beauronne, de la dot constituée par Hélie de Blanhac, donzel, seigneur de Saint-Front, à Marie sa fille, femme d'Itier de Saint-Astier, donzel; et assista, le vendredi après Quasimodo suivant, au contrat de mariage de ce dernier; acquit, le 12 des calendes de juillet 1322, des rentes dans la paroisse de Mensignac, de Pierre de Goyas, damoiseau de Montagrier; fut témoin, le lundi après la fête de saint Michel de la même année, de l'acte d'inféodation que Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, fit du lieu de Tayac-sur-Vezère. Ce seigneur lui fit don, par acte passé le 17 mai 1323, dans lequel il le qualifie *son cousin*, de la somme de cinquante livres de petits tournois de rente, avec haute, moyenne et basse justice, qu'il promet de lui assigner, ou à ses héritiers, sur les châteaux et châtellenies de Bergerac ou de Montignac, à son choix, en récompense des bons et agréables services qu'il avait reçus de lui; l'acte en fut passé à Paris, en présence du roi Charles le Bel, qui le fit sceller de son sceau (2). Il assista, avec Hélie Vigier, de Périgueux, à un acte

(1) Cette quittance est scellée du sceau de ses armes, qui sont *une fasce* (*Titr. scell*, *vol.* 7, *pag.* 273.

(2) *Trésor des Chart.*, *rég. LXI*, *fol.* 96, *verso n°* 102.

passé en 1326, dans la chapelle du château de la Rolfie, par lequel Archambaud IV, comte de Périgord, condamna Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan, à lui payer une somme de deux mille livres, pour avoir pris contre lui le parti du seigneur d'Albret, son ennemi capital (1); donna plusieurs quittances de ses gages militaires, à Hélie Brunet, trésorier du roi, en Périgord et en Querci, pour services rendus par lui et sa compagnie: la première de ces quittances, dans laquelle il est qualifié *chevalier et capitaine de Montravel*, est de la somme de soixante-cinq livres, et est datée du 1er septembre 1328; la seconde est du 7 du même mois, etc. (2); transigea, le samedi après la fête de saint Martial (au mois de juillet) 1331, avec Bertrand d'Estissac, damoiseau, sur un différend élevé entre eux, au sujet de la justice de la paroisse d'Issac, pour lequel ils se soumirent à l'arbitrage d'Auger du Fleix, damoiseau de Mussidan, et d'Hélie Vigier, damoiseau de Campagnac; est nommé dans un acte d'obligation consentie en 1333, par Hélie, son fils, en faveur de Pons d'Agonac; et ne vivait plus au printems de l'année 1335. Il avait épousé, avant l'an 1308, Marquèse de la Tour, sœur de Guy et de Guillaume, et fille d'Itier de la Tour, ou de la Tourblanche, seigneur de l'Aiguillac et de Verteillac, et de Raimonde (3). Il fut assigné à cette dame, par acte daté du mardi après la fête des apôtres saint Simon et saint Jude 1308, une somme de vingt-cinq livres de rente, partie dans la terre du Chapdeuil, et partie dans les paroisses de l'Aiguillac, de Montsec et du Vieux-Mareuil, qui lui avait été promise lors de son mariage, par Guillaume de la Tour, archidiacre de Périgueux et seigneur du Chapdeuil, son oncle. Elle fit son testament, le samedi avant la fête de sainte Catherine 1311, par lequel elle fit un grand nombre de legs pieux et autres; déclara avoir eu de son mariage deux enfants, et être enceinte d'un troisième; désigna, pour ses exécuteurs testamentaires, son mari, Hélie de

---

(1) *Arch. de Pau, arm. de Périgord, chap. XII, n°. 41.*

(2) *Vol. VII des sceaux, autrefois au cab. du Saint-Esprit.*

(3) C'est par ce mariage que les seigneurs de Montréal ont eu dans la suite, par succession, les seigneuries du Chapdeuil et de Verteillac.

Blanhac, seigneur de Saint-Front, près Mussidan, Hélie N...., Guillaume de la Tour, son frère, et Arnaud de Creyssac; et mourut bientôt après, laissant:

1.° Hélie II, dont l'article suit;

2.° Sobirane, ou Souveraine de Saint-Astier, légataire, par le testament de sa mère, de l'an 1311, épousa Pierre de la Tour, damoiseau, co-seigneur de la Tourblanche, alors veuf de Marie Panet: elle ne vivait plus, lorsqu'il testa le vendredi avant la fête de sainte Catherine 1336;

3.° Guillelme ou Guillemette de Saint-Astier, dont sa mère était enceinte en 1311, fut mariée à Jaubert Flamenc, fils de Golfier Flamenc, chevalier, et d'Agnès de Neuville,, suivant un acte de vente qu'elle fit le 15 mai 1338, avec son mari, et ses beau-père et belle-mère, d'une rente assise dans la paroisse de Vilhac, à Aimar de Lestrade, d'Exideuil.

Fils naturel:

N.... de Saint-Astier, à qui Hélie II de Saint-Astier donna 1200 journaux de biens-fonds, situés le long *de la Combe*, et ruisseau Mauron dans la paroisse d'Issac. Il fit bâtir une maison, et s'établit dans un lieu qui porte encore le nom de Bourdil.

VII. Hélie DE SAINT-ASTIER, II° du nom, damoiseau, seigneur de Montréal, fut institué héritier universel, par le testament de sa mère, de l'an 1311; s'obligea, du consentement de son père, par acte du jeudi après la Saint-Michel 1333, à payer à Pons d'Agonac, chevalier, seigneur de la Chapelle-Faucher, Champagnac et Saint-Pancracy, la somme de 400 livres une fois payées, et 25 livres de rente, assignées sur les châtellenies de Bruzac, Agonac et Bourdeille, pour la dot de Casteloze Flamenc, sœur de Sibille, sa femme, et future épouse du même Pons d'Agonac; sous le cautionnement d'Olivier Maurin, chevalier, de Berard Flamenc, damoiseau, co-seigneur de Bruzac et de Guillaume de la Tour, damoiseau, co-seigneur de la Tourblanche; reçut, le mardi avant la fête de l'Ascension 1335, une obligation que Pierre Pradel lui fit de la somme de cinquante-une livres sept sols tournois; fit en 1340,

conjointement avec sa femme, un accord avec Jaubert et Berard Flamenc, seigneurs, en partie, de Bruzac, et avec Hélie Flamenc, chevalier.

Ce fut la même année, que le château de Montréal fut pris, après avoir soutenu un siége long et opiniâtre, auquel se trouvèrent plusieurs seigneurs du voisinage, parents et amis de la maison de Saint-Astier (1). Hélie vécut encore plusieurs années après ce désastre, suivant des lettres que le prince de Galles adressa, le 1er octobre 1363, au sénéchal de Périgord et de Querci, portant, qu'après le traité de Brétigny, conclu le 8 mai 1360, tandis que le comte de Périgord faisait des démarches auprès de lui pour être remis en possession des châteaux de Mouleydier, Maurens et la Tourblanche, qui devaient lui être rendus en vertu de ce traité de paix; Hélie de Saint-Astier, de son côté, demandait à être rétabli dans son château de Montréal, occupé par le comte. Le prince de Galles prorogea jusqu'après la fête de l'Epiphanie, le terme qu'il avait assigné pour faire les informations nécessaires sur l'objet de ces demandes. Il paraît que ce fut dans cet intervalle que mourut Hélie de Saint-Astier; il est du moins certain qu'il ne vivait plus le 24 mai de l'année suivante. Il avait épousé, en 1333, Sibille Flamenc de Bruzac, fille de feu Golfier Flamenc, chevalier, seigneur de Condat, et de Gine, ou Guye de la Tourblanche, et sœur de Casteloze Flamenc, femme de Pons d'Agonac, chevalier. De ce mariage naquirent:

1.° Hélie de Saint-Astier, IIIe du nom, damoiseau, fut privé, durant toute sa vie, de la jouissance de la terre de Montréal (2); fit son testament, devant

---

(1) On remarque qu'il se trouva à ce siége cinq chevaliers bannerets, trente-sept chevaliers bacheliers, huit écuyers bannerets, et dix-sept écuyers simples. On compte parmi les principaux, Raimond de Talleyrand, Fergand d'Estissac, Jean de Galard, Bonafos de Biron, Seguin de Jaubert, Pierre, Itier et Arnaud de Saint-Astier, Hugues d'Abzac, Raimond de Fayolle, Guy de Lagut, Gautier Prevôt, Hélie de Bourdeille, Guillaume de Domme, Bernard de Lesparre, Auger de Montaut, Geraud de Biron, Pons de Gourdon, etc.

(2) Roger-Bernard, comte de Périgord, devint seigneur de Montréal par le don que le roi Philippe de Valois lui fit de

Jean Tithol, notaire, en 136..., et mourut avant le 24 mai 1364, sans laisser d'enfants de Jeanne de Pellegrue, fille de Raimond de Pellegrue, chevalier, qu'il avait épousée par contrat du 7 juin 1362;

2.° Golfier de Saint-Astier, dont l'article suit.

VIII. Golfier DE SAINT-ASTIER, chevalier, seigneur de Montréal, qualifié dans la plupart de ses actes, *noble et puissant homme*, avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique; et le pape Innocent VI l'avait nommé le 7 mars 1333, à un canonicat de l'église de Bordeaux (1); mais Hélie, son frère aîné, étant venu à mourir sans laisser d'enfants, il quitta l'habit ecclésiastique et se maria. Son premier soin, après la mort de son frère, fut de pourvoir aux moyens de se faire réintégrer dans la possession du château et terre de Montréal, son patrimoine. Il obtint un arrêt de la cour du roi, qui ordonne que ce château lui sera rendu; mais cet arrêt n'ayant pas été, sous différents prétextes, mis à exécution dans le délai fixé, l'affaire fut soumise à la médiation et arbitrage d'Archambaud, archevêque de Bordeaux et autres; et par convention particulière conclue le jour de la Fête-Dieu (24 mai) 1364, avec Hélie de Grimoard, damoiseau de Grignols, et Arnaud Faydit, damoiseau de Montagrier, Hélie de Grimoard, en qualité de capitaine de Montréal pour Archambaud, comte de Périgord, remit et délivra à ce dernier *toute la place et château de Montréal*, avec tous ses droits et dépendances, et l'en mit en possession avec *une aumusse faite de peaux de vairs*. Au même instant, le comte en investit Golfier de Saint-Astier avec la même aumusse, et en fit dresser un acte, dans l'église de Saint-Front de Périgueux, en présence d'Archambaud, archevêque de Bordeaux, de Guillaume de la Faye de Ribérac et autres.

---

cette terre en 1344. Il la vendit le jeudi avant la fête de l'Annonciation de la Vierge 1347 (v. st.), à Jean de Galard, seigneur de Limeuil et de Miremont, qui ne la garda pas longtems; car peu d'années après, soit par retrait ou autrement, le comte en redevint possesseur.

(1) *Arch. du Vatican.*

Il y a lieu de croire qu'il était survenu quelques démêlés entre Golfier de Saint-Astier et le seigneur de Mussidan; car on lit dans les registres de l'hôtel-de-ville de Bergerac, que ce dernier vint dans la maison du consulat, le 10 août 1378, solliciter des secours pour mettre le siége devant le château de Montréal: il fut décidé qu'on lui fournirait cent livres d'argent, cinq tonneaux de vin et quarante journées d'hommes (1).

La même année, et au mois de novembre, il fit serment entre les mains de Gerald de Calhon, lieutenant du sénéchal de Périgord, sous peine de deux cents francs de dédit, d'être fidèle au roi de France (Charles V), et à ses successeurs, et promit de tenir, pendant toute sa vie, son lieu de Montréal, en l'obéissance de ce monarque. Quoique ce serment eût été fait avec la plus grande solennité et en présence de nombreux témoins, il eut le malheur de le violer peu de tems après; car dès le mardi après le dimanche de Quasimodo de l'année suivante 1379, il introduisit des Anglais dans son château de Montréal, et s'en alla à Libourne, où il se fit anglais pour de l'argent (2).

---

(1) « Lo X aoust 1378, Mossenhor de Moyschida venc en » cossolat, loqual senhor dis als Cossols... qué, am l'ajutori » de Dio, el volia mettré seti davant lo loc de Montroyal, » amtant qué lo pays lo Volhia ajudar de Vitalha.... E qué » d'asso lod. senhor avia parlat am las gens de Pereguers et » dos autres locs d'ayssi entorn, losquals eran de bon voler de » ajudar à lui, à mettré lod. séti; perqué el pregava à la vila qué » li volguessé ajudar, é perlos no falhis la causa, attendut los » grans damnatges quaquel loc fazia à la vila et à tot lo pays; » é que la vila li volgués ajudar desso qué à l'autre vetz lo volia » ajudar, quant fo lo Trattat de Montroyal, soes assaber de » 200 libras, et de 6 tonnels de vi, é dels jornals de 80 homés » laboradors, per far una Bastida davan lod. loc, é de tramettre » à lui totz los peyriés, é totz los carpentiers de la vila.... é » fo ordenat.... per nom de tota la communautat de Bragai- » rac,... qué l'on donnaria ald. senhor 100 libr., 5 tonnels » de vi et 40 jornals de laboradors (*Extr. d'un anc. regist. de l'hôtel de ville de Bergerac*).

(2) « Remembransa sia qué, el més de septembre 1378, » Mossen Guolfier de Sen Chastier, senhor de Monreyal fetz » sagramen sobre lo corps prétious de J. C., et sobre l'autar, » et sobre la vera croz, el Mostier Moss. Sen Front, en pré-

Il acensa, le vendredi après la fête de saint Barnabé 1380, deux terres, à Arnaud et Albert Augier, père et fils; consentit, en 1384, à une obligation faite en faveur de noble Adémar d'Agonac, damoiseau, seigneur de la Chapelle-Faucher; acensa, le 19 novembre 1398, à Pierre de *Gemellis*, clerc, une maison et un jardin situés dans la paroisse d'Issac; et transigea, le 4 août 1399, avec Hélie Pelhicier d'Issac, au sujet d'une terre qu'il lui avait acensée.

Golfier de Saint-Astier passa le reste de sa vie attaché au parti anglais. Henri IV, roi d'Angleterre, voulant récompenser sa fidélité et ses services, lui fit don par ses lettres, datées de Westminster, 16 mars 1400 (v. st.), du lieu de Saint-Astier, avec ses dépendances, jusqu'à la concurrence de quinze marcs d'argent de revenu annuel (1). Il eut, en 1402, un long procès à soutenir contre Gaubert de la Veyssière, au sujet de la succession de Gérard de Bordas, capitaine de Saint-Jean-de-Cole, dont ledit la Veyssière se disait héritier; et pour faire valoir son droit et défendre sa cause, il donna procuration, le 12 mars 1403, à Guillaume

---

» sensa de gran ré de senhors, chanonges et de chapellas de » Moss. Sen Front, et del senhor de Muyschida, et de Moss. » R. de las Chabanas. . . , et de Hel. de Bernabé, loqual era » Mayor d'estavila et de G. de Botas et de H. de Blanquet, » qui eran Cossols, et de gran ré d'autrés borzés et marchands » d'estavila, à la somma de 200. E fetz lodich sagramen à Moss. » G. Cailho, lioctenent del senescal, de esser bos et leyals al » Rey de Fransa Carles, et à totz sos successors, et tener tot » lo temps de sa vita, son lioc de Montreyal en sa obediensa. » Et del sagramen fo receub instrumen par M. B. de Cessero » et C. Gualabert.

» Item lo dimarts après Quasimodo 1379, lod. senhor de » Montreyal més los Anglés à Montreyal, é s'en anet à Liborna. » se far anglés per argen, qué los Anglés li doneren. Dont se » rendet lo plus malvat treytré que jamaïs pogués esser. E » certomen, si Diou plat, perdra la testa, coma aytals, é lo » lioc l'y sera arrachat. Plasa à nostre senhor, qué en Eychi sia » amen ». (*Extr. du petit livre noir de la maison de ville de Périgueux.*)

(1) *Catal. des Rol. gascons qui sont à la Tour de Londres, tom. I, pag.* 183, *menb.* 12, *n.°* 33. — *Voyez aussi les manuscr. de M. de Bréquigny, à la Bibl. du Roi.*

Sageloux, bachelier ès décrets, et chanoine de Périgueux, et à nobles hommes Arnaud de Saint-Astier, son fils, Raimond de la Porte, Arnaud de Bordas, Laurent de Graulier, et Pierre d'Agonac, damoiseaux, et à Arnaud de Bernabé, bourgeois de Périgueux; fut nommé, le 30 décembre 1408, avec Guillaume Vigier, abbé de Chancelade, arbitre du différend élevé entre Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, et Raimond de Laporte, damoiseau de l'Isle. Enfin, il déclara par acte du pénultième janvier 1414 (v. st.), avoir fait son testament par lequel, entr'autres dispositions, il reconnaît avoir légué au couvent des frères prêcheurs de Bergerac, cent deniers d'or, appelé *Franx*, ou une somme équivalente, *selon le cours de la monnoie courante dans le lieu de Mussidan, ou dans la ville de Bergerac*, pour célébrer son anniversaire. Il vivait encore en 1416, suivant l'acte d'accensement qu'il fit du ténement de Vilards en faveur d'Hélie de Lespinasse. Il avait épousé demoiselle Marie de Pellegrue, dont il eut :

1.° Arnaud de Saint-Astier, damoiseau, est nommé avec son père, dans plusieurs actes, entr'autres dans la donation que le roi d'Angleterre leur fit, en commun, du lieu de Saint-Astier, le 16 mars 1400 (v. st.); fut un des seigneurs à qui le même Golfier, son père, donna sa procuration, le 12 mars 1403 (v. st.); et vivait encore l'an 1406, suivant un acte tiré des archives de l'abbaye de la Sauve, dans lequel il prend le nom *d'Arnaud de Montréal*. Il mourut sans postérité, et avant son père;

2.° Izarn de Saint-Astier fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1414; et mourut sans alliance;

3.° Catherine de Saint-Astier devint, par la mort, sans enfants, de ses deux frères, héritière des biens de sa maison, et les porta en mariage à Géraud de Peyronenc, seigneur de Loupiac (1),

(1) La maison de Peyronenc est très-ancienne; elle possédait, depuis l'an 1391, la terre de Saint-Chamarand, en Quercy, qui venait de la maison d'Auriole, et elle l'a conservée jusqu'à nos jours, sous le titre de comté de Saint-Chamarand.

dont la petite-fille épousa Pierre de Pontbriant (1);

Geraud de Peyronenc, mari de Catherine de Saint-Astier, est probablement le même que *Guyraud del Peyronenc*, capitaine du château de Bigaroque, en 1407, qui accorda, la même année, une trève aux habitants de Sarlat, et que Bertrand d'Abzac, seigneur de Montastruc, retint prisonnier pendant quelque tems au château de Castelnau. Il était, selon toutes les apparences, proche parent et de la même famille que Guy, ou Guion de Peyronenc, seigneur de *Saint-Amarand*, qu'Hélie de Vassal, damoiseau de Creysse, fit son héritier, par son testament du premier décembre 1410; et que Marqués de Peyronenc, vivant dans le même tems, qui se qualifiait seigneur de Saint-Amarand, co-seigneur de Frayssinet, Saint-Clair et Solhaguet.

Geraud de Peyronenc laissa, entr'autres enfants : 1.° Michel, qui suit; 2.° Raimond, dit *Ramonet*, de Peyronenc, écuyer, qui fit son testament, étant au service du Roi, dans la comté de Foix, le premier mars 1463 (v. st.), en faveur de Michel, son frère aîné; et mourut sans postérité.

Michel de Peyronenc, chevalier, seigneur de Montréal, de Loupiac, Verteillac, et co-seigneur du Chadeuil, connu par une foule d'actes depuis l'an 1458, jusqu'en 1495, ne laissa d'Agnès de Lastours, sa femme, qu'une fille, Anne de Peyronenc, qui porta la terre de Montréal dans la maison de Pontbriant. Les autres branches de la maison de Peyronenc se sont éteintes depuis peu, savoir: celle de Saint-Chamarand dans la maison de Calvimont-Saint-Martial; et celle qui était établie en Auvergne a fini par trois filles, entrées dans les maisons de Trencaléon, de Castela et de Termes. Elle portait pour armes: *d'azur, à deux fasces d'or, à la bordure de gueules, chargée de dix besants d'or.*

(1) Pierre de Pontbriant, chambellan du roi Charles VII, issu de l'ancienne maison de Pontbriant, en Bretagne, épousa, avant l'an 1500, demoiselle Anne de Peyronenc, fille unique et héritière de Michel de Peyronenc, seigneur de Montréal; et vivait encore en 1534. Il laissa:

François de Pontbriant, chevalier, seigneur, de Montréal, du Chadeuil, etc., sénéchal et gouverneur du haut et bas Limousin, et capitaine pour le Roi du château de Bergerac, fut marié trois fois : 1.° en 1528, à Anne de Grossolles ; 2.° à Jeanne d'Anzac; 3.° en 1566, à Marguerite de Bourdeille, de la branche de Montancès. Il fut père de :

Hector de Pontbriant, chevalier, seigneur de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi., etc, épousa, en 1584, Catherine de Montardit, qui testa le 30 mars 1617.

4.° Ayremborge de Saint-Astier fut légataire par le testament de son père.

Branche d'Antonne, éteinte.

III. Arnaud DE SAINT-ASTIER, donzel, habitant de la paroisse d'Antonne, auteur d'un rameau, que M. Chérin a confondu mal à propos avec la seconde branche de l'Isle, paraît tirer son origine de la branche de Crognac. Il n'est connu que par des actes passés par ses enfants, et mourut avant le 11 mai 1284, laissant, entr'autres enfants, de Guillème ou Guillemine de Saint-Astier, sa femme :

1.° Hélie de Saint-Astier, qui suit ;

2.° Renaud de Saint-Astier, donzel de la paroisse d'Antonne, est nommé dans un acte de l'an 1284; fit une vente avec Hélie de Saint-Astier, son frère, au mois d'avril 1285 ; et vendit seul, le lundi avant la fête de saint Martin d'hiver 1289, à Arnaud *Cassagra*, bourgeois de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux, tout le droit qu'il avait sur la borderie, appelée de la *Gaunia*, dans la paroisse d'Antonne, exploitée par Pierre et autre Pierre Gau, *ses hommes*, pour le prix de quarante sextiers de froment, etc.

IV. Hélie DE SAINT-ASTIER, donzel de la paroisse d'Antonne, fit une donation entre-vifs, par acte du 5 des ides de mai (11 mai) 1284, dans lequel il rappelle feu Arnaud de Saint-Astier, son père, en faveur de Robert de Belet, fils de feu Séguin de Belet, de tout le droit qu'il avait sur la borderie appelée *Costa Belencha*, située dans la paroisse d'Antonne. Uni à Guillemette, sa femme, à Renaud, son frère, et à Guillème, ou Guillemette, leur mère, il vendit au mois d'avril 1285, à Bernard Coronat, bourgeois de la ville du Puy-Saint-

---

Il testa lui-même, le 24 novembre 1635, en faveur de Françoise de Pontbriant, sa fille, qui avait épousé, le 16 septembre 1611, Gaston de Foucauld, écuyer, seigneur de la Garaudie la Besse, etc.

Front de Périgueux, une rente en blé, à prendre sur tous ses biens, et spécialement sur un moulin et une borderie, situés dans la paroisse d'Antonne, au lieu appelé des Fontaines, ou *de las Fonts;* est mentionné dans deux autres actes, dont l'un est une vente faite en 1287, par Pierre de Chaurac, à Bertrand de Belet, donzel d'Auberoche; et l'autre, une reconnaissance faite en 1304, en faveur de Séguin de Bernard, chevalier d'Auberoche. On ne connaît pas la suite de cette branche, qu'on croit éteinte avant le milieu du quinzième siècle; ses biens durent passer dans la branche des Bories, par l'intermédiaire des seigneurs de Grézignac, ou de la famille de Chabrol.

N. B. Il semble qu'on pourrait rapporter à la branche d'Antonne, deux sujets nommés Jean et Renaud de St.-Astier, dont les articles ont été renvoyés à la fin de ce mémoire, parmi ceux des sujets isolés.

Branche de La Volp d'Agonac, éteinte.

I. Bernard DE SAINT-ASTIER, damoiseau d'Agonac, surnommé *La Volp* ou *La Volps*, est énoncé dans quelques actes, frère (c'est-à-dire frère utérin) de Foucher d'Agonac, chevalier. Il se rendit caution avec Eblon de Saint-Astier, d'une donation faite à l'abbaye de Chancelade, par Radulfe de Sarnac, de Saint-Aquilin, et Armand, son frère, de ce qu'ils avaient dans le mas d'Ardoardenc; assista à une donation faite à la même abbaye, par Gérald de Chabans et Hélie de Génébrières, entre les mains de l'abbé Pierre (entre 1186 et 1205); lui fit don, lui-même (entre 1205 et 1217), de douze deniers de rente, qu'il avait dans la paroisse de Bussac et fut témoin de deux donations faites à la même abbaye, du temps de l'abbé Etienne, l'une par Ranulfe de Chalagnac, et l'autre par Guy Flamenc de Bruzac. Il est vraisemblable qu'il fut père de:

II. Pierre DE SAINT-ASTIER, dit *La Volp*, donzel, fit une donation au chapitre de Saint-Astier, en 1236. L'acte de cette donation n'existe plus; mais il est rappelé dans un accord passé le 18 des calendes de juillet 1256, entre Archambaud III, comte de Périgord, et l'abbé et chapitre de Saint-Astier.

Sujets isolés dont on n'a pas encore trouvé la jonction avec les précédents.

Pierre de Saint-Astier, chevalier, fut nommé en 1255, un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Saint-Astier, chevalier de l'Isle, qui l'appelle *son compagnon (d'armes)*, et lui fait un legs de cinquante sols de rente. Il est sans doute le même qu'un Pierre de Saint-Astier qui rendit hommage le jour des calendes de novembre 1257, à Guy, vicomte de Limoges, à raison de trois mas, ou ténemens, appelés de Combechave, de Buaillac et de la Coste, situés dans la paroisse de Brassac (1).

Bernard de Saint-Astier, prieur de Sainte-Foy en Agenois, agissant, tant en son nom que celui de l'abbé de Conques, en Rouergue, dont son prieuré dépendait, céda, le 4 des ides de juillet 1255, à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, l'emplacement nécessaire pour y construire une bastide ou place forte (2). Il est peut-être le même que Bernard *de sancto Esterio*, abbé de Simorre, au diocèse d'Auch, dès l'an 1282, qui répara son monastère en 1290, y fondá un anniversaire pour ses père et mère, et vivait encore en 1297.

Guillaume de Saint-Astier, prieur de Trisai, en Saintonge, en 1232 et 1257 (3).

Archambaud de Saint-Astier, moine de l'abbaye de la Sauve, et Bertrand de Saint-Astier, clerc, furent témoins de la donation que Marquèse de Périgord fit, le 7 mai 1294, à Hélie de Talleyrand, son père, des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars (4).

Gérard de Saint-Astier fut un des trente-neuf habitants de Périgueux, qui furent condamnés en 1309, par arrêt du parlement de Paris, à une amende de cinq mille livres envers le roi, et de mille livres envers la partie

---

(1) *Invent. des arch. du château de Pau, chap. cot. hommages, n°.* 119.

(2) *Bibl. du Roi, manuscr. de Doat, vol.* 144, *titr. de l'abb. de Conques, fol.* 28.

(3) *Gall. Christ., tom.* 2, *col.* 1088 *et* 1089.

(4) *Bibl. du Roi, vol.* 247, *titr. de Lomagne et d'Auvillars, fol.* 54.

lésée, à raison de certaines violences qu'ils avaient exercées contre Lambert de la Porte, leur concitoyen. Gérard fut taxé pour sa part à trente livres (1).

Renaud de Saint-Astier, chanoine des deux églises de Périgueux, fut encore pourvu par le pape Jean XXII, le 2 février 1329, d'un canonicat dans l'église de Coutance (2).

Mainfroy de Saint-Astier (*de Saint-Chastier*), donna quittance, à Périgueux, le 6 août 1342, à Jean le Maire, lieutenant du trésorier des guerres, de la somme de douze livres tournois, pour ses gages, et ceux des gens d'armes de sa compagnie : cette quittance est scellée de son sceau en cire rouge, presque effacé : il semble qu'il était mi-parti, et qu'il représentait du côté droit *un lion* et du côté gauche *quatre bandes* (3). On ignore si Mainfroy est le même que Mafre ou Matfre (*Matfredus* ou *Maufredus*) damoiseau, qui, pour avoir suivi le parti des Anglais, obtint de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi, des lettres de remission, datées de Villeneuve-lès-Avignon, le 12 juin 1344, et confirmées par le roi Philippe de Valois, au mois de septembre suivant (4); et vivait encore le 7 août 1355, suivant le contrat de mariage de Renaud, fils du seigneur de Pons et de Ribérac, avec Aliénor, fille de Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, auquel il assista (5).

Naufrenon, nommé aussi Maufrenon de Saint-Astier (*de Saint-Chastier*), fut un des seigneurs qui assistèrent à la montre de Renaud, sire de Pons, en 1353 (6). Il rendit hommage au roi d'Angleterre, et à Edouard, prince de Galles, son fils, en la cité d'Angoulême, le 21 août 1363 (7).

Pierre de Saint-Astier, religieux de l'abbaye de la

(1) *Arch. de la maison de ville de Périgueux.*

(2) *Arch. du Vatican, reg.* 31 *de Jean XXII, part. I, fol.* 507, *ep.* 1095.

(3) *Cab. du St.-Espr., titr. scellés, vol.* 30, *fol.* 2203.

(4) *Trés. des Chart., reg.* 75, *fol.* 35, *n°.* 63.

(5) *Titr. de Turenne, à la Bibl. du Roi, dans le fonds de Baluze.*

(6) *Bibl. du Roi, manuscr. de Gaignières, vol.* 787, *fol.* 449.

(7) *Ibid., manuscr. de du Cange, vol. coté catal. histor. D. C. fol.* 9.

Sauve, ordre de saint Benoît, fut nommé vicaire-général de l'abbé Guy de Ferrières, le 22 mai 1358 (1).

Hélie de Saint-Astier, clerc, obtint, le 19 avril 1367, du pape Urbain V, l'expectative d'un bénéfice dans le diocèse de Périgueux (2).

Bernard de Saint-Astier, chanoine des deux églises de Périgueux et de Nicosie dans l'île de Chypre, et archidiacre de Bergerac, était déjà chanoine de Saint-Front de Périgueux, lorsqu'il fut pourvu, le 26 juin 1358, par le pape Innocent VI, d'un canonicat de l'église cathédrale de la même ville, à la recommandation du cardinal de Périgord (3). Outre ces deux canonicats, il possédait en même tems la cure de l'Aiguillac; fut nommé bientôt après, chanoine de Nicosie, et archidiacre de Bergerac, dans l'église de Périgueux, suivant le testament du même cardinal de Périgord, du 25 octobre 1360, et son codicille du 16 janvier 1364 (v. st.); il fut choisi pour être un des exécuteurs de ce dernier acte. On trouve qu'Archambaud de Saint-Astier, seigneur de Montancès lui avait déjà donné la même marque de confiance. Le pape Urbain V lui adressa un bref, le 8 mai 1368, contre ceux qui avaient envahi les propriétés et les revenus de son archidiaconat, et lui accorda, le 26 juillet de la même année, la permission de visiter les saints lieux (4). Il vivait encore le 11 juin 1371, suivant une quittance qu'il donna au nom d'Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac, à Hélie, évêque de Paphos.

Jean de Saint-Astier est rappelé dans un hommage rendu, au mois de septembre 1400, au duc d'Orléans, comme comte de Périgord, par Hélie Vigier, pour les biens, est-il dit, *que Jean de Saint-Astier tenait en l'honneur de Saint-Astier et de Mussidan*, et pour les biens qui avaient appartenu à Itier et Guillaume Vigier, dans

---

(1) *Gall. Christ.*, *tom.* 2, *col.* 874.

(2) *Arch. du Vatican, pontife d'Urb. V, an* 5, *tom.* 16, *part.* 2, *fol.* 275.

(3) *Ibid., pontif. d'Innoc. VI, tom.* 19, *fol.* 249, *et tom.* 24, *fol.* 255.

(4) *Ibid., pontificat d'Urbain V, tom.* 17, *part. I, fol.* 439 *et* 532.

les honneurs de Monpont, de Bénévent et de Montignac (1).

Renaud ou Regnault de Saint-Astier, servait en 1407, en qualité d'écuyer, dans la compagnie et sous le commandement du connétable d'Albret, capitaine-général pour le roi de France, au duché de Guienne, en deçà la rivière de Dordogne; suivant une quittance qu'il donna le 15 février de cette année (v. st.), à Macé Héron, trésorier des guerres, de la somme de deux cent cinquante-cinq livres tournois, en prêt sur ses gages et ceux de quatorze écuyers de sa compagnie (2). Son sceau représente un écu penché, chargé d'une fasce, surmontée d'une étoile à l'angle *dextre* du chef, l'écu sommé sur l'angle *sénestre*, d'un casque antique, chaperonné, ayant pour cimier une tête et col de héron, ou de grue, vue de profil; légende : *Renaud de S. Astier.*

Armes : *d'argent à trois aigles de sable, posées en chef, deux et un, et en pointe trois cloches du même émail, bataillées d'or; posées de même* (3).

---

(1) *Inventaire des titres du château de Montignac, à la Bibl. du Roi, fol,* 43.

(2) *Vol.* 30 *des sceaux, fol.* 2203, *ibid.*

(3) Les anciens seigneurs de Saint-Astier-de-l'Isle portaient seulement trois aigles, comme il se voit sur des sceaux des années 1302, 1345, etc. Leurs descendants y ajoutèrent, dans la suite, trois cloches, en mémoire, dit-on, de ce que les cloches des églises de Limoges sonnèrent miraculeusement d'elles-mêmes, à la mort de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, arrivée le 8 juillet 1275, dans le couvent des Dominicains de Limoges, où il s'était retiré. Les branches de Montanoès et d'Antonne portaient *trois lions*; et celle de Montréal, *une fasce*. Les seigneurs des Bories et du Lieudieu ont porté, pendant long-tems, les mêmes armes que la maison de Reynac, qui sont : *d'or, à cinq burelles, ou trangles de gueules*; ou *burelé d'or et de gueules de dix pièces.*

CUGNAC (DE). La maison de Cugnac (1), l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Guienne, par son ancienneté, ses possessions, ses alliances et ses services, paraît avoir pris son nom (2) de la Tour, ou château de Cugnac, situé dans la paroisse de Cabans, près de la Dordogne, et dans l'ancien diocèse de Sarlat (3). Elle est connue dès l'an 1002, et les cartulaires des abbayes de Cluni, d'Uzerche et de Cadoin, ont conservé la mémoire de ses premiers auteurs, depuis le commencement du douzième siècle. Les marquis de Giversac et du Bourdet produisirent, lors de la recherche de la noblesse, faite par M. Pellot, intendant de Guienne, des titres de 1297 et des années suivantes, où leurs ancêtres prenaient la qualité *de damoiseaux et de chevaliers*. Ils produisirent aussi un acte, portant que deux seigneurs de Cugnac avaient partagé entre eux cent vingt juridictions ou fiefs, avec les honneurs des églises, et deux cents vassaux. Cette fortune, déjà si considérable, reçut, dès la fin du même siècle, un nouvel accroissement par la riche succession de la maison

(1) Depuis l'impression de la généalogie de la maison de Cugnac, insérée dans le tome VIII du *Nobiliaire universel* p. 106, on a eu communication d'un grand nombre d'extraits de titres originaux et autres documents authentiques, qui ont paru propres, non-seulement à mettre dans un plus grand jour l'ancienneté et l'illustration de cette maison, mais encore à en faire connaître toutes les branches; de sorte qu'on a cru devoir refondre entièrement cette généalogie, pour la donner ici plus exacte et avec plus de développement.

(2) Dans les titres et les mémoires domestiques, le nom de Cugnac est écrit : *Cunhac, Cunhiao, Cuniac, Cugniac* et *Cugnac*; quelquefois, mais très-rarement, *Cougnac, Coignac* et *Cuhac*; en latin, *de Cunaco, de Cuniaco* et *de Cunhaco*.

(3) Ce château, dont la forme et le style de l'architecture indiquent une construction du dixième ou onzième siècle, a subsisté jusqu'à nos jours; il passa, avant le milieu du quinzième siècle, ainsi que la plus grande partie des biens de la branche aînée de la maison de Cugnac, dans celle de Saintours. Il est possédé aujourd'hui par M. d'Autressal-de-la-Filolie.

de Vigier-de-Caussade, dont Henri de Cugnac épousa l'héritière.

On trouve des preuves des services militaires rendus par les seigneurs de Cugnac, dès la fin du treizième siècle : Pierre et Raimond de Cugnac, écuyers, servaient en qualité d'arbaletriers, dans l'armée de Gascogne, sous le commandement du comte d'Artois, lieutenant pour le roi, en Guienne, en 1297. Bernard de Cugnac, écuyer, capitaine de Saint-Avit-Senieur, dans les années 1353 et 1356, scellait ses quittances du sceau de ses armes, et avait, en 1368, sept écuyers servants sous ses ordres. Pierre de Cugnac était capitaine de Périgueux, en 1368. Dans des tems plus modernes, cette maison a donné un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1595, un sénéchal du Bazadois, plusieurs chambellans de nos rois, un chevalier de leur ordre, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, deux conseillers d'état d'épée, plusieurs officiers généraux, trois mestres de camp de cavalerie, deux capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances, sous les règnes de Henri III et de Henri IV, un gouverneur d'Arras, au commencement du seizième siècle, des officiers des gardes du corps, des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, un évêque, plusieurs abbés et dignitaires de chapitres, etc.

Ses principales alliances sont avec les maisons d'Abzac, de-la-Douze, d'Arpajon, de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, de Beauvoir-le-Loup, de Béon-Luxembourg, de Biron, de Bocard, du Bosc, de Bosredon, du Bouzet-de-Marin, le Brun-de-Palaiseau, de Bussy-Rabutin, de Carbonnières, de Chapt-de-Rastignac, de Châton, de la Châtre, de Coligny, de Comarque, de Cosnac, de Courcillon, de Durfort, d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, de Saint-Exupéry, de Fumel, de Galard, de Gironde, de Gontaut, de Hautefort, de Hurault, du Lac-de-la-Perède, de Langheac, de Lestrade, de Lostanges, de la Marthonie, de Meynard, de Morainville, de Mornay, d'Oradour, de Pathay, de la Perarède, de Perusse-d'Escars, de Prie, de Prunelé, de Ranconnet, de Razes-d'Auzances, de Rochechouart, de la Roque, de Saintours, de Saligniac-Fénélon, de Savary-Lancosme, de Solages, de la Trémoille, de Vigier, de Villeneuve-Vence, etc.

Cette maison était partagée dès le commencement

du quinzième siècle, en plusieurs branches, qui se sont répandues dans l'Angoumois, l'Auvergne, la Saintonge, le Poitou et dans l'Orléanais. Son premier auteur connu est :

David de Cugnac (*de Cuniac*) fut présent à la donation qu'Aimeric de Pierrebuffière fit l'an 1002, à l'abbaye d'Uzerche, d'un mas ou ténement, appelé *del Pojoll*, situé dans la paroisse de *Paiaz* (1). On trouve ensuite :

Pierre de Cugnac (*de Cunniaco*), chevalier, fut témoin de la renonciation faite par Liébault de Digoine et son fils, à leurs prétentions sur l'objet d'une transaction passée entre l'abbé de Cluni, et Bernard de *Cacchiaco*, Gerberge, sa femme, et Hugues, son fils, l'an 1105, indiction 13 (2).

G. (Gerald, ou Guillaume) de Cugnac, *le jeune*, donna, pour le salut de l'âme de son père (qu'il ne nomme pas), à l'abbaye de Cadoin, douze écus qu'il avait sur un moulin situé sur la Dordogne (3).

Begon de Cugnac (*de Cunaco*), assista à la donation que Guillaume de Biron, Alpaïs, sa femme et ses deux fils firent en 1115, à Robert d'Arbrissel, de la moitié d'un mas, assis en la forêt de Cadoin, au lieu appelé la vallée de Seguin et de plusieurs autres héritages (4); et souscrivit plusieurs autres donations faites au même Robert d'Arbrissel et aux dames de Fontevrauld. Son nom se lit aussi dans un acte de la même année 1115, par lequel Ebrard de Madaillan confirma le don que Robert d'Arbrissel avait fait d'une partie de la forêt de

---

(1) *Bibl. du Roi, extr. du Cartul. d'Uxerche, faits par André Duchesne.*

(2) *Extr. du grand Cartul. de l'abbaye de Cluni, par D. Villevieille.*

(3) « G. de Cuinach, junior, pro adipiscendâ æternâ beatitudine, et patris sui salute, dedit Deo XII nummos, quos habere solebat in molendino de Dordoniâ : testibus Heliâ de salis, etc. » (*Extr. d'une anc. copie d'un Cartul. de l'abb. de Cadoin, parmi les manuscr. de MM. Leydet et Prunis, à la Bibl. du Roi.*)

(4) *Cartul. de Cadoin, fol.* 1. *Voy.* D. Luc d'Achery, *spicil. edit. in-fol. tom.* 3, *p.* 475.

Cadoin, au prieur de Saint-Avit (1); enfin il fut témoin de la donation que le même Ebrard de Madaillan fit, le 5 des ides de mai 1124, à l'abbaye de Cadoin, d'une portion de terre qu'il avait à Auriol (2). Il peut avoir eu pour fils :

Guillaume de Cugnac, Ier du nom, autorisa de sa signature la donation que Guillaume de Biron, Aimeric, son frère, et Aibolène, leur mère, firent en 1147, à l'abbaye de Cadoin, d'une terre appelée *de Peyras* (3). Il avait pour contemporain, et peut-être pour frère :

Pons de Cugnac, Ier du nom, est rappelé dans une donation faite à l'abbaye de Cadoin, en 1167, par trois de ses fils (4); en présence de Grimoard de Cugnac, leur neveu, de Grimoard de Loudat (*de Lopdatz*), chevalier, et autres. Ses enfants furent :

1.° Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit;
2.° Gausbert de Cugnac, dont le sort est ignoré;
3.° Pons de Cugnac fit une donnation à l'abbaye de Cadoin, entre 1154 et 1158, dans laquelle il rappelle Pons, son père; et en fit une autre, en 1167, avec Guillaume et Gausbert, ses frères;
4.° Grimoard de Cugnac, fut père d'un autre Grimoard, qui est énoncé neveu, de Pons, dans un acte, tiré du Cartulaire de Cadoin (5);
5.° Raimond de Cugnac, moine de Cadoin, fit donation à cette abbaye du mas de *Jagdnis*, entre les mains de l'abbé Pierre (entre 1166 et 1184), par le conseil de Guillaume de Cugnac, son frère, en présence de Raimond, prieur de Saint-Avit, et de Guillaume et Aimeric de Biron, frères, (6); fut présent avec Aldebert, frère du comte de Périgord, Auger de Puyagut, etc., à une donation faite à Cadoin, par Arnaud de Saint-Michel (7). On présume qu'il est le même

(1) *Spicil., ibid., p.* 476.
(2) *Cartul. de Cadoin, fol....*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid., fol.* 55.
(5) *Ibid., fol.* 56.
(6) *Ibid., fol.* 53 *et* 59.
(7) *Ibid., fol.* 47.

que Raimond de Cugnac, prieur de Cadoin, lequel reçut, au nom de son monastère, le don qu'Henri de Gontaut lui fit, le 3 des nones de février 1189 (v. st.) (1).

On trouve dans le même tems :

Géraud de Cugnac, qui fut témoin avec Arnaud de Cugnac, son frère, d'une donation faite à Cadoin, en 1167, par Grimoard, Gautier et Guillaume de Saint-Germain (2);

Arnaud de Cugnac, chevalier, est connu par une donation qu'Arnaud et Olivier de Cugnac, ses fils, firent pour lui, lorsqu'il prit l'habit religieux à Cadoin (3);

Marie de Cugnac, femme de Guillaume de Cugnac, en 1222.

La filiation est suivie depuis :

I. Guillaume DE CUGNAC, IIe du nom, chevalier, fit donation en 1167, avec Gausbert et Pons, ses frères, à l'abbaye de Cadoin, de la borderie de Larquilèse (4); fut témoin, avec Adémar de Beynac, des dons faits à cette abbaye par Guillaume et Aimeric de Biron, frères, du consentement d'Aibolène leur mère; fit don à la même abbaye, par acte passé le 8 des calendes de mars 1189 (v. st). de tout le droit qu'il avait en la forêt de Cadoin (5); assista, le même jour, à la donation que lui fit Adémar de Beynac; est qualifié, chevalier, dans un acte par lequel Algarde, femme de Raimond de Puybeton, ratifia la donation que Pons de Cugnac avait faite de l'abbaye de Cadoin, du droit qu'il avait sur le mas de la *Boarie*, près Naussanes (6); souscrivit une charte de l'an 1207, par laquelle Martin Algais, seigneur de Bigaroque et de Biron, donna à la même abbaye, le mas de la Barde, situé devant Bigaroque (7);

---

(1) *Cart. cot.* 1, *chart.* 25, *aux arch. de Cadoin.*
(2) *Cartul. de Cadoin*, *fol.* 53.
(3) *Ibid.*, *fol.* 65.
(4) *Ibid.*, *fol.* 55.
(5) *Arch. de l'abb. de Cadoin*, *rouleau cot.* 1, *chart.* 26.
(6) *Ibid. Extr. d'une copie produite au cab. du S. Esprit.*
(7) *Ibid.*, *rouleau cot.* 1, *chart.* 11.

confirma en 1210, le don qu'Itier de Pestilhac fit à cette abbaye, du mas de la *Veigaria* (1) ; lui fit don lui-même, en 1211, entre les mains de l'abbé Constantin, d'un héritage, nommé *la Moleira*, et de quatre sols de cens, en récompense desquels l'abbé lui donna un cheval du prix de trois cents sols, et en outre quatre-vingt-dix sols (2); et vivait encore le 4 juillet 1222, suivant une donation qu'il fit le même jour à cette abbaye, conjointement avec Marie de Cugnac, sa femme (3). De ce mariage naquit :

Hélie, dont l'article suit.

On peut aussi mettre au nombre des enfants de Guillaume II :

Geofroi de Cugnac, qui fut témoin d'une transaction passée en 1235, entre le prieur de Saint-Avit et l'abbé de Cadoin ;

Et Aimery de Cugnac, qui fut au nombre des garants d'un accord fait, le 8 des ides de mars 1240 (v. st.), entre Guillaume de Biron et son fils, d'une part, et Pierre de Gontaut.

II. Hélie DE CUGNAC, damoiseau, confirma, le 4 décembre 1276, une donation que défunts Guillaume de Cugnac et Marie de Cugnac, ses père et mère, avaient faite, le 4 juillet 1222, à l'abbaye de Cadoin et aux moines d'Aillac. On ignore la date de sa mort, mais il paraît qu'il avait cessé de vivre en 1281. On juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il eut pour enfants :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Raimond de Cugnac, chevalier, ne prenait encore que le titre de *damoiseau*, lorsque Guillaume de Cugnac, son frère, et lui, firent un accord en 1281, avec l'abbé de Cadoin et le prieur de Saint-Avit. Il fut choisi, en 1287, avec Gaillard de Beynac, chevalier, pour arbitre

(1) *Copie ibid.* produite en 1784, au cab. du S. Esprit.

(2) *Cartul. de Cadoin*, *fol.* 17, *recto.*

(3) *Arch. de Cadoin*, acte rappelé dans un autre de l'an 1276.

d'un différend, élevé entre Vital et Hélie de Fages, damoiseaux; prend encore la qualité de *damoiseau de la paroisse de Cabans;* dans une reconnaissance consentie en sa faveur, le samedi avant la fête de la Nativité de la Vierge 1307, pour un ténement appelé la Tolsanie, situé dans la paroisse de Fongalo; fit en 1311, conjointement avec Guillaume de Cugnac, damoiseau, un échange avec l'abbaye de Cadoin, de diverses rentes, en la paroisse de Cabans; enfin il reçut, le lundi après la fête de la Purification de la Vierge 1317 (v. st.), l'aveu d'Etienne de Falgayrac, et de Raimonde de Vic, sa femme, pour une portion du port de la rivière de Dordogne, appelé de Vic, que ces derniers tenaient de lui, sous le devoir de neuf deniers de cens et autant d'acapte. On ignore s'il fut marié;

3.° B. (Bernard, ou Bertrand) de Cugnac, fut présent à un acte de 1285. La filiation est littéralement prouvée depuis :

III. Guillaume DE CUGNAC, III° du nom, damoiseau, seigneur de Cugnac, etc., fut du nombre des seigneurs qui firent un accord, le dimanche, jour de la fête de saint Barthélemi, apôtre, 1281, avec l'abbé de Cadoin et le prieur de Saint-Avit. Il prend dans cet acte, la qualité de donzel, et stipule, tant pour lui, que pour Raimond de Cugnac, son frère (1); fut présent, avec B. de Cugnac, à une vente faite en 1285, par Jean *de Pasdelop*, en faveur de Jean *Gloria*, de deux sextérées de terre, situées dans la paroisse de Cabans; racheta, en 1298, cent sols de rente, due dans les paroisses de Siorac et de Cussac, qu'il avait vendue précédemment à Hélis de Cugnac, sa fille, femme de noble Raoul Vigier; enfin, il se rendit pleige de la constitution dotale, que Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, fit en 1303, à Fais, sa fille, en la mariant à noble homme Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan (2). On ne connaît pas la date de sa mort;

(1) *Titre orig. aux arch. de l'abb. de Cadoin.*

(2) *Arch. de la maison de Gontaut-Saint-Geniès.*

mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1308. Ses enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit;

2.° Raimond de Cugnac, prieur de Concorès, en 1312;

3.° Bertrande de Cugnac, mariée avant l'an 1297, à Henri de Malefaye, damoiseau de Sainte-Croix, près de Montferrand;

4.° Hélis de Cugnac avait épousé, avant 1298, noble Raoul Vigier;

5.° Souveraine de Cugnac, femme, avant 1308, de noble Pons de Siorac;

6.° Sobrière de Cugnac, alliée avant 1308, à Gaillard de Pons, fils d'Hélie de Pons, damoiseau de Siorac.

IV. Guillaume DE CUGNAC, IV° du nom, chevalier, seigneur de Cugnac, etc., reçut, en 1308, la quittance que Souveraine et Sobrière de Cugnac, ses sœurs, lui donnèrent pour leurs droits légitimaires, qui s'élevaient, pour chacune, à la somme de neuf mille sols; consentit à une transaction passée, le 12 mars 1308 (v. st.), avec les officiers de l'archevêque de Bordeaux, par laquelle tout le ténement de la Roquetaillade lui demeura; passa un acte avec Séguin de Siorac, en 1309; fit en 1311, conjointement avec Raimond de Cugnac, damoiseau, un échange avec l'abbaye de Cadoin, de diverses rentes, assises dans la paroisse de Cabans; prenait encore le titre de *damoiseau de la paroisse de Cabans* dans un acte qu'il passa en 1312, avec Laurent de Chanteloup, sénéchal de l'archevêque de Bordeaux; mais il se qualifiait déjà *chevalier* en 1323, comme on le voit par une sentence rendue, le vendredi avant la Saint-Barnabé de cette année, entre lui, les fondés de pouvoir de Pierre de Conques, abbé de Cadoin et l'archevêque de Bordeaux, touchant les biens des lépreux de Bigaroque; reçut une reconnaissance qu'Hélie de Puchagut, de la paroisse de Paleyrac, lui fit, le jeudi après la fête de saint Blaise 1323 (v. st.), à raison d'une terre située dans la paroisse de Durval, que ledit Hélie reconnut tenir de lui en *cens et fief-lige*; il en reçut une autre la même année, de Guillem, de Vic, pour le mas de Vic, situé dans la paroisse de Saint-Chamassy; enfin,

il lui en fut fait une autre, pour une terre située dans la paroisse de Sendrieux, en présence de Guillaume d'Abzac, damoiseau de la paroisse de Cabans. Il est mentionné dans une quittance donnée, le vendredi saint de l'année 1329, par Arnaud de Lochéfroide, procureur de l'archevêque de Bordeaux, à Grimaud de Bretenoux, *du droit de commun*, dû par les habitants des paroisses de Campagne, Lussac, Mauzens, le Coux, Saint-Chamassy, Bigaroque et Cabans, *excepté*, est-il dit, *des hommes qui sont du seigneur Guillaume de Cugnac*. La même année, Pons de Limeuil, damoiseau, lui fit don d'une rente, assise sur une vigne et une terre, au mas de Palelles, en récompense d'une autre rente, due sur un jardin, situé *à las Condaminet*; reçut, en 1332, une reconnaissance de Jean de la Croix, pour une terre située dans la paroisse de Cussac, et mourut vers l'an 1336. Il avait épousé demoiselle Guillemette de Roffilhac, laquelle était veuve en 1336, et tutrice de Pierre, son fils, suivant un acte de cette année. Il eut de ce mariage, entr'autres enfants;

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Bernard de Cugnac, auteur de la branche de Belvés et Saint-Avit, dont on présume qu'est sortie celle des marquis de Dampierre;

3.° Henri de Cugnac, bachelier ez-lois, prieur de Saint-Avit-Senieur, dès l'an 1355, recteur de l'église paroissiale de Saint-Chamassy, chanoine de Cahors, et chapelain du cardinal de Périgord, fut présent, en 1349, au contrat de mariage de Pierre, son frère; se démit, en 1357, de la cure de Saint-Chamassy, qui fut conférée, le 1er février de la même année, à Hélie de Portafé; fut du nombre des seigneurs qui le 18 mai 1361, se rendirent cautions de la dot de Gaillarde de la Pradelle, mariée à Dorde de Limeuil, seigneur de Sainte-Alvère; fut nommé, le 21 novembre 1362, à un canonicat de l'église de Cahors, par le pape Urbain V, en considération du cardinal de Périgord, dont il était chapelain; enfin, il se démit de son prieuré de Saint-Avit, en 1375;

4.° Marguerite de Cugnac, femme de noble Hélie de Puygirai, *de Rampion*, donna quittance en

1333, à Guillaume, son frère, de la somme de cent livres, d'une part, et de cinq mille sols, de l'autre, qui lui avait été constituée pour sa dot. Elle contracta une seconde alliance avec Bertrand de Portefé (ou Portefoy), chevalier, dont elle était veuve en 1363, suivant une donation qu'elle fit à Jean de Cugnac, son neveu;

5.° Dauphine de Cugnac, mariée avant 1323, à Pierre de Campnhac, damoiseau de Montclar;

6.° Plaisance de Cugnac avait épousé, en 1328, noble Bernard de Veyrines, seigneur de la Barde, près du Bugue, en Périgord, fils de Bernard de Veyrines, damoiseau, et de Peyronne, ou Pétronille de la Barde;

7.° Guillemette de Cugnac, mariée, en 1329, à Guillaume de Bar, de Sarlat.

On peut encore mettre au nombre de ses enfants :

Bertrand de Cugnac, religieux au monastère de Sarlat, qui fut pourvu, le 9 novembre 1359, par le pape Innocent VI, du prieuré de Couse (*de Cosa*), au diocèse de Sarlat, vacant par la mort de Boniface de Bonald.

Guillaume IV de Cugnac avait pour contemporains et probablement pour proches parents :

Guillaume (VI) de Cugnac, damoiseau, habitant de la paroisse de Saint-Léon, qui fit en 1367, conjointement avec Arnaude et Adélie de Cugnac (probablement ses sœurs, la première, femme d'Adémar de la Marche, de la paroisse de Saint-Desir (ou Saint-Disier), et la seconde, de Bernard de Peyrelevade, du lieu de Beaumont), une donation rémunératoire, à Etienne Syro, pour services rendus. (*Arch. de l'évêché de Sarlat.*)

V. Pierre de Cugnac, damoiseau de la paroisse de Cabans, seigneur de Cugnac, etc., partagea, en 1336 (1),

(1) Ce partage est cité sous cette date, dans un vieux inventaire des archives du château de Cugnac; il est d'ailleurs rappelé dans un hommage rendu, le 28 janvier 1613, à nobles François de Maleville, et Anne de Cugnac, sa femme, par

de Verdon, son petit-fils, et noble Armand-Raimond de Saintours, et Louise de Cugnac, sa femme.

VI. Jean DE CUGNAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cugnac, etc.; reçut, le samedi avant la fête de saint Martin 1394, la reconnaissance de deux terres, situées dans la paroisse de Cabans; transigea, le 2 mai 1396, avec Pierre de Gontaut, damoiseau, son cousin, sur un procès qu'ils avaient entre eux, au sujet du château et de la seigneurie de Badefol. Jean de Cugnac prétendait avoir droit à cette seigneurie, à cause de Dauphine de Gontaut, sa mère, et en vertu du contrat de mariage de feu Pierre de Cugnac, son père, et des transaction et codicille passés par feu Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol, son aïeul maternel: il fut réglé par des arbitres, entre lesquels est nommé le seigneur de Biron, que le château et terre de Badefol appartiendraient à Pierre de Gontaut, d'une manière précaire; en sorte que si ce dernier venait à mourir sans enfants, sa succession reviendrait à Jean de Cugnac et à sa famille. Il fut présent à un accord passé, le 5 août 1398, entre Nompar de Caumont et Berard d'Albret; reçut, le mercredi après la fête de sainte Catherine 1404, un aveu de Robert *Blanis*, habitant de la paroisse de Saint-Pierre de Cabans, lequel reconnut, par cet acte, *être son homme selon les coutumes du château et châtellenie de Bigaroque*, et tenir de lui en fief, sous certaines redevances, une pièce de terre située dans la même paroisse; fut témoin, avec Jean de Valens, écuyer, Armand de Fayolle de Clermont, et Jean de Chaumont de Montelar, de la donation qu'Adémar d'Abzac, seigneur de la Douze, fit, le 4 août 1414, à Bertrand d'Abzac, écuyer, son fils. Jean de Cugnac tenait alors le parti des Anglais, et lui resta attaché toute sa vie. Après la mort de Pierre de Gontaut, son oncle à la mode de Bretagne, arrivée sur la fin de l'année 1422 (1), il se porta pour son plus proche héritier, comme fils de Dauphine de Gontaut, tante de Pierre, il s'empara du château de Badefol, qui avait été ruiné, quelques années auparavant, par le

(1) *Arch. de M. le comte de Gontaut-de-Saint-Geniès.*

comte de Clermont, le répara et l'occupa un peu plus de deux ans; puis il le céda à Tristan d'Abzac, son neveu, pour le prix de trois cents écus d'or. Il fit avec celui-ci plusieurs autres conventions, par l'une desquelles il lui céda, pour la somme de mille écus, le lieu et château de Clarens, en Périgord, qu'il s'était engagé de remettre de suite entre les mains du comte d'Armagnac et qu'il avait livré à Bernard de Peyronenc (1); fit donation, le 6 juin 1431, à Richard de Gontaut, écuyer, capitaine du château de Montignac, de toute *la terre, châtellenie, seigneurie et baronnie* de Badefol, près de Limeuil, en Périgord, *voulant*, dit-il, *reconnaître, au moins en partie, les grands et importants services* qu'il avait reçus de lui : cet acte fut passé à Montignac, en présence de Guillaume Cotet, seigneur de la Peuchenarie, d'Hélie de Royère, de Jean de la Servantie et de Raoul de Saint-Clar. Enfin, il fit son testament le 27 août 1435 (2), par lequel il ordonna que son corps fût inhumé dans le monastère de Cadoin, dans les tombeaux de ses parents; légua *douze ardits* à chaque prêtre qui assistera à son enterrement; nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat, nobles Bertand d'Abzac et Jean de la Cropte; institua Louise de Cugnac, sa fille aînée, son héritière universelle, à l'exclusion de Rigon de Cugnac, son fils, qu'il réduisit à une simple légitime (3); et mourut la même année, ou l'année suivante, comme il paraît par un hommage rendu le 10 novembre 1436, à Jeanne de Comarque, sa veuve, par Pierre de la Gleyse de Monsac, héritier de Marie de Serval. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Comarque, fille de Raimond de

(1) *Ibid. Enquête de* 1458, *etc.*

(2) L'original de ce testament était conservé, avant la révolution, dans les archives du château de Feyrac-sur-Dordogne; il en existe un extrait à la Bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de MM. Leydet et Prunis.

(3) Jean de Cugnac était un zélé partisan des Anglais; il déshérita son fils, sous prétexte qu'il servait dans les armées du roi Charles VII; imitant en cela la conduite injuste de Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol, son cousin, qui, sous un semblable prétexte, priva de sa succession Richard, son fils, en 1422.

que Raimond de Cugnac, prieur de Cadoin, lequel reçut, au nom de son monastère, le don qu'Henri de Gontaut lui fit, le 3 des nones de février 1189 (v. st.) (1).

On trouve dans le même tems :

Géraud de Cugnac, qui fut témoin avec Arnaud de Cugnac, son frère, d'une donation faite à Cadoin, en 1167, par Grimoard, Gautier et Guillaume de Saint-Germain (2);

Arnaud de Cugnac, chevalier, est connu par une donation qu'Arnaud et Olivier de Cugnac, ses fils, firent pour lui, lorsqu'il prit l'habit religieux à Cadoin (3);

Marie de Cugnac, femme de Guillaume de Cugnac, en 1222.

La filiation est suivie depuis :

I. Guillaume DE CUGNAC, IIe du nom, chevalier, fit donation en 1167, avec Gausbert et Pons, ses frères, à l'abbaye de Cadoin, de la borderie de Larquilèse (4); fut témoin, avec Adémar de Beynac, des dons faits à cette abbaye par Guillaume et Aimeric de Biron, frères, du consentement d'Aibolène leur mère; fit don à la même abbaye, par acte passé le 8 des calendes de mars 1189 (v. st). de tout le droit qu'il avait en la forêt de Cadoin (5); assista, le même jour, à la donation que lui fit Adémar de Beynac; est qualifié, chevalier, dans un acte par lequel Algarde, femme de Raimond de Puybeton, ratifia la donation que Pons de Cugnac avait faite de l'abbaye de Cadoin, du droit qu'il avait sur le mas de la *Boarie*, près Naussanes (6); souscrivit une charte de l'an 1207, par laquelle Martin Algais, seigneur de Bigaroque et de Biron, donna à la même abbaye, le mas de la Barde, situé devant Bigaroque (7);

---

(1) *Cart. cot.* 1, *chart.* 25, *aux arch. de Cadoin.*
(2) *Cartul. de Cadoin*, *fol.* 53.
(3) *Ibid.*, *fol.* 65.
(4) *Ibid.*, *fol.* 55.
(5) *Arch. de l'abb. de Cadoin*, *rouleau cot.* 1, *chart.* 26.
(6) *Ibid. Extr. d'une copie produite au cab. du S. Esprit.*
(7) *Ibid.*, *rouleau cot.* 1, *chart.* 11.

confirma en 1210, le don qu'Itier de Pestilhac fit à cette abbaye, du mas de la *Veigaria* (1) ; lui fit don lui-même, en 1211, entre les mains de l'abbé Constantin, d'un héritage, nommé *la Moleira*, et de quatre sols de cens, en récompense desquels l'abbé lui donna un cheval du prix de trois cents sols, et en outre quatre-vingt-dix sols (2); et vivait encore le 4 juillet 1222, suivant une donation qu'il fit le même jour à cette abbaye, conjointement avec Marie de Cugnac, sa femme (3). De ce mariage naquit :

Hélie, dont l'article suit.

On peut aussi mettre au nombre des enfants de Guillaume II :

Geofroi de Cugnac, qui fut témoin d'une transaction passée en 1235, entre le prieur de Saint-Avit et l'abbé de Cadoin ;

Et Aimery de Cugnac, qui fut au nombre des garants d'un accord fait, le 8 des ides de mars 1240 (v. st.), entre Guillaume de Biron et son fils, d'une part, et Pierre de Gontaut.

II. Hélie de Cugnac, damoiseau, confirma, le 4 décembre 1276, une donation que défunts Guillaume de Cugnac et Marie de Cugnac, ses père et mère, avaient faite, le 4 juillet 1222, à l'abbaye de Cadoin et aux moines d'Aillac. On ignore la date de sa mort, mais il paraît qu'il avait cessé de vivre en 1281. On juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il eut pour enfants :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Raimond de Cugnac, chevalier, ne prenait encore que le titre de *damoiseau*, lorsque Guillaume de Cugnac, son frère, et lui, firent un accord en 1281, avec l'abbé de Cadoin et le prieur de Saint-Avit. Il fut choisi, en 1287, avec Gaillard de Beynac, chevalier, pour arbitre

(1) *Copie ibid.* produite en 1784, au cab. du S. Esprit.

(2) *Cartul. de Cadoin*, *fol.* 17, *recto.*

(3) *Arch. de Cadoin*, acte rappelé dans un autre de l'an 1276.

d'un différend, élevé entre Vital et Hélie de Fages, damoiseaux ; prend encore la qualité de *damoiseau de la paroisse de Cabans;* dans une reconnaissance consentie en sa faveur, le samedi avant la fête de la Nativité de la Vierge 1307, pour un ténement appelé la Tolsanie, situé dans la paroisse de Fongalo ; fit en 1311, conjointement avec Guillaume de Cugnac, damoiseau, un échange avec l'abbaye de Cadoin, de diverses rentes, en la paroisse de Cabans ; enfin il reçut, le lundi après la fête de la Purification de la Vierge 1317 (v. st.), l'aveu d'Etienne de Falgayrac, et de Raimonde de Vic, sa femme, pour une portion du port de la rivière de Dordogne, appelé de Vic, que ces derniers tenaient de lui, sous le devoir de neuf deniers de cens et autant d'acapte. On ignore s'il fut marié ;

3.° B. (Bernard, ou Bertrand) de Cugnac, fut présent à un acte de 1285. La filiation est littéralement prouvée depuis :

III. Guillaume DE CUGNAC, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Cugnac, etc., fut du nombre des seigneurs qui firent un accord, le dimanche, jour de la fête de saint Barthélemi, apôtre, 1281, avec l'abbé de Cadoin et le prieur de Saint-Avit. Il prend dans cet acte, la qualité de donzel, et stipule, tant pour lui, que pour Raimond de Cugnac, son frère (1); fut présent, avec B. de Cugnac, à une vente faite en 1285, par Jean *de Pasdelop*, en faveur de Jean *Gloria*, de deux sextérées de terre, situées dans la paroisse de Cabans; racheta, en 1298, cent sols de rente, due dans les paroisses de Siorac et de Cussac, qu'il avait vendue précédemment à Hélis de Cugnac, sa fille, femme de noble Raoul Vigier ; enfin, il se rendit pleige de la constitution dotale, que Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, fit en 1303, à Faïs, sa fille, en la mariant à noble homme Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan (2). On ne connaît pas la date de sa mort;

(1) *Titre orig. aux arch. de l'abb. de Cadoin.*

(2) *Arch. de la maison de Gontaut-Saint-Geniès.*

mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1308. Ses enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Raimond de Cugnac, prieur de Concorès, en 1312 ;

3.° Bertrande de Cugnac, mariée avant l'an 1297, à Henri de Malefaye, damoiseau de Sainte-Croix, près de Montferrand ;

4.° Hélis de Cugnac avait épousé, avant 1298, noble Raoul Vigier ;

5.° Souveraine de Cugnac, femme, avant 1308, de noble Pons de Siorac ;

6.° Sobrière de Cugnac, alliée avant 1308, à Gaillard de Pons, fils d'Hélie de Pons, damoiseau de Siorac.

IV. Guillaume DE CUGNAC, IVe du nom, chevalier, seigneur de Cugnac, etc., reçut, en 1308, la quittance que Souveraine et Sobrière de Cugnac, ses sœurs, lui donnèrent pour leurs droits légitimaires, qui s'élevaient, pour chacune, à la somme de neuf mille sols; consentit à une transaction passée, le 12 mars 1308 (v. st.), avec les officiers de l'archevêque de Bordeaux, par laquelle tout le ténement de la Roquetaillade lui demeura; passa un acte avec Séguin de Siorac, en 1309; fit en 1311, conjointement avec Raimond de Cugnac, damoiseau, un échange avec l'abbaye de Cadoin, de diverses rentes, assises dans la paroisse de Cabans; prenait encore le titre de *damoiseau de la paroisse de Cabans* dans un acte qu'il passa en 1312, avec Laurent de Chanteloup, sénéchal de l'archevêque de Bordeaux; mais il se qualifiait déjà *chevalier* en 1323, comme on le voit par une sentence rendue, le vendredi avant la Saint-Barnabé de cette année, entre lui, les fondés de pouvoir de Pierre de Conques, abbé de Cadoin et l'archevêque de Bordeaux, touchant les biens des lépreux de Bigaroque; reçut une reconnaissance qu'Hélie de Puchagut, de la paroisse de Paleyrac, lui fit, le jeudi après la fête de saint Blaise 1323 (v. st.), à raison d'une terre située dans la paroisse de Durval, que ledit Hélie reconnut tenir de lui en *cens et fief-lige*; il en reçut une autre la même année, de Guillem, de Vic, pour le mas de Vic, situé dans la paroisse de Saint-Chamassy; enfin,

il lui en fut fait une autre, pour une terre située dans la paroisse de Sendrieux, en présence de Guillaume d'Abzac, damoiseau de la paroisse de Cabans. Il est mentionné dans une quittance donnée, le vendredi saint de l'année 1329, par Arnaud de Lochefroide, procureur de l'archevêque de Bordeaux, à Grimaud de Bretenoux, *du droit de commun*, dû par les habitants des paroisses de Campagne, Lussac, Mauzens, le Coux, Saint-Chamassy, Bigaroque et Cabans, *excepté*, est-il dit, *des hommes qui sont du seigneur Guillaume de Cugnac*. La même année, Pons de Limeuil, damoiseau, lui fit don d'une rente, assise sur une vigne et une terre, au mas de Palelles, en récompense d'une autre rente, due sur un jardin, situé *à las Condaminet*; reçut, en 1332, une reconnaissance de Jean de la Croix, pour une terre située dans la paroisse de Cussac, et mourut vers l'an 1336. Il avait épousé demoiselle Guillemette de Roffilhac, laquelle était veuve en 1336, et tutrice de Pierre, son fils, suivant un acte de cette année. Il eut de ce mariage, entr'autres enfants;

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Bernard de Cugnac, auteur de la branche de Belvés et Saint-Avit, dont on présume qu'est sortie celle des marquis de Dampierre;

3.° Henri de Cugnac, bachelier ès-lois, prieur de Saint-Avit-Senieur, dès l'an 1355, recteur de l'église paroissiale de Saint-Chamassy, chanoine de Cahors, et chapelain du cardinal de Périgord, fut présent, en 1349, au contrat de mariage de Pierre, son frère; se démit, en 1357, de la cure de Saint-Chamassy, qui fut conférée, le 1er février de la même année, à Hélie de Portafé; fut du nombre des seigneurs qui le 18 mai 1361, se rendirent cautions de la dot de Gaillarde de la Pradelle, mariée à Dorde de Limeuil, seigneur de Sainte-Alvère; fut nommé, le 21 novembre 1362, à un canonicat de l'église de Cahors, par le pape Urbain V, en considération du cardinal de Périgord, dont il était chapelain; enfin, il se démit de son prieuré de Saint-Avit, en 1375;

4.° Marguerite de Cugnac, femme de noble Hélie de Puygirat, *de Rampion*, donna quittance en

1323, à Guillaume, son frère, de la somme de cent livres, d'une part, et de cinq mille sols, de l'autre, qui lui avait été constituée pour sa dot. Elle contracta une seconde alliance avec Bertrand de Portafé (ou Portefoy), chevalier, dont elle était veuve en 1363, suivant une donation qu'elle fit à Jean de Cugnac, son neveu;

5.° Dauphine de Cugnac, mariée avant 1323, à Pierre de Campnhac, damoiseau de Montclar;

6.° Plaisance de Cugnac avait épousé, en 1328, noble Bernard de Veyrines, seigneur de la Barde, près du Bugue, en Périgord, fils de Bernard de Veyrines, damoiseau, et de Peyronne, ou Pétronille de la Barde;

7.° Guillemette de Cugnac, mariée, en 1329, à Guillaume de Bar, de Sarlat.

On peut encore mettre au nombre de ses enfants :

Bertrand de Cugnac, religieux au monastère de Sarlat, qui fut pourvu, le 9 novembre 1359, par le pape Innocent VI, du prieuré de Cousé (*de Cosa*), au diocèse de Sarlat, vacant par la mort de Boniface de Bonald.

Guillaume IV de Cugnac avait pour contemporains et probablement pour proches parents :

Guillaume (W.) de Cugnac, damoiseau, habitant de la paroisse de Saint-Léon, qui fit en 1367, conjointement avec Arnaude et Aélis de Cugnac (probablement ses sœurs, la première, femme d'Adémar de la Marche, de la paroisse de Saint-Desir (ou Saint-Disier), et la seconde, de Bernard de Peyrelevade, du lieu de Beaumont), une donation rémunératoire, à Etienne Syro, pour services rendus. (*Arch. de l'évêché de Sarlat.*)

V. Pierre de Cugnac, damoiseau de la paroisse de Cabans, seigneur de Cugnac, etc., partagea, en 1336 (1),

(1) Ce partage est cité sous cette date, dans un vieux inventaire des archives du château de Cugnac; il est d'ailleurs rappelé dans un hommage rendu, le 28 janvier 1613, à nobles François de Maleville, et Anne de Cugnac, sa femme, par

de Verdon, son petit-fils, et nobles Armand-Raimond de Saintours, et Louise de Cugnac, sa femme.

VI. Jean DE CUGNAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cugnac, etc.; reçut, le samedi avant la fête de saint Martin 1394, la reconnaissance de deux terres, situées dans la paroisse de Cabans; transigea, le 2 mai 1396, avec Pierre de Gontaut, damoiseau, son cousin, sur un procès qu'ils avaient entre eux, au sujet du château et de la seigneurie de Badefol. Jean de Cugnac prétendait avoir droit à cette seigneurie, à cause de Dauphine de Gontaut, sa mère, et en vertu du contrat de mariage de feu Pierre de Cugnac, son père, et des transaction et codicille passés par feu Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol, son aïeul maternel: il fut réglé par des arbitres, entre lesquels est nommé le seigneur de Biron, que le château et terre de Badefol appartiendraient à Pierre de Gontaut, d'une manière précaire; en sorte que si ce dernier venait à mourir sans enfants, sa succession reviendrait à Jean de Cugnac et à sa famille. Il fut présent à un accord passé, le 5 août 1398, entre Nompar de Caumont et Berard d'Albret; reçut, le mercredi après la fête de sainte Catherine 1404, un aveu de Robert *Blanis*, habitant de la paroisse de Saint-Pierre de Cabans, lequel reconnut, par cet acte, *être son homme selon les coutumes du château et châtellenie de Bigaroque*, et tenir de lui en fief, sous certaines redevances, une pièce de terre située dans la même paroisse; fut témoin, avec Jean de Valens, écuyer, Armand de Fayolle de Clermont, et Jean de Chaumont de Montclar, de la donation qu'Adémar d'Abzac, seigneur de la Douze, fit, le 4 août 1414, à Bertrand d'Abzac, écuyer, son fils. Jean de Cugnac tenait alors le parti des Anglais, et lui resta attaché toute sa vie. Après la mort de Pierre de Gontaut, son oncle à la mode de Bretagne, arrivée sur la fin de l'année 1422 (1), il se porta pour son plus proche héritier, comme fils de Dauphine de Gontaut, tante de Pierre, il s'empara du château de Badefol, qui avait été ruiné, quelques années auparavant, par le

(1) *Arch. de M. le comte de Gontaut-de-Saint-Geniès.*

comte de Clermont, le répara et l'occupa un peu plus de deux ans; puis il le céda à Tristan d'Abzac, son neveu, pour le prix de trois cents écus d'or. Il fit avec celui-ci plusieurs autres conventions, par l'une desquelles il lui céda, pour la somme de mille écus, le lieu et château de Clarens, en Périgord, qu'il s'était engagé de remettre de suite entre les mains du comte d'Armagnac et qu'il avait livré à Bernard de Peyronenc (1); fit donation, le 6 juin 1431, à Richard de Gontaut, écuyer, capitaine du château de Montignac, de toute *la terre, châtellenie, seigneurie et baronnie* de Badefol, près de Limeuil, en Périgord, *voulant*, dit-il, *reconnaître, au moins en partie, les grands et importants services* qu'il avait reçus de lui : cet acte fut passé à Montignac, en présence de Guillaume Cotet, seigneur de la Peuchenarie, d'Hélie de Royère, de Jean de la Servantie et de Raoul de Saint-Clar. Enfin, il fit son testament le 27 août 1435 (2), par lequel il ordonna que son corps fût inhumé dans le monastère de Cadoin, dans les tombeaux de ses parents; légua *douze ardits* à chaque prêtre qui assistera à son enterrement; nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat, nobles Bertand d'Abzac et Jean de la Cropte; institua Louise de Cugnac, sa fille aînée, son héritière universelle, à l'exclusion de Rigon de Cugnac, son fils, qu'il réduisit à une simple légitime (3); et mourut la même année, ou l'année suivante, comme il paraît par un hommage rendu le 10 novembre 1436, à Jeanne de Comarque, sa veuve, par Pierre de la Gleyse de Monsac, héritier de Marie de Serval. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Comarque, fille de Raimond de

(1) *Ibid. Enquête de* 1458, *etc.*

(2) L'original de ce testament était conservé, avant la révolution, dans les archives du château de Feyrac-sur-Dordogne; il en existe un extrait à la Bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de MM. Leydet et Prunis.

(3) Jean de Cugnac était un zélé partisan des Anglais; il déshérita son fils, sous prétexte qu'il servait dans les armées du roi Charles VII; imitant en cela la conduite injuste de Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol, son cousin, qui, sous un semblable prétexte, priva de sa succession Richard, son fils, en 1422.

Comarque damoiseau ; laquelle étant veuve, se remaria à noble Jean de Saintours, homme d'armes, capitaine du château de Courbafy, en Limousin; elle devint veuve pour la seconde fois, vers l'an 1456, et passa des actes en 1462, 1475 et 1486, dans lesquels elle prend le tire *de dame de la Bourlie* (1) : elle eut de son premier mari, les enfants suivants :

1.° Rigon, dont l'article suit ;

2.° Louise de Cugnac, instituée héritière universelle par le testament de son père, du 27 août 1435, porta les terres de Cugnac, Saint-Avit, Bouillac, la Sauvetat, etc., à noble Arnaud-Raimond de Saintours, son mari, fils de Jean de Saintours, second mari de Jeanne de Comarque sa mère (2) ; et fit son testament en 1483 ;

---

(1) Jeanne de Comarque était déjà veuve de Jean de Saintours lorsque, le 10 mai 1459, elle rendit hommage à Blaise, archevêque de Bordeaux, pour le repaire de la Bourlie, dont elle avait hérité, dit-elle, de nobles *Boniface* (Bonafos), et Jean de Biron, par le canal de Jean de Cugnac, son mari: elle vivait encore, fort âgée, le 20 janvier 1486 (v. st.).

(2) Arnaud-Raimond de Saintours, écuyer, né en 1423, avait pour sœur Marguerite, mariée le pénultième novembre 1476, à Izarn de Carrières, de la Mothe-Montravel; il laissa de Louise de Cugnac, sa femme, qui vivait encore en 1476, un fils, nommé Pierre, et cinq filles mariées.

Pierre de Saintours, seigneur de Cugnac, etc., pannetier de Louis, duc d'Orléans, depuis roi de France sous le nom de Louis XII, gouverneur, pour le Roi, de Saint-Denis et du Pont-de-Cé, épousa, en 1486, Marguerite de Lagut, de Mussidan, qui le rendit père de :

Jean de Saintours, seigneur de Cugnac, etc., épousa, en 1515, Marie de la Cassagne, ou Chassagne, dont il eut : 1.° Denis de Saintours, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, capitaine du château du Ha à Bordeaux, mort en 1571, sans enfants d'Anne de Macanan - de - Sallegourde, qu'il avait épousée en 1555 ; 2.° François, qui suit; et cinq filles.

François de Saintours, seigneur de Cugnac, épousa Hélis Vigier - de - Ségonzac, et décéda en 1592, laissant : 1.° Bertrand, assassiné en 1605 ; 2°. Anne de Saintours, mariée, en 1603, à François de Maleville, écuyer, seigneur de Merlanes, à qui elle porta la terre de Cugnac.

3.° Peyronne de Cugnac, mariée avant l'an 1462, à Gadifer ou Gadeffe de Carrières, habitant de Molières, qui vivait encore en 1476;

4.° Isabeau de Cugnac épousa, en 1456, noble Pierre de Bosredon.

Branche de Giversac, ou Giverzac.

VII. Rigon DE CUGNAC, damoiseau, se voyant si injustement frustré de l'héritage de ses pères, et réduit à une simple légitime par le testament de son père, du 27 août 1435, se retira, à son retour de l'armée, dans la petite ville de Domme, en Périgord, et y passa le reste de ses jours. Il assista, comme témoin, le 23 janvier 1447, (v. st.), à un bail à ferme, que Richard de Gontaut, co-seigneur de Saint-Geniés, fit au nom et comme procureur de noble Jeanne de Salignac, sa femme, à un particulier nommé *Jean Planhart*, des herbages des lieux de Saint-Martial et Montagut, au diocèse de Sarlat; reçut, le 15 novembre 1451, une procuration d'Hélène de la Rivière, sa femme; et autorisa cette dame, le 28 mars 1452, à vendre à Guillaume du Pouget (*de Pogeto*), homme de loi, le moulin de Giversac, situé sur la rivière *del Cex*, en la paroisse de Senac; fut présent à un bail à cens, que noble Jean de Cugnac fit le 4 août de la même année, à Guillaume Fayard, d'un mas, ou ténement, appelé de Calmon, situé dans la paroisse de Daglan; et ne vivait plus le 30 juillet 1461. Il mourut à Domme, suivant le testament de sa femme, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame du même lieu. Il avait épousé avant l'année 1451, demoiselle Hélène de la Rivière (*de la Ribieyra*, ou *de Ripeyrid*), qui lui survécut plusieurs années; et fit son testament à Domme, le 5 août 1471, par lequel elle demanda à être inhumée auprès de son mari, en l'église de Notre-Dame de ce lieu, devant l'autel de Ste-Marie-Madelaine; fit plusieurs legs pieux, et fonda un anniversaire dans la même église. De son mariage provint:

Jean, dont l'article suit.

Rigon de Cugnac peut avoir eu pour second fils:

Pons de Cugnac, *habitant du mont de Dôme*, qui

fut présent à un acte d'appel, fait, le 19 mai 1462, au sénéchal de Périgord, par Jeanne de Comarque, veuve de noble Jean de Saintours, seigneur de la Bourlie.

VIII. Jean DE CUGNAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Giversac, habitant de la ville de Domme, était déjà majeur le 30 juillet 1461 (né par conséquent vers l'an 1436), suivant un acte de vente qu'il fit le même jour, conjointement avec sa mère, en faveur de Pierre de Corrège, prêtre, d'une rente en blé, mesure de Domme, qu'ils assignèrent sur leur borie *del Cadere*, située dans la paroisse de Daglan; il donna aussi, de concert avec sa mère, à perpétuel emphitéose, le 25 mars 1461 (v. st.), à Jean Baran, de Domme, une vigne située au territoire de *Costa arno*, dans la paroisse de Sainte-Catherine de *Lastrou*; passa plusieurs autres actes en société avec cette dame; ils firent, entr'autres, en commun, l'acense de la borie de Giversac, située dans la paroisse de Saint-Fronton de Brusc, juridiction du consulat de Domme, le 11 avril 1462. Il fut présent à une transaction passée le 9 janvier 1465 (v. st.), entre Richard de Gontaut, seigneur de Badefol, et Arnaud-Raimond de Saintours, seigneur de Cugnac; céda, le 30 juillet 1470, à l'évêque de Sarlat, une rente que ce dernier lui devait à raison d'un pré qu'il avait acquis de Gaillard la Combe, situé dans la paroisse de Saint-Fronton de Brusc, au lieu appelé *del Port Vielh*. Sa mère l'institua héritier universel par son testement du 5 août 1471. Il racheta, le 28 novembre 1474, une rente de quatre cartons de froment, qu'il avait vendue le 30 juillet 1461, à Pierre Corrège, prêtre du diocèse de Toulouse. On ignore la date de sa mort; mais il paraît qu'il avait cessé de vivre en 1487, puisque ses enfants étaient alors sous la tutelle de Marguerite de la Roque, sa veuve, et de Martial de la Roque, son beau-frère. Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Saint-Pompon, en la maison ou hôtel de la Roque, le 28 mai 1464, noble Marguerite de la Roque, fille de noble Laurent, dit *del Puchdieu*, et de Marguerite de la Roque, et sœur de Martial de la Roque, seigneur de Saint-Pompon (*vulgairement* Saint-Pleinpont.) De ce mariage sont issus :

1.° Laurent de Cugnac fit un accord, de con-

cert avec Jacques, son frère, le 30 janvier 1500 (v. st.);

2.° Jacques, dont l'article suit;

3.° Martial de Cugnac est rappelé dans l'accord passé par ses deux frères aînés, le 30 janvier 1500;

4.° Marguerite de Cugnac fut mariée à Antoine Colon, de la Vercantière, au diocèse de Cahors;

5.° Hélène de Cugnac épousa Guillaume *Julia*, habitant du repaire de Sales, en la paroisse de *Bensac*, au diocèse de Sarlat.

IX. Jacques DE CUGNAC, écuyer, seigneur de Giversac, etc., uni à Laurent de Cugnac, son frère, et fondé de pouvoir de Martial, son autre frère; il fit, le 30 janvier 1500 (v. st.), avec Guillaume *del Telh* de Domme, un accord par lequel il prorogea, en sa faveur, un terme de rachat. Il servait en 1503, sous le commandement du seigneur d'Albret, et était un des cent archers de la compagnie de cinquante lances fournies des ordonnances du roi, dont la montre fut faite à *Luguynem*, dans le duché de Milan, le 6 août de cette année; et servait encore dans la même compagnie en 1507, suivant la revue qui en fut faite à Parme, le 17 juin. Il est mentionné dans le codicille de noble Martial de la Roque, co-seigneur de Saint-Pompon, son oncle, du 26 mars 1506 (v. st.) (1); reçut, le 17 juin 1538, l'aveu que Pierre Genyès lui fit, pour des biens-fonds situés dans la paroisse de Domme. Enfin, il fit son testament à Giversac, le 11 août de la même année, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église paroissiale de Domme, et dans les tombeaux de ses parents; et ne vivait plus le 13 novembre 1541. Il avait formé deux alliances : la première avec demoiselle Jeanne de Gironde-de-Mont-

(1) Martial de la Roque déclare, dans son codicille, qu'il avait déjà fait son testament le 24 février 1505 (v. st.), par lequel il avait institué son héritière universelle noble Marguerite de la Roque, femme de Jean, seigneur de Sermet, sa fille, et de noble Jeanne de Clermont; et voulant ajouter à ces dispositions, il fit un legs à Laurent et à Jean de Cugnac, ses neveux; et substitua à Marguerite, sa fille, Jacques de Cugnac, son neveu, dans les biens situés dans la baronnie de Beynac.

cléra (1), fille de Jean de Gironde, seigneur de Montcléra, et de Françoise de Champagne-la-Suze (2); la seconde avec demoiselle Jeanne de Lestrade, qui vivait encore le 17 juin 1543, et qui le rendit père de :

1.° Jean dont l'article suit :
2.° Jean de Cugnac, le jeune, *dit* Annibal, ecclésiastique ;
3.° Raeffot de Cugnac,
4.° François de Cugnac,
5.° François le jeune,
6.° Pierre de Cugnac,
} dont le sort est ignoré;
7.° Marguerite de Cugnac, épousa en 1547, noble François de Beaupoil, chevalier, seigneur de Pestilhac, Hautemire, le Peyruzel, en Périgord, etc. Ils n'eurent qu'une fille, Marguerite de Beaupoil, qui fut mariée, par contrat du 18 novembre 1566, à Jean de Durfort, baron de Léobard et de Montségur;
8.° Clinette de Cugnac.
9.° N... de Cugnac, posthume, en 1538.

X. Jean DE CUGNAC, III° du nom, chevalier, seigneur de Giversac, Sermet, Peyruzel, la Ferme, et

---

(1) Voyez la Généalogie de la maison de Durfort, par l'abbé Vedel, pag. 34.

(2) Françoise de Champagne avait pour bisaïeul Jean de Champagne, père, par Ambroisie de Craon, dame de la Suze, de Pierre de Champagne, seigneur de la Suze, marié à Marie de Laval-Montmorency, fille de Thibaud de Laval, seigneur de Loué, chambellan du roi Charles VI, et de Jeanne de Maillé-Brezé, mère de Brandelis de Champagne, comte de la Suze, chambellan du Roi, et gouverneur des pays d'Anjou et du Maine, qui, de son mariage avec Renée de Varic de l'Isle-Savary, eut, entr'autres enfants, Françoise de Champagne ci-dessus, bisaïeule de Marguerite de Beaupoil, dame de Léobard et de Montségur, et Baudoin de Champagne, aïeul de Pernelle de Champagne, femme de Jacques, comte de Montgommery-de-Lorge, père de Marie-Marguerite de Montgommery-de-Lorge, mariée, en 1603, à Jacques de Durfort, marquis de Duras, aïeul des maréchaux de Duras et de Lorge, neveux du vicomte de Turenne, quatrième aïeul des duchesses de Biron et d'Ancenis, nièces du cardinal de la Rochefoucauld, grand aumônier de France.

en partie de Saint-Pompon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Charles IX et Henri III, capitaine de cinquante lances des ordonnances, maréchal des camps et armées du roi, sénéchal de Bazadois, etc., né vers l'an 1520, fut institué héritier de son père, par son testament du 11 août 1538; n'était âgé que de vingt ans ou environ, lorsque, le 13 novembre 1541, il fit une vente conjointement avec sa mère. Il est fait mention de lui dans le testament de Marguerite de la Roque, daté de Saint-Pompon, le 2 septembre 1551, et Hélie de la Roque, écuyer, seigneur des Fornels lui fit donation de tous ses biens, sous la réserve de l'usufruit sa vie durant, et d'une somme d'argent, pour en disposer à sa volonté, par acte passé au château de Saint-Pompon, le 31 mars 1552, en présence de François de la Baume, écuyer. Le roi Charles IX le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et chargea M. de Sauveterre de lui remettre le collier de l'ordre, par une lettre datée du 11 décembre 1568, dans laquelle Sa Majesté lui manque que « pour plusieurs bonnes » et grandes considérations, elle avoit choisi et esleu en » l'assemblée de son ordre le sieur de Cugnac, pour » entrer et estre associé en la compagnie dudit ordre; » que comme il estoit par de-là, il avoit semblé à ladite » compagnie, que le meilleur estoit de luy faire donner » le collier par luy (sieur de Sauveterre); qu'à cet effet, » elle luy envoyoit le pouvoir, avec un mémoire de la » forme qu'il auroit à y tenir, et qu'elle le prioit de luy » faire tenir (au sieur de Cugnac) la lettre qu'elle luy » écrivoit à ce sujet, et de luy faire sçavoir le lieu où » il auroit à se trouver, pour luy donner le collier » dudit ordre, etc. » La reine Catherine de Médicis l'invita par une lettre du 10 décembre 1569, de venir avec le seigneur de Limeuil, le lendemain de bon matin trouver le roi, son fils, pour recevoir son commandement.

Il fut pourvu, le 19 janvier 1571, de l'office de sénéchal de Bazadois; et nommé à une place de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, brevet du 21 février 1574. Le roi Charles IX le gratifia, le même jour, d'une pension de douze cents livres, à prendre sur son épargne; et Henri III lui écrivit de Paris, le 23 mai 1575, une lettre dans laquelle il lui mande

que: *désirant lui communiquer aulcunes choses qui importoient grandement au bien de ses affaires, et à la conservation de son estat, sa majesté le prioit de se rendre le 20 juillet suivant, où elle seroit soit à Paris, ou ailleurs.*

Il fit un codicille, au château de Saint-Pompon, le 30 juin de la même année, par lequel il ordonna que dame Antoinette de Hautefort, sa femme, à qui il avait donné, par son testament, la terre et seigneurie de Sermet, avec ses dépendances, serait tenue d'en disposer en faveur de l'un de leurs enfants mâles, à son choix, et augmenta les legs faits à ses autres enfants.

Il obtint en don de Sa Majesté, le 16 août 1575, une pension de douze cents livres sur son épargne, *en considération des bons et agréables services qu'il luy avoit cy-devant faits, depuis son avénement à la couronne et aux feus roys ses prédécesseurs, père et frères, tant aux faits des guerres, qu'en plusieurs et maintes autres louables manières.* Il se rendit en Guienne, la même année, et fut nommé par le roi, le 9 septembre suivant, à la charge d'une compagnie de trente hommes d'armes, faisant le nombre de trente lances fournies de ses ordonnances du nombre des nouvelles compagnies, créées pour renforcer la gendarmerie; bientôt après, et le 29 octobre 1577, il fut fait capitaine de cinquante lances des ordonnances du roi, ensuite maréchal de camp de son armée de Champagne. Ce prince lui avait écrit, le 28 janvier 1576, pour lui témoigner, qu'il *était bien aise qu'il eut dressé sa compagnie d'ordonnances, mais qu'il étoit nécessaire qu'il fit son enrôlement, ainsi que l'on avoit accoustumé; puis, après avoir servi trois mois, il donneroit ordre pour qu'elle fit monstre, ni plus ni moins comme les autres compagnies de sa gendarmerie.* Sa Majesté ajoute *qu'elle desiroit qu'il vint faire avec elle le service par-deçà.* Ce monarque lui écrivit de nouveau, le 4 juin de la même année (1), et lui manda, entr'autres choses,

(1) Cette lettre est conçue en ces termes : « Monsieur de » Giverzac, j'ay advisé que pour l'établissement de mon édit » de pacification et repos de mon pays de Guyenne, estoit » très requis est necessaire que mon cousin le marquis de Vil- » lars, admiral de France, qui est mon lieutenant général en » l'absence de mon frère le roy de Navarre, s'y acheminast,

qu'il le prioit bien fort de s'employer de sa part, selon la fiance qu'il avoit en lui, et selon que lui fairoit entendre son cousin le marquis de Villars, admiral de France, son lieutenant-général, à l'entretenement de son édit de pacification et du repos de son pays de Guyenne. Il obtint un mandement de Claude Garrault, trésorier de l'épargne de Sa Majesté, adressé, le 9 août 1578, au receveur général des finances, à Toulouse, pour se faire payer de la somme de deux mille écus, à lui ordonnée pour tout ce qui pouvait lui être dû à cause de son état de

---

» comme il fait présentement, bien instruit de mon intention, » mesme de la satisfaction que j'ay de ceux de ma noblesse de » par delà, lesquels je désire continuer en leur bonne volonté, » et leur estre de ma part aussi favorable qu'aucun des roys mes » prédécesseurs ait jamais esté. La chose que maintenant le plus » je desire, est l'entretenement d'icelluy edit, en quoy » ceux de madite noblesse peuvent grandement. Au moyen » dequoy, je vous prie bien fort vous y employer de vostre » part, selon la fiance que j'en ay, et que vous fera entendre » mondit cousin l'admiral, auquel, quand aurez besoin d'estre » éclaircy de mon intention, vous vous adresserez; cependant » je prieray Dieu qu'il vous ait, monsieur de Giverzac, etc. » Escript à Paris, le 4 juin 1576. Signé Henry. »

Henri III lui écrivit, le 8 juillet 1578, une autre lettre de la teneur suivante : « Monsieur de Giverzac, j'ay assez tesmoigné » et faict connoistre par effect, le singulier desir que j'ay de » faire establir, observer et même entretenir mon dernier édit de » pacification pour le bien et repos de mes sujets, ayant envoyé » dans toutes mes provinces, commissaires, gens d'autorité et » d'honneur pour cet effect, mesmes en mon pays de Guyenne, » où ils travaillent et s'employent d'affection à remettre toutes » choses en bon estat, mesmes en la ville de Périgueux : l'exé- » cution dequoy dépendant des sieurs gentilshommes dudit » pays, tant d'une que d'autre religion, j'ay bien voulu vous » faire la présente, pour vous prier que vous vous obligiez avec » les autres serviteurs et gentilshommes catholiques à qui j'en » escripts de mesme substance, pour la seureté de ladite ville » de Périgueux, et exercice de la justice d'icelle; comme sem- » blablement le roy de Navarre, mon frère, fera faire sem- » blable obligation et promesse aux sieurs et gentilshommes de » la religion prétendue reformée dudit pays, à ce que les offi- » ciers ne facent plus difficulté d'y aller; et oultre ce que vous » ferez beaucoup pour le bien et repos d'icelluy pays, vous me » ferez service fort agréable en ce faisant. Priant Dieu, etc. » Escript à Paris, ce 8 juillet 1578. Signé Henry. »

maréchal de camp; le lendemain, il eut en don du roi, la somme de mille écus; en dédommagement des pertes, dommages et dépenses qu'il avait faites pour son service dans les guerres. Le dernier acte qu'on trouve de lui est une procuration qu'il donna, le 18 septembre suivant, à maître Jean Boutet, pour toucher du receveur général, des finances, à Toulouse, la somme de deux mille écus, pour les causes contenues dans le mandement du 9 août, déjà cité. On ignore la date de sa mort; mais il est constant qu'il ne vivait plus le 17 octobre 1586. Il avait épousé, par articles passés sous seings-privés, au château de Hautefort, le 10 novembre 1555, et reconnus au même lieu et le même jour, demoiselle Antoinette de Hautefort, fille de noble et puissant seigneur Jean de Hautefort, seigneur de Hautefort, de Thénon et de la Mothe, gouverneur pour le roi et la reine de Navarre, en leurs comté de Périgord et vicomté de Limoges, et de dame Catherine de Chabannes; elle fit son testament, étant veuve, le 17 octobre 1586. Les enfants nés de ce mariage, sont :

1.° Edme, ou Ayme de Cugnac, seigneur de Giversac, des Fornels, et en partie de Saint-Pompon, *ayant*, dit-il, *en considération l'événement des guerres civiles qui se sont commencées en ce royaume*, et les dangers que couraient ceux qui, comme lui, faisaient profession des armes, fit son testament olographe le 4 août 1585, par lequel il choisit sa sépulture, dans l'église paroissiale de Saint-Pompon, au tombeau de ses prédécesseurs; laissa à sa mère l'usufruit de son repaire et domaine de Giversac, et institua Marc, son frère, son héritier universel. Il mourut sans postérité, avant le 18 septembre 1596;

2.° Marc, dont l'article suit;

3.° Marguerite de Cugnac fut mariée, par contrat du 27 août 1574, à Pierre de la Faye, fils d'Amanieu, écuyer, seigneur de la Faye, etc.; elle est nommée dans le testament de son mari, du 30 juillet 1591; et vivait encore le 23 avril 1609;

4.° Louise de Cugnac,
5.° Rose de Cugnac, } dont on ignore le sort;

6.° Françoise de Cugnac, mariée, le 2 mars 1593, à Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac-Belvès, fils de Mathurin de Durfort, et de Marguerite de Clermont-Piles. Elle vivait encore le 1er janvier 1640.

XI. Marc de Cugnac, chevalier, seigneur de Giversac, la Bastide, Sermet, la Tèse, la Lecune, les Fournels et en partie de Saint-Pompon, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, ainsi que par son codicille du 30 juin 1575; et recueillit en 1585, la succession d'Edme, son frère aîné. Il eut le malheur de tremper dans les projets du duc de Biron, son parent et son ami (1); mais pour ne pas éprouver le même sort, il sortit du royaume et se retira en Espagne. Son absence dura environ quatre ans, au bout desquels il eut recours à la clémence du roi Henri IV, et obtint de ce monarque, au mois d'août 1606 (*aliàs* 1605), des lettres de révocation de la condamnation à mort par contumace, prononcée contre lui, en la ville de Limoges, par les commissaires députés par Sa Majesté, avec abolition de tout ce qu'il avait fait contre son service, tant en son royaume, que dehors (2).

---

(1) Ceci explique la raison pour laquelle de toutes les charges importantes et dignités dont était revêtu Jean de Cugnac, aucune ne fut transmise à ses enfants et petits-enfants, qui furent ainsi punis de la conduite de leur père.

(2) Voici le commencement de ces lettres : « Henry, etc., » voulant pour bonnes considérations, et en conséquence de » ce que nous avons ordonné sur l'abolition des mouvements » survenus en l'année dernière en nos pays de Limozin, Quercy » et ailleurs, en conséquence d'iceux, que la mémoire en de- » meure dutout esteinte; que pareillement tout ce qui pourroit » avoir esté sur ce fait par Marc de Cugnac, sieur de Giverzac, » demeurant à Sermet, tant dedans que dehors nostre royaume » soit aussy esteint et aboly; dequoy ledit sieur de Giverzac » nous ayant très humblement supplié de luy accorder nos » lettres de déclaration et abolition. Sçavoir faisons que » nous, etc., avons revoqué et mettons à néant la condamna- » tion de mort par contumace, qui a esté donnée contre ledit » sieur de Giverzac en la ville de Limoges, par les commis- » saires par nous députés, et toutes autres condamnations, » contumaces, décrets et procédures contre luy faites, etc.,

Peu de tems après son rappel d'Espagne, Marc fut présenté au roi, et prononça devant S. M. une harangue, ou discours, dans lequel, après avoir dévoilé les motifs de sa conduite, il la remercie du pardon qu'elle veut bien lui accorder, et lui témoigne la douleur qu'il avait d'avoir porté les armes contre elle, en embrassant le parti de la Ligue (1). La même année et le 19 sep-

---

» abolissons, etc. Donné à Paris, au mois d'août 1606. Signé Henry.

(1) Ce discours est conçu en ces termes : « Sire, entre cette » diversité de peines que mon crime a attirées sur moy, nulle » m'a tant affligé, que la honte que j'ay de me trouver aux » pieds de V. M., convaincu d'avoir lézé icelle; et néanmoins » restitué en vie et en biens, par l'un des acoustumés miracles » de vostre clémence. Ce n'estoit en celle qualité, Sire, que » *Giverzac* avoit toute sa vie desiré d'estre connu de V. M., et » eust-il plutost choisi de deschoier de la grace qu'il plaist à » V. M. luy faire, de l'or de vostre royaume, de ses enfants, » femme et biens, et se perdre en un perpetuel exil, que de » venir devant V. M. flétri de si grande forfaiture, n'estoit » quelque contentement qu'il a pris à pouvoir protester devant » la majesté de Dieu et ladite vostre; ensemblement, Sire, » qu'il n'a esté porté dans son crime, que de l'inconsidération » qui échéoit naturellement en telle parfaite fureur et perte de » sens, que celles en quoy une très mauvaise fortune conti- » nuelle de plusieurs ans l'avoit cy-devant jetté. Le feu sieur » de Vivans, Sire, quelques mois après avoir pris Domme, » en sortit quelque espèce de coulevrine, de laquelle il batit » et abatit les deffances d'une de deux maisons que j'avois, » m'en sachant absent, print icelle, la raza. La rage en laquelle » j'entray de m'en venger, me jetta aussitôst dans le parti de » la ligue, me porta à luy surprendre le chasteau de Domme, » et d'un mesme coup, je luy eusse tout ensemble enlevé la » ville, si l'ange protecteur de vostre etat, Sire, n'y eust mis » l'empeschement, et fait une de ces tant grandes merveilles » qu'il a partout toujours exécutées ailleurs. Mon entreprise » nonobstant tint longuement deux armées, et deux grands » équipages d'artillerie aux champs. Mais enfin la bonne cause » eut l'avantage; je perdis ma conqueste, suivi de mois à » mois de cent diverses défaveurs publiques au parti que je » suivois, et d'autant miennes particulières; et allant ainsy » de toute part de jour en jour en décadence, je me suis trouvé » en peu de temps du tout au bas et ruiné. Et ayant passé quel- » ques ans ainsy abatu, on me vint dire qu'il se remuoit de » la guerre, et me présenta-on de l'argent. La nécessité, Sire,

tembre, il fit son testament, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Pompon, aux tombeaux de ses père et mère; institua son héritier universel, Brandelis de Cugnac, son fils aîné; appela, à son défaut, Peyrot, son second fils et ses autres enfants, en suivant l'ordre de naissance. Il vécut encore plusieurs années après ce testament; fit foi et hommage au roi, le 4 août 1610, pour la terre et seigneurie de Sermet, avec toute justice haute, moyenne et basse, la paroisse de Loubejac et les fiefs et rentes qu'il avait dans la juridiction de Villefranche, le tout relevant de Sa Majesté, à cause de sa couronne de France; reçut de la reine Marie de Médicis, une lettre, datée de Paris, le 29 juillet 1613, par laquelle cette princesse l'exhorte à terminer à l'amiable le différend qu'il avait avec M. de la Capelle-Marival, au sujet de l'abbaye de Fontgaufier, et charge M. de Bourdeille d'être leur médiateur (1). On ignore

---

» incapable de regarder autre chose que soy, me fait non seu-
» lement ouvrir, mais encore tendre la main pour prendre,
» comme que j'eusse en mon bon sens et prospérité. . . . C'est
» mon crime, Sire, que je ne veux excuser que de l'excuse qui
» peut estre donnée à un forcené furieux, à un du tout hors
» de son sens, crime duquel je feray patiemment pénitence
» dans un appenti que je releveray de ma maison, en l'endroit
» où souloit estre mon autre maison, que ledit feu sieur de
» Vivans m'avoit laissée, et laquelle justement pour le mien
» crime, les officiers de vostre justice ont depuis peu abbatue.
» Seulement oseray je très humblement supplier V. M., non
» d'amplier l'abolition qu'il vous a pleu me donner, ains au
» contraire de commander que cette restriction y sera mise,
» que la vie m'est donnée jusques au premier besoin seulement
» que le service de V. M. aura de la vie d'un de ses subjets,
» auquel icelle demeure destinée; je la porteray sans y faillir,
» Sire, où il me sera commandé; mais c'est d'autant plus
» allegrement, que plus ez necessités où je me trouve, elle
» m'est désagréable, et que plus que la perte d'icelle je desire
» m'ôter de la honte de ne tenir que du seul bienfait de
» vostre miséricorde, qui me la redonne, mon crime me
» l'ayant ravie. »

(1) *Lettre de la reine Marie de Médicis à M. de Giverzac.*
» Monsieur de Giverzac, ayant sceu que vous etes party d'yci
» pour vous en retourner chez vous, sans avoir attendu l'arri-
» vée du sieur de la Capelle-Marival, comme je vous avois
» commendé, pour estre accommodés du différent que vous

la date de sa mort; mais il paraît certain qu'il ne vivait plus le 18 mars 1622. Il avait épousé, par contrat passé au château de Sermet, le 20 février 1598, demoiselle Polixène ou Policiane de Durfort, fille de feu noble Mathurin de Durfort, seigneur de Goujonnac, et de dame Isabeau de Peironenc-de-Saint-Chamarand. Après le décès de son mari, cette dame prit une seconde alliance avec noble Marquis de Gironde, seigneur de Floiras, gentilhomme d'honneur de la reine et mestre de camp d'un régiment de gens de pied; et fit son testament le 18 mars 1622, par lequel elle choisit sa sépulture dans l'une des églises de Loubejac, Sermet ou Saint-Pompon, et ordonna *qu'on lui fit des funérailles selon sa qualité.* On apprend par ce testament, qui fut ouvert après sa mort, le 9 septembre 1623, qu'elle avait eu de son premier mariage avec Marc de Cugnac :

1.° Brandelis, dont l'article suit;

2.° Peyrot de Cugnac, autre de la branche du Tourondel, rapportée ci-après;

3.° Marc- Antoine de Cugnac, seigneur de Loubejac, mort en 1636;

4.° Jean de Cugnac;

» avez ensemble pour le fait de l'abbaye de Fontgaufier; et » parceque votredit différent n'ayant point esté terminé, vous » pourriez encore vous rechercher à l'occasion d'icelluy, par » les mesmes voyes que vous avez fait par cy-devant, encores » qu'il vous en ait esté fait deffences de ma part, j'ay voulu » les vous faire réitérer par le sieur de Bourdeilles, auquel » j'escris à ceste fin; et par le mesme moyen, voulant donner » ordre que ledit différent ne continue plus longuement, je » luy mande vous faire venir l'un et l'autre pardevant luy, » pour adviser aux moyens qu'il y aura de parvenir à un bon » accommodement entre vous; à quoy je vous exhorte de vous » disposer de votre part, et à cet effet vous rendre près ledit » sieur de Bourdeilles, au tems et lieu qu'il vous donnera; » vous ordonnant cependant de vous contenir en cela au » respect que vous devez aux edits du Roy, monsieur mon » fils, et à mesdites deffences, sans entreprendre sur ce subjet » aucune chose au contraire, soubs peine de désobéissance. » Surquoy je fays pareil commandement audit sieur de la Ca- » pelle, et sur mesme peine; et voulant croire que vous ne » manquerez, etc. Escript à Paris, le 29 juillet 1613. *Signé* » Marie. »

5.° Brandelis de Cugnac, seigneur de la Bastide, fut maintenu dans sa noblesse au mois de décembre 1666;

6.° Isabeau de Cugnac, religieuse professe au couvent des Junies;

7.° Marthe de Cugnac, } dont le sort n'est pas
8.° Françoise de Cugnac, } connu.

XII. Brandelis DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Giversac, Sermet, la Bastide, la Lecune, les Fournels, co-seigneur de Saint-Pompon, mestre de camp d'un régiment de son nom, fut institué héritier par le testament de sa mère, du 18 mars 1622; fit un accord, le 1er décembre 1642, avec Peyrot, son frère, au sujet des droits que ce dernier avait dans les successions de Marc et Jean, leurs frères décédés; et fit son testament à Villefranche de Périgord, le 30 avril 1653, par lequel il ordonna que *les honneurs funèbres lui fussent rendus, suivant qu'il était de bonne coutume,* en l'église de Saint-Pompon, où il veut être enterré, et ne vivait plus le 24 avril 1654. Il avait épousé, par actes passés dans la maison noble de Pervart, juridiction de Tournon, en Agénois, le 12 septembre 1630, demoiselle Paule du Lac-de-la-Perède, fille de feu Jean du Lac-de-la-Perède, chevalier seigneur de Boisse, etc., et de noble Anne de Bezolles, dame de Boisse. Le futur époux y fut assisté de Peyrot et de Marc-Antoine de Cugnac, ses frères, de Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac, son oncle maternel, de François de Roquefeuil, seigneur de Blanquefort, et de Pierre de Bousquet, seigneur de la Tour et de Serval; et la future épouse agit du consentement de sa mère, de Mathieu-Paul du Lac-de-la-Perède, chevalier, seigneur de Boisse, Pervart, etc., son frère, de Jean du Tillet, seigneur et baron d'Orgueil et d'Isaac du Maine, chevalier, seigneur du Bourg. Elle mourut avant son mari, et laissa les enfants suivants:

1.° Mathieu-Paul, dont l'article suit;

2.° Jean de Cugnac a formé la branche de Trigonan, qui sera rapportée;

3.° Suzanne de Cugnac fut mariée en 1650, à noble Gratien Geniès, seigneur de l'Angle;

4.° Paule de Cugnac, 5.e Marie de Cugnac,	l'une de ces deux sœurs épousa Jean-César du Bousquet, seigneur de la Tour, qui assista en qualité d'oncle, au contrat de mariage d'Antoine-François de Cugnac, en 1687.

XIII. Mathieu-Paul DE CUGNAC, chevalier, marquis de Giversac, vicomte de Puycalvel, seigneur de Sermet, la Bastide, Saint-Pompon, les Fournels, la Lecune, etc., né en 1633, fut institué héritier universel de son père, par son testament du 30 avril 1653; fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère et autres, ses parents, par ordonnance de M. Pellot, intendant de Guienne, rendue le 13 décembre 1666, sur le vu de ses titres, remonté à Jean de Cugnac, son bisaïeul; fit hommage au roi, par procureur, le 30 octobre 1667, pour la Tour de Sermet, avec tout droit de justice haute, moyenne et basse, relevant de Sa Majesté, à cause de sa couronne de France; et fit son testament, au château de Sermet, le 22 juillet 1680, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Pompon. Il avait épousé, par articles passés au château de Roussillon, paroisse de Saint-Pierre-la-Feuille, en Querci, le 24 avril 1654, demoiselle Anne d'Ebrard, ou Ebrard-de-Saint-Sulpice (1), fille de feu Claude-Antoine d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, seigneur du Vigan, et de dame Jeanne de la Queuille-de-Fleurac, sa veuve, alors remariée à Antoine-François de Gontaut d'Auriolle, comte de

(1) Anne d'Ebrard descendait de Raimond d'Ebrard, baron de Saint-Sulpice, en Querci, père, par Agnès d'Estaing, sa femme, de Jean d'Ebrard, baron de Saint-Sulpice, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit de la première création, qui, de son mariage avec Marie d'Arpajon, fille de Guy, baron d'Arpajon, et de Marie d'Aubusson, fut père d'Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice, marié à Jeanne de Levis-Caylus, dont est issu, entr'autres enfants, Antoine d'Ebrard, IIe du nom, marié à Jeanne Pélegry du Vigan, fille et héritière de Raimond de Pelegry, baron du Vigan, et de Madeleine de Lauzières-Thémines, tante de Pons de Lauzières-Thémines, maréchal de France.

erès; ces articles furent passés de l'avis et consen-
nt des parents des parties contractantes, savoir du
du futur époux, de messire Gratien de Geniès,
eur de l'Angle, son beau-frère, de Brandelis
ugnac, son oncle, de Mathurin d'Escairac, sei-
r de Lauture, son cousin, et de Jean, son frère;
a future épouse y fut assistée de sa mère et de
beau-père, de messire Emmanuel de Lostanges,
ieur de Sainte-Alvère, son beau-frère, de noble
is de Lostanges, seigneur de Puydéréges, frère du
dent, etc. Elle fit son testament à Saint-Pompon,
avril 1692, par lequel elle ordonna que son
s fût enterré au Vigan, dans les tombeaux de ses
écesseurs; et laissa de son premier mariage, onze
nts, qui suivent:

1.° Louis-Christophe, dont l'article suit;
2.° Antoine-François de Cugnac a formé la branche de Peyrille, qui sera rapportée après l'aînée dont elle a recueilli la succession;
3.° Emmanuel-Galiot de Cugnac-de-Sermet, abbé de Giversac, seigneur, prieur de Bouzy, vivait encore le 19 février 1713;
4.° Jean de Cugnac;
5.° Antoine-François (nommé aussi François-Antoine) de Cugnac, seigneur de la Bastide, vivait encore le 22 janvier 1704;
6.° Marc de Cugnac, seigneur de Loubejac, était mort le 17 février 1698:
7.° Louis de Cugnac;
8.° Claude de Cugnac,
9.° Marie de Cugnac,
10.° Anne de Cugnac, } religieuses au couvent de la Poumarède; la 2e testa le 17 octobre 1680; et la 3e le 9 octobre 1681,
11.° Madelaine de Cugnac, non mariée en 1692.

IV. Louis-Christophe DE CUGNAC, marquis de Gi-
ac, vicomte de Puycalvel, seigneur de Sermet,
nt-Pompon, les Fournels, Loubejac, la Bastide,
, qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, fut ins-
é héritier universel par les testaments de ses père et
e, des 22 juillet 1680, et 1er avril 1692. Il servait
dans la 1re compagnie des mousquetaires depuis
17 avril 1675; obtint son congé au mois de novem-

bre de l'année suivante; passa un accord avec ses frères, le 17 février 1698, au sujet de la succession de Marc, leur frère, décédé; et ne vivait plus le 4 mars 1725. Il avait formé deux alliances; la première en 1686, avec Louise de la Font-Déjean-de-Saint-Projet, dont il n'eut pas d'enfants; et la seconde avec Marie-Anne de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, fille de Bon-François de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, seigneur de Bertric, etc., mestre de camp du régiment d'Enghien, cavalerie, premier écuyer du prince de Condé, et de dame Anne de la Rocheaymon, fille de Philibert de la Rocheaymon, marquis de Saint-Maixent, et de Jacqueline d'Aubusson. Elle était déja veuve le 4 mars 1725, et vivait encore le 1er juillet 1752. Elle eut de son mariage un fils qui suit:

XV. Emmanuel DE CUGNAC, comte de Giversac, chevalier, seigneur de Sermet, Loubejac, Saint-Pompon, Montpezat en Querci, etc., qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, naquit en 1687; donna en 1729, le dénombrement de la terre de la Bastide et de celle de Puycalvel, sénéchaussée de Cahors. Il fit son testament le 2 août 1746, et mourut le 14 août 1750, âgé de soixante-trois ans. Il avait été marié deux fois: 1.° en 1709, à demoiselle Julie de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, fille de Louis de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, grand échanson de France, et de dame Jeanne-Marie Perrault-de-Milly, morte sans enfans, en 1746; 2.° le 11 août 1750, à demoiselle Marguerite de Fumel, fille de Louis, vicomte de Fumel, mestre de camp de cavalerie, et de Catherine-Anne Thomas de Berthier, sœur de l'évêque de Lodève, et de Jacques, comte de Fumel, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre de St.-Louis, et commandant en chef en Guienne; dont il n'eut pas d'enfans.

Deux ans après, et le 1er juillet 1752, Marie-Anne de Beaupoil, veuve de Louis-Christophe de Cugnac, marquis de Giversac, et héritière grevée d'Emmanuel de Cugnac, comte de Giversac, représentée par procureur, remit à Antoine-François, marquis de Cugnac, l'hérédité du comte de Giversac, ainsi qu'elle en était chargée par son testament du 2 août 1746.

Branche de Peyrille ou Peyrilhe.

XIV. Antoine-François DE CUGNAC-DE-GIVERSAC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Pompon, Peyrille, etc, *dit* de la Bastide et Saint-Pompon, second fils de Mathieu-Paul de Cugnac, marquis de Giversac, et d'Anne d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, servit dans les mousquetaires depuis le 22 janvier 1676, jusqu'au 10 décembre 1681, fut légataire de sommes d'argent par les testamens de ses père et mère en 1680 et 1692 : et sa mère confirma en sa faveur la donation qu'elle lui avait faite par son contrat de mariage en 1687.

Il fut maintenu dans sa noblesse, le 16 décembre 1697, par jugement de M. Sanson, intendant de Montauban, rendu sur le vu des ordonnances de MM. de la Brousse, commissaire subdélégué, et Pellot, intendant de Guienne, des 11 et 13 décembre 1666 ; et encore sur le vu de ses titres, remontés avec filiation au contrat de mariage de Jean, son trisaïeul, avec Antoinette de Hautefort, du 10 novembre 1555. Uni à Louis, et à ses autres frères puînés, il fit un accord, le 17 février 1698, avec Louis-Christophe, leur frère aîné, touchant la succession de Marc, leur autre frère, décédé *ab intestat ;* et fit son testament à Peyrille, le 3 juin 1711, par lequel il demanda à être enterré dans l'église de Peyrille ; fit des legs à ses enfans, et institua sa femme son héritière, à la charge de remettre son hérédité à Jean-Louis, son fils aîné. *Desirant* dit-il, *ainsi que sa femme, seconder le desir de Gabriel-Joseph, leur fils, d'être promu aux ordres sacrés*, il lui constitua, par acte du 16 janvier 1726, une rente viagère pour son titre clérical ; et ne vivait plus le 4 avril 1739. Il avait épousé, par contrat passé au château de Peyrille, en Querci, le 23 janvier 1687, demoiselle Marguerite de Vervais, fille de feu François de Vervais, seigneur de Peyrille, et de dame Jeanne de Bideran ; il y fut assisté de sa mère, de deux de ses frères et de Jean-César du Bousquet, seigneur de la Tour, son oncle : et sa future épouse, de la dame, sa mère, de Marguerite du Garric-d'Uzech, son aïeule, de Jean de Gironde, seigneur de Montamel, etc. ; elle vivait encore le 11 octobre 1741, et laissa de son mariage :

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;
2.° Joseph-Gabriel de Cugnac, grand archidiacre de l'église cathédrale de Cahors, vivait encore le 4 avril 1739;
3.° François de Cugnac, capitaine au régiment de Poitou en 1739 (1);
4.° Jéanne-Louise de Cugnac, fut mariée par contrat du 19 février 1713, à messire Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, fils de Gratien d'Abzac, et d'Anne de Moyssard. Elle ne vivait plus le 7 août 1742;
5.° Madeleine de Cugnac;
6.° Anne de Cugnac.

XV. Jean-Louis DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Peyrille, etc., qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, fut substitué à sa mère, par le testament d'Antoine-François, son père, du 3 juin 1711; et fit le sien au château de Peyrille, le 4 avril 1739, par lequel il élut sa sépulture dans l'église du même lieu; institua ses héritiers universels, Joseph-Gabriel et François, ses frères, ainsi que la dame de Rouffillac, son épouse, à la charge, par eux, de remettre son hérédité à Antoine-François, son fils, lorsqu'il aurait atteint l'âge de trente ans; reçut la démission que sa mère fit le 11 octobre 1741, de ses biens, en sa faveur; fut condamné avec sa femme, par sentence du sénéchal de Gourdon, du 26 novembre 1746, à remettre à Marie du Faure, veuve de noble François de Leygue, seigneur de la Tour, un cinquième de la succession de Julienne du Faure, veuve du seigneur de Pechméjat; reçut, au nom de son fils, le 26 mai 1751, quittance de la somme de mille livres, de Marguerite-Rose de Langeac, veuve de Jean-Antoine de Boissieux, seigneur de Prats, et de Jean-Antoine de Sales, en qualité de tuteur de leurs enfans; et vivait encore, ainsi que sa femme, le 1er juillet 1753. Il avait épousé par contrat passé au château de Calès en

(1) On remarque, d'après les registres du bureau de la guerre, qu'il y avait, à cette époque (1739), neuf autres sujets de sa maison dans le service de terre, savoir : un brigadier, quatre capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant d'infanterie, et deux cornettes de cavalerie et dragons.

rci, le 30 janvier 1720, demoiselle Marie-Souve-
e du Faure-de-Rouffillac, fille de messire Pierre
Faure-de-Rouffillac, et de feu dame Catherine
quans; dont il a eu :

1.° Antoine-François, dont l'article suit;

2.° Louis-Emmanuel de Cugnac, évêque et seigneur de Lectoure et de Saint-Clar, baron de Sainte-Mère, abbé commandataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Conques, diocèse de Bayeux, né en 1729, fut sacré évêque de Lectoure le 7 septembre 1772; donna, le 25 avril 1778, à bail pour 9 années, à Nicolas-Raoul de la Chesnée, bourgeois de Bayeux, les biens et revenus dépendans de son abbaye de Conques, pour le prix de vingt mille livres par an; obtint du pape Pie VI, le 15 juillet 1782, un indult, par lequel Sa Sainteté lui accorda la faculté de conférer pendant dix années les bénéfices, même cures de son abbaye de Conques. Il fut député à l'assemblée générale du clergé de France en 1788, et est mort en 1800;

3°. Marguerite de Cugnac;

4°. Catherine-Françoise de Cugnac;

5°. Jeanne-Louise de Cugnac.

VI. Antoine-François DE CUGNAC, II° du nom, quis de Cugnac, vicomte de Puycalvel, seigneur de net, Loubejac, La Bastide, la Tèse, Peyrille, t-Pompon, Castelvieil, la Lecune, les Fournels, s, Trigonan, qualifié *très-haut et très-puissant sei-r*, fut fait légataire, et substitué à sa mère et à ses es, par le testament de son père, du 4 avril 1739; reçu dans la première compagnie des mousquetaires eval, servant à la garde ordinaire du Roi, le 4 fé-r 1742; fit la campagne de 1745, dans cette compa-, et se trouva, la même année, avec elle, à la bataille ontenoi; fit hommage au Roi, au bureau de son do-ne de Guienne, à Bordeaux, le 17 décembre 1751, r la terre et seigneurie de Sermet; acquit, le 19 no-bre 1766, de Pons-Capmas de Loubejac, tous les s que celui-ci avait achetés d'Emmanuel de Cugnac, te de Giversac, par acte du 5 janvier 1741; rendit de veau hommage au Roi pour la terre de Sermet, le

30 mai 1777, avec promesse d'en fournir l'aveu et dénombrement dans les quarante jours portés par l'ordonnance; et mourut au château de Sermet, le 3 août 1779. Il avait épousé par contrat passé au château de Saint-Projet en Querci, le 1er juillet 1752, très-haute et très-puissante demoiselle Suzanne-Elisabeth de Lostanges-de-Sainte-Alvère, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Arnaud-Louis-Claude-Simon de Lostanges, chevalier, seigneur, marquis de Sainte-Alvère et de Montpezat, baron de Lostanges, du Vigan, de Limeuil, des Prés et de la Boufie, seigneur de Puiderèges, Ussel, Senaillac, Cadrieu, La Boissonnade, Cazelles, Bidonnet, etc., grand-sénéchal et gouverneur pour le roi de la province de Querci, et de défunte très-haute et très-puissante dame Marie-Françoise de Larmandie-de-Longa. De ce mariage sont nés deux fils, dont l'un est décédé sans laisser de postérité, et l'autre, qui suit, a continué la descendance.

XVII. Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marianne, marquis DE CUGNAC, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, né au château de Sermet, le 28 octobre 1755, obtint une commission du Roi, le 3 juin 1779, pour prendre et tenir rang de capitaine dans le régiment de Belzunce et dans les troupes de dragons. Il a eu l'honneur d'être présenté au Roi et à la famille royale en 1784, et a fait ses preuves au cabinet du Saint-Esprit, pour monter dans les carrosses de Sa Majesté et chasser avec elle. Il s'est marié par contrat du 13 mars 1782 (le mariage célébré le lendemain) avec très-haute et très-puissante demoiselle Marie-Charlotte du Bouzet-de-Marin, fille de très-haut et très-puissant seigneur Philibert-Paul-François du Bouzet, comte de Marin, seigneur de Fondelin, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de très-haute et très-puissante dame Anne de Mellet-de-Fondelin. De ce mariage sont nés six enfants :

1.° Marie-Philibert-Robert, dont l'article suit;

2.° Amand-Philippe-Théodore de Cugnac a servi sous S. A. royale monseigneur le duc d'Angoulême, en 1814, et a épousé, le 20 avril 1817, demoiselle Eugénie de Calonie;

3.° Adélaïde-Suzanne-Elizabeth de Cugnac, mariée le 18 messidor an X (7 juillet 1802), à Amand, comte de la Roque, d'une ancienne noblesse du comté d'Armagnac ;

4.° Louise-Philiberte de Cugnac, alliée le 15 novembre 1800, à Louis-Hubert, comte de Brivazac, fils du comte de Brivazac, chef d'escadron dans le régiment de la Reine ;

5.° Isabelle-Saturnine de Cugnac ;

6.° Agathe de Cugnac a épousé, le 14 septembre 1817, Jean-Louis, chevalier de Miégeville.

XVIII. Marie-Philibert-Robert, marquis DE CUGNAC, né en 1785, a servi sous monseigneur le duc d'Angoulême en 1814. Il a épousé, le 28 juin 1812, demoiselle Elizabeth de Solages, fille du vicomte de Solages, dont il a trois enfants :

1.° Ludovic de Cugnac ;

2.° Amalric de Cugnac ;

3.° Alix de Cugnac.

Branche de Trigonan, éteinte.

XIII. Jean DE CUGNAC, IV° du nom, chevalier, seigneur de Loubejac, Trigonan, etc., second fils de Brandelis de Cugnac, seigneur de Giversac, et de Paule du Lac-de-la-Perède. Son père lui légua une somme de 20,000 livres par son testament du 30 avril 1653. Il assista, le 24 avril 1654, au contrat de mariage de Mathieu Paul, son frère; fut maintenu dans sa noblesse avec ce dernier et ses autres parents du même nom, par jugement de M. Pellot, du 13 décembre 1666; et ne vivait plus le 29 novembre 1695. Il avait épousé par contrat du 4 juin 1670, dame Françoise Dupuy-de-Trigonan, veuve de Henri de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie, Lancinade, etc., et fille de François Dupuy, II° du nom, écuyer, seigneur de Trigonan, et de dame Suzanne de Cugnac (de Caussade); elle vivait encore en 1695, et eut pour fils :

XIV. Jean-Louis DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Trigonan, etc., né le 17 juillet 1672, fut maintenu

dans sa noblesse par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Guienne, du 12 décembre 1704; testa en 17....., et ne vivait plus le 22 mars 1727. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, le 24 novembre 1695, Marie de Tricard, demoiselle de Rognac, fille de défunts François de Tricard, chevalier, seigneur de Rognac, Bassillac, Montrent, et de dame Françoise de Beaupoil-de-Saint-Aulaire; elle mourut avant le 4 juin 1745, laissant :

1.° Adrien-Blaise, dont l'article suit;

2.° Jean-Louis de Cugnac, chevalier, seigneur de Loubejac, etc.; donna quittance, le 22 mars 1727, à Adrien-Blaise, son frère aîné, de la somme de mille livres à compte sur ses droits paternels. Adrien-Blaise de Beaupoil-Saint-Aulaire, seigneur de Saint-Mer, lui légua le château de Rognac, sauf quelque réserves, par son testament du 4 juin 1745. Il assista au contrat de mariage de Marie-Claire de Bayly, sa nièce, avec messire Louis de Sanzillon, seigneur de Mensignac, du 30 août 1761; fit son testament le 21 septembre 1766, par lequel il légua, entr'autres choses, son château et seigneurie de Trigonan, à Antoine-François de Cugnac, seigneur de Sermet; et ne vivait plus le 13 novembre 1767;

3.° Marie de Cugnac épousa, par contrat passé au château de Trigonan, le 11 février 1721, Joseph de Bayly, chevalier, seigneur de Razac, le Lieudieu, Charuel, Gravelle, etc., fils de Pierre Jean de Bayly, chevalier, seigneur, vicomte de Razac, et de dame Marie Faure, dont elle fut la seconde femme; elle était veuve en 1778, et décéda le 10 juin 1788, âgée d'environ quatre-vingt-huit ans.

XV. Adrien-Blaise DE CUGNAC, chevalier, marquis de Trigonan, etc., reçut une quittance de Jean-Louis, son frère, le 22 mars 1727; et ne vivait plus, à ce qu'il paraît, le 4 juin 1745, puisque ce dernier prenait alors la qualité de seigneur de Trigonan. Il avait épousé, vers l'an 1738, demoiselle Marguerite-Thérèse de Bayly, sa nièce, fille de Joseph de Bayly, chevalier, seigneur

de Razac, Gravelle, etc., et de dame Marie de Cugnac; elle passa un acte, en qualité de sa veuve, le 3 avril 1750, avec Pierre de Saint-Astier, chevalier, seigneur de Savignac; et mourut sans enfants, vers la fin de juillet 1776. Les biens de cette branche ont passé dans celle de Peyrille, ou Sermet.

Branche du Tourondel, établie à Lille, en Flandre.

XII. Peyrot, ou Perrot DE CUGNAC, écuyer, seigneur du Tourondel, était le second fils de Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, et de Polixène de Durfort. Il fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de sa mère, du 18 mars 1622, assista au contrat de mariage de son frère aîné, le 12 septembre 1630; et passa un accord avec lui, le 1er décembre 1642, au sujet des droits qu'il avait dans les successions de feus Jean et Marc, ses frères. Il avait épousé, par contrat du 29 mai 1623, demoiselle Henrie de Gontaut-de-Saint-Geniès, fille de noble Armand de Gontaut-de-Saint-Geniès, chevalier, seigneur de Ruffen et de la Serre, et de dame Marque, ou Marquise de Montlouis, fille de Jean de Montlouis, seigneur de la Serre, et de Marguerite de Foucauld-de-Lardimalie (1). De ce mariage naquirent:

XIII. Henri DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Floricourt, se maria, le 30 juillet 1658, à Marie d'Abzac-de-la-Douze, demoiselle de Falgueyrac, fille de noble Charles d'Abzac de Cazenac, écuyer, seigneur d'Aurance, etc., capitaine de vaisseau, ensuite contre-amiral, et de dame Marie de Berthonneau, dont naquit :

XIV. Charles DE CUGNAC, chevalier, seigneur du Tourondel, etc., s'allia, le 4 janvier 1694, à Madeleine de Gontaut-de-Lauzerte, sa parente, fille de noble Jean

(1) Marque de Montlouis était nièce, par sa mère, de Jean de Foucauld-de-Lardimalie, baron d'Auberoche, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur des comté de Périgord et vicomté de Limoges.

de Gontaut-de-Saint-Geniès, écuyer, seigneur de la Coste, et de dame Clermonde de Griffon, qui le rendit père de :

1.° Antoine, qui suit;

2.° Jean de Cugnac, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; reçu chevalier de Malte de minorité, en 1699; se maria, en 1734, à Jeanne Tardif, qui le rendit père de trois enfants, morts jeunes, au nombre desquels était une fille, qui a été élevée à Saint-Cyr, et est morte quelques années avant la révolution. Il a eu l'agrément, en se mariant, de porter la croix de Malte, en faveur du zèle qu'il avait manifesté de tout tems pour le service de l'ordre;

3.° Pierre de Cugnac, capitaine de cavalerie dans le régiment de Bourbon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4.° Louis-Christophe de Cugnac-de-la-Coste, capitaine dans le régiment de Provence, mort sans alliance, comme le précédent.

XV. Antoine DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Fraissaies, Tourondel, etc., ancien officier de cavalerie au régiment de Condé, se maria, le 10 janvier 1736, à demoiselle Marie de Pons-de-la-Borie, fille de Pierre de Pons, et de Marguerite de Bonnet; il en eut dix-huit enfants, dont plusieurs sont morts en bas âge :

1.° Sébastien de Cugnac, né le 25 décembre 1740, d'abord page de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, ensuite capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est mort lieutenant-colonel d'infanterie, et sans alliance, en Angleterre, en 1801, après avoir fait toutes les campagnes des princes;

2.° Emmanuel, *dit* le marquis de Cugnac, né le 22 mars 1745, a fait aussi toutes les campagnes des princes : il était capitaine dans le même régiment que son frère aîné; ensuite lieutenant de roi de la ville d'Antibes, où il est mort en 1806. Il avait épousé, en 1784, N de

Villeneuve-Trans, veuve de son cousin, M. de Villeneuve-de-Beauregard, et fille d'Alexandre de Villeneuve, marquis de Trans (1);

3.° Pierre, dont l'article suit;

4.° Pierre, abbé de Cugnac, né le 9 mai 1757, qui, après avoir été élevé au collége royal de la Flèche, se destina à l'état ecclésiastique, et fit ses preuves pour entrer au collége Mazarin. En 1783, M. Roger-de-Caux, évêque d'Aire, l'ayant nommé son grand vicaire, il a suivi ce prélat dans son émigration forcée par la persécution contre l'Eglise; et à la formation du chapitre royal de Saint-Denis, au mois de décembre 1816, il a été nommé par S. M. Louis XVIII, un des membres de ce corps;

5.° Marguerite de Cugnac, religieuse à Fontgaufier, née le 31 mai 1736, est décédée en 1810.

XVI. Pierre DE CUGNAC, vicomte de Cugnac, né le décembre 1752, entra au service en 1767, fut succes-ement sous-aide-major, lieutenant et capitaine dans le iment de Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis; et fut pourvu en 1788, de fice de lieutenant des maréchaux de France, à Lille, Flandre, où il avait épousé, le 2 juillet 1782, demoi-e Marie-Thérèse-Josèphe du Toict (2). Il a émigré commencement de la révolution, et a fait toutes les npagnes des princes. Il a eu l'honneur d'être pré-té au roi et à la famille royale, le 29 juillet 1816. son mariage sont nés :

---

1) La maison de Villeneuve de Trans et de Vence, l'une plus anciennes et des plus illustres de Provence, est alliée a maison royale de France, et reconnue pour parente par princes du sang, qui signent comme tels les alliances que te maison contracte : les marquis de Vence, qui en sont une nche, ont pour auteur Romée, premier baron de Vence, ıs le treizième siècle, frère de Géraud, IIe du nom de lleneuve, tige de celle des marquis de Trans. Cette maison roduit un grand-maître de Rhodes, en 1321, dans la per-ne d'Hélion de Villeneuve, un connétable de Provence, 1230, etc.

2) Du Toict est une ancienne famille, originaire d'Es-ne, où elle était connue sous le nom *del Tecto.*

1.° Sébastien-Marie-Jules-Henri, qui suit;

2.° Louise-Marie-Alexandrine-Adélaïde de Cugnac, née le 13 janvier 1783; mariée, le 9 décembre 1811, à Dominique-Louis-Théodore-Joseph de Hau.

XVII. Sébastien-Marie-Jules-Henri, vicomte DE CUGNAC, né le 21 septembre 1786, a servi plusieurs années dans la cavalerie, et était volontaire royal en 1814; il a épousé, le 24 février 1813, Anne-Françoise-Alexandrine de Chaton (1), sa cousine germaine, fille de Henri-René de Chaton, ancien gentilhomme des états de Bretagne, et d'Elisabeth du Toict; dont il a :

1.° Félicité-Ermance de Cugnac, née à Lille, le 12 août 1816;

2.° Clémence-Marie, née aussi à Lille, le 12 mai 1818.

Branche de Caussade.

VI. Henri DE CUGNAC, écuyer, seigneur de Caussade, etc., fils de Pierre, seigneur de Cugnac, et de Dauphine de Gontaut et frère de Jean de Cugnac, auteur de la branche de Giversac (2), devint seigneur de

---

(1) Chaton, ou Chatton, est une ancienne famille, originaire de Bretagne, dont il est fait mention dans le *Nobiliaire* de cette province; elle s'est partagée en plusieurs branches, dont les principales sont celles des Vaux et de la Ville-Morhen, du Bois et de la Touche : et s'est alliée aux maisons de Rohan, d'Urvoy, de Bréhant, de Cambout, de le Gonidec, de Maulny de Lanjamet, de la Touche, de Visdelou, etc. Lors de la réformation de la noblesse sous Louis XVI, les seigneurs de Chaton furent déclarés nobles d'extraction, par arrêt du 6 mars 1671, et remontèrent leur filiation à Geofroi de Chaton, seigneur des Vaux, dont le fils, nommé Robert, vivait en 1517, marié avec Guillemette de Cambout. Leurs armes sont : *D'argent, au pin arraché de sinople chargé de trois pommes d'or.*

(2) L'époque de la séparation de la branche de Caussade d'avec celle de Giversac, est connue par les titres de la maison de Gontaut-de-Saint-Geniès: il est dit expressément dans une enquête de l'an 1458, que Jean, seigneur de Cugnac (auteur de la branche de Giversac), donna la place de Badefol à Jeanne

Caussade, et viguier de la ville du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, r son mariage avec l'héritière de l'ancienne maisc de Vigier, de Périgueux; il obtint, le 1er octobre 1409, en qualité de tuteur de ses enfants et de feue Jeanne Vigier, sa femme, des lettres de l'official de Périgueux, contenant une commission pour faire *un examen à futur* contre Arnaud de Bourdeille et Foulques de Forces, damoiseaux, et Guillaume et Henri-Bonneau, clercs, qui lui disputaient la propriété d'un village, appelé *la Borie de Porte* (aujourd'hui Borie-Porte), situé dans la paroisse de Trélissac: Henri de Cugnac prend, dans ces lettres, la qualité de *damoiseau habitant de Périgueux*. Il fit son testament dans cette ville, le 10 octobre 1416 (1), par lequel il donna la tutelle de ses enfants mineurs à Hélie de Cugnac, son frère, et à Hélie de Gontaut, seigneur de Hautefort; et nomma ses exécuteurs testamentaires, le même Hélie de Gontaut et Arnaud de Bourdeille, chevalier, sénéchal de Périgord. On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 8 avril 1421. Il avait épousé, avant le 22 novembre 1395 (2), dame

---

de Cugnac, sa nièce, fils de Henri, son frère, en la mariant avec Tristan d'Abzac.

Nous ferons remarquer ici, en passant, que quoique nous ayons placé la branche de Caussade après celle de Giversac, notre intention n'a été nullement de préjuger en faveur de cette dernière, le droit d'aînesse, réclamé par les marquis du Bourdet, qui représentent la branche de Caussade.

(1) *Arch. du château de Pau. Invent. de Montignac, à la Bibl. du Roi.*

(2) C'est ce que nous apprenons par des lettres du roi Charles VI, données à Paris, le 22 novembre 1395. Ces lettres contiennent des faits assez curieux, pour mériter d'être rapportées ici au long.

« Charles, etc., sur la supplication qui nous a été faite par » Jeanne Viguier, portant que feu Corboran Viguier, son » père, avait été, tout le temps de sa vie, un des bons écuyers » de Périgord, et avait servi bien et loyaument nos prédéces- » seurs, au fait des guerres, pour lesquelles il mourut. Et elle » demeura bien quinze ans, ou environ, en pupillarité, se » gouvernant en sorte qu'il n'était arrivé aucun dommage de » son lieu et forteresse de Caussade, ni à nous, ni au pays. Et » depuis, par le conseil de ses amis, elle se maria avec feu

Jeanne de Vigier, veuve de Bertrand de Grézignac, écuyer, et fille unique et héritière de Corborand de Vigier, IIe du nom, viguier de la ville du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, et de dame Isabeau de Domme; elle était morte avant le 1er octobre 1409, et avait eu de son mariage :

1.° Guillaume de Cugnac, mineur, en 1409, ne vivait plus en 1416;
2.° Etienne, dont l'article suit;
3.° Jeanne de Cugnac, obtint le 8 avril 1421 (v. st.), d'Arnaud de Bourdeille, chevalier, sénéchal de Périgord, des lettres de sauvegarde, sur la

---

» Bertrand de Gresignac, écuyer, fils de Bernard de Gresi-
» gnac, chevalier, notre maître d'hôtel, encore vivant, et
» viguier de Toulouse. Lequel marquis de Gresignac nous
» avait bien servi, durant et au fait des guerres, et mourut à
» la bataille d'Espagne. Et après qu'il fut mort, elle demeura
» bien dix ans sans se marier. Pendant lequel tems, le feu
» comte de Périgord luy fit grand guerre, parce qu'elle ne
» voulait pas épouser un des gens de ce comte, afin que de
» ladite forteresse de Caussade, il pût faire guerre à la ville de
» Périgueux et aux autres lieux d'environ. Et partant, elle
» voyant que ceux de notre obéissance ne vouloient l'épouser
» par crainte qu'ils avoient dudit comte, se maria durant les
» guerres que nous avions avec les Anglois, à un écuyer du
» pays de Guyenne, appelé Henry de Cugnac, lequel avait
» toujours tenu le parti de l'Anglois. C'est pourquoy, elle
» craignant de n'être recherchée par nous, ou nos officiers,
» elle avoit obtenu des lettres par lesquelles nous lui avions
» remis et pardonné toute peine, amende et offence. Nonob-
» stant lesquelles lettres avoit pris, ou fait prendre par nos
» officiers ledit lieu ou forteresse de Caussade, à elle appar-
» tenant, et où elle, et une sienne fille de premier mari,
» avoient leur habitation. Et avec ledit lieu, ledit sénéchal
» avoit aussi fait retenir les rentes et revenus en dépendants
» au très grant préjudice de la suppliante. Nous, ayant égard
» à cette requête, et aussi au bon rapport, qui nous avoit été
» fait de la personne de Mondisson de la Chassagne, écuyer,
» nous ordonnons que ledit lieu et forteresse de Caussade
» soient donnés en garde audit de la Chassagne, tant qu'il
» nous plaira, après qu'il aura fait le serment entre les mains
» du chancelier, ou dudit sénéchal de Périgord de bien gar-
» der ledit lieu sous notre obéissance, etc. Donné à Paris, le
» 22 novembre 1395. »

plainte qu'elle avait formée d'être troublée dans la jouissance des biens dont elle avait hérité par le décès de ses père et mère (1). Elle fut mariée, vers l'an 1425, à noble Tristan d'Abzac, à qui Jean de Cugnac, oncle paternel de Jeanne, donna en faveur de ce mariage, et moyennant une somme d'argent, la place de Badefol-sur-Dordogne, que Tristan garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1431 ;

4.° Comtesse de Cugnac, dont le sort est ignoré.

'II. Etienne DE CUGNAC, damoiseau, seigneur de ıssade, Chabans, Florimont, etc.; et viguier de la e du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, fut institué itier universel par le testament de son père, du octobre 1416; reçut avec dame Louise de Rassials, femme, le 3 juillet 1448, une reconnaissance de ɜrre de la Faye, pour deux maisons situées dans le ırg de Celle; transigea, le 10 octobre 1452, avec ɔle homme Gantonet d'Abzac, *fils de feu noble Tristan lbzac*, agissant tant en son nom, que celui de demoi-le *Armande d'Abzac, sa sœur*, sur un procès mû tre eux, au sujet de la succession de défunte Jeanne Cugnac, mère de Gantonet, et fille et héritière, ur un tiers, de défunts Henri de Cugnac, et Jeanne ʒier, seigneur et dame de Caussade; il fut convenu · cet acte, que Gantonet d'Abzac et sa sœur, auraient partage tous les biens, rentes et droits que la ıison de Caussade possédait dans les paroisses et dis-ɜts de Celle, Bertric, Villetoureix, Saint-Martial de ône, Saint-Médard de Ribérac, etc., moyennant elques réserves, etc. Etienne de Cugnac mourut avant 6 septembre 1456, laissant de dame Louise de Ras-ls, ou Rassiels, sa femme (2), les enfants suivants :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Forton de Cugnac, auteur de la branche de Pauliac ;

---

1) *Bibl. du roi, manuscr. de Doat., vol.* 244, *fol.* 217.

2) On croit que Louise de Rassials était de la même maison e les seigneurs de Vaillac.

3.° Marie de Cugnac, femme, avant l'an 1487, d'Hélie Adémar, bachelier ès-décrets.

VIII. Jean DE CUGNAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Caussade, Chabans, Florimont, Vimenières, du Bosc-Calvigière, etc., et viguier du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, qualifié *noble et puissant homme, et damoiseau,* avait déjà succédé à son père, le 13 avril 1456, suivant un bail à cens (dans lequel il le rappelle), qu'il fit du ténement de la Buffarandie, situé dans la paroisse de Trélissac, en faveur de Gérald Gravier, *dit* Dorle habitant de la paroisse de Saint-Front-de-Périgueux; donna à prix fait, le 6 septembre suivant, un bâtiment à construire, à Jean *deus Betz* et à Jacques de Lescure, habitants de la paroisse de Sarliac; renonça, par acte passé à la Chapelle d'Albareils, le 9 juin 1469, en faveur de Richard de Gontaut, chevalier, seigneur de Badefol et d'Escabillon, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur la terre et seigneurie de Badefol, du chef de défunts nobles Etienne de Cugnac, son père, et de Henri de Cugnac, son aïeul, se réservant seulement pour lui et les siens, la faculté de conserver les armes de Badefol; donna, le 17 février 1490 (v. st.), à l'abbaye de Cadoin (1), tout droit de fondalité, qu'il pouvait avoir en la juridiction du château et châtellenie de Badefol, pour faire son anniversaire solennel avec diacre et sous-diacre, le jour de son décès, annuellement et à perpétuité (2); assista au contrat de mariage de Jean, son fils, le 20 décembre 1501; mourut le 18 mars de l'année suivante 1502 (v. st.), et fut enterré à Florimont. Il avait épousé demoiselle Marguerite Vigier, de la maison de Vigier de Paluel (3), dont il eut entr'autres enfants :

IX. Jean DE CUGNAC, IIe du nom, écuyer, seigneur, de Caussade, Florimont, Chabans, Vimenières, etc., reçut, en 1501, une donation de ses père et mère; passa

---

(1) *Extr. de l'obituaire de Cadoin.*

(2) Il paraît que Jean de Cugnac avait conservé des droits dans la terre de Badefol, malgré la renonciation qu'il avait faite en 1469, en faveur de Richard de Gontaut.

(3) Cette maison s'est éteinte dans celle de Gimel.

un acte, le 15 janvier 1514 (v. st.); et fit son testament le 8 août 1526, par lequel il ordonna que s'il venait à mourir à Trélissac, on l'y enterrât dans le tombeau de sa mère; mais s'il mourait à Florimont, il voulait y être inhumé auprès de son père; donna l'administration de ses biens et de ses enfants à sa femme; nomma le seigneur de Fénélon son exécuteur testamentaire, et mourut le 27 mars 1527 (v. st.). Il avait épousé, par contrat du 20 décembre 1501, demoiselle Philippe de Salignac-de-la-Mothe-Fénélon, fille de noble et puissant homme Jean de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénélon, Mareuil, Gaulejac, etc., et de dame Catherine de Thémines, fille de noble et puissant homme Déodat de Thémines, autrement de Penne, seigneur de Thémines, Gourdon, Cardaillac, Milhac, Nadaillac et la Bourianne; elle transigea, étant veuve et tutrice de Jean, son fils, le 3 octobre 1530, avec M. François Regnaut, prêtre et curé de Saint-Maurice, et Jean Regnaut, son frère, marchand, à Périgueux, sur les différends qu'ils avaient entre eux au sujet de la quatrième partie d'un moulin, situé dans la paroisse de Trélissac, que feu Jean de Cugnac avait acheté de Pierre Regnaut, leur frère; acquit une terre le 25 mai 1531; reçut, le 1er décembre 1538, conjointement avec Jean de Cugnac, écuyer, seigneur de Caussade, son fils, une reconnaissance de noble demoiselle Antoinette de Saint-Astier, pour un moulin, appelé de Mosneau, situé sur la rivière de l'Isle, dans la paroisse de Trélissac; et ne vivait plus, selon les apparences, en 1542. De cette alliance provinrent les enfants suivants :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Geraud de Cugnac, destiné à l'église par son père, en 1526;
3.° Hélie de Cugnac, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1551;
4.° Marguerite de Cugnac, mariée avant l'an 1526, à noble Guichard du Chemin, seigneur de Chartuzac, en Saintonge;
5.° Marguerite de Cugnac, } non mariées en 1526.
6.° Marie de Cugnac, }

X. Jean DE CUGNAC, IIIe du nom, écuyer, sei-

gneur de Caussade, Florimont, Vimenières, etc., né en 1509, était mineur et âgé seulement de dix-sept ans, lorsque son père l'institua son héritier universel par son testament du 8 août 1526; paraît avec sa mère, dans des actes de 1530 et 1531; fit avec cette dame, le 27 septembre 1538, une acquisition de Denis d'Aix, écuyer, seigneur de Meymy, où fut présent Hélie de Cugnac, son frère; fit, le 12 mai 1542, le transport d'une rente foncière, à Etienne de la Coste, conseiller en la sénéchaussée de Périgord; obtint, le 6 septembre 1546, au siége de Périgueux, une sentence, à son profit, contre Hélie de Laurière, chanoine de Périgueux; fit vente, le 20 avril 1559, à Pierre de Saint-Angel, conseiller à la cour des aides de Bordeaux, des moulins du Mosnard-sur-l'Isle, près de Périgueux, qu'il avait acquis depuis trois ans, des seigneur et dame de Bellegarde; est nommé avec sa femme et Gabriel, leur fils, dans un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu le 10 mars 1560, entre eux, et François Dupuy, écuyer, seigneur de Trigonan; assista, en 1582, au contrat de mariage de Geoffroi, son fils; et mourut la veille de saint André, 1585, âgé de soixante-seize ans. Il avait épousé, par contrat du 4 avril 1544, demoiselle Isabeau de Galard (*de Goulard*), de la maison de Touverac, en Saintonge, sœur de Jean de Galard, seigneur de Puyrigaud et de Brie, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre; elle survécut à son mari, mourut au mois de mai 1587, et fut enterrée auprès de lui, dans l'église de Trélissac. De leur mariage naquirent :

1.° Geoffroi, dont l'article suit;
2.° Jean de Cugnac,
3.° Gabriel de Cugnac, } morts avant leur père;
4.° Pierre de Cugnac.

XI. Geoffroi de Cugnac, écuyer, seigneur de Caussade, Florimond, Vimenières, etc., vendit ces deux dernières seigneuries, avec faculté de rachat, par acte passé à Sarlat, le 22 mars 1585 (v. st.); acquit, le 2 août 1597, de Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénélon, quelques rentes, assises dans la paroisse et juridiction de Saint-Rabier, pour la somme de neuf mille trois cents livres; obtint, le 24 janvier 1597 (v. st.),

un arrêt du parlement, dans lequel il est dit qu'il était appelant d'une sentence du sénéchal de Périgord, rendue contre Pierre de Cugnac, écuyer ; transigea pour lui et ses enfants, le 30 décembre 1608, avec Gabriel de Feydit, écuyer ; est nommé dans le contrat de mariage de son fils, du 13 mai 1612 ; et ne vivait plus le 5 mai 1629. Il avait épousé, par contrat du 26 juillet 1582, Jacquette du Bosc, dame de Vaux, dans la paroisse de Dussac, fille de Jean du Bosc, seigneur du Bosc et de Vaux, et de dame Claude Broin. Le futur époux y fut assisté, entr'autres, de Jean du Chemin, écuyer, seigneur de Chartuzac, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de plusieurs autres parents et amis des deux parties, parmi lesquels on remarque Bernard de Chauveron, écuyer, seigneur de Dussac, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme de sa chambre, Guy d'Abzac, écuyer, seigneur de Villars, Jacques de Sanzillon-de-la-Foucaudie, écuyer, seigneur de Douillac, Pierre de Salignac, écuyer, seigneur de la Lavastre, etc. Jacquette du Bosc testa, étant veuve, le 5 mai 1629 ; et eut de son mariage, les enfants suivants :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Jean de Cugnac, auteur de la branche du Monteil ;
3.° Marc de Cugnac, } morts jeunes ;
4.° Louis de Cugnac, }
5.° Jacquette de Cugnac, morte jeune ;
6.° Marie de Cugnac, épousa N.... de la Bermondie, écuyer, seigneur de la Salvagie.

XII. Charles de Cugnac, Ier du nom, écuyer, seigneur de Caussade, Puyrigaud, en Angoumois, etc., transigea, le 1er septembre 1618, avec Louis de Galard-de-Béarn, écuyer ; et vivait encore en 1629, suivant le testament de sa mère, qui le fit son légataire. Il avait épousé par contrat, accordé au château d'Escoire, en Périgord, le 13 mai 1612, demoiselle Catherine, de Ranconnet, fille de Benjamin de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire et de Polignac, et de feue dame Marthe de Raymond ; assistée de dame Anne d'Espagne, sa belle-mère, deuxième femme du seigneur d'Escoire,

de Marie de Ranconnet, épouse de Louis de Galard-de Béarn, comte de Brassac, et de Raphaël de Banes, écuyer, seigneur de Maleffe, son curateur, etc.; elle fut héritière des Chabaudières, dans la paroisse de Ladurie en Angoumois, qu'elle porta à son mari; ils eurent de leur mariage :

1.° Charles II, qui continua la descendance de cette branche, sous la dénomination du Bourdet :

2.° Henri de Cugnac, mort à l'âge d'un an ;

3.° Suzanne de Cugnac, contracta deux alliances : la première, avec François Dupuy, écuyer, seigneur de Trigonan, fils de Jean Dupuy, écuyer, seigneur de Trigonan, et de Marie Dupuy-de-la-Forêt, dont elle eut une fille unique, Françoise Dupuy, mariée, 1.° à Henri de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie; 2° le 4 juin 1670, à Jean de Cugnac, chevalier, seigneur de Loubejac, auteur de la branche de Cugnac-Trigonan..

Suzanne de Cugnac, épousa en secondes noces, par contrat passé au château de la Roche-Jaubert, paroisse de Saint-Pantaly-d'Exideuil, le 4 mars 1643, Armand de la Marthonie, chevalier, seigneur de Boschaud, etc.; ils acquirent conjointement, par acte du 30 avril 1647, de Charles II de Cugnac, la seigneurie de Caussade, située comme il a été dit, dans la paroisse de Trélissac, avec tous ses domaines, rentes et dîmes, et en jouirent paisiblement jusqu'au 3 janvier 1660, que le seigneur de Taillefer et sa femme firent saisir cette seigneurie (1); mais il paraît qu'il fut

---

(1) La seigneurie de Caussade, située dans la paroisse de Trélissac, près du château de Lanmary, et dans la banlieue de Périgueux, avait appartenu, de toute ancienneté, à la maison de Vigier de Périgueux, avant qu'elle entrât dans celle de Cugnac. La généalogie de cette ancienne maison n'ayant jamais été publiée, et étant par conséquent peu connue, on a cru devoir en donner ici un précis, tiré en grande partie des registres de la maison de ville de Périgueux, et de plusieurs dépôts particuliers.

La maison de Vigier de Caussade, l'une de plus anciennes, et autrefois des plus considérables du Périgord, possédait, de-

fait ensuite un arrangement entre eux, et qu'elle rentra dans sa maison de Cugnac.

---

puis plusieurs siècles, à titre de fief, la viguerie du Puy-Saint-Front de Périgueux. Cette viguerie, qui n'était dans l'origine qu'une charge, ou office, lui avait été inféodée par le chapitre de Périgueux, à une époque très-reculée, et certainement avant le onzième siècle. Une charte de l'abbaye de Saint-Astier nous a conservé la mémoire d'un seigneur de Vigier, qui vivait avant l'an 1100; et le Cartulaire de Chancelade fait connaître ses descendants jusqu'au commencement du treizième siècle. On conservait autrefois, dans les archives du château de Caussade, un titre de l'an 1131, concernant Hélie Ier de Vigier et Guillemette, sa femme. On trouve après lui, et dans le même siècle :

Hélie Vigier, IIe du nom, épousa N. . . . . fille d'Emenon de Périgueux, qui le rendit père : 1.° d'Hélie III, qui suit; 2.° d'un autre Hélie, père de quatre filles, dont l'aînée épousa Guillaume de Mauriac; 3.° de Pierre, dit Peyrot, qui eut des enfants; et 4.° d'Himberge, femme de Bertrand de Born, seigneur de Hautefort.

Hélie Vigier, IIIe du nom, épousa Jeanne de Pardaillan, dont il eut : 1.° Etienne, qui suit; 2.° Geoffroi, ou Jaufre; 3.° Plazencé, vivant en 1258 et 1276, qui eut deux fils; et 4.° Fine, mariée à Fortanier de la Cropte, chevalier.

Etienne Vigier, chevalier, et viguier du Puy-Saint-Front de Périgueux, nommé dans des actes de 1236, 1237, 1247, 1258 et 1276, eut pour femme Geraude de Grignols, qu'on croit sœur de Boson, seigneur de Grignols; et fut père de : 1.° Hélie, chevalier, marié à Guillelmine de Saint-Astier; 2.° Jean, qui suit; 3.° Pierre, chevalier.

Jean Vigier, donzel, prit alliance avec Amélie de Salignac, veuve en 1304; et en eut : 1.° Hélie, qui suit; 2.° Pierre, marié à l'héritière de Prémilhac, forma une branche qui s'est éteinte, dans le seizième siècle, dans la maison de la Roche-Aymon; 3.° Marsebilie, femme d'Auger, ou Augier de Montaut, chevalier.

Hélie Vigier, IVe du nom, chevalier, était, en 1301, sous la tutelle de Renaud de Salignac, son oncle maternel; et ne vivait plus en 1329. Il avait épousé, avant l'an 1304, Aremborc, ou Aremburge de Périgueux, fille d'Hélie de Périgueux, chevalier, dont naquirent : 1.° Corborand I, qui suit; 2.° Hélie; 3.° Mafre; 4.° Marquèse, femme d'Hélie des Chabânes, chevalier.

Corborand Vigier, Ier du nom, chevalier, capitaine général pour le Roi en Périgord, connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1329, jusqu'en 1347, eut pour femme Mathe de

Branche du Bourdet, en Poitou.

XIII. Charles DE CUGNAC, II° du nom, chevalier, seigneur de Caussade, Puyrigaud, le Bourdet, Chadurie, etc., quitta le Périgord pour aller habiter le Poitou où il devint seigneur du Bourdet, par son mariage, dont le contrat fut passé au village de Texiers, paroisse de Tugeras, le 7 juin 1647, avec demoiselle Catherine Acarie-du-Bourdet (1), fille de haut et puissant seigneur messire Louis Acarie, seigneur de la Rousselière, Boisredon, Chartuzac et Tugeras, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine au régiment des gardes, et de dame Philippe du Chemin-de-Chartuzac. Il ne vivait plus le 16 mai 1668, lorsque sa veuve, au nom de ses enfants, dont elle était tutrice, obtint de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, acte de la représentation des titres justificatifs de leur noblesse, depuis l'an 1539. Les enfants issus de son mariage, sont :

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;

2.° Jean-Louis de Cugnac, auteur d'un rameau, établi à la Fère, en Picardie;

3.° Alexandre-Emmanuel de Cugnac, capitaine dans le régiment des fusiliers du roi, en 1680, mort sans alliance;

---

la Faye, dite de Born, fille de Renaud, seigneur de Hautefort, Thenon, etc., et de Souveraine de Comborn. Leurs enfants furent : 1.° Corborand II ; 2.° Mafre ; 3.° Astier ; 4.° Raimond.

Corborand Vigier, II° du nom, épousa Isabeau de Domme (ou Dôme), fille unique et héritière de Gilbert de Domme, chevalier, seigneur des château et châtellenie de Domme-Vieille, du repaire de Calmon, de Daglan, Paulhac, Vimenières, Florimont, Puechimbert, Gaumiers, Nebirac, Gaulejac, Vitrac, etc., et petite-fille de Guillaume de Domme, chevalier, seigneur des mêmes lieux.

(1) Catherine Acarie était issue d'une ancienne famille, alliée à plusieurs grandes maisons du royaume, entr'autres à celle de Rochechouart, dont une branche connue sous le nom de Rochechouart-Jart, seigneurs du Bourdet, a possédé longtems la terre de ce nom.

4.° Marie-Agnès de Cugnac, épousa, par contrat du 18 juillet 1673, messire Jean Pascaut, chevalier, seigneur et baron de Pauleon, en Aunis.

XIV. Jean-Louis DE CUGNAC, chevalier, seigneur, marquis du Bourdet, seigneur de Puyrigaud, etc., enseigne des gardes du corps du roi, était en 1680, capitaine dans le régiment des fusiliers du roi; puis colonel d'infanterie. Il partagea, le 25 avril 1683, avec ses frères, les biens provenants de la succession de leurs père et mère; il était, en 1689, exempt dans la deuxième compagnie des gardes du corps, et se distingua, en cette qualité, au combat de Leuze, en 1691; en eut l'aide-majorité, après la mort du chevalier de la Chaise, qui fut tué dans cette action; fut ensuite enseigne, par l'avancement de M. de Chazeron. Il mourut, au mois de janvier 1694, âgé à peine de quarante ans, se rendant à Paris, pour obéir aux ordres du roi. Il avait épousé, par contrat du 4 août 1680, demoiselle Jeanne-Marie Antoinette de Châteauneuf (1), fille de messire Gaspard de Châteauneuf, seigneur de Dislai, d'Ardin, etc., et de dame Marie-Antoinette de Bézins, en présence de haut et puissant seigneur Hélie de Saint-Hermine, chevalier, seigneur de la Laigne, de dame Marie-Anne Hipolyte de Châteauneuf, épouse de haut et puissant seigneur Philippe de Valois, chevalier, seigneur de Mursai, Vilette, etc., capitaine d'un des vaisseaux du roi, de messire César de Montalembert, chevalier, seigneur de Cergne, etc., leurs proches parents. De ce mariage provinrent:

1.° Gaspard-Louis-Philippe de Cugnac, marquis du Bourdet, né dans la paroisse de Notre-Dame d'Eschiré, au diocèse de Saintes, le 12 mai 1681, fut mis, ainsi que Charles-Denis, son frère, le 24 février 1694, sous la tutelle de Jeanne-Marie-Antoinette de Châteauneuf, leur mère, fut reçu page du roi Louis XIV, dans sa petite écurie, sur

(1) Mademoiselle de Châteauneuf avait deux sœurs mariées, dont la postérité est représentée aujourd'hui dans la maison d'Aubigny, à Faluise, et par les seigneurs de la Rochejacquelein et de Suzannet, en Poitou.

ses preuves faites le 30 mai 1697; commença à servir en 1700; eut un bâton d'exempt dans les gardes-du-corps, par lettres de retenue du 10 mars 1702; et se trouva, en cette qualité, dans toutes les occasions où fut le corps. Le roi lui donna un régiment en 1706, l'aide-majorité et une enseigne de la seconde compagnie des gardes-du corps en 1720; une lieutenance en 1732, après la mort de M. de Saint-Chamans; fut nommé brigadier en 1734, et maréchal des camps et armées du roi en 1738. Il est mort, sans alliance, en 1761, âgé de quatre-vingts ans;

2.° Charles-Denis de Cugnac, lieutenant de vaisseau, né en 1684, épousa demoiselle N... de Luchet, et laissa un fils qui servit dans la marine, et une fille, morts l'un et l'autre sans postérité;

3.° Paul-Philippe, dont l'article suit;

4.° N.... de Cugnac, mort jeune;

5.° Marguerite de Cugnac, religieuse à Fontenay-le-Comte, en Poitou, en 1714;

6.° Louise de Cugnac, mariée après l'an 1714, à M. Boisseau de-la-Galernerie.

XV. Paul-Philippe DE CUGNAC, vicomte de Cugnac, seigneur du Bourdet, etc., capitaine de dragons, naquit en 1694, était cornette de dragons en 1714; fut choisi pour commander l'arrière-ban, qui fut convoqué lorsque les Anglais tentèrent de faire une espèce de débarquement à la Rochelle, en 1751. Il avait épousé, en 1736, demoiselle Marie-Angélique de Ranques, fille de messire N.... de Ranques, seigneur du Bois-Potuyau, et de dame N.... de Bozon, dont il eut deux fils:

1.° N.... de Cugnac-du-Bourdet, mort enseigne de vaisseau, à l'âge de vingt-un ans;

2.° Louis-Philippe, dont l'article suit;

3.° Louise de Cugnac, mariée à M. Monnier-d'Availles, capitaine au régiment de Royal-Etranger;

4.° Radegonde Cugnac, épouse de M. de Grimouard (ou Grimoard), seigneur du Peré, dont elle n'a pas eu d'enfans

XVI. Louis-Philippe de Cugnac, marquis de Cugnac, seigneur du Bourdet, etc., né en 1740, a servi pendant la guerre de sept ans, dans le régiment de Bourbonnais, infanterie, d'où il est sorti capitaine; a émigré en 1791, a fait la campagne de l'armée des princes, et devait faire partie d'une seconde expédition, qui eût suivi celle de Quiberon. Rentré en France, en 1800, il n'a rien retrouvé de sa terre du Bourdet, son seul patrimoine. Il n'a pas eu la consolation de voir le retour du roi, étant mort le 26 mai 1809, âgé de soixante-neuf ans. Il avait épousé, en 1775, demoiselle Marie-Madelaine-Alexandrine de Razes-d'Auzances, fille de M. le comte d'Auzances, et de dame Anne-Madelaine de Villebois. De ce mariage sont issus :

1.° Jules-Emilien, qui suit;

2.° Alexandrine de Cugnac a épousé Michel-Charles Amateur Avice, seigneur de Mougon, qui a fait les campagnes de l'armée de Condé. Il est issu d'une ancienne maison du Poitou, et n'a eu de son mariage que deux filles;

3.° Pauline de Cugnac, alliée à Armand-Charles-Emmanuel de Monnier, seigneur d'Availlès, son cousin germain, dont elle a une fille et un garçon.

XVII. Jules-Emilien de Cugnac, né en 1782, fut député, en 1815, à Angers, par la garde royale de son département, et ce fut le 23 et le 24 mars, qu'il eut l'honneur d'être présenté à monseigneur le duc de Bourbon, à son quartier-général de Beaupréau, pour offrir à ce prince, leurs services. Il a épousé, le 26 juillet 1813, demoiselle Marie-Julie-Henriette-Aglaë de Meynard, fille de M. le comte de Meynard, et de dame Esther-Henriette Harouard-de-Saint-Sornin. De ce mariage sont nés :

1.° Louis-Jules de Cugnac, né le 20 janvier 1818;

2.° Paul-Henri de Cugnac, né le 23 septembre 1819;

3.° Marie-Françoise-Aglaë de Cugnac, née en juin 1814, et tenue sur les fonts de baptême par M. le marquis de Cugnac-Dampierre, et par sa

bisaïeule, madame la marquise de Saint-Sornin, est décédée en bas âge;

4.° Marie-Alexandrine de Cugnac, née le 1er mars 1816.

Branche établie à la Fère, en Picardie, éteinte.

XIV. Jean-Louis DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Puyrigaud, *dit* le chevalier du Bourdet, deuxième fils de Charles II, seigneur du Bourdet, et de Catherine Acarie, était entré enseigne dans le régiment de Bretagne, dès le 18 août 1669. Il passa lieutenant dans le régiment des fusiliers du roi (depuis royal-artillerie), à sa création, le 4 février 1671; et fit, avec ce régiment, toute la guerre de 1672 à 1678; se trouva à tous les siéges; parvint à une compagnie, le 15 juin 1682, et la commanda au siége de Luxembourg, en 1684.

Major du régiment de Périgord, lors de sa formation, le 1er octobre 1684, il devint lieutenant-colonel du même régiment, le 20 janvier 1688, servit, avec ce régiment, à l'armée d'Italie, et se trouva au siége de Cahours, à la bataille de Staffarde, à la prise de plusieurs villes, au siége de Suze, en 1690; aux siéges de Nice, de Montauban, de Villefranche, de Veillane, de Carmagnoles, et du château de Montmélian, en 1691, et à la défense de Pignerol et de Suze, en 1692.

Colonel du régiment de Laonnois, à sa création, par commission du 4 octobre de cette dernière année, il le commanda sur les côtes, en 1693; à l'armée d'Allemagne, en 1694; au siége et au bombardement de Bruxelles, en 1695; sur la Meuse, en 1696; et en Flandre, en 1697; à Luxembourg, pendant la campagne de 1701; à l'armée d'Allemagne et à la bataille de Frédélingen, en 1702; et obtint le grade de brigadier, par brevet du 23 décembre de cette année.

Employé à l'armée de Bavière, par lettres du 24 février 1703, il servit au siége de Kell; se trouva à l'attaque des retranchements d'Hornberg; au combat de Munder-Kirchen; à la première bataille d'Hochstett; il combattit, avec la plus grande valeur, à la seconde bataille d'Hochstett, au mois d'août 1704, sous les ordres du maréchal de Marchin. Il continua de servir à l'armée du Rhin, sous le même général, en 1705

fut nommé chevalier de Saint-Louis, la même année; était au siége de Barcelone, sous le maréchal de Tessé, en 1706; à la bataille d'Almanza, et au siége de Lérida, en 1707; à celui de Tortose, en 1708. Il ne fit point la campagne de 1709; et quitta le régiment et le service au mois de mars 1710. Il avait épousé, par contrat du 10 novembre 1698, demoiselle Louise de Froidour, fille de Claude de Froidour, écuyer, conseiller et procureur du roi aux bailliage et maîtrise des eaux et forêts du comté de Marle, de la Fère et du bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, et de dame Marie Danié, dont il eut :

XV. Louis-Charles-Antoine DE CUGNAC-DU-BOURDET, né dans la paroisse de Saint-Christophe du lieu de Léoville, au diocèse de Saintes, le 5 avril 1701, fut reçu page du roi, dans sa petite écurie, au mois d'avril 1714. Il avait probablement pour fils :

XVI. Jean-Louis DE CUGNAC-DU-BOURDET, fut successivement officier dans un régiment d'infanterie, lieutenant-colonel, avec rang de colonel dans le régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé brigadier des armées du roi, le 20 février 1761; et maréchal de camp, le 16 avril 1767. Ses services furent récompensés de la place de lieutenant du roi de la ville de Saint-Omer, où il est mort sans postérité.

Branche du Monteil, ou du Montet, en Périgord, éteinte.

XII. Jean DE CUGNAC, deuxième fils de Geoffroy de Cugnac, écuyer, seigneur de Caussade, et de Jacquette du Bosc, fut institué héritier universel, par le testament de sa mère, du 5 mai 1629. Il se maria dans la maison du Monteil, paroisse de Saint-Sulpice; et laissa de son mariage un fils et des filles. Il a formé une branche qui, après avoir fourni plusieurs degrés, s'est éteinte dans la personne d'Elisabeth de Cugnac, mariée, le 8 décembre 1757, à Hélie de la Ramière, seigneur de Saint-Hilaire et du Bastit, fils d'Antoine de la Ramière, seigneur des mêmes lieux, et de Marie-Claude d'Ambrugeac, mort le 10 mai 1781, sans laisser d'enfants.

Branche de Pauliac, éteinte.

VIII. Forton, nommé aussi Yvon DE CUGNAC, écuyer, seigneur de Pauliac ou Paulhac, de Daglan, etc., capitaine de la ville et château d'Arras, deuxième fils d'Etienne de Cugnac, damoiseau, seigneur de Caussade, et de Louise de Rassials, eut en partage, dans la succession de son père les terres ou fiefs de Pauliac, Daglan et Calmont. Il fit faire une enquête (1), à Domme, le 28 juin 1489 (v. st.), contre François de Caumont, seigneur de Castelnau (auteur des ducs de la Force), pour établir que Daglan et autres héritages devaient lui appartenir, comme provenant de la succession de Jeanne Vigier, dame de Caussade, femme de Henri de Cugnac, son grand-père; laquelle en avait hérité de nobles hommes Guillaume et Gilbert de Domme, chevaliers, seigneurs de Domme et de Vitrac, ses bisaïeul et aïeul maternels. On ignore la date de sa mort: on trouve seulement qu'il laissa plusieurs enfants de Jeanne de Carbonnières, sa femme, fille d'Antoine de Carbonnières, écuyer, seigneur de Pellevezy, et de Louise d'Abzac-de-la-Douze, qu'il avait épousée en 1494.

XI. Isaac DE CUGNAC, écuyer, seigneur de Pauliac, etc., arrière-petit-fils de Forton, épousa demoiselle Eléonore de Timbrune-de-Valence, fille de François de Timbrune, seigneur de Valence, en Agenois, et de Jeanne de Balzac-d'Entragues, suivant la quittance qu'il donna d'une partie de sa dot, le 7 mai 1599. On croit qu'il eut de ce mariage:

1.° Jean-Paul, dont l'article suit;

2.° N..... de Cugnac était capitaine aux gardes-françaises, sous le règne de Louis XIII, et servit avec beaucoup de distinction dans ce régiment. Il n'avait encore que le grade de lieutenant, lorsqu'il fut blessé, le 8 juillet 1638, en se bat-

(1) Cette enquête contient des faits curieux pour l'histoire du Périgord, durant les guerres anglaises du quinzième siècle.

tant, comme volontaire, dans le combat où le maréchal de la Force défit, près de Saint-Omer, une partie de l'armée du général Picolomini (1). Blessé dangereusement devant Arras, en 1640, il fut tué pendant le siége de cette ville, à l'attaque du fort de Rantzau (2). Varennes, qui fait mention de lui dans son *Roi d'Armes, p.* 410, donne la description de son sceau (3), et ajoute qu'il descendait, par femmes, de l'illustre maison de Balzac-d'Entragues (4).

XII. Jean-Paul DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Pauliac, etc., fut successivement capitaine dans le régiment de Rambures (depuis Richelieu), et dans celui de Picardie. Il parvint, par ses longs services, à en être premier capitaine; il le commanda, en cette qualité en 1643, à la bataille de Rocroy, où il fut blessé (5); à celle de Rethel, en 1650, et au siége de Mouzon, en 1653 (6). Il fut appelé par la reine-mère, en l'absence du lieutenant-colonel, lorsqu'elle ordonna aux lieutenants-colonels des vieux corps, de se rendre auprès d'elle, pour les remercier de la fidélité qu'ils faisaient paraître dans un tems où chacun cherchait à les débaucher. Il commanda encore le régiment de Picardie, en sa qualité de premier capitaine, à l'attaque des retranchements et lignes des ennemis, devant Arras, en 1654; et il y donna des marques si distinguées de son expérience

---

(1) *Gazette de France, du* 17 *juillet* 1638.

(2) La gazette du 16 août 1641, dit que *le sieur de Pouillac* fut blessé devant Aire, peut-être veut-elle parler du capitaine de Picardie (Jean-Paul).

(3) Il portait : *Ecartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à la bande d'or, accostée de deux fleurs de lis du même*, qui est Timbrune ; *aux* 2 *et* 3, de Balzac, *qui est d'azur, à trois sautoirs d'argent ; au chef d'or, à trois sautoirs d'azur ;* et sur le tout, un écusson, *gironné d'argent et de gueules de huit pièces*, qui est de Cugnac.

(4) La maison de Balzac a fourni une grande quantité d'officiers généraux et plusieurs chevaliers des ordres du roi. Toutes ses branches sont maintenant éteintes.

(5) *Gazette de France, du* 27 *juin* 1643.

(6) *Id. du* 29 *décembre* 1650, *et du* 11 *octobre* 1653.

et de sa valeur, que le roi le nomma à cette compagnie vacante (1). On lui donne pour fils :

XIII. Marc DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Pauliac, Causac, etc., maréchal des camps et armées du roi, et premier capitaine aux gardes-françaises. Il était premier capitaine du régiment d'infanterie d'Auvergne (2), avec lequel il avait servi avec la plus grande distinction, lorsqu'il parvint au grade de maréchal de camp, par brevet du 17 avril 1652 (3). Il commanda ce régiment, sous les ordres du duc de Guise, et se distingua beaucoup à la prise et au combat de Castelmare, en 1654. On lui accorda, en cette considération, une compagnie au régiment des gardes, par commission du 30 novembre de la même année; il la commanda aux siéges de Landrecies, de Condé, de Saint-Guilain, en 1655, de Valenciennes, en 1656; et fut fait prisonnier au combat qui se donna sous cette place. Il se trouva au siége de Marsal, en 1663; à la conquête de la Flandre, en 1667; à la conquête de la Franche-Comté, en 1668,

---

(1) *Voy. le Dépôt de la guerre, etc.*

(2) L'abbé de Neufville, dans son histoire de la maison du roi (*tom. III, pag.* 198), dit que Marc de Cugnac fut d'abord capitaine dans Rambures, puis dans Picardie, etc. Son brevet de maréchal de camp dit expressément qu'il était premier capitaine du régiment d'Auvergne, avec lequel il servait depuis long-tems en Italie; et sa commission de capitaine aux gardes, dont la minute est au dépôt de la guerre, lui donne la qualité de maréchal de camp, et de *premier capitaine au régiment d'Auvergne*, et dit qu'il s'était fort distingué à la prise de Castelmare, où effectivement se trouva le régiment d'Auvergne, composé de dix-huit compagnies (*Voyez la Chronol. histor. et milit. de Pinard, tom. VI, pag.* 357).

(3) On raconte sur lui l'anecdote suivante, qui se rapporte à l'annee 1652 : lorsque le prince de Condé attaqua Paris, du tems de la Fronde, et que Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi, le prince de Condé éprouvant une résistance invincible, pour forcer le faubourg Saint-Antoine et pénétrer dans Paris, s'informa qui commandait le régiment des gardes; on lui répondit que c'était *Cugnac : il faut nous retirer,* dit-il, *car nous avons affaire à partie.* En effet, son attaque n'eut aucun succès, par les dispositions que le commandant des gardes avait faites.

et fit toutes les campagnes de 1672 à 1678. Il possédait encore sa compagnie, lorsqu'il mourut le 20 (ou 26) avril de cette dernière année, après cinquante-cinq ans de service. Il avait épousé Elisabeth de Beaulieu, qui, étant veuve, se remaria à François de la Chaussée, chevalier, seigneur de Boisville, gouverneur de St-Dizier et mourut au mois de juillet 1681. On ignore si Marc de Cugnac laissa des enfants; on sait seulement que cette branche est éteinte, et que ses biens ont passé, dans la suite, dans la famille du seigneur de Goudin, qui prend le titre de *baron de Pauliac*.

N. B. La branche de Pauliac avait formé un rameau, connu sous le nom de seigneurs et barons de Saleshuit, ou Solazuit et de Sensac, en Auvergne, qui est aujourd'hui éteint.

Branche de Belvés et Saint-Avit.

V. Bernard DE CUGNAC, damoiseau, seigneur de Bouilhac, et en partie de Saint-Avit-Senieur (ou *le Vieil*), capitaine du château du même Saint-Avit, pour le roi de France, fils puîné de Guillaume IV de Cugnac, chevalier, et de Guillemette de Roffilhac, assista, en 1349, au contrat de mariage de Pierre, son frère. Il paraît qu'il était entré jeune au service, et qu'il avait fait ses premières armes sous le drapeau anglais; mais il ne tarda pas à rentrer sous l'obéissance de ses anciens souverains; car on voit, par des lettres de Jean, comte d'Armagnac, datées de Caussade, le 28 juin 1353, et confirmées par le roi Jean, le 17 février 1354 (v. st.), que ce prince lui accorda, ainsi qu'à sa femme, ses enfants et ses gens, une absolution entière de tous les excès dont il s'était rendu coupable durant tout le tems que son lieu et château de Bouilhac était resté au pouvoir des Anglais. Bernard de Cugnac promit en même tems d'employer tous ses soins pour faite rentrer sous l'obéissance du roi, le lieu de Saint-Avit, *qui était encore en état de rebellion* (1). Il est à croire que ses efforts

(1) *Trésor des Chart.*, *reg.* 84, *fol.* 20, *n.* 26. — *Vol.* 30 *du Saint-Esprit.*

ne furent pas sans succès; car, dès la même année, on le trouve qualifié capitaine de Saint-Avit (1). Il donna à Jacques l'Empereur, trésorier des guerres, plusieurs quittances de ses gages, et de ceux des gendarmes et de pied de sa compagnie, *desservis et à desservir*, dans les guerres de Gascogne, à la garde du lieu de Saint-Avit, sous le gouvernement de M. le comte d'Armagnac, lieutenant du roi ès parties du Languedoc. (La bibliothèque du roi conserve dix de ces quittances, depuis le 4 décembre 1353, jusqu'au 21 juin 1356, toutes scellées du sceau des armes de Bernard de Cugnac.) Il reçut, ainsi que sa femme, en 1358, une reconnaissance de Jean de Serval, pour les fiefs qu'Hélie de Serval, son père, *avait coutume de tenir de l'hôtel de Biron*, sous le devoir d'une paire de gants blancs; fit, la même année, un bail à nouveau fief, de plusieurs ténements appelés *del Bos*, *del Rival*, *del Combel* et *del Buc*, situés dans la paroisse de Saint-Avit. Jean, seigneur de Château-Fron, chevalier, sénéchal du duché de Guienne, lui fit don, par lettres datées de Bordeaux, le 4 juillet 1360, *du droit de commun* de Saint-Avit, en récompense des *fidèles services* qu'il avait rendus au roi (2). Il reçut, en 1366, une reconnaissance pour une terre, pré et moulin, appelés de Canterane, en la paroisse de Molières; était encore capitaine de Saint-Avit, pour le roi, en 1368 et années suivantes, ayant sept écuyers sous ses ordres; les quittances de ses appointements des années 1369 et 1374, sont scellées de son sceau (3). Le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, lui fit don, par lettres datées de Périgueux, au mois d'août 1370, de la tour et du château de Molières, et des revenus en dépendants, pour en jouir en même tems que *du commun* de Saint-Avit (4). Il acquit, le 10 décembre 1387, de Jean de Saint-Bonet, damoiseau de Bigaroque, une rente que feu Jean

---

(1) *Vol.* 30 *du Saint-Esprit, fol.* 1949.

(2) *Invent. des titres du château de Cugnac, fol.* 46, *n.* 38.

(3) *Titres scellés, vol.* 156, *fol.* 4209 *et* 4211.

(4) *Invent. des titr. de Cugnac, fol.* 46. Il est à remarquer que tandis que Bernard de Cugnac recevait des dons du roi de France, celui d'Angleterre confisquait ses biens et en gratifiait le seigneur de Montferrand.

XVI. Louis-Philippe de Cugnac, marquis de Cugnac, seigneur du Bourdet, etc., né en 1740, a servi pendant la guerre de sept ans, dans le régiment de Bourbonnais, infanterie, d'où il est sorti capitaine; a émigré en 1791, a fait la campagne de l'armée des princes, et devait faire partie d'une seconde expédition, qui eût suivi celle de Quiberon. Rentré en France, en 1800, il n'a rien retrouvé de sa terre du Bourdet, son seul patrimoine. Il n'a pas eu la consolation de voir le retour du roi, étant mort le 26 mai 1809, âgé de soixante-neuf ans. Il avait épousé, en 1775, demoiselle Marie-Madelaine-Alexandrine de Razes-d'Auzances, fille de M. le comte d'Auzances, et de dame Anne-Madelaine de Villebois. De ce mariage sont issus :

1.° Jules-Emilien, qui suit;

2.° Alexandrine de Cugnac a épousé Michel-Charles Amateur Avice, seigneur de Mougon, qui a fait les campagnes de l'armée de Condé. Il est issu d'une ancienne maison du Poitou, et n'a eu de son mariage que deux filles;

3.° Pauline de Cugnac, alliée à Armand-Charles-Emmanuel de Monnier, seigneur d'Availles, son cousin germain, dont elle a une fille et un garçon.

XVII. Jules-Emilien de Cugnac, né en 1782, fut député, en 1815, à Angers, par la garde royale de son département, et ce fut le 23 et le 24 mars, qu'il eut l'honneur d'être présenté à monseigneur le duc de Bourbon, à son quartier-général de Beaupréau, pour offrir à ce prince, leurs services. Il a épousé, le 26 juillet 1813, demoiselle Marie-Julie-Henriette-Aglaë de Meynard, fille de M. le comte de Meynard, et de dame Esther-Henriette Harouard-de-Saint-Sornin. De ce mariage sont nés :

1.° Louis-Jules de Cugnac, né le 20 janvier 1818;

2.° Paul-Henri de Cugnac, né le 23 septembre 1819;

3.° Marie-Françoise-Aglaë de Cugnac, née en juin 1814, et tenue sur les fonts de baptême par M. le marquis de Cugnac-Dampierre, et par sa

3 mars 1408 (v. st.), pour les fiefs qu'il tenait dans la paroisse de Monsac, sous le devoir aussi d'une paire de gants; et mourut peu de tems après, sans laisser de postérité;

2.° Arnaud de Cugnac, dont l'article suit;

3.° Séguin de Cugnac, prieur de Saint-Avit, en 1375.

VI. Arnaud DE CUGNAC, chevalier, est connu par deux actes; l'un de 1384, et l'autre de 1388. Il paraît, par le dernier, dans lequel il rappelle Bernard, son père, qu'il avait épousé Hélène de Biron, fille et héritière de Jean de Biron, damoiseau de Belvés; dont il eut, suivant la tradition, et d'anciens mémoires domestiques (1).

Antoine de Cugnac, auteur de la branche de Dampierre, qui suit :

Branche de Dampierre (2).

Les marquis de Dampierre, établis dans l'Orléanais et la Beauce, ont pour auteur :

VII. Antoine DE CUGNAC, Ier du nom, chevalier, chambellan du roi Charles VII, né vers l'an 1397, prenait déjà le titre de chevalier, dans un acte du 20 juin 1451 (3). Soit comme cadet, soit à l'occasion des guerres de ce tems, il quitta le Périgord, son pays natal; et, se trouvant commander des gens de guerre dans le château de Rochefort-en-Yveline, où s'était

(1) On conserve à la bibliothèque du Roi, quelques anciens tableaux généalogiques de la branche des seigneurs de Dampierre, dans lesquels il est dit expressément qu'Antoine de Cugnac (auteur de cette branche) était fils d'Arnaud de Cugnac et d'Hélène de Biron.

(2) La branche de Cugnac-Dampierre conserve deux traditions bien précieuses et bien honorables : la première est, qu'elle a l'honneur d'être alliée à la maison de Bourbon-Condé; et la seconde, que ce fut un de ses auteurs, qui donna à Henri IV, le sage conseil de se faire catholique.

(3) C'est de cet Antoine de Cugnac, qu'on trouve égale-

réfugiée avec ses enfants (1), Jeanne le Brun, dame de Palaiseau et de Dampierre, pour se mettre à l'abri des insultes des différents partis, il l'épousa en 1418; comme il se justifie par plusieurs arrêts du parlement de Paris, des années 1455, 1456 et 1457. On conserve encore le sceau de ses armes, dont il se servait dans les années 1431 et 1454 (2). Sa femme lui fit don de la terre de Dampierre, en 1430 (3), et donna celle

---

ment écrit de *Coignac* et *Cougnac*, qu'est descendue toute cette branche, qui s'établit dans l'Orléanais, où elle a formé deux branches principales, qui sont celle des marquis de Dampierre, qui est l'aînée; et celle d'Imonville, sortie de Louis de Cugnac, second fils d'Antoine de Cugnac, IIIe du nom, seigneur de Dampierre et d'Imonville, et de dame Marie du Lac, et frère de François de Cugnac, Ier du nom, seigneur de Dampierre:

Cette branche des marquis de Dampierre s'est encore séparée en deux autres branches, savoir celle de Cugnac-Dampierre, marquis de Boucard, et celle des marquis de Dampierre; à cause que François de Cugnac, IIe du nom, épousa en premières noces, Gasparde de Boucard, héritière de son nom; et en secondes, Anne le Loup de Beauvoir. De son premier lit sortit la branche de Cugnac, marquis de Boucard, qui est tombée dans la maison de la Châtre, puis dans celle de Crévant-Humières; et du second lit sortit la branche de Cugnac-Dampierre, qui s'est divisée ensuite en deux rameaux, qui sont le marquis de Dampierre, et le baron de Veuilly, son frère, établi dans le Soissonnais.

Quant à la branche d'Imonville, elle s'est aussi séparée en deux autres branches; savoir: celle d'Imonville, et celle de Richerville, celle d'Imonville est soudivisée de celle de Jouy. Et quant à la branche de Richerville, elle est fondue dans celle de Dampierre, par le mariage d'Anne de Cugnac, dame de Richerville, avec François de Cugnac, chevalier, marquis de Dampierre, père et mère du marquis de Dampierre et du baron de Veuilly.

(1) Jeanne le Brun avait eu de son premier mariage, quatre enfants, Charles de Harville, écuyer, Blanche, mariée à Pierre d'Orval, et deux religieuses.

(2) *Vol.* 157 *des titres scellés, fol.* 4229, 4231.

(3) Il est fait mention, en ces termes, du château de Dampierre, dans les lettres sur la Provence, par Bérenger, *tom. II, page* 137:

« Le château de Dampierre, bâti jadis par l'illustre maison

de Palaiseau et autres, aux enfants qu'elle avait eus d'un premier lit (1). Antoine de Cugnac était mort, ainsi que sa femme, le 19 mars 1461, quand les enfants d'elle et de ses deux maris transigèrent sur le partage de sa succession. Il avait épousé, comme il a été dit, Jeanne le Brun (2), dame de Palaiseau, de Dampierre, près de Gien, de la Grange-du-Bois et des Bordes, dans la vicomté de Paris, de Nesle et de Belincourt, au comté de Chartres, veuve de Guillaume de Harville, écuyer. Il eut de ce mariage :

VIII. Pierre DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Dampierre, Nesle, Herouville, Belincourt, baron d'Imonville, etc., conseiller et chambellan du roi Louis XI, et grand-maître des eaux et forêts de Normandie, transigea, le 29 mars 1461 (v. st.), avec Guillaume de Harville, écuyer, son frère utérin, sur le partage des terres de la succession de feu sa mère; fit hommage, le 15 août 1462, à Guillaume de Prunelé, son beau-frère, seigneur d'Herbaut, de Gazeran et d'Ouarville, pour la baronnie d'Imonville; et était mort l'an 1477. Il avait épousé Jeanne de Prunelé, dame d'Imonville et d'Herouville, fille de Guillaume de Prunelé, seigneur d'Herbaut, et de Bertrande d'Illiers; dont provinrent les enfants suivants :

1.° Antoine II, dont l'article suit;

2.° François de Cugnac, est sans doute le même que François de Cugnac, écuyer, seigneur de

---

» de Cugnac, mérite d'être vu; sa situation est très-belle, » sa vue domine une plaine immense. Les jardins répondent à » la grandeur du château. On voit dans les bosquets plusieurs » statues de marbre blanc, que le cardinal Mazarin avait fait » venir de Rome, etc. »

(1) Elle avait épousé en premières noces, en 1399, Guillaume de Harville, *dit* le Jeune, échanson du roi, seigneur de Chanhoudry, Voyses, l'Hérable, et des Bordes, qui fut tué à la bataille d'Azaincourt, en 1415.

(2) Jeanne le Brun était sœur de messire Jacques le Brun, lequel tirait son origine, à ce qu'on prétend, de Gilles le Brun, nommé aussi de *Trasegnies*, connétable de France, du tems de saint Louis; il est dit dans des mémoires de famille, qu'elle était fille d'Adam le Brun, IV° du nom, et de Marguerite de Vieuxpont.

Belincourt et de *Neelle*, le 23 novembre 1453 (1), a qui on donne pour femme Marguerite d'Amonville, qui le rendit père de :

Jean de Cugnac, âgé de cinq ans, fut émancipé par son père, le 23 novembre 1453, et avait pour curateurs, entr'autres, Armand des Friches, avocat au parlement;

3.° Louis de Cugnac, licencié es lois, chanoine et prévôt d'Anvers, en l'église de Chartres, chapelain de la chapelle Saint-Jean, fondée au *châtel de Neelle*, le 23 décembre 1489, passa bail d'héritages à ferme, avec Antoine de Cugnac, le 13 février 1506 (v. st.);

4.° Marie de Cugnac, fut mariée, par contrat du 24 avril 1466, avec Geoffroi de Courcillon, écuyer, fils de nobles personnes messire Guillaume de Courcillon, chevalier, seigneur de Monléans, et de dame Tomine de Lespine; auquel elle porta mille écus d'or de dot, et donna pour sûreté, les terres de Mancliaville et de Glatigny;

5.° Anne de Cugnac, femme de Jean de Blosset, seigneur et baron de Forcy, en Bourgogne (2);

6.° N..... de Cugnac, épousa N..... Potin, seigneur de la Pelissonnière;

---

(1) Donum omnimodæ justitiæ in loco de Belincourt, pro francisco de Cugnac (*Trés. des Chart.*, *reg.* 226. *an.* 1468 *à* 1498).

(2) Il est sorti de ce mariage un fils et deux filles. Le fils est devenu maréchal de camp et chevalier du Saint-Esprit. Claude, l'aînée des filles, était une des plus belles femmes de la cour de François Ier: elle épousa, en 1530, Louis de Montberon, seigneur de Fontaine-Chalandray, en Angoumois, d'une ancienne maison qui a donné un maréchal de France, un chevalier des ordres, et plusieurs évêques, dont un à Périgueux, dans le onzième siècle. Françoise, la seconde des filles eut un fils naturel de Léonor d'Orléans-de-Longueville, marquis de Rothelin, nommé François de Longueville, auteur des marquis de Rothelin: elle était alors veuve de Jean de Briqueville, seigneur de Colombières, père de François de Briqueville, l'un des plus célèbres guerriers de son siècle, d'où sont sortis les marquis de la Luzerne.

7.° Gabrielle de Cugnac, prieure des religieuses de ..... à Montargis.

On lui donne une cinquième fille, mariée à Jean de Mornay, seigneur d'Achères.

IX. Antoine DE CUGNAC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, baron d'Imonville, seigneur de Nesle, d'Herouville, etc., conseiller, et premier maître-d'hôtel du roi Louis XII, et grand-maître des eaux et forêts d'Orléans, qualifié *noble et puissant seigneur*, était âgé de seize ans, le 24 avril 1466. Il est qualifié maître-d'hôtel ordinaire du roi, et vicomte d'Evreux, par titre du 7 juin 1504 (1); fut pourvu de la charge de premier maître-d'hôtel du roi, au lieu de Gilles des Ormes, en 1505; et paraît, avec cette qualité, dans un acte du 13 février 1506, qu'il passa avec Louis de Cugnac, chanoine de Chartres. Ce fut en sa faveur, et à sa supplication, qu'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, et comtesse de Gien, érigea, au mois de décembre 1509, la seigneurie et prévôté de Dampierre, qui est tenue en foi et hommage du comté de Gien, en titre de châtellenie. Le roi Louis XII confirma cette érection, par lettres datées de Blois au mois de janvier, registrées le 17 juillet de l'an 1512 (2); reçut un aveu, le 26 juillet 1515, un autre, le 30 mai 1519, et mourut l'an 1526. Il avait épousé demoiselle Madelaine de Mornay, fille de messire Jacques de Mornay-le-Plessis; dont naquirent :

1.° Antoine III, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Cugnac, femme de François de Boucard, seigneur de Blancafort, de Boucard et Osterbelay;

3.° Marie de Cugnac, mariée 1°. avec Jean Rolin, seigneur de Beauchamp; 2°. en 1555, avec Richard, seigneur de Vaucelles, chevalier, contre lequel elle plaidait alors.

X. Antoine DE CUGNAC, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, baron d'Imonville, seigneur de

---

(1) *Hist. de Montmorency, fol.* 226.

(2) *Extr. du* 8e. *registre du Bourbonnais, fol.* 124.

Nesle, de Jouy, de Belincourt et de d'Herouville, maître-d'hôtel du roi François Ier, et grand-maître des eaux et forêts d'Orléans, qualifié *noble et puissant seigneur*, était enfant d'honneur du roi Louis XII, en 1508, puis de François Ier, en 1516; reçut un aveu le 18 juillet 1529; et décéda en 1537. Il avait épousé Marie du Lac, fille de messire Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles et de Mouzon, et de Louise de Coligny (1). Sa veuve avait la garde noble de ses enfants, le 21 décembre 1538; et le 27 avril audit an, elle obtint pour eux, *souffrance*, pour faire l'hommage qu'ils devaient au seigneur de Mainville, à cause de leur baronnie d'Imonville. Ces enfants étaient au nombre de trois :

1.° François Ier, dont l'article suit;
2.° Louis de Cugnac fut auteur de la branche des barons d'Imonville, qui sera rapportée après celle des marquis de Dampierre;
3.° Nicole de Cugnac, mineure en 1538, fut mariée depuis, avec François de Quinquempoix, seigneur de Langès, d'Escoignelle et du Mée, suivant un acte de l'an 1555.

XI. François DE CUGNAC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, de Nesle et d'Herouville, mineur en 1538, mourut l'an 1546. Il avait épousé Jeanne Davy, dame de Saint-Peravy ou Pere-Avy, fille et héritière de François Davy, seigneur de Saint-Peravy, et de Jeanne de la Ferté, dame d'Huisseau (2), dont il eut un fils qui suit

XII. François DE GUGNAC, IIe du nom, baron de Dampierre, seigneur d'Herouville, et la Rivière de Barly, d'Huisseau-sur-Mauve, etc., et premier baron du comté de Gien, chevalier des ordres du roi, con-

(1) Louise de Coligny était sœur de Gaspard de Coligny, IIIe du nom, maréchal de France, et petite-fille du célèbre Gaspard de Coligny, amiral de France, qui périt à la Saint-Barthélemi, en 1572.

(2) Jeanne Davy était petite-fille de Simon Davy, seigneur de Saint-Peravy, et de Louise du Moulin.

seiller en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et maréchal de ses camps et armées (1), devint seigneur d'Huisseau, par la donation que lui en fit, le 12 juillet 1555, François de la Ferté, son oncle, chevalier, seigneur d'Huisseau, de la Ferté-le-Vicomte, capitaine de l'ancienne garde française du corps du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il parvint par ses services à obtenir une compagnie de cinquante homme d'armes des ordonnances du roi. Payé en qualité de maréchal de camp, du 26 avril 1589, il suivit Henri IV dans toutes ses expéditions, à la bataille d'Arques en 1589, à celle d'Yvry en 1590, au siége de Chartres, à ceux de Noyon et de Rouen en 1591, à la réduction de Paris en 1594, à la journée de Fontaine-Françoise en 1595, au siége de la Fère en 1596, à celui d'Amiens en 1597. Il fut ensuite conseiller d'état, et était déjà reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 7 janvier 1595. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de Dampierre fut érigée en baronnie, par lettres du 9 février 1598, enregistrées le 7 mai suivant, avec permission de se qualifier premier baron du comté de Gien. Enfin il mourut le 5 novembre 1615, après avoir été marié deux fois, la première avec Gaspande de Boucard, dame du lieu de ce nom, fille unique et héritière de François de Boucard, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Marie de Martigny; et la seconde, avec Anne le Loup-de-Beauvoir (2), veuve d'André Popillon, seigneur du

(1) *Voy. les comptes de l'extraordinaire des guerres.* Il est par erreur qualifié lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, dans l'*Hist. des Gr. Offic. de la Couronne, tom. IX, pag.* 110. Il n'a jamais eu cette charge; c'est son fils qui l'a eue en 1616, à la mort de Christophe de Harlay, comte de Beaumont.

(2) Anne le Loup avait pour sœur Françoise le Loup, mariée avec François, seigneur de la Rocheaymon, chevalier de l'ordre du roi, en 1595. Elles avaient deux frères Blain et René le Loup, qui épousèrent les deux sœurs : le puiné ne laissa qu'une fille. Blain, qui était l'aîné, épousa l'aînée des deux sœurs, Charlotte Dejean-de-Bellenave, héritière des terres de Bellenave, de Saint-Floret, etc., et en eut un fils unique, Claude le Loup de Bellenave, qui forma deux alliances : la première,

Ryau, baron d'Oye, et filles de Christophe le Loup, seigneur de Pierrebrune, de Beauvoir, de Montfay, Verrieres, le Montet et de Merinchal, et de Claude ou Claudine de Malain. Les enfants issus de ces deux alliances, sont :

Du premier lit :

1.° Henri de Cugnac, mort à quinze ans, en 1592 ;

2.° François de Cugnac, baron de Dampierre, seigneur de Boucard, Lepuy et de Gardefort, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, cornette de la compagnie des chevau-légers, épousa Gabrielle Popillon-du-Ryau, fille d'André Popillon, seigneur du Ryau, baron d'Oye, seigneur du Châtel et Montagne, et d'Anne le Loup-de-Beauvoir, sa belle-mère, qui le rendit père de :

a. Un fils mort jeune ;

b. Françoise-Anne de Cugnac, dame de Boucard, femme, en 1632, d'Edme de la Châtre, comte de Nançay, colonel général des Suisses et Grisons, et grand-maître de la garde-robe, mort le 3 septembre 1645 (1).

Du second lit :

3.° Antoine, dont l'article suit ;

---

avec Madeleine d'Hostun, dont il n'eut qu'une fille, Marie le Loup de Bellenave, mariée à François de Rochechouart, marquis de Chandenier, capitaine des gardes-du-corps du roi ; et la seconde, avec Marie de Guénégaud, dont ne provint aussi qu'une fille, Marie le Loup-de-Bellenave, qui prit alliance avec Alexandre de Choiseul (tué d'un coup de canon en 1672), fils de César de Choiseul, pair et maréchal de France, duc du Plessis-Praslin.

(1) Du mariage d'Edme de la Châtre, avec Françoise-Anne de Cugnac, naquit Louise-Antoinette de la Châtre, dame du palais de la reine, mariée, en 1653, à Louis de Crévant-d'Humières, IV° du nom, duc d'Humières, chevalier des ordres du roi et maréchal de France, dont la fille, Marie-Thérèse de Crévant-d'Humières, fut mariée le 10 février 1677, à Jean de Gand, *dit* Villain, prince d'Isenghien, père de Louis de Gand-de-Mérode-de-Montmorency, prince d'Isenghien, comte du Saint-Empire, chevalier des ordres du roi et maréchal de France.

4.° Paul de Cugnac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort à onze ans, l'an 1612;

5.° Marie-Diane de Cugnac, mariée, le 12 novembre 1609, à Léonor de Rabutin, comte de Bussy et d'Epiry, lieutenant général au gouvernement de Nivernois, et colonel d'un régiment d'infanterie, père du célèbre Bussy-Rabutin, qui s'est rendu illustre par sa valeur et ses écrits; elle mourut veuve en 1650;

6.° Charlotte de Cugnac, morte jeune en 1608, étant religieuse en l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges;

7.° Aimée de Cugnac, mariée, en 1638, à Claude de Pathay, baron de Clereau, en Beauce.

XIII. Antoine DE CUGNAC, IVe du nom, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau et d'Herouville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de ses camps et armées, conseiller d'état, etc., en faveur de qui la baronnie de Dampierre fut érigée en marquisat, par lettres de l'an 1616, enregistrées bientôt après, fut pourvu, la même année, de la charge de lieutenant général au gouvernement de l'Orléanais, et mourut en 1666. Il avait épousé, en 1629, Madeleine du Tixier, dame de Bris, près Baville, en Hurepoix, et de Maisons, en Beauce, fille d'Amar, seigneur de Bris, et de Françoise Hurault de Marais, dont il eut :

1.° Paul de Cugnac, mort jeune;

2.° François, qui suit;

3.° Anne de Cugnac épousa, 1.° Michel de Champrond, conseiller au parlement; et 2.° Louis le Cordier, marquis du Tronc, capitaine au régiment des gardes; elle mourut en 1660, laissant de son second mariage N.... le Cordier, marquis du Tronc, lieutenant général des armées du roi;

4.° Elisabeth de Cugnac, religieuse à la Madeleine d'Orléans;

5.° Marie de Cugnac, femme de Jean-Louis, comte de Béon-Luxembourg (1), dont elle n'eut

(1) Jean-Louis, comte de Béon-Luxembourg, avait pour

qu'un fils, mort sans enfants d'Anne Dorothée du Hautoy, son épouse :

6.° N.... de Cugnac, religieuse à Menneton-sur-Cher.

XIV. François DE CUGNAC, IIIe du nom, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, etc., mort le 21 septembre 1680, avait épousé, au mois de juillet 1664, Anne de Cugnac, dame de Richerville, fille de Gabriel de Cugnac, seigneur de Richerville et de Bréau-Saint-Lubin, en Beauce, et de Marie de Verail ; elle fut élue tutrice de ses enfants le 7 juin 1691, et vivait encore en 1693 ; de ce mariage sortirent :

1.° François, qui suit ;

2.° François de Cugnac, } morts jeunes ;
3.° Joseph de Cugnac, }

4.° Alexandre-François de Cugnac, chevalier de Dampierre, cornette dans un régiment, en 1693, puis capitaine de cavalerie, mort en Italie, en 1702 ;

5.° François de Cugnac, chevalier de Malte, sous-lieutenant des gendarmes de Berri, mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du roi, le 1er février 1719, grand-bailli (1) honoraire de l'ordre de Malte, et premier écuyer de S. A. S. monseigneur le duc, mourut à Paris, à l'hôtel de Condé, le 10 mai 1729, âgé de cinquante-deux ans (2);

6.° Pierre de Cugnac a formé la branche de Veuilly, qui sera rapportée ci-après ;

7.° Joseph de Cugnac, mort jeune ;

---

aïeule maternelle, Louise de Luxembourg, de l'ancienne maison de ce nom, l'une des plus illustres et des plus puissantes de l'Europe, laquelle a donné quatre empereurs à l'Allemagne, trois rois de Bohême et de Hongrie, six reines, dont une impératrice d'Occident, et plusieurs princesses, qui ont illustré les maisons auxquelles elles se sont alliées.

(2) Dignité éminente dans l'ordre de Malte, au-dessus de celle de commandeur.

(2) *Gazette de France*, *du* 14 *mai* 1729.

8.° Marie de Cugnac, }
9.° Francoise de Cugnac, } mortes jeunes.
10°. Denise de Cugnac, }

XV. François DE CUGNAC, IV° du nom, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richerville, enseigne des gendarmes de Berri, puis sous-lieutenant des chevau-légers d'Anjou, et mestre de camp de cavalerie, est mort en 1724. Il avait épousé, le 20 août 1699, Marie Madeleine-Henriette de Lagny, fille de Jean-Baptiste de Lagny, secrétaire du roi, intéressé au bail général des fermes unies de S. M. et directeur général du commerce de France, et de Paule de Bidaud, dame de Bugaudières; de ce mariage sont nés :

1.° Jean-Baptiste-François, qui suit;
2.° François de Cugnac, *dit* le chevalier de Dampierre, chevalier de Malte, capitaine dans le régiment de Bourbon, cavalerie, exempt des gardes du corps du roi en 1727, mort à Paris en 1730;
3.° Louis-Achille de Cugnac, chanoine et grand-vicaire de Tours, et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand-lès-Soissons, né le 5 janvier 1709, vivait encore le 9 avril 1773;
4.° Louis-Félicien de Cugnac, *dit* le chevalier de Cugnac, chevalier de Malte, officier de marine, enseigne de galères en 1728, puis gentilhomme de M. le duc, mort en 1737, d'une fluxion de poitrine, à l'hôtel de Condé;
5.° Paule-Gabrielle de Cugnac, née le 9 janvier 1706, religieuse de Saint-Marie à Saint-Denis, est morte à Huisseau, vers l'an 1808, âgée de quatre-vingt-onze ans et demi;
6.° Eléonore-Madeleine de Cugnac de Dampierre;
7.° Marie de Cugnac de Dampierre.

XVI. Jean-Baptiste-François DE CUGNAC, chevalier, marquis de Dampierre, comte de Toulongeon, baron d'Huisseau, seigneur de Richerville, etc., mestre de camp d'un régiment de cavalerie, ci-devant enseigne des gendarmes de Berri, qualifié *très-haut et très-puissant*

seigneur, naquit le 30 mai 1700, et est mort vers l'an 1747. Il avait épousé, en 1732, Françoise-Charlotte de Langheac (1), fille de Marie-Roger de Langheac, comte de Dalès et de Toulongeon, et de Jeanne-Diane-Marie-Palatine de Dio et de Montpeyroux, marquise de Roquefeuil, et baronne de Castelnau. Madame la marquise de Dampierre est morte, au château d'Huisseau le 31 mars 1777; ses enfants sont :

1.° Jean-Louis-Hector de Cugnac de Dampierre, tenu au baptême par M. le maréchal de..., est mort sans alliance;

2.° Marie-Pierre-Antoine, dont l'article suit;

3.° Marie-Celse-Antoinette de Cugnac de Dampierre, née en 1734, tenue sur les fonts de baptême par Michel-Celse-Roger de Rabutin, comte de Bussy, évêque de Luçon, et par la marquise de Cugnac, son aïeule, est décédée sans alliance;

4.° N..... de Cugnac-de-Dampierre, mariée à M. le marquis de Boisé.

XVII. Marie-Pierre-Antoine DE CUGNAC, chevalier, marquis de Dampierre, baron et seigneur d'Huisseau, Richerville, etc., capitaine de vaisseaux du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, est né le 2 juin 1738, et a épousé, par contrat du 9 avril 1773 (l'acte de célébration du 10 mai), haute et puissante demoiselle Louise-Angélique de Savary de Lancosme, fille de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Jean-Baptiste de Savary, chevalier, marquis de Lancosme, Bauché, etc., capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de défunte haute et puissante dame Louise-Renée Barjot de Roncé; de l'agrément de madame la princesse de Conty, et en

(1) Françoise de Langheac était tante de Jean, comte de la Guiche, qui s'allia, en 1740, à Henriette de Bourbon, appelée Mademoiselle de Verneuil, fille naturelle et légitimée de M. le Duc, Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé. Leur fils, Amable-Charlet, marquis de la Guiche, était en 1774, colonel du régiment de Bourbon, cavalerie.

présence et du consentement de plusieurs de leurs parents et amis. De ce mariage sont nés :

1.° N... de Cugnac de Dampierre, mort au berceau ;

2.° Antoinette-Louise-Eléonore de Cugnac de Dampierre, née le 13 février 1779, a épousé, le 3 vendémiaire an VIII (25 septembre 1800), Armand-Vespasien, marquis de Bizemont ; et est décédée le 18 thermidor an XIII, laissant un fils unique, nommé Antoine-Louis-Vespasien de Bizemont, né le 28 messidor an IX.

Branche d'Imonville.

XI. Louis DE CUGNAC, chevalier, baron d'Imonville, seigneur de Richerville, de Jouy, la Rivière, d'Estrechy, etc., second fils d'Antoine de Cugnac, III° du nom, seigneur de Dampierre, et de Marie du Lac, était sous la garde noble de sa mère, l'an 1538 ; fit hommage de la baronnie d'Imonville au seigneur de Mainville, le 14 octobre 1556 ; est qualifié *haut et puissant seigneur*, *chevalier*, maître et enquesteur des eaux et forêts d'Orléans, et guidon de cent hommes d'armes, sous la charge de M. l'Amiral, dans un hommage à lui rendu, comme baron d'Imonville, le 22 octobre 1564 ; et fut tué à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il avait épousé Mathie de Prunelé, dame de Richerville, fille de Pierre de Prunelé, seigneur d'Herbaut ; et d'Antoinette de Nacelles. Etant veuve, et ayant la garde noble de ses enfants, elle obtint *souffrance* (ou délai) pour l'hommage d'Imonville, le 6 mai 1568, et reçut elle-même un hommage le 19 octobre 1576. De son mariage naquirent :

1.° Paul, dont l'article suit ;

2.° Gédéon de Cugnac, était âgé de trois ans, le 6 mai 1568

3.° Jeanne de Cugnac, née en 1556, était mariée le 12 octobre 1581, avec François de Trémoille, seigneur de Moulinflou, baron de Bournezeau, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, l'an 1583, fils naturel et ensuite légitimé de Louis de la

Trémoille, III° du nom, premier duc de Thouars, prince de Talmont et de Tarente, et arrière-petit-fils de Louis de la Trémoille, l'un des plus célèbres guerriers de son tems, et qu'on a surnommé *le chevalier sans reproche*;

4.° Louise de Cugnac, née en 1559, épousa en 1580, Jean du Bosc, seigneur d'Espinay et du Bois-d'Ennebont;

5.° Mathie de Cugnac, née en 1563.

XII. Paul DE CUGNAC, chevalier, seigneur et baron d'Imonville, seigneur de Richerville, de Jouy, de Rouvres, et Domarville, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, dès l'an 1582, était âgé de sept ans, le 6 mai 1568 (né, par conséquent, en 1561), reçut un aveu, comme baron d'Imonville, le 11 octobre 1581; et un autre le 12 juin 1608, dans lequel il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il mourut à Paris, le 31 décembre 1614, pendant la tenue des états, où il était député de la noblesse du pays chartrain, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Il avait épousé, 1.° Antoinette de Prie, veuve de Jacques Perreau, seigneur de Castillon, qu'elle avait épousé l'an 1577, et fille d'Edme de Prie, seigneur de Montpoupon et d'Anne de Berulle, dame de Nancray; 2.° Louise de Berbi (ou Berti, ou d'Erby), fille de N.... de Berbi, gentilhomme anglais; 3.° Anne Hurault-de-Boistaillé, fille de Jean Hurault, seigneur de Boistaillé, et de Bonne, conseiller d'état et ambassadeur à Constantinople, pour le roi Henri III, et d'Anne le Clerc-de-Cotier; laquelle étant veuve et tutrice de ses enfants, fit faire l'inventaire des biens de son mari, le 9 février 1615. Elle mourut le 18 septembre 1633, et fut inhumée en l'église d'Imonville. Paul de Cugnac ne laissa pas d'enfants de sa seconde femme; mais il en eut quatorze des deux autres, savoir,

Du premier lit:

1.° Edme de Cugnac, chevalier, seigneur et baron de Jouy, mort jeune;

Du troisième lit:

2.° Paul de Cugnac, mineur en 1615, mort à vingt ans;

3.° Louis de Cugnac, chevalier de Malte reçu, le 30 mai 1612, au grand prieuré de France. Ce fut lui, sans doute, qui, sous le nom de *comte de Dampierre*, commandant les officiers réformés des troupes françaises, fut blessé le 15 août 1669, d'un coup de canon, au siége de Candie, et mourut deux jours après (*Gaz. de Fr., du 5 oct.* 1669.)

4.° François, dont l'article suit;

5.° Charles de Cugnac, tué au siége de Montpellier;

6.° Philippe de Cugnac, chanoine de Chartres et archidiacre de Blois, en ladite église, en 1657;

7.° André de Cugnac, religieux à Marmoutier-lès-Tours;

8.° Gabriel de Cugnac, seigneur de Richerville et de Breau-Saint-Lobin, en 1636, épousa Marie de Verail, fille de Guillaume de Verail, seigneur d'Esseville, en Beauvoisis, lieutenant aux Gardes, et de Marie de Fortbois, dont il eut trois enfants;

a. N..... de Cugnac-de-Richerville, mort jeune;

b. Marie de Cugnac, morte jeune;

c. Anne de Cugnac, dame de Richerville, mariée au mois de juillet 1664, à François de Cugnac, marquis de Dampierre;

9.° Marie de Cugnac, femme, en 1636, d'Edme de Marvilliers, seigneur de Menintville;

10.° Anne de Cugnac, épouse de Louis de Polloüe, seigneur de Fonville, mariés par contrat du 3 septembre 1631;

11.° Jeanne de Cugnac, épousa Jérôme du Lac, seigneur de Fontenay;

12.° Françoise de Cugnac, mariée à Alexandre de Forcroy, ou Fourcroy, seigneur du Bois-de-Villiers;

13.° Elizabeth, ou Isabelle de Cugnac, religieuse à Glatigny, en Berri;

14.° Louise de Cugnac fut mariée, par contrat du 25 février 1637, avec Guillaume Fusée, écuyer, seigneur de Charmont et d'Arbouville, capitaine d'infanterie au régiment de la Tour.

XIII. François DE CUGNAC, chevalier, seigneur, baron d'Imonville, seigneur de Chênevilliers, etc., était mineur en 1615; il transigea, le 6 décembre 1636, avec ses frères et sœurs, sur le partage de la succession de ses père et autres ses frères et sœurs. Il avait épousé, par contrat du 8 avril 1634, Louise de Paviot, fille de Charles de Paviot, chevalier, seigneur de Boissy-le-Sec, et de Marie de Rochechouart. De cette alliance sortirent:

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Philippe de Cugnac, auteur de la branche, ou rameau de Jouy;
3.° Marie de Cugnac, connue par des actes de 1662 et 1666, fut mariée depuis à Gédéon Brosset, seigneur de la Brière;
4.° Angélique de Cugnac, femme de Guillaume de Boussigny, seigneur du Parcneuf.

XIV. Charles DE CUGNAC, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron d'Imonville-la-grand, fit hommage, pour lui et ses frère et sœurs, de cette terre, au seigneur de Moinville, le 1er septembre 1662; et fit un autre hommage au baron de Saint-Germain, pour d'autres héritages, le 10 octobre 1663. Il eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, de M. de Machaut, intendant à Orléans, le 10 décembre 1667, étant pour lors l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi. Il avait épousé, par contrat du 17 novembre 1666, Anne Boucher-d'Orçay, fille de feu Arnoul Boucher, écuyer, sieur de Piscop, maître d'hôtel ordinaire de la reine, et de Marie Rouhault, dont il eut :

1.° Charles II, dont l'article suit;
2.° Paul de Cugnac, vivant en 1705, mort depuis, sans alliance, dans l'Amérique, où il s'était établi;
3.° François de Cugnac, garde-marine, mort en 1699, sans alliance;
4.° Arnoul de Cugnac, capitaine dans le régiment de Conty, infanterie, né en 1683, vivait encore en février 1720;
5.° Françoise de Cugnac, née le 25 décembre

1676, reçue à Saint-Cyr, en novembre 1686;
6.° Madeleine de Cugnac, reçue à Saint-Cyr, ensuite carmélite à Riom, en Auvergne;
7.° Marie-Anne de Cugnac, religieuse en l'abbaye de Voisins, près Orléans;
8.° Jeanne de Cugnac;
9.° Louise de Cugnac.

XV. Charles DE CUGNAC, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron d'Imonville-la-grand, etc., donna aveu pour lui et ses frères et sœurs, le 15 novembre de l'an 1705, au seigneur de Moinville, de la terre d'Imonville. Il avait épousé, par contrat du 15 janvier 1699, Marie-Denise le Clerc-de-Fleurigny, fille de François, chevalier, seigneur de la Forêt et d'Ossainville, et de Marie de Paviot. De ce mariage naquirent:

1.° Charles-Alexandre de Cugnac-Imonville, né le 7 avril 1708;
2.° Charlotte de Cugnac, née en novembre 1700, religieuse bernardine dans l'abbaye de Voisins, à trois lieues d'Orléans, en 1720;
3.° Madeleine de Cugnac, née en septembre 1702, religieuse au même lieu;
4.° Anne de Cugnac, née le 22 juillet 1704, n'était pas mariée en 1720;
5.° Louise-Denise-Françoise de Cugnac, née le 13 janvier 1706, reçue à Saint-Cyr, le 10 janvier 1718;
6.° Thérèse de Cugnac, née le 4 mai 1710.

Branche de Jouy, éteinte.

XIV. Philippe (nommé aussi François-Philippe) DE CUGNAC, Ier du nom, seigneur et baron de Jouy, près Pithiviers, en Beauce, né et ondoyé le 7 août 1643, baptisé en la paroisse d'Imonville, le 12 septembre 1662, ne vivait plus le 14 juillet 1707. Il avait épousé, par contrat du 28 août 1668, Elisabeth de Morainville, fille de Charles de Morainville, chevalier, seigneur du lieu de ce nom, et d'Elizabeth de Morainville, laquelle vivait encore le 22 octobre 1709. Les enfants issus de ce mariage sont:

1.° Philippe II, dont l'article suit;

2.° Louis de Cugnac-de-Jouy, épousa, en novembre 1711, Marie Van Mine, sœu aînée de Rose, sa belle-sœur, dont il paraît qu'il n'a pas eu d'enfants;

3.° Joseph de Cugnac, demeurant à Jouy, en 1716;

4.° Elisabeth de Cugnac, mariée le 11 avril 1629, à Louis de Rochechouart, seigneur de Montigny, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du royaume;

5.° Louise de Cugnac, femme, en 1716, de Jean-Charles de la Motte-Cottainville, écuyer, seigneur des Bordes, dans la paroisse de Jouy, fils de M. du Mazis du Tronchet;

6.° Marie de Cugnac.

XV. Philippe DE CUGNAC, II° du nom, seigneur et baron de Jouy, né le 17 février 1674, en la paroisse de Saint-Saturnin de Jouy, major au régiment de Poyanne, fit un accord sur le partage de la succession de ses père et mère, avec ses frères et sœurs, le 12 mai 1716, et épousa à Lille, en Flandre, par contrat du 14 juillet 1707, Rose Van Mine, fille de feu Adam Van Mine, et de Marie Lepers, dont provinrent :

1.° Rose de Cugnac, née en 1708;

2.° Elisabeth-Charlotte de Cugnac-de-Jouy, née le 22 octobre 1709, reçue à Saint-Cyr, le 26 novembre 1719.

Branche de Veuilly, éteinte.

XV. Pierre DE CUGNAC, chevalier, seigneur, baron de Veuilly, en Galvesse, généralité de Soissons, et de Montcouvé, capitaine de dragons, deuxième (et selon d'autres), sixième fils de François III, marquis de Dampierre et d'Anne de Cugnac, s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais il le quitta bientôt après, pour embrasser celui des armes; il s'établit en Champagne, dans la généralité de Soissons, et mourut le 5 novembre 1745. Il avait épousé, le 17 mai 1707, demoiselle Marie-Anne de Vassan, fille de François, seigneur de Vassan, et d'Anne de Prévost, laquelle mourut

à Château-Thierry, le 25 novembre 1755, âgée de soixante-onze ans, trois mois et vingt-cinq jours, laissant :

XVI. Anne-Gabrielle DE CUGNAC, chevalier, seigneur-comte de Veuilly, la Poterie, Haute-Vesne, etc., enseigne, puis sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, en 1727, fils unique, né au mois de février 1708 ; est mort le 28 novembre 1755, âgé de quarante-sept ans et neuf mois. Il avait épousé, en 1728, Jeanne-Marie-Josephe Guyon, morte à Paris le 17 mars 1771, dans sa soixante-huitième année. Elle était fille d'Armand-Jacques Guyon, seigneur de Saint Dizier, et de Marie de Beaux Oncles, et nièce de la duchesse de Sully, qui l'avait faite sa légataire universelle. De ce mariage sont issues :

1.° Anne-Jeanne-Madeleine de Cugnac, née le 6 février 1730, mariée, le 13 septembre 1756, à Jean, comte de Saint-Exupéry, exempt des gardes du corps du roi ;

2.° Marie-Louise de Cugnac, née le 19 avril 1731, épousa Adam-Claude-Edouard de Forget, capitaine général de la Fauconnerie du cabinet du roi ;

3.° Henriette-Diane de Cugnac, née le 4 février 1734, s'allia avec Frédéric-Maurice-Anne de Beauroire, chevalier, seigneur, baron de Vilhac, seigneur de Lapeyre, la Chèze, Puy-la-Vaysse, etc., lieutenant-colonel du régiment d'Orléans, cavalerie.

Seigneur de Cunha ou d'Acunha, en Portugal et en Espagne.

La maison de Cunha, da Cunha, ou d'Acunha (1), l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Espagne et du Portugal, où elle établie depuis plus de

(1) M. le marquis de Cugnac-du-Bourdet se fit reconnaître, vers la fin du règne de Louis XV, à dom Louis *da Cunha*, ambassadeur de la cour de Portugal près celle de France.

six siècles, porte pour armes : *D'or, à neuf Cunhas*, c'est-à-dire *coins de mire d'azur, trois et trois mis en pal*. Ce fut, dit-on, Alfonse-Henriquez Ier, roi de Portugal, qui donna ces armes à Payo, ou Pélage Guttéres, qui était parent de Henri de Bourgogne, comte de Portugal, père d'Alfonse.

Quelques généalogistes espagnols prétendent que Payo était originaire de Galice, en Espagne ; mais d'autres, en plus grand nombre lui donnent une origine française, et le disent issu d'une ancienne famille de Gascogne. Cette dernière opinion n'est pas dénuée de vraisemblance, et mériterait d'être approfondie. Les mêmes auteurs racontent que Payo Guttéres et N. Guttéres Pelaës, son père, accompagnèrent le comte de Bourgogne en Portugal, après l'an 1090. Payo s'y distingua, et contribua beaucoup aux victoires que ce prince remporta sur les Maures. Il servit ensuite le roi Alfonse Ier, se trouva avec ce monarque à la prise de Coïmbre, et acquit la réputation d'un des meilleurs capitaines de son siècle. Il prit les places de Leiria et de Torres-Novas ; mais le roi Ismar mettant le siége devant la première de ces places, malgré la belle défense qu'elle fit, Payo Guttéres, qui en était le chef, fut pris avec la ville ; et s'étant racheté après, il se trouva au siége de Santaren, en 1145, et à celui de Lisbonne, en 1147, ou 1148. Ce fut à ce dernier siége qu'il prit le nom *da Cunha*, après avoir brisé les portes de la ville avec des *cunhas* ou gros coins de mire. Il prenait le titre de comte de Transtamare, et sire de Limia ; et était riche puissant et fort pieux, comme on en peut juger par la fondation des monastères de Saint-Simon de Junqueira, de Souto et de Villar-de-Frades, de l'ordre de Saint-Benoît. Il avait épousé Ousenda ou Orlenda Transtamir, dont le trisaïeul était Ramire II, roi de Léon. De ce mariage naquirent, entr'autres enfants, Ferdinand-Paes da Cunha, qui continua la descendance, et Ramire-Paes da Cunha.

Cette maison a formé plusieurs branches, dont les plus connues et les plus illustres sont celles de Taboa, de Basto et de Montelongo, de Gestaco, de Saint-Vincent de Povolide, de Pontevel, de Payo-Pires, de Pombeiro, etc., en Espagne, en 1431 ; les ducs d'Escalona et d'Ossone étaient de la maison da Cunha. En

1580, une partie des membres de cette famille suivit le roi Sébastien en Afrique ; l'un d'eux fut nommé généralissime et gouverneur du Portugal, les Espagnols le firent prisonnier. En 1808, François da Cunha a été aussi nommé gouverneur ; il a péri victime de son zèle

Le savant Louis de Salazar a laissé d'excellents mémoires pour l'histoire de la maison da Cunha. Sandoval Castro, Imhoff, etc., ont traité le même sujet, et les derniers éditeurs du Dictionnaire de Morery ont publié une généalogie suivie de cette maison, depuis le douzième siècle (*tom. IV, pag. 318*).

Armes : *Gironné d'argent et de gueules, de huit pièces* (1). Supports : *Deux sauvages au naturel, la main appuyée sur une masse.* Cimier : *Un cou d'autruche, tenant au bec un fer à cheval.* Pour devise : *Ingratis servire nefas.*

---

(1) Ou *parti*, *coupé*, *taillé*, *tranché d'argent et de gueules.* Ces armes, composées de coins, ou angles, sont semblables, sauf quelques légères différences, à celles de la maison *da Cunha*, en Espagne. et semblent devoir être mises comme elles, au nombre des armes parlantes. On croit qu'elles furent accordées anciennement par un de nos rois, à un seigneur de Cugnac, pour quelque action d'éclat. On les voit encore sur d'anciens sceaux conservés à la bibliothèque du roi ; et elles se voyaient avant la révolution, gravées en plusieurs endroits de l'église de Saint-Avit-Seigneur, au diocèse de Sarlat, où existait une ancienne abbaye, convertie depuis en chapitre. On raconte que dans les guerres de religion, au seizième siècle, un seigneur de Cugnac (qui était sans doute Jean), ayant été appelé au secours du chapitre et des catholiques de ce lieu, qui n'est pas éloigné du château de Cugnac, pour les délivrer de l'oppression des protestants, ce seigneur y avait déjà commis toutes sortes de profanations et de désordres. Le chapitre de Saint-Avit, en reconnaissance d'un si grand bienfait, et pour perpétuer à jamais le souvenir d'un service aussi signalé, ordonna que les armes de son bienfaiteur fussent gravées sur toute l'église de Saint-Avit, et lui accorda plusieurs autres prérogatives.

N. B. Les chefs actuels des nom et armes de Cugnac ne reconnaissent d'autres branches sorties de leur maison, que celles qui sont rapportées dans ce mémoire.

DE RELY, en Picardie, en Normandie, etc., maison d'ancienne chevalerie du comté d'Artois, sur les confins de la Flandre française, où elle florissait dès le onzième siècle. Elle tire son nom de la terre seigneuriale de Rely, au diocèse de Boulogne, conseil provincial d'Artois, intendance de Lille, bailliage et recette d'Aire, où l'on comptait quarante-six feux et deux cent seize personnes, fief jadis considérable, puisque les anciens seigneurs de Rely ayant assez de vassaux pour lever bannière, sont presque tous qualifiés *chevaliers bannerets*, aux treizième et quatorzième siècles Le célèbre du Cange nous apprend que les premiers seigneurs connus de cette maison, fondèrent en 1083, l'abbaye de Lillers, en Artois, dont la ville portait, ainsi que cette communauté, les armoiries de la maison de Rely. On pourra juger, d'après la filiation qui va suivre, de la grandeur et du lustre de cette maison, par les alliances qu'elle a contractées avec tout ce que le Hainaut, la Flandre et l'Artois avaient de plus puissant et de plus considérable en familles chevaleresques. Cette filiation, appuyée sur les titres originaux et monuments historiques, remonte à Guillaume de Rely, qui suit :

I. Guillaume DE RELY, Ier du nom, chevalier, seigneur de Rely, en Artois, vivait en 1100. Il était contemporain et peut-être frère de Raoul de Rely, chevalier, qui, l'an 1106, fut présent à une donation faite à l'église de Saint-Aubert, par Warnier de Hamelaincourt. Il a la qualité de chevalier banneret, dans la cession qu'il fit, l'an 1141, à l'abbaye de Saint-Aubert, de la portion de dîme qu'il avait sur les territoires de Queant et de Prouville, du consentement d'*Ermengarde*, sa femme, et de ses trois fils :

1.° Thiedon de Rely, chevalier ;
2.° Wauthier, dont l'article suit ;
3.° Segard ou Sicard de Rely, chevalier.

II. Wauthier DE RELY, chevalier, seigneur de Rely, consentit, avec ses frères, à la donation faite en 1141, par Guillaume de Rely, leur père, à

l'abbaye de Saint-Aubert, en présence d'Eustache de Neufville, de Hugues de Bailleul, de Robert le Brun, d'Adam Quieret, de Simon le Roux, de Segard de Cuinchy, de Robert de la Fosse, de Hugues de Lambres, de Simon de Forest, de Jean de Waencourt, de Colard de Bailly, de Siger de Haudion, de Jean de Regnialmes, de Simon d'Orville, de Gui de Favernelle, de Guillaume de Baraffle, d'Anselme Longuet, et autres chevaliers. Wauthier de Rely, eut, entr'autres enfants, Simon de Rely, qui suit.

III. Simon DE RELY, seigneur de Rely, vivait en 1203, époque où il donna à l'abbaye du Verger plusieurs pièces de terre situées à Paluel, Oisy et Fressies, du consentement de Mahaut *de Neufville*, sa femme, fille d'Eustache de Neufville, chevalier, de l'ancienne et illustre maison de Neufville-Wistace, en Artois, et de leurs trois fils, savoir :

1.° Simon de Rely ;
2.° Guillaume II, qui continue la lignée, et dont l'article suit;
3.° Jean de Rely ;
4.° Alix de Rely, mariée, vers 1220, avec Hugues *de Berlettes*, grand prévôt de Cambray, inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Aubert, en 1234, à côté de sa femme qu'il avait prédécédée.

IV. Guillaume DE RELY, IIe du nom, seigneur de Rely, consentit, en 1203, la donation faite à l'abbaye du Verger par Simon, son père. Il eut de sa femme, dont le nom est demeuré inconnu, Guillaume III, qui suit.

V. Guillaume DE RELY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Rely, en Artois, servit en qualité de *chevalier banneret*, dans les guerres que Marguerite, comtesse de Flandre, eut contre les Hollandais. Il fut un des vingt-quatre bannerets qui, avec cent vingt-six écuyers, sous la conduite du seigneur de Lisques, firent le sac du bourg d'Oisy, à trois lieues de Cambray, en 1254. Guillaume de Rely avait épousé Gertrude *de Lagnicourt*, dont il eut :

1.° Guillaume III, dont l'article suit ;
2.° Marguerite, *aliàs* Margote de Rely, mariée, vers 1280, à Baudouin *de Souastres*, sire de Souastres et du Mesnil-lès-Saint-Pol, fils de Baudouin de Souastres, seigneur des mêmes terres, chevalier, et d'Isabelle de Caumont. Beaudouin de Souastres fonda la chapelle du Mesnil, vers l'an 1312 ; il décéda en 1322, et Marguerite de Rely, en 1339. Ils furent inhumés tous les deux dans l'église paroissiale de Souastres, où se voyaient encore leurs épitaphes avant la révolution ;
3.° Havoise de Rely, épouse de Simon *de Lonsart*, chevalier, vivant en 1280.

VI. Guillaume de Rely, IV° du nom, chevalier, seigneur de Rely, chevalier banneret, servit en cette qualité Guy de Dampierre, et Robert de Bethune, comtes de Flandre, ses suzerains, dans les guerres qu'ils soutinrent contre le roi Philippe le Bel. Il vivait encore dans un âge avancé, l'an 1335, et décéda avant l'an 1340. Il avait épousé N... *de Caumont*, héritière, de la terre de Caumont-lès- Hesdin, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Guy de Rely, vivant en 1338, chevalier banneret d'Artois, en 1340, mort sans postérité ;
3.° Griffon de Rely, chevalier, seigneur d'Anvain (1), mort avant le 10 avril 1385, n'ayant eu qu'une fille, Jeanne de Rely, dame d'Anvain, mariée avec Jacques *de Mamez*, chevalier ;
4.° Jeanne de Rely, mariée, vers 1310, à Gilles *de Mailly*, seigneur d'Authuille et d'Audinfer, fils de Gilles de Mailly, seigneur d'Authuille, et de Blanche de Ham ;
5.° Aymond de Rely, chevalier, vivant au mois de juillet 1346.

---

(1) *Anvain*, seigneurie en Artois, au diocèse d'Arras, intendance de Lille, sur la rivière de Ternoise, qui la sépare en grand et petit Anvain, à une lieue trois quarts nord-ouest de Saint-Pol. On y compte cent cinq feux.

Dans le même tems vivait :

Anselote de Rely, mariée l'an 1309, avec Siger *de Saint-Omer.*

VII. Jean DE RELY, Ier du nom, chevalier, seigneur de Rely et de Caumont (1), en Artois, gouverneur de Bohain, servit le roi Philippe de Valois, dans ses guerres contre les Anglais et les Flamands. En sa qualité de *chevalier banneret*, il commanda une compagnie de trois chevaliers bacheliers et de quarante écuyers, à la sanglante bataille de Saint-Omer, gagnée, le 26 juillet 1340, sur Robert d'Artois, qui commandait les troupes d'Edouard, roi d'Angleterre, se disant roi de France; bataille où Jean et Guy de Rely firent des prodiges de valeur, ainsi que Gilles de Mailly, seigneur d'Authuille, leur beau-frère. Jean de Rely, épousa, selon Gelic, Anne d'*Estourmel*, d'une illustre et ancienne maison de Picardie, dont il eut, entr'autres enfants :

1.° Colard, surnommé l'Orangeois, seigneur de Rely et de Caumont; ce fut lui qui, au rapport de Foissard, vol. II, chap. 148, offrit la première bannière du convoi aux funérailles de Louis, comte de Flandre, assassiné, le 6 janvier 1384, par Jean, duc de Berry et comte de Boulogne, et décédé trois jours après. Il épousa Catherine *de Wawrin*, d'une maison d'ancienne chevalerie de Flandre; il en eut :

A. Jeanne de Rely, dame de Rely, de Frencq (2), de Caumont et de Blequin (3),

---

(1) *Caumont*, seigneurie en Artois, au diocèse d'Amiens, intendance de Lille, bailliage de Hesdin, sur la rive gauche de l'Authie, à deux lieues sud de Hesdin. On y compte cinquante-cinq feux et deux cent soixante-quatorze habitants.

(2) *Frencq*, : on prononce *Fren*, seigneurie qui avait le titre de doyenné dans le Boulonnais, intendance d'Amiens, à deux lieues nord-ouest de Montreuil et à quatre sud-sud-est de Boulogne. On y compte cent feux.

(3) *Blequin*, seigneurie en Artois, intendance de Lille, diocèse et bailliage de Saint-Omer, et à trois lieues sud-ouest de cette ville. On y compte soixante-deux feux et trois cent cinquante habitants.

épouse, vers 1390, d'Emond, *aliàs* Aimond. *d'Abbeville*, chevalier, seigneur de Boubers et de Dompwast; de ce mariage sont issues trois filles :

a. Jeanne d'Abbeville, dame de Boubers, en Ponthieu, de Dompwast et de Blequin, seconde femme, le 5 avril 1421, de Jean *de Melun*, vicomte de Gand, seigneur d'Antoing, d'Epinoy, et de Beaussart, chevalier de la Toison-d'Or. De ce mariage sont issus les princes d'Epinoy, maréchaux et connétables héréditaires de Flandre;

b. Bonne d'Abbeville, alliée, en 1434, à Michel *de Ligne*, baron de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut, dont descendent les princes de Ligne, les princes d'Arenberg et les princes de Barbançon, les ducs de Croy, les princes de Chimay, toutes branches de la maison de Ligne, issues de Bonne d'Abbeville et de Michel de Ligne, et alliées à la plupart des maisons princières souveraines de l'Europe;

c. Ide d'Abbeville, mariée à Jean *de Bernieulles*, seigneur de Bernieulles, fils de Robert, seigneur de Bernieulles, et de Mahaut de Wamain, dame d'Ococh;

B. Marie de Rely, femme de Bertrand *d'Eudin*;

C. Isabeau de Rely, mariée à Louis, sire *de Wertaing*, l'un des quatre chevaliers français, qui, l'an 1380, au rapport de Froissart, combattirent contre quatre autres seigneurs tenant le parti des Anglais. Le même historien ajoute que Louis de Wertaing vainquit son adversaire Renaud de Thouars, seigneur de Pousauges, près de la ville de Vannes, en présence du comte de Buckingham. Louis de Wertaing périt à la funeste journée d'Azincourt, en 1415;

D. Saintaine de Rely, dame des Prés (1) lès-Flers, en Artois, mariée avec Alard *le Preud'homme*, seigneur d'Haillies ;

2.° Pierre, dont l'article suit :

3.° Jean de Rely, auteur de la branche des seigneurs de Framicourt et de l'Escaure, rapportée en son rang.

VIII. Pierre de Rely, Ier du nom, écuyer, co-seigneur de Rely, épousa, vers l'an 1370, demoiselle N... *de Montigny*, en Ostrevant, maison d'ancienne chevalerie. Il en eut Jean II, dont l'article suit.

IX. Jean de Rely, dit Moreau, IIe du nom, co-seigneur de Rely, rendit hommage pour la part qu'il possédait de cette terre, en 1417. Il épousa, 1.° Isabeau *de la Viefville*, fille de Jean de la Viefville, chevalier, seigneur de Thiennes, de Calonne, de Bures, etc., d'une maison de chevalerie d'Artois, connue depuis l'an 1181 ; et de Jeanne de Poix, dame d'Audeinville ; 2.° *N... le Mire*, d'une maison ancienne et illustre du Cambresis, connue depuis le tournoi d'Anchin, en 1096, et répandue dans la Flandre et les Pays-Bas. Les enfants de Jean II de Rely, furent :

Du premier lit.

1.° Griffon, qui continue la branche aînée, et dont l'article va suivre ;

2.° Gui de Rely, écuyer d'écurie du duc Philippe de Bourgogne, se signala auprès de la personne de ce prince, abandonné de tous les siens à la journée de Mons en Vimeu, en 1421. Gui de Rely n'eut point d'enfants de son épouse Jeanne *d'Inchy*, veuve de Pierre de Mailly, seigneur d'Authuille ;

3.° Galois de Rely, qui servit dans les guerres que le même duc de Bourgogne, Philippe le Bon, eut contre les Liégeois, et se signala au combat de Florennes, en 1430, où ils furent défaits et

(1) *Les Près*, terre au diocèse d'Arras, où il existait une abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, d'abord fondée près de Douay, en Flandre, et depuis transférée dans cette ville.

obligés de demander la paix. Galois de Rely mourut sans alliance;

4.° Marguerite de Rely, mariée à Jean *de Mons*, seigneur de Hucqueliers;

Du second lit :

5.° Robert de Rely;

6.° Mathieu, dit Enthieu de Rely;

7.° Jean de Rely, auteur de la branche des seigneurs du Val et d'Esquimbosc, souche des diverses branches de cette maison établies en Normandie, rapportée en son rang;

8.° Marguerite de Rely, mariée à Colar *de Sains*, d'une maison d'ancienne chevalerie de Picardie, et des plus considérables de cette province.

X. Griffon DE RELY, écuyer, co-seigneur de Rely, seigneur de Beauvoir, en Flandre (1), épousa demoiselle Marguerite *de Mons de Huqueliers*, sa belle-sœur, avec laquelle il est rappelé dans un acte du 18 septembre 1450, époque où ils ne vivaient plus. Leurs enfants furent :

1.° Martin, dont l'article suit;

2.° Isabeau de Rely, mariée avec Olivier *Mauchevalier*, chevalier, seigneur de Wailly, de Nampsau-Val et de Velennes, d'une maison connue depuis l'an 1181, et éteinte dans la personne de Jacques Mauchevalier, fils dudit Olivier, maître-d'hôtel du roi Charles VIII, dont la fille unique épousa Jean de Hallwyn, seigneur d'Eskelbecque.

XI. Martin DE RELY, chevalier, co-seigneur de Rely, seigneur de Beauvoir, en Flandre, et de Goyencourt (2), en Santerre, que Monstrelet qualifie le Bon de Rely,

---

(1) *Beauvoir* ou *Beauvois*, en Cambrésis, parlement de Douay, intendance de Lille, à deux lieues sud-est de Cambray. On y compte vingt-deux feux. Cette terre est passée, depuis quelque tems, dans la maison de Thieffries.

(2) *Goyencourt*, seigneurie en Picardie, au diocèse de Noyon, intendance d'Amiens, à une demie-lieue nord-ouest de Roye, et à quatre lieues trois quarts sud-sud-ouest de Péronne. On y compte quatre-vingt-quatre feux.

fit le remboursement de quelques rentes échues à Marie de Mons, sœur de sa nièce, le 18 septembre 1450. Il est qualifié conseiller et chambellan du roi, dans le dénombrement qu'il fit, l'an 1467, de sa terre de Goyencourt, à Ponthus de Châtillon, seigneur de la Ferté-lès-Saint-Riquier. Il a aussi la qualité de chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, dans une quittance de ses gages, inscrite sur le rôle de Guilbert de Rupt, argentier dudit duc de Bourgogne, en date du 26 septembre 1468. Il avait été armé chevalier, en 1441, avec Renaut de Longueval, et autres, à la prise de Pontoise, sur les Anglais. Il a la qualité de *messire*, équivalente alors à celle de chevalier, dans un titre original du 8 août 1448. Martin de Rely avait épousé Marie de *Cresecques*, dame de Viry, en Vimeu, décédée en 1474, à Arras, sans postérité, et inhumée dans l'église de Notre-Dame de Longpré. Après la mort de Martin de Rely, arrivée en 1481, sa succession échut à sa sœur, Isabeau de Rely, et passa dans la maison de Mauchevalier, puis dans celle de Hallwyn.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs du Val et d'Esquimbosc, en Normandie.

X. Jean DE RELY, IIIe, écuyer, troisième fils du second lit de Jean II, dit Moreau de Rely, co-seigneur de Rely, épousa demoiselle N.... *le Canu*, fille de noble homme N.... le Canu, major de la ville de Montreuil-sur-Mer. De ce mariage sont issus un fils, Oudard, qui suit, et plusieurs filles dont les alliances sont inconnues.

XI. Oudard DE RELY, écuyer, sieur du Val (1), est rappelé avec cette qualité, ainsi que Jean, son père, dans une sentence du 20 avril 1522, rapportée au degré suivant. Il épousa Blanche *le Thetiel*, fille de noble homme Jean le Thetiel, écuyer, sieur du Gontier, vicomte d'Harcourt-Château, et de noble demoiselle

(1) *Le Val-Martin*, seigneurie située dans la généralité de Rouen. On y compte trente-deux feux.

Gervaise David de Saint-Léger. De ce mariage sont provenus :

1.° Etienne, dont l'article suit ;
2.° Jacques de Rely, prêtre, vivant en 1531 ;
3.° Colette de Rely, mariée à noble homme N..... *Baudouin*, seigneur des Loges, en la vicomté de Pont-Audemer.

XII. Etienne DE RELY, écuyer, seigneur du Val, fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'élection de Caudebec, du 20 avril 1522, où il est dit qu'il a justifié qu'il était issu d'Oudard de Rely; ledit Oudard, fils de Jean de Rely, et ledit Jean, fils de Jean, dit Moreau de Rely, vivant, chevalier, seigneur de Rely, en Artois. Il épousa Marie *de Clercy*, fille de noble et puissant seigneur Charles de Clercy, seigneur de Clercy et de Flainville, capitaine des gentilshommes du pays de Caux, et de noble dame Blanche de Presteval. De ce mariage sont issus ;

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Simon de Rely, écuyer, vivant en 1534 ;
3.° Jeanne de Rely, mariée avec Jean *Hatignois*, vivants le 13 août 1554.

XIII. Pierre DE RELY, écuyer, seigneur du Val, du Beil, d'Esquimbosc (1), rendit aveu, le 15 février 1531, au duc de Longueville, pour plusieurs héritages qu'il possédait dans sa mouvance; transigea, pour son douaire, en présence de noble homme M. Charles de Clercy, chevalier, seigneur du Lieu, son oncle maternel, Pierre de Barneville, sieur de Raffetot, parent de sa femme; discrète personne, maître Jacques de Rely, prêtre, son oncle paternel, et autres personnes. Il obtint, du roi François Ier, des lettres de rémission, données à Rouen, au mois d'octobre 1534, pour avoir, étant accouru au secours de Simon de Rely, son frère,

---

(1) *Esquimbosc*, et plus modernement *Equinbosc*, seigneurie en Normandie, parlement et intendance de Rouen, élection de Caudebec, sergenterie de Bolbec. On y comptait deux feux privilégiés et douze feux taillables. Cette paroisse est à quatre lieues nord-ouest de Caudebec.

tué Nicolas du Maisniel, écuyer, seigneur du Tot, son voisin. Il est dit, dans ces lettres, que Pierre de Rely, est âgé de trente ans, et qu'il est homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sous la charge du seigneur de Villebon; il rendit un aveu à la baronnie de Houlbec, le 15 janvier 1535; servit le roi dans ses guerres en Italie; assista la montre des gentilshommes du bailliage de Caudebec, le 29 décembre 1542, servit, avec armes et chevaux, à l'arrière-ban, le 10 octobre 1543, et vivait encore le 15 novembre 1553. Il avait épousé, par contrat du 5 juillet 1530, Elisabeth *de Dampont*, fille de messire Perceval de Dampont, écuyer, seigneur du Lieu, et de demoiselle Isabeau d'Espinay. De ce mariage sont issus:

1.° Pierre de Rely, prêtre religieux non profès à l'abbaye de Fécamp, puis curé de Menteville et Bloville, et chapelain de Saint-Julien de Flainville. Il céda son droit d'aînesse à son frère puîné, Adrien de Rely, par transaction du 19 décembre 1566. Il vivait encore le 26 juin 1574;

2.° Adrien de Rely, dont l'article suit;

3.° Marguerite de Rely, mariée à noble homme Jean *de Chambray*, écuyer, dont elle était veuve lorsqu'elle transigea, le 12 novembre 1588, avec Adrien de Rely, son frère.

XIV. Adrien DE RELY, écuyer, sieur du Val et d'Esquimbosc, transigea sur le droit d'aînesse, qui lui fut cédé par Pierre de Rely, prêtre, le 19 décembre 1566, et passa une seconde transaction, avec le même, le 26 juin 1574. Il a la qualité de gentilhomme ordinaire de madame la duchesse de Longueville dans une déclaration de Pierre le Bourgeois, pour un bien qu'il avait dans la mouvance dudit Adrien de Rely, du 11 janvier 1577, et ne vivait plus le 9 décembre 1595. Il avait épousé, par contrat du 11 décembre 1573, Anne *Malet de Cramesnil*, fille de Nicolas Malet, seigneur de Cramesnil et d'Oudale, branche puînée de l'ancienne et illustre maison de Malet de Graville, qui, dès le douzième siècle, florissait dans le comté d'Alençon, avec le caractère de la haute chevalerie, et de Marie le Lieur; cette dernière veuve de Charles le Grand, seigneur de

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORMILLIAC

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE COURCELLES

Ancien Magistrat, Chevalier de plusieurs Ordres, et successeur de M. DE SAINT-ALLAIS

TOME DIX-SEPTIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIV

Nous avons interverti l'ordre de publication des volumes : 1° Pour satisfaire autant que possible les désirs des souscripteurs dont les généalogies se trouvent à la fin de l'ouvrage ; 2° pour montrer la part qu'ont apportée à la rédaction de cette œuvre immense les différents collaborateurs et continuateurs de Saint-Allais.

la Haye. Anne Malet, veuve d'Adrien de Rely, obtint un arrêt du grand conseil, le 26 février 1597, confirmatif d'une sentence du 9 décembre 1595, qui condamne à trois cents écus de réparation et intérêts Jean du Maisniel, écuyer, sieur du Tot, pour avoir tenté de troubler ladite dame et ses enfants mineurs dans leur qualité de nobles, en laquelle ils furent encore maintenus par ordonnance des commissaires aux francs-fiefs, du 22 juin 1599. Du mariage d'Adrien de Rely et d'Anne Malet sont provenus :

1.° François Ier de Rely, dont l'article suit ;
2.° Nicolas de Rely, écuyer, vivant le 22 juin 1599, et dont on ignore la destinée.

XV. François DE RELY, Ier du nom, seigneur du Val, de Grimboscq (1), d'Esquimboscq et de Gournay (2), était mineur et sous la garde noble de sa mère Anne Malet de Cramesnil, lorsqu'elle présenta une requête, le 29 novembre 1595, au présidial de Caudebec, sur laquelle intervinrent la sentence du 9 décembre suivant, et l'arrêt du grand conseil du 26 février 1597, par laquelle elle justifie de plusieurs anciennes lettres, sentences, enquêtes, informations, généalogies, et autres pièces, qui constatent que feu son mari Adrien de Rely est extrait de race ancienne, et qu'il compte parmi ses prédécesseurs des chevaliers, des châtelains et autres seigneurs qualifiés. François de Rely épousa, par contrat du 28 juillet 1603, Madeleine *de Romé de Fresquennes*, fille de feu messire Nicolas de Romé, chevalier, seigneur de Fresquennes, baron du Bec-Crepin, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et d'Isabeau de Hanyvel-Mannevillette. François de Rely, Ier du nom, fut déchargé du droit de francs-fiefs par ordonnance du

(1) *Grimboscq*, au diocèse de Bayeux, parlement de Rouen, à quelque distance de la rive droite de l'Orne, à trois lieues un tiers de Caen. On y compte quarante feux.

(2) *Gournay*, en Normandie, parlement et intendance de Rouen, sergenterie de Harfleur, à deux tiers de lieue de Montivilliers. On y comptait sept feux privilégiés et dix-huit feux taillables.

12 juillet 1624. Il eut de son mariage vingt et un enfants, quatorze filles et sept fils, entr'autres :

1.° François II, dont l'article suit ;
2.° Nicolas de Rely, écuyer, mort sans postérité ;
3.° Louis de Rely, prieur, curé d'Esquimbosc ;
4.° Pierre de Rely, mort sans postérité ;
5.° Adrien de Rely, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui fut syndic de la province de Normandie, et habitué en l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, où il décéda en 1703 ;
6.° Eusèbe de Rely, } bénédictins de la congréga-
7.° Gilles de Rely, } tion de Saint-Maur.
8.° Marie de Rely, mariée, par contrat du 26 novembre 1632, avec Nicolas *Anquetil*, écuyer, seigneur de Boullins, fils de feu Marin Anquetil, écuyer, sieur de Boullins, et de Marthe Goudart.

XVI. François de Rely, II° du nom, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux et de Gournay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, transigea sur partage avec Nicolas et Pierre de Rely, ses frères, le 2 août 1645, fit une acquisition de Jean Raine, le 29 mars 1648 ; fit donation à François et Louis de Rely, ses fils, de la tierce partie de ses biens, le 17 août 1662 ; fit la production de ses titres, le 17 janvier 1667, tant pour lui que pour ses trois frères, et Nicolas du Val, écuyer, son fils aîné, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. Barrin de la Galissonnière intendant en Normandie, du 24 janvier de la même année. Il avait épousé, 1.° par contrat du 27 juin 1634, Marie *Fleurigant*, fille de noble homme Guillaume Fleurigant, en son vivant conseiller-assesseur au bailliage et vicomté de Montivilliers, bailli de la haute justice et du marquisat de Graville, et de demoiselle Catherine Laisnay ; 2.° par contrat du 29 août 1654, Marie *Aubin*, morte le 15 septembre 1717, veuve en premières noces de Charles Vassé, écuyer, sieur de Grandcamp, au pays de Caux, et fille de feu noble homme Pierre Aubin, et d'Isabeau de Morant. Ses enfants furent :

Du premier lit:

1.° Nicolas, dont l'article suit;

Du second lit:

2.° François de Rely, auteur de la branche des seigneurs de Gournay et de Belleville, rapportée ci-après;

3.° Louis de Rely, né en 1657, lieutenant-colonel aux régiments de Choiseul, en 1707, puis de Royal-Roussillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, s'est distingué au service du roi, notamment à Fredelingue, où il reçut dix-huit coups de feu. Il a épousé, le 9 janvier 1710, demoiselle Renée le *Normand*. Il n'en eut point d'enfants, et mourut dans un âge très-avancé.

XVII. Nicolas DE RELY, chevalier, seigneur du Val, seigneur et patron d'Esquimbosc, de Gournay, etc., mentionné dans la maintenue du 24 janvier 1667, vivait encore le 8 novembre 1700, qu'il donna un acte de reconnaissance portant que François de Rely, écuyer, seigneur de Gournay, son frère, était fils de François de Rely, chevalier, seigneur d'Esquimbosc, et de Marie Aubin, sa seconde femme. Nicolas de Rely épousa, 1.° par traité du 24 octobre 1661, Jacqueline *de Soret*, fille d'Isambart de Soret, écuyer, sieur de Belleville, et de Marie du Buc; 2.° Marie *Chabot*, de la province d'Anjou, dont il n'eut point d'enfants. Elle fit une acquisition de cent trois acres de terre situés dans la paroisse d'Esquimbosc, de N.... de Recusson, le 15 décembre 1689: Nicolas de Rely reçut deux récépissés de François de Rely, écuyer, seigneur de Gournay, son frère, les 4 mai 1699 et 26 avril 1700. Il eut de son premier mariage Isambart de Rely, qui suit:

XVIII. Isambart DE RELY, 1er du nom, écuyer, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux, etc., mort en 1725, avait épousé Catherine *de la Chenaye*, dont il eut, entr'autres enfants:

1.° Nicolas-Joseph de Rely, religieux, bénédictin à l'abbaye de Jumiéges en 1721, puis en l'abbaye de Lyré;

2.° Isambart, qui continue la lignée, et dont l'article suit;
3.° Marie de Rely, mariée à Nicolas *de Costé*, écuyer, seigneur de Folemprise;
4.° Marie-Catherine de Rely, mariée à Louis *Ferron*, écuyer, seigneur de Loncamp.

XIX. Isambart DE RELY, IIe du nom, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux, épousa, en 1728, Marie-Anne-Charlotte *Quesnel de Plainesève*, fille de messire Charles Quesnel de Plainesève et de noble dame le Balleur. Il mourut en 1739, ayant eu les enfants qui suivent:

1.° Louis-Isambart, dont l'article viendra;
2.° Charles-Amable de Rely, né le 17 janvier 1735, a été page du roi en la petite écurie,
3.° François-Parfait de Rely, né le 15 septembre 1736;
} morts sans enfants; le dernier en 1765.
4.° Marie-Catherine de Rely, née le 7 août 1733, morte sans enfants;
5.° Marie-Françoise de Rely, née le 19 avril 1734, mariée à N..... d'*Ozonville du Bosguerard*, maître des comptes à Rouen, fils d'un conseiller au parlement;
6.° Eléonore-Claire-Aimée-Charlotte de Rely, née posthume le 7 juillet 1740, religieuse aux dames Capucines de Rouen.

XX. Louis-Isambart DE RELY, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, né le 15 janvier 1730, est décédé sans avoir été marié, en 1755.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Gournay et de Belleville.

XVII. François DE RELY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Gournay, second fils de François de Rely, IIe du nom, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux et de Gournay, et de Marie Aubin, sa seconde femme, naquit à Esquimbosc, le 23 janvier 1656. Par acte du 5 août 1662, son père lui fit don, conjointement avec Louis de Rely, son frère germain,

ous deux mineurs, de la tierce partie de ses biens. Les deux mêmes, et Marie Aubin, leur mère, alors veuve, transigèrent, le 14 mai 1682, avec Nicolas de Rely, écuyer, seigneur d'Esquimbosc, frère aîné du premier lit desdits sieurs de Rely, pour ce qui concernait la succession de feu leur père commun; et le lendemain, 15 mai, François III de Rely, seigneur de Journay, donna quittance de trois mille livres à noble dame Marie Chabot, femme dudit Nicolas de Rely, pour être quitte de tout ce qu'il pouvait prétendre dans la seigneurie d'Esquimbosc, et autres dans les paroisses d'Esquimbosc, de Trémauville, Tocqueville, Hattenville et Gibleron, de ladite succession; reçut deux quittances des commissaires contrôleurs du ban et arrière-ban, en 1694 et 1696; donna quittance de 200 livres à Marie Chabot, femme de Nicolas de Rely, son frère consanguin, le 26 avril 1700; servit dans la première brigade des gentilshommes du gouvernement du Havre, ainsi qu'il appert d'un certificat de M. de Bailleul, commandant de cette brigade, du 27 juin 1706. Charles de la Cour de Beauval, traitant, l'ayant inquiété dans sa noblesse, M. Pinon de Quincy le déchargea de l'assignation à lui donnée par ce traitant, par sentence du 20 août 1701, qui le maintint dans sa qualité de noble et d'écuyer, et fait défense de l'y troubler. Il mourut le 3 avril 1730. Il avait épousé, par traité du 4 octobre 1684, reconnu devant les notaires royaux d'Orbec, le 24 mars 1692, Marguerite *Chagrin*, veuve en premières noces de noble homme Pierre Costar, sieur de la Vavassorie de la Quaise, trésorier de France en la généralité d'Alençon, et fille de Jean Chagrin, sieur de Mineray, conseiller du roi en l'élection de Bernay, et d'Anne Scelle. De ce mariage est issu : François-Guillaume de Rely, qui suit :

XVIII. François-Guillaume DE RELY, chevalier, seigneur de Belleville (1), de Beauvais (2), de Saint-

(1) *Belleville*, en Normandie, diocèse et parlement de Rouen, élection d'Arques, à cinq quarts de lieue de Dieppe. On y comptait deux feux privilégiés et cinquante-huit feux taillables.

(2) *Beauvais*, terre située dans la paroisse de Notre-Dame du Hamel, en l'élection de Bernay.

Laurent (1), par l'acquisition qu'il fit de ces deux terres, la dernière en l'année 1728, né le 25 août 1688, mort le 18 janvier 1751, et inhumé dans la paroisse de Notre-Dame du Hamel, avait épousé, par contrat du 27 juin 1725, noble demoiselle Jeanne Catherine *Mouchard*, fille de feu Jean-Jacques Mouchard, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maire de la ville de Rouen, et de Jeanne Garnier. Jeanne-Catherine Mouchard se maria en secondes noces, en 1754, à messire Jean-René-Charles-de-Gastel de Socanne, et fut inhumée en la ville d'Orbec, le 4 juin 1780. Elle a eu de son premier mariage :

1.° François-Jean-Paul, dont l'article suit;

2.° François-Guillaume, dont l'article viendra après son aîné;

3.° Catherine-Marie de Rely, née le 10 novembre 1727, mariée, par contrat du 16 juin 1750, à messire François *des Hayes*, chevalier, seigneur et patron honoraire de Bonneval, conseiller du roi, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage d'Orbec, et lieutenant-général de police dudit lieu;

4.° Marguerite-Geneviève de Rely, jumelle de François-Guillaume, née le 23 mai 1729, religieuse aux dames hospitalières de Saint-François et Sainte-Elisabeth de la ville de Bernay, en 1751.

XIX. François-Jean-Paul DE RELY, chevalier, seigneur de Rondel (2), né le 6 mars 1726, épousa, par contrat du 3 août 1753, noble demoiselle Marie-Jérôme-Urbaine-Renée *de Récalde*, d'une famille ancienne originaire du Béarn, fille de feu messire Jérôme de Recalde, écuyer, sieur de Boisgautier, et de dame Marie d'Escorches. De ce mariage sont issus :

1.° François-Charles de Rely, né le 18 janvier 1757, mort en bas âge;

---

(1) *Saint-Laurent*, seigneurie située dans la sergenterie de Chambrois, élection de Bernay.

(2) *Le Rondel*, terre située en la paroisse d'Hermival, élection de Lisieux, en Normandie.

2.° François-Jean de Rely, né le 6 mai 1762, mort en Angleterre, en émigration, en 1796.

3.° Marie-Françoise de Rely, née le 26 juin 1754, marié, par contrat du 22 novembre 1775, à messire Robert *de Loubert*, chevalier, seigneur et patron de Martainville, de Longhais, Epieds, etc., seigneur-haut-justicier de Persay du Deffais et autres lieux;

4.° Catherine-Louise de Rely, née le 11 juillet 1755, mariée, le 11 octobre 1785, à Messire Jean-Baptiste *de Loubert*, chevalier, seigneur du Mesnil-sous-Vienne, co-seigneur de Martagny, seigneur direct des fiefs du Breuil et du Scène, au diocèse de Rouen.

XIX. François-Guillaume de Rely, IIe du nom, valier, seigneur de Belleville, de Saint-Aubin-r-Rille (1), etc., né le 23 mai 1729, épousa, par itrat du 7 août 1764, Marie-Louise-Barbe *le utrel*, née le 14 octobre 1738, fille aînée de messire arles-François le Loutrel, chevalier, seigneur et tron de Saint-Aubin-sur-Rille, de Saint-Aubin-lès-uts-Chênes, etc., et de dame Catherine-Marie du se du Chêne-Saint-Mars. François-Guillaume de ly est décédé le 7 mars 1788, ayant eu les enfants i suivent :

1.° François dont l'article suit;

2.° Charles-Guillaume de Rely, né le 4 avril 1771;

3.° Catherine-Marie de Rely;

4.° Marie-Céleste de Rely, née le 12 juillet 1772; mariée à M. *Pillon de Saint-Philibert*.

XX. François de Rely, né le 14 juillet 1767, re à l'école royale militaire de Beaumont, chevalier, gneur et patron de Saint-Aubin-sur-Rille, sous-itenant au régiment de la vieille marine, épousa, contrat du 29 janvier 1790, Marie-Madeleine ilie *de la Roche-Perteville*, fille de messire Jean-

---

) *Saint-Aubin-sur-Rille*, terre et seigneurie en Normandélection de Bernay, sergenterie d'Ouches. On y compte rante feux.

Joseph de la Roche-Perteville, chevalier, seigneur et patron des paroisses du Mesnil-Guillaume, Ouilly-le-Vicomte et de Saint-Mards de Fresnes, et de noble Marie-Madeleine-Michelle-Jeanne des Perriers. De ce mariage sont issus:

1.° François-Léopold, dont l'article suit;
2.° Clorinde-Emilie de Rely, née le 2 janvier 1794, mariée, le 6 août 1811, à Louise-Frédéric *de Piperey*, né le 2 janvier 1788;
3.° Françoise-Caroline-Delphine de Rely, née le 9 novembre 1797, mariée, le 22 juillet 1817, à Marie-Charles de Lespinay, né au mois d'avril 1785, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

XXI. François-Léopold DE RELY, né à Lisieux, le 25 décembre 1790, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est entré dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, a suivi Sa Majesté à Gand, et a été lieutenant dans les cuirassiers de la garde royale. Il a épousé, par contrat du 28 mars 1818, Gabrielle-Ernestine *Baguenault*, fille de Charles-Joseph Baguenault et d'Antoinette Gabrielle-Victoire Rousseau. De ce mariage est issue:

Thérèse-Françoise-Gabrielle, née le 19 octobre 1819.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Framicourt et de Lescaure, en Picardie.

VIII. Jean de RELY, IIe du nom, écuyer, troisième fils de Jean Ier, seigneur de Rely et de Caumont, épousa Marie *de la Pierre*, fille de Jean de la Pierre, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, châtelain de Rupelmonde, en 1395. Elle était veuve de lui, en 1415, époque où elle obtint une sentence de Pierre le Nepveu, lieutenant de la gouvernance de Lille, au profit de Jacquot de Rely, son fils aîné. Leurs enfants furent:

1.° Jacquot de Rely, mineur en 1415, mort peu après;
2.° Nicolas, dont l'article suit:

IX. Nicolas DE RELY, écuyer, épousa Guye *aliàs* Guyote *de Wignacourt*, d'une illustre et ancienne maison d'Artois, qui a donné plusieurs grands maîtres à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il en eut:

1.° Robert, dont l'article suit;
2.° Hasteau de Rely, dont le fils, Aigle de Rely, mourut en bas âge;
3.° Marie de Rely, qui fut la seconde femme de Gillès *de Briois*, écuyer, vivant en 1438, fils de Pierre de Briois, II° du nom, écuyer, et de Marie de Mallepart.

X. Robert DE RELY, chevalier, épousa *N... de Saveuse*, d'une ancienne et illustre maison de chevalerie de Picardie, connue depuis l'an 1102. Robert de Rely en eut deux fils:

1.° Emond de Rely, dont l'article suit;
2.° Baudouin de Rely, écuyer, seigneur de Biache (1), marié avec Jeanne de *Briois*, fille de Jean de Briois, II° du nom, écuyer, seigneur de Bertangle et d'Hailly (frère de Gilles Briois, époux de Marie de Rely), et de Marie Baudouin de Ramillies. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants, trois fils:

a. Jean de Rely, docteur en théologie en 1478, chanoine et archidiacre de Paris, recteur de l'université, doyen de Saint-Martin de Tours, et enfin évêque d'Evreux, puis d'Angers, en 1491. Ce fut l'un des prélats les plus illustres de son tems. Il fut conseiller d'état, aumônier et confesseur du roi Charles VIII. Il prononça, en présence de ce prince, trois discours éloquents lors de l'ouverture des états-généraux tenus à Tours l'an 1483. Il accompagna Charles VIII lors de la conquête du royaume de Naples, et fut employé utilement en diverses négociations importantes, notamment vers le

(1) *Biache S. Wast*, en Artois, sur la Scarpe, conseil provincial d'Artois, intendance de Lille, à deux lieues et un quart au nord d'Arras. On y compte soixante et un feux.

pape Alexandre VI, qui le reçut avec accueil. Charles VIII étant mort le 7 avril 1498, Jean de Rely prononça son oraison funèbre. Il retoucha la traduction française de la Bible de Guyar des Molins vers l'an 1487, et c'est la première Bible que nous connaissions imprimée. Jacques le Febvre d'Etaples lui dédia ses commentaires sur la morale d'Aristote. On lui attribue les remontrances faites à Louis XI, l'an 1461, par le parlement sur les libertés de l'Eglise gallicane. Il mourut le 27 mars 1499, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers ;

b. Guillaume de Rely, qui suivit le parti des armes ;

c. Antoine de Rely, écuyer, qui servit aussi dans les guerres de son tems et ne laissa qu' une fille, Antoinette de Rely, religieuse au couvent de la Madelaine-lès-Orléans.

XI. Emond DE RELY, chevalier, épousa Jeanne *de Heisel*, d'une ancienne maison des Pays-Bas, qui fit son testament le 22 janvier 1483, et fut inhumée avec son mari dans la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Douse, où ils avaient fait des fondations pieuses. De ce mariage sont issus:

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Jean ou Jennet de Rely, qui servait, en 1473, dans la compagnie de Martin de Rely, son cousin. Il eut deux fils:

a. Martin de Rely, à qui l'évêque d'Angers, son cousin, fit épouser Mathurine *des Hommeaux*, fille de Hardi des Hommeaux, seigneur de l'Etang et de Beaumont, en Anjou, et de Madeleine Berard. Il mourut sans enfants ;

b. Jean de Rely, chanoine de Tours.

XII. Louis DE RELY, Ier du nom, *dit* Louiset, seigneur de Rochefort (1), du Mont-Lescaure, etc., pro-

(1) *Rochefort*, terre et seigneurie en Picardie, au diocèse

cureur-général du roi au bailliage d'Amiens, ainsi qualifié dans un arrêt du parlement de l'année 1492, avait précédemment suivi le parti des armes, en l'an 1473, et servait avec Jean de Rely, son frère, dans la compagnie de Martin de Rely, *dit* le Bon, leur cousin, ainsi qu'il appert d'une montre du 20 mars de la même année. Il servait avec la qualité d'écuyer en 1478. Il épousa Antoinette *de Wailly*, avec laquelle il vivait le 24 janvier 1482, et il décéda le 25 juin 1507. Il laissa de son mariage quatorze enfants, entr'autres :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Autre Jean de Rely, chanoine et prévôt de Blaslay de Saint-Martin de Tours, mort en 1527.

XIII. Jean DE RELY, III° du nom, écuyer, seigneur de Framicourt (1), de Rochefort, de Saint-Léger-lez-Araines (2), de Mont-Lescaure et de Parviller (3), maître des requêtes du roi Louis XII, par lettres données à Blois le 18 septembre 1512, puis majeur de la ville d'Amiens, épousa, 1.° Marie *Forestier*, rappelée comme défunte dans le contrat de mariage de Marie de Rely, leur fille, du 28 mai 1538; 2.° Marguerite *de Raincheval*. Il mourut en 1559, et fut inhumé au tombeau de ses père et mère, en l'église de Saint-Firmin, à Chatillon. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Antoine, dont l'article suit;

---

de Laon, élection de Guise, intendance de Soissons, sur la rivière d'Artois, sur la rive droite de l'Oise, à quatre lieues nord-ouest de Rocroy, et à deux lieues nord-nord-ouest d'Aubenton.

(1) *Framicourt*, terre et seigneurie en Picardie, diocèse et intendance d'Amiens, élection et bailliage d'Abbeville, à trois lieues sud-ouest de cette ville. On y compte dix-sept feux.

(2) *Saint-Léger*, en Picardie, élection et diocèse de Beauvais, près de Goincourt, à seize lieues de Paris, à deux lieues d'Onz-en-Bray, et à une lieue de Beauvais. On y compte cinquante-deux feux ou deux cent trente-cinq habitants.

(3) *Parviller*, terre et seigneurie en Picardie, au diocèse de Noyon, intendance d'Amiens, élection de Péronne. On y compte quatre-vingt-douze feux.

2.° Marie de Rely, mariée, par contrat du 28 mai 1538, avec Jean *d'Ypres*, écuyer, seigneur de Fluy;

Du second lit :

3.° Louis, auteur de la branche des seigneurs de Beaulieu, rapportée ci-après;

4.° Philippote de Rely, mariée à François *de la Rue*, seigneur de Héricourt et de la Houssaye, dont postérité, fille d'Adrien de la Rue, seigneur de la Motte.

5.° Madelaine de Rely, mariée à Antoine *de la Rue*, seigneur de la Motte et de la Trompe d'or, son beau-frère.

XIV. Antoine *de Rely*, écuyer, seigneur de Rochefort, épousa, 1.° Isabeau *de Raincheval*, fille de Charles de Raincheval, écuyer, seigneur d'Estouvy, conseiller et receveur du domaine du roi, et de Marie de Soissons; 2.° Marie *Louvel*, veuve de Jean de Recourt, écuyer, lieutenant-général au bailliage d'Amiens, et fille de Pierre Louvel, seigneur de Bretencourt, dont il n'eut point d'enfants; 3.° Jeanne *Feuquère*, morte sans enfants. Du premier lit sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Antoine de Rely, qui s'établit à Paris, et fut père de Nicolas de Rely, lieutenant du grand-prévôt, qui vivait l'an 1640;

3.° Jean de Rely, écuyer, vivant en 1580;

4.° Germaine de Rely, mariée à N..... Tartier, avocat en la cour de parlement;

5.° Louise de Rely, qui vivait le 21 août 1559.

XV. Jean DE RELY, écuyer, seigneur de Ville-lès-Noyon (1), épousa Marie *Caignet*, fille de Pierre Caignet, écuyer, sieur de Genville, licencié ès lois, avocat au parlement, et de Catherine de Conty. Jean de Rely mourut sans postérité.

---

(1) *Ville*, seigneurie en Picardie dans l'élection de Noyon. On y compte cent huit feux.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Beaulieu.

XIV. Louis DE RELY, II° du nom, écuyer, seigneur de Framicourt, de Saint-Léger, de Roch, de Parviller en partie, fils aîné du second lit de Jean III de Rely, seigneur de Framicourt, et de Marguerite de Raincheval, reçut la donation que lui fit son père, le 20 août 1559, de plusieurs immeubles situés à Dours, et confirmée par son codicille du lendemain 21 ; il était homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de François de Gouffier, seigneur de Crévecœur, lorsqu'il épousa, par contrat du 27 novembre 1562, Marguerite *de la Fosse*, fille de Jean de la Fosse, licencié ès lois, avocat du roi au bailliage et siége présidial d'Amiens, lieutenant-général, pour le roi, de la foraine de Picardie, Boulonnais et Artois, et de Catherine de Saint-Ouen. Louis de Rely combattit aux journées de Dreux, le 19 décembre 1562, et de Saint-Denis, en 1567. L'an 1585, il fut établi lieutenant de la garde de la ville d'Amiens, sous Antoine de Rumes, seigneur de Baisieux, capitaine de cette ville. Il eut de son mariage quinze enfants, entr'autres :

1.° Antoine de Rely, seigneur de Framicourt, Saint-Léger et Parviller, homme d'armes dans la compagnie d'Antoine, seigneur d'Estrées, grand-maître de l'artillerie de France, puis de la compagnie du seigneur de Rambures. Il épousa Marguerite *Louvel de Glisy*, fille de Jean Louvel, écuyer, seigneur de Glisy et de Ravenel, et de Marie Cailleu de Forestel, et veuve de Philippe Morel, écuyer, seigneur de Cremery. De ce mariage est née une fille unique, Marie de Rely, dame de Framicourt, de Saint-Léger et de Parviller en partie, mariée avec Jean *du Souich*, écuyer, seigneur de la Ferrière, fille d'Adrien du Souich, et de Madelaine d'Argillières ;

2.° Louis, dont l'article suit ;

3.° Antoine de Rely, seigneur de Saint- Léger, de

2.° Mari
1538,
Fluy ;

3.° Lo
Beau
4.° Phi
Rue,
dont
de la
5.° Mad
Rue,
son be

XIV. Antoine
fort, épousa, 1.
de Raincheval,
et receveur du
2.° Marie *Lour*
lieutenant-général
Pierre Louvel, sei,
point d'enfants ;
fants. Du premier

1.° Jean, dont
2.° Antoine
père de Ni
prévôt, qui
3.° Jean de F
4.° Germaine
avocat en la
5.° Louise de

XV. Jean DE RE
Noyon (1), épousa M
gnet, écuyer, sieur
avocat au parlement, et
de Rely mourut sans post

(1) *Ville*, seigneurie en
On y compte cent huit feux.

Fresne, sieur du Cange, l'un des plus profonds et des plus savants historiens qu'ait eus la France,

XV. Louis DE RELY, IIIe du nom, écuyer, sieur de Framicourt et de Lescaure, servit sous la charge de M. de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France, et se trouva, l'an 1587, à la défaite des Reîtres, par le duc de Guise; combattît à Ivry, en 1590, pour le roi Henri IV, et servait encore, pour ce prince, en 1597, au siége d'Amiens, sous la conduite du comte de Saint-Pol. Il est nommé, dans une saisine à lui donnée, le 27 décembre 1600, pour le fief du Mont, situé à Franssures, mouvant de Laurent de la Chaussée, chevalier de l'ordre du roi, auquel il rendit foi et hommage le même jour; épousa, par contrat du 1er avril 1604, Anne *Carette*, fille de Nicolas Carette, sieur de Sommereux, et d'Anne le Sénéchal. Il en eut :

1.° Thimoléon, dont l'article suit;

2.° Louis de Rely, tué au siége de Montmélian, le 3 janvier 1631, et inhumé dans l'église de Chavannes;

3.° Marie-Catherine, vivant le 5 octobre 1675.

XVI. Thimoléon DE RELY, écuyer, seigneur de Lescaure, capitaine d'une compagnie au régiment du Sr de Brazeux, épousa, par contrat du 20 novembre 1628, Jeanne *Danzel*, fille de Thimoléon Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de demoiselle Suzanne du Tesnil. M. de Colbert, intendant en Picardie, le envoya au conseil, le 31 août 1666, au sujet de l'assiation à lui donnée. Il fit son testament le 5 octobre . Il eut de son mariage :

1.° André, dont l'article suit :

.° Thimoléon de Rely;

Jérôme de Rely, seigneur de Beaulieu;

Claude Rely, sieur de Sommereux (1), main-. avec Jérôme, son frère et ses deux sœurs, vont suivre, par jugement de M. de Phélyintendant de Paris, du 15 juin 1699;

Picardie, diocèse d'Amiens, doyenné cette ... cent quatre-

Boucre (1) et de Fremoulin, qui fit le voyage de Hongrie, en 1605, sous le marquis de Bonivet. En 1610 et 1611, il était homme d'armes, sous la charge d'André de Vivonne, et fut ensuite capitaine au régiment de Bachevilliers. Il épousa Charlotte *Cosette*, dame de Boucre, dont il avait, en 1642 :

a. Jacques de Rely, écuyer ;

b. Marguerite de Rely ;

4.° Jean de Rely, chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens, vivant en 1628 ;

5.° Nicolas de Rely, religieux de Saint-Pierre de Corbie ;

6.° Catherine de Rely, mariée à Jean *Danzel*, écuyer, seigneur de Villebrun, fils de Nicolas Danzel, seigneur de Boismont et de Saint-Marc en Vimeu, homme d'armes, sous la charge du seigneur de Saveuse, et de Françoise de Cahon ;

7.° Colombe de Rely, mariée, par contrat du 2 juillet 1592, à Robert *le Sellier*, écuyer, seigneur de Frireulles, homme d'armes des ordonnances du roi, sous le duc d'Epernon, fils de Guillaume le Sellier, seigneur de Frireulles, et de Jean Fournel de Bouquainville ;

8.° Louise de Rely, morte sans alliance ;

9.° Marie de Rely, mariée, par contrat du 20 mai 1597, à Jacques *Bernard*, écuyer, seigneur de Moismont, lieutenant-général en la sénéchaussée de Ponthieu, fils de Jacques Bernard, écuyer, seigneur de Brailly, et d'Antoinette Doresmieux ;

10.° Hélène de Rely, mariée à Louis *du Fresne*, écuyer, seigneur de Fredeval et du Cange, dont elle fut la seconde femme, fils de Michel du Fresne, écuyer, seigneur de Fredeval, et de Marie des Essarts. Hélène de Rely fut mère de Charles du

---

(1) *Boucre*, terre et seigneurie en Picardie, diocèse de Boulogne, intendance d'Amiens, gouvernement de Calais, parlement de Paris, à un tiers de lieue de Guines et à une lieue et demie de Calais. On y compte vingt-cinq feux.

Fresne, sieur du Cange, l'un des plus profonds et des plus savants historiens qu'ait eus la France,

XV. Louis DE RELY, IIIe du nom, écuyer, sieur de Framicourt et de Lescaure, servit sous la charge de M. de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France, et se trouva, l'an 1587, à la défaite des Reîtres, par le duc de Guise; combattît à Ivry, en 1590, pour le roi Henri IV, et servait encore, pour ce prince, en 1597, au siége d'Amiens, sous la conduite du comte de Saint-Pol. Il est nommé, dans une saisine à lui donnée, le 27 décembre 1600, pour le fief du Mont, situé à Franssures, mouvant de Laurent de la Chaussée, chevalier de l'ordre du roi, auquel il rendit foi et hommage le même jour; épousa, par contrat du 1er avril 1604, Anne *Carette*, fille de Nicolas Carette, sieur de Sommereux, et d'Anne le Sénéchal. Il en eut :

1.° Thimoléon, dont l'article suit;

2.° Louis de Rely, tué au siége de Montmélian, le 3 janvier 1631, et inhumé dans l'église de Chavannes;

3.° Marie-Catherine, vivant le 5 octobre 1675.

XVI. Thimoléon DE RELY, écuyer, seigneur de Lescaure, capitaine d'une compagnie au régiment du Sr de Brazeux, épousa, par contrat du 20 novembre 1628, Jeanne *Danzel*, fille de Thimoléon Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de demoiselle Suzanne du Mesnil. M. de Colbert, intendant en Picardie, le renvoya au conseil, le 31 août 1666, au sujet de l'assignation à lui donnée. Il fit son testament le 5 octobre 1675. Il eut de son mariage :

1.° André, dont l'article suit :

2.° Thimoléon de Rely;

3.° Jérôme de Rely, seigneur de Beaulieu;

4.° Claude Rely, sieur de Sommereux (1), maintenu, avec Jérôme, son frère et ses deux sœurs, qui vont suivre, par jugement de M. de Phélypeaux, intendant de Paris, du 15 juin 1699;

---

(1) *Sommereux*, en Picardie, diocèse d'Amiens, doyenné de Poix, à deux lieues de cette ville. On y compte cent quatre-vingts feux.

5.° Catherine de Rely;

6.° Charlotte de Rely.

XVII. André DE RELY, chevalier, seigneur de Beaulieu, (1) de Lescaure, de Mont, etc., épousa, par contrat du 6 janvier 1656, Marguerite *du Fay*, fille de Jean du Fay, écuyer, seigneur de Gavry, et d'Anne de Bethencourt. De ce mariage est issu :

XVIII. Charles DE RELY, chevalier, seigneur de Beaulieu, de Mont, de Lescaure, etc., né le 29 octobre 1658, qui fut capitaine au régiment de la Vaupalière, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa, par contrat du 14 mars 1715, assisté de Thimoléon de Rely, son oncle, curé de Ribemont, demoiselle Marie-Anne de *Louvencourt*, fille d'Antoine de Louvencourt, seigneur de Montruille de Haute-Loge, etc., et de Cécile Carton. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bernage, intendant en Picardie, du 30 mars 1716. De son mariage sont issus :

1.° Charles-Antoine de Rely;

2.° Charles-François de Rely;

3.° Marie-Anne de Rely;

4.° Anne-Charlotte de Rely.

Armes: D'or, à trois chevrons d'azur. Couronne de marquis. Supports : deux licornes.

BLASON DES FAMILLES ALLIEES DIRECTEMENT A LA MAISON DE RELY.

Abbeville : D'or, à trois écussons de gueules.

Anquetil: D'or, à trois feuilles de chêne de sinople.

Aubin: D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de blé du même émail.

Baguenault: D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une foi de carnation, tenant un lys au naturel; au chef cousu d'or, chargé de trois merlettes de sable.

---

(1) *Beaulieu*, seigneurie considérable en Boulonnais, où il y avait une abbaye d'hommes, de l'ordre de Saint-Augustin, à une lieue et demie d'Ambleteuse et à deux lieues et demie de Boulogne.

Baudouin : D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses, et en pointe de trois trèfles, le tout du même; le chevron surmonté d'une fleur de lys d'or.

Berlettes : Gironné d'argent et de gueules.

Bernard : De gueules, au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une molette du même.

Briois : De gueules, à trois gerbes d'or; à la bordure du même, chargée de huit tourteaux de gueules.

Caignet : D'argent, à trois aiglettes de sable.

Le Canu : D'azur, à trois têtes de lion d'or, et une étoile du même en abîme.

Carette : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur; à la roue d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois besants d'or.

De Caumont : Gironné d'or et de gueules.

Chabot : D'or, à trois chabots de gueules.

Chambray : D'hermine, à trois tourteaux de gueules.

La Chesnaye : D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois croissants d'or, et acompagnée de trois glands versés de sinople, deux rangés en chef et l'autre en pointe.

De Clercy : De sinople, à la fleur de lys d'or.

Cosette : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois coquelets de sable, becqués et membrés de gueules.

Costé : D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

De Cresecques : D'azur, à trois tierces d'or; au chef du même.

Dampont : D'argent, à la fasce de sable, sommée d'un lion léopardé du même.

Danzel de Boffle : D'azur, au daim ailé d'or.

Danzel de Beaulieu : De gueules, au lion d'or.

D'Estourmel (Creton): De gueules, à la croix denchée ou crêtelée d'argent.

Eudin : D'argent, à l'aigle d'azur.

Du Fay : D'argent, semé de fleurs de lys de sable.

Ferron : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent; au chef du même, chargé de trois trèfles de sable.

Feuquière : De gueules, au maillet couronné d'or.

Forestier : D'or, à trois tourteaux d'azur.

La Fosse : D'azur, au lion naissant d'or, accompagné d'une étoile du même au premier canton.

Du Fresne : D'or, au fresne de sinople.

Des Hayes de Bonneval : De gueules, à la croix d'argent chargée d'un croissant de sable et de quatre merlettes du même.

Heisel : De gueules, au chevron d'or.

Des Hommeaux : D'azur, au lambel d'or.

Incéy : Fascé d'or et de sable.

Lespinay : D'argent, à trois buissons d'épine de sinople.

Lonsart : D'or, à trois lionceaux d'azur.

Loubert : De sable, à trois épis de blé d'or.

Loutrel : D'azur, à deux loutres d'or.

Louvel : D'or, à trois hures de sanglier de sable.

Louvencourt : D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois merlettes de sable, et accompagnée de trois croissants du second émail.

Mailly : D'or, à trois maillets de sinople.

Malet : De gueules, à trois fermaux d'or.

Mamez : D'argent, à trois maillets de sable.

Mauchevalier : D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, et accompagnée de six merlettes de sable.

Le Mire : D'azur, à trois miroirs d'argent.

Mons : D'argent, à trois coquilles de gueules.

Montigny, en Ostrevant : De sinople, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

Mouchard : D'azur, au chevron d'argent, accompagnée de trois besants d'or.

Neufville : D'or, fretté de gueules.

Le Normand : D'argent, au chevron de sinople, accompagné en chef de deux croissants du même, et en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent.

D'Ozonville : De gueules, à l'épée dégarnie d'argent, accostée de six losanges du même émail.

De la Pierre : D'argent, à trois aiglettes de sable.

Pillon de Saint-Philbert : D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.

Piperey : D'argent, à trois têtes de grue de sable; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperon du champ.

Le Preud'homme : De sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

Quesnel : D'or, semé de billettes et de gueules.

Raincheval : De gueules, au lion d'or.

Recalde : Coupé, au 1 d'azur, à trois léopards lionnés d'or mal ordonnés; au 2 d'argent, au pal d'azur, chargé de deux vergettes d'or.

La Roche : De gueules, au rencontre de bœuf d'or, sommé d'un rocher de six coupeaux de sable, sur une terrasse de sinople.

Romé : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un loup, le tout du même.

La Rue : D'argent, à trois fasces de gueules.

De Sains : De gueules, semé de croissants d'argent; au lion de sable, brochant.

De Saint-Omer : D'azur, à la face d'or.

Saveuse : De gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même.

Le Sellier : D'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.

Soret : D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'une croix fleurdelysée du même.

Souastres : De sinople, fretté d'argent.

De Souich : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois alérions d'azur; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules.

La Viefville : Fascé d'or et d'azur de huit pièces; à trois annelets de gueules, brochants sur les deux premières fasces.

Wailly : De sable, à la bande d'or.

Wavrin : D'azur, à l'écusson d'argent.

Wertaing : De gueules, à trois chevrons d'hermine.

Wignacourt : D'argent, à trois fleurs de lys nourries de gueules.

D'Ypres : De gueules, à trois lionceaux d'or; à l'orle de huit fleurs de lys du même émail.

On peut consulter sur cette maison le Recueil des maisons nobles du diocèse d'Amiens, par la Morlière; la Recherche officielle de Picardie, un volume grand in-folio, l'Histoire du Cambrésis, par le Carpentier; le Nobiliaire de Picardie, in-4.°; la Recherche de de la noblesse de Normandie, et l'Armorial dressé sur cette recherche par Chevillard, etc.

FAUBOURNET DE MONTFERRAND (DE). La maison de Faubournet de Montferrand (1), originaire du pays appelé l'Entre-deux-mers, dans le diocèse de Bordeaux, et établie en Périgord depuis plus de quatre cents ans, réunit à l'ancienneté, aux services militaires, et à de grandes alliances, l'avantage d'avoir pris son nom d'une terre. Elle porte, depuis environ le milieu du quinzième siècle, en vertu d'une substitution, le nom de Montferrand, auquel elle a ajouté, pendant quelque tems, celui de Gontaut, dont elle a conservé les armes. Elle était alliée, dès le quatorzième siècle, à la maison souveraine d'Albret; et, dès le siècle suivant, elle a succédé à celle de Biron, l'une des plus anciennes et des plus considérables du Périgord, dont les biens ont passé depuis dans la maison de Gontaut. Elle est connue depuis l'an 1273, et a pris ses alliances dans les maisons d'Abzac-de-Montastruc, issue de celle de la Douze, de Banes, de la Baume, de Biron, de Bourdeille, de Campnhac, d'Escodeca-de-Boisse, d'Espeyruc, de Fanlac-Saint-Orse, de Felets de Gontaut-deBiron, de Gourdon, de Hautefort-de-Bauzens et d'Ans, et de Hautefort-de-Vaudre, de Lagut, de Lavedan, de Malet-de-la-Jorie, de Moissac, de Montferrand-de-Bordelois, de Pardaillan, de la Porte-de-la-Salle, et de Lusignac, de Poudens, de Sanzillon, de Saunier, de Séguin-d'Escossan, de Souillac, de Vassal, etc. Ses branches aînées étant éteintes depuis long-tems, et ses plus anciens titres ayant passé dans des familles étrangères, on ne commencera ici sa filiation qu'à

Guillaume, ou Gulhem-Garcie de Faubournet, fut témoin de l'hommage que la ville de Bordeaux rendit,

---

(1) L'orthographe du nom de Faubournet varie dans les anciens titres de la Guienne et de la Gascogne, suivant la manière dont les habitants de ces provinces prononcent le *b* et le *v*. On le trouve écrit *Fabernet*, *Favernet*, *Fabornet*, *Favornet*, *Faubernet*, *Fauvernet*; enfin *Faubornet*, et aujourd'hui *Faubournet*.

vers la fin de mars 1273, à Edouard Ier, roi d'Angleterre (1). Il est probable qu'il fut père de Guillaume, dont l'article suit :

Guillaume de Faubournet, Ier du nom, damoiseau, nommé aussi *Guilhem*, assista, comme témoin, avec Garsions de la Marque, chevalier, Guilhem-Ramond de Gensac, Gaillard d'Escossan et autres, au contrat de mariage de Bernard d'Escossan, seigneur de Langoiran, avec Trencaleone de Colom, du 11, à l'issue de mars 1284 (v. st.) (2); il fut aussi témoin, avec Augier de Faubournet, et *Guirar de Borc*, chevalier, d'une transaction passée, au mois d'août 1291, entre Gaillard d'Escopian, archiprêtre de Benauges, et ses frères, d'une part; et Bonnefille, veuve de Pierre d'Escopian, et Anne, ou Agne d'Escopian, sa fille, femme de Gassias de Ségur, donzel (3). Le même Guillaume, ou Guilhem de Faubournet, ou son fils de même nom, assista, comme témoin, avec Amanieu de Faugars, chevalier, Amanieu de la Mote, donzel, fils de Guitard, chevalier, etc., au testament d'Assalide de Bordeaux, épouse de Pierre de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon, du 13 mai 1309; et au contrat de mariage de Guilhem Séguin, seigneur de Rions, donzel, avec Benfeyte de Pomiers, sœur de Guilhem Sans de Pomiers, daté du 1er septembre 1310 : on remarque parmi les autres témoins de cet acte, Gaillard de la Mote, Amanieu de Falgars, ou Faugars, Pierre de Gavaret, Bernard de Ségur, Guilhem de Pins, etc. (*Recueil de Doat*).

On trouve après lui :

Raimond-Arnaud de Faubournet, probablement fils ou proche parent du précédent; au sujet duquel, Edouard III, roi d'Angleterre, écrivit, le 21 juin 1340, au sénéchal de Gascogne, pour rappeler les derniers services qu'il avait rendus, et lui fait délivrer la baillie de Montfort, et six livres sterlings par an, sur les revenus de cette baillie. (*Mss. de M. de Bréquigny, à la bibl. du Roi.*)

---

(1) *Arch. du Bureau des Financ. de Bordeaux.*

(2) *Recueil du président Doat, vol.* 36, *fol.* 78, *à la Bibl. du Roi.*

(3) *Bibl. du Roi, titr. de Foix, etc., vol.* 11, *fol.* 208 *et* 229.

rand, et en cette qualité, dame de Montferrand, et de plusieurs autres seigneuries, qu'elle porta en mariage à son mari. Elle était veuve de noble et puissant seigneur Hélie de Fumel, seigneur de Fumel, et en partie de Montségur en Agenois, et fille d'Aymeric de Biron, seigneur de Monteferrand en Périgord, et de dame Polide de Monteferrand de Bordelais. Elle fit son testament le 22 janvier 1446 (v. st.), par lequel elle choisit sa sépulture dans le couvent des frères-prêcheurs de Belvés, où étaient les tombeaux de ses prédécesseurs; fit plusieurs legs pieux; légua, entr'autres choses, à Bertrand de Pellegrue, seigneur d'Eymet, son neveu, le restant de sa dot, assignée sur le lieu de Montségur; et institua son héritier universel, David, son fils, à la charge de porter le surnom de Montferrand; et lui substitua successivement et aux mêmes conditions, Jean et Gadifer de Montferrand, ses petits-fils, enfans du même David, son fils. Il eut de ces deux mariages :

Du premier lit :

1.° Guiraud, ou Geraud de Faubournet, } morts jeunes, et après l'an 1426;
2.° Hélie de Faubournet, }
3.° Jean de Faubournet, *dit* le jeune, fut substitué

Il eut pour femme, Fays de Castelnau, fille de Geraud de Castelnau. De ce mariage provint :

Aimeric II de Biron, chevalier, seigneur de Montferrand, etc. ; vivait en 1279 et 1281. Il se battit en champ clos, à Molières, en 1310, avec Hugues de Saint-Germain, qui l'avait défié, et le tua. Il fit son testament, le 30 mai 1315, et mourut bientôt après, laissant, entr'autres enfants, d'Almois de Fumel, sa femme, qu'il avait épousée le 6 novembre 1276, et qui testa au mois de septembre 1325 :

Aimeric III de Biron épousa, en 1330, Sibille (ou Cécile) de Castelnau, fille de feu Gaillard, et sœur de Gérard, seigneur du château de Berbiguières, et vivait encore en 1350. De son mariage provint :

Aimeric IV de Biron, chevalier, qui fit son testament le 13 décembre 1384, et laissa de Polide de Monferrand, sa femme, plusieurs enfants, qui moururent sans postérité; Sibille de Biron, aussi sa fille, recueillit leur succession, et porta la terre et le nom de Montferrand dans la maison de Faubournet.

à ses frères, par le testament de son père, du 31 juillet 1423 ; il eut bientôt après, un procès *en cour d'église*, à l'auditoire de rote et au consistoire du pape, et porté successivement devant le sénéchal, et autres juges à Bordeaux, contre Sibille de Montferrand, et David et François de Faubournet, ses enfans, pour raison de la succession de feu noble Jean de Faubournet, l'aîné, leur père. Il ne vivait plus le 10 juillet 1455 ; et laissa d'une femme, dont on ignore le nom, une fille unique, qui suit :

Anne de Faubournet fut mariée à noble Jean de Palanque, lequel reprit bientôt après, avec sa femme, le procès intenté à David de Faubournet de Montferrand, pour la succession de Jean I, et en continua la poursuite au parlement de Paris. Malgré une transaction passée en 1455, il fut depuis évoqué au conseil du roi, et plaidé entre Jean, fils de David, Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et noble François de Salazar, écuyer-seigneur de Saint-Just au diocèse de Troyes, son neveu, comme ayant le droit des feus seigneur et dame de Palanque. Enfin ce long procès, qui paraissait interminable, fut terminé, comme il sera dit plus bas par une transaction, le 25 avril 1511;

4.° Jean, *dit* Jeannot, ou Johannot de Faubournet, naquit à Génissac en 1413, et fut tenu sur les fonts de baptême par Jean de Moissac, damoiseau. Sa mère étant morte aussitôt après la naissance de ce fils, il fut nourri en l'hôtel de son père, à Rinhac et à Génissac, en la paroisse de *Saint-Lobès*, et n'en sortit point jusqu'à l'âge de 10 ans, que mourut son père. A cette époque, c'est-à-dire en 1425, il alla demeurer avec le seigneur de Montferrand de Bordelais, à Veyrines et à Montferrand, pendant trois ans et demi ; mourut à l'âge de 13 ans ou environ ; et fut enseveli à Vasseux près de Bordeaux, vers l'an 1426 (1) ;

---

(1) Environ dix ou douze ans après (vers 1438), il parut

La filiation est suivie, et prouvée depuis :

I. Guillaume, ou Guilhem DE FAUBOURNET, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Faubournet, de Rinhac, etc., avait épousé, avant l'an 1377, Blanche Séguin-d'Escossan, proche parente de Mabile d'Escossan, dame de Langoiran, en Bordelais, femme d'Amanieu d'Albret, seigneur de Verteuil : c'est ce qu'on apprend du codicille du même seigneur de Verteuil, du 24 novembre de cette année (1); par lequel, entre autres dispositions, il légua à ladite Blanche, une terre appelée la Mothe-de-Molon, ou de Rions, située dans le pays d'Entre-deux-mers, au diocèse de Bordeaux. Guillaume de Faubournet ne vivait plus en 1407. Il est hors de doute qu'il fut père de Jean qui suit, puisqu'Anne de Faubournet, petite-fille du même Jean, réclamait, en 1455, la terre de Rions, comme patrimoniale. On ne lui connaît pas d'autre enfant, que

II. Jean DE FAUBOURNET, Ier du nom, donzel, seigneur de Faubournet, Rinhac, la Mothe de Rions, etc. mourut vers la mi-août 1423, la même année que se donna la bataille de Bazas. Il avait fait son testament, le 31 juillet précédent, par lequel il légua à Sibille de Montferrand, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, sans rendre compte, jusqu'à ce que son héritier ait atteint l'âge de vingt-cinq ans ; et, en cas d'incompatibilité, jusqu'à cette époque, il lui laisse toute la terre, avec les cens et rentes, agriers, quêtes et autres droits qu'il avait dans les paroisses de Molon, de Tidat (aujourd'hui Tizac), et dans les autres paroisses relevants de la Mothe-de-Molon appelée aussi la Mothe-de-Rions. Et si, après avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, son héritier ne peut pas compatir avec cette dame, il donne à celle-ci sa maison de Tuilhac, ou celle de Langoiran, à son choix ; fait mention de ses fils, au nombre de

(1) Ce codicille est rapporté au long dans une transaction sur procès, passée le 10 juillet 1455, entre noble homme Jean de Palanque, damoiseau, seigneur de Faubournet et de Rinhac, et Anne, sa femme, d'une part ; et le nommé Bérard de Saint-Cric.

cinq, dont il fait l'aîné son héritier, et lui substitue les autres, par ordre de primogéniture. Il avait contracté deux alliances; la première, par pactes passés au lieu de Genissac, dans l'Entre-deux-mers, le 16 octobre 1407, avec Marguerite de Moissac, veuve d'Arnaud des Favols de Libourne, et fille de noble homme Guiraud de Moissac ou Moyssac, habitant de la paroisse de Genissac. Autorisée par son père, elle donna à son futur époux, tous ses biens meubles et immeubles, *selon les fors et coutumes du Bordelais*, et spécialement quinze livres de rente, l'hôtel et jardin qu'elle avait à Libourne, et une somme de six cents livres de la monnaie courante à Bordeaux: cet acte fut passé en présence de Bertrand de Montferrand, seigneur de Montferrand, en Bordelais, et de Gaillard de Grézignac, chevalier, d'Amanieu, d'Anglades, de Geraud Dupuy, d'Amanieu de Taste, d'Arnaud de Langoiran, de Pierre Froment, et de Bernard de Bouillac, damoiseaux : elle mourut peu de tems après la naissance de Jeannot, son fils, en 1413.

Jean de Faubournet épousa en secondes noces Sibille de Biron (1), héritière de la maison de Biron-Montfer-

---

(1) La maison de Biron, l'une des plus anciennes et des plus puissantes du Périgord, tirait son nom et origine du château de Biron, situé dans le diocèse de Sarlat. Ce château a été possédé sans interruption depuis le douzième siècle, par la maison de Gontaut, qui le tenait sans doute par la succession de la branche aînée des seigneurs de Biron. On trouve un Guillaume de Biron qui souscrivit deux chartes dans le onzième siècle; la première, de l'an 1076, était conservée autrefois dans les archives de l'église de Saint-Sernin de Toulouse : Catel a publié la seconde, qui est de l'an 1083. Le même Guillaume, ou un sujet de sa famille, portant le même nom, fut un des fondateurs et des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Cadoin, en l'an 1115. Etant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, il fit une nouvelle donation à cette abbaye en 1124. Sa femme, nommée Alpaïs, le rendit père de deux fils, Bertrand et Guillaume de Biron. Le second épousa Haibolène, dont il eut :

Aimeric de Biron, Ier du nom, qualifié *noble baron et damoiseau*, qui assista à la dédicace de l'église de Cadoin, en 1154 ; et vivait encore en 1192.

Guillaume II de Biron, seigneur de Montferrand, fils du précédent, est connu par des actes des années 1239 et 1281.

par sentence du 23 septembre de la même année 1474. Il fut compris un des premiers, avec sa femme et ses six enfans, dans le nombre des confrères de l'ordre de la Trinité de la rédemption des captifs, à qui il fut accordé des indulgences par une bulle du pape Sixte IV, du 21 mars 1477 (v. st.), suivant la pancarte du général ministre de cet ordre. Enfin il fit son testament au château de Montferrand, le 2 août 1479, dans lequel il se qualifie *noble et puissant homme, et seigneur de Montferrand, de Puybeton, et en partie de Biron;* choisit sa sépulture dans l'église du couvent des frères-prêcheurs, ou jacobins de Belvès, et dans les tombeaux de ses parents; fait un grand nombre de legs pieux; règle la légitime des onze enfants qu'il avait eus de son mariage avec Catherine de Montferrand, qu'on présume issue d'une maison différente de celle dont était sa mère; et qu'il avait épousée avant l'an 1440. Ses enfants sont:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Gadifer de Montferrand, prêtre, abbé de Bonlieu, au diocèse de Bordeaux, recteur de l'église paroissiale de Montferrand, et chanoine de Saint-Avit-Senieur, fut substitué à son frère, par le testament de son aïeule, en 1446, et vivait encore en 1487;

3.° Brandelis de Montferrand, écuyer, fut institué héritier des maison et château de Faubournet avec ses dépendances, et de tout ce que sa mère possédait en Bordelais par le testament de David, son père, du 2 août 1479;

4.° Jean, le jeune, *dit* Janicot de Montferrand, clerc, fut destiné aux études et à l'état ecclésiastique, par le testament de son père; eut le grade de bachelier ès décrets, et fut nommé chanoine de Saint-Avit. Il prenait la qualité de seigneur de Puybeton, et ne vivait plus le 9 décembre 1531;

5.° François de Montferrand, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;

6.° Jeanne de Montferrand, mariée, avant l'an 1460, à Raimond d'Escodeca, seigneur de Boisse, fils d'Yzarn et de Jeanne de Beynac;

7.° Hélène, *dite* Lenote de Montferrand, épousa noble homme Jean d'Abzac, seigneur de Mon-

tastruc, fils de noble et puissant homme Bertrand d'Abzac, chevalier, seigneur de Montastruc, Bellegarde, Domme, etc., et de Jeanne de Beynac ; elle était veuve le 26 septembre 1501 ;

8.° Marie de Montferrand, s'allia, par contrat du 9 août 1475, à noble homme Agnet, ou Annet de Gourdon, seigneur de la Vercantière, fils de noble et puissant seigneur Guy de Gourdon, seigneur de Peyrille et de la Vercantière, et de Jeanne Adémar-de-Lostanges ;

9.° Marguerite de Montferrand ;

10.° Catherine de Montferrand ;

11.° Jeanne de Montferrand fut femme de noble Blaise de la Pérède (*de Pareda*), fils de Brenguier de la Pérède, seigneur de Boisse en Querci, suivant la quittance qu'elle donna à son frère, de partie de sa dot, le 17 février 1498 (v, st.),

IV. Jean DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de Montferrand, de la ville de Montpasier, de Puybeton, et en partie de Bouilhac, seigneur aussi des lieux de Caussade, Faubournet, la Mothe-de-Rinhac, Eolon, etc., capitaine et gouverneur du château de Montpasier, qualifié dans tous ses actes, *noble et puissant homme, et noble baron*, fut substitué à son père, par le testament de son aïeule, du 22 janvier 1446 (v. st.), avec injonction de porter toujours le surnom de Montferrand; fut pourvu de l'office de capitaine du château et de la place de Montpasier, par le comte de Penthièvre, lieutenant-général pour le roi au pays et duché de Guyenne, par lettres qui furent confirmées par le roi Charles VII, le 7 septembre 1451. Comme ledit Jean de Montferrand était alors mineur, David, son père, promit et jura sur l'autel de l'église de Montpasier, en présence des consuls et autres habitants de ce lieu, de faire ratifier par son fils, lorsqu'il serait en âge de majorité, le serment qu'il venait de faire; et l'institua son héritier universel, par son testament cité plus haut, et daté du 2 août 1479. Il est nommé dans des écritures, produites par sa mère vers l'an 1480, relativement à des prisonniers renfermés dans le château de Montferrand, qu'on voulait faire sortir par autorité de justice. Il y est dit que le seigneur de Montferrand était

alors absent du pays de Périgord ; *et qué era anat per sos neguocis et affayrés expedir el pays de Bourdalés.* Son nom se lit aussi dans une requête présentée, vers le même tems au parlement de Bordeaux, par Jean de Montferrand, le jeune, son frère, au sujet de la possession du château de Puybeton, qui lui était disputée par Pons de Gontaut, seigneur de Biron. Uni à Gadifer, Jean et François, ses frères, il donna une procuration, le 24 novembre 1485, à Guillaume Benoît, docteur en droit, à Raimond Faure, licencié en droit, citoyens de Cahors, et à Guillaume de Valette ; fut condamné aux dépens, avec ses frères et sœurs, par arrêt du parlement de Bordeaux, du 2 mai 1487, dans la cause pendante en cette cour, entre eux et le seigneur de Biron. Il se qualifie *seigneur de Montferrand et de Biron en partie*, dans une requête qu'il présenta, en 1491, au parlement de Bordeaux, au sujet du procès qu'il avait avec le seigneur de Biron, pour la seigneurie de Puybeton : on apprend, entre autres choses, par cette requête, *qu'il avait servi dans les guerres de Picardie.* Il reçut, le 17 février 1498 (v. st.), une quittance de Jeanne, sa sœur, pour ses droits paternels et maternels, à condition qu'il lui paierait la dot qui lui avait été constituée par son contrat de mariage ; transigea, le 25 avril 1511, avec Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et François de Salazar, écuyer, seigneur de Saint-Just, au diocèse de Troyes (*Voyez ci-devant, à l'article de Jean de Faubournet, le jeune*) ; et fit son testament le 16 mai 1512, par lequel il choisit l'église des Jacobins de Belvès pour le lieu de sa sépulture ; fit plusieurs dispositions pieuses, et institua son héritier universel Jean de Gontaut-de-Biron, son petit-fils, fils de Marguerite, sa fille, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, nobles hommes Jean de Montferrand, son frère, archiprêtre de la ville de Montpasier, Bertrand d'Escodeca, seigneur de Boisse, et Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc. Il avait épousé, par articles passés sous seings-privés, et reconnus le 19 février 1481 (v. st.), demoiselle Bernardine de Lavedan, fille de magnifique et puissant homme messire Raimond-Garcie de Lavedan, chevalier, seigneur de Lavedan, et de *Bertennie*, au comté de Bigorre et diocèse de Tarbes, et de Belesgarde de Montesquiou ; et sœur germaine de noble

dame Jeanne de Lavedan, femme de magnifique et puissant homme Gaston de Léon, seigneur de Besaudun: par ce contrat, le seigneur de Lavedan constitua à sa fille la somme de 3,500 francs tournois, pour le paiement de laquelle il abandonna le lieu de Barbasan de Bat, situé au comté de Bigorre. Elle survécut à son mari, et fit son testament le 13 mars 1517 (v. st.); par lequel elle voulut être enterrée au tombeau de son mari, dans l'église des Jacobins de Belvès; et nomma ses exécuteurs testamentaires, Pons de Gontaut, chevalier, baron de Biron, et les seigneurs de Montastruc et de Montancès. Il ne provint de ce mariage que des filles, qui sont :

1.° Marguerite de Montferrand fut mariée, par contrat passé sous seings-privés, et reconnu le 15 mai 1499, à noble et puissant seigneur messire Pons de Gontaut, chevalier, seigneur, baron de Brion, dont elle fut la seconde femme; fils de Gaston de Gontaut, chevalier, seigneur, baron de Biron, et de Catherine de Salignac (1); les futurs époux furent assistés d'Armand de Gontaut, évêque de Sarlat, de Pierre de Gaing, abbé de, Cadoin, de Gadifer de Montferrand, abbé de Bonlieu, et des seignenrs de Roquefeuil, de Caumont, de la Mothe, de Lencais (la Cropte), de la Vercantière, de Campnhac, de Masières, *Capdet*, Ramonet de Boisse, et de plusieurs autres, leurs parens et amis;

2°. Jeanne de Montferrand épousa, par contrat passé sous seings-privés, en la maison de Castelpugon, le 5 février 1504 (v. st). et reconnu

---

(1) Marguerite de Montferrand fut mère de Jean de Gontaut, auteur des maréchaux de France et ducs de Biron; aïeule de Claude de Gontaut, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, femme de Jean d'Ebrard, baron de Saint-Sulpice, ambassadeur en Espagne et chevalier des ordres du roi; et bisaïeule de Charlotte de Gontaut, mariée à Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, et de Claude de Gontaut, épouse de Charles de la Rochefoucaud, comte de Roucy, dont sont issus les ducs d'Estissac, d'Amville et la duchesse de Randan.

au château de Biron, le 18 mars suivant, noble homme Bernard de Poudens (*de Podeux*), écuyer, seigneur des terres et seigneuries de Poudens, au pays de Chalosse, et de Serres-Castel, et Bernadets, au pays de Béarn, et au diocèse de Lescar. Son père lui constitua en dot la somme de 1750 écus, et lui promit verbalement de lui payer celle de 5000 écus. Elle se remaria, après la mort de son mari (qui avait testé le 2 janvier 1517 (v. st.), à noble Pierre de Pardaillan, seigneur de la Mothe; et ne vivait plus le 2 septembre 1530;

3°. Catherine de Montferrand s'allia, par contrat du 7 mai (*aliàs* le 7 mars) 1512, à François de Bourdeille, chevalier, seigneur de Montancès, Crognac, etc., fils d'Archambaud de Bourdeille, seigneur de Montancès, etc.; et de Jeanne de Lastours; elle était morte le 13 mars 1517 (v. st.)

3.° Madeleine de Montferrand, mariée au seigneur de Castelpugon, vivait encore en 1517;

4°. Madelaine de Montferrand, femme du seigneur de Samson, en Béarn.

Branche de la Sale et de Mensignac.

IV. François DE MONTFERRAND, Ier du nom, surnommé constamment *de Montferrand* (usage observé par ses descendants), écuyer, seigneur de la Salle, et en partie de Mensignac, de Brassac et de Beaulieu, fut légataire et destiné à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par le testament de son père, du 2 août 1479. Uni à ses frères, il passa une procuration, le 24 novembre 1485, et est nommé avec eux, dans une foule d'actes; il assista au contrat de mariage de Marguerite, sa nièce, du 15 mai 1499, et y renonça, en sa faveur, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de ses père et mère, moyennant une somme d'argent et une rente; il paya, conjointement, avec Raimond de la Porte, son beau-père, à noble homme Itier de la Guorétie, fils de Mathurin, damoiseau, seigneur du repaire de Villars, la somme de trois cent cinquante livres, qui avait été constituée en dot à Marguerite de la Porte, fille dudit Raimond, lors de son mariage avec

Itier de la Guorétie, qui leur donna quittance de cette somme, le 1er décembre 1504, en présence de nobles hommes Hélie de Fayolle et Fortanier de Chantemerle; reçut avec noble homme Michel de la Porte, le 16 février 1513 (v. st.), l'aveu de messire Jean des Moulins (*Deux-Molis*), prêtre, pour une vigne, située au lieu de la Brosse; reçut en 1517, celui de Guillaume *Dieu. Aydo*, pour deux pièces de terre, situées dans la paroisse de Mensignac; assista, le 18 janvier 1520 (v. st.), au contrat de mariage de Raimond de la Porte, co-seigneur de la Salle, avec Catherine de Taillefer; donna, le 22 mai 1523, à un particulier de la même paroisse de Mensignac, l'investiture d'une terre relevant en fief de son domaine direct, située sur le chemin d'Aubeterre à Périgueux. Il est énoncé héritier universel de feu noble Jean de Montferrand, chanoine de Saint-Avit-Sénieur, au diocèse de Sarlat, dans une obligation reçue en son nom, par Guillonnet, son fils, le 9 décembre 1531; vendit, par acte passé à Périgueux, le 22 mai 1534, à Jean Perrot, seigneur de Crognac, une rente perpétuelle, due sur un bois et une terre appelée Lancinade, située dans la paroisse de Gonnaguet. Cette vente fut faite moyennant la somme de cinquante livres, avec faculté de retrait accordé pour le tems de trois ans, lequel retrait fut exercé par le même seigneur de Montferrand, le 1er mai 1536. On ne connaît pas la date de sa mort; mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1541. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1503 (v. st.), demoiselle Anne de la Porte, fille et héritière de Raimond de la Porte, seigneur de la Salle et co-seigneur de Brassac, de Beaulieu et de Mensignac, laquelle vivait encore, le 14 janvier 1541 (v. st.), suivant un acte d'échange qu'elle fit avec un particulier, nommé Martin Lamic. Leurs enfants furent :

1.° Guillonnet, dont l'article suit;

2.° Jean de Montferrand, *l'aîné*;

3.° Jean de Montferrand, *le jeune*;

4.° Marguerite de Montferrand;

5.° Jeanne de Montferrand;

6.° Catherine de Montferrand, fut mariée deux fois; 1.° à Gautier de Beraud; 2.° par contrat passé en la ville de l'Esterp, en Limousin, le

21 janvier 1531 (v. st.), à Jacques du Brydieu, écuyer, du diocèse de Limoges.

V. Guillaume, dit Guilhonnet DE MONTFERRAND, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Salle-de l'Isle, et en partie de Mensignac, reçut, comme fondé de la procuration de son père, une obligation d'une somme d'argent, le 9 décembre 1531; donna quittance, le 21 juillet 1541, à Bertrand de la Beaume, écuyer, seigneur dudit lieu, son beau-frère, d'une somme d'argent, qui avait été constituée en dot à sa femme; et fit son testament en la maison noble de la Sipierre, paroisse de Tocane, le 10 août 1552, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Mensignac; laissa l'usufruit de tous ses biens à sa femme; restreignit à leur légitime ses sept enfants puînés, institua l'aîné son héritier universel. Il vécut encore sept ans, et fut tué, le 2 août 1559, par Arnaud de la Porte, écuyer, son proche parent, fils de Raimond de la Porte, écuyer, seigneur de la Salle-de-l'Isle. Il avait épousé, par contrat passé en la même maison noble de la Sipierre, le 3 mai 1529, noble Audete, ou Odete de la Baume, sœur de noble homme Bertrand de la Baume, et fille de feu noble François de la Baume, écuyer, seigneur, en partie, de la Baume et de la Moline, et de dame Jacquette de Pellegrue. Les enfants issus de ce mariage, sont:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Bertrand de Montferrand;

3.° François de Montferrand, le jeune, est peut-être le même qu'un François, qualifié baron de Montferrand, qui leva, le 9 novembre 1616, un régiment de son nom, qui fut licencié le 1er décembre suivant. Il avait servi dans toutes les guerres, en Guienne et en Languedoc, lorsqu'il fut créé maréchal de camp par brevet du 15 mars 1628, pour continuer de servir en Languedoc, sous les ordres de M. le prince de Condé; il fut ensuite nommé pour commander en Guienne, et confirmé maréchal de camp, en cette province, par un nouveau brevet du 28 novembre 1636. Il mourut quelques années après.

(*Voy. les comptes de l'extraordinaire des guerres au dépôt de la guerre*).

4.° Guillaume de Montferrand, auteur de la branche de Saint-Orse, qui sera rapportée, ci-après;

5.° Bertrand de Montferrand, le jeune;

6.° Armand de Montferrand;

7.° Charles de Monferrand, écuyer, seigneur de la Roche, fit son testament, le 9 février 1580;

8.° Jean de Montferrand;

9.° Catherine de Montferrand, épousa, par contrat du 4 avril 1567, Charles de Banes, écuyer, seigneur de Maleffe; et fit son testament au repaire de Maleffe, le 22 décembre 1591, par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église du Change, auprès de son mari; et fit Raphaël de Banes, son fils aîné, son légataire universel.

VI. François DE MONTFERRAND, IIe du nom, écuyer, seigneur de Beaulieu, de la Brande et de Mensignac, fut nommé héritier universel de son père, par son testament du 10 août 1552; uni à sa mère et à ses frères, il fit faire des informations, les 20, 23 et 25 jours de mai 1566, devant le juge criminel de Périgueux, contre Arnaud de la Porte, meurtrier de son père, et ne vivait plus le 14 novembre 1570. Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Mensignac, en la maison noble de la Brande, le 2 mai 1562, demoiselle Marguerite de Campnhac (ou Campniac), sœur de nobles Bardin, seigneur de Romain et de Jean et Jacques de Campnhac, écuyers; et fille de François de Campnhac, seigneur de Marzac, Romain, l'Herm, etc., et d'Anne de Comarque. Elle était veuve, lorsqu'au nom de ses enfants mineurs et unie à leurs tuteurs, elle passa une transaction, le 14 novembre 1570, avec Odète de la Baume, leur aïeule, qui leur abandonna tous les droits qu'elle avait sur la métairie noble de Bourgonhe. Leurs enfants furent:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Marie de Montferrand;

3.° Anne de Montferrand, mariée par contrat du 28 juin 1585, à François de Fayard, écuyer sieur de la Chabrerie, homme d'armes de la compagnie de M. le sénéchal de Périgord, frère

de Pierre de Fayard, conseiller au parlement de Bordeaux.

VII. Pierre DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de Beaulieu, Mensignac, etc., était très-jeune lorsqu'il perdit son père. Il fut mis dès-lors sous la tutelle de Jean de Campnhac, écuyer seigneur de Beaumont, et de Charles de Banes, écuyer, seigneur de Maleffe; et y était encore en 1570. Il fut nommé, le 22 décembre 1591, exécuteur du testament de Catherine, sa tante: et mourut avant l'an 1609, ne laissant de son mariage avec Jean de Saunier, fille de Grimond de Saunier, écuyer, seigneur de la Barde, et de Françoise de Chaize, qu'une fille, dont l'article suit :

Nicole de Montferrand, fut mariée 1.° par contrat du 17 novembre 1609, à Jacques de Sanzillon de la Foucaudie, écuyer, seigneur de la Foucaudie et de Marcognac, fils d'autre Jacques de Sanzillon de la Foucaudie et de dame Marguerite de Ranconnet, dont elle eut plusieurs enfants. Elle épousa en secondes noces, en 1618, Antoine de Fayard, écuyer, seigneur du Bos et des Combes, son cousin-germain, fils de François de Fayard, écuyer, seigneur de la Chabrerie et d'Anne de Montferrand; dont elle eut Marguerite, de Fayard, femme de messire François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac; elle testa le 4 novembre 1669.

Branche de Saint-Orse et de Montréal.

VI. Guillaume DE MONTFERRAND, VI° du nom, écuyer, seigneur du Maine et de Saint-Orse, quatrième fils de Guilhonnet de Montferrand et d'Odète de la Baume, fut fait légataire par le testament de son père, du 10 août 1552; est nommé avec ses frères, dans les informations qui furent faites les 20, 23 et 25 mai 1566, devant le juge criminel de Périgueux, contre Arnaud de Laporte, meurtrier de leur père; refusa la tutelle des enfans mineurs de François, son frère, suivant une transaction passée au nom desdits mineurs, le 14 novembre 1570; fut institué héritier par moitié avec Catherine sa sœur, d'Odète de la Baume, sa mère, par testament de

la même Catherine, du 22 décembre 1591; fit avec sa femme, un bail à ferme, le 5 novembre 1603, à un particulier nommé *Thony Torcheporc*, du moulin de la Faye près Saint-Orse; fit aussi avec sa femme, le 15 juin 1605, un arrêté de compte, de ce qui était resté en partage à cette dame, par acte passé entre elle et les héritiers de Louis de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle, son oncle; obtint du Roi le 21 novembre 1615, des lettres qui portent : « Que sa Majesté désirant traiter favorablement » ledit sieur de Saint-Orse, en considération de ses ser- » vices, et voulant prendre en sa particulière protection » et sauve-garde tout ce qui lui appartenait, fait très- » expresses défenses à tous gens de guerre, de pied et » de cheval, d'aller loger sans son ordre et département » exprès, en la paroisse de Saint-Orse, en Périgord, » appartenant audit sieur, et d'en emporter aucuns » fourrages, bleds, vins, foins, avoine, chevaux, etc. » Enfin sa femme et lui firent un testament mutuel au château de Saint-Orse, le 11 mai 1617, en présence de Jacob d'Abzac, écuyer, seigneur de Limérac, Jean de Banes, écuyer, seigneur de la Barde, Jean de Fanlac, écuyer, seigneur de Fanlac, etc. Il donna le 16 mai 1620, sa procuration à Festugière, pour demander en son nom, l'ouverture du testament de Jacques, son fils; et fit le sien clos, et écrit de la main de Jean de Banes, écuyer, seigneur de la Borde, son neveu, par lequel il demanda à être enseveli suivant la coutume de l'église réformée; fit de nouvelles dispositions, attendu que depuis le testament mutuel qu'il avait fait avec sa femme, son héritier était mort : et mourut lui-même le mardi 11 mai 1621. Il avait épousé par contrat passé au château de la Force, le 11 janvier 1574, demoiselle Louise de Fanlac (1), fille de noble Jean de Fanlac, écuyer,

---

(1) Fanlac (ou Fallac), noble et ancienne famille du Périgord, issue de Bernard de Fanlac, qui devint seigneur de Saint-Orse, par son mariage, vers l'an 1400, avec Marthe de Molinier, *dite* de Saint-Orse, héritière de cette seigneurie. Hugues I, leur fils, connu par des actes de 1463, 1472, 1473, etc., épousa, en 1438, demoiselle Hélis de la Bertrandie; dont il eut Antoine, père de :

Pierre de Fanlac, qui fit fortifier, en 1504, son château de

seigneur de Saint-Orse, et de dame Françoise de Lagut; elle était née le 8 février 1560 (v. st.), et décéda le 18 juin 1617. De ce mariage provinrent :

1.° Jean de Montferrand, écuyer, seigneur de Saint-Orse, né le 11 décembre 1575, fut institué légataire d'une somme d'argent, par le testament de ses père et mère, du 16 mai 1617. Il faisait sa demeure au Repaire de Goursac, dans la paroisse de Saint-Orse, lorsqu'il obtint, conjointement avec ses frères, le 18 mai 1636, une ordonnance des commissaires députés pour le régalement des tailles, en Guienne, portant qu'il continuerait, ainsi que ses frères, en qualité de nobles, de jouir de l'exemption des tailles et autres subsides. Il avait épousé, par contrat post-nuptial, le 23 décembre 1606, demoiselle Marie de Felets, fille de Charles de Felets, écuyer, seigneur de Bersac, et d'Anne de Roffignac, dame de Saint-Urcisse, qui le rendit père de

Jean de Montferrand, écuyer, né le 13 janvier 1606, épousa, par contrat passé à Allassac, en bas Limosin, le 17 janvier 1621, demoiselle Jeanne d'Espeyruc, fille unique de Pierre d'Espeyruc, écuyer, seigneur de Genouilhac, de la paroisse de Donzenac, et de feue dame Louise de Bouchiac, dont il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants ;

2.° Jacques de Montferrand, écuyer, seigneur de Montferrand, né le dernier d'octobre 1577, et baptisé à la Force, par Jean Dupuy, ministre protestant, le 7 juillet 1580, fit son testament au château de Saint-Orse, le 3 mars 1620, en

---

Saint-Orse, s'allia, vers le même tems, à demoiselle Françoise de Lostanges, fille de Bertrand, seigneur de Lostanges, et de Marie de Royère. De ce mariage naquit François de Fanlac, qui de Françoise de Chaumont-Labatut, sa femme, qu'il avait épousée en 1524, laissa entr'autres enfants : Jean de Fanlac, marié, en 1552, à Françoise de Lagut de Montardit, père et mère de Louise de Fanlac, femme de Guillaume de Montferrand.

faveur d'Antoine de Montferrand, son frère auquel il substitua ses autres frères; laissa l'usufruit de tous ses biens à son père; fit des legs à ses frères et sœurs; et mourut dans la nuit du 14 au 15 mars de la même année (1620), sans avoir été marié;

3.° Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Peyrebrune, né le 18 avril 1579, veille de Pâques, est nommé dans des actes de 1617, 1620 et 1626;

4.° Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur de la Faye et de Saint-Orse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, aide de ses camps et armées, gouverneur de Briqueras, etc., né le mardi 3 mai 1583, fut émancipé, par son père, le 9 décembre 1615; et institué légataire universel de Jacques, son frère, par son testament du 3 mars 1620. Il présenta requête pour demander que ce testament fût ouvert devant le juge particulier de Saint-Orse, contre ses frères et neveu, qui prétendaient que cette onverture ne devait se faire que devant le sénéchal de Périgord: attendu que *les causes des gentilshommes devaient se traiter au siége de la sénéchaussée, privativement aux juges ordinaires, suivant les ordonnances royaux*. Il fut institué héritier universel, par le second testament de son père, du 2 août 1620; obtint, le 26 mai 1622, une sauve-garde du roi, *pour se retirer en sa maison de Saint-Orse, y demeurer en toute sûreté, et y jouir des bienfaits des édits de sa majesté, avec ordre à tous gens de guerre, de le laisser librement passer et repasser avec ses armes, chevaux, valets et bagages*. Le roi accorda, le même jour, d'autres lettres, pour exempter le bourg et paroisse de Saint-Orse, de tout logement de gens de guerre; et fit expédier à Antoine de Montferrand, une passe-port pour aller dans toutes les villes du royaume, où ses affaires l'appeleraient, lui troisième, avec chevaux armes et bagages. Il prend les qualités de *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'aide des camps et armées de sa majesté*, dans une transaction qu'il passa, le 27 avril 1626,

écuyer, seigneur de la Porte-de-Lusignac, et de Marguerite de Lambert. Elle lui survécut, et fit son testament, le 10 mars 1668 (1).

5.° Armand de Montferrand, écuyer, seigneur de Bussac, né à Prigonrieu, le 19 janvier 1590, fut tué, vers la mi-carême de l'année 1623, en défendant le château de Montravel, assiégé par M. le duc d'Elbeuf, général pour le roi, en son armée de Guienne; il était alors âgé de trente-trois ans;

6.° Raphaël, dont l'article suit;

7.° Jean de Montferrand *le jeune*, écuyer, seigneur de Fonlonge, habitant de la paroisse de Limérac, né à Saint-Orse, le 3 septembre 1595, épousa, en 1627, Jeanne d'Abzac, dame de Rossignol et de Limérac; et mourut à Rossignol, le 25 juillet 1644, âgé de quarante-neuf ans, n'ayant eu qu'une fille, morte bientôt après sa naissance:

8.° Judith de Montferrand, née le 9 août 1581, fut mariée avant l'an 1620, à Magault Rousset, sieur de Chinhars (ou *Chalvars*); elle était veuve le 7 janvier 1642, suivant une quittance de huit cents livres qu'elle donna à Anne de la Porte, dame de Saint-Orse, sa belle-sœur;

9.° Esther de Montferrand, née le 11 juillet 1585, épousa Jean de Lern, sieur de la Borie et de Brégannat; et mourut en 1623, laissant une fille unique, nommée Louise de Lern;

10.° Jeanne de Montferrand, naquit le 17 novembre 1586;

11.° Marthe de Montferrand, née à Gastebois, paroisse d'Eyraut, le 29 novembre 1588, donna quittance, le 26 mai 1631, à Antoine, son frère, de la somme de mille livres, qu'elle déclara avoir reçues par les mains de Pierre Roux, écuyer, seigneur de Moncheuil; elle demeurait alors dans le bourg de Saint-Rabier, et dans la maison noble de la Marche;

---

(1) Anne de Laporte avait pour sœurs Reine de Laporte, mariée à Jean de Fanlac, co-seigneur de Saint-Orse; et Marie, femme de François de Chillaud, seigneur d'Andrivaux.

12.° Nerée de Montferrand, née dans la paroisse de Lunas, le 24 décembre 1593.

VII. Raphaël DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de la Serve, capitaine au régiment de Tonneins, né à Prigonrieu, dans la nuit du 18 au 19 février 1592, servit dans l'armée qui conquit la Lorraine, en 1633 et années suivantes; il produisit, avec ses frères, ses titres, devant les commissaires généraux, députés par le roi, pour le régalement des tailles en Guienne, qui rendirent une ordonnance, le 18 mai 1636; par laquelle, sur le vu de ces titres, remontés à l'an 1503, ils le déchargèrent de l'assignation qui lui avait été donnée. Il passa, avec Antoine de Montferrand, son frère, le 16 février 1638, un compromis, par lequel ils choisirent pour arbitres de leurs différends, messieurs du Manadau, de Mayac, de la Relhie, de la Borde-Puycharnaud, etc.; et fit son testament le 14 avril 1652, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Orse, aux tombeaux de ses prédécesseurs; et mourut le 21 septembre 1660, âgé de soixante-huit ans. Il avait été marié deux fois; la première, par contrat passé au bourg de Gabillou, en Périgord, le 6 janvier 1638, avec demoiselle Suzanne de Hautefort, fille de messire Marc de Hautefort, chevalier, seigneur de Vaudre, Gabillou, etc., et de feue dame Anne de Roux, morte des suites de couches de deux jumeaux. Il épousa, en secondes noces, par contrat du 18 janvier 1652, Jeanne d'Eymery, dame de la Vergne, veuve de Léonet Donat, écuyer, seigneur de la Vergne. Du premier de ces mariages naquirent :

1.° Antoine, dont l'article suit;

2.° Jean de Montferrand, écuyer, seigneur de Fonlonge, capitaine dans le régiment de Linière, ensuite dans celui de monseigneur le Dauphin, naquit en 1642. Etant sur le point de partir pour l'armée, il fit, avec Jean de Montferrand, le 5 janvier 1672, un testament clos et mutuel, par lequel ces deux frères se firent héritiers réciproquement l'un et l'autre. Il mourut à Kinzevel, dans le pays de Liége, le 6 janvier 1674, suivant l'acte d'ouverture de ce testament, qui fut faite le dernier octobre 1676 :

3.° Jean de Montferrand, écuyer, seigneur de Montferrand, enseigne dans le régiment de Navarre, ensuite capitaine dans celui de monseigneur le Dauphin, fit un testament mutuel avec Jean, son frère, le 31 octobre 1672; en fit un second, étant en garnison au fort Nicolaï, dépendant du gouvernement du Pas-de-Calais, le 30 mars 1676; et fut tué, commandant un bataillon dans une révolte, au logement, par des soldats du bataillon, le 16 mai 1678;

4.° Anne de Montferrand, épousa, par contrat du 4 février 1657 Gabriel de Saunier, écuyer, seigneur de Lamourat, fils de Geoffroi de Saunier, écuyer, seigneur de la Filolie *las Ribadias*, etc., et d'Anne de Roux-de-Lusson.

Fils naturel de Raphaël de Montferrand:

Annet de Montferrand, légataire, en 1652.

VIII. Antoine DE MONTFERRAND, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Orse et de Montferrand, après la mort d'Antoine, son oncle, capitaine dans le régiment de Bouillon, né en 1639 et baptisé le 11 décembre, fut institué héritier universel par le testament de son père, du 14 avril 1652; produisit ses titres de noblesse, remontés à l'an 1529, et fut maintenu par jugemeut de M. Pellot, intendant de Guienne, le 8 janvier 1667 (1); fit un testament militaire, à Maestricht, le 24 mai 1674, et mourut dans cette ville, des suites de la blessure qu'il avait reçue à la prise de Herquelen, dans la province de Juliers. Il avait épousé par contrat passé à Saint-Orse, le 11 février 1661, Jeanne de Fanlac, demoiselle de la Trimouille, fils de messire Hélie de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle, et co-seigneur de Saint-Orse, et de dame Jeanne de la Ramière; elle testa le 29 avril 1679, et laissa les enfants suivants:

1.° Antoine II, dont l'article suit;

2.° Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur

(1) *Cab. du Saint-Esprit, recherc. de Guienne, vol.* 1, *p.* 172; — *et vol.* 28, *p.* 213.

de la Salle, co-seigneur de Saint-Orse, fut nommé capitaine au régiment de Toulouse, infanterie, par commission, datée de Versailles, le 12 août 1698. Uni à Antoine, seigneur de Saint-Orse, son frère aîné, il acquit le 8 février 1709, tous les droits de justice que Jean-Louis de Hautefort, comte de Marquessac, pouvait avoir sur le bourg de Saint-Orse, et ses dépendances; il fut convenu, par cet acte, entre les deux frères, que le plus jeune prendrait, ainsi que ses héritiers et descendants, le titre *de seigneur de la Salle et de co-seigneur du bourg et paroisse de Saint-Orse;* et il fut reconnu que le seigneur de la Salle avait possédé, de tous tems, son château et préclôtures de la Salle, en toute justice. Il vivait encore le 18 octobre 1750; et avait épousé, par contrat passé le 21 janvier 1705, noble Catherine de Longuechaud, demoiselle du Raisse, fille de feu noble Guillaume de Longuechaud, écuyer, seigneur de la Renge, et de Marguerite Papus. De ce mariage sont issus:

A. Jean-François, marquis de Montferrand, *dit* de Gontaut, chevalier, seigneur de la Salle, la Besse, Chanteyrac, Fonberle, co-seigneur du bourg et paroisse de Saint-Orse, capitaine de cavalerie au régiment de Périgord, né le 9 mars 1715; épousa, par contrat du 18 octobre 1750, Marie-Blaise de Malet, demoiselle de Doussat, fille de haut et puissant seigneur François de Malet, seigneur de la Jorie, Doussat, le Chastenet Eyssandiéras, etc., et de feue haute et puissante dame Marie de la Garde-de-Saint-Angel. Il ne provint de ce mariage qu'une fille:

Marie-Anne de Faubournet-de-Montferrand, mariée, par contrat du 5 février 1769, avec Charles-Félix de Gontaut-de-Saint-Geniez, comte de Gontaut, colonel du régiment de Tournaisis;

B. N.... de Montferrand, abbé de Gontaut, curé de Châtres;

C. D. E. Trois filles, demoiselles de Mont-

ferrand-de-Gontaut, dont l'une, nommée Marie, épousa, par contrat postnuptial accordé le 25 octobre 1741, Hélie de Fars, chevalier, seigneur de Fosselandry, lieutenant-colonel du régiment de Fiennes, fils de Marc de Fars, seigneur de Fosselandry et de Marguerite de Fayolle;

3.° Jean de Montferrand, né le 8 novembre 1666;

4.° Anne de Montferrand, née le 6 mai 1663;

5.° Jeanne de Montferrand, née le 24 mai 1664;

6.° Marie-Anne de Montferrand, née le 30 juin 1665;

7.° Marie-Louise de Montferrand, née le 25 février 1668;

8.° Catherine de Montferrand, née le 20 septembre 1669, morte jeune;

9.° Marie de Montferrand, née le 20 octobre 1670.

IX. Antoine, ou Antoine Joseph de Montferrand, IIe du nom, surnommé de *Gontaut*, chevalier, seigneur de Saint-Orse, né le 13 (*aliàs*, le 19) mars 1662, fut institué légataire universel par le testament de Pierre de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle-de-Saint-Orse, son oncle, du 3 juillet 1694; acquit, conjointement avec Antoine, seigneur de la Salle, son frère, le 8 février 1709, de Jean-Louis de Hautefort, comte de Marquessac, marquis de Bruzac, etc., tous les droits et portion de justice, honneurs et prérogatives qui appartenaient à ce dernier, et qui avaient appartenu à René de Hautefort, chevalier, seigneur de la Mothe, sur le bourg de Saint-Orse et douze villages voisins: il fut accordé et convenu entre les deux frères, que le premier aurait seul toute la justice de son château de Saint-Orse, et ses dépendances, et qu'il prendrait, ainsi que ses descendants, *les nom et titre de seigneur de Saint-Orse, et que pour les honneurs de l'église, il y tiendrait le premier rang, comme aîné.* Il fit son testament olographe, le 7 juin 1733, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Orse, *sans pompe ni cérémonie;* et mourut en 1747, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait épousé, par contrat passé au bourg d'Abzac, en Périgord, le 15 avril 1693, Jeanne-Charlotte de Hautefort, demoiselle de Bauzens, fille de François de Hautefort,

chevalier, seigneur d'Ans, d'Abzac, Bauzens, etc., et de dame Jeanne d'Abzac-de-la-Douze; laquelle fit son testament à Périgueux, dans lequel elle déclara avoir eu sept enfants de son mariage; et mourut en 1754. Les noms de ces sept enfants sont:

1.° Bernard-Louis, dont l'article suit;

2.° Jean-François de Montferrand, *dit* de Gontaut, grand-chantre de l'église de Chartres et vicaire-général de ce diocèse; nommé au mois de mai 1724, à l'abbaye royale et commendataire de la Peyrouse, au diocèse de Périgueux; connu aussi par des actes de 1733 et 1734; mourut à Chartres le 2 septembre 1759, âgé de soixante ans;

3.° Jean de Montferrand *dit* de Gontaut, ecclésiastique;

4.° et 5.° Deux enfants, morts jeunes, et avant l'an 1733;

6.° Marie-Thérèse de Montferrand-de-Gontaut, demoiselle de Saint-Orse, fut mariée, par contrat du 6 février 1732, à Joseph de Chancel, écuyer, seigneur de la Chaloupie, Eyliac, etc., fils de Jean de Chancel, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Fauvel;

7.° N.... de Montferrand, religieuse-professe au couvent de Sainte-Ursule, à Périgueux.

X. Bernard-Louis DE MONTFERRAND, surnommé de *Gontaut* (1), chevalier, seigneur de Saint-Orse, Royère, Montréal, Montaut, Labatut, etc., titré marquis de Montréal, capitaine au régiment de Toulouse, né le 14 août 1702, nommé capitaine en second de la compagnie de Beaupuy, dans le régiment d'infanterie de Toulouse, le 15 décembre 1719; fut institué héritier universel, par les testaments de ses père et mère, des 7 juin et 27 septembre 1733; reçut une quittance, le 29 décembre 1749, pour partie de la dot de sa sœur, mariée à Joseph de Chancel, seigneur de la Chalupie

(1) Bernard-Louis est le premier de sa famille qui ait pris le nom de *Gontaut*. Il le prit dans son contrat de mariage en 1734, le donna à son père, et fit baptiser tous ses enfants sous ce nom.

ou Chaloupie); fit son testament, à Périgueux, le 9 juillet 1759; et mourut avant le 10 avril 1760. Il avait épousé, par articles passés en la maison noble de Ladou, paroisse de Puy-de-Fourches, le 30 janvier 1734, et reconnus, le 18 avril 1735, demoiselle Anne de Lagut, fille de messire Charles de Lagut, chevalier, seigneur de Ladou, et de feue dame Jeanne de la Marthonie: elle fit son testament, le 6 mai 1760, et mourut bientôt après. De ce mariage sont issus:

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Jean-François de Gontaut, chevalier de Montferrand, officier dans le régiment d'Orléans, cavalerie, obtint ensuite une commission de capitaine dans le régiment d'Artois, cavalerie; se retira avec la croix de Saint-Louis; et mourut, en 1798, sans avoir été marié;

3.° Jean-Baptiste de Gontaut, destiné à l'état ecclésiastique;

4.° Pierre de Gontaut, dit de Saint-Orse, officier au régiment de Bassigny, infanterie, passa aux îles de l'Amérique, en 1783 ou 1784; et se maria dans la petite île de Cariacou, dépendante de Curaçao. Quoique sa famille eût repris le nom de Faubournet-de-Montferrand, il a conservé celui de Gontaut; et est mort, laissant deux enfants, dont un fils, qui porte le nom de Gontaut, et habite la Martinique, île française; et la fille est mariée à un Anglais;

5.° Joseph de Gontaut, mort sans postérité;

6.° Marie de Gontaut, épousa, par contrat du 2 mai 1763, haut et puissant seigneur messire Louis de Vassal, chevalier, seigneur de Bellegarde, décédé le 22 février 1786, à l'âge de soixante-neuf ans, fils de Jean-Marc de Vassal, chevalier, seigneur de Bellegarde, et de dame Jeanne de la Roque;

7.° Marie-Thérèse de Gontaut, demoiselle de Saint-Orse, mariée, en 1765, au seigneur du Repaire de Saint-Rabier;

8.° Jeanne de Gontaut, épousa M. de Verneuil, seigneur de la Barde-de-Creissac et de la terre de l'Isle-sur-Drone, en Périgord;

9.° Marguerite de Gontaut, morte à Montréal, sans avoir été mariée;

10. °Anne-Marie-Thérèse de Gontaut, fut mariée, en 1786, à M. de Montalembert, demeurant au château de la Bourlie, près de Belvès, en Périgord, veuf de dame N.... de Saint-Exupery, qui était elle-même veuve de M. de Calvimont.

XI. Charles DE FAUBOURNET-DE-MONTFERRAND, marquis de Montréal, baron de Saint-Orse, seigneur de Montaut, Labatut, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, né en 1737, servit dans les chevau-légers de la maison du roi, et se retira avec la croix de Saint-Louis; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 20 juillet 1759, et par celui de sa mère, du 6 mai 1760; obtint, le 8 septembre 1774, un arrêt du conseil d'état du roi, qui ordonna que l'erreur de nom qui s'était glissée dans les actes de sa famille, en prenant le nom de *Gontaut*, au lieu de celui de Faubournet-Montferrand, sera réformée sur lesdits actes (1); fit son testament, le 5 janvier 1788; et est

(1) Cet arrêt fut rendu sur une requête que présenta Charles de Montferrand, dans laquelle il exposa que « sa maison, ori-» ginaire de Guienne, et dont l'ancienneté était constatée par » l'histoire et par les monuments publics, y avait d'abord été » connue sous le nom de Faubournet, qu'elle avait porté jus-» ques vers la fin du quinzième siècle; que Sibille de Biron, » dame de Montferrand, femme de Jean de Faubournet, avait » par son testament de l'année 1446, institué pour son héritier » David de Faubournet, leur fils, à la charge de porter à » l'avenir le nom de Montferrand; ce qui avait été constam-» ment suivi par ses descendants; que David de Faubournet » de-Montferrand avait eu, entr'autres enfants, Jean et Fran-» çois; que Jean, en sa qualité d'aîné, recueillit tous les biens » de cette maison, d'où ils avaient passé dans celle de Gontaut. » Que cependant François et sa postérité avaient continué de » porter le nom de Montferrand, quoiqu'ils ne possédassent » plus la terre de ce nom, et qu'ils n'en avaient jamais eu » d'autre dans les derniers tems : mais qu'en l'année 1734, » Bernard-Louis de Montferrand, dans son contrat de mariage » avec demoiselle Anne de Lagut, y avait ajouté celui de » *Gontaut*, et l'avait donné à Antoine-Joseph de Monferrand, « son père; et que le suppliant, son fils avait été baptisé sous

t au château de Montréal, le 2 janvier 1791, dans cinquante-cinquième année de son âge. Il avait isé, par contrat passé au château de la Jorie, pa-se de Saint-Médard d'Exideuil, le 3 novembre 1763, oiselle Gabrielle de Malet-de-la-Jorie, fille de haut et sant seigneur messire François de Malet-de-la-Jorie, te de Doussat, seigneur d'Eyssendieras, le Chastenet, lac, etc., et de haute et puissante dame Bertrande Bertin-de-Bourdeille; de l'avis et conseil de très-t et très-puissant seigneur messire Henri-Léonard i-Baptiste de Bertin, comte baron de Bourdeille, neur de Brantôme, etc., ministre d'état, et contrô--général des finances de sa majesté, de très-haut et puissant seigneur messire Louis-Augustin de Bertin, é commendataire de l'abbaye royale de Brantôme; les paternels de la future épouse, etc. De ce mariage : issus :

1.° Henri, dont l'article suit;

2.° Marie de Faubournet-de-Montferrand, née le 8 novembre 1764, épousa, par contrat du 7 novembre 1785, messire Jean-Joseph-Romain de Vassal, marquis de Vassal-de-la-Barde, près du Bugue, en Périgord, capitaine au régiment d'Artois, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et

---

même nom; que cette erreur s'était perpétuée dans tous les itres actes passés depuis, et notamment dans le contrat de ma-age du suppliant avec demoiselle Gabrielle de Malet-de-la-orie, etc. Par cet arrêt, sa majesté, après avoir vu les titres ui établissaient sa généalogie, a ordonné que l'erreur de om qui s'était commise tant dans le contrat de mariage de ernard-Louis de Montferrand, père de Charles, du 30 jan-er-1734, que dans celui de Charles, du 3 novembre 1763, nsi que dans les extraits baptistaires et autres actes subsé-uens concernant lesdits Bernard-Louis et Charles, ainsi ue ses frères et sœurs, ses enfans et autres parens de son om, en ce qu'on avait donné, dans lesdits actes, le om de *Gontaut de Monferrand*, au lieu de celui de *Mont-rrand*, qui était leur véritable nom, serait réformée; et ue mention du présent arrêt serait faite tant sur les minutes et xpédition desdits contrats de mariage et autres actes, que ur tous registres publics, et partout où il appartien-rait, etc. »

1.° Romain - Georges - Alfred de Faubournet-de-Montferrand, né à Bergerac, le 11 décembre 1808;
2.° Léontine de Faubournet-de-Montferrand, née le 5 brumaire an X (27 octobre 1801), décédée le 22 novembre 1814;
3.° Elisabeth - Marie - Bernard de Faubournet-de-Montferrand, née le 20 thermidor an XIII (8 août 1805);
4.° Macrine - Marie de Faubournet-de-Montferrand, née le 10 avril 1812, décedée le 29 septembre 1817.

Armes: *Ecartelé d'or et de gueules.*

---

de la garde ordinaire du corps du Roi, lieutenant-général des armées de sa majesté, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, mort sans avoir été marié. Par son décès, David de Souillac, son cousin issu de germain, devint aîné de la maison de Souillac : c'est de lui que descendait M. le vicomte de Souillac, chef d'escadre, cordon rouge, dernier rejeton de cette illustre famille, mort au château de Bardou, en Périgord, le 11 mars 1803, à l'âge de soixante-onze ans. Il avait été gouverneur général de tous les établissements des Grandes-Indes pendant la guerre d'Amérique. Il quitta ce poste éminent en 1788, avec la même fortune qu'il y avait portée. M. de Suffren, dans sa correspondance avec M. le maréchal de Castries, ministre de la marine, lui rend les plus glorieux témoignages et l'associe à ses succès.

Cette maison n'est pas seulement distinguée par une haute ancienneté, et par une longue suite d'inportants services rendus à l'État et à l'Eglise; elle a de plus contracté un grand nombre de bonnes alliances, telles que celles d'Aubusson, de Baudéan-Parabère, de Bourzolles, de Ferrières-Sauvebœuf, de Livron, de Narbonne-Clermont, de Pompadour, de Saint-Rabier, de Rochefort-Théobon, de Rouffignac, de Royère, du Saillant, de Sédières, de Sully, ancien, etc., qui sont toutes directes, et dont quelques-unes lui donnent des parentés avec les premières et les plus illustres races du royaume, telles que Châlon-Orange, de Baux, de Talleyrand-Périgord, de Caumont-la-Force, de Baufremont, de Sainte-Maure-Montauzier, de Pardaillan, etc.

La maison de Souillac est aujourd'hui représentée par mesdames de Montferrand, de Roquette, du Pavillon et de Foucauld, qui en sont les seuls rejetons.

Armes : *D'or, à trois épées de gueules, mises en pal, la pointe en bas.* Devise : *pro Deo, pro rege, pro me.*

VASSINHAC (DE). La maison de Vassinhac, l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Limousin, dont elle est originaire, et de la Champagne, où elle est maintenant établie, a pris son nom du château et de la tour de Vassinhac, situés dans le bas Limousin. Elle a possédé sans interruption la terre de son nom depuis le XIe siècle, jusqu'en 1677, qu'elle a passé dans des mains étrangères; et elle joignait à cette possession, celle des paroisses ou seigneuries de Colonges, Sailhac, Mier, Alvinhac, Carennac, etc.

L'illustration de cette maison est très-ancienne, puisqu'elle a été décorée de la chevalerie dès le temps de Philippe-Auguste, et au commencement du règne de saint Louis; Bertrand de Vassinhac était sénéchal d'Artus de Bretagne, vicomte de Limoges en 1300; N..... de Vassinhac, à qui des mémoires donnent le nom de Barthelemi, commandait pour le roi, dans la province de Guienne; il eut ordre de Philippe le Bel, de faire arrêter tous les Templiers de son commandement, au mois de février 1311. La plupart de ses descendans ont été, après l'an 1400, gouverneurs de la vicomté, ville et château de Turenne jusqu'en 1677. Etienne de Vassinhac était évêque de Vabres, dès l'an 1364; et Audoin de Vassinhac, occupait, dans le même siècle, une charge à la cour des papes d'Avignon.

Mais c'est particulièrement depuis le règne d'Henri IV, que cette famille s'est distinguée par les services les plus nombreux et les plus éclatans; à peine pourrait-on citer un seul de ses membres qui, depuis cette époque, n'ait pas porté les armes, et servi son pays. Aussi on peut dire avec raison qu'elle est toute militaire. Le père Daniel, dans sa Milice Françoise cite comme une particularité bien remarquable, que dans les guerres de Louis XIV, neuf frères du nom de Vassinhac-d'Imécourt étaient dans le même tems au service, avec leur père. M. de Louvois présenta au roi, en 1686, M. d'Imécourt le père, avec 8 de ses fils, le cadet qui servait aussi déjà, quoique fort jeune, ne s'étant pas alors trouvé à Paris. Le père était mestre-de-camp d'un régiment de

cavalerie ; il avait pour major son fils aîné, et quatre de ses fils étaient capitaines au même régiment.

Le roi charmé de voir tant de braves gens dans une même famille, leur fit un très-bon accueil. Cinq de ces jeunes gentilshommes furent tués depuis au service. Et ce qu'il y a de particulier, c'est que le père avait eu un pareil nombre de frères, qui avaient tous été pareillement tués en servant dans les troupes ; il n'existe peut-être pas de famille noble en France qui ait, en si peu de temps, versé autant de sang pour la patrie.

Cette maison a formé trois principales branches, dont deux sont éteintes ; il ne subsiste plus que celle des seigneurs d'Imécourt établis en Champagne depuis environ 200 ans.

Elle est connue depuis l'an 1011 ; et sa filiation, qui n'est presque pas interrompue depuis la fin du XIe siècle, est établie depuis l'an 1274, par une foule de titres originaux et autres monuments authentiques. Ses principales alliances sont avec les maisons d'Ailly, de Sainte-Aldegonde, d'Artense-de-Mier, de Clermont-Tonnerre, de Chauvelin, de Cornilh, de Custine-de-Wiltz, de Malaguise, de Nettancourt, de Pouilly, de Reilhac, de Rochefort-St.-Angel, de Salviac-de-Vielcastel, de Toucheboeuf, etc.

Le plus ancien seigneur de Vassinhac, dont la mémoire se soit conservée par les titres, est :

Adémar DE VASSINHAC (*de Vacinac*) souscrivit deux chartes de l'abbaye d'Uzerche en Limousin : la première est de l'an 1011, sous le règne de Robert, roi de France (1). La seconde, qui est sans date, mais qui paraît n'être postérieure que de peu d'années à la première, contient une donation faite à cette abbaye par Gerald Cotet (*Costetus*), pour les âmes de Constantin, son père, de Gauberge, sa mère, et de Hugues, son frère ; en présence d'Adémar de Laron, de Gerald, son fils, de Pierre de Roffignac, etc. (2).

On trouve après lui :

Etienne DE VASSINHAC (*de Vascinac*), Ier du nom,

---

(1) *Cartul. d'Uzerche, fol.* 804; *dans les manusc. de Gaignières, portef.* 183, *fol.* 68.

(2) *Ibid., fol.* 488 ; *Gaignières, ibid., fol.* 57.

fut présent avec Adémar de Foucauld, Bernard Gautier, Gerald de Toucheboeuf et autres, à la donation que Raimond, vicomte de Turenne, fit à l'abbaye du Vigeois, de deux borderies appelées de Corrazac ; sous le règne de Philippe I, peu de tems *après que le tombeau de Jésus-Christ eut été délivré des mains des infidèles* (1), c'est-à-dire l'an 1099. Assista à une donation que Raimond I, vicomte de Turenne fit en 1105, à l'abbaye de Tulle, (*voy. Justel, pr. de l'Hist. de Turenne, pag. 29*) ; fut aussi témoin de la donation que Robert de Valade et ses fils firent au mois d'août 1118, à la même abbaye, entre les mains de l'abbé Raimond de Roffignac qui, dans cet acte, se dit cousin d'Etienne de Vassinhac, et oncle de Pierre de Noailles (2). Enfin il fut présent à deux autres donations faites, vers le même tems, à cette abbaye ; l'une par une dame nommée Petronille de Valriac, et ses fils, entre les mains de l'abbé Rainaud, et celles de Golfier de Lastours (3) : et l'autre par Geoffroi-Adémar de Ségur et Petronille, sa femme (4).

La filiation est suivie depuis :

I. Etienne DE VASSINHAC, IIe du nom, était, selon les apparences, petit-fils d'Etienne I. Il donna, en 1187, à l'abbaye d'Obazine, de l'ordre de Citeaux, diocèse de Limoges, ce qu'il avait au mas de Coiroux, au mas et borderie de Resades, et tout ce que son père lui avait donné, sur le mas de Tausar (5). il avait pour contemporain, et peut-être pour frère,

Raimond de Vassinhac (*de Vacinac*) est nommé comme témoin dans la donation que Guy de

---

(1) La ville de Jérusalem fut prise par les croisés, le 19 de juillet 1099. Ainsi cette donation fut faite à la fin de cette année, ou au commencement de l'année suivante « ..... Hoc » autem donum scitote peractum, Philippo regnante rege » Francorum, et sanctissimo Domini nostri Jhesu Christi se» pulcro jam ab infidelium potestate erepto, etc. » (*Bibl. du roi, vol. manuscr. cot. n°.* 5453, *vol.* 40.

(2) D. Cl. Etiennot, *Antiq. Bened. Lemov, vol.* 541, *part.* 2. *probat. fol.* 323.

(3) *Bibl. du roi, vol.* 5453, *fol.* 94.

(4) *Ibid., fol.* 99.

(5) *Cartul. de l'abb. d'Obazine, fol.....*

Lastours fit, du consentement de Golfier son père, à l'abbaye de Dalon, en Limousin, de la 3me partie du mas de la Bosse, entre les années 1180 et 1217 (1).

On ne connaît pas la date de la mort d'Etienne II, ni le nom de sa femme. Mais il y a tout lieu de croire qu'il fut père de Guillaume, qui suit :

II. Guillaume DE VASSINHAC, chevalier, Ier du nom, (*W. de Vassinac, miles*), vendit à l'abbaye de Dalon, la moitié de la dixme de la paroisse de Tauriac, et confirma cette vente, par acte de l'an 1220 (2). On trouve après lui, quatre frères du nom de Vassinhac, qui sont probablement ses fils; ils sont nommés dans plusieurs titres, et placés dans l'ordre suivant:

1.° Bernard de Vassinhac, clerc, fit une vente à la maison des Chartreux de Glandiers, au mois de décembre 1263; et se rendit garant, avec Golfier Hélie, damoiseau, de la vente que Pierre de la Rivière, damoiseau de Pompadour, fit, le 16 des calendes d'avril 1266, à Etienne Albert, clerc, du mas de *Podruieu*, dans la paroisse de Baissac, et de l'étang et moulin de la Rivière, pour le prix de 98 liv. (3).

2.° Etienne III, dont l'article suit;

3.° Pierre de Vassinhac, dont le sort est ignoré;

4.° Guy de Vassinhac, qu'on croit auteur de la branche de Beyssac, qui sera rapportée.

III. Etienne DE VASSINHAC, IIIe du nom, damoiseau, (*St. de Vasinhac, domisellus*), assista comme témoin, à la donation que G. du Breuil, fit, en 1236, à l'abbaye de Dalon, du droit qu'il avait sur la dîme de Ségonzac (4). Il était déjà parvenu au grade de chevalier (*Stephanus de Vassenhac, miles*) en 1254; suivant un acte de vente qu'il fit en cette année au prieur de la

(1) *Bibl. du roi, manuscr. de Gaignières, portef.* 200, *fol.* 34.

(2) *Extr. du Cartul. de Dalon, dans les manuscr. de Gaignièr., portef.* 200, *fol.* 106.

(3) *Titr. de Glandiers, dans Gaign., portef.* 183, *fol.* 276.

(4) *Manuscr. de Gaignières, portef.* 215.

Chartreuse de Glandiers, en Limousin, d'une rente de deux sextiers d'avoine, et de six deniers (1); uni à Bernard de Vassinhac, clerc, et à Pierre et Guy, ses frères, il donna quittance, en 1260, au prieur de Glandiers, et à Gerald *Delmon*, damoiseau (2); et vendit en 1263, conjointement avec ses mêmes frères, des terres situées dans la paroisse de Boutezac, à la maison des Chartreux de Glandiers (3). On juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de

1.° Guillaume II, qui suit;

2.° Hugues de Vassinhac, damoiseau, connu par une multitude d'actes depuis l'an 1283 jusqu'en 1332. Il acquit en 1283, de Pierre de Château, un bois situé au territoire de Bournac, et une vigne à *Las-Costas;* vendit en 1310, à Pierre Vitalier, bourgeois de Martel, une rente due sur un tenement situé à Saillac; et en 1323, à Bernard Baudoin, une maison avec ses *contines* (ou aisines) *et eyriaux*, mouvante de Vassinhac, située près la place de Turenne, pour le prix de 80 livres; fit hommage en 1324, à Bernard, comte de Comminges, et vicomte de Turenne, pour tout ce qu'il possédait dans la vicomté de Turenne; fut reconnu en 1325, seigneur du tenement de la Garimère, à Saillac; et en 1327, de celui *del* Champ-Barbanel, au même lieu. Il vivait encore en 1332, suivant un acte qu'il passa conjointement avec son fils, qui suit:

Bernard de Vassinhac, damoiseau, fut reconnu en 1330, seigneur d'une vigne, au tenement de l'Albière; était déjà émancipé, lorsqu'il vendit en 1332, avec son père, une rente à Etienne la Coste, prêtre de Turenne; vendit seul, en 1335, à Pierre Manche, une rente sur le tenement de l'Albière, sous la réserve d'un denier de rente avec l'acapte. Le dernier acte qu'on con-

(1) *Titr. de Glandiers, portef.* 183; *de Gaign.*, *fol.* 299.

(2) *Ibid.*, 300.

(3) *Ibid.*, *fol.* 268.

naisse de lui, est une vente qu'il fit en 1342, d'une rente sur le tenement de Chaux, paroisse de Saillac.

IV. Guillaume DE VASSINHAC, IIe du nom, chevalier, co-seigneur de Mier, et seigneur en tout ou en partie d'Alvinhac et de Carennac, en Querci, et de Salhac et Colonges, en Limousin, fit un accord, en 1274, avec Bertrand Reynal, Pierre et Guillaume Mercadier, au sujet de la détention de diverses propriétés, relevant de sa fondalité. Il en fit un autre, dans lequel il prend la qualité de *chevalier du château de Mier*, le lundi après le dimanche où l'on chante *oculi mei*, (le 3e dimanche de carême) 1280 (v. st.), devant l'official de Cahors (le siége vacant), avec Bernard de Bagon, habitant du même lieu, sur les différends qu'ils avaient à cause des services annuels, que lui devait ce dernier, comme étant son homme de fief, pour les terres qu'il tenait de lui dans les paroisses de Mier et d'Alvinhac: cet acte fut passé en présence et scellé des sceaux d'Ebrard de la Faye, prieur de Mier, d'Olivier, Bertrand et de Guillaume de Mier, chevaliers, et de Rigaud de Salgues, damoiseau. Il est compris au nombre des seigneurs (chevaliers et donzels) de la ville et château de Mier (1), qui eurent un différend avec plusieurs habitants de ce lieu, réunis au nombre de 50, au sujet des herbages, pâturages, abreuvoirs et forêts du lieu et paroisse de Mier; ce différend fut terminé par une sentence arbitrale, rendue dans le mois de février 1285 (v. st.). Il passa divers autres actes, la même année; et ne vivait plus à la fin de juin 1296. Il avait formé deux alliances: la première avec Raimonde d'Artense (*de Artensa*), fille de Pierre d'Artense, chevalier, co-seigneur de Mier; et la seconde avec Marguerite Tondut, fille de Bertrand Tondut, che-

(1) Les co-seigneurs de Mier étaient alors Guillaume de Vassinhac, Olivier, Guillaume et Bertrand de Mier, Beraud de Fossat, Pierre d'Artense, Guillaume et Gaillard de ..... Aymeric, G. de Brossac, Rigal de Salgues, chevalier, Raimond de Mier, Guillaume de Pène, donzel, Raimonde Armand, pour elle et son fils, B. de Vallète, Grangier de Bonnafon, pour lui et dame Gaillarde, sa sœur.

valier, laquelle vivait encore en 1300. Il laissa de ces deux femmes, les enfants qui suivent :

Du premier lit.

1.° Bertrand de Vassinhac, damoiseau, co-seigneur de Mier, sénéchal du vicomte de Limoges, fit, en 1296, un compromis avec ses frères du second lit, et Marguerite, sa belle-mère, touchant la succession de Guillaume de Vassinhac, son père. Il était déjà sénéchal du vicomte de Limoges, en 1300, comme il paraît par les pièces d'un procès, intenté à ce vicomte, par Etienne de Lubersac, chevalier, qui se plaignait d'être troublé dans l'exercice de sa justice à Lubersac, et de ce que Bertrand de Vassinhac, qu'il nomme *Vassagnac,* lui contestait, entr'autres, le droit d'exercer cette justice sur le lieu de la Chapelle, dans la paroisse de Lubersac, Il acquit, en 1309, quelques rentes à Colonges, de Geraud de Clarens, chevalier; fit un accord, en 1310, avec Pierre de Fossat, chevalier, et Rigaud de Mier, au sujet d'une tour située à Mier; fit une vente, la même année, à *noble chevalier* Ramnulfe Hélie (*Arch. du château de Pompadour*); acquit, en 1322, d'Etienne de la Jugie, tuteur d'Hélis de Tondut, sa nièce, fille de feu Guillaume Tondut, une maison joignant celle de Guillaume de Vassinhac; obtint, le 25 mars 1325 (v st.), tant en son nom, qu'en qualité de tuteur de Barthelemi de Vassinhac, son neveu, fils de feu Guillaume, son frère, des lettres du sénéchal de Périgord, pour faire payer ce qui était dû au même Guillaume, son frère; comparut, en 1327, avec Pierre et Geraud de Vassinhac, pour faire lever la saisie mise sur les fiefs et biens qu'il avait à Colonges, pour lesquels il rendit hommage le lendemain, au vicomte de Turenne; et ne vivait plus en 1331. On ignore s'il a laissé de la postérité;

Du second lit.

2.° Guillaume III, dont l'article suit;

3.° Geraud de Vassinhac, damoiseau, châtelain de Négrepélisse, pour Louis, comte d'Evreux,

passa en 1296, avec Bertrand, son frère consanguin, un compromis touchant la succession de Guillaume, son père ; fut, le samedi avant la fête de saint Vincent 1315, un des attestans pour le sénéchal de Périgord et de Querci et le juge-mage de Rouergue, en vertu des lettres du roi Louis Hutin, sur la contestation élevée au sujet des droits dus à S. M. sur le comté de Périgord ; fut appelé à la substitution des biens d'Alais de Mier, veuve de Raimond de Mier, damoiseau, par un codicille qu'elle fit, le lundi après la fête de la Pentecôte 1335 ; et vivait encore en 1337. Il laissa d'une femme, dont le nom est ignoré,

Ermengarz (ou Ermengarde), de Vassinhac, mariée à Gérald-Guillaume de Lavergne, damoiseau, suivant un acte passé au lieu de la Faye, paroisse de Tégra, l'an 1323, par lequel son père lui constitua en dot la somme de *dix mille sols petits et noirs*, bons et ayant cours, et cent sols de rente, sous le cautionnement de Rigal de Mier, d'Ebrard d'Artense, chevalier, et de Pierre et Guillaume de Valon, damoiseaux ;

4°. Bertrand de Vassinhac, prieur de Sainte-Eutrope, au diocèse de Saintes, nommé avec Barthelemi, son neveu, dans un acte de l'an 1375 ;

5°. Geraud de Vassinhac, moine en 1303.

V. Guillaume DE VASSINHAC, III° du nom, damoiseau, seigneur de Vassinhac, d'Alvinhac, et co-seigneur de Mier, eut, en 1296, avec Bertrand de Vassinhac, son frère du premier lit, une contestation, qui fut terminée par une sentence arbitrale, rendue au château de Mier, le samedi après la quinzaine de la fête de saint Jean-Baptiste, par Raimond de Toucheboeuf (*Tocabeus*), chevalier, et Pierre de Fossat, damoiseau ; en présence de messire Geraud Tondut, et de messires Raimond, Bertrand et Guillaume de Mier, chevaliers, de messire Bertrand d'Artense, prieur de Montvaillant, et de Bertrand de Mier, damoiseau. Cette contestation était, comme il a été dit, entre dame Marguerite, veuve de Guillaume de Vassinhac, chevalier, Guillaume et

Geraud de Vassinhac, ses enfants : et Bertrand de Vassinhac, damoiseau, leur frère du premier lit; pour le partage que ce dernier demandait de la succession de son père, sur laquelle il lui appartenait, disait-il, une somme de cinq mille sols, monnaie de Cahors, qui avait été donnée en mariage à dame Raimonde, sa mère, par messire Pierre d'Artense, chevalier, son père. Il fit un accord, daté de Rocamadour (ou Roquemadour), le lundi après la fête de saint Blaise 1303 (v. st.), avec Pierre de Malaguise, damoiseau, son beau-frère, touchant la somme de deux cents livres de petits tournois, que ce dernier lui devait encore pour raison de la dot promise à Raimonde de Malaguise, sa sœur ; acquit, en 1307, de Geraud de Charrières, de la paroisse de Colonges, tout le droit que celui-ci avait ou prétendait avoir sur la moitié des dîmes de Colonges et de Noaillac; transigea, en 1318, avec Geraud Tondut, chevalier, au sujet des biens qui avaient appartenu à Bernard Tondut, père de Geraud, et la moitié de ceux provenant de la succession de dame Pros, mère du même Geraud et aïeule maternelle de Guillaume de Vassinhac; fit un accord, en 1319, avec les autres seigneurs de Mier, par lequel ils partagèrent cette seigneurie en trois parties, dont une échut à Guillaume et à Bertrand de Vassinhac. Enfin, il ne vivait plus le samedi après la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste (30 août) 1325, suivant une reconnaissance faite à Bertrand et Geraud, ses frères. Il avait épousé, avant l'an 1303, Raimonde de Malaguise (ou Maleguise), fille de feu Eble, ou Eblon de Malaguise, chevalier du lieu de Donzenac, en Limousin, et sœur de Pierre de Malaguise, damoiseau (1). De ce mariage sont issus :

1.° Barthelemi, dont l'article suit ;

2.° Raimond de Vassinhac, chevalier, est connu

---

(1) Il avait été constitué en dot à cette dame, outre une somme considérable d'argent, *une robe de bon drap vermeil, ou d'escarlate, fourrée suffisamment de peaux de vair, garnie de ses mantelets et de garnaches ; et une couverture de lit, fourrée de peaux d'écureuil.*

par plusieurs actes, depuis l'an 1331, jusqu'en 1347.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Guillaume III de Vassinhac :

3.° Ranulfe, ou Rampnulfe de Vassinhac, chanoine de Bénévent, prieur de Saint-André, en Limousin, en 1344; donna à acense perpétuelle, le samedi avant la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste de cette année, à Pierre de *Jonhac* (ou Jounhac), et à Geraud *de Chameyshac*, damoiseaux, des terres et tenances situées au lieu appelé Lavergne, près de la forêt de Château-Chervix. Il fut élu abbé de Saint-Sernin de Toulouse, après Jean de Nogaret, en 1361; et mourut, dans la même ville, le 19 février 1375;

4.° Dauphine de Vassinhac épousa Raimond de Reilhac, damoiseau, lequel fit hommage, en 1350, au nom de sa femme, à Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, pour les fiefs qu'il avait à Colonges.

VI. Barthelemi DE VASSINHAC, damoiseau, était jeune lorsqu'il perdit son père, et eut pour tuteur Bertrand de Vassinhac, son oncle, suivant un acte de l'an 1325. Il s'attacha à la cour d'Avignon, et devint successivement homme d'armes du pape Clément VI, et de ses successeurs; maître-d'hôtel de Grégoire XI, en 1373; et huissier d'armes de Clément VII, en 1381. Il est fait mention de lui dans une commission adressée, le 25 mars 1324 (v. st.), par Jourdain de Lubert, chevalier, sénéchal de Périgord et de Querci, à Pierre Arnaud du Bousquet, notaire à Brive, pour contraindre les héritiers d'Etienne Chanteau et autres, à lui payer, ainsi qu'à Bertrand et Geraud de Vassinhac, damoiseaux, ses oncles, la rente qu'ils devaient chaque année, le jour de saint Julien, pour raison des biens qu'ils tenaient de leur fondalité dans la paroisse de Sailhac; rendit hommage, en 1334, à Bernard de Comminges, vicomte de Turenne, pour les fiefs qu'il avait dans la vicomté de Turenne; conféra, le lundi après l'octave de la nativité de la Vierge 1340, la vicairie de Vassinhac, à un prêtre nommé Bernard *Arutholeo;* acquit, en

1347, un pré joignant celui de Raimond de Vassinhac, chevalier, son frère; et en 1350, noble Hugues de Cosnac lui vendit des rentes, assises sur la borie et le mas de Rezade; fit hommage, en 1350, à Guillaume Roger de Beaufort, pour ce qu'il possédait dans la vicomté de Turenne; fit une acquisition de noble Jean du Breuil, seigneur des Ages, et d'Hélène de la Brunie, sa femme, par acte passé sur le pont d'Avignon, en 1355; fut un des nobles à qui Bertrand de la Tour, damoiseau du diocèse de Cahors, donna procuration, le 20 mars 1366 (v. st.), pour faire entériner au sénéchal de Provence et de Forcalquier, des lettres de la reine de Jérusalem et de Sicile, contenant les provisions des offices du vicariat d'Aix et de Tarascon; acquit, le 4 février 1375 (v. st.), de Flore de Reilhac, fille de Raimond de Reilhac et de Dauphine de Vassinhac, du consentement de Jean de Lapeyre, son futur époux, et de Bertrand de Vassinhac, prieur de Saint-Eutrope, son oncle, les droits que la même Dauphine pouvait avoir sur les biens de son mari, situés dans les terres de Saint-Chamans, de Souillac et de Turenne. L'acte de cette acquisition, qui fut faite pour le prix de six cents florins d'or (chaque florin valant vingt-quatre sols), fut passé sur le pont du Rhône, entre Avignon et Villeneuve, *sur la première pile du pont, près la chapelle Saint-Benoît*, en présence de nobles hommes Guillaume de la Roche, seigneur de Rignac, et de Rigaud de Mier, damoiseau. Il est qualifié *huissier d'armes* du pape Clément VII, dans une donation faite, le 3 septembre 1381, à Bertrand et Guillaume, ses enfants, par Rainaud de Mier, co-seigneur du lieu de ce nom; et ne vivait plus en 1388. Il avait épousé Catherine de Vassinhac, qui se dit sa veuve, dans un bail à cens qu'elle fit le 10 mai 1404. Il laissa de ce mariage:

1.° Bertrand de Vassinhac, qualifié *noble et honorable homme, clerc*, reçut avec Guillaume, son frère, la donation que lui fit Rainaud, co-seigneur de Mier, le 3 septembre 1381; fit divers arrentements à Colonges et lieux circonvoisins, en 1388, 1397 et 1399; fit une vente, le 2 novembre 1399, dans laquelle il se qualifie *damoiseau de Colonges, et co-seigneur des lieux de Mier et de Concorès* Enfin, il fit son testament au lieu de Creisse (*de Croxiâ*),

le 12 juillet 1400, par lequel il demanda à être enterré, d'abord, dans le cimetière de ce lieu, au tombeau des pauvres, pour être, de-là, transporté à Colonges, dans les tombeaux de ses parents ; et ne vivait plus en 1405. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Cornilh, qui le rendit père de :

Pierre de Vassinhac fut institué héritier universel par le testament de son père, du 12 juillet 1400, et mourut sans enfants ;

2.° Guillaume de Vassinhac accepta une donation avec Bertrand, son frère aîné, le 3 septembre 1381. Il paraît qu'il est le même que Guillaume de Vassinhac, seigneur de Concorès, marié à N.... de Toucheboeuf, fille puînée de Bernard I, seigneur de la Roche et co-seigneur de Mayssac, et de Galienne de Beaumond, dont il eut un fils, nommé Jean de Vassinhac, seigneur de Concorès, à qui Guillaume de Toucheboeuf, prieur de Drugeac, fit une donation en 1446 ;

3.° Ebles, dont l'article suit;

4.° Barthelemie, ou Barthelemine de Vassinhac, fut appelée à la substitution des biens de Bertrand, son frère, par son testament du 12 juillet 1400.

On peut aussi mettre au nombre des enfants de Barthelemi, les trois sujets suivants :

1.° Maurice de Vassinhac, damoiseau, huissier d'armes du pape Innocent VI, suivant un ordre ou mandement que S. S. adressa le 3 septembre 1358, à Jean de Raymond, chanoine de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, et nonce apostolique dans le diocèse de Bourges, pour lui faire payer sur les deniers de la chambre apostolique, la somme de mille florins d'or, pour sa charge d'huissier de sa sainteté ;

2.° Audoin de Vassinhac avait la même charge d'huissier d'armes, auprès du pape Urbain V, en 1364 ;

3.° Guy, ou Guigues de Vassinhac, abbé de Saint-André Villeneuve-les-Avignon, des l'an 1362 ; acquit, par acte du 18 juin 1364, quelques cens, de noble homme Audoin de Vassinhac, huissier d'armes du pape ; eut, en 1366, une contestation

avec les habitants du château de Saint-André de Villeneuve au sujet de la dîme des olives du lieu du Four, qui lui fut adjugée par sentence de Guy *de Prohinis*, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, arbitre, élu par les parties ; est nommé dans plusieurs autres actes des années 1367, 1369, 1372 et 1378; et vivait encore le 27 novembre 1379. Il mourut le jour des nones d'août suivant *le Nécrologe de son abbaye*.

VII. Ebles, ou Eblon DE VASSINHAC, damoiseau, ne vivait plus en 1400, lorsque Bertrand son frère aîné fit son testament; il est rappelé dans plusieurs actes postérieurs à sa mort, entr'autres dans un arrentement fait par Eutrope, son fils, le 10 mai 1404; et dans le contrat de mariage de ce dernier, de l'an 1409. Il ne laissa qu'un fils de son mariage avec une dame, dont on ignore le nom, mais qu'on est fondé à croire sœur de Guillaume Hébrard, puisque dans un acte de 1401, celui-ci appelle Eutrope de Vassinhac, *son neveu*.

VIII. Eutrope DE VASSINHAC, damoiseau, seigneur de Malaguise, etc., était encore jeune lorsqu'il perdit son père; il fut substitué aux biens de Bertrand de Vassinhac, son oncle, par son testament de l'an 1400. L'année suivante 1401, noble Guillaume Hébrard, son oncle, mari de Raimonde Mercier, lui légua une somme de deux cents florins, payable lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt ans. Il fit un arrentement, à Colonges, le 10 mai 1404, conjointement avec Catherine de Vassinhac, veuve de noble Barthelemi de Vassinhac, représentée par Jean de Saint-Hypolite, son procureur fondé, à Bernard Ponchet, d'un enclos appelé Beliagart, situé près de Colonges : il est énoncé dans cet acte, qu'il était *fils de feu noble Ebles de Vassinhac, et héritier universel de noble Bertrand de Vassinhac, son oncle;* fit divers autres arrentements, en 1405, 1409, 1416, 1418, etc.; vendit, le 2 août 1412, pour le prix de deux cent vingt-cinq florins d'or, à noble Philippe-Bertrande *de Aneleson*, du diocèse de Carpentras, femme de noble Roger Reynard, *chevalier de la Croix*, les revenus, rentes et autres droits qu'il avait au lieu *de Sammane*, dans le même diocèse; fit, en 1418, un bail à cens, en qualité d'héritier universel de feu noble Ber-

trand de Vassinhac, son oncle; présenta requête, le 18 août 1422, à Pierre *Sapientis*, juge de Donzenac, en Limousin, pour Georges, seigneur de la Trémoille, et de Sully, comte de Boulogne et seigneur de Donzenac, pour être remis en possession des biens et rentes, et particulièrement d'un héritage, nommé Malaguise, situés dans la ville et baronnie de Donzenac, dont il avait hérité de Bertrand de Vassinhac, son oncle; ce qui lui fut accordé par sentence du même juge; passa plusieurs actes à Colonges, en 1424; et ne vivait plus le 24 mars 1430. Il avait épousé, par contrat passé à Colonges, le 27 octobre 1409, demoiselle Sibille de Boisverd, fille de noble Gaillard de Boisverd, habitant du lieu de Cardaillac; en présence de nobles hommes Jean Robert, prieur de Colonges, Pierre de Curemonte, Mondot Robert, Raimond Meynard, doyen de Carennac, etc.

Sibille de Boisverd vécut encore plusieurs années après la mort de son mari, fit hommage, avec serment de fidélité, le 11 octobre 1431, en qualité de tutrice de Guillaume, son fils, à Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, par acte passé dans *la salle de Vassinhac*, avec les clauses accoutumées; elle fit, en 1438, un accord avec noble Pierre de Guiscard, seigneur de Cavanhac, et passa arbitrage, touchant le mas de la Grilière, d'après un compromis fait entre noble Raimond Robert, son procureur fondé, et le même seigneur de Cavanhac. Noble Etienne Maffre, du lieu d'Argentat, agissant en qualité d'héritier universel de feu Guillaume de Boisverd, lui assigna, en 1448, diverses rentes aux environs d'Argental, pour la dot que feu noble Gaillard de Boisverd, son père, lui avait constituée; elle est énoncée dans cet acte, *veuve d'Eutrope, et mère de Guillaume de Vassinhac*. Elle nomma, la même année, des procureurs, pour rendre hommage à noble et puissant homme Philibert de la Roche, pour les rentes et biens à elle donnés par Etienne Maffre. On ne lui connaît d'autre enfant que:

IX. Guillaume DE VASSINHAC, IVe du nom, damoiseau, seigneur de Vassinhac, de Concorès, en partie, etc., gouverneur du château et vicomté de Turenne, était sous la tutelle de sa mère en 1430, suivant un bail à cens

qu'elle fit le 24 mars de cette année. Il conféra, en 1443, à Etienne de Séou, clerc, de Colonges, la vicairie de Vassinhac, fondée par ses prédécesseurs, vacante par la résignation qu'en fit Jean Dabert, recteur de Saint-Pallavi ; se soumit, le 4 juin 1447 à la décision et à l'arbitrage de nobles Gaubert de Cardaillac, seigneur de Saint-Sernin et de la Capelle-Marival, de Guy Robert, seigneur de Lignérac et du Bazanet et de Radulfe Jouffre (ou Geoffre) seigneur de la Méchaussée, sur la demande qu'il avait faite de l'hérédité de Bertrand de Vassinhac et de Rigaud de Mier ; reçut, l'année suivante 1448, par les mains de Jean de Beaumond, seigneur de Pierretaillade, quittance de la somme de cinquante écus d'or, de noble Benoît de la Vergne ; est nommé, avec plusieurs seigneurs voisins, dans une procuration donnée, en 1452, par Guillaume de Saint-Exupéry, doyen de Mauriac, et prieur commendataire de Colonges ; donna lui-même sa procuration, en 1456, à nobles Guy et Guillaume Robert, Jean de Beaumond, Pierre de Peyrat, Pierre et Jean Garnier, père et fils, pour arrenter les possessions vacantes qu'il avait à Colonges ; passa un compromis, en 1458, avec Jean Garnier-de-la-Sanhe, de la paroisse de Sainte-Marie de Châteauneuf et Jean de Mier, chevalier, seigneur de Mier et de Tégra, au sujet de la demande que Jean Garnier et lui avaient faite des droits qu'ils prétendaient avoir sur la maison et héritage, appelés de Cornilh, situés au lieu de Croix, dans le diocèse de Cahors, et sur les cens, rentes, biens et droits qui avaient autrefois appartenu à noble Pierre de Vassinhac ; fit hommage, l'année suivante 1459, au vicomte de Turenne, et lui donna son dénombrement des maisons, cens et rentes, dîmes et autres droits dépendants du fief et maison noble de Vassinhac, et situés dans les paroisses de Colonges, Mayssac, Saillac, Chaufour et autres ; il en rendit un autre, la même année, avec noble Etienne Maffre, son oncle, mari de noble Isabeau de Boisverd, sa tante maternelle ; fit un accord, le 26 mars 1464 (v. st.), avec Agne de la Tour, vicomte de Turenne et Anne de Beaufort, sa femme, au sujet d'une rente, due sur le mas de la Grilière, dont ils lui firent donation par cet acte ; il en fit un autre en 1467, avec Jean Rogier, prieur de Colonges, au sujet des dîmes de la

paroisse de Colonges ; et encore un autre en 1473, dans lequel Etienne de Vassinhac, son fils, stipula pour lui, avec Etienne de Vieilles-Chèzes, seigneur du Bastit, agissant au nom de Pierre Vieilles-Chèzes, prêtre, recteur de Limeyrac, au sujet d'un ténement appelé de la Montelle; fit donation, par acte passé dans la ville de Turenne, le 16 avril 1474, à Caprais de Vassinhac, son fils, étudiant à Avignon, d'une terre appelée Cham-Faydit, et de divers héritages situés à Colonges; est qualifié *damoiseau, capitaine du château de Turenne*, dans des investitures qu'il donna en 1475, à plusieurs tenanciers, pour des biens fonds situés au même lieu de Colonges et dans sa fondalité. Enfin, il fit son testament au château de Turenne, le 14 décembre 1477, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Colonges, et dans la chapelle de la Vierge, où étaient les tombeaux de ses parents; fit divers legs pieux et autres; déclara avoir reçu, pour la dot de sa femme, la somme de cent vingt écus d'or (chaque écu valant vingt-sept sols et six deniers), qu'il lui assigna sur tous ses biens; et ne vivait plus le 22 février 1478 (v. st.). Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1448 (v. st.), demoiselle Marguerite de Garnier, fille de noble homme Pierre de Garnier, écuyer : le futur époux y fut assisté de nobles hommes Guinot Robert, seigneur de Lignérac, de Jean de Toucheboeuf, d'Antoine Meynart, seigneur de Chausenejols, etc., ses parents et amis; et Jean de la Sanhe, et Pierre de Peyrat assistèrent la future épouse, à laquelle il fut constitué, pour sa dot, une somme de trois cents réaux d'or. Elle fit son testament, étant veuve, le 22 février 1477 (v. st.), par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église de Colonges, près du tombeau de son mari. Elle avait eu de son mariage :

1.° Caprais, dont l'article suit :

2.° Etienne de Vassinhac, écuyer, conseiller et maitre-d'hôtel de Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rethel, était en même-tems capitaine du château de Brugière-sur-Cher, capitaine de Limeuil et de Monfort. Il fit en 1473, au nom de Guillaume, son père, un accord avec Etienne de Vieilles-Chèzes; fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de

son père, du 14 décembre de l'an 1477; et sa mère l'institua son héritier universel, le 22 février de l'année suivante; fut nommé, le 2 mars 1501, (v. st.), par Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, à la charge de maître-d'hôtel et capitaine du château de Limeuil, vacante par le décès du seigneur de Saint-Chamassy; et la même année, Jean d'Albret lui confia la capitainerie et garde *du Chastel* de Brugière-sur-Cher, vacante par la mort de M. de Chamborant. Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, lui vendit, le 4 mars 1509 (v. st.), le droit du guêt, *scubias) sive tous lous gayts)* et diverses rentes qu'il percevait dans le lieu et paroisse de Colonges, pour le prix de mille livres; en présence de François Maschat, seigneur de la Méchaussée, capitaine de Turenne, etc. Enfin, il fit son testament le 26 du même mois de mars 1510, en faveur de Hugues de Vassinhac, son neveu, en nomma exécuteurs Pierre Robert, seigneur de Lignérac, François Maschat, seigneur de la Coste, et Jacques de Beaumond, seigneur de Pierretaillade; et vivait encore le 12 mars 1519 (v. st.). On ne voit pas qu'il ait été marié;

3.° Marguerite de Vassinhac, légataire par le testament d'Etienne, son frère, du 26 mars 1509 (v. st.), fut mariée à noble Thomas de la Lande, et fut mère de Geraud de la Lande.

X. Caprais (1), DE VASSINHAC, damoiseau, seigneur de Vassinhac, Colonges et Mensinhac, co-seigneur de Concorès, seigneur du Liet, du Bournac, etc., faisait ses études à Avignon, lorsque Guillaume, son père, lui fit une donation le 16 avril 1474; le même l'institua son héritier universel, par son testament du 14 décembre 1477. Il fit un grand nombre d'actes, et spécia-

(1) Caprais (*Caprasius*), est le nom d'un saint du diocèse d'Agen, qui vivait dans le cinquième siècle, et dont la fête est marquée au premier de juin. Son nom est horriblement défiguré dans les actes; on y lit *Capras*, *Crapas*, *Grapas*, *Grapasy*, *Crampassy*, etc.

lement des baux à cens, en 1478, 1479, 1481, 1482, etc.; accepta, le 9 juin 1483, la démission qu'Antoine de la Croix, prêtre, curé de Vaulx, fit entre ses mains, du vicariat de Saint-Jacques, appelé *de Vassinhac*, fondé dans l'église de Colonges, et en pourvut Pierre Rogier, clerc, avec tous les cens, rentes, droits et émoluments y attachés; reçut, en 1487, la donation que lui fit noble Louis Garnier, seigneur de la Sanhe, son oncle, de tous les biens qu'il avait dans la paroisse de Saint-Marie-la-Claire de Châteauneuf, au diocèse de Limoges, et dans les juridictions de Châteauneuf, Magnac, Pierrebuffière, le Cheylard et Peyrat; obtint, en 1497, de Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rhétel, une procuration pour se faire payer, par le receveur du domaine du roi, en Périgord, les sommes d'argent qui lui étaient dues; acquit, en 1499, de noble Pierre Robert, seigneur de Lignérac, des héritages situés à Colonges; reçut diverses reconnaisances féodales, en 1500, 1501, 1502, etc.; et fit son testament dans la ville d'Agen, le 24 mai 1505, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville; et s'il décédait dans sa maison de Vassinhac, il voulait être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martial de Colonges; et dans l'église séculière de Saint-Pierre de *Romeno*, s'il venait à mourir dans sa maison, appelée de Liet. On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 26 mars 1510 (v. st.). Il avait épousé demoiselle Marguerite de Mensinhac (nommée aussi *Massinhac*), vivante encore en 1516, qui le rendit père des enfants suivants:

1.° Thomas de Vassinhac, institué héritier universel par le testament de son père, en 1505, paraît être mort sans postérité;
2.° Hugues, dont l'article suit;
3.° Catherine de Vassinhac, } dont le sort est
4.° Marguerite de Vassinhac, } ignoré.

Fils naturel :

Balthazar de Vassinhac.

XI. Hugues DE VASSINHAC, écuyer, homme d'armes de la compagnie du sénéchal d'Armagnac, devint seigneur de Vassinhac, etc., après la mort de son

frère aîné ; fut légataire, par le testament de son père, en 1505, des maisons de Liet et du Bournac ; ayant perdu son père, il fut mis sous la tutelle de sa mère et de Pierre Robert, seigneur de Lignérac, comme on l'apprend par plusieurs actes de cette année et des années suivantes, jusqu'en 1516. Il servait, en 1522, dans la compagnie du sénéchal d'Armagnac, pour la défense du pays de Guienne, suivant une requête qu'il présenta, le 6 novembre de cette année à Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, maréchal de France et lieutenant-général de sa majesté en ses pays et duché de Guienne, *tendante* à obtenir main-levée de la saisie faite de son fief de Vassinhac, au bas pays de Limousin, par les officiers du roi, faute de comparution de sa part, au ban et arrière-ban, avec les autres gentilshommes du Limousin ; et ne vivait plus le 17 octobre 1546. Il avait épousé, par contrat passé au lieu et maison noble, appelée *du Roy*, le dernier mai 1521, demoiselle Anne d'Hébrard, fille de noble Guyot d'Hébrard, seigneur du Roy-lès-Villeneuve, et de Marguerite de Malesset ; laquelle, étant veuve, se remaria avec noble Jean Barbe, écuyer, seigneur de Rochefort, de la paroisse de Saint-Laurent-de-*Brezago*, châtellenie de Blanzac, en Angoumois; et vivait encore le 17 octobre 1546. Elle eut de son premier mariage :

1.° Bernard, dont l'article suit ;

2.° Françoise de Vassinhac, mariée, avant l'an 1546, à noble François de Rochefort, frère de Jean, second mari de sa mère ; elle vivait encore le 30 juillet 1556.

XII. Bernard DE VASSINHAC, écuyer, seigneur de Vassinhac, en Limousin, Langlade et Mensinhac, en Périgord, de Liet et du Bournac, en Condomois, gouverneur d'Aurillac est nommé avec son père (alors défunt) et Anne d'Hébrard, sa mère, dans une transaction passée le 17 octobre 1546, entre Jean-Barbe de Rochefort, son beau-père et tuteur, et François de Rochefort, frère de ce dernier, et autres touchant un acensement fait, le 26 septembre 1539, par le même seigneur de Rochefort, à Antoine Fondion, archidiacre de Lectoure, chanoine de l'église cathédrale de Tulle, et prieur du Chassaing, de tous les biens qu'il avait à

Vassinhac, et des rentes qui lui étaient dues par le prieur de Colonges; consentit à une vente faite le 30 juillet 1556, par plusieurs particuliers, à noble Louis de *Lomanche*, habitant du lieu de Cardaillac; acquit, le 16 janvier 1559 (v. st.), de Pierre Termes, marchand de Mayssac, plusieurs rentes en grains, à percevoir sur divers particuliers, moyennant la somme de cent dix livres tournois; passa un acte, le 25 juin 1571; et mourut en 1588, *ab intestat*. Il avait contracté deux alliances: la première, en 1547, avec demoiselle Antoinette de Comers, fille de Pierre de Comers, écuyer, seigneur de Langlade, et de dame Marie de Lomagne; elle fit son testament, le 11 décembre 1566, par lequel elle institua son mari, son héritier, à la charge de remettre son hérédité à l'un de ses enfants mâles, à son choix, ou à Pierre, leur fils aîné. Il épousa en secondes noces, par articles passés le 24 juin 1571, et reconnus le lendemain, noble Marguerite de Vaux, ou de Vaulx, veuve du seigneur de la Bondie, en Limousin (1). Il eut de ces deux femmes, les enfants suivants:

Du premier lit:

1.° Pierre de Vassinhac, écuyer, transigea, le 28 avril 1588, avec Marguerite de Vaux, sa belle-mère, touchant les successions de feus Bernard, son père, et d'Antoinette de Comers, sa mère; eut, entr'autres choses, pour son partage, la terre et seigneurie de Langlade; et ne vivait plus le 19 février 1632. Il avait épousé demoiselle Léonarde de Gorce, dont il eut:

A. Henri de Vassinhac, seigneur de Langlade, gouverneur de Turenne, fit son testament le 20 janvier 1622, par lequel il légua 30 francs aux pauvres de Turenne, trois mille francs à Henri de Vassinhac, son cousin, et institua son héritière Gilberte de Vassinhac, sa sœur à condition qu'elle se mariera *avec un de sa religion et gentilhomme*. Il avait épousé Marie de Beynac;

---

(1) Bernard de Vassinhac ayant été fait prisonnier, sa deuxième femme paya deux cents écus pour sa rançon.

B. Gilberte de Vassinhac fut mariée, par contrat passé en la ville de Turenne, le 19 février 1632, à noble Donat de Salviac-de-Vielcastel, écuyer, seigneur de Vielcastel, etc., fils de Pons de Salviac-de-Vielcastel, et d'Anne de Maleville;

2.° Daniel de Vassinhac, tué au service du roi, près de Charleroy;

3.° David de Vassinhac, tué au siége de Landrecies;

4.° Anne de Vassinhac, } mariées avant l'an
5.° Gabrielle de Vassinhac, } 1588;

Du second lit:

6.° Gédéon de Vassinhac, Ier du nom, seigneur et grand-bailli perpétuel de la châtellenie de Creysse, et gouverneur de la vicomté de Turenne (1) s'étant mis dans le parti du duc de Bouillon, et ayant pris part aux différentes entreprises de ce duc, en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, contre les ordres du roi Henri IV; fut nommé gouverneur de Montfort et de Turenne, conjointement avec Pierre de Reignac. Ces deux seigneurs augmentèrent leurs forces, firent des levées d'argent, et se mirent en mesure d'entreprendre quelque expédition; Gédeon de Vassinhac devait se rendre maître d'Uzerche et de Brives, en Limousin, pendant que le duc de Bouillon s'assurerait des rebelles qui s'étaient secrètement assemblés à Sales, en Périgord. Gédéon avait exigé le serment de fidélité des gentilshommes qui étaient à Sales, dont plusieurs couvraient leur révolte du prétexte de la liberté publique. Plusieurs des seigneurs qui avaient trempé dans la conspiration, furent arrêtés et condamnés à avoir la tête tranchée, par les juges nommés par le roi, pour l'information et la procédure qui en

(1) Il est fait mention de Gédéon de Vassinhac dans les Mémoires de Sully et dans l'histoire du duc de Bouillon, année 1606; lorsque le roi envoya des troupes en Limousin, pour réduire les protestants et déjouer les projets du duc de Bouillon.

fut faite. Le jugement fut exécuté, et le même jour 19 décembre 1605, les commissaires rendirent un jugement par contumace contre Gédéon de Vassinhac, qui continua, malgré cela, de lever des troupes dans le Limousin ; il se retira, ensuite, avec le duc de Bouillon, à Sedan, dont le roi voulut faire le siége en 1606 ; il arriva jusqu'à Donchery, où, ayant eu par l'entremise de Villeroy, des conférences avec le duc de Bouillon, le roi se réconcilia avec ce dernier, lui accorda des lettres d'abolition et de grâce, aussi bien qu'à Gédéon de Vassinhac, et les fit enregistrer au parlement de Paris, le 6 avril 1606. Il nomma pour gouverneur à Sedan, M. de Nettancourt, remit la citadelle au duc de Bouillon, et Gédéon de Vassinhac resta gouverneur de Turenne et commandant dans la vicomté.

On ignore la date de sa mort ; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1631. Il avait épousé demoiselle Françoise d'Ailly-d'Osquerque, ou d'Hautquerque, fille de Tobie d'Ailly, seigneur de Caulincourt, dont il eut trois enfants, qui suivent :

A. Henri de Vassinhac, gouverneur de la vicomté de Turenne, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament d'Henri de Vassinhac, seigneur de Langlade, son cousin, du 20 janvier 1622 ; accompagna le vicomte de Turenne, dans ses premières campagnes, et fut tué brigadier, au siége de Bolduc, en 1629 ;

B. Gédéon II, dont l'article suit;

C. Louise de Vassinhac ;

Gédéon de Vassinhac, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Ailly, de *Creysse, etc.*, et gouverneur de la vicomté de Turenne, *se voyant attaqué* d'une griève et dangereuse maladie, qui le réduisait à l'extrémité, fit son testament au château de Turenne, le 2 février 1678, par lequel il veut être enterré dans les tombeaux de ses prédécesseurs, à Creysse ; et déclare avoir eu de son mariage cinq enfants. Il avait

épousé, par contrat du 21 février 1631, Elisabeth de Rochefort - de - Saint - Angel, demoiselle de Puychagut, fille de feu Jean de Rochefort - de - Saint - Angel, chevalier, seigneur baron de Théobon, etc., et d'Elisabeth de Royère ; elle y fut assistée de haut et puissant seigneur messire Charles de Rochefort-de-Saint-Angel, chevalier, seigneur, baron de Théobon, Saint-Angel, Moneins, Captal-de-Puychagut, etc., et de Charles de Rochefort, seigneur et abbé de Dalon, ses frères, de Théophile de Vins, écuyer, seigneur de la Flaunie, son oncle, de Daniel de Bourbon, écuyer, seigneur de Roulie, son beau-frère, etc. Les enfants issus de ce mariage, sont :

a. Charles de Vassinhac, mort sans avoir été marié, avant l'an 1678 ;

b. Suzanne de Vassinhac, morte sans alliance, en Angleterre ;

c. Charlotte de Vassinhac, mariée, par contrat du 18 avril 1661, à Henri de la Plaze, écuyer seigneur dudit lieu, Doms, le Rouzet, etc., fils de feu Jean-Jacques de la Plaze, écuyer, et de dame Anne de Goon-de-Caylus ; elle laissa une fille, mariée en Angleterre, à M. de Moncal ;

d. Anne, épousa Jean Andrieu, sieur du Long, et passa aussi en Angleterre, sans doute pour cause de religion ;

e. Elisabeth de Vassinhac, s'allia, par contrat passé au château de Turenne, le 5 octobre 1673, à noble Pierre de Bélarcher, habitant de la ville d'Agen, fils de feu noble Pierre de Bélarcher, écuyer, seigneur d'Arne, et d'Elisabeth Farinel.

7.° Hélie de Vassinhac, mort commandant une compagnie de gens de pied, au siége de Château-Thierry ;

8.° Gabriel de Vassinhac fut tué capitaine d'infanterie au siége d'Avesnes ;

9.° Jean de Vassinhac est auteur de la branche des seigneurs, marquis d'Imécourt, qui sera rapportée après l'aînée ;

10.° Madeleine de Vassinhac, mariée, en 1602, à Jean de Canolles, seigneur de Panassou.

Branche des seigneurs, puis marquis d'Imécourt, établie en Champagne.

XIII. Jean DE VASSINHAC, chevalier, seigneur de Valigny, ou Vallinie, Imécourt, Alliépont, la Malmaison, les Loges, Sivry, Bayonville, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était le plus jeune des fils de Bernard de Vassinhac, et de Marguerite de Vaux, sa seconde femme. Il obtint du roi Louis XIII, le 20 avril 1623, un brevet de la charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre, daté de Fontainebleau, et prêta serment le même jour, entre les mains de M. le duc de Chevreuse, pair et grand-chambellan ; fit hommage au roi, le 19 décembre 1626, pour une partie des terres et seigneuries d'Imécourt, hautes et basses Loges, possédées en toute justice haute, moyenne et basse, relevants de S. M., à cause de son château de Sainte-Menéhould ; et vivait encore le 4 janvier 1655. Il avait épousé par contrat passé à Imécourt, le 17 octobre 1614, demoiselle Anne de Vaudin, dame d'Imécourt et des Loges, en Champagne, fille de Claude de Vaudin, écuyer, seigneur d'Imécourt, hautes et basses Loges, Saint-Epvre et Alliépont, et de dame Perrette de Verdaveine : le futur époux y fut assisté de M. le duc de Bouillon (1), de Frédéric Maurice de la Tour, prince de Sedan, de Gédéon de Vassinhac, son frère, etc. De ce mariage naquirent :

1.° Gédéon, dont l'article suit ;

2.° Louis de Vassinhac, chevalier, seigneur de la

(1) Il existe un pouvoir du duc de Bouillon, pour que Jean de Vassinhac se rende au congrès de Soissons, et soutienne les intérêts de son parti.

Malmaison, des Loges et Bayonville, lieutenant de cavalerie, entretenu dans le régiment Colonel, puis capitaine au régiment d'Estrades, ensuite premier capitaine et major-commandant le régiment de Remigny; fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frère et sœurs, par ordonnance de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 29 mai 1670. Il fut tué en Allemagne, au combat d'Altenheim-sur-le-Rhin, le 1er août 1675, laissant deux enfants de Julienne de Streifft de Lawenstein, sa femme, fille de Jean-Rimbert de Streifft de Lawenstein, maréchal des camps et armées du roi, baron de Beaucour, seigneur de Tailly, Romersheim, la Grange, etc., et de dame Anne Judith de Schelandre, qu'il avait épousée, par contrat passé au château de la Grange-le-Mercier, près de la ville de Metz, le 22 juillet 1662 :

A. Jean-Rimberg de Vassinhac, chevalier, seigneur de la Malmaison, lieutenant dans le régiment de Mgr. le Dauphin, ensuite maréchal de camp, marié à demoiselle N.... de Coupigny ; dont la postérité a fini à ses enfants ;

B. Gédéon de Vassinhac, mort jeune.

3.° Elisabeth de Vassinhac, testa le 25 août 1682, et mourut peu de tems après, sans alliance ;

4.° Olynde de Vassinhac renonça, par acte du 21 novembre 1682, à la succession d'Elisabeth, sa sœur ; et vivait encore le 19 février 1686, suivant un acte de ce jour, dans lequel elle se qualifie dame de Sivry-les-Buzancy, et y demeurant.

XIV. Gédéon DE VASSINHAC, chevalier, seigneur d'Imécourt, Alliépont, les hautes et basses Loges, Hoccardière et petite Chinery, et de Sivry-les-Buzancy, brigadier-général des armées du roi, inspecteur-général de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Montmédy, etc.; qualifié *haut et puissant seigneur*, obtint du roi, le 29 décembre 1651, une commission de capitaine de chevau-légers au régiment de cavalerie étrangère du maréchal

quis d'Imécourt, seigneur d'Inor, Soiry, Luzy, Amblimont, les hautes et basses Loges, la Hoccardière et la petite Chinery, en dépendant, du fief de Martin-Court, etc., mestre de camp d'un régiment de son nom, devint lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Montmédy, inspecteur de cavalerie, et premier sous-lieutenant des chevau- légers de la garde du roi, qualifié *haut et puissant seigneur*, né le 4 janvier 1655; fut d'abord lieutenant réformé au régiment de cavalerie de Turenne, en 1672; il fit cette campagne sous le maréchal de Turenne; entra cornette au régiment de Vins (depuis Cornas et Ruvigny), le 25 octobre de la même année. Servit sous le maréchal de Turenne en 1673; combattit à Sintzeim, à Ensheim, à Mulhausen, en 1674, à Turkeim, à Altenheim en 1675; et obtint une compagnie dans le même régiment à la mort de son oncle, par commission du premier septembre. Il se trouva, sous le maréchal de Luxembourg, au combat de Kokesberg, en 1676; à la canonade du camp du prince Charles; au siége de Fribourg, sous le maréchal de Créquy, en 1677; à l'attaque du pont de Rhinfeld, à l'attaque des retranchements de Seckingen, à la défaite du duc Charles, au passage de la Kints, à la prise de Kell et du château de Lichtemberg, en 1678; à la défaite des troupes de Brandebourg, en 1679. Sa compagnie ayant été réformée le 8 août, il fut entretenu capitaine réformé à la suite du régiment Royal-Roussillon, par ordre du 15.

Il leva une compagnie dans le régiment de la Valette, par commission du 8 mars 1682, se trouva, avec ce régiment, au siége et à la prise de Luxembourg, en 1684; fut reçu chevalier de justice de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 15 août 1687, suivant des lettres du marquis de Louvois, grand vicaire-général dudit ordre, datées de Paris.

Lors du rétablissement du régiment de cavalerie de son père (depuis Chartres), on l'en fit lieutenant-colonel, par commission du 20 août

1688. Il servit, avec ce corps, à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689 ; obtint le même régiment, sur la démission de son père, par commission du 18 décembre.

Il était à l'armée de la Moselle en 1690 ; au siége et à la prise de Mons, puis à l'armée de la Moselle en 1691 ; au siége et à la prise des ville et château de Namur ; au combat de Steinkerque en 1692.

Quatrième cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde, par brevet du 23 mars 1693. Brigadier, par brevet du 30, il se démit de son régiment en faveur de son frère ; fut employé en Alsace, par ordre du 29 octobre ; à l'armée de Flandre en 1694 ; en Hainaut, pendant l'hiver, par ordre du 10 novembre.

Devint troisième cornette le 21 avril 1695 ; servit en Flandre cette année et la suivante. Est nommé dans le partage fait par ses père et mère, le 20 mars 1697 ; il eut pour son droit d'aînesse le château d'Imécourt et dépendances, et ratifia ce partage le 15 décembre suivant.

Deuxième cornette le premier avril 1697 ; il servit encore en Flandre, et obtint, par provisions du 9 juin, le gouvernement de Montmédy, vaçant par la mort de son père, au camp de Coudun, près Compiègne, par lettres du 13 août 1698. Il commanda à Luxembourg, sous M. d'Albergotty, par lettres du 27 février 1701. Eut, le 6 juin suivant, des lettres de service pour l'armée de Flandre.

Premier cornette le premier janvier 1702 ; maréchal de camp, par brevet du 29 ; employé à l'armée de Flandre, par lettres du 21 avril ; il contribua à la défaite des Hollandais sous Nimègue.

Employé à l'armée d'Allemagne en 1703, il servit au siége de Brisack, sous M. le duc de Bourgogne, au siége de Landau, à la bataille de Spire, sous le maréchal de Tallart ; il combattit à Hochstet, sous le même général, en 1704. Fut créé lieutenant-général, par pouvoir du 26 octobre ; et deuxième sous-lieutenant de la com-

pagnie des chevau-légers de la garde par brevet du 2 novembre.

On l'employa à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Marchin, en 1705; à la même armée, sous le maréchal de Villars, en 1706. Il contribua à forcer les retranchements des ennemis, à la levée du blocus du Fort-Louis par les ennemis, à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg, d'Haguenau, de l'Isle-du-Marquisat.

Employé à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Villars, par lettres du 20 avril 1707, il concourut à la prise des lignes de Stolhoffen. Détaché, le 11 juin, avec 1200 chevaux, il mit toute la Souabe à contribution; fit brûler l'abbaye de Witingen, qui refusait de payer; évita les ennemis qui voulaient le couper, rejoignit l'armée au camp de Schorndorff; commanda encore plusieurs détachements avec lesquels il tira des contributions des environs d'Heidelberg et de Manheim. Destiné à passer en Provence sous les ordres de M. le duc de Bourgogne, par lettres du 6 août, il était parti avec un corps de troupes lorqu'on apprit la levée du siége de Toulon par les ennemis. On lui envoya ordre de rejoindre l'armée de Rhin, où il commanda un corps de troupes à Stolhoffen depuis le 24 août, et un autre corps à Bihel, depuis le 8 octobre jusqu'à la fin de la campagne.

Employé à la même armée, sous le maréchal de Berwick, en 1708, il commanda un corps séparé; commanda, pendant l'hiver, à Lauterbourg. Il continua de servir à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Harcourt, en 1709 et 1711. On lui donna, par commission du 20 février 1712, le commandement dans le duché de Luxembourg, vacant par la mort du comte de Druy; il le conserva jusqu'à l'évacuation de cette place; il devint premier sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers, le 18 juin 1718; se démit de cette place, le 3 août 1719; et se retira dans son gouvernement de Montmédy, où il est mort au mois de mars

1745 (1), après avoir fait son testament olographe, le premier février précédent;

2.° Louis-François de Vassinhac, abbé commendataire de la Chalade, chanoine de Notre-Dame de Rheims, grand prévôt de la collégiale de Montfaucon, né le jour de la Toussaint, premier novembre 1656; abbé de Moureilles, au diocèse de Maillezais, dès l'an 1685; fut nommé par le roi abbé commendataire de l'abbaye de la Chalade, au diocèse de Verdun, le 6 avril 1692;

3.° Daniel-Henri (nommé aussi Henri-Daniel) de Vassinhac-d'Imécourt, écuyer, seigneur d'Alliépont, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, ensuite brigadier d'armée, et lieutenant des gardes du corps de la compagnie écossaise, né le 27 novembre 1657, commença à servir comme cadet dans le régiment de son père, dès l'an 1669; fut fait cornette de sa compagnie en 1672; ensuite lieutenant en 1675. Lorsque son père fut pourvu du régiment de Seissac, il passa dans ce corps avec sa compagnie, qui fut la première du régiment. En 1678 on le fit capitaine; fut réformé cette même, année et entretenu comme tel à la suite de la compagnie du marquis d'Imécourt; eut ordre, en 1682, de lever une compagnie de cavalerie, qui fut incorporée dans le régiment Dauphin, d'où il sortit en 1689, pour être lieutenant-colonel du régiment d'Imécourt, appartenant à son frère aîné; se trouva, en 1690, à la bataille de Fleurus, où il se distingua, ainsi qu'à celle de Steinkerque et de Nerwinde; et lorsque le roi nomma son frère à une cornette de chevau-légers de la garde, il eut son régiment, à la tête duquel il donna souvent de grandes marques de valeur, jusqu'à la paix de Riswick. Louis XIV, instruit de sa capacité et de son expérience dans l'art militaire, et qui

(1) Voyez le Dépôt de la guerre, les Mémoires du tems, l'Histoire de la Maison du Roi, par l'abbé de Neufville, t. 2, p. 57. — La Chronologie historique militaire, par Pinard, t. 4, p. 557, etc.

connaissait sa famille, lui donna une enseig dans la compagnie écossaise en 1702, ap la retraite de M. de Saint-Viance ; eut ensu une lieutenance, la même année, à la mort M. de la Motte-Valeville ; se trouvait alors le pl ancien des enseignes, et par une faveur extra dinaire, le roi lui permit de vendre son régime au marquis de Montauban, en 1703 ; fut c brigadier d'armée, et commanda, en cette q lité toute la maison du roi à la bataille de F millies, en 1706, où il la mena aux ennem avec intrépidité, donnant tête baissée dans le escadrons, sans examiner leur nombre, et per à la tête des gardes, jusqu'à la quatrième lig aussi fut-il mortellement blessé dans la mêl en combattant avec un courage sans pareil. mourut à Namur, regretté du roi, de la cou de la ville tant pour son courage que pour s mérite, qui l'auraient fait parvenir anx premiè dignités de la guerre, si la mort n'avait tranc le fil de ses jours dans un tems où il devait t espérer (*Voyez l'abrégé chronologique de l'orig et des progrès de l'état actuel de la Maison du R et de toutes les troupes de France, par Simon Lamo le Pippre de Noeufville, tome 1er, compag écossaise*).

4.° César-Hector, dont l'article suit ;

5.° Frédéric-Albéric de Vassinhac, major du ré ment de dragons de la Lande, puis mestre camp de cavalerie, fut tué à la bataille de Fleur le premier juillet 1690. Il était né le 15 novem 1660 ;

6.° Antoine-Innocent de Vassinhac, né le 12 cembre 1661, fut tué premier capitaine du ré ment d'Imécourt ; il est rappelé, avec ses de filles, dans le partage de la succession de Dani Henri, son frère, du 7 juin 1733. Il laissa N..... de Jacqueson, son épouse :

A. Marie-Claude de Vassinhac, épouse messire François-Charles-Hyacinthe-He marquis de Nettancourt, de Vaubecou seigneur de Neuville-sur-Orne, capita au régiment de camp-général, cavalerie ;

B. Claude-Eléonore de Vassinhac, mariée à Charles-Gabriel de Montheval, chevalier, seigneur du Mesnil-la-Tour et de Mauvage, brigadier-général des armées du roi ;

7.° Jean-Bernard (1) de Vassinhac, chevalier, maréchal de camp, né le 27 janvier 1663, fut d'abord lieutenant et aide-major du régiment de Picardie, le 14 janvier 1689 ; il fit la campagne en Allemagne, sous le maréchal de Lorges, sous Monseigneur et le maréchal de Lorges en 1690; sous le dernier en 1691 et 1692. Colonel du régiment d'infanterie de Cottentin à sa création, par commission du 4 janvier 1693, il le commanda sur les côtes jusqu'à la paix de 1698 ; aux combats de Carpy et de Chiary en 1701.

Brigadier d'infanterie, par brevet du 29 janvier 1702, il se distingua particulièrement à la défense de Crémone, le premier février suivant, et fut employé en sa qualité de brigadier, par lettres du 21 du même mois; il se trouva à la bataille de Luzzara, à la prise de cette place et de Borgoforte, la même année; au combat de Castelnovo de Bormia, en 1703.

Colonel du régiment d'Auvergne, par commission du premier avril de cette année, il se démit du régiment de Cottentin; commanda celui d'Auvergne à la marche du Trentin et au combat de San-Benedetto, la même année : aux siéges de Verceil et d'Yvrée en 1704. Il exerca, pendant quelques mois, la charge de major-général de l'infanterie de l'armée d'Italie, commandée par M. de Vendôme; fut créé maréchal de camp par brevet du 26 octobre ; passa au siége de Verue, en Piémont, et y fut tué le 26 décembre 1704. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1700, demoiselle Claude de St.-Quentin, dont il eut une fille unique, qui suit :

Anne-Claude de Vassinhac, mariée à Henri-

---

(1) *Il est nommé* Jean-Louis, *dans la Chronol. historique de Pinard, tom.* 6, *pag.* 574.

Ange, comte d'Apremont, chevalier, seigneur de Barricourt, Lobrelle, etc., à laquelle le roi fit don, par contrat de mariage, de la somme de trente mille livres, et d'une pension, pour les services de son père;

8.° Rimbert, ou Rambert-Alexandre de Vassinhac, capitaine et major du régiment d'Imécourt, né le 12 septembre 1670, fut tué lieutenant de cavalerie à la bataille de Fleurus, en 1690;

9.° Philippe-Anne de Vassinhac, appelé *le chevalier d'Imécourt*, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, ensuite du régiment de Montgommery, maréchal de camp, né le 5 décembre 1672, fut tué, en 1705, à Asti, en Italie, commandant une brigade de carabiniers (1). Il avait fait son testament le 8 novembre; il fit le marquis d'Imécourt, son frère aîné, son légataire universel, et décéda à la chartreuse d'Asti, où il avait été transporté à cause de ses blessures;

10.° Magdelaine de Vassinhac, mariée, en premières noces, à Charles de Maillard, seigneur de Landreville, capitaine, puis lieutenant-colonel au régiment de monseigneur le duc de Bourgogne; et en deuxièmes noces, à N.... de Maillard, baron de Landre et d'Haneffle, vivante encore en 1733.

XV. César-Hector DE VASSINHAC-D'IMÉCOURT-LA-LOGE, marquis d'Imécourt, lieutenant-général des armée du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*. Il passa par tous les degrés de la milice; d'abord cavalier dans la compagnie de son père, au régiment d'Humières en 1672, il servit en Hollande, sous M. le prince, à la prise de Wesel, d'Emeric, au passage du Rhin, à la prise de l'île et de la ville de Bommel, à la prise d'Unna, de Camen, d'Altena, de Zoest, de Xoester de Bielefeld, en 1673. Il combattit à Sintzeim, à Ensheim, à Mulhausen, en 1674; à Turckeim, au mois de janvier

(1) *Hist de la Milice franç., par le P. Daniel, in-4o., tom. 2, pag.* 478.

1675. Cornette au même régiment par brevet de 4 mars suivant, il continua de servir en Allemagne, combattit à Altenheim, après la mort du maréchal de Turenne, contribua à la levée des siéges d'Haguenau et de Saverne par les ennemis.

Il était aux siéges de Valenciennes, de Cambrai et de sa citadelle, en 1677; se trouva au siége d'Ypres, à la bataille de Saint-Denis près Mons. Après la réforme, il fut fait lieutenant de la compagnie de son père au régiment de la Valette, par lettres du 15 août 1679. Il leva une compagnie au régiment Dauphin, cavalerie, par commission du 7 mai 1682; servit à l'armée de Flandre qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684. Sa compagnie ayant été réformée par ordre du 26 septembre de la même année, il en leva une nouvelle dans le régiment de son père, lors de son rétablissement, le 20 août 1688; servit avec le régiment à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de la Moselle, en 1691; au siége et à la prise des ville et château de Namur, au combat de Steinkerque, au bombardement de Charleroy, en 1692.

Lieutenant-colonel du même régiment, lorsque son frère en fut fait mestre de camp, par commission du 24 mai 1693. Il combattit à Neerwinde, servit au siége de Charleroy; à l'armée de Flandre, en 1694 et 1695; à l'armée de la Meuse, en 1696 et 1697.

A l'armée d'Allemagne, en 1701. Passé avec son régiment en Italie en 1702, il combattit à Luzzara la même année; à Castelnovo de Bormia, en 1703. On lui donna rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du premier juillet: il contribua, au mois d'octobre, à la défaite du général Viscomti, à la prise d'Ast, et à la soumission de Villeneuve d'Ast, au mois de novembre. Il était aux siéges de Verceil, d'Yvrée et de sa citadelle, en 1704; au siége de Vérüe, à la bataille de Cassano, en 1705.

Brigadier, par brevet du 7 mars 1706, il concourut à la victoire remportée à Calcinato; se trouva au siége et au combat de Turin.

Employé à l'armée des frontières du Dauphiné, par lettres du 20 avril 1707, et à l'armée de Provence, par autres lettres du 16 août, sous le maréchal de Tessé, il

contribua à la levée du siége de Toulon par les ennemis. Il servit sur la même frontière sous le maréchal de Villars, en 1708; à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Harcourt, en 1709; commanda dans la Tarantaise, le Chablais et le Faucigny pendant l'hiver de 1709 à 1710. Par ordre du 25 octobre, servit encore en Allemagne en 1710 et 1711; on lui donna, par commission du 17 octobre, un régiment de cavalerie de son nom: on l'employa sur les lignes de la Louttre pendant l'hiver, par ordre du 28.

Employé à l'armée du Roussillon sous le comte de Fiennes, en 1712, il battit dans plusieurs rencontres les révoltés de la Catalogne; passa en Allemagne, en 1713: se trouva au siége et à la prise de Landau et de Fribourg.

Son régiment ayant été réformé par ordre du 10 novembre 1713, il fut incorporé avec sa compagnie dans le régiment de la Trémoille (depuis Balincourt), et employé en qualité de brigadier au camp de la haute Meuse, sous le marquis de Coigny, par lettres du 2 mai 1714. On le fit maréchal de camp, par brevet du 8 mars 1718, en se démettant de sa compagnie; et lieutenant général des armées du roi, par pouvoir du 20 février 1734. Il ne servit point en ces deux qualités (1). Il rendit trois hommages au roi, en sa chambre du Domaine en Champagne, à Châlons, le premier, le 17 juin 1722, à raison de sa terre et seigneurie d'Imécourt, mouvante de S. M. à cause de son château de Sainte-Menéhould, laquelle lui appartenait, comme donataire, par son contrat de mariage, de Jean de Vassinhac-d'Imécourt, gouverneur de Montmédy; le second, le 29 novembre 1731, pour sa terre et seigneurie des hautes et basses Loges; et le troisième conjointement avec Innocent-Marie, son fils, le 19 août 1739, pour un quart de la totalité, et un septième en trois parts, les 16 faisant le tout, de la terre et seigneurie de Sivry-les-Busancy; partagea, par acte passé le 7 juin 1733, avec Jean, son frère, et Magdeleine, sa sœur, la succession de Daniel-Henri, leur frère; et mourut le 13 décembre 1743, âgé de 88 ans; Il avait été marié deux fois: 1.° avant l'année 1686, à N... Geroteau; 2.° par contrat passé au château de Mercey,

(1) *Chronol-milit. de Pinard, tome V, page* 125.

le 26 août 1715, à demoiselle Innocente de Sercey, fille de Jacques de Sercey, chevalier, seigneur de Mercey, Saint-Prix, Largillias, etc., et de dame Louise de Pouilly. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Alexie-Magdeleine de Vassinhac-d'Imécourt, abbesse de Juvigny, au diocèse de Trèves, née en 1686, fit ses vœux le 14 de septembre 1703 ; l'abbaye de Juvigny étant venue à vacquer, elle en fut élue abbesse d'une voix unanime, le 18 mars 1711, quoiqu'elle ne fut alors âgée que de 25 ans, obtint ses bulles le 3 des nones de mai, et reçut la bénédiction le 30 août. Elle mourut, le 17 juillet 1777, à l'âge de 91 ans.

2.° N.... de Vassinhac, religieuse de Saint-Pierre à Rheims ;

3.° Louise de Vassinhac-d'Imécourt, mariée à Louis d'Yvory, seigneur de Lamet.

Du second lit :

4.° Jean de Vassinhac-d'Imécourt, obtint du roi un brevet de cornette en la compagnie de Brancas, dans le régiment de cavalerie de Noailles, daté de Fontainebleau, le 25 novembre 1733 ; fut pourvu par S. M., le 14 mars 1735, d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, vacante par la démission du sieur de Termes ; et mourut avant le 16 janvier 1737 ;

5.° Innocent-Marie, dont l'article suit ;

6.° Elisabeth de Vassinhac, religieuse à Juvigny ;

7.° Louise-Victoire de Vassinhac fut nommée coadjutrice d'Alexie-Magdeleine, sa sœur, abbesse de Juvigny, le 26 octobre 1772 ; lui succéda en 1777 ; et est morte en 1806 ;

8.° Marianne-Scholastique de Vassinhac-d'Imécourt, mariée à Charles de Maillard, baron de Landre, son cousin germain.

XVI. Innocent-Marie de Vassinhac, chevalier, marquis d'Imécourt, seigneur d'Inor, les hautes et basses Loges, Luzy, Sivry-les-Buzancy, Amblimont, etc. colonel du régiment de Périgord, fut fait enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Champagne, par lettres du roi, du 15 mai 1734 ; et lieutenant de la com-

pagnie de Sanoix dans le régiment de Champagne, le 20 août suivant ; fut pourvu, le 16 janvier 1737, d'une commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, vacante par la mort de M. d'Imécourt, son frère ; fit hommage, avec César-Hector, son père, le 19 août 1739, à S. M. pour une partie de la seigneurie de Sivry-les-Buzancy ; obtint du roi, le 1er décembre 1745, une commission de la charge de colonel du régiment d'infanterie de Périgord, vacante par le changement de M. le marquis de Mailly à celle de colonel d'un autre régiment ; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du roi datées de Bruxelles, le 16 juin 1747, et mourut, le 5 septembre suivant, à l'âge de 27 ans, des suites des blessures qu'il avait reçues à l'affaire de l'Assiette, le 19 juillet de la même année ; après avoir fait son testament le même jour, 19 juillet; il fut enterré à Briançon. Il avait épousé par contrats passés les 15, 16 et 21 mars 1738, demoiselle Marie- Thèrèse de Custine, née comtesse de Viltz-de-Brandeville (1), fille de haut et puissant seigneur mes-

(1) Parmi les plus anciens chevaliers du Luxembourg, on compte avec raison les seigneurs de Wiltz, qui se distinguèrent autrefois comme les autres par leurs libéralités envers les églises et les monastères. On ne peut marquer au juste l'origine de cette maison, tant elle est ancienne ; elle est connue dès le dixième siècle, puisque nous lisons qu'un seigneur de ce nom épousa, vers l'an 980, Clémence, fille d'Arnould de Graason, premier comte de Chiny, et que de ce mariage sortirent plusieurs enfants, qui illustrèrent sa postérité. L'année 1192, vivait Vautier de Wiltz et de Beffort, ou de *Beauffort*, dont le neveu s'appelait Vautier de Meissembourg ; et au siècle suivant, Frédéric de Wiltz vendit la terre de Dale à la comtesse Ermesinde, souveraine de Luxembourg. L'an 1256, un autre Vautier de Wiltz fit une donation à l'abbaye d'Heinenerode. Vautier de Wiltz blessa le duc de Brabant à la bataille de Woringin, en 1288.

Ils portaient autrefois le titre de barons ; mais la baronnie de Wiltz a été érigée en comté l'an 1629, en faveur de Jean, baron de Wiltz, gouverneur de Thionville, et ensuite de Limbourg. Beauffort, ou Beffort, était le nom d'une branche cadette de la maison de Wiltz : sa terre et son château étaient près d'Epternach ; elle portait pour armes, comme les barons de Wiltz : *d'or, au chef de gueules,* mais *brisé d'un lambel*

sire Charles-Ferdinand de Custine, chevalier, seigneur et comte de Wiltz, baron d'Aufflance et du Faybillot,

---

argent à cinq pendants. Elle a eu plusieurs chevaliers de l'ordre Teutonique, et un grand-maître, nommé Charles de Beffort, qui fit bâtir la ville de Christmemmel, en Lithuanie.

Cette maison s'est éteinte dans la personne de Marguerite de Wiltz, qui épousa à Bruxelles, en 1656, Christophe de Custine, baron d'Aufflance, etc., fils de Louis de Custine et de Marguerite d'Allamont, à la charge par lui et ses descendants de prendre le nom et les armes de Wiltz, le comté de Wiltz ayant été érigé en faveur de tous les enfants à naître, les filles au défaut des mâles.

Sa postérité a continué jusqu'à son arrière-petit-fils, Théodore de Custine, comte de Wiltz et de Louppy, baron d'Aufflance et de Meissembourg, par sa mère, dont la sœur, Marie-Thérèse de Custine, née comtesse de Wiltz et de Brandeville, a épousé, comme il a été dit, Innocent-Marie de Vassinhac, marquis d'Imécourt, et a réuni les biens et les titres de sa famille. Elle possédait le comté de Brandeville du chef de sa trisaïeule, Marguerite d'Allamont, ce comté ayant été érigé, le 11 décembre 1652, pour les filles au défaut des mâles, par Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur de Théodore d'Allamont, gouverneur de Montmédy pour les Espagnols.

On a dit plus haut que les seigneurs de Wiltz avaient porté le titre de barons jusqu'à l'érection de leur baronnie de Wiltz en comté, en 1629. Les motifs de cette érection, rapportés dans la patente du roi Philippe III, ont paru si honorables pour cette maison, qu'on a cru devoir les insérer ici textuellement :

« Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, de Léon, » d'Arragon, des deux Siciles, etc ..... Nous ayant été faict » rapport des bons et aggréables services, que par longues an- » nées a faict à nos prédécesseurs et à nous nostre cher et féal » messire Jean, baron de Wiltz, de nostre conseil de guerre, » et gouverneur de Thionville, tant en ladicte charge, qu'il » a exercée pendant l'espace de vingt années, avec toute fidé- » lité et satisfaction, qu'auparavant, en plusieurs expéditions » militaires, en noz Pays-Bas, et en aultres affaires d'impor- » tance et confiance, ayant pour ce, faict plusieurs voyages à » ses propres frais, tant à la cour de Bruxelles, qu'ailleurs, en » tout quoy il s'est fort louablement acquitté de son debvoir, » à l'imitation de ses ancestres et parens, qui se sont tousjours » emploiez avec beaucoup de zèle au service de leurs princes » souverains, nosditz prédécesseurs ; et dernierement feu son » père, lequel, pendant les derniers troubles de nosditz Pays-

pagnie des chevau-légers de la garde par brev du 2 novembre.

On l'employa à l'armée du Rhin, sous le m réchal de Marchin, en 1705; à la même armé sous le maréchal de Villars, en 1706. Il contrib à forcer les retranchements des ennemis, à levée du blocus du Fort-Louis par les ennemi à la prise de Drusenheim, de Lauterbour d'Haguenau, de l'Isle-du-Marquisat.

Employé à l'armée du Rhin, sous le maréch de Villars, par lettres du 20 avril 1707, il co courut à la prise des lignes de Stolhoffen. Dé ché, le 11 juin, avec 1200 chevaux, il n toute la Souabe à contribution; fit brûler l'a baye de Witingen, qui refusait de payer; évi les ennemis qui voulaient le couper, rejoignit l'a mée au camp de Schorndorff; commanda enco plusieurs détachements avec lesquels il tira d contributions des environs d'Heidelberg et Manheim. Destiné à passer en Provence sous l ordres de M. le duc de Bourgogne, par lett du 6 août, il était parti avec un corps de troup lorqu'on apprit la levée du siége de Toulon p les ennemis. On lui envoya ordre de rejoind l'armée de Rhin, où il commanda un corps troupes à Stolhoffen depuis le 24 août, et u autre corps à Bihel, depuis le 8 octobre jusqu la fin de la campagne.

Employé à la même armée, sous le maréch de Berwick, en 1708, il commanda un cor séparé; commanda, pendant l'hiver, à Laute bourg. Il continua de servir à l'armée d'All magne, sous le maréchal de Harcourt, en 17 et 1711. On lui donna, par commission du février 1712, le commandement dans le duc de Luxembourg, vacant par la mort du com de Druy; il le conserva jusqu'à l'évacuation cette place; il devint premier sous-lieutena de la compagnie des chevau-légers, le juin 1718; se démit de cette place, le 3 ao 1719; et se retira dans son gouvernement Montmédy, où il est mort au mois de ma

1745 (1), après avoir fait son testament olographe, le premier février précédent ;

2.° Louis-François de Vassinhac, abbé commendataire de la Chalade, chanoine de Notre-Dame de Rheims, grand prévôt de la collégiale de Montfaucon, né le jour de la Toussaint, premier novembre 1656 ; abbé de Moureilles, au diocèse de Maillezais, dès l'an 1685 ; fut nommé par le roi abbé commendataire de l'abbaye de la Chalade, au diocèse de Verdun, le 6 avril 1692;

3.° Daniel-Henri (nommé aussi Henri-Daniel) de Vassinhac-d'Imécourt, écuyer, seigneur d'Alliépont, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, ensuite brigadier d'armée, et lieutenant des gardes du corps de la compagnie écossaise, né le 27 novembre 1657, commença à servir comme cadet dans le régiment de son père, dès l'an 1669 ; fut fait cornette de sa compagnie en 1672 ; ensuite lieutenant en 1675. Lorsque son père fut pourvu du régiment de Seissac, il passa dans ce corps avec sa compagnie, qui fut la première du régiment. En 1678 on le fit capitaine ; fut réformé cette même, année et entretenu comme tel à la suite de la compagnie du marquis d'Imécourt ; eut ordre, en 1682, de lever une compagnie de cavalerie, qui fut incorporée dans le régiment Dauphin, d'où il sortit en 1689, pour être lieutenant-colonel du régiment d'Imécourt, appartenant à son frère aîné ; se trouva, en 1690, à la bataille de Fleurus, où il se distingua, ainsi qu'à celle de Steinkerque et de Nerwinde ; et lorsque le roi nomma son frère à une cornette de chevau-légers de la garde, il eut son régiment, à la tête duquel il donna souvent de grandes marques de valeur, jusqu'à la paix de Riswick. Louis XIV, instruit de sa capacité et de son expérience dans l'art militaire, et qui

(1) Voyez le Dépôt de la guerre, les Mémoires du tems, l'Histoire de la Maison du Roi, par l'abbé de Neufville, t. 2, p. 57. — La Chronologie historique militaire, par Pinard, t. 4, p. 557, etc.

de Saint-Louis, noble génois, gouverneur d'Huningu maître de la garderobe du roi, et son ambassadeur la cour de Sardaigne, et de dame Agnès-Thérèse Maza De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Gédéon-Théodore, dont l'article sui

2.° Charles-Ferdinand-Théodore de Vassinh d'Imécourt, sous-lieutenant au septième régim des hussards, attaché à l'état-major du maréch duc de Dantzick, fut tué, le 13 avril 1806, siége de Dantzick, à l'âge de vingt-un ans, fut inhumé dans l'église de l'abbaye d'Oliva;

3.° Françoise-Henriette-Marie-Louise de Vassinh d'Imécourt, mariée à M. Amédée-Marie, marq de Clermont-Tonnerre, lieutenant-colonel Corps-Royal d'état-major, chevalier de la Légic d'Honneur.

XVIII. Charles-Gédéon-Théodore DE VASSINHA comte d'Imécourt, sous-lieutenant des Mousquetaire 1re compagnie, en 1814, lieutenant-colonel du Cor Royal d'état-major, attaché à la garde, chevalier de Légion-d'Honneur, a épousé, en 1808, demoise Albertine-Constance-Philippine-Joséphine de Sain Aldegonde, fille de très-haut et très-puissant seigne messire Louis-Charles, comte de Sainte-Aldegond de Noircarme, d'Hust et du Saint-Empire roma marquis de Callembercq; lieutenant des Gardes corps du roi, compagnie d'Havré, chevalier de Sai Louis et de la Légion-d'Honneur, et de très-haute très-puissante dame madame Marie-Madeleine-Jo phine de Bouchet-Sourches-de-Tourzel, petite-fille madame la duchesse de Tourzel, née de Croy-d'Hav gouvernante des enfants de France. De ce mariage s nés :

1.° Charles-Ferdinand-Philippe, né le 19 septe bre 1808;

2.° Charles-Edmond-Marie, né le 12 juin 1812;

3.° Charles-Louis-Xavier, né le 2 décembre 181

4.° Arthur-Charles-Paul, né le 30 décembre 181

5.° Charlotte-Henriette-Louise-Juliette, née 3 avril 1819.

Branche de Beyssac, éteinte.

N. B. La branche de Beyssac, ou *Bayssac*, en Limousin, éteinte depuis long-tems, paraît avoir été formée vers le milieu du treizième siècle, par un des fils puînés (ou présumés tels), de Guillaume I de Vassinhac, chevalier. D'après cette conjecture, qui n'est pas dénuée de vraisemblance, nous commencerons sa filiation à :

III. Guy DE VASSINHAC, Ier du nom, paraît, avec ses frères, dans des titres de la chartreuse de Glandiers, des années 1254 et 1263. (Voy. *ci-devant, au degré d'Etienne III*). On lui donne pour enfants :

1.° Guillaume de Vassinhac est énoncé oncle des enfants d'Hélie de Vassinhac, dans un acte, daté du samedi après la fête de saint Nicolas de mai 1314;

2.° Bertrand de Vassinhac, chevalier, avait, ainsi qu'Hélie, son frère, des droits à Pompadour, suivant un acte de l'an 1285; il était même, suivant des mémoires domestiques, co-seigneur du même lieu. Il épousa Alpaïs, ou Alpadie, comme on l'apprend d'un acte de l'an 1315, par lequel il assigna, sur tous ses biens, une rente qu'il avait d'abord affectée sur la dot de cette dame, et qu'il avait vendue ensuite à Geoffroi Hélie, chevalier. Il eut de ce mariage:

Bertrand de Vassinhac, damoiseau, qui eut pour femme, Almodie de Livron, suivant la quittance qu'il donna, en 1311, à Jaubert de Livron, damoiseau, son beau-frère, fils d'Arnaud, et de Marie de Feragut, de la somme de soixante livres en argent et des habits, joyaux et meubles, qui avaient été promis pour dot à la même Almodie, sa femme. On ignore s'il a laissé des enfants.

3.° Hélie, dont l'article suit;

4.° Philippe de Vassinhac, est qualifié damoiseau de Montals, dans un hommage qu'il fit à l'évêque de Limoges, en 1295; uni à Hélis, sa femme,

fille de feu Jean Prevôt, et à Jean de Vassinhac, leur fils, il fit, en 1302, une vente au même prélat, qui était Renaud de la Porte; et vivait encore en 1315. (*Arch. de l'évêché de Limoges*);

5.° Etienne de Vassinhac, en 1308;

Jean de Vassinhac, chanoine d'Agen, nommé, comme témoin, dans un hommage rendu, en 1295, à l'évêque de Limoges, était probablement frère des précédents.

IV. Hélie DE VASSINHAC, damoiseau de Beyssac, qualifié dans la suite *chevalier*, avait des droits à Pompadour, suivant un acte de l'an 1285. Il acquit divers héritages, dans la paroisse de Beyssac, en 1295 et en 1298, et une maison, située dans celle de Saint-Bonet, en 1307. Guy Flamenc, chevalier, lui vendit, le vendredi après la fête de sainte Claire 1308, une rente en grains, mesure de Lubersac, due sur les ténements de la Sudrie et de la Chabasserie, dans la paroisse *de Viniolio;* et Guy de Guillabaud, damoiseau, fils de feu Etienne, chevalier, lui fit vente, le samedi après l'invention de Sainte-Croix, de la même année, une rente sur les ténements de la Sudrie et la Vacherie, dans la même paroisse, laquelle avait été promise en dot à Eyssaline Flamenc, sa femme, par Guy Flamenc, chevalier, son père. Il acquit de Bertrand de Troche, une rente de douze setiers de seigle, dans la paroisse de Troche, pour le prix de quinze livres *de bons tournois noirs*, par acte passé, le mercredi après le dimanche *Lætare, Jerusalem*, 1308 (v. st.), en présence d'Etienne de Vassinhac, de Guy de Bochard, et de Guillaume des Imberts. Il fit l'acquisition d'une autre rente de Guillaume *Judicis* de la Coste, par acte du samedi avant l'Epiphanie, 1310 (v. st.). Et le lundi après la fête de sainte Marie-Madeleine, 1311, Golfier de Jaubert, damoiseau, lui fit vente de tous les droits que feu Hélie de Jaubert, chevalier, son père, avait acquis de noble Guy Flamenc, chevalier, sur le ténement de la Sudrie, consistant, entr'autres, en quatre journées de corvées et soixante sols de taille et de guet, payables à la volonté du seigneur. Il ne vivait plus en 1314, suivant un acte du samedi après la fête de saint Nicolas de mai, de cette année, passé au sujet d'une contestation élevée entre Béatrix

sa veuve, Itier de la Rivière, chevalier, et Guillaume de Vassinhac (oncle des enfants d'Hélie). Il avait épousé Béatrix de Bochard, fille de Guy de Bochard, surnommé l'Ecuier; dont il eut trois enfants;

1.° Guy, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Vassinhac, mariée à Bertrand-Artus de Coussac, chevalier, qui donna quittance en 1326, à Guy de Vassinhac, son beau-frère, de la somme de cent livres de vingt setiers de seigle, et des meubles, robes, et joyaux, promis en dot à sa femme;

3.° Almodie de Vassinhac, épousa Jaubert de Livron, chevalier, fils d'Arnaud de Livron, aussi chevalier, avant l'an 1321.

V. Guy DE VASSINHAC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beyssac, de Coussac, etc., était mineur lorsqu'il perdit son père; il fut mis sous la tutelle de de sa mère, et avait pour curateur, en 1324, Bertrand de Vigier (ou Viguier), licencié ès-lois; il reçut, avec sa mère, en 1320, une reconnaissance pour des héritages, situés dans la paroisse de Coussac; transigea, du consentement de la même dame, le vendredi, lendemain de l'Ascension, 1321, avec Guy Albert, mari de Marguerite, sœur de Jaubert de Livron; donna procuration, le mercredi avant la fête de saint Luc, 1324, à Guy de Fay (*de Fagu*), Guy Albert, Etienne de Vassinhac, Imbert de Bayssac, Audoin de Ramond et Foucher de Fay, pour gérer ses affaires, par acte passé à Toulouse, en présence de Radulphe la Fière, docteur ès-lois, d'Etienne *del Guarric*, bachelier ès-lois, etc.; enfin il acquit, le samedi après la quinzaine de Pâques, 1342, tous les biens, héritages, que Pierre et Arnaud de Cours (*de Cortibus*), frères, damoiseaux, avaient dans le bourg de la Forêt, pour le prix de deux cents livres. On ignore la date de sa mort. Il avait épousé Raimonde de l'Esperuc, fille de noble Robert de l'Esperuc, chevalier, et de N... de Labenage, suivant une quittance dotale de l'an 1324. On présume qu'il eut de ce mariage, entr'autres enfants :

Etienne de Vassinhac, évêque de Vabres, en Rouergue, dès l'an 1364; il conféra, l'an 1374, l'église

de Saint-Paul, sur la présentation d'Alixend, abbesse de Nonenque; est mentionné dans les chartes de l'abbaye de Silvanès, des années 1378 et 1396; et donna une procuration cette dernière année; assista, par procureur au concile de Pise, en 1409; et mourut, suivant Chenut, le 24 novembre 1412.

Armes : d'azur à la bande d'argent, cousue de sable. Supports: deux sauvages,

---

JAUBERT (DE), en Périgord, en Angoumois et en général dans toute la Guienne, en Champagne, en Lorraine, etc. (1). Cette maison, originaire du Limousin, est d'ancienne chevalerie, et tient, de tems immémorial, un rang distingué dans l'ordre de la noblesse, par son ancienneté, une longue suite d'importants services militaires, de grandes possessions, et un grand nombre de bonnes alliances. Le nom de Jaubert a été illustré dès le douzième siècle, par un grand-maître de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, et ses premiers auteurs connus, figurent avec avantage dans les chartes du Limousin dès le même siècle et dans le siècle suivant (2). Gerald et Pierre de Jaubert, frères, vivaient vers l'an 1206, avec Imberge de Nantiac, leur mère, étaient déjà décorés de la chevalerie, en 1221. On trouve des preuves de services militaires rendus à l'état par leurs descendants, dès le règne de Philippe de Valois. Pierre et Guillaume

---

(1) Le nom de Jaubert est patronimique, c'est-à-dire un nom de baptême, devenu nom de famille. Son orthographe varie souvent dans les titres français, et encore plus dans les latins: on le trouve écrit, *Jaubert*, *Jouber*, *Jauber*, *Jobert*, etc.; et en latin, *Jaubertus*, *Jalbertus*, *Joubertus*, *Josbertus*, *Jotbertus*, *Gaubertus*, *Gausbertus*, *Gosbertus*, etc.

(2) Il n'est question ici que de la filiation suivie de la maison de Jaubert. Quant à son nom, il est certain qu'il est connu bien long-tems avant le douzième siècle. Dom Mabillon fait mention dans sa Diplomatique, page 574, d'un seigneur, nommé Jaubert (*Jalbertus*), qui souscrivit, avec plusieurs autres seigneurs, le testament de Pons-Raimond, comte de Toulouse et de Rouergue, l'an 960, etc.

de Jaubert servaient dans les guerres anglaises, l'un, en 1338, et l'autre, en 1347. Golfier de Jaubert servait en qualité d'écuyer, en 1338, suivant une quittance de ses gages militaires, qu'il donna à Renaud Croulebois, trésorier des guerres, le 4 décembre de cette année. Guillaume de Jaubert, aussi écuyer, servait en Poitou et en Saintonge, sous le gourvernement de monseigneur Jean de Clermont, suivant une quittance qu'il donna à Cognac, le 20 juillet 1354. Pierre et autre Pierre de Jaubert, père et fils, seigneurs de Nantiac, étaient parvenus l'un et l'autre au grade de chevalier, dans le quatorzième siècle, etc.

Elle a contracté des alliances directes avec les maisons d'Abzac-de-la-Douze, des Achards-de-Joumard, d'Aix, ou d'Aytz, de Saint-Astier, d'Aubusson, d'Aydie, de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, de Berlaymont, de Bonneval, de Brie, de Carbonnières, de Castelnau, de Chabans, de Coignac, de Cosnac, de Cotentin-Tourville, de la Cropte, de Durfort-de-Civrac, de Foucauld-de-Lardimalie, de Saint-Gelais, de Gimel, de Gourdon-de-Genouillac, de Joussineau, de Lambertie, de Lastours, du Lau, de Lestrade, de Lubersac, de Neuville, de Noailles, de Pompadour, de Pons-Saint-Maurice, du Puy-de-Brémont, de Raimond, de Saintours, de Salignac-de-Fénélon, de Saulx-Tavannes, de Talleyrand, de la Tour, de Vaucocour, de Villelume, et d'un grand nombre d'autres, pour la plupart d'origine chevaleresque, etc.

Cette maison a formé plusieurs branches, dont la plupart sont éteintes : celles qui subsistent encore reconnaissent pour leur fondateur ou père commun, Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de la Rochejaubert, de Nantiac, etc. vivant encore au commencement de quinzième siècle, lequel laisse deux fils : 1.° Golfier de Jaubert, Ier du nom, seigneur de la Rochejaubert, tige des branches de l'Etang, de la Faye et des Vallons, qui subsistent encore ; et 2.° Bernard de Jaubert, qui épousa, vers l'an 1420, Marie de Saint-Astier, dame et héritière des terres d'Allemans, Saint-Séverin, Montardit, Montagrier, Marouates et des Rivières. De ce mariage naquirent trois fils : 1.° Hélie de Jaubert, tige de la branche des seigneurs d'Allemans, éteinte dans la maison du Lau : 2.° Roger, auteur des seigneurs de Saint-Sé-

verin et Saint-Gelais, fondus dans la maison de Talleyrand ; et 3.° Audoin de Jaubert, dont descendaient les seigneurs, vicomtes de Nantiac, qui ont fini dans la maison de Bonneval.

Outre ces branches dont l'origine est connue, et sur lesquelles on a des renseignements certains et positifs, on en trouve plusieurs autres, telles que celles de Barrault, de la Bastide, des Vallons, de Rassiols, etc.. dont la séparation d'avec la souche, remontant aux douzième et treizième siècles, il n'est pas facile d'en connaître l'époque précise, à cause de la perte que la plupart des familles de la Guienne firent de leurs papiers, lorsque cette province fut occupée par les Anglais.

Parmi les nombreuses possessions qui sont entrées successivement dans la maison de Jaubert, soit en Périgord, soit dans d'autres provinces, on remarque plusieurs anciennes châtellenies et des terres titrées, telles que les comtés de Bourzac et d'Allemans, la vicomté de Nantiac, les baronnies de Saint-Séverin, de Juvenie, etc.

Avant de donner la filiation suivie de cette maison, on rapportera, par ordre chronologique, les noms des sujets qu'il n'a pas été encore possible de rattacher suffisamment aux degrés, qui vont suivre.

Guillaume de Jaubert (*Jausbert*), frère et héritier de Wauthier de Jaubert, confirma, au mois de juin 1248, le legs fait par son frère, de onze journaux de terre, *au finage d'Escuir*, à l'abbaye de Saint-Sauve (1) et ne vivait plus en 1270, suivant un acte de vente faite à la même abbaye, par Gilles de Campignelles, et Marguerite, sa femme.

Hélie de Jaubert, chevalier, seigneur du château inférieur de Pompadour, et dame Marguerite, sa femme, firent don, au mois d'août 1260, aux chartreux de Glandiers, en Limousin, des lots et ventes de tous les biens que les religieux de ce monastère avaient acquis dans leur fondalité (2).

---

(1) *Cartul. de l'abb. de Saint-Sauve, ou Saulve, à Montreuil-sur-Mer.*

(2) *Extr. du Cartulaire de Glandiers, dans le portef.* 186 de *Gaignières, fol.* 301.

Guillaume de Jaubert (*Jauberti*), chevalier de la *Gualamacha*, et Pierre de Jaubert, damoiseau, son fils, sont nommés dans un acte de l'an 1275(1).

Adémar de Jaubert était chanoine de l'église de Limoges, en 1304 (2).

Golfier de Jaubert, seigneur de Pompadour (en partie), damoiseau, fit un accord, le mardi après la fête de saint Jean-Baptiste 1308, avec Gerard Quintin, prieur de la chartreuse de Glandiers (3); il était fils d'Hélie, et avait épousé Galienne, dont il eut, entr'autres enfants, une fille, appelée *la Comptor*, mariée, en 1320, à Guillaume Radulphe, damoiseau de Lubersac, suivant la quittance de sa dot, datée du mardi, jour de saint Blaise, de la même année.

Golfier de Jaubert (*Gauffier Joubert*), écuyer, donna quittance de ses gages militaires, à Renaut Croulebois, trésorier des guerres, le 4 décembre 1338. Son sceau représente *trois tours ouvertes et crenelées* (4).

Denis de Jaubert (*Jobert*), écuyer, donna quittance à Jean Chauvel, de douze livres, pour ses gages, le..... décembre 1347 (5). On voit sur son sceau, *trois cerises* (ou quelque chose d'approchant), avec la queue *sur une bande*.

Pierre de Jaubert, autrement du Repaire (*de Ripario*), damoiseau, acensa, le 19 octobre 1355, tant en son nom, que celui de Giraud, son frère, dont il se portait pour procureur, un héritage situé à Puycibot (6).

Giraud de Jaubert, damoiseau du Repaire, de Saint-Priest-lès-Fougères, acquit, le 9 août 1360, de Guillaume Colomb, damoiseau, plusieurs rentes sur les mas de la Salle, *Groslator*, etc. (7).

---

(1) *Arch. de l'abb. de Grandmont*, *liasse de l'*Escluse Espagne, *dans Gaign.*, *ibid.*, *fol.* 361.

(2) *Gaign.*, *ibid.*, *fol.* 38, *à la Bibl. du Roi.*

(3) *Extr. des titr. de Glandiers*, *dans le portef.* 186 *de Gaign.*, *fol.* 310.

(4) *Bibl. du Roi*, *manusc. de Colbert*, *vol.* 137, *coté : Recherches de l'anc. nobl. de France*, *part.* 1, *p.* 20.

(5) *Ibid.*, *pag.* 19, *verso.*

(6) *Rég. de Boherii, not. conserv. autrefois dans le cab. de* M. de l'Épine, *subdélégué à Limoges.*

(7) *Ibid.*

Bernard de Jaubert fut présent, le 3 des ides de novembre 1374, au contrat de mariage de Raimond du Tillet, damoiseau de la paroisse de Ladinhac, en Angoumois, avec demoiselle Marie de Haufaye (1).

Jean de Jaubert, damoiseau, capitaine de Château-Chervix, en Limousin, en 1380 et 1382, donna quittance, le 20 octobre de cette dernière année, de la somme de dix-huit livres, pour une année de l'acensement qu'il avait fait de la prévôté de ce château (2).

Regnaud de Jaubert, damoiseau, seigneur du Repaire et de *la Quintance* (probablement fils de Giraud ci-dessus), loua, le 25 janvier 1393 (v. st.), un pré situé au territoire *de las Mandelessas*, (3); et acquit, le 27 février 1396 (v. st.), de Bernard Sulpice, damoiseau de Jumilhac, une rente à asseoir en la châtellenie de la Roche-Abeille (4). Il épousa, la même année, Marie, *dite* Mariote d'Aixe, fille d'Itier d'Aixe, damoiseau, suivant une quittance dotale, du 31 juillet 1396 (5).

Golfier, ou Gouffier de Jaubert, damoiseau, procureur fondé de dame Marguerite de la Dixmerie, sa mère, afferma pour huit ans, le 13 août 1396, des terres, prés et autres héritages, situés entre Saint-Jean-Ligoure et Saint-Priest, en présence d'Aimery-de-Saint Jean, damoiseau ; et passa divers actes, en 1397, 1405, 1408, 1410, etc. (6); il fit donation, le 13 mai 1405, à Pierre Botier, de tout ce qu'il possédait à la Salle, dans la paroisse de Saint-Jean-Ligoure; acensa, le 1er juillet 1408, comme héritier pour le tout, de Guillaume de Lur, damoiseau, le clos de Lur, situé dans le territoire de Saint-Jean-Ligoure; il acensa aussi, au nom de sa mère, divers héritages, dans la même

(1) *Arch. de M. du Tillet.*

(2) *Arch. du château de Tourdonnet. — Recueil de D. Villevieille, à la Bibl. du Roi.*

(3) *Regist. de Bermondet, not. conserv. autref. dans le cab. de M. de l'Épine, à Limoges.*

(4) *Rég.* 1er. *de P. de Rupe, not. extr. cité dans le Rec. de D. Villevieille.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

paroisse, le 29 juin 1408, le 30 mai 1410, etc.; et vivait encore le 12 juillet 1433, ayant pour fils :

Gauvain de Jaubert, damoiseau, faisant tant pour lui que comme procureur de Golfier de Jaubert, damoiseau, son père, et demeurant à Montfaucon, au diocèse de Poitiers, vendit, le 12 juillet 1433, tout le droit qu'il avait sur un jardin situé au bourg de Saint-Jean-Ligoure, pour le prix de quatre réaux d'or. Il est sans doute le même que *Govin de Saint-Jean*, damoiseau, qui reçut, le 15 mars 1444, de Jean de la Place, une quittance de quarante réaux d'or.

Martial de Jaubert, damoiseau, ne vivait plus le 2 juin 1434; il laissa deux fils nommés Louis et Jean (le dernier né en 1412), qui firent, de concert, l'échange d'une maison, avec Jean de la Place, le 2 juin 1434; et firent un accord avec le chapitre de Saint-Germain, en Limousin, le 11 juillet 1453. Louis, qui était l'aîné, demeurait à Aigueperse, où il fit son testament, le 17 mars 1459, en faveur de Jean, son frère, n'ayant pas laissé d'enfants de dame Luce de Béchade, sa femme, fille de noble homme Jacques de Béchade, chevalier.

Jean de Jaubert, qualifié noble homme et seigneur de la Grange, souscrivit, le 4 juillet 1464, le partage de la succession de feu noble homme Perrot de la Lande, et de dame Hélène du Plessis, sa femme, fait entre Maurice de la Lande, écuyer, seigneur de Lavau, de Buxière-Poitevine, d'une part, et nobles Jean de la Lande, écuyer, seigneur de Buxerolle, François et Jeanne de la Lande, frères et sœur; et fut témoin d'un accord fait entre les mêmes, le 10 octobre 1470.

Jean Jaubert, damoiseau, seigneur de la Domengie, dans la paroisse de Saint-Robert, au diocèse de Limoges, capitaine du château d'Aixe, même diocèse, reconnut, le 9 juillet 1487, devoir une somme d'argent, à un bourgeois de Limoges, pour fin de compte. Il avait épousé noble Mundine de Boysseulh, comme on l'apprend par une vente qu'il fit en 1489, de diverses censives, à dame Catherine de Royère, veuve d'Arnaud, seigneur de Hautefort et de Thénon.

Jean de Jaubert, damoiseau d'Aigueperse, obtint une sentence des assises de ce lieu, contre Louis Charrières, le 9 avril 1492.

Jean, fils de Pierre de Jaubert, seigneur de la Quille, servit avec les nobles des ban et arrière-ban des pays et comté de Saintonge, en deçà la Charente, convoqués par le lieutenant du sénéchal, et reçus le 18 janvier 1496.

Barthélemi de Jaubert, chevalier de Perpignan, est connu par plusieurs quittances de ses gages militaires, qu'il donna au trésorier et receveur-général des finances ès pays de Languedoc, Lyonnais Forez et Beaujolais, entr'autres les 31 mai 1494, 1er mars 1499, et le 11 avril 1509.

Mathurin de Jaubert, écuyer, fut pourvu, le 4 janvier 1517 (v. st.), de l'office *de condestable* de la porte et citadelle de la ville de Novare, en Italie, par lettres d'Odet, comte de Foix et de Comminges, seigneur de Lautrec, maréchal de France, gouverneur de Guienne, et lieutenant-général du roi, en Italie, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu.

Cécile de Jaubert, dame de Lavergne de Tourtron et de Saint-Simeux, était mariée avant l'an 1508, à Claude de Sainte-Hermine, écuyer, seigneur du Fa, Marsac, etc.; et vivait encore en 1530.

Françoise de Jaubert, épousa Charles de Chabot, seigneur de Sainte-Foy, nommé dans un acte de 1544, et mort avant 1573, fils de Charles de Chabot, baron de Jarnac, et de Madeleine de Puyguyon, sa seconde femme.

Jeanne de Jaubert, femme de Bernard de Châteauneuf, écuyer, seigneur du repaire noble de Narbonne, fut mère de Claude de Châteauneuf, mariée, le 14 novembre 1574, à Jean de Raymond écuyer, seigneur de la Ferrière, de Bellevue, etc.

Renée de Jaubert, dame de Nieuil, en Poitou, de Poueaulx, etc., épousa, le 12 juin 1581, Jean de Grain-de-Saint-Marsault, seigneur de Peudry.

Frontone de Jaubert était mariée, vers l'an 1600, à Jacques de Lubersac, écuyer, seigneur de Cinac; et vivait encore en 1636.

Quoique la filiation suivie de la maison de Jaubert, ne commence, à la rigueur, qu'à Bernard I, l'ordre chronologique exige qu'on fasse précéder le premier degré, d'une notice sommaire sur quelques sujets qui appartiennent évidemment à la branche dont il est le

chef, et dont les uns doivent avoir été ses oncles et les autres ses frères. On peut mettre au nombre des premiers :

1.° Gerard, ou Geraud de Jaubert, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, florissait avant le milieu du douzième siècle. Guillaume de Tyr a conservé, dans son histoire (1), la mémoire de cet illustre chevalier. Il y rapporte, que Boëmond, prince d'Antioche, laissant, pour héritière, une fille unique, il fut résolu entre lui, Foulques, roi de Jérusalem et les princes de l'Orient, d'appeler à cette seigneurie Raimond, fils de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, en le mariant à cette princesse. Comme ce mariage pouvait être contrarié par les autres souverains, qui avaient des prétentions sur la principauté d'Antioche, il fut jugé à propos d'appeler secrètement Raimond, et de le faire passer *incognito* en Orient; pour y mieux parvenir, on imagina d'envoyer, en secret, des ambassadeurs pour traiter la chose de vive voix; parmi ceux-ci, ajoute l'historien, fut expédié *Gerard* de Jaubert, (qu'il appelle *Jebert*, frère hospitalier). Outre cette autorité de Guillaume de Tyr, on peut voir encore ce qu'en ont écrit Mathieu Paris (2), et Orderic Vital (3).

Cette députation ne fut faite qu'après l'an 1130, attendu que, l'an 1137, Raimond n'était même pas à Antioche, mais avait soutenu une guerre avec l'empereur de Constantinople, ainsi que le rapporte Orderic (4).

Un historien de l'ordre (5), s'est cru permis d'attribuer cette honorable mission au grand-maître Jaubert,

---

(1) *Hist.*, *l.* 14, *c.* 9, *p.* 857, *et l.* 20, *p.* 864.
(2) *Hist. ad ann.* 1230.
(3) *Hist. eccl.*, *l.* 13, *p.* 914.
(4) Le mariage de Boëmond II, prince d'Antioche, ne peut être antérieur à l'année 1126. Quant à Constance, sa fille, il est certain qu'elle n'était pas nubile à l'époque des accords négociés par le chevalier Jaubert, selon Paoli. Elle ne fut, en effet, mariée qu'après 1135, et même 1137, si, comme le dit le même auteur, il n'avait point encore paru à Antioche avant cette année. Ce qui s'accorde encore avec l'âge de la princesse, qui ne dut être nubile (comme en Orient), qu'en 1139 ou environ, c'est-à-dire à l'âge de onze à douze ans.
(5) M. l'abbé de Vertot, *Hist. de Malte*, *t.* 1, *l.* 2, *p.* 182.

qui ne fut élu chef, ou supérieur de la milice sacr qu'en 1170. Il serait peu vraisemblable, que ce dernie ayant été, à la fleur de l'âge, chargé d'une missio aussi délicate, eût encore été vivant quarante ans après et élu chef de l'ordre. La dificulté qui s'y trouve, sera plutôt de ne faire de deux sujets aussi différents, qu'un seule et même personne (1).

2.° Bernard de Jaubert ne prend, dans ses actes que le titre *de prêtre de Ségonzac*, en Limousin; il fu témoin d'une donation faite par Golfier, seigneur d Lastours, à Roger, abbé de Dalon, entre 1120 e 1159 (2); et d'une autre qui fut faite, vers le même tems, par Pierre de Felets (3).

3.° Bernard de Jaubert, qualifié prêtre *de Nomach* ou *Nonacho*, assista à l'avant-dernière de ces donation

Une tradition immémoriale, conservée dans la famill l'ordre de tems et diverses circonstances autorisent croire que les trois frères ci-dessus, avaient, out Bernard Ier, qui formera le premier degré de cet généalogie, un autre neveu, dont l'article suit :

N.... de Jaubert (4), grand-maître de l'ordre d Saint-Jean de Jérusalem, que l'auteur de l'Art de vérifi les Dates, surnomme de *Syrie*, sans doute, parce qu' était né en Palestine, dans un voyage que ses paren

---

(1) Jaubert, Joubert, ou Josbert, le Grand-Maître, s'i titulait ainsi dans ses chartes, et tel était son nom propre. I chevalier, expédié en occident, se nommait, suivant Gui laume de Tyr, Gerard de *Jebert*. Quant à ce nom de *Jeber* ou comme dit Bosio, de *Zebert*, il est évident que c'est u altération de *Jobert*, ou *Josbert*. L'historien cité, dont no venons de rapporter les expressions, dit formellement q c'était, non pas son nom, mais son surnom. (*Voyez sur chevalier*, Bosio, *Stor.*, *tom.* 1, *l.* 4, *p.* 117. — Et P. A. Paol *dell origine del ordine di S. Giovan-Battista Gerosol.*, 41 *impr. Romæ* 1781. *in*-4°.)

(2) *Cartul. de Dalon*, *fol.* 6, *dans le rec. de Gaign.*, *porte* 200, *fol.* 8.

(3) *Ibid.*, *fol.* 12.

(4) Quelques auteurs lui donnent pour prénom *Jean*, et nomment indifféremment, *Jaubert*, *Joubert*, *Jobert* et *Josber* (*Voyez* sur ce grand-maître, *l'hist. de Malte*, par l'abbé Vertot, *tom. I*, *pag.* 178 *et suiv.* — Naberat, *in-fol*, *pag.* 1 Bosio, Paoli, etc.

avaient fait à la Terre-Sainte, succéda, en 1170, au grand-maître *Castus*, ou *Gastus* ; il fut, *dit* M. l'abbé de Vertot, un prince aussi sage, et aussi habile dans le gouvernement, que grand capitaine. Le roi Amauri lui ayant confié, en 1172, la tutelle de son fils Baudoin et la régence du royaume de Jérusalem, il s'acquitta parfaitement de ce double emploi. Il écrivit en 1174, à Henri, archevêque de Rheims, pour l'engager à établir, dans son diocèse, une maison d'hospitaliers ; et accorda à son ordre, en 1176, un privilége, relativement à l'usage du pain blanc. L'abbé de Vertot place sa mort en 1179 ; mais des chartes rapportées par le P. Sébastien Paoli, montrent que ce grand-maître avait cessé de vivre au mois d'octobre 1177.

Raimond de Jaubert et Gerard, son frère, étaient contemporains, et sans doute proches parents de Bernard I.

I. Bernard DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, par lequel on commencera la filiation de cette maison, vivait vers le milieu du douzième siècle, et peut avoir été frère du grand-maître. Il fit donation (1) en présence de témoins, à l'abbaye de Dalon, en Limousin, d'une vigne située au lieu appelé le Noyer-Maurel (*de nogerio Maurel*) ; et assista, comme témoin, avec Hélie de la Tour, à une autre donation, faite vers le même tems, et à la même abbaye, par Foulques *du Terrier*, du droit qu'il avait sur la terre de Chantegrel, ou *Chantagreu* (2). On ignore le nom de sa femme : mais on juge, par l'ordre des tems, qu'il a dû être père de :

II. Pierre DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, vivait après le milieu du douzième siècle. Il épousa Imberge ou Imbergie, de Nantiac (*Nanteac*), qui selon les apparences, était ou devint héritière de la terre de ce nom (3), qu'elle apporta à son mari, dont les descendants l'ont conservée pendant plus de six cents ans. On apprend par un titre d'environ l'an 1260, (4) qu'il

---

(1) *Extrait du Cartul. de Dalon, dans la collec. de M. de Gaignières, à la Bibl. du Roi, portef.* 200, *fol.* 191.
(2) *Ibid.*, *fol.* 190.
(3) *Ibid.*, *fol.* 200.
(4) *Ibid.*

était déjà mort, et qu'il avait laissé de son mariag entr'autres enfants :

1.° Gerald, dont l'article suit ;

2.° Pierre de Jaubert, chevalier, fit, vers l'an 120(conjointement avec Imberge, sa mère, et Geral son frère aîné, une donation à l'abbaye de Dalon il donna, avec ce dernier, à la même abbaye vers l'an 1216 (1), tout le droit qu'il avait su la terre d'Adémar Radulfe, *au port des Orme* et sur les dîmes de la paroisse de Saint-Médar et en outre une vigne, cultivée par Pierre Ugo Il prenait déjà la qualité de chevalier, en 122 suivant une autre donation qu'il fit avec so frère, à la même abbaye.

Vers le même tems vivait :

Bernard de Jaubert, chanoine de Saint-Yrier, recteur de l'église de Preissac, connu par u acte de l'an 1239 (2).

III. Gerald, ou Geraud DE JAUBERT, chevalier, f donation à l'abbaye de Dalon, vers l'an 1206, av Imberge de Nantiac, sa mère, alors veuve, et avec Pier de Jaubert, son frère, d'une émine de froment, payab chaque année, sur le moulin de *Ylia pour le salut* l'âme, dit-il, *de feu Pierre de Jaubert, son père*. Il pren la qualité de chevalier, dans une donation qu'Etienne Bertrand, Agnès, sa femme, et Hugues, leur fils, éta à Exideuil, firent à la même abbaye, le 3 des ides juin 1207, d'une maison qu'ils avaient à Preissac (3 l'année suivante, ou environ, il assista, comme témoi à une autre donation faite à cette abbaye, par Gui lemette Malmiros, femme de Guichard de Born (4 Uni à Pierre son frère, à Adémar Bordas et à Adém Malmiros, il donna à la même abbaye de Dalon, ve l'an 1216, tout le droit et domaine qu'il avait sur terre d'Adémar Radulfe, *située près du port des Orme*

(1) *Extrait du Cartul. de Dalon, fol.* 203.
(2) *Ibid., fol.* 206.
(3) *Ibid., fol.* 200.
(4) *Ibid., fol.* 201.

et sur les dîmes des terres que les religieux avaient dans la paroisse de Saint-Médard, en présence des abbés de Cadoin et de Tourtoirac, etc. (1). Enfin, il est nommé, avec Pierre, son frère, qualifiés l'un et l'autre, chevaliers, dans une charte de Ramnulfe, évêque de Périgueux, de l'an 1221, à laquelle assistèrent, comme témoins, Pierre Hugues, ou Hugon, Pierre Vigier, Jean d'Exideuil, chevaliers, Audoin de Neuville et autres (2). On ignore le nom de sa femme, et la date de sa mort; mais on juge, par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de :

1.° Jean de Jaubert, dont l'article suit ;

2.° Bernard de Jaubert, chevalier, fut choisi, en 1271, pour arbitre d'un différend, élevé entre nobles hommes Pons de Gourdon, et Guibert, ou Gilbert de Thémines, au sujet d'une portion du château de Gourdon, que ce dernier réclamait au nom de sa femme (3).

IV. Jean DE JAUBERT, prend la qualité de seigneur de Nantiac, dans un acte de l'an 1263 (4). On ne connaît pas le nom de sa femme ; mais il est probable qu'il fut père de :

1.° Adémar, dont l'article suit ;

2.° Audoin de Jaubert, assista Olivier de Jaubert, son neveu, à son contrat de mariage, en 1299.

V. Adémar, ou Aimar DE JAUBERT, donzel, ne vivait plus en 1299, suivant le contrat de mariage d'Olivier, son fils, dans lequel il est rappelé. Il laissa d'une alliance inconnue :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Olivier de Jaubert, donzel, épousa, par contrat du 5 des calendes de mai 1299, demoiselle Agnès de Neuville, fille de Geoffroi de Neuville, che-

---

(1) *Extrait du Cartul. de Dalon, fol.* 203.

(2) *Ibid., fol.* 214.

(3) *Arch. du bur. des financ. de Montauban, somme de l'Isle, fol.* 1142.

(4) *Titre conservé autref. dans les arch. de Nantiac ; cité dans les notes généal. de M. de Sensenac.*

valier, et de dame Marie de Plaigne; elle était alors veuve de Gerald de la Falécie, donzel. Son père lui constitua, pour sa dot, une somme de huit vingt livres *bretonnes*, dont se rendirent cautions Aymeric de Laporte, chevalier, seigneur de Rouffiac, Pierre de Grégoire, bourgeois d'Exideuil et Hélie de Neuville, donzel (1). De ce mariage naquit:

Hélie de Jaubert, damoiseau, seigneur de Nantiac, vendit, en 1329, à Aimar de Lestrade, des rentes qu'il avait dans le mas de l'Arnolfie, paroisse de Sarrazac (2). Il paraît qu'il mourut sans enfants, et que sa succession passa à Pierre de Jaubert, son cousin germain.

VI. Pierre DE JAUBERT, IIe du nom, chevalier, est rappelé, comme défunt, dans l'acte de la constitution dotale, faite à Alix, sa fille (3). Il avait épousé une dame, nommée Almode, ou Meyse, dont il eut entr'autres enfants:

1.° Pierre III, dont l'article suit;

2.° Gerald de Jaubert, chapelain de Saint-Paul, au diocèse de Périgueux, en 1312;

3.° Alix de Jaubert fut mariée à Aymeri la Chèze (4), par contrat passé en présence de Guy Foucher, chevalier, le mercredi avant la conversion de saint Paul, 1312 (v.st.).

VII. Pierre DE JAUBERT, IIIe du nom, chevalier, vendit, en 1338, des rentes qu'il avait dans la paroisse d'Angoisse, et dans la fondalité de messire Guillaume de la Marche, seigneur de Châteaubouchet (5), et ne vivait plus en 1342, suivant un acte passé par Jean,

---

(1) *Titre orig. tiré des arch. de Nantiac, vu par l'auteur du présent mémoire.*

(2) *Arch. du château de la Cousse.*

(3) *Arch. du château de Lastours.*

(4) *Ibid.*

(5) *Arch. du château de la Cousse. Acte reçu par Aymar Berti, notaire.*

son fils, dans lequel il est rappelé (1). Il avait épousé, vers l'an 1320, demoiselle N.... de Lastours, sœur de noble et puissant homme Golfier de Lastours, chevalier, seigneur de la châtellenie, ou baronnie de ce nom, de Saint-Yrier, Coussac, Bessous, etc. (2), dont naquirent entr'autres enfants:

1.° Audoin, dont l'article suit;

2.° Pierre de Jaubert, chevalier, seigneur de Nantiac, de Saint-Yrier, et en partie de Lastours, etc., né en 1330, est nommé dans le testament de Golfier, seigneur de Lastours, son oncle, du jeudi après la fête de l'annonciation de la Vierge, 1354, par lequel le testateur lui légua la terre de Saint-Yrier, lui substitua Jean de Gain, chevalier, aussi son neveu, et le substitua lui-même à Jean de Gain, pour la terre de Lastours, à la charge de porter ses nom et armes (3). Bientôt après, ayant eu un différend avec le même Jean de Gain, son cohéritier, il choisit pour arbitre, le 16 septembre de la même année, noble Olivier Flamenc, chanoine de Périgueux. Par le jugement qui intervint, Pierre de Jaubert eut pour son partage, tout ce qui avait appartenu à Golfier son oncle, à Saint-Yrier et à Coussac; ainsi que tout ce que possédait feu messire Giraud de Lastours, à Bessous, sauf le douaire de dame Isabelle de Laporte, veuve du même Golfier, seigneur de Lastours (4); il fit, le même jour, un accord avec Jean de Gain et Geoffroi de Champagne, chevalier, par lequel ces deux seigneurs lui cédèrent toutes leurs prétentions sur la châtellenie de Lastours. Il servait en 1355, en qualité d'écuyer, sous le gouvernement de monseigneur le comte de Clermont, suivant une

(1) *Extr. d'un anc. répertoire des titr. de la Cousse, écrit en patois.*

(2) *Arch. des châteaux de Lastours, de Linars et de Saint-Martin-Lars.*

(3) *Arch. du château de Lastours, Rec. de D. Villevieille, à la Bibl. du Roi.*

(4) *Ibid.*

quittance de quatre-vingts livres, sur ses gages, qu'il donna, à Limoges, le 25 septembre de cette année, à Jean Chauvet, trésorier des guerres (1); il reconnut, par acte du 2 janvier 1355(v. st.,) devoir à un sellier de Limoges, trois deniers d'or, pour une selle bien garnie, qu'il lui avait faite (2); l'année suivante, et le 14 des calendes d'août, il se rendit caution des clauses matrimoniales d'Isabelle Flamenc, fille de noble homme Hélie Flamenc, chevalier, co-seigneur de Bruzac, avec Jaubert Flamenc, damoiseau, seigneur de Condat (3), etc.; consentit, le 5 août 1361, en faveur d'un pelletier, une obligation de seize deniers et demi d'or, pour une fourrure (4). Enfin il vivait encore en 1366, suivant une investiture qu'il accorda, conjointement avec Guichard de Bechade, damoiseau, le dimanche après l'octave de saint Michel de cette année, pour des fonds situés dans leur mouvance (5): Pierre de Jaubert prend dans cet acte, la qualité *de seigneur, en partie, de Lastours, Nantiac et Bessous.* Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom;

Olivier de Jaubert, damoiseau, qualifié *seigneur de Bessous*, reconnut, par acte du 17 mai 1386, devoir la somme de vingt-six livres quatre sols à un bourgeois de Limoges; et, pour sûreté de cette somme, il en donna caution, et mit en gage un bassinet avec sa cotte de maille, une cuirasse d'acier, *unam possam* fine, garnie de satin, avec trois boucles d'argent, et une houpelande longue, doublée de drap de *yranga et*

---

(1) *Bibl. du Roi, fonds de Colbert, vol.* 137, *part.* 2, *fol.* 329, *verso.* Au bas de cette quittance était son sceau, représentant *une espèce de tour, ou un R couronné, entre trois coquilles; et un chef, chargé de trois fleurs de lys.*

(2) *Orig. conservé autrefois dans le cab. de M. de l'Epine, à Limoges.*

(3) *Arch. de l'abbaye de Peyrouse.*

(4) *Cab. de M. de l'Epine, à Limoges.*

(5) *Bibl. du Roi, fonds de Gaign., vol.* 668, *fol.* 165.

de bruneta (1). Il fut témoin d'une obligation faite, le 13 septembre 1393, par noble homme Aimery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, sénéchal de Limousin (2), et fit son testament le 10 août 1404, par lequel il institua son héritière universelle Galienne de Jaubert, sa fille, et lui substitua, en cas de mort sans enfants, le plus proche du sang, chacun selon sa ligne, soit paternelle, soit maternelle (3).

Galienne, ou Galianne de Jaubert, fut mariée à noble Pierre de Bruchard, avec lequel elle vivait encore en 1408, suivant un acte du 4 janvier de cette année (v. st.), dans lequel elle est énoncée fille et héritière d'Olivier.

3.° Jean de Jaubert, qualifié dans la plupart de ses actes, chevalier de Noblac, ou Saint-Léonard (*de Nobiliaco*), est nommé avec sa femme, et énoncé fils de feu Pierre de Jaubert dans une vente, faite en 1342; il accorda, le 5 novembre 1355, à Jourdain de Penavayre, damoiseau, la faculté de réméré pour deux ans, au prix de la vente qu'il lui avait faite de certaines rentes sur les mas de *Chemesavas*, en la paroisse de la Galamache, de Corbrac, ou Corbiac, dans celle de Panasol, et des Escures, paroisse de Saint-Martin de Terrasson; en présence de Guy Amalvin, damoiseau de Saint-Paul (4); il acquit, le 3 mars de l'année suivante, d'Imbert du Palent, une rente sur la dîme du bourg de Moissanes (5), se fit déchar-

---

(1) *Regist. de P. Bermondet, notaire, autref. dans le cab. de M. de l'Épine, à Limoges.*

(2) *Ibid.*

(3) *Arch. du château de Saint-Martin-Lars — Rec. de D. Villevieille. — Voyez aussi l'extr. d'un petit registre de Brevis, notaire, dans le vol.* 668 *de Gaign., fol.* 115, *à la Bibl. du Roi.*

(4) *Reg. de Boherii, not. cab. de M. de l'Epine, subdél. à Limoges.*

(5) *Même regist., ibid.*

ger, le 31 janvier 1358 (v. st.), d'une somme de neuf cent quarante-six florins d'or, que le commandeur de Mortreuil lui avait donnée en dépôt (1); assista, à un acte le 19 août 1362, et vivait encore le 30 octobre 1370, père de deux enfants, qui suivent, qu'il avait eus de son mariage avec Agnès de Marzel (*Marzela, ou Marzela.*)

a. Androuin (ou plutôt Andoin) de Jaubert, damoiseau, reçut, le 13 septembre 1393 (2), une obligation de certaines sommes, qui lui étaient dues, pour fin de compte, de la part de noble homme Adémar de Robert, chevalier, seigneur de Saint-Jal; et avait cessé de vivre le 9 mai 1416, suivant une quittance donnée par Guillaume de Mouren, son héritier, à noble Louis du Breuil, damoiseau.

b. Jeanne de Jaubert, mariée, avant l'an 1370, à Guinot de la Tour, autrement de Combornière, damoiseau (3).

On peut aussi mettre au nombre des enfants de Pierre III de Jaubert, Guillaume de Jaubert, chevalier, qui assista comme témoin à une quittance donnée au château d'Exideuil, le 10 avril 1347, par Guillaume de Chaumont, damoiseau, à Hélie Flamenc, chevalier (4).

Guillaume de Jaubert servait, en 1354, en qualité d'écuyer, en Poitou et en Saintonge, sous le gouvernement de monseigneur Jean de Clermont, suivant une quittance de ses gages datée de Coignac, le 10 juillet de la même année (5). On apprend, par

---

(1) *Reg. de Borsaudi, not. ibid.*
(2) *Reg. Bermondet, not. ibid.*
(3) *Reg. de Boherii, not. ibid.*
(4) *Arch. du château de Marquessac.*
(5) *Manuscr. de Colbert, à la Bibl. du Roi, vol.* 138, *fol.* 382. Cette quittance est scellée d'un sceau, représentant *une bande coticée, chargée de deux étoiles.*

des lettres du roi Jean, données à Paris au mois de septembre suivant, que Guillaume de Jaubert fut fait prisonnier par les Anglais, et conduit au château de Lusignan, où il demeura long-tems enfermé (1). Enfin, on voit dans un acte du 22 octobre 1361, que le même Guillaume de Jaubert, ou le précédent, qualifié *chevalier*, et *habitant à Saint-Jean-Ligoure*, reconnut devoir dix-huit deniers d'or, à un marchand de Limoges, pour fourniture d'étoffes (2);

4.° Marie de Jaubert épousa, en 1357, Guillaume de Vaucocour, damoiseau de Thiviers.

VIII. Audoin DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Nantiac, la Rochejaubert, etc., naquit en 1323, suivant une enquête faite l'an 1403, dans laquelle il déclara être âgé d'environ quatre-vingts ans. Il fut nommé tuteur de Guillaume de Vaucocour, son neveu, vers l'an 1360, et l'assista en cette qualité, lorsqu'il fit l'aveu et le dénombrement de ses biens au vicomte de Limoges, en 1369. Il est fait mention de lui dans des lettres de rémission, datées du 5 septembre 1382, portant que Jean de Neuville, qui jouissait, est-il dit, d'une mauvaise réputation, avait, de concert avec ses complices, *fait plusieurs torts et injures à messire Audoin de Jaubert, chevalier, et s'était emparé de sa tour de la Rochejaubert.* On ajoute, qu'Aimery de la Roche ayant rencontré ledit Jean de Neuville, ils se prirent de querelle à ce sujet; mais pour éviter la mort, dont ce dernier le menaçait, Aimery le tua. Il fut arrêté et mis en prison; mais bientôt après, il obtint sa grâce, à la sollicitation de la duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges (3).

Audoin de Jaubert fut un des témoins qui déposèrent, au mois de juillet 1403, dans une enquête

---

(1) *Trésor des chart., regist* 82, *n°.* 372.

(2) *Reg. de Boherii, notaire, autref. dans le cab. de M. de l'Epine, subdélégué à Limoges.*

(3) *Orig. en parch. dans la quinzième liasse des titr. orig. du rec. de D. Villevielle, à la Bibl. du Roi.*

faite au sujet d'un procès élevé entre Golfier de Saint-Astier, seigneur de Montréal et Gaubert de la Veyssière (1); et vivait encore en 1408, suivant un rôle des assises, tenues à Exideuil, où il est dit qu'il s'était fait remplacer par Golfier, son fils, sans doute parce que son grand âge l'avait empêché de se rendre au lieu où se tenaient les assises (2). Il mourut bientôt après, laissant de sa femme, dont on ignore le nom :

1.° Golfier de Jaubert a continué la descendance de la branche aînée, sous la dénomination de la Rochejaubert ;

2.° Bernard de Jaubert, auteur des branches d'Allemans, Saint-Séverin, ou Saint-Gelais, Nantiac, etc., qui seront rapportées ;

3.° Pierre de Jaubert, damoiseau, épousa Amanève de Mazières, fille de Bernard de Mazières, et de dame Almoïs de Neuville. Il mourut avant le 19 janvier 1424 (v. st.), laissant un fils unique,

Bernard de Jaubert, damoiseau, mort sans alliance avant l'an 1429. Bernard de Jaubert, son oncle, recueillit sa succession (3).

Branche de la Rochejaubert.

IX. Golfier DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Rochejaubert, dans la paroisse de Saint-Pantaléon d'Exideuil, de la Montelie, de Manhac, de la Cousse, etc., fils aîné d'Audoin de Jaubert, chevalier, était l'un des cent quarante écuyers de la compagnie de messire Guillaume le Bouteiller, chevalier-bachelier, reçue à Saint-Junien, le 18 juin 1405 (4). Il assista, au nom de son père, aux assises tenues dans la ville d'Exideuil, le 20 mai 1408, par noble Archambaud de Saint-Astier, damoiseau, juge

(1) *Extr. sur l'orig. aux arch. de Montréal.* Audoin rapporte, comme témoin, des faits qui s'étaient passés en 1348.

(2) *Arch. de la maison de Talleyrand.*

(3) *Arch. du château de Marquessac.*

(4) *Orig. conservé autref. au cab. des ordres du Roi. Voyez le recueil de D. Villevieille.*

général de toute la vicomté de Limoges dans l'objet de soutenir un procès qu'il avait contre Adémar Picart, de la paroisse de Saint-Suplice (1); et vivait encore le 11 avril 1439, suivant le contrat de mariage de Marie, sa fille, auquel il assista. Il faisait alors sa résidence dans la paroisse de Saint-Sulpice d'Exideuil. On ignore le nom de sa femme; mais il est certain qu'il eut entr'autres enfants:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Marie de Jaubert épousa, par contrat du 11 avril 1439, noble homme Bernard de Lestrade, damoiseau d'Exideuil. Son père lui constitua pour sa dot le village de la Montelie, dans la paroisse de Saint-Sulpice, sa maison de Manhac, paroisse de Saint-Jorry-Lasblours, et sa maison de la Cousse, paroisse de Coulaures (2).

X. Jean DE JAUBERT, IIe du nom, damoiseau, seigneur de la Rochejaubert, etc., assista, le 5 octobre 1458, à un bail à cens, fait par Bernard de Lestrade, damoiseau, son beau-frère (3); donna quittance, le 14 septembre 1464, d'une somme d'argent, à nobles hommes Pierre et autre Pierre de Fars, père et fils, damoiseaux, seigneurs de Fosselandric, à raison d'une vente qu'il leur avait faite quelque tems auparavant (4). Il comparut pour Pierre, son fils, à la montre qui fut faite à Exideuil, en 1470, par Alain d'Albret, comte de Périgord (5); assista, comme témoin, à plusieurs actes passés en 1472, 1473 et 1476; fut nommé, le 19 octobre 1478, avec noble Bernard de Saint-Astier, seigneur de l'Isle, exécuteur du testament de Bernard de Lestrade, damoiseau, seigneur de la Cousse, qui l'appelle *son beau-frère* (6); et le 8 janvier 1483 (v. st.), de celui de Pierre de Fars, damoiseau, seigneur de Fosselandric; fut présent à un acte du 23

(1) *Arch. de la maison de Talleyrand.*
(2) *Arch. du château de la Cousse.*
(3) *Ibid.*
(4) *Arch. du château de Fosselandric.*
(5) *Manuscr. de Doat, à bibl. du Roi, vol.* 246, *fol.* 119.
(6) *Arch. de la Cousse.*

juin 1487; et vivait encore, lors du contrat de mariage de Golfier, son fils, le 12 février 1497 (v. st.). Il laissa d'une femme, dont on ne connaît pas le nom, trois fils, qui suivent :

1.° Audoin, dont l'article suit;

2.° Golfier de Jaubert, qui a formé les branches de Cumont, de Pauly, de l'Etang, de la Faye, etc., qui seront rapportées;

3.° Pierre de Jaubert, écuyer, vivant encore en 1541.

XI. Andoin DE JAUBERT, II° du nom, damoiseau, seigneur de la Rochejaubert, etc., épousa, par contrat passé au repaire de la Jorie, le 11 juin 1497, noble Gaspare, ou Gasparde de Malet, fille de noble homme Jean de Malet, seigneur de la Jorie, et dame souveraine de la Jomon, sa première femme (1). Elle est nommée dans le testament de son père, du 23 novembre 1506. Audoin de Jaubert vivait encore le 19 juin 1509, lors du contrat de mariage de noble Jean de Lestrade, seigneur de la Cousse, avec Jeanne de la Tour, auquel il assista. Il paraît qu'il ne laissa de son mariage qu'une fille qui suit:

Françoise de Jaubert, demoiselle de la Rochejaubert, fut mariée à François Dupuy, écuyer, seigneur de Trigonan, la Tour de Sarralhac, etc., qui était alors veuf d'Anne du Bois, et qui fit son testament le 30 décembre 1548. François de Jaubert fit le sien, le 23 juillet 1563, en faveur de François Dupuy, son second fils, qui prit la qualité de seigneur de la Rochejaubert.

Branche de Cumont et Montmallan.

XI. Golfier DE JAUBERT, II° du nom, écuyer, seigneur de Cumont, Montmallan, etc., second fils de Jean II, de Jaubert, seigneur de la Rochejaubert, assista, le 31 juillet 1513, au contrat de mariage de Jean de la Cropte, seigneur de la Mothe et de Chassaignes, avec Léonarde de Chabans; ratifia, conjointement avec

(1) *Arch. du château de la Jorie.*

sa femme, par acte passé au repaire d'Epeluche, le 20 novembre 1529, le contrat de mariage de Robert, son fils. Il avait épousé, 1.° par contrat du 12 février 1497 (v. st.), dame Philippe Dupuy de Brémont, veuve d'Hélie du Pauly, écuyer, seigneur du Pauly, sœur de nobles Jean et Forton, et fille de noble homme Pierre Dupuy, écuyer, seigneur de Pommiers, en la paroisse de Parcou, diocèse de Périgueux, et sénéchaussée de Saintonge; enfin petite-fille de Geoffroy Dupuy et d'Hélis de Vignaud. On remarque parmi les témoins de ce contrat, Pierre et Jean de Jaubert, écuyers, seigneurs d'Allemans. Philippe Dupuy eut de son premier mariage, François du Pauly, curé de Douzillac. Golfier de Jaubert épousa, en secondes noces, Héliette ou Liette de Cumont, héritière de la branche aînée de la maison de ce nom, et laissa, entr'autres enfants,

Du premier lit:

1.° Robert Ier, dont l'article suit;

Du second lit:

2.° Pantaléon de Jaubert, surnommé de la Rochejaubert, conseiller du roi en 1569 et 1573, abbé de Royaumont, au diocèse de Beauvais. Il permuta cette abbaye avec René de Daillon, pour celle de Charroux, en Poitou, qu'il gouvernait encore en 1588.

XII. Robert de Jaubert, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cumont, et en partie de Montmallan, est mentionné dans un rôle du ban et arrière-ban, daté du 7 janvier 1551 (v.st.); et vivait encore le 8 novembre 1559. Il avait formé deux alliances: la première par contrat passé au repaire de Labatut, près Saint-Astier, en Périgord, le 13 novembre 1529, avec demoiselle Marguerite de Chaumont, fille de Louis de Chaumont, écuyer, seigneur de Labatut et de Fayolle, et de dame Marguerite de Ratevoul, en présence de Bernard et Guy de Jaubert, écuyers, seigneurs d'Allemans et de Montagrier, de Guillaume de Jaubert, écuyer, seigneur de Fontpitou et autres; sa deuxième alliance fut avec Françoise, dame de Saint-Jean. Les enfants issus de ces deux mariages sont, entr'autres:

Du premier lit :

1.° René, dont l'article suit;
2.° Marguerite de Jaubert-de-Cumont, mariée à François des Achards-de-Joumard, écuyer, seigneur de Champagné et de la Gellerie, chevalier de l'ordre du roi, dont elle était veuve le 5 octobre 1583;

Du second lit :

3.° François de Jaubert, *dit* de la Rochejaubert, aumônier de l'abbaye de Saint-Jean d'Angely, succéda à Pantaléon, son oncle, abbé de Charroux, et posséda cette abbaye jusqu'en 1614.

XIII. René DE JAUBERT, écuyer, seigneur de Cumont et de Montmallan, épousa, par contrat passé en la ville de Bordeaux, le 8 novembre 1559, demoiselle Bonne, *dite* Bonique de Portens, ou Pourtenc, fille de défunts Hélie de Portens, écuyer, seigneur d'Aysse, et de dame Marie Dupuy, habitants du bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière. La future épouse y fut assistée de ses parents et amis, entr'autres de noble Jean Delage, seigneur de la Sureille; de Jean de Portens, seigneur de Vaugoubert; de Pierre de Portens, seigneur de la Barde; d'Hélie de Merle, seigneur de Bellegarde; de Jean du Teil, seigneur de Pommiers, etc. De ce mariage naquirent :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Robert II de Jaubert, auteur de la seconde branche de Cumont, qui s'est sousdivisée en plusieurs autres.

XIV. Jacques DE JAUBERT, *dit* DE LA ROCHEJAUBERT, écuyer, seigneur de Cumont, etc., assista, le 2 novembre 1606, avec plusieurs de ses parents, du même nom, au contrat de mariage de Jean Sapinaud, seigneur de Fayolle et des Roches, en Poitou, avec Jeanne de Saint-Astier. Il laissa de son mariage avec demoiselle Esther de Petiéreux, plusieurs enfants, dont le second, nommé Jean, *dit* de la Rochejaubert, fut abbé de Charroux jusqu'en 1635.

L'aîné des fils de Jacques de Jaubert, fut père, ou aïeul de sept enfants, dont les noms suivent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Laurent de Jaubert, chevalier, seigneur de la Mothe, } vivants encore
3.° Joseph de Jaubert, chevalier, seigneur de Boisvert, } en 1723;
4.° Marguerite de Jaubert, demoiselle de Jaubert;
5.° Marie de Jaubert, demoiselle de l'Etang;
6.° Aimée de Jaubert, demoiselle de la Mothe;
7.° Françoise de Jaubert.

XVI, ou XVII. Jean DE JAUBERT, chevalier, seigneur de la Courre, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, épousa demoiselle Anne Jousseaulme, dont il était veuf en 1723, et qui le rendit père de:

1.° Françoise de Jaubert, mariée, par contrat du 29 décembre 1723, à messire Léonard d'Arlot-de-Frugie, chevalier, seigneur de Cumont, la Linde, Sallebœuf, marquis de Frugie, seigneur de Sainte-Marie, la Coussière, Saint-Saud, la Valouze et Romain.
2°. Marie de Jaubert, demoiselle de la Gaullie.

Seconde branche de Cumont, d'où sont sorties celles de Pauly, de l'Etang, de la Faye, etc.

XIV. Robert DE JAUBERT, II° du nom, chevalier, seigneur de Cumont, de la Courre et du Pauly-d'Epeluche, forma deux alliances: la première, par contrat du 8 juillet 1592, avec demoiselle Jeanne de Bayly, de la maison de Razac, en Périgord, fille de Guillaume de Bayly, écuyer, seigneur de Razac, Saint-Apre, etc., et de dame Gabrielle de Belcier, et sœur d'Alain, écuyer, seigneur de Razac; et la seconde, par contrat passé au lieu de Villebois, le jeudi 3 août 1609, dame Jeanne Couraudin, veuve de Pierre Méhée, écuyer, seigneur de la Ligerie (1): il rendit hommage, le 5 dé-

(1) Jeanne Couraudin était probablement sœur de Marie Couraudin, qui épousa, par contrat du 15 mai 1608, messire Isaac d'Abzac, chevalier, seigneur de Mayac, etc. Elle était fille de feu Robert Couraudin, écuyer, seigneur de Villautrange et de Langlade, et de dame Françoise de Perry.

cembre 1611, à messire Armand d'Aydie, comte de Ribérac, pour raison du repaire du Pauly et de la Courre; et ne vivait plus le 29 mai 1615, suivant un contrat d'accord fait entre sa veuve et François de Jaubert, son fils aîné. Il laissa,

Du premier lit :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Alain de Jaubert ;
3.° Bernard-Jacques de Jaubert ;
4.° Marguerite de Jaubert ;

Du second lit :

5.° Jean de Jaubert a fait la branche de l'Etang;
6.° Pierre-André de Jaubert, a fait la branche de la Faye;
7.° Robert de Jaubert, seigneur de Nougeyrols, mort sans postérité, avant le 15 février 1643.

Branche du Pauly, ou d'Epeluche.

XV. François DE JAUBERT, chevalier, seigneur de la Courre, ou de la Cour, du Pauly, etc., fit un accord, le 29 mai 1615, avec Jeanne Couraudin, deuxième femme de son père, alors veuve; traita de nouveau, avec cette dame, en 1621, au sujet des droits de légitime des enfants de la même dame, ses frères consanguins, qu'il répétait auprès d'elle comme leur étant dus. Il fut convenu, par acte passé entre eux, que le fief et domaine de la Courre resterait à la mère et aux enfants ; il eut un procès, en 1626, avec René de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Privat, à l'occasion du décret de Cumont, du 28 août de cette année ; eut un nouveau procès avec le même, en 1638, pour des droits de sépulture dans l'église de Cumont, prétendant qu'ils avaient été réservés par feu Robert de Jaubert, son père, dans le contrat de vente qu'il fit de la terre de Cumont, le 5 mai 1600 (1); enfin, il assista, le

(1) Jean-Pierre de la Cropte, comte de Bourzac vendit, par acte du 18 juillet 1664, à Hélie d'Arlot-de-Frugie, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, les seigneuries de Cumont,

15 février 1643, au contrat de mariage de Jean de Jaubert, seigneur de Combemore, son frère du deuxième lit, avec Françoise de Brie. Il avait épousé, par contrat du 2 août 1616, demoiselle Antoinette Méhée, fille de Pierre Méhée, écuyer, seigneur de la Ligerie, et de dame Jeanne Couraudin: cette dame vivait encore le 15 février 1643, et laissa de son mariage, un fils unique, qui suit:.

XVI. Alain DE JAUBERT, chevalier, seigneur du Pouly, etc., né en 1618, épousa, par contrat du 28 avril 1654, Françoise de Nogerée, demoiselle de la Fillière; et ne vivait plus en 1683. Ses enfants furent :

1.° François de Jaubert, chevalier, seigneur de Minzac, né le 6 janvier 1656, mourut peu de tems après son mariage avec Françoise de Salleton, qu'il laissa enceinte d'une fille, morte en bas âge;

2.° Robert de Jaubert, né le 6 novembre 1656;

3.° Jean de Jaubert, né le 6 mai 1659, assista, en 1723, avec la qualité de *haut et puissant seigneur*, au contrat de mariage de Françoise de Jaubert, sa cousine, avec le marquis de Frugie; et mourut en 1728, sans laisser d'enfants de Marguerite de Galard-de-Béarn-d'Argentine, sa femme, et après avoir testé en faveur de Jean et Joseph de Chabans, ses neveux;

4.° et 5.° N.... de Jaubert, morts jeunes et sans alliance;

6.° Marianne de Jaubert, née le 9 mai 1662; devenue héritière de sa branche, par la mort, sans enfants, de ses cinq frères, elle en porta les biens et succession à messire Jean-Baptiste de Chabans, chevalier, seigneur de Saint-André, officier de dragons dans le régiment de Tessé, son mari, qu'elle avait épousé par contrat du 9 mai 1683. Il était fils de messire François de Chabans, chevalier, seigneur du Foussat, etc., et de dé-

---

et de Sallebeuf, avec tout droit de justice, haute, moyenne et basse, droits honorifiques et l'hommage des repaires de la Courre et de Sallebæuf, pour le prix de 120,000 livres.

funte dame Anne d'Abzac-de-la-Prade. Marianne de Jaubert fut assistée, entr'autres, par Pierre-André de Jaubert, son grand-oncle, et mourut en 1709.

Branche de l'Etang.

XV. Jean DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Combemore, etc., fils de Robert de Jaubert, seigneur de Cumont, et de Jeanne Couraudin, sa seconde femme, né en 1610, transigea, le 15 juillet 1658, avec Jean-Pierre de la Cropte, comte de Bourzac, au sujet des droits honorifiques dans l'église de Cumont; fut maintenu dans sa noblesse, avec Jean et François, ses deux fils, et Alain, son neveu par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 4 décembre 1666, étant alors âgé de cinquante-six ans, et demeurant au repaire noble de la Courre, paroisse et juridiction de Cumont. Il avait épousé, par contrat du 15 février 1643, Françoise de Brie, demoiselle de Courbefy fille de messire Jean de Brie, chevalier, seigneur baron de Courbefy (ou Courbaffin), Bosfranc, etc., et de défunte dame Madeleine Arlot; étant assisté de messire François de Jaubert, chevalier, seigneur de la Courre, lequel, au nom et comme fondé de pouvoir de Jeanne Couraudin, le nomma héritier universel de cette dame, moyennant quelques réserves; entr'autres celle d'une somme d'argent pour les droits légitimaires de messire Pierre-André de Jaubert, écuyer, seigneur de Boisvert. De ce mariage provinrent :

1.° Jean de Jaubert, écuyer, seigneur de Nougeyrol, ou Nougerot, né sur la fin de l'année 1643, fut marié, par contrat du 27 août 1662, à demoiselle Françoise Baudoin, dont on ignore s'il a laissé des enfants; il vivait encore le 13 juin 1699;

2.° François, dont l'article suit :

XVI. François, comte DE JAUBERT, chevalier, seigneur de l'Etang, Soumazen et Zélandre, chef de brigade des carabiniers, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis

né au mois de novembre 1645, et baptisé à Cumont, au mois d'avril 1646, quitta le Périgord pour s'établir dans le pays de Luxembourg. Il transigea, à Paris, le 11 février 1682, avec Jean, seigneur de Nougeyrol, son frère; et décéda, le 6 mars 1717, à l'âge de soixante-douze ans. Il avait épousé, par contrat du 4 août 1684, haute et puissante dame Odile-Thérèse, comtesse de Lohinel, veuve d'Ernest-Ferdinand, chevalier, baron de Suys, et fille de messire Raphaël de Lohinel, et de dame Marie d'Huart. Les articles de ce mariage avaient été arrêtés sous seings-privés, au château de Monquintin, le 24 avril précédent, en présence de messire François de Custine, seigneur de Daumé, et de Georges, marquis de Lambertye, baron de Cons, etc. Madame la comtesse de Jaubert est décédée le 28 octobre 1710, âgée de soixante-seize ans, après avoir testé (1), le 24 mars précédent. Elle avait eu de son

(1) Elle s'exprime ainsi dans son testament, au sujet de son mobilier : « Toute la vaisselle d'or et d'argent m'appartient nuement, suivant notre contrat de mariage. Je donne à mon fils Jean-François, comte de Jaubert, mon grand bassin de vermeil, avec son esgein aussi de vermeil, provenant d'un don que l'empereur Charles-Quint a faict à mon bisayeul de Huart, à son entrée à Luxembourg, où il fut envoyé pour le récévoir; lequel bassin et esgein je veux et prétends être toujours possédé par l'ainé de mes dits enfants ou petits enfans de Jaubert; et à leur défaut retournera à l'ainé des enfants de mon fils ou filles de Suys. De plus je donne à mon second fils et troisième, sçavoir Christophe-Innocent, comte de Jaubert-de-Zélandre, et Louis-Pierre, chevalier de Jaubert-de-l'Etang, à chacun, un de mes deux bassins d'argent, avec leurs esgeins, aux mêmes clauses de celui de leur frère ainé. S'ils viennent à mourir sans enfants légitimes (*lesdits bassins et esgeins*), retourneront à mes trois enfants de Suys : sçavoir le comte de Suys, seigneur de Monquintin, Odiel-Thérèse de Suys, et Marie-Clarisse de Suys. De plus je donne ma plus grande coupe de vermeil, venant d'un présent que feu l'infante Isabelle a faict à feu mon grand père de Huart, en le faisant président à Luxembourg, au fils ainé de mon fils, comte de Suys, faute de lui, à son ainé, et toujours de même; et faute de ceux de la maison de Suys, à sçavoir venant de mon fils, retournera à l'ainé de mes enfants, ou aux leurs de Jaubert; etc. »

premier mariage des enfants qui ont été reçus au: états de Luxembourg; et de son second mariage, son nés trois garçons, dont les noms suivent :

1.° Jean-François-Henri-Michel, dont l'articl suit;

2.° Christophe-Innocent, comte de Jaubert-de-Zélandre, brigadier des armées du roi, che d'une brigade des carabiniers, et chevalier d l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mor sans alliance;

3.° Louis-Pierre, chevalier de Jaubert-de-l'Etang lieutenant-colonel du régiment d'Archiac, bri gadier des armées du roi, et chevalier de l'ordr royal et militaire de Saint-Louis, mort à Ver dun, le 7 janvier 1778, âgé d'environ quatre vingt-deux ans, sans avoir été marié.

XVII. Jean-François-Henri-Michel, comte DE JAUBERT, chevalier, seigneur de l'Etang, Soumazen, etc. capitaine de cavalerie au régimeut de Courcillon, pui Béthune et Pons, depuis Royal-Champagne, cavalerie enfin, lieutenant-colonel du même régiment, né Monquintin, dans le duché de Luxembourg, le 8 sep tembre 1685; mourut le 9 janvier 1738, dans la cin quante-troisième année de son âge. Il avait épousé, pa articles de mariage, arrêtés à Ausenbourg, le 28 août 1717, demoiselle Marie-Charlotte de la Neuforge, fill de feu messire Jean-Henri de la Neuforge, député d cercle de Bourgogne, à la diète de Ratisbonne, con seiller du conseil provincial de Luxembourg, et d dame Marguerite-Gertrude de Bettenhoven. Madame l comtesse de Jaubert est décédée, le 27 juillet 1743, l'âge de quarante-trois ans, laissant de son mariage :

1.° Augustin, dont l'article suit;

2.° Jean-Joseph Werner, auteur d'un rameau, qu sera rapporté après l'aîné;

3.° N..... de Jaubert, tué au siége de Don werth;

4.° N.... demoiselle de Jaubert, mariée à Namu au baron de Neverlée de Baulet;

5.° Marie-Claire de Jaubert, morte carmélite au Dames-Blanches de Namur.

XVIII. Augustin, comte DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Soumazen, etc., officier de cavalerie, a épousé demoiselle N.... de Cognon, ou Conhon, dont il n'a eu qu'un fils, qui suit :

XIX. Dauphin, comte DE JAUBERT, officier du génie, est mort à l'armée en 1792, laissant de dame N.... de Villelongue, son épouse :

1.° Adolphe, comte de Jaubert officier du génie, établi à Mézières, département des Ardennes;

2.° Amédée-Werner de Jaubert, destiné, dans sa jeunesse, à l'ordre de Malte.

Rameau sorti de la branche de l'Etang.

XVIII. Jean-Joseph-Werner, comte DE JAUBERT, colonel d'infanterie, premier capitaine de grenadiers au régiment de Nassau, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né dans la paroisse de Saint-Nicolas de Luxembourg, le 26 octobre 1723; entra au service, le 1er février 1743, en qualité de volontaire; fut fait enseigne au régiment de Royal-Suédois, le 15 septembre de la même année; leva une compagnie au régiment de Nassau-Sarbruck, infanterie, le 15 juillet 1758; obtint la commission de colonel du même régiment, le 29 juillet 1760, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 24 décembre 1763. Il se retira du service, pensionnaire du roi, et mourut à Metz, le 15 octobre 1810, âgé de quatre-vingt-sept ans, laissant de dame Suzanne de Lanio, son épouse, qu'il avait épousée le 3 mai 1763, trois enfants, qui suivent :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° François-Ferdinand de Jaubert-de-l'Etang, capitaine d'artillerie, né à Thionville, est mort à Metz;

3.° Marie-Elisabeth de Jaubert-de-l'Etang, à qui sa majesté le roi Louis XVIII a accordé, par brevet du 13 juillet 1819, la qualité de dame et comtesse, *en considération des services de ses pères, de l'ancienneté de sa famille, et du titre de comte, héréditaire depuis longues années dans la famille.*

XIX. Louis, comte DE JAUBERT, capitaine d'artillerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Louise, baronne d'Huard, fille du baron d'Huard de la Sauvage, pays de Luxembourg, dont il a deux enfants:

1.° Alfred de Jaubert-de-l'Etang;
2.° Fernande, demoiselle de Jaubert-de-l'Etang.

Branche de la Faye (1).

XV. Pierre-André DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boisvert, etc., fils de Robert de Jaubert, seigneur de Cumont, et de Jeanne Couraudin, sa deuxième femme, est nommé dans le contrat de mariage de Jean de Jaubert, seigneur de Combemore, avec Françoise de Brie, du 15 février 1643, dans lequel sa légitime fut fixée, ainsi que les droits qui lui étaient advenus par le décès de son père, et du seigneur de Nougeyrols, son frère. Il eut acte de la représentation de ses titres, et fut confirmé dans sa qualité de noble par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 21 octobre 1666; enfin, il assista, le 9 mai 1683, au contrat de mariage de Marianne de Jaubert-du-Pauly, sa petite-nièce, avec Jean-Baptiste de Chabans. Il avait épousé, par contrat du 24 février 1649, demoiselle Marie Restier, qui lui apporta la seigneurie de la Faye. Les enfants issus de ce mariage sont:

1.° Gabriel, dont l'article suit;

---

(1) La maison, ou repaire de la Faye, est située dans la commune d'Essards, canton d'Aubeterre, arrondissement de Barbezieux, département de la Charente. D'anciennes démolitions annoncent que cette maison était autrefois un château très-vaste. On lit dans l'histoire de France par Dupleix, que les troupes du prince de Condé saccagèrent, après une défaite qu'elles avaient éprouvée du côté de Castillon, les châteaux de Parcoul, de la Faye, de Saint-Privat, de Cazeaux, etc. La Faye se trouvant effectivement dans la direction de Parcoul à Saint-Privat et Cazeaux, à la distance d'une et deux lieues, cette circonstance jointe à la découverte d'anciens décombres, ne laisse aucun doute que cette habitation n'ait été la victime des guerres de religion, d'autant que les propriétaires avaient toujours tenu le parti du roi.

2.° Pierre de Jaubert, mort sans postérité;
3.° Jacques de Jaubert;
4.° Louis de Jaubert;
5.° Antoinette de Jaubert;
6.° Françoise de Jaubert;
7.° Marguerite de Jaubert, dame de la Mothe.

XVI. Gabriel DE JAUBERT, écuyer, seigneur de la Trigerie, épousa, par contrat du 15 juin 1677, demoiselle Jeanne Desroziers, qui était veuve et tutrice de ses enfants, lorsqu'elle fut maintenue par M. Rouillé, intendant de Limoges, le 8 avril 1705. De ce mariage naquirent :

1.° Pierre-André, dont l'article suit;
2.° Jean de Jaubert, mort sans postérité;
3.° Louis de Jaubert, seigneur de Puyvigier;
4.° Marie de Jaubert, dame de Laporte.

XVII. Pierre-André DE JAUBERT, II° du nom, chevalier, seigneur de la Faye, etc., assista avec la qualité de *haut et puissant seigneur*, aux pactes de mariage de Françoise de Jaubert, sa cousine, avec le marquis de Frugie, et épousa, par contrat du 25 mai 1705, demoiselle Marie de Laigle, qui le rendit père de :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Louis de Jaubert a fait la branche de Chamberlane, éteinte;
3.° David de Jaubert, mort sans postérité;
4.° Marie de Jaubert, dame de la Loubière;
5.° Jeanne de Jaubert, morte sans alliance.

XVIII. Louis DE JAUBERT, chevalier, seigneur de la Faye, se maria, par contrat du 7 décembre 1748, à demoiselle Anne de Robinet de Cazeaux, dont naquit un fils unique, qui suit :

XIX. Jean, comte DE JAUBERT, épousa, par contrat du 6 novembre 1787, demoiselle Marie-Anne Leberthon. De ce mariage sont nés :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Marie-Louise de Jaubert, dame de Chabrier-des-Hélies.

XX. Jacques, comte DE JAUBERT a épousé, le 20 octobre 1819, demoiselle Marthe-Thérèse de Fé de Ségeville.

Branche de Chamberlane, éteinte.

XVIII. Louis DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Chamberlane, fils puîné de Pierre-André de Jaubert, IIe du nom, seigneur de la Faye, et de dame Marie de Laigle, a eu de son mariage avec N....

XIX. Henri DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chamberlane, est mort en 1787, père de :

1.° Henri de Jaubert IIe du nom, est mort sans postérité, à Mittaw, en 1799 ;
2.° Marguerite-Jeanne de Jaubert,
3.° Marie de Jaubert,
4.° Jeanne-Claire de Jaubert,
} mortes sans postérité.

Branche d'Allemans, Saint-Séverin et Nantiac.

IX. Bernard DE JAUBERT IIe, damoiseau, seigneur de la Gilbertie-d'Allemans, de Montagrier en partie, de Montardit, de Feydit, de Saint-Séverin-de-Pavancelles, de la Tour et de Nantiac en Périgord, et viguier de Blanzac en Saintonge, fils puîné d'Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de la Roche-Jaubert, fit hommage-lige, le 19 janvier 1424 (v. st.), au nom de Bernard de Jaubert, son neveu (dont il avait été nommé tuteur par la cour judiciaire de Nantiac), à noble femme Laure Flamenc, dame de Bruzac, à raison du repaire de Neuville, situé dans la paroisse de Saint-Jean-de-Cole, relevant du château de Bruzac ; en présence de Geoffroi et Raimond de Maumont, père et fils, et d'Aimeric de la Vergne, damoiseau. Après la mort de cette dame, arrivée quatre ou cinq ans après, il renouvela cet hommage pour son compte, et comme héritier dudit Bernard, son neveu, le 26 août 1429, en faveur de Fortanier Flamenc, seigneur de Bruzac, fils et héritier de Laure Flamenc. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il passa une foule d'actes, dans la plupart desquels il rappelle son père et fait mention du château de la Roche-Jaubert, qui était

le lieu de sa naissance; il contracte aussi, presque toujours, ou avec sa femme ou en son nom; ils reçurent conjointement, le 13 février 1440 (v. st.), une reconnaissance féodale pour des maisons situées dans le bourg d'Allemans. Il rendit hommage, le 19 avril 1447, à Jacques de Pons, chevalier, seigneur de Ribérac, pour ce qu'il possédait dans les châtellenie et ressort de Ribérac, et notamment pour le repaire du Maine-du-Bost, situé dans la paroisse d'Allemans, et pour les mas du Plantier, la Hugonie, et un grand nombre d'autres; fit hommage-lige et serment de fidélité, au nom de sa femme, le 3 avril de l'année suivante, 1448, à Jean de la Rochefoucauld, seigneur de la Rochefoucauld, de Montignac et Blanzac, à raison de la viguerie des château, ville et châtellenie de Blanzac; acquit, le 4 août 1451, le repaire de Goyas, avec ses dépendances, situé dans les paroisses de Bertric et de Burée; fit un échange, le 14 janvier 1451 (v. st.), avec nobles Jean et Richard Audour, frères, ses cousins germains; reconnut, le 21 mars suivant, tenir en fief *franc et noble, et hommage plein,* sous le devoir d'un denier d'acapte, de Pierre de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de *Cornafol,* etc., et d'Anne de Bordas, sa femme, dame de *Moulney,* Sainte-Aulaye, et Saint-Séverin-de-Pavancelles, savoir: le moulin de Feydit, autrement des Brunets, situé sur la rivière de Lisonne dans la paroisse de Saint-Séverin, le péage du même lieu et paroisse de Saint-Séverin, *une combe*, appelée de la Vergne, que feu Hélie de Jaubert tenait d'Hélie de Saint-Astier (père de Marie de Saint-Astier, dame d'Allemans), une maison qu'il possédait au nom de sa femme, dans le château d'Aubeterre, près du monastère de Saint-Sauveur, un jardin que feu Pierre de Landirac tenait des prédécesseurs de ladite Marie de Saint-Astier, près de *la Mote vieille,* et plusieurs autres héritages, dîmes, etc.; fit un accord, le 26 mai 1459, avec Jean de Montardit, damoiseau de Celle, sur une contestation élevée entr'eux, au sujet d'un territoire, vulgairement appelé *la Combe de la Boucarie,* située dans la paroisse de Celle; et fit son testament le 16 mars 1463 (v. st.). Il avait épousé, vers l'an 1416 ou 1417, demoiselle Marie de Saint-Astier, troisième fille d'Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, seigneur de la Gilbertie, de Montagrier en par-

tie, etc., et de dame Borguete de la Barde; elle eut pour son lot, dans le partage que son père fit entre ses filles, le 13 août 1416, les biens qu'il possédait dans la paroisse d'Allemans et dans la juridiction de Ribérac; fit un testament le 26 mars 1460 (v. st.), et mourut la même année. Ils eurent de leur mariage:

1.° Hélie, dont l'article suit;

2.° Roger de Jaubert, auteur de la branche de de Saint-Séverin, connue dans la suite sous le nom de Saint-Gelais, qui viendra après l'aînée;

3.° Audoin de Jaubert a fait la branche de Nantiac, qui sera rapportée ensuite;

4.° Anne, nommée aussi Agnès de Jaubert, fut mariée, par contrat du 14 février 1450 (v. st.), à noble Audoin Achard, *dit* de Joumard, fils de feu Jacques Achard, damoiseau, et de Jeanne de Joumard, habitant de la paroisse de Vanxains, au diocèse de Périgueux; il lui fut constitué en dot la somme de 240 livres tournois, *ou huit vingt réaux du poids de trois deniers, au coin du roi de France*, que ses trois frères promirent de lui payer par égales portions.

Branche d'Allemans et Montardit.

X. Hélie de Jaubert, damoiseau, seigneur par indivis, avec Roger de Jaubert, son frère, de la Gilbertie, du bourg d'Allemans, de Montagrier en partie, etc. Roger, son frère, et lui, firent un accord, le 16 février 1450 (v. st), avec Aymeric Prévôt, seigneur du Mas, leur beau-père, au sujet de la dot de leurs femmes; il acensa, conjointement avec ses deux frères, le 23 avril 1466, à Arnaud des Combes, la troisième partie par indivis, d'un mas, ou tenement, appelé *de Champ-Cheytiou*, dont les deux autres parties relevaient de la fondalité d'Hélie Massinh, et de Jeanne de la Force, sa femme, damoiseaux d'Epeluche; il assista, le 17 juin 1471, au contrat de mariage de Pierre de Jaubert, son neveu; et ne vivait plus, à ce qu'il paraît, en 1482. Il avait épousé, vers l'an 1450, demoiselle Isabelle de Prévôt, fille d'Aymeric de Prévôt, seigneur du repaire du Mas, au diocèse de Limoges, et sœur de

Raimonde, mariée à Roger de Jaubert, frère d'Hélie. Le père de ces deux dames leur avait promis, entr'autres choses, pour leur dot, la somme de 460 réaux d'or, au sujet de laquelle il s'éleva quelque contestation; comme il paraît par un acte du 16 février 1450 (v. st.). Outre cette alliance, il en contracta une seconde, vers l'an 1462 (1), avec dame Philippe de Flamenc-de-Bruzac, alors veuve de Monot (ou Raimond) de la Cropte, écuyer, seigneur de la Faye, l'Herm, l'Archerie, etc., et fille de Jaubert Flamenc, seigneur de Condat, Puyguillem, Villars, Peyraux, etc., et de dame Catherine Adémar de Lostanges. On ignore la date de sa mort et le nombre de ses enfants; mais il est certain qu'il fut père de :

Jean, dont l'article suit.

On lui donne aussi pour fils :

Hélie de Jaubert, qu'on présume avoir été auteur de la branche de Frontpitou, qui sera rapportée plus bas.

XI. Jean DE JAUBERT, qualifié écuyer et damoiseau, seigneur de Montardit, et en partie d'Allemans et de Montagrier, issu du second lit, d'Hélie de Jaubert, reçut, conjointement avec Pierre de Jaubert, son cousin germain, la reconnaissance qu'Antoine du Bost et Etienne Truchasson leur firent, le 9 octobre 1482, à raison du tiers par indivis, d'une tenance appelée de la Broussaldie, dans la paroisse de Birée, en présence d'Hélie de Jaubert, clerc; il assista, comme témoin, au contrat de mariage de Golfier de Jaubert de la Roche-Jaubert avec Philippe Dupuy-de-Brémont, du 12 février 1497 (v. st.); fut nommé, le 25 décembre 1503, un des exécuteurs du testament de Guillaume d'Abzac-de-la-Douze, abbé de Brantôme, grand archidiacre de l'église de Narbonne, etc.; passa, le 12 mai 1513, en qualité de tuteur de Pierre de Montardit, un accord avec nobles François et Poncet de Montardit, oncles de

(1) Suivant un acte du 26 mai 1462, il avait contracté une autre alliance avec Gallienne Dupuy, sœur de Pierre Dupuy, prêtre. Dans ce cas, cette dernière serait sa deuxième femme, et Philippe Flamenc, sa troisième.

son pupille : et fut choisi, le 28 mars 1516, pour être un de exécuteurs du testament d'Almois d'Abzac-de-la Douze, sa belle-sœur, femme de Jacques Flamenc, écuyer, seigneur de Bruzac, de Puyberard et des Chabânes. Il avait épousé, par articles du 22 août 1488, reconnus et insérés dans son contrat de mariage, daté du mardi 10 février de l'année suivante 1489, demoiselle Anne d'Abzac, fille de noble homme Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, de Reilhac, etc., et de dame Jeanne de Narbonne, en présence d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels on remarque messires Bernard d'Abzac, doyen de la Roche; Audoin de Jaubert, seigneur de Nantiac; Raymond d'Aitz, seigneur de Meymy; Alzias Flamenc, seigneur, de Romain; Guillaume d'Abzac, seigneur de Mayac; Hélie de Montardit, seigneur de Lascoutz; Jean de Saint-Astier-des-Bories, seigneur de Ligne, Bernard de Foucauld, seigneur de Lardimalie; Forton de Laurière, seigneur de Lanmary; et Pierre de Jaubert, seigneur d'Allemans leurs proches parents. De ce mariage naquirent,

1.° Guy, dont l'article suit;

2.° Jean de Jaubert, écuyer, énoncé *fils du seigneur d'Allemans*, dans un accord fait le 2 août 1526, entre Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic et de Lenclave, et Pierre de Montardit, écuyer, seigneur de Lascoutz et de Montagrier en partie.

3.° Jeanne de Jaubert, mariée, par contrat du 13 juin 1510, à noble Gabriel de Pons, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, Clermont et Mespoulet, fils de Charles de Pons, seigneur de Saint-Maurice, etc., et de dame Françoise de la Cropte;

4.° Barthélemie ou Barthélemine de Jaubert, épousa, par contrat du 24 décembre 1538, noble Jean de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie, fils de Gaston et de dame Louise de Thémines; elle testa, étant veuve, le 28 juin 1547.

XII. Guy DE JAUBERT, écuyer, seigneur de Montardit et d'Allemans, assista, le 13 novembre 1529, au contrat de mariage de Robert, seigneur de la Roche,

Jaubert, son cousin, avec Marguerite de Chaumont; fut nommé, le 14 mai 1544, avec noble Floquet de Gourdon, seigneur de Vescantière, tuteur des enfants de Jean de Saintours, seigneur de la Bourlie, par le testament de ce dernier; et ce fut en cette qualité qu'il transigea, le pénultième d'août 1553, avec Gaston de Saintours, écuyer, seigneur de la Bleynie. Il avait déjà été nommé, par Barthelemie de Jaubert, sa sœur, un de ses exécuteurs testamentaires, le 28 juin 1547, et vivait encore le 11 mars 2561. Il avait épousé, par contrat du 11 mai 1531, demoiselle Marguerite de Noailles, née le 4 septembre 1509, et morte en 1543, fille de Louis de Noailles, chevalier, seigneur de Noailles, Noailhac, Montclar, Chambres, etc., et de dame Catherine de Pierre Buffière, dont naquirent :

1.° Denis, dont l'article suit;

2.° Sibille de Jaubert, épousa, en présence de son père, par contrat du 2 juin 1558, Clinet d'Aydie, vicomte de Carlus, chevalier de l'ordre du roi, alors veuf de N.... dame de Mortagne, et fils puîné de François d'Aydie, chevalier, seigneur, vicomte de Ribérac et d'Epeluche, comte de Montfort, Carlus etc., et de Françoise de Salignac, sa seconde femme. Elle vivait encore le 10 septembre 1600, lors du contrat de mariage de Sibille, sa nièce, dans lequel elle se qualifie *vicomtesse de Carlus, dame de Montardit, Allemans, Feydit, Brassac, etc.*, et mourut sans enfants.

XIII. Denis de Jaubert, chevalier, co-seigneur d'Allemans et seigneur en partie de la châtellenie de Montagrier, épousa, par contrat du 27 décembre 1575, demoiselle Marguerite de Jaubert, dont il ne provint qu'une fille qui suit :

Sibille de Jaubert, dame d'Allemans, des Rivières, etc., fut mariée deux fois : 1.° à François de Gimel, écuyer, seigneur de Cazenac, fils de messire Raimond de Gimel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Vigerie, etc. 2.° Par contrat passé au château de Montardit, le 10 septembre 1600, à messire Daniel du Lau, écuyer seigneur de la Côte, de la Roche de la Roche-Roussie, la Rousselière, etc., fils aîné de feu

Gaston du Lau, écuyer, seigneur de la Côte, etc. et de dame Marthe de Blois. Sibille de Jaubert contracta, du consentement du seigneur de la Vigerie, son beau-père, et de l'autorité de la vicomtesse de Carlus, sa tante; et, comme elle était chef et héritière de sa maison, il fut convenu que celui des enfants qui naîtront de ce mariage, qu'elle choisira, *portera les nom et armes de Jaubert, avec ceux du Lau*, et à cette considération, elle lui promit le tiers de tous ses biens, etc.

Branche de Fontpitou, éteinte.

XI. Hélie DE JAUBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fontpitou, dans la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, qu'on croit second fils d'Hélie de Jaubert, seigneur d'Allemans, reçut, le 4 janvier 1478 (v. st.), une reconnaissance de Bernard Xans, damoiseau, seigneur de Gastodias, habitant de la paroisse de Saint-Paul-Lisonne, à raison d'un ténement appelé de la Balengerie, situé dans cette dernière paroisse. On croit qu'il est le même qu'un seigneur de Fontpitou, qui épousa Isabelle de Galard, fille de Berard ou de Bernard de Galard, baron de l'Ile-Boson. Il fut père de :

XII. Pierre de JAUBERT est qualifié *seigneur du repaire de Fontpitou*, et fils de noble Hélie de Jaubert, dans un acte de revente, faite en sa faveur le 12 janvier 1525 (v. st.), par Jean Seilhon, *dit* Maunay, d'une terre située dans la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, qu'il avait vendue à pacte de réméré. On juge qu'il eut pour fils :

XIII. Guillaume DE JAUBERT, écuyer, seigneur de Fontpitou, assista, comme témoin, au contrat de mariage de Robert de Jaubert, seigneur de Cumont, du 13 novembre 1529. On lui donne pour femme Armoise de Macanan ou Makanan, dont il eut une fille, qui suit:

Marie de Jaubert, dame de Fontpitou, épousa, vers l'an 1550, Louis de Salignac, gentilhomme de la maison du roi, cinquième fils d'Hélie de

Salignac, chevalier, seigneur de la Mothe, Massault, Fenélon, Gaulejac, etc.; et de Catherine de Ségur.

Nota. Marie de Jaubert peut avoir eu pour sœur, Suzanne de Jaubert, mariée à Hélie de Massacré, écuyer, sieur de Ruffigné.

nche de la Gilbertie-d'Allemans, ensuite Saint-Séverin et Saint-Gelais.

.. Roger DE JAUBERT, damoiseau, seigneur en parle la Gilbertie d'Allemans, etc., second fils de Ber-l de Jaubert, seigneur d'Allemans, Montardit, ntagrier, etc., et de Marie de Saint-Astier, est nu par divers actes depuis l'an 1450, jusqu'en 1471. i à Hélie, son frère aîné, il fit un accord, le 16 fér 1450 (v. st.), avec Aymeric Prévôt, seigneur du , son beau-père, au sujet de la dot de sa femme; sta, le 12 juin 1464, à une donation faite par Jean Montardit et Marguerite de la Greslie, sa femme, à ie de Montardit, leur fils; fit un bail à cens, contement avec Hélie et Audoin, ses frères, le 23 avril 6; assista, le 17 juin 1471, au contrat de mariage de re, son fils, avec Françoise de Lur, et ne vivait en 1488. Il était déjà marié en 1450, à demoiselle monde de Prévôt, fille d'Aymeric de Prévôt, seiur du repaire du Mas en Limousin, et sœur d'Isae, femme d'Hélie de Jaubert, seigneur d'Allemans, frère aîné. Il avait été constitué à cette dame, pour ot, une somme de quatre cent soixante réaux d'or. De ariage provint un fils, qui suit:

I. Pierre DE JAUBERT, damoiseau, seigneur de la ertie d'Allemans, etc., reçut, le 9 octobre 1482, jointement avec noble homme Jean de Jaubert, daseau, qu'il appelle *son cousin germain*, la reconnaisce que leur firent Antoine *deu* Bost, et Etienne Truson, pour le tiers, par indivis, d'une tenance appede le Broussaldie, située dans la paroisse de Burée: sta, le 10 février 1488 (v. st.), au contrat de mae du même Jean de Jaubert, son cousin, avec Anne bzac-de-la-Douze; et le 12 février 1497 (v. st.), à

celui de Golfier Jaubert, seigneur de la Roche-Jaubert, avec Philippe Dupuy-de-Brémont. Il avait épousé par contrat passé au château de Châlus-Chabrol le haut en Limousin, le 17 juin 1471, demoiselle Françoise de Lur, fille de noble homme Bardin de Lur, écuyer, seigneur de Barrière, et de dame Agnès de Barrière, petite-fille de noble et puissant homme messire Bertrand de Lur, chevalier; il lui fut promis en dot une somme de 500 écus d'or: on remarque parmi les témoins de cet acte, tous proches parents des parties contractantes, nobles hommes Jean de Lur, écuyer, capitaine de Ribérac, seigneur de Calon, Audoin de Joumard (des Achards), seigneur de Sufferte, Hélie de Jaubert, seigneur de Gilbertie d'Allemans, Audoin de Jaubert, seigneur de Nantiac, Bernard de Saint-Astier (de Lioncel), seigneur de l'Isle, Jean de Montagrier, seigneur de Maroates, et Jacques Audour, seigneur de la Ferrière. De ce mariage naquit:

Bernard de Jaubert qui suit.

On présume que Pierre de Jaubert eut un second fils, nommé:

Pierre de Jaubert, écuyer, seigneur de la Robertie, dans la paroisse de Milhac, en Périgord, qui accorda, le 24 décembre 1504, conjointement avec Philippe de Montlouis, sa femme, à Pierre Montayaud et autres, l'investiture des héritages qu'ils avaient acquis dans la paroisse de Sengeyrac; et vivait encore, ainsi que sa femme, le 19 janvier 1511 (v. st.), suivant un bail à cens qu'ils firent des tenements de la bénéficie, et de Chastanholx, en faveur de Jean Parrot, prêtre.

XII. Bernard DE JAUBERT, écuyer, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, et en partie de Montagrier, épousa demoiselle Hélis d'Aix, ou d'Aytz, fille de noble Raimond d'Aix, écuyer, seigneur de Meymy, et de dame Jeanne d'Abzac-de-la Douze; comme il est justifié par le testament de cette dernière, daté du 19 mai 1517. Il assista, le 13 novembre 1529, au contrat de mariage de Robert de Jaubert, seigneur de la Roche-Jaubert, avec Marguerite de Chaumont; et ne vivait plus lorsque Bertrand, son fils, fit le sien en 1541. Il laissa de son mariage, entr'autres enfants:

1.° Jacques de Jaubert, écuyer, seigneur d'Allemans en partie, assista, le 22 juillet 1541, au contrat de mariage de Bertrand, son frère; et le 17 mars 1566 (v. st.), à celui de Louis de la Cropte, seigneur de la Mothe, avec Marguerite des Achards de Joumard. Il avait épousé Gabrielle de Salignac, veuve de François de Talleyrand, seigneur de Grignols, dont il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants.

2.° Bertrand, dont l'article suit;

3.° Jacques de Jaubert, chanoine de l'église cathédrale de Saintes, renonça en 1541, en faveur de Bertrand, son frère, à toutes les successions de ses père, mère, frères et sœurs.

XIII. Bertrand DE JAUBERT, écuyer, seigneur d'Allemans en partie, etc., épousa, par contrat du 22 juillet 1541, demoiselle Julienne de Brie, assistée de Jean, son frère, fille de feu Jean, écuyer, seigneur de Brie, en Limousin et de dame Gabrielle de Lastours; en présence de plusieurs de leurs parents et amis, entr'autres de messire Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Douhet et de Neuvic, d'Hélie de Montagrier, seigneur de Maroates, de Jacques de Jaubert, écuyer, d'Hélie de Laporte, écuyer, co-seigneur de Chantérac, d'Antoine de Saint-Astier, écuyer, de Jean de Clarens, aussi écuyer, etc.; il assista, le 17 mars 1556, avec Jacques, son frère, au contrat de mariage de Louis de la Cropte, seigneur de Chassaignes, etc., avec Marguerite des Achards-de-Joumard; et ne vivait plus en 1584. Il laissa de son mariage, un fils, qui suit:

XIV. Gabriel DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Allemans en partie, des Rivières, baron de Saint-Séverin, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, épousa, par contrat du 23 janvier 1584, demoiselle Gabrielle de Saint-Gelais (1), fille de feu messire François

(1) La maison de Saint-Gelais, que plusieurs généalogistes regardent comme une branche cadette de l'ancienne et illustre maison de Lezignem en Poitou, est connue par titres depuis Hugues I, seigneur de Saint-Gelais, près de la ville de Niort

de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, etc., et de dame Charlotte de Champagne: il fut assisté de Jacques de Cleureuil, écuyer, seigneur de Goudon, son cousin germain, de Bernard des Achards-

---

en Poitou, qui fonda en 1109, le prieuré de Saint-Gelais, et en fit donation au monastère de Saint-Pierre de Cluni. Un de ses descendants, nommé aussi Hugues, fit son testament au mois de septembre 1261, par lequel il donna la tutelle de ses enfants à Isabelle sa femme. Charles, seigneur de Saint-Gelais, son petit-fils fit hommage de la seigneurie de Saint-Gelais, au comte de Poitou, en 1381; et laissa de Marguerite de Magné, sa femme, qu'il avait épousée en 1340, trois fils, dont le second, nommé Hugues, avait pour femme Marguerite de la Rochechandry. Charles de Saint-Gelais, IIe du nom, qui était l'aîné, épousa en 1364, Jeanne de Viron (ou de Biron), veuve d'un seigneur de la Rochefoucauld, et fut père de Charles III, qui eut plusieurs enfants d'Iolande de Bouchard-d'Aubeterre, sa femme, fille de Guy de Bouchard, seigneur de Pauléon, et de Marie de Raymond-d'Aubeterre.

Pierre de Saint-Gelais, seigneur de Montlieu, Sainte-Aulaye, Saint-Séverin-de-Pavancelles, le Broit-au-Loup, Cornefou, cinquième fils de Charles III, fut un des principaux conseillers et officiers de Charles duc d'Orléans, père du roi Louis XII, qui le fit son chambellan ordinaire, et l'honora du collier de son Ordre du Camail. Il testa en 1470, et laissa de Philiberte de Fontenay, sa femme, 1.° Jean de Saint-Gelais, seigneur de Montlieu et de Sainte-Aulaye; 2.° Alexandre, seigneur de Cornefou; 3.° Merlin, qui suit; 4.° Jacques, évêque d'Uzès; 5.° Octavien, évêque d'Angoulême, mort en 1502, auteur de plusieurs ouvrages, traductions, etc.

Merlin de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Séverin en Angoumois, etc., premier maître-d'hôtel des rois Louis XII et François Ier, épousa Madeleine de Beaumont, dame de Glenay en Poitou, dont provinrent quatre fils et quatre filles, l'aîné des fils nommé:

François de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, épousa, le 3 août 1549, demoiselle Charlotte de Champagne, fille de Baudoin de Champagne, chevalier, et de dame Jeanne de la Chapelle, et mourut avant l'an 1584, laissant trois filles, qui sont: 1.° Madeleine de Saint-Gelais, mariée à N.... de Neufchèses, et mère de Marguerite de Neufchèses, femme de François, baron de Lezignem; 2.° Gabrielle, épousa en 1584, Gabriel de Jaubert, seigneur d'Allemans; et 3.° Suzanne, qui eut pour mari, François de Hauteclaire, écuyer, seigneur du lieu de ce nom et du Maine-Gagnaud.

de-Joumard, écuyer, seigneur de Beaurepaire, son beau-frère, etc. Le contrat fut ratifié le lendemain, par haute et puissante dame Madeleine de Saint-Gelais, habitant du lieu noble des Fouilhons en Poitou, veuve de haut et puissant seigneur Messire Louis de Neufchèses, seigneur de Bacresse, Saint-Séverin, etc., chevalier de l'ordre du roi, son chambellan ordinaire, et capitaine de 50 hommes d'armes. Il partagea au nom de sa femme, par acte passé au château de Saint-Séverin, le 2 juin 1607, la succession de feu François de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Séverin, Gouez et Lucé, son beau-père, avec François de Lezignem, chevalier, seigneur et baron de Lezignem et Galapian, procédant au nom de dame Marguerite de Neufchèses, sa femme, et avec François de Hauteclaire, écuyer, seigneur du Maine Gagnaud, son beau-frère, mari de Suzanne de Saint-Gelais: par cet acte, le tiers de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Séverin, lui échut en partage. Il transigea, le 13 janvier 1614, conjointement avec sa femme, François, leur fils, et Suzanne de Raymond, épouse de ce dernier, leur belle-fille, avec Jean de Raymond, seigneur châtelain de Bourzac et de Vandoire, tant en son nom que celui d'Anne de Guibourg, sa femme; assista, le 14 mai 1639, au contrat de mariage de Jean-Pierre de la Cropte, seigneur de Chassaignes, avec Isabeau de Jaubert-de-Saint-Gelais; et ne vivait plus le 26 février 1642, suivant le contrat de mariage de Gabriel, son petit-fils. On ne lui connaît d'autre enfant, que

XV. François de Jaubert-de-Saint-Gelais, baron de Saint-Séverin, seigneur en partie d'Allemans, des Rivières etc., épousa, par contrat du 30 juillet 1613, demoiselle Suzanne de Raymond, fille de haut et puissant seigneur Jean de Raymond, seigneur de la châtellenie de Bourzac, de Vandoire, etc., et de dame Anne de Guibourg. Il ne vivait plus le 14 mai 1639; mais sa femme vécut plusieurs années après lui, comme il paraît par divers hommages et aveux qu'elle rendit au roi, les 23 février et 30 mai 1646, 6 mai et 18 juillet 1667, pour la châtellenie de Saint-Séverin-de-Pavancelles, et les mas Dumay, de Lachinet et Dupuy, relevans du Roi à cause de son duché d'Angoulême. Les enfants issus de leur mariage, sont:

1.° Gabriel, dont l'article suit;

2.° Henri de Jaubert-de-Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, vivait encore le 8 septembre 1668, suivant le contrat de mariage de Suzanne de Jaubert, sa nièce, auquel il assista;

3.° Frédéric de Jaubert-de-Saint-Gelais, mort sans postérité;

4.° Isabeau de Jaubert-de-Saint-Gelais, mariée, par contrat, passé au château de Vandoire, le 14 mai 1639, à Jean-Pierre de la Cropte, chevalier, seigneur, comte de Bourzac, seigneur de Chassaignes, Lamothe-Saint-Privat, Cumont, Sallebeuf, le mas de Montet, etc., fils de René de la Cropte, seigneur des mêmes terres, et de dame Charlotte de Laplace;

5.° Gabrielle de Jaubert-de-Saint-Gelais, épousa, par contrat du 15 novembre 1642, messire Isaac du Lau, dit du Lau-Jaubert, chevalier, seigneur de Montardit, Allemans, Feydit, Saint-Séverin, etc., quatrième fils de Daniel du Lau, chevalier, seigneur de la Côte, etc., et de Sibille de Jaubert, dame d'Allemans.

6.° Sibille de Jaubert-de-Saint-Gelais, s'allia, par contrat passé au château de Saint-Séverin, de Pavancelles, le 30 mai 1655, avec Armand du Lau, chevalier, seigneur de Chamniers, Celette et Chambon, gouverneur de Saintes, et maréchal des camps et armées du roi, fils de feu Henri du Lau, chevalier seigneur des mêmes lieux, et de dame Henriette de Pons-Mirambeau.

XVI. Gabriel DE JAUBERT-DE-SAINT-GELAIS, Ier du nom, chevalier, seigneur, comte de Bourzac, baron de Saint-Séverin-de-Pavancelles en Angoumois, etc., conseiller du roi en ses conseils et en son parlement de Bordeaux, épousa, par contrat passé sous seings-privés, le 26 février 1642, reconnu le 12 mars suivant, demoiselle Anne d'Affis ou d'Afis fille de feu messire Jean d'Affis, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, second président au parlement de Bordeaux, et de dame Anne de Massiot; les futurs époux y furent assistés de plusieurs de leurs proches parents, entr'autres de dame Anne de Gui-

g, veuve de Jean de Raymond, seigneur de rzac; de François, marquis de Lézignem; d'Henri Raymond-de-Macanan, seigneur de Sallegourde: Louis-Joseph de la Cropte, seigneur de Chantérac; de de Laporte, écuyer, seigneur de Laporte; de d'Affis, évêque de Lombés; de Guillaume d'Affis, alier, conseiller du roi en son conseil, et président parlement de Bordeaux; de Jacques Lecomte, con- er au même parlement, et président aux enquê- etc. Gabriel de Jaubert ne vivait plus le 16 mai 4; sa veuve se remaria bientôt après, avec messire iard Pichon, conseiller du roi en ses conseils, et second président au parlement de Bordeaux. Il ne a de son mariage, qu'une fille, dont l'article suit:

Suzanne de Jaubert-de-Saint-Gelais, baptisée le 21 d'octobre 1648, obtint, le 26 mai 1664, une sentence, rendue sur les lettres de bénéfice d'âge, qui lui avaient été accordées contre Suzanne de Raymond, dame de Bourzac, et Henri de Jaubert-de-Saint-Gelais, chevalier, seigneur de-Saint-Séverin, et autres; par lesquelles il lui fut permis d'administrer les biens à elle échus par la mort de Gabriel, son père; fit un partage, le 16 juin 1665, avec la même Suzanne de Raymond, son ayeule, et Isaac Jaubert du Lau, seigneur de Montardit, etc.; et reçut, le 11 février 1666, de M. d'Aguesseau, intendant en Limousin, acte de la représentation de ses titres, remontés seulement à l'année 1542, pour la justification de sa noblesse.

Elle épousa, par contrat du 8 septembre 1668, haut et puissant seigneur messire Adrien de Talleyrand-de-Grignols, chevalier, seigneur, comte de Grignols, seigneur de Beausejour et Saint-Léon en Périgord, et baron de Beauville en Agenois, bisayeul de M. le comte de Périgord, dernier mort.

Nota. Il paraît que Suzanne de Jaubert avait une sœur même nom, mariée à Charles de la Cropte, comte Chantérac, qui fut tué au siége de Candie, en 1669,

Branche de Nantiac (1), *éteinte.*

X. Audoin DE JAUBERT, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Nantiac, la Tour, etc., troisième fils de Bernard de Jaubert, seigneur de Montagrier, Montardit, Allemans, etc., et de Marie de Saint-Astier, est nommé dans le contrat de mariage d'Anne de Jaubert, sa sœur, avec Audoin Achard de Joumard, du 14 février 1450 (v. st.). Uni à Hélie et Roger, ses frères, il fit un bail à cens, le 23 avril 1466. Fut du nombre des nobles reçus et excusés, qui comparurent à la montre faite à Exideuil, en 1470, par Alain d'Albret, comte de Périgord et vicomte de Limoges.

On remarque, parmi les autres, Léonet de Prémilhac, brigantinier, Jean de Jaubert, pour Pierre, son fils, et pour N.... de Lestrade, brigantinier, et Pierre de Jaubert de la Bastide, aussi brigantinier. Assista, le 17 juin 1471, au contrat de mariage de Pierre de Jaubert, son neveu, avec Françoise de Lur; reçut diverses reconnaissances dans sa terre de Nantiac, en 1475, etc. Il eut, en 1482, des démêlés avec les habitans de sa terre; et ce fut à ce sujet que le vicomte de Limoges présenta contre lui des articles au roi, sous prétexte qu'il exerçait des violences contre ces mêmes habitans, prétendant que Nantiac étant une place forte, et un château et châtellenie, ils lui devaient le guet. Le conseil du vicomte, tenu à Ségur, le 13 janvier 1482 (v. st.), ordonna une enquête. Enfin, il assista, le 10 février 1488 (v. st.), au contrat de mariage de Jean de Jaubert, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, avec Anne d'Abzac-de-la-Douze; et ne vivait plus, à ce qu'il paraît, en 1502. Il avait épousé demoiselle Hélis de la Cropte de Lencais, fille de Jean de la Cropte, IIe du nom, seigneur de Lencais, et de Jeanne de Garnier de Mehmont, dont il eut :

1.° Pierre de Jaubert, qu'on présume être mort sans postérité;

---

(1) Quoiqu'on écrive communément *Nantia* ou *Nanthia*, on a adopté ici l'orthographe *Nantiac*, comme se rapprochant davantage du mot latin *de Nantiaco*.

2.° Henri, dont l'article suit;
3.° Guillaume de Jaubert, } dont le sort est ignoré.
4.° Jacques de Jaubert, }

I. Henri DE JAUBERT, écuyer, seigneur de Nan-, de la Tour, etc., est nommé avec ses frères, qua-ainsi que lui, *écuyers, co-seigneurs de Nantiac,* dans acte du 10 mars 1502 (v. st.) ; et fit son testament août 1541. Il avait épousé demoiselle Souveraine a Tour, sœur de Jean de la Tour, écuyer, seigneur onnie, dont il eut les enfants suivants :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Bernard de Jaubert;
3.° Charles de Jaubert;
4.° Jeanne de Jaubert;
5.° Florence de Jaubert.

II. Jean DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, sei-ir de Nantiac et de la Tour, épousa, par contrat du évrier 1538 (v. st.), demoiselle Françoise de Gourdon-enouillac, fille de Jean de Gourdon, chevalier, neur de Genouillac, Vaillac, Soucirac, Beaumal Rilhac, et de dame Marguerite d'Aubusson. De ce iage naquirent :

1°. Henri de Jaubert;
2.° Flotard de Jaubert;
3.° Jean, dont l'article suit;
4.° Antoine de Jaubert;
5.° Jacques de Jaubert;
6.° Galiote de Jaubert;
7.° Marguerite de Jaubert.

III. Jean DE JAUBERT, IIe du nom, écuyer, sei-ir de Nantiac, la Tour, Lancinade, et de Juvenie, it de ses frères et sœurs les droits qu'ils avaient sur erre de Nantiac; et vendit, le 12 juin 1578, à An-e et Jacques Arlot de Frugie, frères, certains héri-s situés dans la paroisse de Chalusset. Il avait épousé, contrat du 17 août 1576, demoiselle Yrlande d'An-fille de noble Raimond d'André, seigneur de Lan-ide et de Juvenie, et de dame Louise de Gentil-de-chapt. Les enfans issus de ce mariage, sont :

1.° Raimond, dont l'article suit ;
2.° Antoine de Jaubert, } morts sans alliance ;
3.° Gaston de Jaubert, }
4.° Yrlande, ou Hirlande de Jaubert, mariée, [illegible] ar contrat du premier août 1613, à Jean de Hau[illegible]e-fort, III[e] du nom, écuyer, seigneur de la Mot[illegible], fils de Boson II, et de Jeanne Brochard ; e[illegible]le testa le 23 novembre 1628.

XIV. Raimond DE JAUBERT, vicomte de Nanti[illegible]c, chevalier, seigneur de Lancinade, Juvenie, etc., ge[illegible]n-tilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XI[illegible]I, qui érigea, en sa faveur, la terre de Nantiac en vicom[illegible]té par lettres du mois de décembre 1615. Il rendit hom[illegible]m-mage, pour cette terre, le 7 juin 1624, entre les mai[illegible]ns de M. d'Aligre, chancelier de France. Il avait épou[illegible]sé, par contrat du 7 janvier 1606, demoiselle Henrie, [illegible] ou Henriette de Foucauld-de-Lardimalie, fille de Jean [illegible] de Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie, baro[illegible]on d'Auberoche, gouverneur du Périgord, et de dam[illegible]me Marguerite de Saint-Astier. Elle testa le 3 janvier 165[illegible] 59, en faveur des enfans, qu'elle avait eus de son mariag[illegible]ge, et qui sont :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Jaubert, baron de Nantiac, seigne[illegible]eur de Juvenie, qui laissa de son mariage avec Jeann[illegible]nne d'Asnières, veuve du comte de Châteaumoran[illegible]ant, une fille nommée :

Paule de Jaubert, mariée à Jean de Chaste[illegible]tei-gner, seigneur du Mas de-Roche ;

3.° Marie de Jaubert, épousa, le 16 juin 1620[illegible]20, François de Saintours, seigneur de la Forest.

XV. Jean DE JAUBERT, III[e] du nom, vicomte [illegible] de Nantiac, baron de Juvenie, etc., servit utilement n[illegible] nos rois dans les guerres civiles. Il épousa, le 19 mai 163[illegible]30, demoiselle Suzanne Dumas, fille de Pierre Dumas, ch[illegible]he-valier, seigneur de Payzac, le Mas et la Serre, et [illegible] de Gabrielle de Hauteclaire, dont il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° François de Jaubert, major du régiment de [illegible] la Feuillade, mort au service du Roi ;

3.° Gabriel de Jaubert, abbé de Saint-Aulaye, et chanoine de l'église cathédrale de Périgueux;
4.° François de Jaubert, mort officier des mousquetaires noirs;
5.° Simon de Jaubert, seigneur de Bournet;
6.° Peyrot de Jaubert, seigneur de Lavaux;
7.° Henri de Jaubert, seigneur de la Valade;
8.° Joseph de Jaubert;
9.° François de Jaubert, seigneur de Montchat;
10.° Gabrielle de Jaubert, mariée, 1.° à noble N.... Expert, seigneur de Saint-Paul-la-Roche; 2°. en 1653, à David de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur des Chabânes, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Simon;
11.° Marie de Jaubert;
12.° Marie de Jaubert, la jeune, épousa Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur, de la Forest, capitaine de dragons;
13.° et 14.° N.... et Jeanne de Jaubert.

XVI. Pierre DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, gneur, vicomte de Nantiac, etc., épousa, 1.° demoiie Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire, fille de Marctoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanry, seigneurs de Coutures, Celle, Bertricq, etc., et dame Gabrielle d'Alègre, dame de Chabânes et de rges; il épousa, en deuxièmes noces, le 14 août 1703, née Duchesne, veuve de Jean-Jacques de Saint-tier, marquis des Bories. Elle testa le 9 mai 1717, et laissa pas d'enfants de son second mariage. Du premier quirent:

1.° Joseph-Siméon, dont l'article suit;
2.° Gabriel de Jaubert, prieur de Bernay, *dit* l'abbé de Nantiac;
3.° Jean de Jaubert, *dit* le chevalier de Nantiac, exempt des gardes du corps de la compagnis écossaise;
4.° N.... de Jaubert, seigneur de la Borie;
5.° Jeanne de Jaubert, abbesse de la Drouille;
6.° Jeanne de Jaubert, abbesse de la Drouille, après sa sœur;
7.° Gabrielle de Jaubert;
8.° N.... de Jaubert.

XVII. Joseph-Siméon DE JAUBERT, chevalier, seigneur, vicomte de Nantiac, etc., servit dans les mousquetaires. Il épousa, le 29 septembre 1711, Marie de Bordes, dame de Sinsac, fille de Joseph de Bordes, seigneur de Sinsac, et de dame Honorée Charon-de Sensenac; dont il eut:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Louis de Jaubert, capitaine au régiment du roi, dragons, puis lieutenant-colonel, a été nommé maréchal de camp en 17....

XVIII. Pierre DE JAUBERT, II° du nom, chevalier, seigneur, vicomte de Nantiac, etc., qualifié haut et puissant seigneur, est mort en 17...., laissant de dame Célenie le Blond, son épouse, une fille unique, qui suit:

Marie-Denise de Jaubert épousa, par contrat du 12 mars 1760, haut et puissant seigneur messire André, comte de Bonneval, chevalier, seigneur de Langle, devenu depuis seigneur de Bonneval, Blanchefort, Pantenie, etc., lieutenant-colonel du régiment de Poitou, ensuite colonel du régiment des grenadiers royaux, et maréchal des camps et armées du roi, fils de Hugues-Marien-Gabriel de Bonneval, chevalier, seigneur de Langle, etc., et de dame Marguerite d'Audebert de la Martinie.

Branches de la maison de Jaubert dont on n'a pu trouver jusqu'à présent la jonction avec les précédentes.

1.° Seigneurs de Jaubert-des-Vallons (1), *en Angoumois.*

I. Louis DE JAUBERT, écuyer, épousa Isabeau du Bois, dont il eut:

---

(1) Les seigneurs de Jaubert-des-Vallons portent les mêmes armes que les Jaubert du Périgord; ce qui prouve qu'ils sont sortis de la même tige. Le fragment généalogique, rapporté ci-dessus, est tiré du jugement de maintenue de monsieur d'Aguesseau, intendant de Limoges.

II. Jean DE JAUBERT, écuyer, reçut une donation de ses père et mère, le 8 novembre 1549. Il avait épousé, par contrat du 27 septembre 1547, Jacqueline le Roy, dont provint :

III. François DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, laissa d'Isabeau Guichard, sa femme, qu'il avait épousée, le 1er novembre 1576 :

IV. François de Jaubert IIe du nom, épousa, par contrat du 28 mai 1630, Esther Barbot, qui le rendit père de :

V. Pierre DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur des Vallons, fut maintenu dans sa noblesse en 1666, par jugement de M. d'Aguesseau intendant de Limoges. Il avait épousé, par contrat du 27 février 1659, Louise Angebaud, dont il eut des enfants qui ont continué la descendance. De l'un de ces enfants était issu

N..... de Jaubert, écuyer, seigneur des Vallons et de Fouquebrune, en Angoumois, père de

Pierre de Jaubert, IIe du nom, écuyer, seigneur des Vallons etc., capitaine de vaisseau, demeurant au Boisderetz, paroisse de Moulidars, en Angoumois, est mort au mois de septembre 1817, laissant de N.... de Navarre de Boisderetz, sa femme :

1.° Pauly de Jaubert-des-Vallons ;
2.° Odile de Jaubert.

2.° *Seigneurs de Jaubert-de-Coaraze.*

I. Pantaléon DE JAUBERT, conseiller du roi, et troisième président au parlement de Toulouse, donna plusieurs quittances pour ses gages de président, en 1531, 1544, etc. Il épousa Brunette de Coaraze, veuve de Hugues d'Espagne, seigneur de Durfort, et fille de Jean de Coaraze, seigneur de Bérat, et de Catherine de Pardaillan. De ce mariage naquit :

II. Etienne DE JAUBERT-DE-COARAZE, seigneur de Bérat, épousa, en 1547, Bertrande de Vielfort ; et testa, en 1560, en faveur de ses enfants, dont les noms suivent :

1.° Raimond de Jaubert, seigneur de Bérat;
2.° Antoine de Jaubert, seigneur de Coaraze, mort sans enfants;
3.° Jean-Pierre de Jaubert-de-Coaraze-Bérat, vivant en 1586, mort sans enfants;
4.° Isabeau de Jaubert-de-Coaraze, épousa Carbon du Faur, écuyer, seigneur de Mazerettes, dont elle eut Jean-Pierre du Faur-de-Coaraze, seigneur et baron de Bérat, et plusieurs autres enfants;
5.° Hélène de Jaubert;
6.° Jeanne de Jaubert.

3.° *Seigneurs de Jaubert, de-Saint-Christophe, en Angoumois.*

I. François DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, est nommé avec Jeanne Vigier, sa femme, dans des actes du 16 octobre 1532, du 7 février 1535, et du 6 mai 1539. Ils eurent de leur mariage :

II. Méry, ou Emeri DE JAUBERT, épousa, par contrat du 27 janvier 1563, Magdeleine de Rabaine, dont naquirent :

1.° François II, qui suit;
2.° Jean de Jaubert;
3.° François de Jaubert.

III. François DE JAUBERT, IIe du nom, partagea avec ses frère et sœur, la succession de leurs père et mère, le 19 février 1593, épousa, le 16 avril 1595, Marguerite de Conis, dont il eut :

IV. François DE JAUBERT, IIIe du nom, laissa de Jeanne de la Chambre, sa femme, qu'il avait épousée le 26 avril 1632 :

V. François-Alexandre DE JAUBERT, marié, par contrat du 20 octobre 1664, à Jeanne Fresneau.

4.° *Seigneurs de Jaubert, en Poitou.*

La famille des seigneurs de Jaubert, en Poitou, fut maintenue dans sa noblesse, sur titres remontés à l'année 1406, dans la recherche de 1666.

5° *Seigneurs de Jaubert-de-Rassiols, en Querci.*

La famille de Jaubert-de-Rassiols fut maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi du 28 novembre 1674, et par jugement de M. le Gendre, intendant de Montauban, rendu le 3 septembre 1704, sur titres remontés à noble Pierre de Jaubert, seigneur de Rassiols, vivant en 1546 et 1554, et demeurant alors avec dame Anne de Malhié, son épouse, dans la ville de Rocamadour, en Querci.

6.° *Seigneurs de Jaubert de Barrault, comte de Blaignac, etc., dans l'Entre-deux-Mers, ou diocèse de Bordeaux* (1).

La branche de Jaubert de Barrault a indubitablement la même origine que les branches précédentes; mais on ne peut pas déterminer, avec certitude l'époque précise de sa séparation d'avec la souche commune. Sa filiation suivie remonte à Itier de Jaubert, damoiseau, qui vivait peu après le milieu du quatorzième siècle. Ce fut Guillaume Ier, fils d'Itier, qui forma les premiers établissements de cette branche dans l'Entre-deux-Mers, où elle a subsisté avec beaucoup d'éclat et d'illustration pendant plus de trois siècles. Une tradition suivie et constante, l'identité des prénoms, les rapports de voisinage et des alliances communes, ne permettent pas de douter qu'elle n'ait eu la même origine que les branches précédentes. La différence des armoiries ne peut pas fournir un argument contraire, puisqu'il paraît constant que les seigneurs de Jaubert de Barrault avaient été chargés de porter les armes de l'ancienne maison de Barrault, à laquelle ils avaient succédé, en épousant Séguine de Lugagnac, qui en était devenue l'héritiére.

I. Itier DE JAUBERT, damoiseau, vivait dans le qua-

---

(1) Le nom des seigneurs de Barrault était écrit ordinairement *Jaubert* et non pas *Joubert*; et leurs armes étaient : *d'or, à la croix de sable, chargée de six coquilles d'argent.*

au service du roi Charles VIII, fut récompensé par sa majesté d'une place de gentilhomme de son hôtel, et le servit en cette qualité dans toutes ses guerres. Il avait premièrement été retenu par ce prince près de sa personne, aux gages de neuf cent vingt livres par an, comme il appert par lettres du 11 octobre 1488. Sa majesté voulant de plus reconnaître les services qu'il lui avait faits aux voyaye et conquête de Naples, lui fit don de la prévôté et greffe d'Entre-deux-Mers, par lettres données à Naples, le 10 mars 1493; et comme ces deux offices avaient été engagés pendant le voyaye de Naples, le roi, par autres lettres données aux Montils-lès-Tours, en 1496, manda aux trésoriers de France de les dégager, pour en faire jouir le donataire. Ce don fut confirmé par le roi Louis XII, par lettres données à Paris, le 8 juillet 1498. Jean de Jaubert fut un des cent gentilshommes de la maison de ce prince, et fut employé pour son service, commandant un régiment de gens de pied, sous la charge de messire Odet d'Aydie, comte de Comminges, et vicomte de Fronzac. Il obtint en 1496, en récompense de sa piété et de son zèle pour la religion, une bulle du pape Alexandre VI, pour participer aux prières de toute l'église. Enfin il fit son testament le 3 mai 1530, par lequel il institua ses héritiers universels Jean et autre Jean ses fils. Il avait épousé, par contrat passé dans le Château-Trompette, à Bordeaux, le 10 mars 1482 (v. st.), demoiselle Catherine d'Allo. Son père lui donna, par cet acte, l'hôtel et maison noble de Barrault, avec toutes ses dépendances. Ses enfants furent :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Jean de Jaubert, le jeune.

VI. Jean de Jaubert, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Barrault, Lugagnac, Roqueneuve et des Jauberts, en Fronsadois, l'un des cent gentilhommes de la maison du roi, se trouva à la bataille de Pavie et autres grandes occasions ; et était employé dans la province de Guienne, pour le service du roi. Il vivait encore l'an 1554, en laquelle année il fut dispensé pardevant le sénéchal de Saintonge, de comparaître au ban et arrière-ban, à cause de ses infirmités, par acte du 12 juin, dans lequel il a les qualités de *chevalier, seigneur de Barrault*,

entre deux mers, et gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Il avait épousé, en 1524, demoiselle Jeanne Dupont de Bretagne, dont il eut un fils unique, qui suit:

VII. Jean DE JAUBERT, IVe du nom, chevalier seigneur de Roqueneuve, etc., fit son testament le 7 décembre 1567; laissant de dame Marie de Chaumont, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 19 décembre 1546:

VIII. Aimery DE JAUBERT-DE-BARRAULT, baron de Blaignac, gentilhomme de la chambre du roi, sénéchal de Bazadois, capitaine de chevau-légers, puis de cinquante hommes d'armes, et vice-amiral de Guienne; fut premièrement nourri page du roi Charles IX, sous M. le comte de Charny, grand écuyer de France, et depuis fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, par lettres de retenue audit état, du 13 octobre 1579; puis en 1582, il fut fait sénéchal et gouverneur de Bazadois; fut pourvu par le roi Henri III, d'une compagnie de chevau-légers, par commission du 4 avril 1585; et le 23 novembre suivant, il obtint une compagnie de cinquante hommes d'armes, sur laquelle il prêta serment le même jour, entre les mains du maréchal de Biron. Il fut aussi pourvu de l'office de vice-amiral de Guienne, par commission du 2 février 1588, et comme tel, il fut employé par le roi Henri le Grand, en l'armée navale, qui fut formée en Guienne. Depuis, sa majesté voulant se servir de lui en ses plus secrètes et importantes affaires, et l'approcher de sa personne, le retint pour être de son conseil d'état, par brevet expédié le 15 avril 1600; et il prêta serment, le 20 du même mois. Il fut nommé par le même monarque, chevalier de son ordre, à la première promotion. Le roi Louis XIII l'envoya en qualité d'ambassadeur en Espagne, auprès du roi Philippe III, en 16 ....; il mourut en ....., laissant de Guyonne de la Mothe, sa femme, fille de N.... de la Mothe et de N.... de Caupêne, (laquelle était âgée en 1612, d'environ cinquante ans, née par conséquent vers l'an 1562):

1.° Antoine dont l'article suit;

2.° Jean de Jaubert-de-Barrault, abbé de Saint-

Pierre de Solignac, au diocèse de Limoges, et consacré évêque de Bazas, à Rome, au mois d'août 1612, par le cardinal François de la Rochefoucauld; deux ans après, il se trouva à l'assemblée du clergé, qui se tint à Paris; et en 1620, il eut l'honneur de haranguer le roi dans l'église métropolitaine, après son retour de l'expédition de Béarn. Il avait été désigné grand-aumônier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre; mais la jalousie de quelques-uns de ses envieux, et principalement des sectaires de ce royaume, rendit cette désignation inutile. Il fut nommé à l'archevêché d'Arles, le 30 juillet 1630, et en prit possession au mois de décembre 1631. Il acheva, cette année, un ouvrage, dont il avait fait imprimer une partie, en 1622, in-8°., à Bordeaux, sous ce titre: *Erreurs et Faussetés remarquables, contenues dans un livre intitulé: Bouclier de la foi, composé par Pierre du Moulin.* Il dit dans son épître dédicatoire au roi Louis XIII, qu'il avait étudié à la Flèche, en philosophie et en théologie, et que le roi Henri IV l'avait engagé à lui offrir les prémices de ses travaux. Il donna depuis, un gros volume *in-folio*, contre le même ministre du Moulin, et il devait encore y ajouter quelque nouvelle réfutation. Il présida à l'assemblée du clergé, tenue à Paris, en 1635; et le 22 juillet suivant, il harangua sa majesté, au nom de la même assemblée. Il est mort à Paris, le 30 juillet 1643, et a été inhumé à Bordeaux, dans la maison professe des Jésuites, à qui il légua la bibliothèque qu'il avait à Arles.

3.° Marie-Madeleine de Jaubert-de-Barrault, née vers l'an 1581, épousa le seigneur de *Transillon*-la-Garde (1), gentilhomme du Limousin; étant veuve et sans enfants, elle se rendit feuillantine, à Toulouse, en 1609;

4.° Isabelle de Jaubert-de-Barrault, née en 1590, mariée après l'an 1612, à Gilis de Leaumont, seigneur de Puygaillard;

---

(1) Ou plutôt Tranchelion.

Pierre de Solignac, au diocèse de Limoges, et consacré évêque de Bazas, à Rome, au mois d'août 1612, par le cardinal François de la Rochefoucauld; deux ans après, il se trouva à l'assemblée du clergé, qui se tint à Paris; et en 1620, il eut l'honneur de haranguer le roi dans l'église métropolitaine, après son retour de l'expédition de Béarn. Il avait été désigné grand-aumônier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre; mais la jalousie de quelques-uns de ses envieux, et principalement des sectaires de ce royaume, rendit cette désignation inutile. Il fut nommé à l'archevêché d'Arles, le 30 juillet 1630, et en prit possession au mois de décembre 1631. Il acheva, cette année, un ouvrage, dont il avait fait imprimer une partie, en 1622, in-8°., à Bordeaux, sous ce titre: *Erreurs et Faussetés remarquables, contenues dans un livre intitulé: Bouclier de la foi, composé par Pierre du Moulin.* Il dit dans son épître dédicatoire au roi Louis XIII, qu'il avait étudié à la Flèche, en philosophie et en théologie, et que le roi Henri IV l'avait engagé à lui offrir les prémices de ses travaux. Il donna depuis, un gros volume *in-folio*, contre le même ministre du Moulin, et il devait encore y ajouter quelque nouvelle réfutation. Il présida à l'assemblée du clergé, tenue à Paris, en 1635; et le 22 juillet suivant, il harangua sa majesté, au nom de la même assemblée. Il est mort à Paris, le 30 juillet 1643, et a été inhumé à Bordeaux, dans la maison professe des Jésuites, à qui il légua la bibliothèque qu'il avait à Arles.

3.° Marie-Madeleine de Jaubert-de-Barrault, née vers l'an 1581, épousa le seigneur de *Transillon*-la-Garde (1), gentilhomme du Limousin; étant veuve et sans enfants, elle se rendit feuillantine, à Toulouse, en 1609;

4.° Isabelle de Jaubert-de-Barrault, née en 1590, mariée après l'an 1612, à Gilis de Leaumont, seigneur de Puygaillard;

(1) Ou plutôt Tranchelion.

5.° Marie-Madeleine de Jaubert-de-Barrault, la jeune, née en 1595, ou 1596, épousa le vicomte de Castelnau-de-Marmande (François de la Mothe), puis le comte de Vailhac.

IX. Antoine DE JAUBERT-DE-BARRAULT, comte de Barrault, baron de Blaignac, ambassadeur en Espagne, vice-amiral de Guienne, gouverneur de Lorraine et de Foix, etc., né en 1582, mourut dans les premiers jours de février 1655, dans la soixante-quatorzième année de son âge, fort regretté de toute la cour, pour ses grands mérites, et particulièrement pour le zèle qu'il avait témoigné au service du Roi, dans les divers emplois qui lui avaient été confiés, tant sur mer, en qualité de vice-amiral de Guienne, que sur terre, en ses gouvernements de Lorraine et de Foix, même en la dernière ambassade d'Espagne (de 1630 à 1635), comme ambassadeur extraordinaire, dont il s'acquitta très-dignement. Il avait épousé, en 162...., demoiselle Claude, ou Claudine de Saulx, héritière de son frère Henri, mort sans alliance, et fille de Jean de Saulx, vicomte de Tavannes et de Lugny, et de Gabrielle des Prez, sa seconde femme. Elle porta, en dot, à son mari, le château et la seigneurie de Mirebel, en Bresse. De ce mariage provinrent quatre enfants :

1.° François de Jaubert, comte de Barrault, mort sans postérité;

2.° Henriette de Jaubert-de-Barrault, épousa Jacques de Durfort, marquis de Civrac, comte de Blagnac, baron de la Lande, captal de Buch, sénéchal et gouverneur de Bazadois; ils furent bisaïeux d'Emeric-Joseph de Durfort, duc de Durfort-Civrac, etc., chevalier d'honneur de madame Victoire de France; ambassadeur à Venise, à Naples et à Vienne; chevalier, commandeur des ordres du roi, le 2 février 1776, et recu le 26 mai suivant;

3.° Gabrielle de Jaubert épousa Noël de Saulx, marquis de Tavannes, comte de Beaumont et de Mirebel, fils puîné de Claude de Saulx, comte de Buzançois, vicomte de Tavannes, et de Françoise Brûlart. Elle resta veuve en 1679; et fut mère de Louis-Armand-Marie de Saulx, mar-

quis de Mirebel, baron de la Marche, etc., marié à Catherine de Choiseul; et aïeule de Maximilien-Emmanuel de Saulx; mort sans alliance, le 13 janvier 1747;

4.° Madeleine de Jaubert.

7.° *Seigneurs de Jaubert-de-la Bastide, ou de Coignac barons de Châteaumorand, en Limousin* (1).

Cette branche, qui est incontestablement originaire du Limousin, puisque les plus anciennes possessions qu'on lui connaît, étaient situées dans cette province, date sa séparation, au plus tard, du milieu du treizième siècle, sous le règne de saint Louis. On ne peut pas douter qu'elle n'ait eu la même origine, et qu'elle ne sorte pas de la même tige que les branches précédentes; mais la perte, ou la dispersion de la plupart de ses plus anciens titres ne permet pas de fixer, d'une manière certaine, l'époque de cette séparation. Quant aux armoiries qu'elle porte depuis plus de 300 ans, et qui diffèrent de celles des autres branches, il est probable que ce sont celles de la maison de Coignac, dont Pierre I. II de Jaubert épousa l'héritière, avant le milieu du quinzième siècle, à la charge d'en prendre les nom et armes.

I. N.... DE JAUBERT vivait dans le treizième siècle. Il fut père, entr'autres enfants, de

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Itier de Jaubert, damoiseau, fut marié à Hélis du Mas, *dite* de Laporte, dont naquirent:

a. Hélie de Jaubert;

b. Marguerite de Jaubert;

c. et *d*. N.... et N.... de Jaubert.

II. Pierre DE JAUBERT, premier du nom, seigneur de la Bastide, est connu par des actes des années 1300 et 1308, et mourut avant l'an 1322, laissant de sa femme, dont on ignore le nom:

---

(1) Les seigneurs de Jaubert de la Bastide écrivaient ordinairement leur nom *Joubert*; et portaient leurs armes: *d'argent à cinq fusées, acollées et rangées en fasce de gueules*.

III. Pierre DE JAUBERT, deuxième du nom, damoiau, seigneur de la Bastide, etc., passa, en 1322, ne transaction avec Hélis, veuve d'Itier de Jaubert, n oncle et ses enfants; et eut de Bergie ou Bergue de aucocour, sa femme, qu'il avait épousée en 1339 :

IV. N.... DE JAUBERT, damoiseau, seignenr de la astide, épousa demoiselle Marguerite de Laurens, fille Jourdain de Laurens, chevalier, et de Marguerite elage, dont provint :

V. Jean DE JAUBERT, damoiseau, seigneur de la Basde, transigea, en 1399, pour les droits de Marguerite Laurens, sa mère ; il avoua, par acte du 14 juillet 1404, nir en fief de Geoffroy, vicomte de Rochechouart, evalier, *son hébergement* des Hosnieux, le village de omanhac et des redevances sur les villages de Court, de Loginhac, paroisse de Chaillac ; et laissa de Maruerite de la Gardette, fille de Jean, sa femme :

VI. Pierre DE JAUBERT, troisième du nom, damoiau, seigneur de la Bastide, etc., reconnut, le 25 mai 435, tenir en fief du vicomte de Rochechouart, son ébergement des Hosnieux, le village de Romanhac, etc.; nt présent, le 24 mars 1440, (v. st.) à l'hommage que it noble Jean de Maisonneys, damoiseau, seigneur le la Mothe-d'Oradour, à Foucaud, vicomte de Rochehouart; et le 8 octobre 1457, à celui que fit Fortanier Flamenc, pour les château et châtellenie du Haut-Bruzac. Il avait épousé demoiselle Marthe de Coignac (1), dame et héritière de Coignac, veuve en 1471. Ses enfants furent :

1.° Pierre IV, dont l'article suit;
2.° Annet de Jaubert;
3.° Pierre de Jaubert;
4.° Jean de Jaubert, prieur de la Guarde, ordre de Grandmont;
5.° Mathurin de Jaubert, prieur de Mornes, ordre de saint Augustin;

---

(1) Ce nom s'écrivait indifféremment de *Coignac*, de *Coingnhac*, de *Coinhac*, de *Cognhac*, de *Counhac*, de *Cougnac*, en latin de *Compnhaco*, etc.

6.° Philippe de Jaubert, mariée, en 1506, à Jacques de la Lande, écuyer, seigneur de Lavaud, dont elle fut la première femme;

7.° Hélis de Jaubert, épousa, vers l'an 1450, Jean Germain, écuyer, seigneur de Pontays, demeurant à Saint-Savinien-du-Port, sur Charente, dont elle eut entr'autes enfants, Jacquette Germain, mariée le 7 novembre 1475, à noble homme Pierre de Royère, écuyer, seigneur de Royère;

8.° Jeanne Jaubert, épousa N.... de Gedoin, écuyer, seigneur de Mandat.

VII. Pierre DE JAUBERT, IV° du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, Coignac, etc., servait, dès l'an 1470, en qualité, de brigantinier, suivant le rôle des nobles du Périgord, qui comparurent à la montre qu'Alain d'Albret, comte de Périgord, fit, cette année, à Exideuil; fit foi et hommage, le 26 mars 1473 (v. st.), à Jean, vicomte de Rochechouart; et reconnut, par acte du 22 janvier 1501 (v. st.), tenir en fief, de François, vicomte de Rochechouart, son hébergement des Hosnieux, paroisse de Biénac, le village de Romanhac, la prévôté de Vidays et plusieurs autres prévôtés. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1480 (v. st.), demoiselle Louise de Cosnac, fille de Pierre, seigneur de Cosnac, de Creisse, etc., et de Louise de Noailles. De ce mariage naquit :

VIII. Annet DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bastide, Coignac, Châteaumorand, etc., *qualifié haut et puissant seigneur*, épousa demoiselle Françoise d'Aubusson, fille de Jean d'Aubusson, seigneur de Vilhac, Castelnouvel, Beauregard, etc., et d'Isabeau d'Ebrard-de-Saint-Sulpice. De cette alliance provinrent :

1.° Annet II, dont l'article suit;

2.° Mathieu de Jaubert, seigneur de Montplaisir, auteur d'une branche qui sera rapportée;

3.° Mathurin de Jaubert, prieur de Saint-Martin.

IX. Annet DE JAUBERT, II° du nom, chevalier, seigneur de la Bastide, Coignac, baron de Château-

ıorand, etc., chevalier de l'ordre du roi, est mentonné dans une transaction passée le 6 juin 1545, entre eoffroi de Pompadour, grand archidiacre de l'église : Périgueux, et conseiller au parlement de Bordeaux, : Pierre de Salignac, écuyer, seigneur de Vic, de ombas et de Jumilhac, en partie, touchant le refus ue ce dernier faisait de payer à Marguerite de Pomadour, sa belle-sœur, accordée avec *Agnet de la Bastide*, ois milles livres pour sa dot, ainsi qu'il s'était obligé, ar son contrat de mariage, de payer une pareille somme toutes les sœurs de Françoise de Pompadour, sa emme. Annet de Jaubert ne vivait plus le 12 avril 1592. l avait formé deux alliances, la première, le 6 juin 545, avec Marguerite de Pompadour-de-Château-ouchet, fille de François de Pompadour, chevalier, eigneur de Châteaubouchet, et de Peiraux, en partie, t de dame Anne de Montbrun; et la deuxième, avec Blanche de Villelume. De ces deux mariages naquirent,

Du premier lit :

1.° Annet III, dont l'article suit :
2.° Antoine de Jaubert, seigneur de la Bastide;
3.° Marguerite de Jaubert, épouse de Jacques de Saint-F.....;
4.° Françoise de Jaubert, mariée, par contrat du 15 août 1569, à noble François de Carbonnières, écuyer, seigneur de Chambéry, de Lavigne et de Montaut, chevalier de l'ordre du roi, fils de Hugues de Carbonnières, seigneur en partie de Jayac, et d'Isabeau de Lageauchat.

Du second lit:

5.° Jean de Jaubert;
6.° Françoise de Jaubert épousa, le 17 mai 1573, Gaston de la Marthonie, seigneur de la Marthonie, Bruzac, la Roche, Milhac, et du Châlard-Saint-Paul, chevalier de l'ordre du roi.

X. Annet DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, III° du nom, chevalier, seigneur de Coignac, baron de Châteaumorand, etc., fit son testament en 1617. Il avait, ainsi que son père, contracté deux alliances; la première, en 15..., avec demoiselle Marguerite Royer, écuyer, seigneur de la Roque-Saint-Emilion, près

Libourne ; et la seconde, par contrat passé au château de Fressinet, en Limousin, le 12 avril 1592, avec dame Hélène de Joussineau, veuve de Jacques de Pompadour, écuyer, seigneur de Blanchefort (1), et fille de Pierre Joussineau, écuyer, seigneur de Fressinet, etc., et de dame Isabeau de Lavergne. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Annet de Jaubert-de-la-Bastide, VIe du nom, chevalier, seigneur de Coignac et Châteaumorand, épousa, par contrat du 12 avril 1592, demoiselle Hélène de Pompadour, fille unique de Jacques de Pompadour, écuyer, seigneur de Blanchefort, et de dame Hélène de Joussineau de Fressinet, et mourut sans enfants ;

2.° Antoine de Jaubert, seigneur de Châteaumorand.

Du second lit :

3.° Charles, dont l'article suit ;

4.° François de Jaubert, seigneur de Rochebrune ;

5.°, 6.° et 7.° Jacques, Annet et Philibert de Jaubert ;

---

(1) Jacques de Pompadour était fils de Geoffroi de Pompadour, seigneur en partie de Blanchefort, chevalier de l'ordre du roi, et de dame Catherine de Vichi. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1584, Hélène de Joussineau-de- Fressinet, fille de Pierre de Joussineau, écuyer, seigneur de Fressinet, etc., et de dame Isabeau de Lavergne. Il eut pour assistant dans cet acte, Jacques de Pompadour, conseiller du roi et son aumônier ordinaire, abbé commendataire de Saint-Maurin en Agenois, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, seigneur de la châtellenie, terre et juridiction de Châteaubouchet, Lascoux, Janailhac, en partie de Blanchefort, et du repaire noble de la Roussille, en Périgord et en Limousin, son oncle et parrain, qui, par cet acte, fit donation à son neveu de tous les biens et droits qu'il avait acquis sur plusieurs villages dépendants de la seigneurie de Blanchefort près la ville de Treignac, de feu Jean de Pompadour, écuyer, seigneur de la comté de Blanchefort, et de messire Geoffroy, seigneur en partie du même Blanchefort, ses frères, ainsi que ce qui lui appartenait du chef de feue dame Louise de Comborn, sa mère, en la même seigneurie.

3.° Louise de Jaubert, mariée, par contrat du 29 novembre 1612, à Guillaume-Forton, ou Forton IIIe, de Saint-Astier, seigneur du Lieudieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

XI. Charles DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, chevalier, seigneur, baron de Coignac, etc., épousa, en 1625, demoiselle Jeanne de Lambertye, fille de Gabriel, comte de Lambertye, baron de Montbrun, seigneur de Miallet, Noyre, d'Eschalat, Saint-Paul-la-Roche, Vassoux, etc., chevalier de l'ordre du roi, maréchal de ses camps et armées, et de dame Isabeau de Montemart, dont provint :

XII. Annet DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, Ve du nom, chevalier, seigneur, baron de Coignac, comte de Châteaumorand, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, fit son testament le 27 juin 1699, et ne vivait plus le 16 avril 1703. Il avait épousé, en 1658, Françoise de Côtentin, sœur du maréchal de Tourville, et fille de César de Côtentin, chevalier, baron de Tourville, comte de Fismes, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, et de Lucie de la Rochefoucauld. Elle fit son testament, étant veuve, le 16 avril 1703 ; et deux codicilles, l'un le 3 mai, et l'autre le 21 août 1707, déposés pour minutes chez un notaire, à Paris, le 12 avril 1608. De cette alliance naquirent :

1.° Jean-François de Jaubert-de-la-Bastide, comte de Chateaumorand, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., né en 1659, capitaine de cavalerie dans Saint-Fremont, en 1689, fut blessé au combat de Staffarde en 1690, colonel du régiment de cavalerie de Charlus en 1676, fut réformé à la paix de Riswick ; brigadier de cavalerie en 1704, servit à l'attaque des retranchements de *Soricina* en 1705, au combat de Calcinato en 1706, et fut fait colonel du régiment de cavalerie de Maubec ; nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1709, maréchal de camp le 29 mars 1710, lieutenant-général des armées du roi, le 30 ou 31

mars 1720; enfin commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mourut, le 17 avril 1727, sans laisser d'enfants de son mariage avec Bonne-Judith de Lopriac, demoiselle de Coetmadeuc, sœur du comte de Donges, qu'il avait épousée par contrat du 11 octobre 1722. Elle était fille de René de Lopriac, marquis de Coetmadeuc, conseiller au parlement de Bretagne, et de Judith (Alias-Julie) Hiéronime Ragon. Après la mort de son mari, elle se remaria, le 11 décembre 1731 (le contrat est du 18 octobre précédent), à Louis Hubert de Champagne, seigneur de la Roussière, le Barost, la Forest, etc., *dit* le comte de Champagne; et mourut sans enfants, le 17 juin 1735, âgée d'environ trente-cinq ans. Son mari se remaria, avec dispense, et par contrat du 17 novembre 1738, à Françoise-Judith de Lopriac, nièce de sa première femme;

2.° Joseph-Charles de Jaubert-de-la-Bastide, chevalier, seigneur, marquis de Châteaumorand, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des îles de Saint-Domingue et de la Tortue, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., entra d'abord dans l'ordre de Malte; obtint, le 20 avril 1719, le brevet d'une pension de quatre mille francs, que le roi lui accorda pour sa qualité de commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis; fut nommé lieutenant-général des armées du roi, étant alors chef d'escadre, par provisions du 1er juin 1720, et reçu chevalier de justice dans les ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de mont Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem. Il fit son testament le 27 mai 1722, et mourut, le 3 juin suivant, sans laisser d'enfants de Marie de Lopriac de Coetmadeuc, sa femme;

3.° François-Alexis de Jaubert-de-la-Bastide de Châteaumorand, abbé commendataire des abbayes de Notre-Dame de Corneville et de Saint-Ferreol-d'Essonne, fit donation, le 6 novembre 1728, de la terre et seigneurie de Coignac, située en Poitou, à Pierre-Silvain de Jaubert-de-la-Bastide, seigneur de . . . . . à la charge

payer diverses sommes d'argent à madame la comtesse de Châteaumorand, pour son douaire, à mesdames de Jaubert-de-la-Bastide, ses sœurs religieuses, etc., et mourut en 1731;

4.° Marie-Thérèse de Jaubert-de-la-Bastide, se consacra à Dieu dans l'abbaye de Notre-Dame de Panthemont, à Paris, où elle prit l'habit de novice, le 17 octobre 1683;

5.° Charlotte de Jaubert-de-la-Bastide, était déjà religieuse-professe de l'abbaye de Panthemont, en 1699; elle avait été nommée en premier lieu, le 15 août 1706, abbesse de Moncé, au diocèse de Tours, d'où elle fut transférée au mois de juin 1709, à celle Maubuisson, ordre de Citeaux, diocèse de Paris, dont elle donna sa démission en 1719, et mourut le 13 mai 1740, dans le couvent des religieuses du Précieux Sang, rue Vaugirard, à Paris, où elle s'était retirée;

6.° Marie-Thérèse de Jaubert-de-la-Bastide, religieuse à Panthemont, en 1699 et 1728.

Seigneurs de Montplaisir et du Croizet, paroisse de Vaulry, près de Belac, en Limousin, issus des seigneurs de Châteaumorand.

IX. Mathieu DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, second fils d'Annet de Jaubert, seigneur de la Bastide, et de Jeanne d'Aubusson, transigea, avec Annet, son frère aîné, sur la succession de leur père, le 10 août 1563, et fit son testament le 7 décembre 1584, dans lequel il nomme les enfants qu'il avait eus d'Antoinette Chastaing, sa femme, vivante encore le 21 mars 1604, et ces enfants sont au nombre de trois, savoir :

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Annet de Jaubert;

3.° Antoine de Jaubert.

X. Pierre DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, V° du nom, écuyer, épousa Françoise de Coignac, dont il eut :

XI. Antoine DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, fut émancipé par son père, le 24 février 1632; et épousa, le 27 février 1636, demoiselle Louise de Saint-Georges. Ils testèrent ensemble, le 23 mai 1655, en faveur de leurs enfants, qui sont :

1.° François, qui suit;
2.° Jean de Jaubert;
3.° Annet de Jaubert, seigneur du Croizet.

XII. François DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, écuyer, seigneur de Montplaisir, épousa, le 25 novembre 1664, demoiselle Silvie de Chambouraud. Il est probable qu'il fut père de Jean, qui continua la descendance, et dont l'article va suivre :

XIII. Jean DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, chevalier, seigneur de Hurepaire (*vulgairement* du Repaire), et du Croizet ne vivait plus le 6 novembre 1728. Il laissa de son mariage, avec dame Marguerite Verinaud, un fils, qui suit :

XIV. Pierre-Silvain DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Hurepaire, du Croizet, etc. François-Alexis de Jaubert, abbé de Châteaumorand, lui fit donation, par acte du 6 novembre 1728, de la terre et seigneurie de Coignac, en Poitou. Il y a tout lieu de croire qu'il fut père des deux enfants suivants :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Jacques-François de Jaubert-de-la-Bastide, écuyer, seigneur du Croizet, de Châteaumorand, ancien lieutenant au régiment de Royal, cavalerie, décéda le 7 juin 1768, et fut enterré le lendemain, dans l'église de Vaulry, près de Belac, en Limousin.

XV. Pierre DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, marquis de Châteaumorand, écuyer, seigneur de Coignac, le Repaire, etc., mourut le 19 août 1757, et fut enterré dans l'église de Vaulry, canton de Nantiat, arrondissement de Belac, en Limousin, laissant de dame Hostée de Champeron, sa femme, un fils qui suit :

XVI. Jacques-François DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE,

comte de Châteaumorand, seigneur de Coignac, l'Hurepaire (ou le Repaire), Croizet, Vérac, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionnaire du roi, capitaine au régiment de Colonel-Général, cavalerie, épousa, 1.° par contrat passé sous seings-privés, à Rouen, le 15 janvier 1769, et reconnu le 14 octobre suivant, demoiselle Marie-Julie de Manneville, fille de Jean-Baptiste-Robert de Manneville, écuyer, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie, et de dame Marie-Madeleine l'Heureux. Il épousa, en secondes noces, demoiselle Thérèse de Fougères, et décéda au Croizet, le 9 mars 1783, âgé de soixante-huit ans, laissant de son second mariage :

Jean-Louis de Jaubert-de-la-Bastide, né au château du Repaire, le 26 juin 1778.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys d'or, 3 au-dessus et 3 au-dessous, rangées en fasce* (1).

DE VIELCASTEL, noble et ancienne maison, qui tire probablement son nom du château de Vielcastel, situé dans la paroisse de Cazals, à peu de distance de la ville de Gourdon, en Querci. Château, dont la dénomination atteste la haute ancienneté, a appartenu sans interruption à cette famille, depuis les tems les plus reculés jusqu'à la révolution.

Le nom de Vielcastel a été illustré dès la fin du on-

---

(1) Ces armes étaient gravées autrefois au-dessus de la porte de la maison noble du Pauly, sur le vieux château d'Allemans, appelé la *Jaubertie*, pour avoir été bâti par les seigneurs de Jaubert ; sur les châteaux de la Courre et de Cumont, et sur les vitraux des églises d'Allemans et de Cumont ; comme il paraît par le procès-verbal qui en fut dressé les 13 et 15 juin 1699, à la demande de Jean et autre Jean de Jaubert, écuyers seigneurs de Nougerot et du Pauly, en exécution de l'arrêt du conseil d'état, rendu à Marly, le 22 juillet 1698, par lequel il est ordonné que ceux qui ont présenté des armoiries de famille, dans lesquelles il y a des fleurs de lys d'or, en champ d'azur, pour pièce de l'écu, seront tenus de justifier de cette marque d'honneur, dans un mois.

zième siècle, par deux nobles chevaliers, qui accompagnèrent, l'an 1096, Raimond de Saint-Giles, comte de Toulouse, à la conquête de la Terre-Sainte. Leurs descendants ont servi, sans interruption, la religion et l'état avec zèle, fidélité et distinction; ce qui leur a mérité, de la part de nos rois, des témoignages flatteurs et honorables de la satisfaction qu'ils avaient de leurs services. Plusieurs d'entre eux ont été décorés de la chevalerie à des époques reculées; et dans des tems plus modernes, on en voit d'autres qui ont été élevés au grade d'officiers supérieurs de l'armée; un entre autres a été mestre de camp d'un régiment de mille hommes de pied.

On remarque que dans les grands troubles qui, en différents tems, ont agité l'état, les gouverneurs de la province faisaient faire guet et garde dans le château de Vielcastel, par les habitants de Cazals et des lieux voisins; ce qui se prouve par les ordonnances rendues à ce sujet, et par un arrêt de la chambre séant à Montauban, où tous leurs titres furent visés.

Dès le commencement du quatorzième siècle, cette maison était partagée en deux branches principales, sorties de la même tige, et portant les mêmes armes. Celle de Cazals, qu'on rapportera ici la première, sans qu'on puisse assurer qu'elle était l'aînée, porte, depuis environ le milieu du quinzième siècle, le nom de Salviac, joint à celui de Vielcastel, en vertu sans doute d'une substitution faite par le dernier seigneur de Salviac, qui imposa à son héritier l'obligation de réunir ces deux noms, qui jusques-là avaient été distincts, et appartenaient incontestablement à deux familles différentes.

L'autre branche était établie dans la paroisse de Marminhac, à une demi-lieue de Cazals, où elle s'est soutenue jusqu'au mariage, en 1667, de Clémence de Vielcastel, héritière du château de Roquecave, avec François de Durfort, baron de Léobard.

Avant de donner la généalogie suivie de cette maison, on rapportera, par ordre chronologique, une suite de sujets isolés, qui, quoique appartenant évidemment à la même famille, ne se rattachent pas suffisamment aux degrés qui vont suivre. Les plus anciens dont la mémoire se soit conservée jusqu'à nous, sont :

Pierre et Etienne de Vielcastel, frères, chevaliers, se

roisèrent, co il a été dit, en 1096, avec le comte le Toulouse p aller conquérir la Terre-Sainte. Ils se signalèrent, dans cette célèbre expédition par les exploits qui leur méritèrent le titre *de Vaillants et Vieux Chevaliers;* se trouvèrent aux siéges de Nicée, d'Héraclée, d'Antioche, de Jérusalem, de Tripoli, de Césarée et de Nicopolis; et par une singularité remarquable, ces deux frères qui, unis par la plus haute amitié, n'avaient jamais voulu se séparer, moururent dans la même semaine, et furent enterrés dans le même tombeau. On leur éleva un mausolée, et on grava sur leur tombe une épitaphe, qui contient leur éloge, et qui a transmis à la postérité la mémoire de leurs exploits (1). N. Michaud leur a consacré un article dans le premier tome de son Histoire des Croisades (2).

---

(1) Hîc jacent nobiles Petrus et Stephanus *de Salviaco*, ac de veteri Castro fratres piissimi, equites invicti et domicelli clarissimi, qui, eodem anno millesimo nonagesimo nono obierunt.

Quam vetus est Castrum, cujus nescitur origo!
Sæcla quæ vel fidei, vel nobilitatis avorum,
In fidei bellis equites, Martesque fuerunt.
Ex regni bellis lauros, palmasque tulerunt.
Hactenus invictos mors unica vicit heroes.
Hinc auri castrum, hinc hostili sanguine tinctum;
Hinc galeam gestant pennis, palmisque recinctam.
Jam micat armorum nomen, quam nominis arma:
Nec tantum veteris *constant sex sæcula* Castri:
Nunc vetus *est* Castrum, *tunc et vetus esse videtur.*

N. B. Il y a lieu de croire que l'épithaphe primitive ayant été détruite par vétusté, ou plutôt lorsque le château de Vielcastel fut pris et saccagé par les Anglais, on chercha à réparer sa perte, en lui substituant, vers la fin du XVe siècle, celle qui est rapportée plus haut, dont la forme, le style et la contexture sont évidemment d'une date postérieure au XIe siècle.

On voyait, il n'y a pas long-temps, sur une porte de Cazals, du côté de Marminhac, le fragment d'une inscription, faisant sans doute allusion au voyage que Pierre et Etienne de Vielcastel avaient fait à la terre sainte. Cette inscription commençait ainsi : *Longarum meta viarum*. Cette porte qui tombait en ruine depuis quelque temps, a été entièrement démolie en 1815.

(2) Voici comment s'exprime M. Michaud.

« Le comte de Toulouse qui avait juré de ne plus revenir en

Adémar de Vielcastel, chevalier, assista comme témoin, avec Raoul de la Pradèle, chevalier, Hélie Péchaudier, damoiseau, et autres, à un accord fait le lendemain de la fête de Saint-Cyprien, 1229, entre Gautier de Marquessac et ses frères, d'une part; et Raimond Capète, sur une contestation élevée entre eux, au sujet de la mouvance du mas de Capète.

Bertrand et Raynier de Vielcastel, chevaliers, seigneurs de la paroisse de Marminhac, furent du nombre des personnages marquans, qui approuvèrent et ratifièrent les coutumes données, en 1261, à la ville de Villefranche, par Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, frère du roi saint Louis.

Raimond de Vielcastel, chevalier, rappelé dans un acte de l'an 1312, avait déjà cessé de vivre en 1301; il fut père de:

1.° Adémar II, qui suit;
2.° Bernard de Vielcastel, vivant en 1312.

Adémar de Vielcastel, II° du nom, damoiseau, est nommé, avec Guy *Caprarii* chevalier, sénéchal de

---

» occident, s'était retiré à Constantinople, où l'empereur l'ac-
» cueillit avec distinction, et lui donna la ville de Laodicée.
» Raymond d'Orange voulut suivre le sort du comte de Tou-
» louse, et finir ses jours en Orient. Parmi les chevaliers, com-
» pagnons de Raymond de Saint-Gilles, qui revinrent dans
» leur patrie, nous ne pouvons oublier de nommer Etienne et
» Pierre de *Salviac* de Vielcastel, que leur siècle admira comme
» des modèles de la piété fraternelle. Estienne et Pierre de *Sal-*
» *viac* étaient deux frères jumeaux : la plus tendre amitié les
» unissait dès leur enfance. Pierre prit la croix au concile de
» Clermont; Etienne, quoique marié, et père de plusieurs en-
» fans, voulut suivre son frère en Asie, et partager avec lui les
» périls d'un si long voyage; on les voyait toujours à côté l'un
» de l'autre dans les batailles; ils avaient assisté ensemble au
» siége de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem. Peu de tems
» après leur retour dans le Querci, ils moururent tous deux
» dans la même semaine, et furent ensevelis dans le même tom-
» beau. Sur leur tombe on lit encore aujourd'hui une épitaphe
» qui nous a transmis le souvenir de leurs exploits et de leur
» touchante amitié. (*Hist. des Croisades, tome* 1, *pag.* 458
et 459.)

Périgord, Pons de Beynac, Radulphe de Castelnau, chevalier; Gerard de Montcuq, damoiseau; Raimond Ricard; Raimond et Aimeric de Cladech, damoiseaux, Gérard de Maleville, juge-mage d'Agenois; Guillaume de Pouget et autres, dans une enquête faite en 1301, pour Aimeric de Solminhac, damoiseau, contre Adémar de Beynac, chanoine de Saintes, frère de Pons, seigneur de Beynac. Il fit donation, en 1312, à Bernard le Vielcastel, son frère, de tout le droit qu'il avait sur le mas de Peyrat, situé dans la paroisse de Marminhac, et rappelle dans cet acte, feu Raimond de Vielcastel, chevalier, son père.

Guichard (*Guiscardus*) de Vielcastel, chevalier, demeurant à Cazals, peut avoir été fils de Bernard de Vielcastel, nommé ci-dessus. Il fit, en 1317, avec Pierre de Cosens, damoiseau de Salviac, un accord, par lequel il lui céda, pour une somme d'argent, un sextier de froment, un sextier de seigle et quatre geines de rente, dues sur des biens fonds relevants de sa mondalité, au lieu appelé *de Lamat;* et est mentionné dans deux reconnaissances féodales, datées de la même année. On trouve après lui:

1.° Jean, qui suit;

2.° Raimonde de Vielcastel, mariée, avant l'an 1348, à noble homme Hélie de Marquessac.

Jean de Vielcastel paraît avoir été fils de Guichard; il prit le parti du seigneur de Castelnau, dans la guerre que ce dernier eut à soutenir contre le seigneur de Beynac, son voisin, et fut témoin de la trêve que ces deux seigneurs, rivaux, signèrent et scellèrent de leurs sceaux à Limeuil, le 22 novembre 1354.

Pierre de Vielcastel, qui paraît appartenir à la branche de Marminhac, ne vivait plus en 1358, suivant des actes passés par son fils, dans lesquels il est rappelé. Il avait pour frère Raynier de Vielcastel, recteur de la paroisse de Gaumiers; et pour fils:

Raynier de Vielcastel, damoiseau, reçut, le mercredi après la fête de Saint-Vincent, 1358, la reconnaissance que lui fit Peyronne du Breuil, pour une terre située *au territoire de Breuil,* près du chemin de Marminhac, à Cazals; et le même jour, il lui en fut

fait trois autres par divers particuliers. Pierre de Vielcastel, son père, est rappelé, comme défunt dans la plupart de ces actes; il est aussi rappelé, de même que Raynier de Vielcastel, recteur de la paroisse de Gaumiers, son frère, dans un acte de vente faite en 1365, par son fils (Raynier), de quelques rentes dues sur une terre, située au lieu appelé *à la Peyrière*, près du chemin de Marminhac, à Cazals.

Quoique le petit nombre des titres, dont on vient de donner l'analyse, échappés, comme par miracle, aux ravages du tems, à la fureur des guerres (1), et au vandalisme révolutionnaire (2), ne suffisent pas pour établir la filiation suivie de la maison de Vielcastel avant le qninzième siècle, ils peuvent du moins servir à prouver qu'elle était autrefois distincte de celle de Salviac, et qu'il n'existe pas d'identité d'origine entre ces deux maisons. Pour mettre cette vérité dans un plus grand jour, on va donner ici, dans une note, un récis de la généalogie des anciens seigneurs de Salviac (3).

---

(1) L'attachement que la maison de Vielcastel a toujours montré pour la personne et le service des rois de France, lui attira la haine et la persécution des Anglais, qui, suivant des mémoires domestiques, prirent, pillèrent et brûlèrent le château de Vielcastel. Cette maison perdit alors la plus grande partie de ses titres, et fut dépouillée de presque toute sa fortune.

(2) Le vandalisme et le génie de la destruction s'exercèrent dans le ressort de la sénéchaussée de Gourdon avec plus de fureur que partout ailleurs : les archives du sénéchal, celles de Clermont et de Saint-Chamarand, les plus riches dépôts de la province, ainsi que celles de la Vercantière, de Salviac, Montcléra, Thédirac, etc., devinrent la proie des flammes.

(3) La maison de Salviac, l'une des plus anciennes du Querci, paraît avoir pris son nom du lieu de Salviac, situé près de Gourdon, dans la même province. On présume qu'elle tirait son origine d'un cadet de l'ancienne et illustre maison de Gourdon, qui avait eu la terre de Salviac pour son apanage. Ce qui semblerait donner du poids à cette opinion, c'est que cette terre appartenait autrefois à la maison de Cazeton, qui prétendait elle-même être une branche des anciens Gourdons et en portait les armes. Elle n'en sortit, avec une foule d'autres terres, que vers l'an 1440, pour entrer dans la maison de Durfort-

La généalogie de la maison de Vielcastel, remonte, en filiation suivie, au père de Pons Ier, depuis lequel elle est établie par des titres incontestables.

I. N.... DE VIELCASTEL, dont le prénom ne se trouve cité dans aucun des actes qui le rappellent, épousa

---

Boissières par le mariage de Marguerite de Cazeton, fille et héritière de noble Fontanier de Cazeton, et de Marguerite de Petegry, avec Raymond-Bernard IV, de Durfort-Boissières.

Les plus anciens seigneurs du nom de Salviac, dont on ait connaissance, sont :

Bertrand de Salviac, damoiseau, vivant dans le treizième siècle : il avait fait un testament qui est rappelé dans un acte passé à Moissac, le 1er novembre 13.....

Pierre de Salviac, damoiseau, reçut, en 1299, une reconnaissance de la part de Guillaume du Four, à raison d'une terre située *à la Combe de Malhas*; et acquit, en 1312, une terre d'Aimeri de Vilens, damoiseau, et d'Adémare de Cornes, son épouse.

Raimond de Salviac, chevalier, épousa Marie de Valgodor, sœur de noble Raimond de Valgodor, dont il eut, entr'autres enfants.

Hélis de Salviac, mariée, 1.° à Raimond d'Aragon ; 2.° à noble Bernard de Guiscard, qui testa en 1384.

Pierre de Salviac, damoiseau, qui peut avoir été fils du précédent, acquit, en 1395, une pièce de terre de Bernarde de Berbiguières ; et fit un bail emphitéotique, le 24 du mois de.... 1399, en faveur de Pierre du Breuil, de la paroisse de Marminhac ; il est probable qu'il fut père de :

1.° Amanieu de Salviac, qui suit ;
2.° N..... de Salviac, mariée, avant l'an 1432, à noble Barasc de Tayac.

Amanieu de Salviac, damoiseau, habitant de Cazals, fit donation, le 17 avril 1432, à noble Barasc de Tayac, son beau-frère (*Sororio*), de sa portion de..... qu'il avait dans la paroisse de Montcléra ; fit un bail à fief, le 13 avril 1446, à Jean Marty et autres, d'un *bouge*, *ayral* et four contigus, situés à Cazals ; en fit un autre, le 9 avril de la même année, en faveur de Jean du Cluzel, d'une maison, terre et prés situés à Montcléra ; en présence de nobles Bertrand de Gironde, seigneur de Montcléra et de Jean de Saint-Julien, son fils ; reçut diverses reconnaissances en 1446, 1448 et 1456 ; autorisa Sobirane et Catherine, ses filles, à faire un arrentement en 1463, en faveur d'Etienne et Géraud de Riupeyroux, frères ; et ne

Sobirane, ou Souveraine de Salviac (1), fille aînée et principale héritière d'Amanieu de Salviac, damoiseau. Il ne vivait plus en 1466; et laissa de son mariage, entr'autres enfants :

1°. Pons, dont l'article suit;

2.° Pierre de Vielcastel, prêtre en faveur duquel Sobirane, sa mère, fit quelques réservations, par acte du 29 mai 1468. Pons, son frère, fonda pour lui un titre clérical, le 18 décembre 1477; et il existait encore en 1483.

II. Pons DE VIELCASTEL Ier, (nommé quelquefois de Salviac, *autrement* de Vielcastel), damoiseau, seigneur de Cazals, etc., est connu depuis l'an 1466, jusqu'en 1516, par une foule de titres, dont on ne rapportera ici qu'un petit nombre, en se bornant à ceux qui ont paru les plus essentiels. Il fit hommage au roi, le 26 janvier 1466 (v. st.), conjointement avec Catherine de Salviac, sa tante maternelle, pour les biens, maisons, et rentes nobles, qu'ils possédaient à Cazals, etc.; ratifia, par acte passé au même lieu, le 29 mai 1468, les réserves faites par Sobirane, sa mère, en faveur de Pierre de Vielcastel, clerc, son autre fils, dans la donation qu'elle fit à Pons, son fils aîné, par son contrat de mariage : on remarque parmi les témoins de cet acte, nobles hommes Marquès de Saint-Gily, seigneur de Maserac, Jean de Vielcastel, recteur de l'église de Marminhac, Pierre de Saint Gily, etc.; fit plusieurs baux à cens

---

vivait plus en 1466. Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom, trois filles, qui sont :

1.° Sobirane de Salviac, épousa N..... de Vielcastel, damoiseau, et fut mère de Pons I.

2.° Armande de Salviac fut mariée à noble Pierre Delfau, habitant du lieu de Berbiguières, dont elle était veuve en 1466;

3.° Catherine de Salviac avait épousé, avant l'an 1466, noble Pierre de Saint-Gily (*de Sancto egidio*); et vivait encore en 1497.

(1) Sobirane de Salviac avait formé une première alliance avec Pierre Roch, nommé ailleurs Roger, de la paroisse de Saint-Romain *de las Trelhas*, en Agénois, dont il paraît qu'elle n'avait pas eu d'enfants.

1469 et 1470; autorisé de Sobirane de Salviac, sa
re, il fit un accord, le 16 décembre 1471, avec
Illaume la Faye, *dit* Malbec, au sujet du moulin
Vielcastel, dont il avait inféodé les trois-quarts, et
quart restant appartenait à Catherine de Salviac, sa
te; reçut avec Pierre, son frère, le 27 mars 1473 (v. st.),
procuration de noble Pierre de Bonafous, habitant
lieu de Marminhac, pour recevoir de noble Bos de
s, seigneur de Curemont, la somme de dix écus
, faisant partie de la dot de Marguerite de Plas,
belle-mère, femme dudit Pierre Bonafous; et fit
accord avec ce dernier le 4 décembre 1478, au sujet
la succession maternelle de noble Agnet de Bonafous,
beau-frère; reconnut, par acte passé à Cazals, le
anvier 1481 (v. st.), à Catherine de Bonafous, sa
ame, cinquante moutons d'or, outre la dot qui
ait été constituée à cette dame par son contrat de
riage; passa une transaction au mois de décembre
89, avec nobles Antoine de Plas, fils et héritier
Bos de Plas, seigneur de Curemont, et avec Pierre
Bonafous, alors veuf de Marguerite de Plas; et en
ssa une autre, le 6 décembre 1502, (dans laquelle
ervint Pierre, son fils, curé de Saux), avec noble
mme Marquès de Bonafous, de Marminhac, au sujet
restant de la dot de sa femme, sœur de Marquès.
Enfin, il fit son testament à Cazals, le 4 avril 1516,
ns lequel il prend le nom *de Salviac, dit de Vielcastel;*
donne que son corps soit inhumé dans les tombeaux
sa famille, à Cazals, et qu'on appelle cent prêtres
son enterrement. Il avait épousé, vers l'an 1468,
therine de Bonafous, fille de noble Pierre de Bona-
s, seigneur du lieu de ce nom, dans la paroisse de
arminhac, et de dame Marguerite de Plas, dont il eut :

1.° Pierre de Vielcastel, prêtre, curé des églises de Saux, et de Thédirac (1), et chanoine de Candes, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, en 1516; et testa le 27 octobre 1546;

(1) Il paraît, par un acte du 20 juillet 1563, que Pons I avait un autre fils nommé Donat, qui fut curé de Thédirac, après la mort de Pierre, son frère aîné.

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Pierre de Vielcastel, religieux de l'ordre de Saint-Augustin;

4.° Pierre de Vielcastel, le jeune, non marié en 1516;

5.° Raimond de Vielcastel, religieux de l'ordre de Saint-Benoît;

6.° Marguerite de Vielcastel, *dite* de Salviac, mariée à Antoine Raynal, ou Raynaut, fils d'Ebrard Raynaut, habitant de la Mouline-Delvert, au diocèse de Cahors; suivant une quittance de tous ses droits paternels et maternels, qu'elle donna le 25 novembre 1485, à Pons, son père, moyennant quatre robes et une somme d'argent;

7.° Hélène de Vielcastel, femme de Bernard Chinard (ou Chivard), *dit* de Tonenx.

8.° Jeanne de Vielcastel, épousa Pierre Constantin, *dit* Basset, habitant de Gourdon, suivant une quittance de cent livres, faisant partie de sa dot, qu'elle donna le 4 décembre 1502. Elle vivait encore, et était veuve en 1516;

9.° Catherine de Vielcastel, religieuse à Espanhac en Querci, en 1516 et 1546;

Fille naturelle :

Catherine, mariée après l'an 1481, à Pierre la Poyade. Son père lui constitua dix livres.

III. Pierre DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, écuyer, seigneur de Cazals, etc., passa un acte conjointement avec son père, en 1514, et fut institué son héritier universel par son testament du 4 avril 1516; vendit à pacte de rachat, le 11 avril 1528, aux prêtres obituaires de Cazals, une rente à prendre sur Jean *Raynal*, dit *Loys*, et Marguerite de Vielcastel, sa mère, à raison de la borie de Merguil; donna procuration, en 1530, à Pons, son fils et à Antoine Coulon, pour vendre à noble Brengon d'Hébrard, seigneur du lieu de Villeneuve d'Agen, certaines rentes spécifiées dans l'acte de cette vente, daté du 28 août de la même année; fit le retrait par puissance de fief, *suivant l'usage du duché de Guienne*, le 3 avril 1532, de quelques biens fonds, acquis par Pierre *del Bonet*, dans la paroisse de Mon-

cléra ; reçut, le 20 février 1534 (v. st.), la reconnaissance que lui fit Pierre Calmeille, pour une terre sise *au territoire d'Audire*, ou de la Borie, etc. ; donna le dénombrement de ses biens nobles au commissaire du roi, par acte du 22 septembre 1540, dans lequel il est dit, *habitant de la Bastille royale de Cazals ;* fut nommé un de exécuteurs du testament de Pierre de Vielcastel, prêtre, son frère, du 27 octobre 1546 ; acquit, le 20 juillet 1563, tant en son nom, que celui de noble Donat de Vielcastel, curé de Thédirac, son frère, un pré situé dans la paroisse de Cazals ; et ne vivait plus le 31 mars 1565. Il avait épousé, par contrat du 2 octobre 1503, noble Jeanne le Bel (1), fille de noble Pierre le Bel, habitant de la paroisse de Mercuès, près de Cahors, qui lui constitua en dot la somme de six cents livres tournois et des habits nuptiaux. De ce mariage provinrent :

1.° Pons II, dont l'article suit ;

2.° Pierre de Salviac-de-Vielcastel, seigneur de Gardes ;

3.° Jean de Salviac-de-Vielcastel, fut institué en 1546, par le testament de Pierre, prêtre, son oncle, légataire de tout son mobilier, à la charge de payer quarante livres aux prêtres de Candes pour faire acquitter des messes.

Il est probable qu'il est le même qu'un Jean de Vielcastel, qualifié seigneur *du Causse, ou de Caussay*, que le roi Henri II nomma lieutenant du seigneur de Losse, au gouvernement de Marienbourg, et lui donna commission, le 7 juin 1558, de commander dans cette place, en l'absence de ce dernier, une bande de gens de pied (2).

---

(1) Jeanne le Bel est surnommée *La Bello*, dans les articles de son mariage écrits en patois, et prend le nom de Bonrepos (qui est sans doute celui d'un fief) dans un acte de l'an 1530. On remarque, parmi les témoins de son contrat de mariage, Antoine de Luzech, évêque et comte de Cahors ; Raimond de Bause, licencié, archiprêtre de Cajarc ; Bertrand d'Orgueil, recteur de l'église de Roquecorn ; Gilles de la Falgue, etc.

(2) La lettre que le roi Henri II lui écrivit, est conçue en ces termes : « Cappitaine ayant esté adverty que, au moyen de l'in-

IV. Pons de Vielcastel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Cazals, etc., reçut, le 23 mai 1530, la donation que Souveraine de Codère lui fit de tous ses biens; fit vente, le 28 août de la même année, con-

---

« disposition du cappitaine La Haye, qui a charge d'une bende « de gens de pied, estant à présent en garnison à Mauberfon- « taine, ledit La Haye ne peult exploicter ladite bende, j'ay « advisé l'en descharger, et vous en donner la charge, ainsy « que je luy escripts présentement, et que verrez par les lettres « de commission que je vous envoye; suivant lesquelles je te « veulx et vous ordonne pourveoir et donner ordre que ladite « bende soit en estat pour me faire service, vous employant « à la conduite d'icelle, et faisant le debvoir en ladite charge, « que j'attends de vous. Priant Dieu, cappitaine, qu'il vous « ayt en sa garde. Escript à Montceaulx, le 7e jour de juing « 158. *Signé* Henry. Et plus bas, de L'Aubespine. »

Voici la lettre, par laquelle Henri II accorda un congé au seigneur de Losses, et nomma M. *de Caussay*, pour commander en son absence, dans la place de Marienbourg :

« M. de Losses, par la lettre que vous m'avez escripte par le « sieur de Caussay, présent porteur, j'ay entendu l'ordre que « vous avez donné en vostre place, pour y éviter l'inconvé- « nient de surprinse, ou pratique dont elle est menassée, « m'asseurant bien que vous n'y obmectrez rien. Et pour ce « que je trouve raisonnable que puissiez aller faire ung voiaige « en vostre maison, pour donner ordre à vos affaires; je suis « contant et vous accorde vostre congé; et pourrez partir après « le retour par-delà dudit sieur de Caussay, que j'ay agréable « demourer chef en ladite place en vostre absence. Vous priant si « bien l'instruire et advertir de tout ce qui sera nécessaire, avant « vostre partement, et qui pourra servir à la seureté de ladite « place. Qu'elle demeure en la mesme seureté que je désire, et « appartient au bien de mondit service. D'autant que la saison « est jà fort avancée; vous regarderez de faire ce voiaige le plus « court que vous pourrez, de sorte que vous puissiez estre de « retour en vostre place, à la fin du mois de mars, pour le plus « tard. Quant à l'abbaye, dont m'escrivez, il ne me souvient « point en avoir accordé la résignation; mais je sçauray comme « il en va de l'archévesque de Bourdeaulx, qui est icy, et y « pourvoyray de telle sorte, que la promesse que je vous en « ay faicte, ne vous demourera inutile. Priant Dieu, M. de « Losses, vous avoir en sa garde. Escript à Paris le 8e jour « de janvier 1557 (v. st.). *Signé* Henry. »

ointement avec Antoine Coulon ; procureur fondé de obles Pierre de Salviac-de-Vielcastel, et de Jeanne *de Monrepos*, ses père et mère, à noble Brengon d'Hébrard, eigneur du lieu de Villeneuve d'Agen, de quelques entes, pour la somme de quatre cents livres, en préence de noble Arnaud de la Lande; racheta, le 31 mars 565, de noble Guyon de Maleville, des rentes en rains, que feu Pierre, son père avait vendues à défunt oble Guillaume de Maleville, père de Guyon; et fit on testament à Cazals, le 9 février 1571, par lequel l demanda à être enterré dans l'église de ce lieu, et ans les tombeaux de ses parents; légua l'administraion de ses biens à sa femme, et nomma ses exécueurs testamentaires nobles Jean de Bonafous et Guyon le Maleville, ses cousins. Il acquit, le 4 mai 1572, le Jean et Geraud Monteilh, père et fils, habitants de a paroisse de Montcléra, une terre plantée de chênes, u lieu appelé à *las Bouygues bas*; racheta, le 28 sepembre suivant, de nobles Guy de Toucheboeuf, seigneur le Clermont, et de François de Clermont, seigneur de Catus, plusieurs rentes et autres droits seigneuriaux, u'un seigneur de Vielcastel avait vendus à feu noble Jean de Toucheboeuf, seigneur de Verteillac; et vivait encore le 20 avril 1573. Il avait épousé, par contrat du 9 février 1544 (v. st.), noble Françoise de Valon, ille de feu Pierre de Valon, seigneur de Tegra, en Querci; assistée de noble Gilles de Valon, seigneur de Tégra, son frère, qui lui constitua en dot la somme de seize cents livres tournois, et des habits nuptiaux. Ce contrat, qui contient les articles matrimoniaux, et qui est daté du château de Vailhac, en Querci, le 22 juin précédent, fut passé en présence de nobles Flotard de Vailhac, Claude de Basnes, Jean de Morlhac, Jean de Valon, frère de Gilles et autres. Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Donat I, dont l'article suit;
2.° Gilles de Salviac de Vielcastel, seigneur d'Audire, vivait encore en 1618;
3.° Marie de Salviac-de-Vielcastel, } dont le sort
4.° Catherine de Salviac-de-Vielcastel, } est ignoré.

V. Donat DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vielcastel, Cazals, etc., fut insti-

tué héritier universel par le testament de son père, du 9 février 1571; transigea, le 2 octobre 1582, avec noble Guyon de Maleville, qui lui céda diverses rentes; donna, le 13 février 1609, une quittance de lots et ventes pour des biens fonds, relevants de sa mouvance, situés dans la paroisse de Cazals; fit un accord, le 14 février 1613, avec Jean, son fils, et Anne de Maleville, sa belle-fille; vendit, le 2 novembre 1618, quelque rentes à François de Maleville, seigneur de Merlanes, et à Anne de Cugnac son épouse; fit une autre vente, le 3 décembre suivant, en faveur de noble Toussaint de Sigarre, son gendre; et vivait encore le 25 juillet 1621, suivant un acte de sommation fait par Donat II, son petit-fils. Il avait épousé, par contrat passé au château de Vielcastel, le 16 mars 1572, demoiselle Jacquette de Chaunac, fille de feu noble Raimond de Chaunac, écuyer, seigneur de Lanzac, et de dame comtesse de Gras, qui constituèrent en dot, à leur fille, la somme de deux mille livres tournois, et cent écus *sol*, pour les habits nuptiaux. Jacquette de Chaunac testa, le 9 novembre 1614, en faveur des enfants issus de son mariage, qui suivent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jean-Jacques, seigneur du Bousquet;
3.° Catherine, mariée par articles accordés à Cazals, le 31 octobre 1618, à noble Toussaint de Segarre (ou *Sigarre*), docteur ès-lois, habitant de la ville de Montfaucon. Elle obtint, conjointement avec son mari, le 27 juin 1628, un arrêt du parlement de Toulouse, sur le procès qu'ils avaient avec Geraud Azémar, procureur, et curateur donné aux causes de Donat, Gilles, Annet et Guyon de Vielcastel;
4.° Comtesse, femme de noble Antoine de Rossanges.

VI. Jean DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, écuyer, seigneur du Causse (ou *del Causse*) (1), mestre de camp d'un régiment d'infanterie, servit sous Henri IV, et

(1) Ce fut Jean de Vielcastel qui commença et peu à peu, à joindre le nom de Vielcastel à celui de Salviac.

reçut une lettre de ce prince, datée du 8 août 1605. Il fournit, comme procureur fondé de Donat, son père, le 5 septembre 1607, son dénombrement au roi, des biens et rentes qu'il avait dans les paroisses de Cazals, Lindon, Marminhac et Montcléra. Son père l'émancipa le 17 février 1608, et fit un accord avec lui; et Anne de Maleville, sa femme, s'accorda aussi avec lui le 14 février 1613. Il obtint, le 2 janvier 1616, la commission de mestre de camp d'un régiment de mille hommes de pied; passa un acte, le 3 décembre 1618, et mourut *ab intestat*, du vivant de son père, l'année suivante 1619. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1597, demoiselle Anne de Maleville, fille de noble Guyon de Maleville-les-Cazals, écuyer, et de Magdeleine de Merlanes (1). De ce mariage sont issus :

1.° Donat II, dont l'article suit;
2.° Guyon, seigneur de la Poujade, mort assassiné en 1632, sans laisser d'enfants;
3.° Gilles, auteur de la branche de Merguil;
4.° Annet, seigneur de Bayart, transigea, en 1632, avec Donat, son frère aîné.

VII. Donat DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, II° du nom, écuyer, seigneur de Cazals, Bellisle, baron de Verdun, seigneur de Cadars, Quins, etc., né en 1599, parvint à un âge très-avancé; et pendant sa longue carrière, il passa un grand nombre d'actes; il fit une som-

---

(1) Il rappelle ses ayeux dans son contrat de mariage, et se dit fils de Donat; Donat, fils de Pons; Pons, fils de Pierre; Pierre, fils d'autre Pons; Pons, fils d'Amanieu; et Amanieu, fils de Pierre.

Anne de Maleville, épouse de Jean de Salviac-de-Vielcastel, ne voulant pas céder à son mari, sous le rapport de l'ancienneté de l'origine et de la naissance, fait aussi sa filiation, et compte ses ayeux. Elle se dit fille de Guyon de Maleville-les-Cazals; Guyon, fils de Guillaume; Guillaume, fils de Jean; Jean, fils de Pierre; Pierre, fils de Guillaume; Guillaume, fils de Jourdain; Jourdain, fils d'Elbes (Ebles); Ebles, fils de Raimond et de Monde de Cazals; enfin, Raimond, fils de Jean, chevalier co-seigneur de Maleville en Rouergue, en l'an 1300, etc.

mation, le 25 juillet 1621, tant au nom de Donat de Vielcastel, son aïeul, que celui de nobles Guyon, Gilles et Annet de Vielcastel, ses frères, à Bernard *Bouyssou*, Marchand à Villefranche de Périgord, au sujet de la demande qu'Anne de Maleville, sa mère, faisait de son douaire aux seigneurs de Vielcastel, sur les biens qu'ils possédaient lors de son mariage; transigea, le 11 août 1630, avec Annet, sieur de Bayart, son frère, touchant ses droits dans les successions de leurs père et mère, morts *ab intestat;* présenta requête au sénéchal de Gourdon, le 20 septembre 1632, comme père de demoiselle Antoinette de Salviac-de Vielcastel, née de son premier mariage avec Beraude de Chaunac-de-Lanzac, contre dame Antoinette de Chaunac-de-Lanzac, dame d'Andaux, héritière universelle de feu noble Barthélemi de Chaunac-de-Lanzac et de dame Catherine de Touchebœuf-de-Clermont, ses père et mère; transigea, le 17 avril 1633, avec François de Maleville, vicomte de Maleville, baron de Cunhac, Saint-Cyprien, la Salvetat, Boulhac, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, touchant les droits honorifiques de l'église paroissiale de Notre-Dame de Genouillac (Ginailhac), à Cazals, pour lesquels il y avait eu, au parlement de Toulouse, un procès commencé par Donat I, son aïeul. Il obtint, le 26 octobre 1641, à Cahors, un jugement de décharge du droit de franc-fief, à raison de sa qualité de noble; et le 22 février 1658, un arrêt de maintenue de noblesse, prononcé par la cour des aides, séante à Cahors; rendit hommage au roi, le 7 novembre 1663, pour les biens nobles et rentes qu'il avait dans la généralité de Montauban; et donna, le 10 janvier 1664, son dénombrement de la seigneurie de Cazals, en Querci, et de la baronnie de Verdun, située dans la paroisse de Quins, en Rouergue; produisit, le 25 septembre 1666, ses titres de noblesse, remontés à l'an 1099, et en filiation suivie à l'année 1461, devant M. de Rabastens, juge-mage de Montauban, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne, pour la recherche de la noblesse; transigea, le 22 août 1674 et le 4 juin 1677, avec Louise de Calvimont, dame de Verdun, sa belle-fille, au sujet de la pension adjugée à cette dame, par arrêt du parlement de Toulouse, du 7 avril 1672. Enfin, il fit son testament à

Cazals (1) le 20 juin 1680, dans lequel il commence par détailler sa filiation jusqu'en 1099 : il se dit fils de feu noble Jean ; Jean, fils de Donat; Donat, fils de Pons ; Pons, fils de Pierre, Pierre, fils de Pons; Pons, fils d'Amanieu; Amanieu, fils de Pierre ; Pierre, fils de Giscard ; Giscard, fils de Ramond ; Ramond, fils de Bernard; Bernard, fils de noble Pierre, chevalier, en 1099, etc. (2); ensuite après avoir fait plusieurs legs pieux et fondations religieuses, après avoir marqué l'emplacement du tombeau de ses premiers ancêtres, et rapporté l'inscription qui y était gravée (3), il fait mention

---

(1) Le testament de Donat est un monument curieux et peut-être unique dans son genre ; il est à regretter que les bornes de cet article ne permettent pas d'en donner ici un extrait un peu étendu.

(2) Donat tombe dans la même erreur que son père, en ne comptant que douze degrés ou générations, depuis l'an 1099 jusqu'en 1680 ; tandis que, suivant le cours ordinaire de la nature, six siècles doivent avoir fourni dix-neuf degrés ou environ, en comptant trois générations par siècle. Il s'est trompé aussi en donnant pour père à Pons I, Amanieu, qui était son ayeul maternel, et d'ailleurs appartenait à la maison de Salviac.

(3) Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Et veux qu'après » mon décès, mon corps soit inhumé au tumbeau de mes pré- » décesseurs, non pas à celuy des premiers siècles, quy est » un arceau par dehors, dans la propre murailhe, dont l'an- » cienne églize Nostre-Dame de Ginoilhac feust bastye, et ce » à main droitte, joignant le portal, en sortant de ladite église, » mais bien à celuy quy est le premier en dedans de ladite » église, et joignant la chapelle que j'ay dans ladite église, » immédiatement après le balustre du sanctuaire, du costé de » l'évangile ; dans lequel dernier tumbeau, que les pre- » miers catholiques commancèrent à faire des tumbeaux au » dedans des églizes, nobles Pierre et Etienne *de Salviac* de » Vielcastel, frères et chevaliers, revenants de la guerre sainte, » en l'an 1099, voulurent estre ensevelys. Et où il feust gravé » en caractères gothiques, sur ledit tumbeau, *hic jacent*, etc. »

Donat avait étudié la philosophie, la théologie et l'histoire ; il paraît versé dans la connaissance du grec et du latin. Et les matières de controverse ne lui étaient pas étrangères. Il écrivait beaucoup en prose et en vers. Sa famille conserve une disser-

des trois alliances qu'il avait contractées, et des sept enfants qui en étaient issus; et nomme exécuteur de ses dernières volontés, son frère de Merguil (Gilles). Il vivait encore le 9 juin 1684, suivant un accord qu'il fit, au nom de Jean-François, son fils, absent, avec dame Louise de Calvimont-de-Saint-Martial, femme de ce dernier, sur la contestation élevée entre eux, et l'exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 11 août 1682, portant réglement de la pension de cette dame. Il avait été marié trois fois : 1.° par contrat passé au château de Lanzac, le 29 décembre 1627, à demoiselle Beraude de Chaunac-de-Lanzac, fille de feu noble Barthélemi de Chaunac, seigneur de Lanzac, et de Gaulejac, et de feue noble Catherine de Touchebœuf-de-Clermont; elle se constitua en dot la somme de sept mille huit cents livres, qui lui avait été léguée par ses père et mère; et mourut avant l'an 1628; 2.° par contrat passé en la ville de Turenne, le 19 février 1632, à demoiselle Gilberte de Vassinhac, fille de défunts Pierre de Vassinhac, écuyer, seigneur de Langlade, et de dame Léonarde de la Gorse : elle se constitua en dot la somme de sept mille livres, qu'elle promit de porter à son époux, le jour de la solemnisation de leur mariage; et 3.° par contrat passé à Cahors, le 8 mars 1639, à dame Catherine du Lion-de-Belcastel, fille de noble Pons du Lion, et veuve de messire Hector de Saunhac-de-Belcastel, baron du Fossat, en Quercy, qu'elle avait épousé par articles du 29 décembre 1621 : elle se constitua en dot la somme de dix mille livres. Les enfants nés de ces trois alliances, sont :

---

tation théologique contre les calvinistes, écrite de sa main, et dédiée à Nicolas de Sévin, évêque de Cahors, ouvrage savant, et qui annonce beaucoup d'érudition. Dans l'epître dédicatoire, écrite en vers, il se dit âgé de quatre vingts et quelques années, et rappelle qu'il a été connu et honoré de l'estime de cinq évêques, prédécesseurs de M. de Sévin. Cette pièce se termine ainsi :

Monseigneur, je suis vieux, et néantmoins je voy
Tant de réalité dedans l'eucharistie,
Que vostre zèle joinst au grand pouvoir du roy
Me faira encore voir la fin de l'hérésie.

Du premier lit :

1.° Antoinette de Salviac-de-Vielcastel;

Du second lit:

2.° Louise de Salviac-de-Vielcastel, religieuse de Sainte-Claire de Gourdon, entra en religion le 19 mars 1648 ;

Du troisième lit:

3.° Jean-François de Salviac-de-Vielcastel, baron de Verdun, fit donation, le 1er mars 1698, à Louise, demoiselle de Verdun, sa fille aînée, de tous ses biens, à la charge de payer ses dettes, et celles de feu Donat, son père ; sous la réserve d'une pension, pour son titre clérical, se destinant à la prêtrise (1). Il avait épousé, par contrat passé au château de Saint-Martial, en Périgord, le 11 août 1667, demoiselle Louise de Calvimont, fille de Jean de Calvimont, baron de Saint-Martial, seigneur de Cazals, la Benche, la Nadalie, et de dame Louise Dalmays, dont il eut deux filles :

A. Louise de Salviac-de-Vielcastel, à qui son père fit donation de tous ses biens, en 1698;

B. Jeanne-Marie de Salviac-de-Vielcastel ;

4.° Guyon-Louis, dont l'article suit:

5.° Catherine, 6.° Gabrielle, } reçues religieuses au couvent Ste.-Ursule, à Cahors, le 29 septembre 1658;

7.° Marie de Salviac-de-Vielcastel, épousa, par contrat du 9 octobre 1668, noble Joseph de la Roque-Bouilhac, fils de feu Jean, seigneur de la Roque-Bouilhac, la Veyrière, etc., et de dame Marguerite de Courrieu.

III. Guyon-Louis DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, valier seigneur de Cazals, Véziac etc., servit d'a-

---

) Il fut séparé d'autorité de justice, au parlement de Toue, en 1674, de la dame de Calvimont, sa femme. Son père, iat, s'en plaint beaucoup dans son testament, en 1680, et l justice au mérite de cette dame.

n'est pas fait mention de cette alliance dans la généalogie a maison de Calvimont. (*Nobiliaire*, *tom. XI*, *pag.* 395.)

bord en qualité de garde-du-corps du roi Louis XIV en 1680, et fut nommé dans la suite capitaine dans le régiment de la Roche-Bourbon. Il transigea le 1 janvier 1693, avec François du Lion, seigneur de Campagnac et co-seigneur de Siorac en qualité de donataire contractuel de feu Jean du Lion, seigneur de Belcastel, son père, sur une contestation élevée entr'eux, au sujet d'une île formée dans le canal de la Dordogne, appelée *l'Isle du Coux;* fit un testament mutuel avec Jeanne-Claude de Robert, sa première femme le 5 mai 1698, par lequel ils demandèrent l'un et l'autre à être inhumés dans l'église de Montplaisant, et s'instituèrent héritiers réciproquement. Il acquit, le 18 octobre 1717, des biens fonds en terres, de Pierre de Saintours, écuyer de la paroisse du Coux; et fit un second testament, à Véziac, paroisse de Montplaisant, le 13 décembre 1721. Il avait été marié deux fois : 1.° à demoiselle Jeanne-Claude de Robert, dont il n'eut pas d'enfants; 2.° par contrat du 19 avril 1700, à demoiselle Isabeau de Vassal, fille de noble Jean de Vassal, écuyer, seigneur de la Flameyrague, et de dame Isabeau de Luxe. Il laissa de cette seconde alliance :

1.° Jean de Salviac-de-Vielcastel, lieutenant en 1729, au régiment de Dauphiné, commandé par le marquis de Vassal-de-Montviel, son parent; quitta le service cinq ans après, pour cause de dérangement de santé; et mourut en 1746;

2.° Joseph de Salviac-de-Vielcastel, seigneur de Bellisle, fut lieutenant au régiment de Dauphiné, en 1725; puis incorporé au régiment de Médoc, y fut fait capitaine en 1747, chevalier de Saint-Louis, la même année, et mourut en 1767.

3.° Charles, dont l'article suit;

4.° Jean de Salviac-de-Vielcastel, sieur *de Cossay* ou *Cossé*, se fit capucin, et mourut en 17 . . . .

5.° Catherine, demoiselle de Vielcastel,
6.° Catherine, demoiselle de Bellisle, } mortes sans alliance

IX. Charles DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, Ier nom, baron de Verdun, seigneur de Cazals, Belli Veziac, co-seigneur de Siorac, et qualifié *haut et p*

t seigneur, né le 1er décembre 1706, servit dans les des-du-corps du Roi et dans la cavalerie; fut léga-e d'une somme d'argent, par le testament de son e, du 13 décembre 1721; fit une acquisition de rre Fouilloux, prêtre, le 15 novembre 1775; un ait féodal, le 29 mai 1776; et mourut en 1793. Il it épousé en premières noces, en 1730, après avoir enu du Pape Clement XII, le jour des calendes oût de la même année, dispense du 3e degré de pa-ité, Marguerite-Thérèse du Lion, demoiselle de Sio-, fille de défunts nobles Baptiste du Lion et Mar-rite de Siorac, laquelle fit son testament le 23 août 58, en faveur de son mari, qui épousa en secondes es, en 178..... demoiselle N..... de Vassal-de-Gaule, it il n'a pas eu d'enfants. Il avait eu de son premier riage:

1.° Charles-Raimond de Salviac-de-Vielcastel, appelé le baron de Vielcastel, entra lieutenant au régiment d'Auvergne, en 1744, y fut fait capitaine en 1747, s'y distingua entr'autres occasions, à la tête d'un détachement de 300 hommes et 30 hussards, dans une expédition particuliére sur Maubourg, pendant l'hiver de cette année (1); passa à la compagnie des grenadiers en 1767; chevalier de Saint-Louis, le 22 février 1761; mourut capitaine de grenadiers, le 3 septembre 1769;

2.° Charles-François Pons, dont l'article suit;

3.° Jean-Baptiste de Vielcastel-de-Verdun, entra lieutenant au régiment d'Auvergne en 1759; et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Closter-Camp, en 1760 (2).

. Charles-François-Pons DE SALVIAC, baron de Viel-tel, nommé d'adord le *chevalier de Vielcastel*, naquit le novembre 1731, entra au service en 1746, lieute-it au régiment dA'uvergne; fut fait capitaine le 1er tembre 1755; fit toutes les campagnes de la guerre

---

) *Voyez* le journal historique du régiment d'Auvergne, e 153.

) *Ibid.* page 167.

de sept ans, se distingua entr'autres à la défense de Cassel, où il eut part, à la tête d'une compagnie de chasseurs, aux différentes actions qui ont rendu ce siége célèbre (1); fut fait chevalier de Saint-Louis, le 9 février 1763, continua de servir jusqu'en 1768, que ses infirmités et plusieurs graves blessures l'obligèrent de quitter le service; il lui fut accordé une pension de retraite de 500 livres. Il avait épousé, par articles accordés au château de Barbarande, paroisse de Peyzac, le 5 janvier 1763, demoiselle Anne-Gabrielle-Marguerite de Boucher, fille de noble messire Guillaume de Boucher, seigneur de Barbarande, et de dame Jeanne de Vayres. De ce mariage sont nés seize enfants, huit garçons et huit filles.

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Marc, officier au régiment de Languedoc, émigré et a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé;
3.° Etienne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est mort en 1816, des suites des blessures qu'il avait reçues à l'armée de Condé, dont il avait fait aussi les campagnes;
4.° Hubert, officier d'infanterie, mort en 1791;
5.° Charles a fait de même les campagnes de l'armée de Condé, et a été nommé chevalier de Saint-Louis;
6.° Henri a fait ainsi que ses frères, les campagnes de l'armée de Condé, et plusieurs dans l'armée anglaise;
7.° Louis, mort en 1784;
8.° Pierre-Armand, officier au 46e régiment, a péri dans la campagne de Moscou, en 1813;
9.° Marguerite-Suzanne;
10.° Marie-Magdeleine;
11.° Marie-Damasie, mariée à N....., vicomte de Bérenger;
12.° Marguerite-Antoinette-Josephine;
13.° Marguerite-Françoise-Antoinette;

---

(1) Voyez le journal historique, etc. *Ibid.* page 712. — Et journal du régiment de Navarre, page 290.

14.° Jeanne-Thérèse, mariée, à N..... de Tayac;
15.° N..... } mortes en bas âge.
16.° N..... }

I. Charles DE SALVIAC, baron de Vielcastel, né le mai 1766, a été page du Roi en 1781, jusqu'en 4. Il fut alors nommé officier de dragons au régi- t de la Rochefoucauld. Il émigra en 1791, avec :re de ses frères; fit la campagne de 1792, dans le s d'armée commandé par Monseigneur le duc de rbon. Rentré en France, après le licenciement, il fut mé en 1814, colonel de la garde nationale de Ver- es, et successivement commandant d'arrondisse- t, et colonel chef d'état-major, grade qu'il a oc- jusqu'à la réforme opérée par l'ordonnance du 30 embre 1818. Il eut le bonheur dans son comman- ent de rendre des services à la cause royale et à la de Versailles, dans les invasions qu'elle éprouva en 4 et 1815. Le Roi de Prusse lui en témoigna sa sfaction, en le décorant en 1816, de l'ordre de gle rouge, qu'il lui fit remettre par son ambassa- r. Précédemment le Roi de Bavière avait bien voulu nommer commandeur de son ordre du Mérite; et mois d'août 1816, le Roi a comblé tous ses vœux ui accordant la croix de Saint-Louis.

I. le baron de Vielcastel a épousé en premières noces, mois de septembre 1789, demoiselle Marguerite- hie du Griffolet-de-Lentillac; veuf en 1794, il a né une seconde alliance en 1797, avec dame Caroline iette de Lasteyrie-du-Saillant, ci-devant chanoinesse Remiremont. Les enfants nés de ces deux mariages :

Du premier lit:

1.° Jean-Jacques-Henri-Charles-Théodore de Salviac-de-Vielcastel, né, le 30 août 1798, sous-préfet depuis 1815, a épousé le 30 décembre 1817, Adélaïde-Elisabeth-Catherine de Boisse, fille d'Antoine-René, vicomte de Boisse, lieutenant-général des armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2.° Caroline-Sophie, morte en bas âge.

du second lit:

3.° Charles-Louis-Gaspard-Gabriel, attaché en

1763, laissant une fille unique du mariage qu'il avait contracté, le 1er octobre 1762, avec demoiselle Angelique Lacoste :

Marie de Salviac-de-Vielcastel, née en 1763.

Nota. Cette branche est éteinte; et ses biens ont été vendus en grande partie à M. Boysson de Rampous.

Branche de Roquecave, ou Marminhac, éteinte.

I. Etienne DE VIELCASTEL, damoiseau, surnommé aussi *de la Lande* (1), ne vivait plus le 29 juin 1459. Il avait épousé noble Ramonde de Vigier, ou Viguier, qui, étant veuve, acquit, par acte de ce jour, les droits que Jeanne de Pontomier, femme de Jean Guard, bourgeois et marchand d'Agen, avait sur les biens et succession de feu Guillaume Dupuy, clerc de Marminhac; elle acquit aussi, le 11 août 1460, de noble homme Pons de Veyrières, co-seigneur de Concorès, le mas de *Podio mega*, dans la paroisse de Marminhac, et quelques autres objets; et laissa de son mariage :

1.° Jean de Vielcastel, damoiseau, connu par divers actes, depuis l'an 1467, jusqu'en 1505, mourut avant le mois d'août 1519, laissant un fils, nommé :

Odet Vielcastel, écuyer, reçut, le ..... août 1519, une reconnaissance d'Arnaud et de Déodat la Caze;

2.° Jean de Vielcastel, surnommé *de la Lande*, prêtre, recteur de la paroisse de Marminhac, est connu par des actes de 1459, 1467, 1468, 1476 et 1480;

3.° Amanieu, dont l'article suit.

II. Amanieu DE VIELCASTEL, damoiseau de Mar-

(1) Le surnom de la Lande provient sans doute de la mère, ou de l'ayeule d'Etienne de Vielcastel, laquelle étant héritière des biens de sa famille, les porta dans celle de Vielcastel, à condition que ses descendans porteraient les nom et armes de la Lande : clause qui, à ce qu'il paraît, fut mal exécutée.

minhac, reçut, en 1467, conjointement avec Jean et autre Jean de Vielcastel, ses frères, une reconnaissance de Jean Molinier, pour *un ortal et deux bouges* (1), situés dans la paroisse de Marminhac; rendit hommage au roi, en 1469, avec Jean, l'un de ses frères, pour les biens nobles qu'ils possédaient dans la même paroisse; obtint avec le même, le 28 avril 1474, une ordonnance, qui fut rendue, en leur faveur, par les commissaires des francs fiefs; et ne vivait plus en 1480. On présume qu'il avait pour femme, Marquèse de Saint-Gilly, qui testa le 10 mai 1482. Il eut pour enfants :

1.° Bernard, dont l'article suit;
2.° Ramond, ou Raimond de Vielcastel, prêtre, recteur de Saint-Vincent de Marminhac, connu par plusieurs actes, depuis 1490, jusqu'en 1511;
3.° Mathurin de Vielcastel, prêtre, vivant en 1511;
4.° Jean de Vielcastel, passa un acte avec Bernard, son frère, le 16 janvier 1505 (v. st.), et vivait encore le 18 août 1540. On le croit père de :
Mathurine de Vielcastel, fille unique et héritière, fut mariée à Jean de la Coste, dont elle était veuve le 10 juillet 1568.

III. Bernard DE VIELCASTEL, damoiseau de Marminhac, est mentionné dans un acte de vente, faite à sa femme, le 6 mai 1495; il accorda avec Jean, son frère, le 16 janvier 1505 (v. st.), l'investiture d'une maison et d'un pré, à Jean de Holms, prêtre, et ne vivait plus le 26 août 1511. Il avait épousé, par contrat du 25 novembre 1490, noble Marguerite de Brolhac, fille de noble Guillaume de Brolhac, seigneur de Mazières, au diocèse de Sarlat : cet acte, dans lequel il fut assisté de noble Raimond de Vielcastel, prêtre et curé de Marminhac, son frère, fut passé en présence de nobles Jean de Brolhac, seigneur de Bouniagues, de Jean de Vervays, seigneur de Masclat, d'Antoine de Guerre, seigneur de Montamel, et d'Arnaud Carbonier, du lieu de Castilhonnés. Les enfants issus de ce mariage, sont :

---

(1) *Ortal*, *orteil*, ou *ortial*, est un vieux mot qui signifie un jardin. Et on appelait autrefois *bouge*, une cuisine, ou salle à manger.

1.° Mathurin I, dont l'article suit;

2.° Agne, ou Anne de Vielcastel fut mariée, par contrat passé à Goujonnac, le 30 juin 1507, à Jean Belhomme, fils de défunt autre Jean, habitant du lieu du Puy-Lévêque, en Querci.

'. Mathurin DE VIELCASTEL, Ier du nom, damoi- de Marminhac, était, le 26 août 1511, sous la le de nobles Ramond et Mathurin de Vielcastel, es, ses oncles; il fit, le 2 janvier 1530 (v. s.t), partage de biens fonds et de rentes, avec Odet de :astel (*de Vieulxchasteau*), son cousin-germain; et it encore le 18 août 1540, suivant le testament de de Benauges, dont une clause porte que: *la borie Lanta* dont le testateur fait Finette de Bergues, sa : héritière, *retournera, après sa mort, à Mathurin Vieulxchasteau*, laquelle borie était sortie de sa maison. issa de N...., sa femme, entr'autres enfants:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Mathurine de Vielcastel fut mariée à noble Guillaume de la Sudrie, fils de Jean, et de dame Isabeau de Cadrieu; elle transigea, ainsi que son mari, en 1558, avec Jean de Vielcastel, leur frère et beau-frère. Elle ne doit pas être confondue avec Mathurine de Vielcastel, veuve de Jean la Coste, en 1568.

. Jean DE VIELCASTEL, Ier du nom, *dit* DE MAR- IAC, écuyer, épousa, par contrat passé le 9 décem- 1529, Finette de Grisac (ou Grissac), fille de ıard de Grisac, habitant de Daglan. On remarque ni les témoins de cet acte, noble et puissant seigneur ı de Sermet, etc., nobles Mathurin de Vielcastel, et llaume de Bonafous de Marminhac; il fit conjoin- ent avec sa femme, le 10 juillet 1568, un testament uel, dans lequel il fait mention de ses enfants, au ıbre de sept:

1.° Mathurin de Vielcastel, institué héritier par le testament mutuel de ses père et mère, en 1568, mourut le 8 avril 1593, après avoir fait son héritier, Mathurin, *le jeune*, son frère, habitant de la ville de Souillac;

2.° Antoine de Vielcastel;

3.° Mathurin II, dont l'article suit;
4.° Gaspard de Vielcastel;
5.° Jean de Vielcastel;
6.° Armande de Vielcastel, vivait en 1568 et 15[illegible] 5[illegible]
7.° Marguerite de Vielcastel, mariée avant 15[illegible] 5[illegible] à Jean de Rossanges.

VI. Mathurin DE VIELCASTEL, II[e] du nom, écu[illegible]ye seigneur de Roquecave, Latour, etc., succéda à Mathu[illegible]uri[illegible] son frère aîné, mort sans enfants; donna une procu[illegible]ura[illegible]tion, le 19 juillet 1567; fit un accord, le 28 mars 15[illegible]573 avec noble François de Cladech, seigneur de Pecha[illegible]ault, son beau-frère, au sujet du restant de la dot de sa fem[illegible]me; reçut une quittance pour le ban et arrière-ban, le 4 novembre 1587; vendit, le 9 avril 1602, à Geraud B[illegible]esse, une terre et une maison situées dans la paroisse de M[illegible]far-minhac. Le roi Louis XIII lui accorda des lettres, da[illegible]tées de Paris, au mois de septembre 1618, et scellées du gr[illegible]and sceau, portant confirmation en sa faveur, du nom de Marminhac; et ne vivait plus en 1634. Il avait été m[illegible]arié deux fois: 1.° à Marguerite de Cladech, sœur de F[illegible]ran-çois de Cladech, seigneur de Pechault, morte a[illegible]vant le 28 mars 1573; 2.° par contrat passé en la vill[illegible]e de Fons, près Figeac, en Querci, le 26 août 158[illegible], à demoiselle Gabrielle de Boisset (*del Boysset*), fill[illegible]e de noble Jean de Boisset, seigneur de la Salle, et de [illegible] dé-funte dame Gabrielle de Saint-Médard. Ses enfants fur[illegible]ent:

Dit premier lit:

1.° Jean de Vielcastel, mort jeune, et a[illegible]vant l'an 1573;

Du second lit:

2.° Jean II de Vielcastel, dont l'article suit;
3.° Louise de Vielcastel-de-Marminhac, fut ma[illegible]iée, en 1611, à noble Jean de Brons, écuyer, [illegible]ieur de la Romiguière, fils de noble Mathuri[illegible] de Brons, et de Jeanne de Cladech.

VII. Jean DE VIELCASTEL-DE-MARMINHAC, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Roquecave, etc., avait déjà succédé à son père, le 17 novembre 1634, suivant un échange qu'il fit avec noble Jean-Charles de Belcastel, seigneur de Campagnac; il paraît qu'il fut aussi marié deux fois; la première, par contrat du 7 mars 1576, à

oiselle Marguerite de Paleyrac, fille de noble An-
e, seigneur de Paleyrac, et la seconde, à demoiselle
ène de Bonafous-de-Presque, fille de Joseph de
afous ou Bonnefous, seigneur de Presque, et de
nçoise de Reilhac, par contrat du 10 décembre 1614.
aissa entr'autres enfants :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Jean de Vielcastel, clerc tonsuré, prieur commendataire du prieuré de Saint-Victor de Rinhac, qu'il résigna, en 1608, à Hugues Fauguière, prêtre du diocèse de Saint-Flour. Il est peut-être le même qu'un Jean de Vielcastel, prêtre et recteur de Marminhac, qui fit un accord, le 26 juillet 1646, avec noble Brandelin de Gironde, seigneur de Montcléra ;

3°. Marguerite de Vielcastel, épousa, en 1626, noble Geoffroi de la Sudrie, seigneur de Brocard, à Marminhac, fils de Guillaume II de la Sudrie, et de Françoise de Durfort-de-Prouilhac.

III. François DE VIELCASTEL-DE-MARMINHAC, che-
er, seigneur de Roquecave, etc., fut maintenu dans sa
lesse, en 1668, sur le vu de ses titres, remontés à
1469 ; uni à plusieurs seigneurs de Marminhac, il
un accord, le 29 décembre 1668, avec les consuls du
ne lieu ; et vivait encore au mois de mai 1680,
rant des lettres royaux, qu'il obtint au parlement de
ılouse, contre Jean de Calvimont, baron de Saint-
-tial et François de Durfort-Léobard. Il avait épousé,
22 juin 1650, demoiselle Catherine de Bonafous-
Presque, fille d'Armand de Bonafous, et de Clé-
ıce de Lanzac, dont il eut une fille unique, qui
:

Clémence de Vielcastel fut mariée, par contrat du 11 février 1667, à noble François de Durfort, *dit* le chevalier de Léobard, fils d'Antoine de Durfort, baron de Léobard ; et lui porta le château de Roquecave et tous les biens de sa branche, dont elle devint héritière.

ırmes : *de gueules, à un château donjonné d'or.*
vise : *quam vetus est castrum cujus nescitur origo !*
ıronne de comte. Supports : *deux lions.*

DE ROMANET, famille ancienne du Poitou, distinguée par une longue série de services militaires. Nous en donnerons la filiation suivie depuis :

I. Etienne DE ROMANET, Ier du nom, vivant vers l'an 1320, père de :

II. Pierre DE ROMANET, sieur de Beaune, vivant en 1364. Il fonda une chapelle dans l'église paroissiale de la ville d'Eymoutier, en Limosin. Il eut pour fils :

III. Pierre DE ROMANET, IIe du nom, sieur de Beaune. Ce dernier eut entr'autres enfants :

IV. Etienne DE ROMANET, IIe du nom, sieur de Beaune, qui testa en 1474. Il avait épousé Léonarde Barmondette, dont est issu, entr'autres enfants :

V. Martial DE ROMANET, sieur de Beaune, qui, l'an 1500, fonda une chapelle dans l'église d'Eymoutier, et y affecta une vicairie, à laquelle l'aîné de cette famille avait droit de nommer. Martial fut père de :

VI. Jacques DE ROMANET, sieur de Beaune, qui épousa Jeanne de Bermondet, dont il eut :

VII. Mathieu DE ROMANET, sieur de Beaune, époux d'Anne de la Faye, et père de :

VIII. Joseph DE ROMANET, sieur de la Vareille et de Beaune, qui épousa Françoise Aubusson. Ses enfants furent :

1.° Philippe, qui suit ;

2.° N.... de Romanet, lieutenant-colonel du régiment de la Valette, tué d'un coup de flèche en 1649, à l'attaque du fort de la Dominique.

IX. Philippe DE ROMANET, Ier du nom, sieur de la Vareille et de Beaune, rendit des services signalés à l'état en qualité de garde du corps, pendant vingt-huit années, tant dans les guerres contre ceux de la religion prétendue réformée, qu'en Flandre et en d'autres

ées, s'étant particulièrement distingué aux siéges Montauban, de la Rochelle, en Lorraine et en Pi- ie, ainsi qu'il appert des lettres patentes du roi is XIV, du mois de mars 1644, où tous ses ser- s sont énoncés. Il épousa, par contrat du mois de 1612, Louise de la Pomélie, fille de Pierre de la ıélie, et de Catherine de Badefol. De ce mariage : issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Melchior de Romanet, sieur de la Forêt, capitaine au régiment de Montmeige;
3.° Pierre de Romanet, sieur du Mas Faucher, lieutenant en la même compagnie. Il se trouva avec son frère aux siéges de Bois-le-Duc, Neufchâtel, de Mirecourt, de Dieuzé, Epinal, Lamothe et Arras. Ils périrent tous deux en Italie;
4.° N..... de Romanet, capitaine au régiment de Limosin, tué à l'attaque du faubourg de Saint-Seurin, à Bordeaux.

:. Pierre DE ROMANET, écuyer sieur de la Vareille de Beaune, rendit aussi d'importants services, soit s la colonelle du régiment des gardes françaises, en qualité d'enseigne, puis de capitaine au régi- ıt de Sauvebœuf, comme il conste des lettres- :ntes du mois de novembre 1667, où il est dit, en :e, que ses trois frères périrent dans les mêmes rres. Il avait épousé, par contrat du 16 décembre 4, Marie de Thénezault, dont il eut :

1.° Philippe II, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Alexis de Romanet, sieur du Mas Faucher, vivant le 28 janvier 1691 ;
3.° Françoise de Romanet, mariée à Martial Aubusson de Cavarley ;
4.° Anne de Romanet, mariée à Jean Thyvaut, sieur des Ternes.

.I. Philippe DE ROMANET, II° du nom, écuyer, ;neur de la Vareille et de Beaune, épousa, par con- du 10 février 1687, Geneviève Garreau, fille de ɔriel Garreau, sieur de Château-Favier, et de Jeanne ıgier. De ce mariage sont provenus :

1.° Gabriel, dont l'article suit;

2.° François de Romanet, prieur commendataire de Josselin;

3.° Jean de Romanet, seigneur de la Vareille, garde du corps du roi, décédé sans hoirs.

XII. Gabriel DE ROMANET, chevalier, seigneur de Beaune, capitaine au régiment de Tournon, puis dans celui de Vitry, épousa, par contrat du 27 mai 1720, Marie-Anne-Marguerite de Pichart de Saint-Julien, fille de Germain de Pichart de Saint-Julien, seigneur de l'Eglise-au-Bois, et de dame Marie de Bridier. De ce mariage sont nés;

1.° Paul, dont l'article suit;

2.° Geneviève de Romanet, mariée avec M. Esmoin de la Grillère;

2.° Marie-Anne de Romanet, mariée à M. Hugon du Prat de Seoux.

XIII. Paul, comte DE ROMANET, seigneur de Beaune, de la Colombe, des Bordes et autres lieux, épousa, par contrat du 25 février 1753, dame Marie-Anne des Maisons, du Palland, fille de Guillaume-Annet des Maisons, seigneur du Palland et de Pérat, capitaine de dragons, et de dame Marguerite-Thérèse Faulte, baronne de Peyrac. De ce mariage sont issus:

1.° Raymond-Laurent-Joseph, comte de Romanet de Beaune, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré, et a fait les campagnes à l'armée de Condé. Il a épousé Léonarde-Rosalie d'Ussel de Châteauvert, fille de Marc-Antoine, marquis d'Ussel, baron de Châteauvert, capitaine au régiment de Conti, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Catherine-Claire de Salvert de Montrognon, dont deux demoiselles:

a. Pauline de Romanet, mariée à M. Tristan de l'Hermite;

b. Rose de Romanet, non mariée;

2.° François-Constantin, dont l'article suit;

3.° Léonard-Joseph de Romanet de Beaume, officier au régiment du maréchal de Turenne, mort à la Martinique;

4.° Joseph-Augustin de Romanet, ecclésiastique.

XIV. François-Constantin, comte DE ROMANET, lieutenant-colonel de la première légion de la banlieue de Paris, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er août 1814, ancien brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, a épousé, par contrat du 2 mars 1783, dame Louise-Marguerite Bechereau de Thery, fille de René Bechereau de Thery, conseiller du roi, et de dame Louise-Marguerite de Lanjon. De ce mariage sont nés :

1.° François-René, vicomte de Romanet, né en 1788, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel des hussards de la garde du roi;

2.° François-Prosper de Romanet, né en 1794;

3.° Louis-Augustin, chevalier de Romanet, surnuméraire de préfecture au ministère de l'intérieur, né en 1796.

Armes: D'argent, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'argent, surmonté d'un lambel de gueules, et accompagné de trois branches de romarin de sinople. Couronne de comte.

BARRÈS, ancienne baronnie du Vivarais, au diocèse de Viviers, dans le Languedoc, contiguë à d'autres terres du même nom, dont la réunion forme une contrée considérable de cette province (1). Blonde de Bar-

(1) Ces terres sont Saint-Martin de Barrès, Saint-Pierre la Roche, ou de Barry en Barrès, Saint-Vincent de Barrès, Saint-Bauzeli en Barrès, etc., que les généalogistes et les historiens écrivent indifféremment *Barres Barre*, *Barrès*, et *Barrez*, notamment d'Aubais et Pithon-Curt, dans leurs nomenclatures des lieux, paroisses, terres nobles, et ailleurs. Les titres de famille offrent aussi parfois ces variations; mais nous suivons ici l'usage général qui a consacré Barrès conformément à l'ancienne prononciation du midi de la France, où l'on faisait sentir fortement les lettres finales des mots.

rès, baronne de Barrès, qui fut mariée, vers l'an 1380 à Bertrand, de Taulignan, IVe du nom, lui porta en dot cette baronnie. Depuis cette époque, les Taulignan ont toujours pris le titre de barons de Barrès, et ont ajouté à leur écu les armes de cette maison, qui étaient: *D'argent, à deux fasces de gueules.* (Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin, par Pithon-Curt, tom. I, pag. 107 et 478, et tom. III, pag. 368). La maison de Barrès possédait aussi d'autres terres de son nom en Dauphiné et en Gévaudan; cette dernière passa de même dans la maison de Taulignan, comme on le voit à la page 165, tom. I, du même ouvrage. D'Aubais en fait aussi mention au chapitre intitulé : *Mélanges, Chartes, Titres, etc.*, et fait connaître Bernard et Pierre de Barrès, seigneurs de Barrès, au diocèse de Mende, qui furent du nombre des seigneurs composant l'assemblée convoquée à Montpellier, dans le couvent des Frères-Mineurs, le 25 juillet 1303, au sujet du différend du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel.

On distingue parmi les personnages connus dans cette ancienne maison de Vivarais, Genton de Barrès, qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1097, avec plusieurs autres seigneurs du voisinage, qui prirent la croix après le concile de Clermont (1095), sous la bannière de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. (Pithon-Curt. tom. IV, pag. 8, où les noms de ces seigneurs sont rappelés); Beaudoin de Barrès, et Emiline de Sains, sa femme, qui sont mentionnés dans un titre du mois d'avril 1231. (*Trésor généalogique*, par dom Caffiaux, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, pag. 596); messire Bertrand de Barrès, et Bertrand de Barrès, son fils; Béatrix de Barrès, femme de Guillaume de Cadoëne, chevalier, et Aigline de Barrès femme de Bertrand de Cadoëne, damoiseau, fils dudit Guillaume de Cadoëne, mentionnés dans des titres originaux des années 1283 et 1290, produits au cabinet des ordres du roi par M. le marquis de Gabriac, dont le nom est Cadoëne, pour ses preuves de la cour; autre Pierre de Barrès, qui épousa, vers l'an 1340, Eléonore d'Adhémar, dame de Meouillon, qui, étant veuve, se remaria à Pierre de la Chaux, qu'elle obligea, ainsi que ses enfants, à porter le nom de Meouillon, (Pithon-Curt. tom. IV, pag 47.)

La filiation non interrompue de cette maison est prouvée, d'après les titres originaux que nous avons sous les yeux, et d'après les preuves qu'elle a faites à diverses époques, depuis

I. Guillaume DE BARRÈS, l'Ancien, chevalier, qui passa, conjointement avec Pierre de Barrès, damoiseau, son fils, qui suit, devant Louis Philiponis, l'ancien, notaire, le dernier septembre 1341, un acensement en faveur de Pierre Marsas du Pouzin.

II. Pierre DE BARRÈS, damoiseau, fit, conjointement avec Guillaume de Barrès, l'Ancien, chevalier, son père, l'acensement précité de l'année 1341. Ils sont encore, l'un et l'autre, rappelés dans les titres des années 1417, 1487, 1541 et 1641, dont il sera parlé ci-après. Il eut pour fils noble Pons de Barrès qui suit.

III. Noble Pons DE BARRÈS, du Pouzin, confirma, conjointement avec noble Bernard de Barrès, son fils, devant Philiponis le jeune, notaire du Pouzin, le 2 mai 1417, l'acensement passé par Guillaume et Pierre de Barrès, le dernier septembre 1341. Pons de Barrès est aussi rappelé avec son fils, qui suit, dans une reconnaissance féodale de 1641, citée ci-après. Il eut pour femme Marie de Charrier, dont il eut :

IV. Noble Bernard DE BARRÈS, du Pouzin, qui confirma, conjointement avec noble Pons de Barrès, son père, le 2 mai 1417, l'acensement de l'année 1341. Il reçut une reconnaissance féodale, au nom de Marie de Charrier, sa mère, devant maître Lambert, notaire du Pouzin, le 21 août 1439; est rappelé dans d'autres reconnaissances des années 1597 et 1641; et assista avec Antoine de Massillargues, Antoine Adhémar, Guillaume de Piolenc, Thomas Alberti et Antoine d'Albignac, à la transaction qui fut passée, le 29 août 1435, devant Pierre Carmes, notaire de Viviers, entre Louis de Pierre, baron de Pierrefort et de Castries, et Louis de Taulignan, baron de Barrès, fils d'Aimar II, et petit-fils de Bertrand IV, et de Blonde de Barrès, cousine dudit Bernard de Barrès, laquelle avait porté en dot la baronnie de Barrès dans la maison de Taulignan, vers l'an 1380. Il est encore rappelé dans le contrat de ma-

riage de Guillaume de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, son fils, qui suit, de l'année 1486.

V. Noble Guillaume DE BARRÈS, du Pouzin, écuyer, seigneur du Molard, IIe du nom, né en 1436, lequel épousa, par contrat du 6 mars 1486, Gabrielle de Merle, qui le rendit père de noble Charles de Barrès. Il reçut une reconnaissance féodale devant d'Aleyrac, notaire, le 1er août 1487, et il est rappelé dans d'autres reconnaissances des années 1541 et 1641.

VI. Noble Charles DE BARRÈS, du Pouzin, écuyer, seigneur du Molard, lequel épousa, le 6 mars 1529, François de Serre, dont il eut Guillaume qui suit. Il reçut une reconnaissance féodale devant maître Grelhet, notaire, le 25 mars 1541, qui rappelle les titres déjà cités des années 1341 et 1487. Il est rappelé dans une autre reconnaissance du 12 janvier 1641. Il consentit une vente le 10 mars 1547, et testa, le 4 septembre 1551, en faveur dudit Guillaume, son fils.

VIII. Noble Guillaume DE BARRÈS, du Pouzin, écuyer, seigneur du Molard, IIIe du nom, dit le *capitaine Barrès*, épousa, par contrat du 11 avril 1563, Louise de Piberès, fille de Claude et de Marguerite Chambaud; fut nommé capitaine (gouverneur) de la ville du Pouzin, le 10 septembre 1591, en considération, est-il dit, *de son courage et de son expérience au fait des armes*; passa une transaction, le 12 août 1592, avec noble Mathieu de Chambaud Charrier, reçut une reconnaissance féodale devant maître Flandin, notaire, le 12 avril 1597, qui en rappelle une autre du 1er juin 1407; assista, le 9 juin 1613, au contrat de mariage d'Hélie, son fils, qui suit, et lui fit donation de la terre du Molard située au Pouzin. Depuis cette époque, cette terre est demeurée dans la famille, jusqu'en 1793, qu'elle en est sortie par la vente qui en a été faite révolutionnairement. Il est encore rappelé dans un certificat donné le 5 mars 1629, par le duc de Ventadour, à Elie de Barrès son fils, dans lequel, après avoir attesté ses services, il ajoute qu'il *est d'une noble et très-ancienne famille*.

VIII. Noble Elie DE BARRÈS, écuyer, seigneur du

Molard, épousa, par contrat du 9 juin 1613, Philise de Chambaud, fille de noble Mathieu de Chambaud-Charrier, écuyer, capitaine-châtelain royal du Pouzin, et de Saint-Pierre de Barry, et de Jeanne de Chabruel; reçut la donation que lui fit Louise de Piberès, sa mère, le 3 juillet 1618; fit une acquisition le 27 février 1636; fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse du Vivarais, en 1637 et 1639, et fit les campagnes de Salces, de Leucate et de Roussillon, contre les Espagnols. Il reçut une reconnaissance féodale devant maître Lambert, notaire, le 22 janvier 1641, qui rappelle les titres déjà cités des années 1341, 1417, 1487 et 1541; et Philise de Chambaud-Charrier, sa femme, étant veuve, rendit hommage au roi, le 4 juin 1672, en la généralité des finances de l'intendance du Languedoc. Il laissa de l'alliance ci-dessus :

1.° Alexandre de Barrès, qui continue la postérité;

2.° Elie, mort au service du roi en 1656;

3.° Paul, aussi mort au service du roi en 1672;

4.° Simonne de Barrès, qui épousa, par contrat du 12 avril 1655, David Bonnet de Chalançon.

IX. Noble Alexandre DE BARRÈS, écuyer, seigneur du Molard, fut lieutenant dans le régiment de Chartres-Vieille, et fut en cette qualité aux siéges de Mortave et d'Alexandrie. Il passa une obligation le 13 août 1656, et reçut celle qui lui fut consentie par Paul de Barrès, son frère, le 23 août 1666; passa, conjointement avec Philise de Chambaud, sa mère, une transaction avec les consuls du Pouzin, le 13 mars 1665: fit, en qualité d'héritier de cette dame, hommage au roi, devant l'intendant de Languedoc, des rentes et biens nobles qu'il possédait au Pouzin, le 27 août 1679; abjura l'hérésie de Calvin, devant Daniel de Cosnac, évêque de Valence, le 16 août 1683. Le 21 novembre suivant, vu sa qualité de gentilhomme et sa fidélité envers le roi, le subdélégué de l'intendant rendit une ordonnance en sa faveur *faisant défenses aux consuls du Pouzin de le comprendre dans la contribution, subsistance et logement des troupes*. Il fut nommé capitaine-châtelain royal du Pouzin, le 3 mars 1688, et prêta serment en cette qualité, le 30 du même mois, passa une transac-

tion, le 16 juillet 1691, avec noble Daniel du Solier, écuyer, et fit son testament le 16 novembre 1696. Du mariage qu'il avait contracté avec demoiselle Jeanne Boix, le 1er juin 1669, vint :

X. Noble Charles-Elie DE BARRÈS, écuyer, seigneur du Molard, lequel comparut pour son père à la montre ou revue des gentilshommes de la province du Languedoc, commandés pour le service du ban et arrière-ban, faite à Castres le 14 septembre 1694, devant le comte de Broglie, lieutenant-général des armées du roi, épousa, par contrat passé le 13 janvier 1695, dans lequel il fut assisté par ses père et mère, demoiselle Isabeau de la Tour de Vocance, fille de messire Antoine-David de la Tour de Vocance, et de Jeanne de Poinsac; reçut une reconnaissance, le 7 janvier 1714, en qualité d'héritier d'Alexandre de Barrès, son père; plaida en féodale contre les nommés Jean Boisson, marchand de Baix, et Jean Monier du Pouzin, devant la cour du sénéchal de Nismes, comme on le voit par des titres du procès les 30 juillet et 26 août 1718, qui rappellent ceux déjà cités des années 1487, 1531, 1597 et 1641; fit faire une enquête au Pouzin, le 19 mars 1728, dans laquelle sont rappelés Alexandre de Barrès, son père, et Elie de Barrès, son aïeul; fit donation, le 28 janvier 1732, à François-Scipion-Laurent de Barrès, son fils, de tous ses biens, assista, avec sa femme, au mariage du même François-Scipion-Laurent de Barrès, leur fils, du 15 décembre 1736; et nommé avec elle dans la transaction passée, le 5 juin 1741, entre ce dernier et Pauline de Barrès, sa sœur, et fit un acte d'abandon, le 18 août 1749, en qualité de tuteur des enfants de son même fils. Il avait eu de son mariage avec ladite Isabeau de la Tour de Vocance :

1.° François-Scipion-Laurent de Barrès, dont on vient de parler, et qui suit;
2.° Simonne de Barrès, femme d'Antoine Payen du Pont, commandant du second bataillon au régiment de Royal-Comtois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3.° Pauline de Barrès, morte sans alliance;
4.° Gabrielle de Barrès, femme de noble Louis-Emé de Guyon de Geyx de Pampelonne;

5°. N . . . . de Barrès, femme de N . . . . de Tulles.

VII. François-Scipion-Laurent DE BARRÈS, 1er du nom, écuyer, seigneur du Molard, naquit le 11 avril 1707; reçut, le 28 janvier 1732, la donation que lui fit Élie-Charles, son père, de tous ses biens; épousa, par contrat du 15 décembre 1736, demoiselle Marie-Madeleine Robert, fille de Simon, et de Marguerite du Serre; passa une transaction, le 5 juin 1741, avec Pauline, sa sœur, au sujet du legs fait par leur père à ladite Pauline, et de ses droits sur les deniers dotaux d'Elisabeth de Vocance leur mère; passa une obligation, le 20 juin 1743, et fit une vente le 28 août 1746. Il est rappelé dans l'acte d'abandon du 18 août 1749, qu'Elie-Charles, son père, passa en qualité de tuteur de ses enfants mineurs; dans l'arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 23 mai 1750, entre sa veuve et plusieurs particuliers du Pouzin, et dans le contrat de mariage de François-Scipion-Laurent de Barrès, leur fils, du 30 avril 1778. Ses enfants sont :

1.° François-Scipion-Laurent, qui suit;
2.° N . . . . de Barrès, mariée à noble Guillaume de Labbaye, officier d'infanterie;
3.° Claire-Alexandrine de Barrès, mariée à Claude de Saint-Geneys, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
4.° N . . . . . de Barrès, mariée à Honoré Eyroux.

VIII. François-Scipion-Laurent DE BARRÈS, IIe du om, chevalier, seigneur du Molard, né le 17 octobre 740, officier d'artillerie, du 23 décembre 1757, était utenant-colonel et chevalier de l'ordre royal et milire de Saint-Louis, lors de son émigration, en 1792. s'était toujours signalé par son attachement pour la use du roi, notamment à l'époque de l'insurrection Valenciennes, en juillet 1789, et aux affaires des 9 10 août 1792. Après ces funestes journées, il quitta France, et rejoignit l'armée des princes, le 20 du ême mois, au camp de Rémich, dans le Luxembourg, il servit dans l'artillerie; fit la campagne de 1794 et e partie de celle de 1795, à la suite de l'armée comandée par le duc d'York, dans les Pays-Bas et le anovre. Au mois d'avril de cette dernière année, il

passa major dans le corps royal d'artillerie de Rotalier; fut employé à l'expédition de Quiberon, où il commandait une division de ce corps, et reçut ensuite le brevet de colonel à dater du premier mai 1795. Il revint en France en 1801, où il mourut à Chomérac, département de l'Ardèche, au mois de juillet 1809, étant alors maréchal de camp, par ordonnance du 15 mai 1796.

Il avait assisté aux dernières assemblées de la noblesse de sa province, à Privas et à Villeneuve de Berg, en 1788 et 1789.

Du mariage qu'il avait contracté, le 30 avril 1778, avec Marie-Anne-Joseph Tardy, fille de noble Jean Fleury Tardy de Labrossy, écuyer, et de Marie-Hélène de Chantereau, sont issus :

1.° Jean-Scipion-Fleury de Barrès du Molard vicomte de Barrès, dont on va parler;
2.° Pierre-Alphonse, né le 10 septembre 1780;
3.° Philippe-Casimir, né le 20 octobre 1783, lequel s'est établi à la Trinité en 1802, où il a épousé Marie-Anne-Bernard de Riveneuve, dont il a trois enfants;
4.° Marie-Rosalie, demoiselle, née le 26 juin 1790.

XI. Jean-Scipion-Fleury DE BARRÈS DU MOLARD, chevalier, vicomte de Barrès, né le 7 mars 1779, ancien élève du roi à l'école militaire de Sorèze, est actuellement chef de bataillon d'artillerie au régiment de Valence. En 1814 et 1815, il a fait partie des députations envoyées auprès de Sa Majesté, par la ville de Privas et par le département de l'Ardèche. Le 6 décembre 1814, une décision royale lui a conféré le titre de vicomte héréditaire, *en considération de l'ancienneté de sa noblesse, des services de ses ancêtres, de ceux de son père, en qualité d'officier supérieur et général, de sa conduite particulière et de son entier dévouement pour la cause du roi*. Le 15 mars suivant, il offrit ses services contre l'usurpateur, et fut nommé chef de bataillon, directeur du parc de l'artillerie attachée aux légions royales mobiles de Paris.

Il a épousé, en 1800, demoiselle Louise-Caroline-Jacqueline-Rosalie de Rochefort, fille de François, baron de Rochefort, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et

de dame Louise Moreton de Chabrillant. Il a eu de ce mariage neuf enfants, qui sont :

1.° Jean-Scipion-Henri de Barrès, né le 23 février 1803, nommé élève du roi à l'école militaire de la Flèche, le 30 décembre 1814;
2.° Marie-Charles, né le 10 janvier 1808;
3.° Laurent-Alphonse-Edouard, né le 27 novembre 1810;
4.° Michel-Amédée, né le 26 septembre 1812;
5.° Marie-Françoise-Louise-Hélène, née le 18 août 1800;
6.° Françoise-Joséphine-Adèle, née le 27 novembre 1801;
7.° Jacqueline-Marie-Pauline, née le 25 juin 1804, et décédée le 2 octobre 1819;
8.° Marie-Philippe-Caroline, née le 5 juin 1806;
9.° Marie-Joséphine, née en 1814.

Armes : D'argent, à trois barres, accompagnée en chef d'un croissant, et côtoyées en pointe de trois étoiles, le tout de gueules.

DE BUSQUET, famille ancienne, originaire du Languedoc, dont les branches se sont répandues successivement en Angoumois et en Bourgogne. Elle remonte par filiation à

Jean *de Busquet*, écuyer, avocat au parlement de Toulouse, en 1557, qui fit son testament en 1587. Son fils

Denis *de Busquet*, écuyer, avocat au parlement de Toulouse en 1604, seigneur de Monceau, épousa Bourguine de Saint-Etienne, le 27 juin 1607. L'an 1621, il fut choisi capitoul de Toulouse pour entrer en exercice en 1622. Voici l'extrait de l'acte de sa nomination prise au capitole, le 12 septembre 1787 :

« Denis de Busquet, écuyer, avocat au parlement, » seigneur de Monceau, âgé de quarante ans, élu capi- » toul de Toulouse par le roi Louis XIII° du nom, et » ce au siége de Monheur, l'année 1621; et de sa » propre bouche, ledit de Busquet fut choisi, et le

» reste des capitouls à la nomination de son conseil y » présent (1). »

Les capitouls de Toulouse avaient été élus dans l'ordre suivant :

Denis de Busquet et François Andrien, Pierre Vitel, François de Bertrand, Thomas de Foucaud, Guillaume Mégier, Durand de Blandinières, Etienne de Resseguier.

Denis de Busquet est qualifié conseiller du roi et maître particulier des eaux et forêts en la province de Languedoc, dans un titre original du 24 octobre 1655. Il testa, le 19 janvier 1659, dans un âge fort avancé. Il eut, entr'autres enfants :

1.° Jacques de Busquet, qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 décembre 1668 ;

2.° Claire de Busquet, mariée à François de Tournemire, seigneur de Rayssac, capitaine et major du régiment de la Molière en 1629.

Cette famille a donné, depuis le quinzième siècle, des magistrats distingués, occupant les premiers emplois dans les provinces de l'ouest et du midi de la France, un lieutenant-général de province, un brigadier des armes du roi, plusieurs officiers supérieurs et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En 1788, plusieurs descendants de cette famille existaient en Angoumois et en Bourgogne, l'un vivant dans son château de Plisson.

Le chevalier de Busquet, attaché à la maison du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, officier supérieur, commandant un régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur des terres et baronnies de Fleury, Sermoise et du Petit-Ponceau, a siégé aux assemblées du comté et bailliage d'Auxerre, en 1789, représenté par M. le chevalier du Serre, son fondé de procuration, avec ses titres et qualités au mois de juillet de la même année 1789, commandant à Lyon deux escadrons du régiment de *Monsieur*, dragons, il parvint, par son courage et sa prudence, à dissiper une foule de séditieux, qui avaient déjà in-

(1) Voyez les Annales de Toulouse, in-4°, par Durozoy, tome IV, pp. 301 et 409.

cendié les bureaux de perception et les barrières, et qui menaçaient encore du même fléau plusieurs autres établissements publics (*Moniteur*). Sa fermeté imposa aux rebelles et préserva la ville des plus grands malheurs.

Armes : d'argent, à deux bisses de sinople entrelacées en cordelière, accompagnées en pointe, et entre leurs queues, d'un lion d'azur.

DU COUEDIC (1) DE KERGOUALER ET DE KERBLEIZEC, comtes et vicomtes du Couëdic, en Bretagne. La maison du Couëdic, d'origine chevaleresque, réunit aux caractères de la plus haute antiquité l'avantage plus précieux encore de constater son origine et sa noblesse, depuis le douzième siècle, par une longue continuité de services militaires, et d'avoir de tout temps, et notamment à la fin du siècle dernier, et depuis la révolution, scellé de son sang son dévouement à l'auguste maison de Bourbon. Ses services multipliés, soit dans les bans et arrière-bans pour les ducs de Bretagne, et depuis la réunion du duché à la couronne, soit dans les compagnies d'hommes d'armes ou d'archers des ordonnances, soit enfin dans des grades supérieurs depuis la formation des régiments, et surtout dans la marine royale où elle a rendu son nom célèbre, ses alliances avec les familles les plus recommandables par la naissance et les illustrations, et les nombreuses possessions qu'elle a eues en Bretagne, la placent au rang des maisons les plus distinguées de cette province. Nous allons en donner la généalogie d'après les preuves qu'elle a faites en 1789, au cabinet des ordres du roi pour les honneurs de la cour, généalogie que nous avons continuée jusqu'à nos jours et que nous précéderons de l'extrait des trois titres originaux des années

---

(1) Le nom de cette maison s'est orthographié *du Quoidic*, *du Quoadic*, *du Quoedic*, *du Coadic*, *du Couadic*, *du Coedic*, mais plus communément, et presque toujours, à dater du quinzième siècle, *du Couëdic* orthographe qu'on a généralement suivie dans cet article.

1185, 1195 et 1223, dont copie certifiée fut donnée à la veuve de Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer, capitaine de vaisseaux, par M. Delvincourt, généalogiste agréé du cabinet du Saint-Esprit.

Messire Guillaume *du Couëdic*, chevalier, seigneur de Kergoualer, fut l'un des seigneurs bretons qui, l'an 1185, assistèrent à l'assise du comte Geoffroi, laquelle règle et ordonne la manière dont les nobles de son duché partageraient à l'avenir les successions de leurs parents. Le même Guillaume du Couëdic fit une donation à l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé, pour le repos de l'âme de M. Yvon du Couëdic, et de Matheline de la Feuillée ses père et mère, que Dieu absolve, en présence de Jean de la Feuillée, l'un des bacheliers de Bretagne, son oncle qui, à sa prière, a signé avec lui l'acte qui en fut fait, et ils y ont apposé leurs sceaux le troisième jour après la fête de Saint-Jean, l'an 1195.

Messire de Geoffroi-Guillaume *du Couëdic*, seigneur de Kergoualer, fit partage, suivant l'assise du comte Geoffroi, à ses frères juveigneurs, de la succession des biens de Guillaume de Couedic, en son vivant chevalier, seigneur de Kergoualer, leur père, et de dame Juliotte de Saint-Gilles, leur mère, en présence du sire de la Feuillée, son parent, et de sire de Saint-Gilles, son oncle qui, à sa prière et à celle de ses juveigneurs, ont signé avec lui ledit partage, et ils y ont tous apposé leurs sceaux, le troisième jour de l'an 1223.

I. Raoul du Couedic, premier du nom, est connu par un acte du vendredi, jour de la fête de Saint-Lucas, l'an 1370, par lequel il autorise Geoffroi du Couëdic, son fils, à faire un échange. Ses enfants furent :

1.° Geoffroi, dont l'article suit :

2.° Eon du Couëdic, employé dans un compte du trésorier de l'épargne du duc de Bretagne, du 21 mars 1421, à cause d'une somme à lui payée pour un voyage qu'il avait fait à Ploermel du commandement de ce prince ;

3.° Guillaume du Couëdic, employé dans le même compte pour la même cause, et dans des comptes clos des 20 octobre 1421, et 1er février 1424, pour ses gages en qualité d'homme d'armes.

II. Geoffroi DU COUEDIC, sieur du Couëdic, de Kergoualer, Kerséré, Kerguesengar, etc., fit un échange le vendredi, jour de la fête de Saint-Lucas 1370; fut compris dans les comptes du domaine de Quimper des années 1385, 1388 et 1410, à cause de diverses sommes dues sur ses héritages; fit un autre échange le 3 février 1407, et obtint une sentence en la cour de Conq-Fœnant et Rospreden, le 17 octobre 1409, dans laquelle il est dit envers noble dame Catherine de Tronguidy, dame de la Rochejagu, qu'il avait été fondé à prendre la saisine de l'hôtel au Bouquin, à cause du rachat à lui dû par le décès de Guillaume le Bouquin, et qu'il tenait les seigneuries et cheffrantes qu'il avait sur ladite maison et la ville de Kerséré, de ramage de ladite dame de la Rochejagu. Il avait épousé Hadvys (Louise) *le Floch* (1), dont il eut :

1.° Raoul II, dont l'article suit :

2.° Catherine du Couëdic, dont on ignore la destinée;

3.° Clémence du Couëdic, femme de Pierre de *Quenechquivilly* (2), seigneur de Quilliou.

III. Raoul DU COUEDIC, II.e du nom, seigneur de Kergoualer, fut compris avec sa mère comme noble, dans la réformation des feux de l'évêché de Cornouaille faite en 1426, et comme possesseur d'un lieu nommé le Coëdigouet, ou manoir de Kergoualer; recut aveu, le 8 mars 1429, de ce que tenait de lui, dans la paroisse de Scazre, Geoffroi de Kermerran, dans lequel aveu est nommé Jean Couëdic; transigea, le 25 mars 1437, avec Raoul David et la veuve de Guillaume le Goff, sur le trouble qu'ils apportaient en la jouissance de ses héritages et villes de Kernabat, Kersalaun, Bleinquant et Kerfilouz; fit un échange le 9 décembre 1456; transigea, le 5 janvier 1460, avec Henri le Gras, sur ses droits avenants, manoirs et villages de Kermabel et Keravalan, et mourut avant le 9 janvier 1464, laissant de Marie *du Mur* (3) sa femme :

---

(1) *Le Floch* : d'azur, au cerf d'or.

(2) *De Quenechquivilly* : de sable, à trois défenses de sanglier d'argent.

(3) *Du Mur* : de gueules, au château à trois tours d'argent.

1.° François du Couëdic, écuyer, seigneur de Kergoualer, qui était sous la tutelle de sa mère le 9 janvier 1464. Il servit en qualité d'archer à la montre générale des nobles de l'évêché de Cornouaille, faite à Carhais les 8 et 9 janvier 1479; fut présent à une transaction faite par Bertrand du Couëdic, son frère, le 2 septembre 1481; servit en qualité d'archer en brigandine aux montres générales des nobles faites à Carhais et Quimpercorentin les 4 et 5 septembre 1481 et 3 mai 1483; transigea sur procès le 15 novembre 1494, avec écuyer Jean de Quenechquivilly, seigneur de Quilliou, son neveu; reçut un aveu le 7 septembre 1496, et mourut avant le 1er décembre 1499. Il avait épousé Marie *de Kerglæquen*, dont il n'eut qu'une fille, Marie du Couëdic, mise sous la tutelle de Bertrand du Couëdic, son oncle;

2.° Bertrand, dont l'article suit;

3.° Marguerite du Couëdic, dont on ignore la destinée.

IV. Bertrand du Couedic, écuyer, seigneur de Kergoualer, de Kergouantgen, de Kermadoret, etc., transigea, sous l'autorité de sa mère, le 2 septembre 1481; servit en qualité d'archer en brigandine, à la montre générale des nobles de l'évêché de Cornouaille les 4 et 5 des mêmes mois et an; fut nommé tuteur de Marie du Couëdic, sa nièce, le 9 juillet 1500; fournit le minut des héritages à lui obvenus par le décès de sadite nièce, dont le rachat était dû au roi à cause de la juridiction de Rospreden, le 9 novembre 1503; lesquels héritages consistaient dans le manoir de Kergoualer, le moulin dudit lieu, la moitié du manoir de Kermabel, le village de Kerguennou, le manoir de Couëdigon et les villages de Kermabat et de Lesseriou; fit un accord, le 17 décembre suivant, avec les paroissiens et la fabrique de Scazre, sur le droit que lui et ses prédécesseurs avaient de mettre, faire mettre et maintenir leurs armes et interlignes d'armes aux fenêtres, tombes et autres lieux éminents d'une chapelle nommée la chapelle du Couëdic en ladite paroisse; obtint remise du droit de rachat par lui dû à cause du décès de sa premère femme, le 16 septembre 1511, et mourut avant le 30 juillet 1529. Il avai

épousé, 1.° par contrat du 11 janvier 1504, Marie *le Gallou*, fille aînée de René le Gallou, et de Marie de Tremillec; 2.° par contrat du 11 février 1521, Isabelle *de Kerraoul* (1), veuve de Jean Brenaffnech. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Maure ou Maury du Couëdic, mort sans hoirs avant le 23 novembre 1567.
3.° Olivier du Couëdic, écuyer, seigneur de Squiffidan, qui fonde la branche des seigneurs de Kerbleizec rapportée en son rang ;

Du second lit :

4.° Yvon du Couëdic, qui transigea le 31 mars 1540 ; fut partagé comme juveigneur et à viage par Jacques son frère aîné, le 21 juillet 1553, et mourut avant le 23 novembre 1567. Il avait épousé Françoise *de Kerleau* (2), dont il eut Catherine de Couëdic, qui ratifia une transaction passée par sa mère, le 23 novembre 1567. Elle était alors veuve d'Etienne *Hamon* (3).

V. Jacques du Couedic, écuyer, seigneur de Kergoualer, Kermabel, Couëdigon, Maesnotter, Rostanberen, Keriscuff, Kerséré, etc., transigea, le 30 juillet 1529, avec Isabeau de Kerraoul, sa belle-mère ; reçut hommage de bouche et de main, le 30 mai 1530, de dom Yvon Couëdic, prêtre, et de Gaulvin Couëdic ; vendit des héritages à titre de rachat le 12 août suivant ; rendit aveu, le 28 janvier 1532, de ses terres et seigneuries ; fit un accord le 12 mars 1535 ; reçu à foi et hommage de bouche et de main Jean Couëdic, pour raison des héritages qu'il tenait de sa seigneurie au-devant de Chambellenaige, le 17 mars 1539 ; transigea, le 31 mars 1540, avec Yvon Couëdic, son frère consanguin, héritier principal et noble de feu Isabeau de Kerraoul, sa mère,

(1) *De Kerraoul* : de gueules, au chef émanché de cinq pièces d'argent.

(2) *De Kerleau* : d'azur au cerf d'or.

(3) *Hamon* : d'azur, à trois annelets d'or.

sur ce qu'il devait à ladite feue dame, pour meubles de la maison de Kergoualer, et pour ceux à elle échus comme héritière de feu Marie Brenaffnech, sa fille, femme dudit Jacques; passa une autre transaction, le 21 juillet 1553, avec le même Yvon Couëdic, son frère juveigneur, et mourut avant le 13 septembre suivant. Il avait épousé, 1.° Marie *Brenaffnech*, fille aînée, principale héritière de noble de Jean Brenaffnech, et d'Isabelle de Kerraoul; 2.° Jeanne *de Bottigneau* (1); 3.° Jeanne *Hemery* (2). Ses enfans furent:

Du second lit:

1.° Olivier, dont l'article suit;
2.° Bertrand du Couëdic, décédé sans hoirs;
3.° Catherine du Couëdic, épouse de noble homme Regnaut *Nicolas* (3), seigneur de Kerbiziou. Elle reçut partage le 29 mai 1557.

Du troisième lit:

4.° Jeanne du Couëdic, femme de Jean *Poullain* (4). Elle fit accord sur ses droits en la succession de son père le 4 novembre 1578;
5.° Marguerite du Couëdic, femme de noble homme François *le Bœuf* (5), seigneur du Kosker. Elle transigea le 28 mai 1572.

VI. Olivier du Couedic, écuyer, seigneur de Kergoualer, ratifia, le 21 juillet 1553, la transaction faite entre son père et Yvon, son oncle; transigea, sous l'autorité de son curateur, le 13 septembre suivant, avec Jeanne Emery, sa belle-mère, stipulant tant pour elle, que comme tutrice de Jeanne et Marguerite du Couëdic, ses filles, et de feu Jacques du Couëdic, et se réserva

(1) *De Bottigneau*: de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules.

(2) *Hemery*: d'or à trois chouettes de sable, becquées membrées de gueules, et un annelet en cœur.

(3) *Nicolas*: d'argent, au pin d'azur, fruité d'or.

(4) *Poullain*: d'argent, au houx arraché de sinople, au franc-canton de gueules, chargé d'une croix denchée d'argent.

(5) *Le Bœuf*: de sable, semé de molettes d'éperon d'or; au rencontre de bœuf du même.

la seigneurie de ramage, sur ses héritages qu'il s'obligea de bailler auxdites demoiselles, ses sœurs consanguines, pour leurs droits dans la succession de leurdit feu père; reçut, pour les droits de dame Jeanne de Bottigneau, sa mère, le 28 juillet 1556, les lieux, manoirs et villages de la Motte-de-Kerlermé et Kervidan; donna partage, le 29 mai 1557, à Catherine du Couëdic, sa sœur; fut subrogé, le 13 mai 1563, pour ladite dame, au retrait de 18 livres de rente par elle vendues; transigea, le 23 novembre 1567, avec Françoise de Kerleau, veuve d'Yvon du Couëdic, son oncle, sur les droits dudit Yvon en la succession de feu Bertrand, son père, *qui était noble homme d'extraction, et gouvernement noble en ses fiefs et successions, lui et ses prédécesseurs ayant été de temps immémorial noblement et avantageusement partagés, les deux tiers à l'aîné et l'autre tiers aux juveigneurs qui tiennent leurs parts à viage et en usufruit seulement.* Il fit une autre transaction, le 28 mai 1572, avec Marguerite du Couëdic, sa sœur, sur le partage de la succession de feu Jacques, leur père, selon l'assise du comte Geoffroi. Il avait épousé, 1° Marguerite *Guegant* (1); 2.° par contrat du 15 février 1558, Françoise de *Cornouaille* (2), fille de Guillaume de Cornouaille, seigneur de Lavalle. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marie du Couëdic, épouse de René *de Kersulguen* (3), seigneur dudit lieu;

Du second lit :

2.° Alain, qui suit;
3.° Charles du Couëdic, écuyer, seigneur du Couëdigou, vivant le 23 janvier 1602;

---

(1) *Guegant* : d'argent, au chêne de sinople, fruité d'or; au franc-canton du champ, chargé de trois fasces de gueules, surmontées de trois roses du même.

(2) *De Cornouaille* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au mouton d'argent, onglé d'or; aux 2 et 3 d'argent, frettés d'azur; sur le tout d'argent, au croissant de gueules; l'écartelé ayant un chef d'hermine.

(3) *De Kersulguen* : d'or, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur; au franc canton écartelé d'or et de gueules

4.° Hervé du Couëdic, décédé sans hoirs;
5.° Claude du Couëdic, dont on ignore le sort;
6.° Marie du Couëdic, épouse de Gilles de Coetquelfen (1), écuyer, seigneur de Cornangasel. Elle transigea le 14 mars 1601.

VII. Alain du Couedic, écuyer, seigneur de Kergoualer, Kermabel, Couëdigou, Kermorvan et autres lieux, fut présent, le 9 octobre 1599, à la ratification faite par Catherine du Couëdic, veuve d'Etienne Hamon, d'une transaction passée entre feu Olivier du Couëdic et dame Françoise de Kerleau; transigea, le 16 mars 1601, avec Marie du Couëdic, dame de Cornancasel, sur le partage des successions de leurs père et mère, lesquelles successions furent reconnues de gouvernement noble, et avoir été de toute antiquité gouvernées et partagées noblement suivant l'assise du comte Geoffroi; donna, le 23 janvier 1602, à Charles du Couëdic, son frère, écuyer, divers héritages des successions de leurs père et mère, pour les tenir de lui en parrage et ramage comme juveigneur d'aîné; rendit aveu au roi, le 5 juin 1604, des héritages qu'il tenait de Sa Majesté, et mourut avant le 16 juillet 1640. Il avait épousé, par contrat du 6 février 1594, Marie *du Chastel* (2), fille de feu Tannegui du Chastel, seigneur de Coetangars et de Kerivault, et de Marie de Kerguesiou. De ce mariage sont provenus:

1.° Jean, dont l'article suit:
2.° Alain du Couëdic, seigneur de Kermeur, qui, ayant été absent du pays 23 ou 24 ans, fit un accord avec ses frères et sœurs le 16 novembre 1643, sur le droit à lui avenant comme juveigneur dans les successsions de leurs père et mère;
3.° Anne du Couëdic, épouse d'écuyer Jean *Trividic*, sœur de Grougen, partagée le 13 septembre 1640;
4.° Mamie du Couëdic, dame de Kervenou,
5.° Louise du Couëdic, dame de Kerascun,
} partagées le 13 septembre 1640;

(1) *De Coetquelfen*: d'argent, à la quinte-feuille de sable.
(2) *Du Chastel*: fascé d'or et de gueules.

6.° Meuse du Couëdic, qui fut aussi partagée comme juveigneure le 13 septembre 1640, et épousa écuyer Olivier *de Kervenozoal* (1), sœur de Rananloz.

VIII. Jean DU COUEDIC écuyer, sieur de Kergoualer, Kermorvan et autres lieux, rendit aveu au roi le 6 juillet 1640, fit un accord avec ses frère et sœurs, le 6 octobre 1643; fit dresser un procès verbal, le 25 avril 1658, par les juges de Concarnau, pour constater que ses armoiries sont peintes et employées dans les églises de Scarze, en la chapelle du Couëdic, de Saint-Davy et Notre-Dame de Penvern; par lequel il fut reconnu que dans une chapelle de la dite église dédiée à Notre-Dame, qui de temps immémoral a été la chapelle prohibitive des seigneurs de Kergoualer, était une lisière de sable armoriée de plusieurs écussons, portant *d'argent à une branche de chêne de trois feuilles d'azur;* et fut maintenu comme issu d'ancienne extraction noble par arrêt de la chambre établie par le Roi, pour la réformation de la noblesse de la province de Bretagne, rendu le 5 janvier 1669. Il avait épousé par contrat du 19 août 1638 Louise *Guymarho* (2), sœur de Georges Guymarho, écuyer, sieur de Kersallo, Keroussault, Kerhet, etc. De ce mariage est issu :

IX. Pierre-Joseph DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kergoualer Kermorvan, Kermabel, Couëdigou, Keronsio, Minuello, l'un des capitaines du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouaille, baptisé le 9 décembre 1644. Il rendit aveu au roi les 12 juin 1671 et 2 août 1672; fit faire inventaire les 10 et 11 juin 1682, des biens meubles de la communauté d'entre lui et sa première femme; obtint une sentence le 3 février 1683; reçut un aveu le 30 décembre 1691; en rendit un au Roi le 25 juin 1699, et mourut sur la fin de l'année 1710. Il avait épousé, 1.° Marguerite *Euzenou* (3); 2.° par contrat du 18 janvier 1684, Mauri-

---

(1) *De Kervonozoal* : d'argent, à cinq fusées rangées de gueules, surmontées de trois molettes d'éperon du même.

(2) *Guymarho* : d'or, à la bande de gueules, accostée en chef d'une merlette de sable.

(3) *Euzenou* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur pleins; aux 2 et 3 d'argent; à la feuille de houx de sinople.

cette *de Quelen* (1), dame de la Crecholen. Ses enfants furent

Du premier lit :

1.° Bertrand-Joseph du Couëdic, seigneur du Couëdic, émancipé le 26 février 1692;

2.° Jean-Corentin du Couëdic, écuyer, seigneur de Kergoualer, de Kermorvan, Kermabel, Kernabat, le Hilbert et autres lieux, capitaine au régiment de Martel, infanterie, fut émancipé le 11 octobre 1694; rendit aveu avec son père le 25 juin 1699; fit un accord le 28 août 1711 sur les droits de sa belle-mère; ratifia, le 3 novembre 1725, le partage provisionnel qu'il avait donné à Olivier-Robert, et Vincent du Couëdic, ses frères consanguins; rendit aveu au roi les 1er et 3 janvier 1730, et mourut avant le 15 mars 1741. Il avait épousé Josephe-Yvonne *de Rosily* (2), dont il eut Jeanne-Mathurine-Corentine du Couëdic, mariée avec Louis *des Hayeux* (3), dont un fils, Marc-Antoine des Hayeux, qui était mineur le 20 février 1779, que messire Louis-Marie des Hayeux, chevalier, seigneur de Kerennevel, rendit aveu des terres, fiefs et seigneuries de Kergoualer, Hilbert, Brentef, etc. retournées à messire Thomas-Louis, chef des nom et armes du Couëdic, par le decès sans hoirs dudit Marc-Antoine des Hayeux;

3.° Marie-Anne du Couëdic, dame de Kergoualer, émancipée le 26 février 1692; mariée, le 19 décembre 1698 à Pierre *de Trolong* (4), seigneur du Rumain.

4.° Louise du Couëdic, émancipée le 11 octobre 1694, femme de Guillaume *Taillard* (5), sieur du Restou. Elle mourut avant le 8 juin 1611;

---

(1) *De Quelen* : burelé d'argent et de gueules.

(2) *De Rosily* : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles du même.

(3) *Des Heueux* : de gueules à trois coqs d'or, armés, becqués et crêtés d'argent.

(4) *De Trolong* : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 5 tourteaux de sable; aux 2 et 3 d'azur, au château d'argent.

(5) *Taillard* : d'hermine, à 5 fusées de gueules en bande

Du second lit :

5.° Olivier-Robert, dont l'article suit;
6.° Vincent du Couëdic, mort sans enfants le 25 octobre 1731.

X. Olivier-Robert DU COUEDIC, chevalier, seigneur de Kerousy, Kerguelenen, Minuello, etc. appelé comte de Kerguelen, baptisé le 26 avril 1688, fut successivement lieutenant dans le régiment de Barois, infanterie, et dans le bataillon de milices de du Plessis-Mauduit; ratifia le 3 novembre 1725, le partage provisionnel qui lui avait été donné le 28 août 1711; fournit, le 30 mai 1729, le minut des héritages, à lui échus par le décès de sa mère, donna partage, le 26 mai 1730, à écuyer Vincent-Marie du Couëdic, sieur du Minuello, son frère juveigneur; rendit hommage au roi, en sa chambre des comptes de Bretagne, le 8 février 1731, et aveu le 19 août de la même année; fournit, le 14 août 1733, le minut des héritages à lui obvenus par le décès de Vincent-Marie du Couëdic, son frère, sujets à rachat, et décéda le 15 juin 1743; il avait épousé le 31 mai 1731, Marguerite *Ansquer de Kerscau* (1), fille de Pierre-Toussaint Ansquer, écuyer, sieur de Kerscau, et de Julienne Guermeur. De ce mariage sont issus :

1.° Thomas-Louis, dont l'article suit ;
2.° Charles-Louis, qui forme la seconde branche, rapportée ci après;
3.° Olivier-Louis du Couëdic, chevalier du Couëdic, écuyer, seigneur de Kerguelen, ancien officier de la marine, fut mis sous la tutelle de sa mère le 26 juin 1743 ; et fut partagé dans les successions de ses père et mère le 17 mars 1772. Il s'établit au quartier Moka, à l'Ile-de-France, où il épousa, le 4 décembre 1788, Thérèse-Marie-Corentine *Carné de Carnavalot* (2), veuve de Charles Louis de Penandreff de Keranstret, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. De ce mariage est né Thomas du Couëdic, qui habite à l'Ile-de-France, quartier Moka ;

(1) *Ansquer* : d'azur, au rencontre de cerf d'or.
(2) *De Carné* : d'or, à deux fasces de gueules.

4.° Bonne-Joseph du Couëdic,
5.° Marguerite Julienne du Couedic, } Religieuses.
6.° Renée-Louise du Couëdic,

XI. Thomas-Louis comte DU COUEDIC, chevalier, seigneur de Kergoualer, Minuello, Kerousy, Lezardeau, etc. ancien capitaine d'infanterie au bataillon de Quimperlé, milices gardes-côtes de Bretagne; puis grand-maître des eaux-et-forêts au département de cette province, conseiller du roi en ses conseils, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 25 août 1734. Il rendit hommage au roi, en sa chambre des comptes de Bretagne les 17 mai 1759 et 10 novembre 1764; donna partage à ses frères le 17 mars 1772; fournit au roi, le 29 avril 1781, le minut des héritages à lui échus de la succession collatérale de Marc-Antoine des Hayeux, chevalier, seigneur de Kerhuel, et sujets au rachat, et obtint, le 7 juillet 1784, les provisions de son office de grand-maître des eaux et forêts « en con-» sidération des services militaires de ses auteurs, qui » de tems immémorial ont rempli des grades distingués » dans les armées de S. M., et singulièrement du feu » sieur du Couëdic, commandant de la *Surveillante*, » son frère, qui a péri glorieusement dans la dernière » guerre, après avoir donné des preuves de la plus » grande intrépidité dans un combat singulier, à la » mémoire duquel S. M. a fait élever un monument » dans l'église de Saint-Louis de Brest, avec une ins-» cription qui consacre à la postérité une aussi belle » défense. » Il fit les preuves chevaleresques exigées pour l'obtention des honneurs de la cour au cabinet du Saint-Esprit, en 1789 et monta dans les carrosses du roi en 1791. Louis-Thomas, comte du Couëdic, émigra en 1791, passa d'abord en Irlande, avec plusieurs gentilshommes de ses parents; joignit ensuite les princes en Allemagne, où il sollicita de S. A. R. le comte d'Artois un cautionnement pour les gentilshommes de Bretagne, qui s'étaient ralliés aux princes. S. A. R. désigna Witleh, électorat de Trèves, où se rendit le comte du Couëdic auquel se joignirent 800 gentilshommes bretons. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, comme simple cavalier dans l'escadron des gentilshommes bretons, passa ensuite au licenciment de l'armée des prin-

en Hanovre, puis en Angleterre où Sa Majesté uis XVIII lui donna la croix de Saint-Louis. Il ren- en France en 1803, et mourut à Quimperlé au mois février 1817. Il avait épousé, par contrat du 31 mars 4 Marie Nicole *de la Pierre de la Forest*(1), fille, François de la Pierre de la Forest, baron de la Forest, bresset, etc., seigneur de Saint-Nouan, Kernivinen, bouet, conseiller du roi en ses conseils, grand-maître, uêteur et général réformateur des eaux et forêts de nce au département de Bretagne, et grand-veneur cette province, et de Françoise Gabrielle de Tinte-:, baronne de la Forest. De ce mariage sont issus:

1.° Armand du Couëdic, avocat, puis conseiller au parlement de Bretagne en 1779, né le 22 mars 1755, vivant sans enfants de son épouse N... *Berthelot* (2), veuve d'Etienne Melier;

2.° François-René du Couëdic, né le 22 octobre 1756, d'abord sous-lieutenant au régiment Royal-Marine, puis capitaine réformé dans le régiment Royal-Picardie, cavalerie, par lettres du 12 juillet 1781; mort à la terre du Lezardeau, près Quimperlé, en 1783, d'hydrophobie, par suite de la morsure d'un loup enragé;

3.° Yves-Marie du Couëdic, né le 24 avril 1758; mort jeune;

4.° Thomas-Pierre, chevalier du Couëdic, né le 8 juillet 1761, enseigne de vaisseau, qui se signala, en 1779, au combat de la *Surveillante*, et périt l'année suivante dans le combat de la frégate française la *Nymphe*, contre la frégate anglaise la *Flora*; étant monté le premier à l'abordage, il fut repoussé d'un coup de pique, tomba entre les deux bâtiments et fut écrasé;

5.° Thomas-Jean-Marie, chevalier du Couëdic, qui suit;

6.° Olivier-Robert-Marie du Couëdic, né le 22 juin 1769;

---

1) *De la Pierre*: d'or à deux fasces de gueules.

2) *Berthelot*: d'azur. à trois têtes de léopard d'or, chacune montée d'une fleur de lys du même.

7.° Marie-Françoise-Prudence du Couëdic, née le 26 mars 1760;
8.° Marie-Charlotte du Couëdic, née le 3 mai 1764,
9.° Victoire-Marie-Françoise du Couëdic, née le 1er août 1765;
10.° Marie-Jacquette du Couëdic, née le 1er janvier 1768;
11.° Marie-Sainte du Couëdic, née le 8 août 1770;
12.° Marie-Céleste du Couëdic, née le 22 juin 1772, décédée;

XII. Thomas-Jean-Marie, chevalier DU COUEDIC, né le 29 juillet 1762, capitaine de vaisseau, obtint entrée, séance et voix délibérative aux états de Bretagne, quoiqu'âgé seulement de 24 ans, par délibération du 27 novembre 1786. Il fut fait enseigne de vaisseau à la suite du combat de la *Surveillante*, en récompense de sa valeur; servit avec distinction dans la marine, où il fut lieutenant de vaisseau jusqu'en 1791, qu'il émigra avec son père; fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, dans l'escadron des gentilshommes bretons; passa en Russie en 1793, où il a servi comme capitaine-lieutenant, et fut chargé de plusieurs missions de confiance sur la mer Caspienne, notamment de transporter Mortuza Kouli-Khan, souverain de Perse, dans ses états. Il rentra en France en 1803, et obtint du roi la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a été tué à l'armée royale de Bretagne, le 24 juin 1815, près d'Aurai, d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il avait épousé N.... *de Chanteloup*, dont il a laissé:

1.° Corentin-Louis-Marie du Couëdic;
2.° Une demoiselle.

SECONDE BRANCHE.

XI. Charles-Louis, chevalier DU COUEDIC, capitaine de vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, second fils d'Olivier-Robert et de Marguerit Ansquer de Kerscau, naquit au mois de juin 1740. Il entra au service de la marine en 1756, et se distingua dans l'Inde sur l'escadre de M. du Bois de la Motte, qui apporta à Brest le fléau de la peste. En 1778, lors de la première guerre de l'Amérique, M. de Sartines, ministre de la marine, lui donna le commandement de la

Surveillante, armée à Lorient. On a remarqué que présidant lui-même à la construction de sa frégate, il déclara *qu'elle serait son tombeau ou son char de triomphe*. Cette prédiction ne s'est que trop accomplie, elle devait être l'une et l'autre. M. du Couëdic s'était déjà tellement distingué dans la marine, que lorsqu'il fallut composer l'équipage de la *Surveillante*, il se trouva trois fois plus de matelots qu'il n'en fallait. Il choisit les meilleurs de Lorient et des environs, tous parents ou amis entr'eux, en sorte que cet équipage formait pour ainsi dire une seule famille. A sa première sortie, la *Surveillante* fit partie de l'escadre du comte d'Orvilliers, et se trouva au combat d'Ouessant le 27 juillet 1778 ; elle fut ensuite en croisière tout l'hiver, pendant lequel elle fit plusieurs prises de corsaires, entr'autres celle du *Crache-feu* (*Spit-Fire*), dont l'artillerie consistait en 20 caronades de 18, mises en usage pour la première fois par les Anglais, et qui depuis ont été généralement adoptées avec tant d'avantage par toutes les nations, à bord des bâtiments de tous les rangs. Le corsaire, qui sentait la supériorité de son calibre, ne se rendit que quand il eut perdu les trois quarts de son équipage, et que toute son artillerie eut été démontée. M. de Sartines écrivit une lettre flatteuse à M. du Couëdic, le 8 mai 1779, au sujet de ce combat et de cette prise.

Au mois de septembre 1779, la flotte anglaise et la flotte combinée française et espagnole, après leur croisière, rentrèrent dans leurs ports, la première à Portsmouth et la seconde à Brest. Le gouvernement français détacha le frégate la *Surveillante* pour aller à la découverte d'une division anglaise de six vaisseaux qui devait sortir de Portsmouth. Le gouvernement anglais, pareillement instruit de la prochaine sortie de six vaisseaux français, expédia la frégate le *Québec* pour en observer la direction. La frégate anglaise, commandée par le capitaine Georges Farmer, officier d'une valeur éprouvée, était absolument de même force en artillerie et équipage que la *Surveillante ;* l'équipage avait également été choisi parmi les meilleurs marins anglais, et le bâtiment sortait du chantier. Chacune des deux frégates avait pour mouche, ou découverte, un petit bâtiment destiné à être expédié à leur gouvernement dès qu'ils auraient été en vue des divisions qu'ils devaient observer. La décou-

e française, de 10 canons de 4, nommée l'*Expédi-*
n, était commandée par M. de Roquefeuil; la décou-
te anglaise, nommée le *Rambler*, de même force, avait
our capitaine le lieutenant Georges. Les deux frégates
ortirent le même jour, 4 octobre 1779, pour remplir
eur mission: la *Surveillante* se dirigeant sur Portsmouth
et le *Québec* sur Brest. Le 6 octobre elles se découvrirent
à la pointe du jour. Dès qu'elles se furent reconnues pour
ennemies elle se rapprochèrent, et vers onze heures la
Surveillante commença le feu, et soutint contre le *Québec*
un combat terrible qui a fait époque dans les fastes de la
marine. Après une heure et demie le feu commençait à
se ralentir de part et d'autre, lorsque les trois mâts de
la *Surveillante* tombèrent à la fois, mais heureusement en
travers à babord, de sorte que le côté de tribord, d'où
l'on se battait, restait dégagé; cinq minutes après les
trois mâts du *Québec* tombèrent ensemble, mais malheu-
reusement en arrière; leur chûte tua et blessa beaucoup
de monde, et rendit impossible le service des canons.
M. du Couëdic, déjà blessé de deux balles à la tête, vou-
lant profiter du désordre de l'ennemi, ordonna de lancer
des grenades et d'aller à l'abordage; à l'instant où il ve-
nait de donner cet ordre, il reçut une balle dans le
ventre, et malgré le sang qu'il perdait de ses trois bles-
sures il n'en continua pas moins à rester sur le pont et à
donner ses ordres. On allait sauter à l'abordage lorsqu'on
aperçut une épaisse fumée à bord de la frégate anglaise,
et bientôt les flammes parurent. Dès-lors M. du Couëdic
fit cesser le feu, et ordonna de mettre un canot à la me
pour secourir les Anglais. Le seul que les boulets eussen
épargné fut poussé à bras le long du bord, n'ayant poi
de vergue pour le hisser et ensuite le mettre à l'ea
mais ce canot s'étant heurté contre un canon de la b
terie, il se créva et coula bientôt le long du bord. M.
Couëdic fut très-sensible à cette perte qui le me
dans l'impossibilité de secourir, par ses propres mo
les malheureux Anglais, qui, ayant renoncé à l'e
d'éteindre le feu, demandaient du secours à grand
Le feu agissait sur le *Québec* avec une telle violenc
le goudron de la *Surveillante* fondait et que le fe
aux focs et à leurs gréments. Un moment même le (
s'abattant sur la *Surveillante*, menaçait de l'abo
c'en eût été fait de ces deux équipages, si, à

rames, on n'eut évité le *Québec*. Vers cinq heures il sauta en l'air, et disparut en lançant ses débris enflammés, dont plusieurs tombèrent à bord de la *Surveillante*, qui n'était encore éloignée du *Québec* que de 40 à 50 toises. Ainsi périt le brave capitaine Farmer, qui déjà blessé mortellement, avait refusé le secours de sa chaloupe, où il fit embarquer tout ce qu'il put de son équipage, mais qui coula bas avant d'avoir pu atteindre la *Surveillante*. 88 Anglais seulement échappèrent et furent recueillis, 43 à bord de la frégate française et les autres par un bâtiment danois, qui eut la générosité de se détourner de sa route pour les secourir; par le *Rambler* et par l'*Expédition*. Ces deux cutters avaient aussi engagé un combat très-meurtrier, dans lequel M. de Roquefeuil avait eu 30 hommes de tués ou blessés ; et ils ne cessèrent que pour porter spontanément du secours aux frégates. La perte des Anglais fut environ de 189 hommes : celle des Français fut à peu-près égale ; et faute de bras, la *Surveillante* eût coulé bas par les nombreuses voies d'eau que le canon y avait pratiquées, sans le puissant secours des Anglais qu'on avait pu sauver avec des cordages, ou qui arrivaient successivement à la nage. Comme le *Québec* avait péri sans amener son pavillon, le chevalier du Couëdic obtint du roi que les Anglais ne seraient point considérés comme prisonniers de guerre, mais comme des naufragés à qui l'on doit assistance et protection. En effet, ils furent renvoyés dans leur patrie comblés de toutes les marques d'estime et de bienveillance qu'ils devaient attendre d'un ennemi généreux, et avec une lettre honorable du commandant de la marine au président du conseil de l'amirauté anglaise. Dès que Louis XVI fut informé de ce combat glorieux, il fit écrire particulièrement à M. du Couëdic, le félicitant de sa brillante action. Le ministre ajouta de sa main : « Je » vous transmets avec plaisir la satisfaction de Sa Ma» jesté. Je fais des vœux pour qu'elle vous conserve à son » service, et je vous assure que j'ai pour vous beaucoup » d'estime. Ne vous occupez que de votre santé, et jouissez » de la gloire que vous avez acquise. Le roi veut avoir de vos nouvelles. Versailles, 12 octobre 1779. » Le roi nomma le chevalier du Couëdic capitaine de vaisseaux. Dès que le combat de la *Surveillante*, et les blessures de M. du Couëdic furent connus dans Quimperlé, sa ville

natale, les autorités civiles, réunies en assemblée générale, s'empressèrent, le 18 octobre 1779, de le complimenter dans les termes les plus flatteurs. L'intérêt et l'inquiétude, pour le rétablissement de sa santé, étaient si généralement répandus, que M. le comte Durfort, maréchal-de-camp, lui écrivit la lettre suivante, datée de Saint-Malo le 8 novembre 1779.

» Monsieur, on dit ici que nous pouvons espérer votre » conservation ; j'attendais ce moment pour vous dire » le vif intérêt que j'y prends, quoique je n'aie pas le » bonheur d'être connu de vous. La nation vous doit, » monsieur, la palme du courage; tout militaire vous » doit de l'admiration, et le roi vous doit de l'amitié : » car Henri IV était l'ami d'un brave homme. Je sou- » haite avec passion que vous jouissiez long-tems de » votre gloire, et si le sang que vous avez perdu pour » la patrie, la prive de vos services, vivez au moins » parmi nos guerriers; votre seule présence leur ap- » prendra comment il faut vaincre ou mourir; et ainsi » chaque minute de votre vie vous donnera de nou- » veaux droits à la reconnaissance des Français. Signé » *Durfort.* »

Au commencement du mois de novembre, M. du Couëdic se sentant mieux espéra son entière guérison. N'étant occupé que du désir de donner de nouvelles preuves de son devouement au roi, il demanda le commandement de sa même frégate ; le ministre, en date du 14 novembre 1779, lui annonça que S. M., applaudissant à son zèle, lui accordait sa demande, et ajouta de sa main : *le roi s'informe toujours de vos nouvelles.*

Cependant, la blessure du chevalier du Couëdic prit bientôt un caractère plus grave; les chirurgiens n'ayant pu extraire la balle qui, entrée dans le ventre, s'était logée dans les reins, il s'y forma un dépôt, dont les suites causèrent sa mort le 7 janvier 1780. C'est ainsi qu'une mort prématurée enleva à la patrie un de ses plus généreux défenseurs. Aussitôt que le roi eut appris la mort de M. du Couëdic, non-seulement il répandit sur sa famille des marques de sa bienveillance, mais encore voulant que sa mémoire passât à la postérité, S. M. ordonna qu'un monument glorieux fût érigé sur sa tombe, où l'on grava l'inscription suivante :

« Ici repose le corps de messire Charles-Louis du » Couëdic de Kergoualer, chevalier de l'ordre royal et » militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du » roi, né au château de Kerguelenen, paroisse de Poul- » drégat, diocèse de Quimper, le 17 juin 1740, mort » le 7 janvier 1780, des suites des blessures qu'il avait » reçues dans le combat mémorable qu'il a rendu le » 6 octobre 1779, commandant la frégate de S. M. la » *Surveillante* contre la frégate anglaise le *Québec*.

» Ce monument a été posé, par ordre du roi, pour » perpétuer le nom et la mémoire de ce brave officier. »

Sur la face de la pyramide, on grava, par ordre de Louis XVI, ces paroles remarquables :

« *Jeunes élèves de la marine, admirez, imitez l'exemple* » *du brave du Couëdic, premier lieutenant des gardes de* » *la marine.* »

Le département du Finistère, par arrêté du 14 fructidor an 13 (31 août 1805), a fait restaurer ce monument, qui avait été profané dans les troubles révolutionnaires. On y changea l'inscription en celle qui suit :

« Ici repose le corps de M. Charles-Louis du Couëdic » de Kergoualer, militaire décoré, capitaine de vaisseaux, » mort le 7 janvier 1780, des suites des blessures qu'il » avait reçues dans le combat mémorable, qu'il a rendu » le 6 octobre 1779, commandant la frégate de l'état, la » *Surveillante*, contre la frégate anglaise le *Québec*. Ce » monument, posé pour honorer un brave guerrier, fut » mutilé dans des tems malheureux : les habitants du » Finistère, pleins de respect pour l'armée navale, et » pour la mémoire de du Couëdic, l'ont fait restaurer » en l'an treize. »

Depuis le retour de S. M. Louis XVIII, M. le comte de Marigny, nommé au commandement de la marine à Brest, voulant réunir l'esprit des différents partis, par un sentiment de reconnaissance envers le roi, demanda et obtint la permission de faire rétablir le monument de M. du Couëdic, dans son premier état, tel que l'infortuné Louis XVI l'avait fait ériger.

Le chevalier du Couëdic avait épousé, par contrat du 16 août 1771, Marie-Anne *du Couëdic de Kerbleizec*, fille de Paul-Nicolas-Joseph du Couëdic, chevalier,

seigneur de Kerbleizec, et de Marie-Madeleine le Gras. M. de Sartines lui écrivit la lettre suivante, datée de Versailles, le 19 janvier 1780 :

« Je voudrais, madame, n'avoir point à vous annoncer » des grâces trop amères pour vous ; mais puisque la fin » glorieuse de M. du Couëdic, ne laisse à S. M. que le » triste avantage de répandre des bienfaits sur sa famille, » il faut, qu'en mêlant mes larmes avec les vôtres, je » vous fasse part de ses intentions : S. M. vous accorde » deux mille livres de pension, payables à la fin de chaque » année, sur son trésor royal, et cinq cents livres de » pension, sur le même fonds, à chacun de vos troi- » enfants ; voulant aussi que votre pension de deu » mille livres leur soit reversible, par égale portion » dans le cas où vous viendriez à leur manquer ; c'e » ainsi que S. M. a voulu honorer la mémoire d'u » officier qui a sacrifié sa vie en soutenant l'honneur » pavillon français. *Si d'ailleurs vos enfants sont susce* » *tibles d'autres grâces, comme ils sont devenus les enfa* » *de l'état, vous pouvez compter entièrement sur la bi* » *faisance de S. M. envers eux* (1), et sur mon empre- » sement à être utile à la famille d'un homme dont le » souvenir me cause toujours autant d'admiration, » que de regrets. Je donnerai des ordres pour vous » faire indemniser de toutes les dépenses que votre » malheur vous a occasionnées.

» Je suis avec respect, madame, votre très-humble » et très-obéissant serviteur. Signé *de Sartines*. »

Plusieurs artistes français et étrangers s'empressèrent de peindre ou de graver, soit le portrait de M. du Couëdic, soit le combat de la *Surveillante*, et d'en faire hommage à sa veuve. Son portrait fut gravé par un célèbre graveur italien, nommé Vangelisti. S. M. Louis XVII le fit peindre en 1819, et en fit don au corps de

---

(1) Il est à remarquer que lord Sandwich, président de [illegible] en annonçant à la veuve du capitaine Fa[illegible] pour elle et pour ses enfants dont l'aîné fut [illegible] ne faisant q[illegible] que le roi d'Angleterre les avait emp[illegible] les fils [illegible] Farmer à S. A. [illegible]

marine. Un artiste anglais, M. Barter, grava, avec succès, le combat naval, et N. de Rossel, officier de la marine française, amateur très-distingué dans l'art de la peinture, fit, à l'invitation du maréchal de Castries, trois tableau du combat de la *Surveillante*; ce ministre en fit placer un dans la salle d'audience; et de la part du roi, il en envoya un à madame du Couëdic, et le troisième à M. le chevalier de Lostanges, officier de la *Surveillante*, aujourd'hui contre-amiral. M. le maréchal de Castries, en envoyant la gravure de M. Barter à madame du Couëdic, y joignit la lettre suivante, datée du 25 janvier 1781.

« J'ai l'honneur, madame, de vous envoyer la gravure » du combat de la *Surveillante* et du *Québec*, et je m'em- » presse de remplir les désirs de l'auteur, qui me l'a » adressée, avec la lettre que vous trouverez ci-jointe. » » Je ne puis qu'applaudir à l'honneur qu'il rend à la » valeur de M. du Couëdic, bien digne d'exciter l'ad- » miration, même de l'ennemi contre lequel il a com- » battu. J'ai l'honneur d'être votre très-humble et » obéissant serviteur. Signé *de Castries.*»

Les états de Bretagne, par une décision du 22 novembre 1782, arrêtèrent que les portraits de M. du Couëdic et de M. du Rumain, seraient exposés, à l'avenir, dans la salle des états.

Lors de l'orage révolutionnaire, le tableau du combat de la *Surveillante*, sauva la maison de madame du Couëdic du pillage général, dirigé contre les nobles. Au nom du comité de salut public, une horde de barbares se porta dans sa maison, sous prétexte de chercher des armes et des émigrés cachés; madame du Couëdic, conservant son courage, alla se réfugier contre le tableau de la *Surveillante*, et le montrant à ces furieux, elle leur dit: *c'est ainsi que votre compatriote a servi sa patrie.* Ces paroles prononcées avec une contenance noble et rassurée, et l'aspect de ce volcan, qui lance au loin les flammes et les débris du *Québec* embrâsé, arrêtèrent ces Français égarés; leur chef frappé de ce spectacle et de l'expression de dignité répandue sur les beaux traits de la figure de madame du Couëdic, embrassée par ses enfants, que la frayeur serrait autour d'elle, lui dit avec une respectueuse émotion: *madame soyez tranquille;*

sensible à tout ce qui tient à la gloire du nom fra
nous saurons toujours respecter la mémoire de votre
qui a si bien mérité de la patrie. Ces dernières p
proférées dans le sens de la révolution, firent im
sion sur ses compagnons; il leur vanta alors la belle
qu'avait faite M. du Couëdic, en sacrifiant et perd
vie pour l'honneur national; et tous sortirent en
mettant de respecter et protéger la famille d'un si
si brave et si bon citoyen.

Marie-Anne du Couëdic est décédée à Vann
11 mai 1818, ayant eu pour enfants :

1.° Charles-Louis, qui suit;
2.° Marie-Louise du Couëdic, née le 30 août
3.° Marie-Jeanne du Couëdic, née le 24 avril
morte en 1804.

XII. Charles-Louis du Couedic, II° du nom
comte du Couëdic de Kergoualer, né le 17 mai
lieutenant-colonel du régiment des dragons de la
chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Lo
de l'ordre royal de la Légion d'honneur, fut d'abor
tiné en la marine, et fit en attendant un examen
campagne de cabotage comme volontaire, sur la c
la *Vigilante*, en 1791 ; émigra cette année, et fit l
pagne de 1792 à l'armée des princes, dans l'es
des gentilshommes de Bretagne; joignit l'armée de
en 1794; y fit cette campagne dans le 2° escadr
la 1re division de cavalerie noble; combattit et c
à la glorieuse affaire de Berstheim, le 2 décembr
nommé sous-lieutenant dans les ulhans de Mir
en 1794; servit dans ce corps jusqu'à son incorpo
au régiment d'Enghien, dragons; fit les campagne
1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 à la même a
fut attaché à Mgr. le duc d'Enghien en qualité d'
d'ordonnance; fut chargé de missions délicates
prince de Condé et le duc d'Enghien, à Constan
6 octobre 1799, et fut blessé le 7 dans cette c
tance; fut nommé major de cavalerie et cheval
l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1800;
en France en 1801. Lors du licenciement de l'arm
Condé, il reçut un brevet en 1812, avec ordre de j
le 9° régiment de chevau-légers-lanciers, en Ha

commanda l'escadron de guerre de ce régiment en 1813, à la grande armée; fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 septembre 1813; s'empara, le 17 octobre suivant, d'une batterie russe à la sortie de Dresde du même jour; fait prisonnier avec la garnison de cette ville, le 11 novembre, il rentra en France au mois de juin 1814; fut présenté au roi, avec les gentilshommes bretons, le 6 du même mois, et en particulier le 22 juin; il fut également présenté aux princes; fut employé à l'état-major du duc de Bourbon en Bretagne en 1815, pendant l'usurpation; fut nommé chef d'escadron aux cuirassiers de Condé au mois de décembre 1816, et lieutenant-colonel aux dragons de la Saône au mois de septembre 1817. Il a épousé, en 1805, Adélaïde-Euphrasie *Jacquelot de la Motte* (1). De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Raoul du Couëdic, né le 25 août 1806;
2.° Charles-Florian-Louis du Couëdic, né le 2 janvier 1809;
3.° Marie-Adélaïde-Euphrasie du Couëdic.

Seigneurs de Kerbleizec, éteints.

V. Olivier DU COUEDIC, seigneur de Kerbleizec, second fils de Bertrand du Couëdic, seigneur de Kergoualer, et de Marie le Gallou, sa première femme, épousa dame Blanche *de Mauvit* (2), dont est issu :

VI. Bertrand DU COUEDIC, II° du nom, écuyer, seigneur de Kerbleizec, époux de demoiselle Catherine de *Kersaudy* (3), et père de

VII. François DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kerbleizec et de Squividan. Il épousa Marguerite *Jaouen* (4), dont sont issus :

1.° Louis-Nicolas, qui suit;
2.° François du Couëdic. Par suite de la conspira-

---

(1) *Jacquelot* : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux mains, et en pointe d'une levrette assise du même, colletée d'or.

(2) *Mauvit*; papelonné de gueules et d'hermine; au franc canton de sable, chargé d'une demi-fleur de lys d'argent.

(3) *Kersaudy* : d'or, à deux fasces de sable.

(4) *Jaouen*; d'argent, au cor de chasse de gueules.

tion à laquelle prit part la majeure partie de la noblesse de Bretagne, ayant pour but l'enlèvement du jeune roi Louis XV des mains du duc d'Orléans pour le transporter en Espagne, François du Couëdic de Kerbleizec fut arrêté, et eut la tête tranchée à Nantes en 1720, avec trois autres gentilshommes, MM. de Pontcalec, de Montlouis et de Talhouet le Moine.

VIII. Louis-Nicolas DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kerbleizec, fut maintenu dans son ancienne extraction par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, les 15 juillet et 22 août 1669. Il épousa Catherine-Pierre *Jaouen*, dont il eut :

IX. Jacques DU COUEDIC, seigneur de Kerbleizec, marié avec Mauricette *Jouhan* (1), qui le rendit père de

X. Paul-Nicolas-Joseph DU COUEDIC, chevalier, seigneur de Kerbleizec, époux de Marie-Magdeleine *le Gras* et père de

1.° Marie-Joseph du Couëdic de Kerbleizec, mariée à Jean-Marie, chevalier du Vergier de Kerhorlay (2), lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; morte en 1795;

2.° Marie-Anne du Couëdic, de Kerbleizec, mariée à Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer, capitaine de la *Surveillante*, morte à Vannes le 11 mai 1818, en laquelle cette branche s'est éteinte.

Armes : d'argent, à une branche de chêne de trois feuilles d'azur en fasce.

N. B. Les éditeurs de la Biographie des hommes vivants ont avancé que l'auteur du Tableau géographique de la puissance civile et militaire de la nation française (1791), Pierre du Couëdic, était de cette famille; on croit devoir ici démentir cette erreur, et prévenir que la famille du Couëdic de Kergoualer et de Kerbleizec, est la seule noble de ce nom en Bretagne.

(1 *Jouhan* : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent, accompagné de trois annelets du même.

(2) *Du Vergier* : de gueules, à deux bandes de vair.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TOME XVII.

CUGNAC, *page* 163, *ligne* 27, après d'Arpajon, *ajoutez:* de Bayly. — *Ibid. l.* 29, au lieu de Bocard, *lisez:* Boucard. — *P.* 175, *l.* 30, *ajoutez à la liste des enfants de Pierre de Cugnac;* 4.° Hélie de Cugnac, vivant en 1416, ne paraît pas avoir laissé de postérité. —*Ibid. l.* 30, au lieu de 4°., *lisez:* 5.° — *P.* 198, *l.* 42, au lieu de Calonie, *lisez*: Calomé ou Calomès. — *P.* 204, *l.* 12, au lieu d'Elizabeth du Toict, *il faut mettre* : Adélaïde-Françoise du Toict; et après Bretagne, *il faut ajouter*: ancien capitaine d'infanterie. — *Ibid.*, à la fin de la note sur Chaton, *ajoutez ce qui suit :* Les seignenrs de Chaton étaient membres des états de Bretagne. Roland de Chaton est compris dans le rôle des hommes d'armes destinés à accompagner Richard de Bretagne dans son voyage en France, en 1419. — *P.* 217, *l.* 25, après Jules-Emilien: *ajoutez* : marquis de Cugnac. — *P.* 222, note 3, après ces mots, le prince de Condé, au lieu de attaqúa, *lisez* : défendait. *Et rétablissez ainsi la suite de cet article*: le prince de Condé éprouvant une résistance invincible dans la défense d'une partie du faubourg St-Antoine, s'informa qui commandait, etc. et après le mot partie; *supprimez le reste.* — *P.* 240, *l.* 31, au lieu du Lac, *lisez* : du Luc. — *P.* 245, *l.* 26, après ces mots il prit le nom d'Acunha, ajoutés dans une note : le nom de Cugnac est connu en France depuis l'an 1002, par conséquent, près d'un siècle et demi avant le siége de Lisbonne.

VASSINHAC, *p.* 345, vers le milieu de la note, *ajoutez ce qui suit*: Quant à la terre de Louppy, elle a

été acquise par M. le comte de Wiltz, frère de la marquise d'Imécourt, lequel n'ayant pas d'enfants, en a fait donation à son neveu, le vicomte d'Imécourt, par son contrat de mariage, avec clause de substitution. Les lettres de confirmation du comté de Louppy, portent que l'érection est renouvelée, tant pour la comte de Wiltz, que pour ses hoirs et successeurs, en ligne directe et collatérale.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX ARTICLES CONTENUS DANS LES TOMES PRÉCÉDENTS.

JOUSSINEAU, *tom.* 1er *p.* 97, *lig.* 7, *au lieu* de Perlesse, *lisez* : Perusse.

LUBERSAC, *t. IX, p.* 522, *lig.* 15, après Saint-Louis, *ajoutez* : est décedé le 6 février 1820, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge. — *Ibid. p.* 536, *l.* 5, après 1789, *ajoutez* : et est décédé en son château de Saint-Maurice, le 20 novembre 1819, âgé de près de 82 ans.

ABZAC, *t. IX, p.* 539, *l.* 1, au lieu d'Absac, *il faut lire :* d'Absac. — *Ibid. l.* 2, au lieu d'Aymée de Montlouis, *lisez* : Agnès de Montlouis. — *T. X,* à la table générale, au lieu de X. 4., *lisez* X. 469.

LA CROPTE, *t. XI, p.* 7, *l.* 10, après précédents, *ajoutez* : et d'un autre Hélie, surnommé *de Cripta,* succenteur de l'église de Saint-Etienne de Périgueux, en 1124, suivant une charte de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. — *Ibid. p.* 60, *l.* 5, au lieu de Goufier,

lisez : Golfier.—P. 61, *l.* 32, après Jaubert, *ajoutez :* frères, seigneurs d'Allemans. — *Ibid. l.* 33, de X ans, *écrivez* X ans.— *P.* 62. *l.* 29, *lisez :* la Cour, ou la Courre. — *Ibid. l.* 32, au lieu d'une, *lisez :* un. — 64, *l.* 27, au lieu de Combemural, *lisez* ; Combe-more. — *l.* 34, *supprimez* le trait-d'union placé entre Françoise et Roussel. — P. 101, *l.* 19, après 1809, *ajoutez* : morte à Paris, le 21 septembre 1818, âgée de 9 ans.— *Ibid. l.* 25, *ajoutez :* décédée à Paris, le 18 mars 1819.

DES GUILLAUMANCHES. Nous avons rapporté au t. XI, p. 220, la filiation de cette ancienne maison de chevalerie d'Auvergne; mais nous avions écarté une branche collatérale, parce qu'elle n'avait formé que quelques degrés, et s'était éteinte vers la fin du quinzième siècle. Désirant aujourd'hui compléter la généalogie de cette maison, nous croyons devoir rapporter cette branche éteinte en addition dans ce volume.

Page 224 du tome XI du *Nobiliaire,* on voit qu'Arnaud, seigneur des Guillaumanches, qualifié de chevalier, fit son testament l'an 1450. Il avait épousé Marguerite d'Oradour, dont il eut trois enfants, savoir:

1.° Yves, qui a continué la descendance jusqu'à ce jour (1);

---

(1) Cette maison est représentée de nos jours par Gabriel Pierre-Isidore, marquis de Guillaumanches Du Boscage, lieutenant général des armées du roi, le 6 octobre 1819, nommé grand-officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, pour être compris dans la première promotion qui aura lieu par décision du roi du 7 septembre 1819, transmise officiellement par Son Exc. le grand chancelier de la Légion-d'honneur, par lettre du susdit jour. De son mariage avec Elisabeth-Victoire-Armande, comtesse de Lostanges, est née

Ernestine-Pauline-Sophie de Guillaumanches Du Boscage, mariée par contrat du 6 novembre 1817, reçu Albiges notaire à Montréal, département de l'Aude, avec Gabriel-Noël-Auguste, comte de Cosnac, officier de cavalerie, fils de feu Joseph-Mathieu, vicomte de Cosnac et de dame Marie-Marthe Duchamp. Le susdit contrat de mariage ayant ensuite été signé du roi et de la famille royale. Enfin, pour récompenser les longs et nombreux services de M. le marquis Du Boscage, qui se trouva ruiné par les malheurs de la révolution, Sa Majesté avait précédemment daigné doter ladite future épouse d'une pension de trois mille francs sur sa liste civile particulière, sous

2.° Bertrand, prieur de Marsillac, lequel était chanoine de Saint-Julien-de-Brioude.

3.° Noble Giraud des Guillaumanches, seigneur de Chichex, chanoine noble du même chapitre.

Après la mort dudit Arnaud, Marguerite d'Oradour, sa veuve, épousa noble Jean *des Guillaumanches*, dit Vialatelle, co-seigneur des Guillaumanches, auquel fut accordé, en 1455, par l'abbaye de la Chaise-Dieu l'investiture d'un pré qu'il avait nouvellement acquis. Il passa, en 1487, une reconnaissance féodale en faveur de l'infirmier de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Par son mariage avec ladite Marguerite d'Oradour, il se trouva beau-père des enfants d'Arnaud, rapportés ci-dessus; et lui-même mourut sans postérité, ce qui éteignit sa branche. Il était fils de

Pierre *Vialatelle, aliàs* des Guillaumanches, co-seigneur des Guillaumanches, qui fut investi par le prieur-mage de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en 1417, d'un pré dont son père avait fait l'acquisition dans la paroisse de Marsat, et mourut avant 1455. On ignore le nom de sa femme. Il était fils de

Jean *Vialatelle,* damoiseau, *aliàs* des Guillaumanches, co-seigneur dudit lieu, lequel rendit hommage à la châtellenie d'Alègre en 1419, de ce qui appartenait à cause de Jeanne *de Montboissier,* sa femme, dans le mandement d'Oriol, et de ce qui lui était échu dans le même mandement, comme héritier de son père Bertrand, qui suit

Bertrand *Vialatelle, aliàs* des Guillaumanches, chevalier, co-seigneur dudit lieu, rendit aveu en 1396 au prieur d'Allanche des biens-fonds qu'il possédait dans le territoire de son prieuré.

Ledit Bertrand était le quatrième fils de Guillaume VII du nom, seigneur des Guillaumanches, chevalier,

---

la clause formelle que le mariage qu'elle contracterait aurait son agrément. En conséquence, Sa Majesté ayant bien voulu honorer le susdit mariage *de son agrément,* la pension de la future épouse a pris cours du jour de la célébration, suivant les lettres officielles de Son Exc. le ministre de la maison du roi, du 18 décembre 1815 et du 30 juillet 1817.

rapporté p. 222 de la filiation de cette maison, dont il forme le 12e dégré. On y voit que, par contrat du jeudi après Pâques de l'an 1345, Guillaume VII épousa Eléonore *de Vialatelle*. (1) Ledit contrat porte substitution des nom et armes de Vialatelle; ainsi cette branche de la maison des Guillaumanches, qui prit plus particulièrement le nom de *Vialatelle*, à raison de la substitution, a pris souche au susdit Bertrand, et s'est éteinte dans la personne de noble Jean Vialatelle, époux de Marguerite d'Oradour.

Armes : d'argent, au taureau de gueules, au lambel d'azur. On a quelquefois blasonné le lambel de sable, notamment (lors de la recherche générale d'Auvergne) dans la maintenue qui fut délivrée à cette ancienne maison en 1666.

DU PARC, tom. VII, page 272, ligne 4e., la Rochepagu, *lisez* : la Rochejagu. — P. 273, l. 3e., après etc. ôtez le point et mettez une virgule après ses frères. — Page 274, ligne 20e., Kerimeo *lisez* : Kerimel. A la fin de ce paragraphe, après 243, ajoutez et *l'histoire de du Guesclin, tom.* 2, *p.* 273. — A la fin de la note de la même page, après page 273, ajoutez et *l'Histoire de France, par Vely, tom.* IX, *p.* 14. — Page 276, ligne 5e du 2.e., paragraphe, ajoutez : voyez l'*Hist. générale du P. Anselme, tom.* 3, *p.* 57. — Ligne 1re de la 1re note, au lieu d'Euclon, *lisez* : Eudon ; au lieu de Goffroy, *lisez* : Geoffroy. — 2e note, 1re ligne, au lieu de Chatellerie, *lisez* : Chatellenie. — Page 277, ligne 7e du 3e paragraphe, au lieu de Garceline, *lisez* : Gasceline. — Page 281, à la 16e ligne du 3e paragraphe, au lieu de Periel, *lisez* : Perrier. — Page 282, à la 8e ligne du 1er paragraphe, après ventes, ajoutez des, et lignes 21

(1) La maison *De Vialatelle*, est une très-ancienne maison de chevalerie. On voit que dès l'an 1269, elle était connue parmi les premières maisons de la province d'Auvergne. A cette époque, *Ithier de Vialatelle*, qualifié de *damoiseau*, fit hommage à Arbest, abbé de la Chaise-Dieu, de ce qu'il avait pris de lui en fief, dans la paroisse de Javolgues. *La qualité de Damoiseau* que prend *Ithier* dans cet acte, qualité qui veut dire *fils de chevalier*, prouve le haut rang que tenait alors cette maison, qui s'est éteinte dans celle des *Guillaumanches*, en 1345, par le mariage d'Éléonore de Vialatelle, rapporté ci-dessus.

et 22, au lieu d'encore, lisez : *beaucoup*. — Page 283, ligne 22e, au lieu de du Bosso, *lisez* : du Besso. — Page 284, ligne 20, au lieu de 1866, *lisez* : 1066. — Page 286, ligne 17, au lieu de Citer, *lisez* : Sister. — Page 287, ligne 24, au lieu de 1748, *lisez* : 1448. — Page 293, ligne 4, au lieu de Jocqueville, *lisez* : Cocqueville. — Page 294, ligne 10, au lieu de Suebria, *lisez* : Quebriac. — Page 309, ligne 10, effacez le 2 juin et mettez en février. — Ligne 1re du 2e paragraphe, au lieu de la Saille, *lisez* : la Salle. — Page 311, 7.e après *Amélie*, effacez voyez la mémoire, et ajoutez *Adélaïde Henriette du Parc, née à Paris le 24 février 1805*.

TAILLEFER, *tom* XIV, *p.* 51, *l.* 16, après le mot chevalier, *ajoutez* : qui était incontestablement petit-fils de celui qui fit faire le dénombrement des rentes de Mauriac, en 1203, et était issu en ligne directe de l'un des deux frères Geraud, ou Hélie de Taillefer, mentionnés dans le cartulaire de Chancelade en 1153. — P. 57, il faut *ajouter* ce qui suit à la note 20 : le but que se proposait Hélie de Taillefer, en faisant l'acquisition de ce vaisseau ; l'usage qu'il comptait en faire, et l'espèce de marchandise qu'il donna en paiement, indiquent d'une manière évidente que les seigneurs de Taillefer avaient toujours conservé des relations avec les provinces d'Aunis, de Saintonge, et d'Angoumois, et particulièrement avec l'île d'Oléron, où étaient situées les propriétés qui avaient formé leur premier appanage, et dont ils jouissaient encore dans le 16e siècle.

Ibid., *p.* 89, *l.* 4, après ces mots, vers l'an 1670, *ajoutez* : il est souvent fait mention de lui, sous le nom de *M. de Barrière*, dans les mémoires du cardinal de Retz. — *P.* 100, *l.* 24, au lieu de, en 1783, *lisez* : et la même année (1774). — P. 102, à la fin de la note 1, *ajoutez en alinéa* : Claude de Taillefer, chevalier seigneur du Chambon en Velay, qualifié *noble et puissant seigneur*, fut père de Marie de Taillefer, qui épousa le 2 février 1418, noble Jean Charbonel, de la même province.

On trouve dans le catalogue chronologique des comtes de Brioude, un Antoine de Taillefer, comte de Brioude, vers l'an 1430. — Guillaume de Taillefer était marié en 1621, avec Catherine de Gimel. — *Même p.* l. 15,

après ces mots, le 12 juillet 1781, *ajoutez* : sorti de France au commencement de la révolution, S A. S. Mgr. le prince de Condé, le nomma son aide-de-camp, à Worms, en 1790; il fit toutes les campagnes d'Allemagne, commanda une compagnie du corps des chevaliers de la couronne, depuis le commencement de l'année 1795; fut élevé au grade de colonel de cavalerie, le 6 janvier 1798, et créé maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 29 janvier 1817.

DE ROCHEMORE, *tom. XIV, page.* 105, *ligne* 34, article de Pierre-Guillaume de Rochemore, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *ajoutez les extraits des sept actes suivants*: 1.° il fit une donation, au mois de juillet 1186, en faveur de la milice du Temple de Saint-Gilles. 2.° Pierre-Ponce de Rochemore signa, comme témoin, au mois d'octobre 1187, dans une cession faite en faveur de la milice du Temple, à Saint-Gilles. 3.° Pierre de Rochemore, signa comme témoin, avec d'autres chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans un accord passé au mois d'avril 1188, avec Bernard de *Catalanum*, précepteur de la maison du Temple, à Saint-Gilles. 4.° Ponce de Rochemore signa aussi comme témoin dans une cession faite à la même maison, au mois de juillet 1189. 5.° Pierre de Rochemore signa de même, dans une donation faite au mois de décembre 1190. 6.° Et dans une autre, du mois du juin 1192. 7.° Enfin, Guillaume et Hugues de Rochemore, chevaliers de l'ordre des Templiers, signèrent, comme cautions d'une donation faite, les mêmes mois et an, à la même maison de la Milice du Temple de Saint-Gilles. (*Arch. du gr. prieuré de Saint-Gilles.*) — *Id. p.* 119, *lig.* 25, article de Pierre-Joseph, après Nîmes, *ajoutez* : nommé en 1802, à l'évêché de Montpellier, qu'il refusa. — *Ibid.* à la ligne suivante, après Alby, *ajoutez*: pro-vicaire général du département du Gard, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de la Légion d'honneur. — *Id. p.* 120, *l.* 3, au lieu de Bruchet, *lisez* : de Truchet. *Ibid.*, *l.* 15, à Charlotte de Rochemore *ajoutez* : mariée en 1783, au marquis de Maillet-Vachères. — *Ibid. l.* 31, et ailleurs, au lieu de Villatelle, *lisez* : Villetelle. — *Ibid. p.* 33, au lieu de la Roche, notaire à Paris, *lisez*: la Rue. — *Passim*, au lieu de Saus-

seriet, *lisez* : Saint-Seriet. — *Id.*, *p.* 121, *l.* 23, à l'article de Louis de Rochemore, auteur de la branche de Galargues, *ajoutez* : il fut chargé par Henri IV, de plusieurs négociations et traités avec les reines, sa femme et sa belle- mère. Il fut, en 1590, de la tenue des États du Velay ; reçut, en 1595, des pleins pouvoirs pour négocier l'accommodement du duc de Joyeuse. Cet accommodement, auquel il travailla d'abord seul, et ensuite conjointement avec le marquis de Mirepoix, soumit tout le Languedoc à l'autorité légitime. L'année suivante, il fut de nouveau commis par le roi, avec le marquis de Mirepoix, pour réunir le parlement de Castel-Sarrazin à celui de Toulouse.

L'incendie du château de Galargues, ou Gallargues, en 1791, a privé la maison de Rochemore, des lettres originales du roi Henry IV. Mais l'histoire de Languedoc contient, en détail, le résultat de ces différentes négociations. Il en est aussi question dans l'histoire latine de M. de Thou, qui désigne Louis de Rochemore, sous le nom de *Rupemorus*.

DE TOUCHEBŒUF, *tom XIV*, *p.* 184, *l.* 33 *et* 34, *corrigez* Clermont - Monsec, *et lisez* ; ici et partout où ces deux mots se trouvent : Clairmont-Montsec : — *Id.* *p.* 185, *l.* 10, après ces mots, il fut témoin, *ajoutez* : avec Geofroi et Rainaud de Genebrières, frères, Ademar de Foucauld, Etienne de Vassinhac et Bernard Gautier, d'une donation faite à l'abbaye du Vigeois, par Raimond I, vicomte de Turenne, sous le règne de Philippe I, et après que la ville de Jérusalem eut été prise par l'armée des Croisés (en 1099) (*extr. d'une copie du Cartul. de l'abb. du Vigeois, conservée à la bibl du Roi, sous le n.°* 5453, *fol.* 39 *et* 40) ; il fut aussi t moin, etc. — *Id.* *p.* 186, *l.* 3, après ces mots il témoin, *ajoutez* : avec Pierre Faidiz, d'une donation f à l'abbaye du Vigeois, avant l'année 1122, par I mond I, vicomte de Turenne, (*copie du Cartul. Vigeois, Ibid. fol.* 102). — *P.* 198, *l.* 14, au lie Glenata, *lisez* : de Glevata. — *P.* 200, *l.* 26, cet mage au vicomte de Turenne, ainsi que la note y tive, doivent être transférés, comme concernant gneur de Pierre Taillade, *à la p.* 232, *l.* 27, et de la même page. — *P.* 202, *l.* 6, après Aigline de T

bœuf, *ajoutez* : nommée aussi Catherine, mariée par contrat du 3 décembre 1469, à noble Antoine de Peyrac, fils de noble Pierre de Peyrac, damoiseau seigneur de Jugeals, et de Marthe de la Gorce. Elle était veuve en 1480, et vivait encore le 21 janvier 1496, (v. st.) suivant une donation qu'elle fit à Antoine de Peyrac, son fils, en faveur de son mariage avec Catherine de Faucher de Sainte Fortunade, déjà contracté le 22 janvier 1490 (v. st.) — *Même p., l.* 29, après ces mots noble et puissant homme, *ajoutez* : écuyer servant du roi Louis XI, selon des lettres de committimus de l'an 1477. — *P.* 204. *l.* 36, après ces mots, jusqu'en 1538, *ajoutez en note* : (2) François de Touchebœuf, était encore capitaine du grand vaisseau, en 1538, suivant une procuration donnée en cette année, au commandeur d'Espalion. Deux ans auparavant, il en avait donné une autre, à l'ancre, devant Villefranche, en Italie. — *P.* 203, *dernière lig.*, au lieu de Guydon, *lisez* : Gindon. — *P.* 205, ajoutez ce qui suit immédiatement après la note 2 : voici comment Bosio rapporte dans son histoire italienne de Malte, (*in-folio, tom.* 3, *lib.* 19, *fol.* 392, *an* 1557) la nomination de François de Touchebœuf, au grand prieuré de Saint-Gilles.....

« Et essendo per la promotione sua, al magisterio, « vacato il priorato di san Gilio, fù conferito à fra « Francesco de TOUCHEBŒUF. detto Cleremont; ha- « vendo egli lasciata dignita di gran commendatore, « alla quale fù assonto il commendatore Fra Pietro de « Gozon detto Melac; il quale continoao, à commandar « le Galere, come reggente, fin chel Bagliro di Napoli « Adorno, il quale dopo l'elettione del gran Maestro « Valetta, di nuovo volle esserne eletto generale, tardo « poi alcuni mesi à pigliarne il possesso. »

P. 206, à la fin de l'article du même François de Touchebœuf, *ajoutez en note* : (1) il n'y a que des ignorans qui puissent inférer quelque chose du silence de l'abbé de Vertot, qui était un écrivain élégant, mais un historien peu exact ; il écrivait quelquefois tout d'imagination, et ne citait aucune date : tout le monde connaît l'anecdote de son siége de Rhodes. — *P.* 208, *l.* 23, après le mots Guyon de Touchebœuf *ajoutez* : fut fait chevalier de l'ordre du Roi, par provisions du

13 août 1578. — *Mettez en note*, au bas de la page : ces provisions sont mal à propos attribuées à son neveu, nommé aussi Guyon, qui ne fut chevalier dudit ordre, qu'en 1589; une preuve sans réplique, c'est que ce neveu et héritier, qui vivait encore en 1631, fut, après la mort de son oncle en 1583, obligé de payer 10 écus au soleil, pour les provisions de chevalier dudit ordre, du 13 août 1578, pour le feu seigneur de Clairmont. Cette quittance donnée par le sieur de la Rue, a été connue de feu M. Chérin, qui n'a pas laissé de se tromper à ce sujet. — *P.* 211, *l.* 8, au lieu de 1569, *lisez* : 1599. — *Même p. l.* 20, *supprimez ces mots*: 2°. mariée avant le 29 avril 1612, jusqu'à la fin de l'article. Ceci regarde sa nièce, nommée aussi Catherine. — *P.* 212, *l.* 16, *effacez les mots suivants* : fut nommé par le Roi, chevalier de Saint-Michel, le 13 août 1578. Ces provisions regardent, comme il a été dit ci-dessus, son oncle, nommé aussi Guyon. — *P.* 213, *l.* 3, après ses services, *ajoutez* : fut nommé, la même année, chevalier de l'ordre du Roi.— *Même p. l.* 5, après ces mots, chevalier des deux ordres du Roi, *mettez en note* : (1) il n'est pas rare, dans ce tems là, de voir qualifier *chevaliers des deux ordres du roi*, de grands personnages, qui ne l'étaient en effet que du premier ; ainsi que l'a déjà remarqué sur ledit sénéchal de Toucheboeuf, le savant auteur de la généalogie de la maison de Beaumont. — *P.* 219, *l.* 31, *effacez* Rampous, *et mettez en note* : Ramps était un château de la maison de l'Olmie, situé sur la route de Cahors à Montauban. *P.* 221, *l.* 21, au lieu de la Caraulie, *lisez* : la Carolie.— *P.* 229. *l.* 6, après 1726, *ajoutez* : est décédé au château de Montsec, le 26 mars 1818, dans la 92e année de son âge. — *Même p.*, *l.* 12 et suivantes, au lieu de Gion, Yolie, Loubignac Bossignac, Coquudon *lisez* Giou, Yolet, Loubejac, Bassignac, Coquudou. — *P.* 232, *l.* 9, au lieu d'Olivier de Veyrart, *lisez* : de Vayrac, *et ajoutez en note*: (1) de Vayrac, maison ancienne, qu'on croit éteinte, établie dans la paroisse de ce nom, près Souilhac. — *P.* 239, après le n° 6 *ajoutez* : 7.° Louise de Beaumond de Pierre-Taillade, mariée le 29 juillet 1572, à noble Jean de Felines, seigneur de la Renaudie, en Limousin. — *P.* 249, *l.* 2, au lieu de Besson, *lisez*: de Bessou. — *P.* 251, *l.* 13, au lieu d

lieutenant, *lisez* : sous-lieutenant. — *P.* 255, *l.* 6 de la note, au lieu de Sernac, *lisez* : le Desernac, — *P.* 256, *l.* 22 *de la note* : au lieu de la Dugnie, *lisez* : de la Duguie, *et ajoutez de suite* : fille unique et héritière de feu messire Antoine de la Duguie, ou Duguye, chevalier seigneur de la Salle-Périgord, et de la Roche-Saint-Christophe, et de noble Marguerite des Martres. — *Même p. l.* 27, au lieu de Parjas, *lisez* : Pangeas. — *P.* 259, *l.* 13, *effacez* 1763, et *mettez* : né le 21 septembre 1754. — *Même p., l.* 36, après 231, *ajoutez* : et page 53, pour les exemplaires tirés à part.

DE LOSTANGES, tome XIV, page 265, à la fin de la note sur la maison de la Brande, *ajoutez ce qui suit* : Hélie de La Brande, chevalier, étant à Bigaroque, et agissant au nom d'Aimery, vicomte de Rochechouart, qui gérait alors au même lieu, les affaires de l'archevêque de Bordeaux, scella de son sceau une transaction passée, au mois de février 1279 (v. st.) entre Raimond et Hélie du Suquet, frères, et Pierre et Grimoard de Limeuil, damoiseaux ; et fut au nombre des seigneurs qui se rendirent garants des conventions matrimoniales d'Aimery, vicomte de Rochechouart, avec Germasie, sœur de Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, le mardi après la fête de l'exaltation de Sainte Croix, 1298.

P. 278, *l.* 2. Après 1466, *ajoutez* : Le roi Charles VII lui accorda des lettres, datées de Toulouse, le 12 août 1451, enregistrées en la cour royale de la sénéchaussée de Périgord, le lundi 11 octobre de la même année, par lesquelles il le prit sous sa protection et sauvegarde, lui, la dame son épouse, sa famille, ses biens, droits et possessions (*original en parchemin*).

P. 293, *l.* 30. Après ces mots, baron de Courrières, de Cazelles, etc., *ajoutez en note* (2) : Arnaud-Louis de Cadrieu avait deux frères, 1.° N... de Cadrieu, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Longwi et du Château-Trompette de Bordeaux, mort sans être marié. 2.° N... de Cadrieu, colonel du régiment de Toulouse, infanterie, épousa N... de La Roque-Sénezergues, dont il eut :

Arnaud-Jean-Louis, comte de Cadrieu et de Puical-

vari, baron de Calmont, seigneur de Morel et les Cabanes, fut premier page de la grande écurie de Louis XIV, et en sortit capitaine de cavalerie. Son père ayant quitté le service par mécontentement, exigea qu'il le quittât aussi. Il fut depuis lieutenant des maréchaux de France. C'est lui qui est auteur du Catéchisme et de la Vie des Pages en vers, si connus de tous ceux qui l'ont été après lui. Il avait épousé N... de la Roque-Sénezergues, sa cousine germaine, héritière de la maison de ce nom, dont il eut quatre filles, 1.° Marie-Anne Foi de Cadrieu, mariée à Arnaud - Jean Louis, comte de Guiscard - Labourlie ; 2.° Marie - Josephe - Charlotte de Cadrieu, épouse de messire Armand - Augustin de Raffin ; 3°. Marie-Louise de Cadrieu épousa, en 1754, Jean - Joseph, seigneur de Mirandol ; 4.° et Marie - Françoise de Cadrieu prit alliance avec Raimond - Joseph de Goudin, seigneur de la Roussie.

Même page, l. 34. Après Isabeau de Lostanges, *ajoutez* : de Saint-Alvère, mariée le 7 juillet 1722, avec Jean de Lafon - marquis de Reilhac, fils de Charles, Joseph de Lafon, marquis de Saint-Projet, et décédée en 1773.

P. 275, *l.* 8. Après ce mot est mort, *ajoutez* : *le* 29 novembre 1777. — *Ibid.* ligne suivante, *lisez* : Après avoir nommé par son testament du 24 du même mois. *Même page, lig.* 11, *lisez* : 3.° Charles-Louis, abbé de Lostanges, ... est mort en 1807.

P. 296, *l.* 11. Après ces mots, contrôleur - général des finances, *ajoutez* : Elle est décédée à Saint - Germain - en-Laye, le 12 mars 1820, dans la 83° année de son âge. *Même page, l.* 15, *rétablissez ainsi l'article de M. le comte de Lostanges* : 2°. Christophe - Louis - Arnaud, comte de Lostanges, lieutenant - général des armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Versailles en 1756, entra au service à l'âge de dix-huit ans, lieutenant au régiment de..., fut fait capitaine au régiment de Belsunce, dragons en 1782 ; ensuite colonel en second du régiment d'Enghien, et chevalier de Saint-Louis en 1790. Il émigra avec sa femme et sa fille, au mois d'août 1791, et arriva à Tournay, où toute sa famille se trouva réunie dans les premiers jours de septembre. Avec l'agrément de LL. AA. RR. monsieur et monseigneur comte d'Artois, il fut nommé par

a noblesse du Périgord, commandant de la compagnie lu Périgord, à la tête de laquelle il fit la campagne de 792, dans l'armée des princes. Après cette désastreuse ampagne, il se retira avec sa famille jusqu'en 1794, ue le comte de Waldstein ayant obtenu du gouvernement anglais, de lever, comme colonel-propriétaire, n corps à la solde de l'Angleterre, sollicita pour que e comte de Lostanges, qui désirait vivement d'être emloyé, fût nommé colonel de ce régiment, ce qui lui ut accordé. M. le comte de la Ferronnays et M. le cheralier de Beaumont en furent nommés capitaines, et M. l'abbé de Lostanges (nommé depuis à l'évêché de Périgueux) fut choisi pour en être l'aumônier. Ce fut ı Pyrmont et avec la permission de S. A. S. le prince régnant de Waldeck, que se fit la formation de ce régiment, lequel ayant été porté ensuite à peu près au omplet, il vint, en 1797, un ordre du gouvernement nglais, pour le conduire à Cuxhaven, où le comte de Lostanges s'embarqua pour l'Angleterre; de là il fut enroyé à l'île de Whigt, où il resta quelque tems. Puis il eçut l'ordre de partir pour la Martinique, où, après leux ans de séjour, son régiment ayant été licencié, il uitta cette île avec ses officiers, et revint à Londres, ù il fut fait maréchal-de-camp. Il rentra en France en 800, avec sa femme et sa fille; et à l'époque si heueuse du retour du Roi en 1814, il fut fait lieutenant les gardes-du-corps, dans la compagnie de Wagram. En 1815, au second retour du Roi, les compagnies de Wagram et de Raguse ayant été supprimées, il fut fait lieutenant-général en retraite. Il avait épousé, au mois le juin 1789, demoiselle Marguerite-Françoise-de-Paule et de Rouvrai, fille de N..., marquis de Rouvrai, naréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de 'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Saint-Domingue, en 1792, en défendant la colonie au service lu Roi; son contrat de mariage fut passé en présence et le l'agrément de LL. MM. le roi, la reine et de la fanille royale; et madame la comtesse de Lostanges, fut résentée huit jours après son mariage, par madame la narquise de la Rochelambert. De ce mariage est issue ıne fille unique.

P. 297, *l.*19. *Rétablissez ainsi le 17e degré*: XVII. Henri, marquis de Lostanges-Saint-Alvère, etc., jusqu'à

ces mots inclusivement: Fait maréchal des camps et armées du roi, à Londres. *Ajoutez de suite*: Né à Versailles en 1755; fut tenu sur les fonts de baptême par Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XV, et Madame Adélaïde de France: entra au service à l'âge de dix-huit ans, lieutenant au régiment de Royal-Piémont; fut fait capitaine à celui de Royal-Cravates, en 1778; mestre-de-camp en second du régiment de Durfort dragons, en 1780; colonel-commandant du régiment de Royal-Picardie cavalerie, en 1787; et chevalier de Saint-Louis, la même année. Il émigra le 8 septembre 1791, avec sa femme et ses trois enfants; se rendit d'abord à Tournay, et delà à Namur, où les officiers de son régiment, auxquels il avait donné rendez-vous, vinrent le rejoindre. Ce fut dans cette ville qu'il forma cette belle compagnie, connue sous le nom de *Royal-Picardie*, à la tête de laquelle il fit la campagne de 1792, dans l'armée des princes. La malheureuse issue de cette campagne le força, malgré lui, à se condamner au repos, et à aller rejoindre sa famille, alors retirée à Dusseldorf, avec une foule de compagnons d'infortune. Mais, en 1794, ayant appris que l'Angleterre levait plusieurs corps d'émigrés, il écrivit à S. A. R. Monseigneur comte d'Artois, pour solliciter ses bontés, afin d'être placé dans un de ces corps. S. A. R. ayant agréé sa demande, chargea le baron de Roll de le lui faire savoir; en conséquence, ce dernier lui écrivit la lettre suivante: « Hamm, « le 26 juin 1794, Monseigneur comte d'Artois m'or- « donne, M. le Marquis, d'avoir l'honneur de vous pré- « venir qu'ayant désiré vous donner une preuve parti- « culière de sa bienveillance, a cru devoir vous recom- « mander à M. le duc de Mortemart, colonel d'un des « corps d'émigrés, levés par l'Angleterre. Il sera bien, « M. le Marquis, que vous adressiez sans délai à M. le « duc de Mortemart, l'état de vos services, afin qu'il « puisse vous comprendre dans le travail dont il s'oc- « cupe pour la formation de son régiment, et qu'il soit « à portée de vous faire passer ensuite les ordres qu'il « jugera à propos de vous donner. J'ai l'honneur d'être, « etc. Signé le baron de Roll.»

Après avoir reçu cette lettre, le marquis de Lostanges écrivit au duc de Mortemart, qui lui répondit pour lui annoncer sa nomination comme capitaine dans son ré-

giment. Le 27 octobre 1794, il se rendit à Dentikum, comté de Zutphen, où était M. de Mortemart, dont il reçut les instructions pour venir le rejoindre à Blomberg, comté de la Lippe. Le marquis de Lostanges vint retrouver sa famille à Cologne, d'où il la conduisit chez S. A. S. le prince régnant de Waldeck qui, à Bruxelles, lui avait offert généreusement un asyle dans sa résidence d'Arolsen, où cette famille passa six heureuses années chez ce noble et bienfaisant souverain, l'appui constant des émigrés, qui, dans leur infortune, ne cessèrent de trouver en lui un protecteur; aussi la conduite de ce loyal prince fut-elle admirée généralement. La reconnaissance de la famille de Lostanges rendait nécessaire ce récit succinct sur l'hospitalité soit à Pyrmont, soit à Arolsen, que lui avait accordé, ainsi qu'à plusieurs émigrés, le prince de Waldeck, dont le dévoûment à la cause du Roi était tel qu'il eût bien partagé le bonheur de la France au retour du Roi en 1814, si une longue maladie ne l'eût enlevé à sa famille et à ses sujets désolés, au mois de septembre 1812 (1).

---

(1) Au mois de juin 1795, époque où la famille de Lostanges jouissait en paix de l'asyle que le prince de Waldeck lui avait donné à Arolsen, toujours occupé du soin de lui être utile, ce prince écrivit au roi de Prusse, pour la recommander aux bontés et à l'intérêt de S. M. Voici la réponse que fit le roi de Prusse : « De Postdam, le 20 juillet 1795. Monsieur mon Cousin, » j'estime beaucoup la respectable famille de Lostanges, que » j'appris à connaître à Coblentz. Mais l'intérêt dont V. A. S. » l'honore, lui donne de nouveaux titres au mien ; et je serai » charmé de pouvoir faire quelque chose pour elle. Je tâche- » rai de trouver un bénéfice qui convienne à celui des jeunes » Lostanges qui s'est voué à l'état ecclésiastique ; et aussitôt » que mon département m'aura fait quelque proposition ten- » dante à remplir son vœu, il en sera incessamment instruit. » J'aurai le double plaisir d'offrir une ressource à un homme » malheureux, sans avoir mérité de l'être, et de vous avoir » obligé, Monsieur, comme je me féliciterai toujours de le » pouvoir, étant avec beaucoup d'estime et d'amitié, de V. » A. S. le bon cousin, signé Frédéric Guillaume. »

Par suite de cet intérêt de S. M. prussienne, M. l'abbé de Lostanges fut nommé chanoine de Wraklaw ; le chevalier de

Le marquis de Lostanges rejoignit le régiment de Mortemart à Blomberg, où il passa une partie de l'année 1795; il en partit ensuite pour se rendre à Harbourg; s'embarqua au mois d'octobre, à Stade, pour l'Angleterre, et était, le 23 décembre de la même année 1795, à bord des bâtiments de transport dans la rade d'Yarmouth. Il fut conduit ensuite à Jersey, Guernesey; enfin à Falmouth, d'où le régiment fit voile pour le Portugal, et arriva au fort Saint-Julien, à l'embouchure du Tage, le 20 février 1797. Ce fut cette même année, que le marquis de Lostanges reçut son brevet de maréchal-de-camp. Le régiment fut successivement à Lisbonne, à Cintra, à Belhem, au fort Saint-Julien, pendant son séjour en Portugal. En 1802, il eut ordre de revenir en Angleterre, s'embarqua le 24 juin, et arriva en vue de Portsmouth le 14 juillet suivant; le 2 août, il débarqua à Hill-sous-Barrack, près Portsmouth; et le 17, il fut licencié. Le marquis de Lostanges se rendit à Londres, où, peu d'années après, il fut attaqué d'une

---

Lostanges et le comte de La Ferronnays furent faits chambellans du roi.

Au surplus, le nom de Lostanges était déjà connu, en Prusse, d'une manière très-avantageuse. On sait, par tradition, que lors de la révocation de l'édit de Nantes, un comte de Lostanges quitta la France, et alla s'établir en Prusse, où il entra au service, et devint colonel d'un régiment de cuirassiers, qui prit le nom de Lostanges, et ensuite celui de Biren, son nouveau colonel. Le comte de Lostanges épousa la veuve du baron de Trenck, père du fameux Trenck, détenu à Magdebourg, par ordre de Frédéric le Grand. Cette dame était fille du président de la cour suprême de Kœnisberg; et mourut au mois de mars 1754. A l'appui de ce qui vient d'être dit, on peut ajouter, qu'au mois de juillet 1792, la marquise de Lostanges, douairière, vint avec ses filles, et son fils l'abbé de Lostanges, à Coblentz, faire sa cour aux princes et à l'électeur. Le roi de Prusse y arriva; toute la noblesse française qui se trouvait à Coblentz, fut présentée à S. M., par S. A. l'Électeur. Lorsque madame de Lostanges fut nommée par ce prince, le roi reprit avec bonté, *qu'il connaissait* bien ce *nom*, *puisqu'un comte de Lostanges avait servi dans ses troupes, comme colonel d'un régiment de cuirassiers, appelé Lostanges, et depuis Biren.*

maladie longue et douloureuse, à laquelle il succomba, le 7 juin 1807, après avoir rempli avec une grande édification tous ses devoirs de chrétien. On peut dire qu'il mourut en véritable preux, aussi fidèle à Dieu qu'à son roi, laissant sa famille inconsolable de sa perte. Il avait épousé par contrat passé le 26 avril 1785, en présence et de l'agrément de LL. MM. le roi Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, LL. AA. RR. Monsieur, Madame, Monseigneur comte d'Artois, et Madame comtesse d'Artois, Monseigneur le duc d'Angoulême, Monseigneur le duc de Berry, Madame Elisabeth, Mesdames Adélaïde et Victoire, des princes et princesses du sang, très-haute, etc. Madame la marquise de Lostanges fut présentée à LL. MM. et à la famille royale, à Versailles, huit jours après son mariage, par madame la marquise de Lostanges, douairière; puis à Paris, à LL. AA. SS. les princes et princesses du sang.

P. 297, *dernière ligne; et p.* 298, *l.* 5, les articles des deux fils de M. marquis de Lostanges, doivent être rapportés de la manière suivante:

1.° Arnaud - Joseph - Henri - Armand, marquis de Lostanges - Saint-Alvère, chef de bataillon commandant la deuxième compagnie des grenadiers du sixième régiment de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, né à Paris, le 22 novembre 1787, fut inscrit en 1788, comme cavalier, dans le régiment de Royal - Picardie, cavalerie, dont son père était colonel - commandant; émigré, le 8 septembre 1791, avec ses pères et mère et toute sa famille, il fut inscrit, au mois de juin 1794, comme enfant du corps, dans le régiment de Mortemart, où son père était capitaine. Madame la marquise de Lostanges, étant rentrée en France, avec M. le marquis du Luc, son père et ses enfants, le 4 mai 1801, ses fils embrassèrent la carrière des armes qu'ils ont suivie avec gloire et distinction ; l'aîné débuta, le 22 mars 1804, en qualité d'aspirant de la marine, à Boulogne-sur-Mer ; et au mois de juillet de la même année, il entra comme simple fusilier, dans le quatrième régiment de ligne; reçu élève à l'école militaire de Fontaine-

bleau, au mois de décembre 1804, il fut nommé sous-lieutenant au quatre-vingt-seizième régiment de ligne, le 15 décembre 1806, fit les campagnes de 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne; fut blessé d'une balle à la tête, le 26 février 1807, à la prise de Braumberg, et d'un coup de biscayen à l'épaule gauche, le 14 juin de la même année, à la bataille de Friedland; fit les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811, en Espagne; fut blessé de nouveau, d'un coup de feu à la jambe gauche, à la bataille de Talaveyra, le 28 juillet 1809; passa à la lieutenance du quatre-vingt-seizième régiment de ligne, le 4 mars 1810; fut nommé lieutenant en second au premier régiment des chasseurs à pied de la vieille garde, le 24 juin 1811, et reçut la croix de la Légion d'honneur, le 5 juin 1812, à Thorn; enfin, il fut nommé capitaine au huitième régiment des tirailleurs de la jeune garde, par décret du 8 avril 1813, et premier capitaine.

A l'époque de la première rentrée du roi, en 1814, il sollicita une lieutenance dans le régiment des Gardes-Françaises, qu'il était alors question de former, et présenta, en conséquence, un mémoire, que S. A. S. monseigneur le prince de Condé voulut bien apostiller ainsi qu'il suit: « les services du marquis de Lostanges et ses » blessures, son nom, les services de ses parents, » paraissant lui donner des titres mérités aux » bontés du roi, je recommande, avec le plus » vif intérêt, la demande que fait cet officier, » d'une lieutenance dans le régiment des Gardes-» Françaises. Palais Bourbon, le 12 juillet 1814. » Signé *Louis-Joseph de Bourbon.* » Ce corps n'ayant point été levé, et les frais indispensables des différents corps à cheval de la maison du roi trop dispendieux pour la position du marquis, de Lostanges, ne lui permirent pas d'y entrer; et il partit, avec sa mère, pour le Périgord. A l'époque désastreuse du retour de l'usurpateur, au mois de mars 1815, il se rendit à Bordeaux, pour assurer de son entier dévouement S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, qui le reçut

avec bonté, et daigna le charger d'une mission particulière pour le département de la Dordogne. laquelle, par suite des événements déplorables des cent jours, ne put avoir lieu ; il fut compris dans la levée des royalistes, qui se fit à cette époque dans le département, et qui, par les mêmes fatales circonstances, resta sans effet. Enfin, au mois de juillet 1815, à l'heureuse rentrée du roi, il partit pour Paris, afin de solliciter d'être placé, ainsi que son frère, dans la garde royale à pied ; il eut l'honneur de faire sa cour à S. A R. Madame, duchesse d'Angoulême : cette princesse, voulant bien se rappeler de l'avoir vu à Bordeaux, et la mission particulière dont elle l'avait honoré pour le département, connaissant aussi son irréprochable conduite et celle de son frère, pendant les cent jours, daigna apostiller son mémoire, et l'assurer de sa protection pour tous deux ; par suite de cette auguste recommandation, il ne tarda pas d'obtenir d'être placé capitaine de grenadiers dans le sixième régiment de la garde royale ; et pour son frère, de l'être dans le quatrième régiment de la même garde royale ;

2.° Charles - Louis - Arthur, chevalier de Lostanges-Saint - Alvère, chef de bataillon commandant de la troisième compagnie des grenadiers du quatrième régiment de la garde royale, chevalier de Malte et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, né à Versailles, le 25 septembre 1789 ; reçu chevalier de Malte peu de jours après sa naissance ; fut inscrit, en 1790, comme cavalier dans le régiment de Royal-Picardie, dont son père était colonel-commandant. Emigré avec ses parents, le 8 septembre 1791, il fut inscrit, comme enfant du corps, au mois de juin 1794, dans le régiment de Mortemart, où, comme il a été dit, son père était capitaine ; il rentra en France avec sa mère, le 4 mai 1801. Trois ans après, et le 22 mars 1804, il entra au service, en qualité d'aspirant de la marine, à Boulogne-sur - Mer. Elève à l'école militaire de Fontainebleau, au mois de septembre 1805, il fut nommé

sous-lieutenant dans la troisième légion de Rennes, le 1er juin 1807 ; fit les campagnes de 1807 et 1808, en Espagne, sous les ordres du général comte Dupont ; fut fait prisonnier au combat de Baylen, dans la Sierra - Moréna, au mois de juillet 1809, et conduit successivement à Xerès, à San-Lucar, à Rota, puis sur les pontons devant Cadix ; de là, transporté dans l'île de Cabréra, puis à Palma, île Majorque, où il reçut un coup de poignard dans la joue gauche ; conduit de nouveau à Cabréra, il fut envoyé de là, encore une fois, à bord des pontons devant Cadix. Embarqué, au mois de septembre 1809, pour Portsmouth, il y resta deux mois, à bord des pontons ; fut envoyé de là à Pèebles, en Ecosse, puis à Dumfries, où ayant obtenu son échange, il débarqua à Morlaix, le 26 décembre 1812. Nommé lieutenant de grenadiers dans le quatrième régiment d'infanterie de ligne, le 25 mars 1813, il rejoignit, au mois d'avril suivant, ce régiment à Nancy, avec lequel il partit pour le corps d'armée, dont ce régiment faisait partie ; entra, au mois d'octobre de cette année, à Magdebourg, avec le troisième bataillon dudit régiment, dont il fut nommé capitaine le 9 novembre suivant.

Arrivé à Metz, le 29 juin 1814, avec ce même bataillon, le régiment prit alors le nom de *régiment de Monsieur*. Il reçut ainsi que son frère aîné, le 15 octobre de la même année, le brevet de la décoration du lys, par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre de S. M. Louis XVIII ; et la croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, par ordonnance du roi, datée du château des Tuileries, le 17 mars 1815.

A la première rentrée du roi, il sollicita au mois d'août 1814, d'être placé comme lieutenant dans les gardes-françaises ; mais ce corps n'ayant pas été levé, et les frais trop dispendieux, pour sa position, des différents corps à cheval de la maison du roi, ne lui permettant pas d'y entrer, il partit, avec sa mère, pour le Périgord, au mois d'octobre 1814 ; et au mois de mars 1815, d'après les ordres du roi, qui

enjoignaient à tous les officiers à demi-solde, de rejoindre le dépôt de leur régiment, il partit de Périgueux, pour se rendre à Versailles, où était celui du régiment de Monsieur; mais, en arrivant à Paris, il trouva un bien cruel changement, le roi en était parti, et l'usurpateur y arriva le soir même de ce jour. Bien résolu de ne pas servir, le chevalier de Lostanges revint à Périgueux, où il fut compris dans la levée de royalistes, qui eut lieu alors dans le département de la Dordogne, et que les circonstances fatales dans lesquelles était la France à cette cruelle époque, rendirent inutile. Sa conduite, pendant les cent jours, fut irréprochable, comme celle de son frère; en conséquence, après l'heureuse seconde rentrée du roi, il fut fait capitaine de grenadiers au quatrième régiment de la garde royale, au mois d'octobre 1815, d'après l'auguste recommandation de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

P. 303, branche de Lostanges-Beduer, l. 17, *rétablissez ainsi la liste des enfans de Hugues de Lostanges* :

1.° Jean-François-Louis de Lostanges-de-Felzins, chanoine de Sainte-Opportune, à Paris, né le 6 février 1741;

2.° Jean-François-Joseph, dont l'article suit;

3.° Jean-Louis, vicomte de Lostanges-Beduer, né le 5 février 1752, a épousé demoiselle N... de Turenne, dont il n'a pas eu d'enfants;

4.° François-Hugues, abbé, de Lostanges, vicaire-général de Saint-Omer, né le 21 juin 1753;

5.° Ursule de Lostanges, née le 22 septembre 1748, élevée à Saint-Cyr, et prieure de Lissac.

P. 304, l, 4, après ces mots : de ce mariage sont issus ; *effacez tout ce qui suit jusqu'à la branche des seigneurs de Paillé, et substituez à la place le degré suivant*: de ce mariage est issu un fils unique.

XVIII. Bernard-Charles-Louis-Victor, marquis de Lostanges-Beduer est mort à Paris en 1812, veuf d'Aymardine de Nicolaï, décédée au château de Beduer en 1808, qu'il avait épousé par contrat du
et dont il a eu les enfants qui suivent:

1.° Raoul, marquis de Lostanges-Beduer, entré garde-du-corps du Roi, dans la compagnie de Noailles, en 1818;

2.° Gaston de Lostanges-Beduer, placé en 1817 à l'école royale et militaire de Saint-Cyr;

3.° Reinette de Lostanges, née au château de Beduer en 1807, et morte à l'âge de 2 ans;

4.° N... de Lostanges, mariée à N..., comte de Beyne, décédée à Figeac en 1818.

P. 306, l. 18, au lieu de Jeanne de Cestes de la Caprénède, *lisez*: Jeanne de Costes de la Calprenède.

CHAMPAGNE, t. XIV, *p.* 385, *l.* 10, après Jeanne, dame de la Chapelle-Rainsouin, *ajoutez en note* ce qui suit: Jeanne de la Chapelle avait deux sœurs, dont l'une nommée Sébastienne, fut mariée deux fois, 1.° le 13 novembre 1519, à Jean III, seigneur de la Rocheaymon, Mainsat, Saunat, etc., grand prévôt de l'hôtel, chevalier de l'ordre, etc., chambellan du roi François Ier, lequel fut tué à la bataille de Pavie; 2.° le 12 juillet 1544, à Jacques de la Rocheaymon, seigneur en partie de Saint-Maixent, dans la Marche, de Jumilhac en Périgord, etc., frère puîné d'Antoine de la Rocheaymon, seigneur en partie de Saint-Maixent, de Prémilhac, etc. L'autre sœur de Jeanne de la Chapelle, fut mariée à Jean de Tavannes, oncle maternel de Gaspard de Saulx, qui fut le premier qui porta le nom de Tavannes par substitution, et fut maréchal de France.

DE MIRANDOL, tome XIV, p. 445, l. 27, à l'article de Bernard-Ysarn de Mirandol, *ajoutez*: Bernard de Mirandol et Pierre son fils firent, dans le XIIe siècle, donation à l'abbaye de Condom, de l'église de Saint-Médard et de toutes ses dépendances (*cum omnibus ad eam pertinentibus*): les témoins de cette donation furent Vital de Saralle, Donat et Guillaume d'Arrigapel, et leur père, Durand Agult et plusieurs autres. (*Spicil. de D. Luc d'Achery, tom... fol.* 591.)

P. 446, l. 7, au lieu de Guillen et Jacques de Mirandol, ses frères, *lisez*: avec ses frères Guillem et Hugues de Mirandol.

Même p., l. 10, après Catherine Faure, *ajoutez en*

note : (1) la famille de Faure était très-ancienne à Martel, dans la vicomté de Turenne. Nous lisons dans la chronique de Geoffroi du Vigeois (*Labbe, bibl. mss. t. II, fol.* 337) : « *Anno* 1183, *obiit rex* (*Angliæ Henricus*) *apud Martellum, in domo Stephani cognomine Fabri ; præsente Bertrando, episcopo de Agenno, etc.* »

Même page, l. 13, après Pierre de Mirandol, *ajoutez de suite* : et de Faure.

Même page l. 34, on a commis une erreur, en faisant deux générations de François de Mirandol et de Faure, qui rendit hommage avec son frère Guillaume, au vicomte de Turenne, pour le moulin de Capreix ou Cacreys, en 1459 ; il est le même qui en rendit deux au même seigneur, pour d'autres fiefs en 1490 et 1500. Il est démontré par plusieurs documents, entr'autres par un ancien répertoire des titres de cette famille, dans lequel est cité le testament de Guillaume de Mirandol, en 1480, que ce dernier était fils cadet de Guérin, marié en 1425, à Raimonde de Lauseral ; et que François était l'aîné ; Guillem ou Guillaume fut père d'Etienne. François, oncle de ce dernier, vieux et n'espérant pas sans doute avoir d'enfants, lui fit, en 1425, donation de tous ses biens en faveur de son mariage.

Ainsi, la filiation suivie de cette maison peut remonter à Raimond de Mirandol, rappelé par Maynard, son fils, dans un acte de donation de l'an 1290. Indépendamment des contrats de mariage et testaments, cette filiation est prouvée depuis 1335, tant par la possession du château de Mirandol, que par le nom de Faure, que les aînés ont toujours joint, depuis cette époque, à celui de Mirandol, d'après la substitution stipulée au contrat de mariage de Guérin de Mirandol, II° du nom, et qui n'a jamais été porté par les cadets.

P. 450, *l.* 18, après Jean-Guy de Mirandol, seigneur du Cusoul, *ajoutez* : 4.° Jean-François de Mirandol, d'abord capitaine au régiment de Picardie, puis lieutenant-colonel, gouverneur de Messine en Sicile, pendant la guerre de la succession ; 5.° Anne de Mirandol, etc.

P. 451, *l.* 1, enfants du 2ᵉ lit de Joseph de Mirandol, *lisez* : 1.° François-Joseph de Mirandol, officier au régiment de Bigorre, se distingua au siége d'Egra en

Bohême, en 1742 ; et mourut la même année, à celui de Prague.

Même page, l. 15, au degré de Jean-Joseph de Mirandol, après Peyrusel, etc., *ajoutez* : fut pourvu d'une compagnie de cavalerie, au régiment de Conti, en 1742 ; mais l'état de son père, veuf, et tombé en paralysie, et la nécessité de servir de tuteur à ses nombreuses sœurs, toutes en bas âge, l'obligèrent de renoncer au service.

P. 452, *l.* 9, après Joseph - Nicolas - Gustave de Mirandol, *lisez* : 2.° Joseph - Edouard de Mirandol ; 3.° Marie-Henriette de Mirandol.

Même page, l. 11, *rétablissez ainsi le blason des armes* : d'argent à l'aigle de sable, becquée et griffée de gueules.

DE PUISAYE, *t.* XVI, *p.* 124, *l.* 4. *Puisacensi* ; lisez : *Puiscentii. Ibid. l.* 6, *Puisatio ; lisez* : *de Puisatio. P.* 125, *aliam Rogerium : duxit, etc. ;* lisez : *aliam Rogerius duxit. L.* 17, *Adelaine ;* lisez : *Adelaim. P.* 126, *l.* 14; la surface ; *lisez* : sa surface. *P.* 127, *l.* 3, Meurs *lisez* : Mantes. *L.* 9, frères : *lisez* ; frère. *L.* 18, le comté ; *lisez* : ce comté. *L.* 19, le sire de Coucy ; *lisez* : Thomas de Marle, sire de Coucy. *L.* 22, l'aîné ; *lisez* : l'âme. *L.* 33, Perche - Zimerais ; *lisez* : Perche Thimerais. *P.* 128, *l.* 17, devaient ; *lisez* : venaient. *L.* 18, ses quatre ; *lisez* ces quatre. Même ligne, *effacez le mot* trois. *L.* 19, Mesnière Buré, Coulimer et Boissey ; *lisez* : la Mesnière, Buré, Coulimer et Boissey. *L.* 32, découvrit ; *lisez* découvrait. *P.* 129, *l.* 10, Ongpont ; *lisez* : Longpont. *P.* 130, *l.* 3 et 13, *Puisacensi* ; lisez : *Puisacensis. L.* 18, *canonium ;* lisez : *canonicum. P.* 131, *l.* 23, abandonna ; *lisez* : abonna. *P.* 132, *l.* 13, et *p.* 133, *l.* 1, Blavelle ; *lisez* : Blavette. *L.* 24 et 25, des meubles ; *lisez* : meulles. *P.* 134, *l.* 15 servi ; *lisez* : suivi. *L.* Maxime : *lisez* : Macinne. *P.* 135, *l.* 16, à la fin, avant le mot de, *mettez* sous la charge. *P.* 136, *l.* 9, des Feugeret ; *lisez* : des Feugerets. *L.* 14, du Montrin ; *lisez* : du Moulin. *L.* 22, Thévar ; *lisez* : Théval. *P.* 138, *l.* 28, après le mot Normandie ; *ajoutez* : et de Louise - Charlotte - Françoise de Chambray. *Ibid. l.* 38, Maxime ; *lisez* : Macinne. *P.* 139, après la description des armoiries ; *ajoutez* : couronne ducale. Devise : *Deo, Patribus, armis.*

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

Pages.

D'Abzac. 488
Additions et corrections. 487
D'Allemans (de Jaubert). 386
D'Allemans (de Saint-Astier). 47
D'Antonne (de Saint-Astier). 158

B

De Barrault (de Jaubert). 405
De Barrès. 453
La Bastide (de Jaubert). 412
De Belvès et Saint-Avit (de Cugnac). 223
De Beyssac (de Vassinhac). 349
De Biron. 279
Des Bories (de Saint-Astier). 69
Du Bourdet (de Cugnac). 214

C

De Caussade (de Cugnac). 204
Chabrol. 75
De Chamberlhac. 147
De Champagne. . . . . 182—508
De Châteaumorand (*Voyez* La Bastide). . . . .
De Chaton. 204

De Coaraze (de Jaubert) 403
De Coignac (*Voyez* la Bastide). . . . . .
Du Couëdic. 463
De Creyssac. 64
De Crognac (de Saint-Astier). 136
De la Cropte. 488
De Cugnac. . . . . 164—487
De Cumont (de Jaubert). 372
De Cunha, ou d'Acunha. 244

D

De Dampierre (de Cugnac). 226
Dupuy d'Agorac. 65

E

De l'Etang (de Jaubert). 378

F

De Fanlac. 293
De Faubournet-de-Montferrand. 276
De Favier. 49
De la Faye (de Jaubert). 382
La Fère (de Cugnac). 218
De Fonpitou (Jaubert). 390

G

Gardes et Merguil (de Vielcastel). 444
De Giversac (de Cugnac). 179
De Grézignac. 69
Des Guillaumanches. 489

J

De Jaubert. . . . . 48 — 352
D'Imécourt (de Vassinhac). 331
D'Imonville (de Cugnac). 238
De Joussineau. 488
De Jouy (de Cugnac). 242
De l'Isle (de Saint-Astier). . . . . 12—24—50

L

Du Lieudieu (de Saint-Astier). 110

De Losse. 120
De Lostanges. 497
Le Loup de Bellenave. 232
De Lubersac. 488

M

De Maleville. 435
De Marminhac (*Voyez* Roquecave). . . . . .
De Mirandol. 508
De Montagrier de (Saint-Astier). 133
De Montancès de (Saint-Astier). 122
De Montardit (de Jaubert). 386
Du Monteil (de Cugnac). 219
De Montferrand (*Voyez* Faubournet). . . . . .
De Montplaisir (de Jaubert). 419
De Montréal (de Saint-Astier). 148

N

De Nantiac (de Jaubert). 398

P

Du Parc. 491
De Pauliac (de Cugnac). 220
De Pauly (de Jaubert). 376
De Peyrille (de Cugnac). 195
De Peyronenc. 156
De Pontbriant. 157
De Puisaye. 510

R

De Rassiols (de Jaubert). 405
De Rely. 247
De la Roche-Jaubert (de Jaubert). 370
De Rochemore. 493
De Romanet. 450
De Roquecave (de Vielcastel). 445

S

De Saint-Astier. 1
De Saint-Christophe (de Jaubert). 404
De Saint-Gelais. 393

De Saint-Germain (de Saint-Astier). 135
De Saint-Orse (de Faubournet). 292
De Saint-Séverin et Saint-Gelais (de Jaubert). . . . 391
La Salle et Mensignac (de Faubournet). 288
De Salviac. 426
De Sauveterre (de Saint-Astier). 119
De Souillac. 306

T

De Taillefer. 492
De Toucheboeuf. 494
De Tourondel, ou de Lille (de Cugnac). 201
De Trigonan (de Cugnac). 199

V

Des Vallons (de Jaubert). 402
De Vassinhac. 308
De Veuilly (de Cugnac). 243
De Vielcastel. 421
De Vigier de Caussade. 212
De Villeneuve de Trans, etc. 203
La Volp d'Agonac. 159
De Wiltz. 344

FIN DE LA TABLE.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLOT.

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

584